



# RAPPORT DE GESTION ANNUEL

## SICAV SEXTANT

### DECEMBRE 2023

## SOMMAIRE :

Rapport Annuel SEXTANT PEA, annexe SFDR et déclaration PAI	Page 3-50
Rapport Annuel SEXTANT GRAND LARGE, annexe SFDR et déclaration PAI	Page 51-117
Rapport Annuel SEXTANT PME, annexe SFDR et déclaration PAI	Page 118-177
Rapport Annuel SEXTANT AUTOUR DU MONDE, annexe SFDR et déclaration PAI	Page 178-237
Rapport Annuel SEXTANT TECH, annexe SFDR et déclaration PAI	Page 238-319
Rapport Annuel SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT, annexe SFDR et déclaration PAI	Page 320-392
Rapport Annuel SEXTANT ASIE, annexe SFDR et déclaration PAI	Page 393-453
Rapport Annuel SEXTANT BOND PICKING, annexe SFDR et déclaration PAI	Page 454-504
Rapport Annuel SEXTANT QUALITY FOCUS, annexe SFDR et déclaration PAI	Page 505-579
Rapport Annuel SEXTANT 2027, annexe SFDR et déclaration PAI	Page 580-641
Rapport Annuel SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE, annexe SFDR et déclaration PAI	Page 642-705
Rapport Annuel SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE, annexe SFDR et déclaration PAI	Page 706-813
Déclaration PAI SICAV SEXTANT	Page 800-813
Rapport du commissaire aux comptes de la SICAV SEXTANT	Page 814-1103

Sextant PEA est un compartiment actions, construit en dehors de toute référence indicielle sur la base de la sélection individuelle de sociétés. Eligible au PEA, il est investi à au moins 75% en actions européennes.

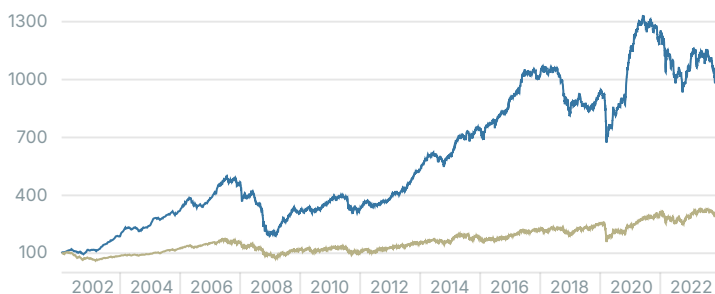
## CHIFFRES CLÉS

Actif net	142,53M€
VL part	1 125,54€
Capitalisation moyenne des actions	1,3Md€
Capitalisation médiane des actions	809,7M€
Nombre de lignes	84
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant PEA +1025,5% ● CAC All Tradable NR +230,6%



## PERFORMANCES

	Performances cumulées									Performances annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds	+6,2%	+4,7%	+1,6%	+6,5%	+6,5%	-2,1%	+34,9%	+111,4%	+1025,5%	-0,7%	+6,2%	+7,8%	+11,7%
Indice de référence	+3,4%	+5,8%	+1,7%	+17,4%	+17,4%	+38,1%	+67,9%	+111,5%	+230,6%	+11,4%	+10,9%	+7,8%	+5,6%

## PERFORMANCES ANNUELLES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	YTD
Fonds	39,3%	14,5%	22,4%	20,2%	13,6%	-18,2%	11,7%	23,4%	7,1%	-14,1%	6,5%
Indice de référence	22,5%	3,0%	11,7%	7,4%	13,3%	-10,0%	27,8%	-4,9%	28,3%	-8,4%	17,4%

## INDICATEURS STATISTIQUES

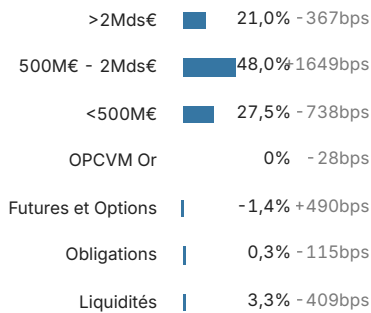
	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité fonds (indice)	13,4% (16,2%)	15,6% (20,9%)	13,0% (18,5%)
Ecart de suivi	9,7%	12,3%	11,6%
Ratio d'information	-1,3	-0,4	0,0
Ratio de Sharpe	-0,1	0,4	0,6
Max drawdown	-29,91%	-29,91%	-37,02%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

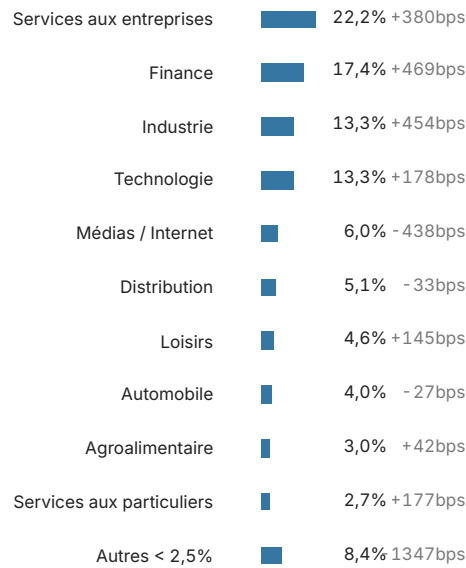
Top 5		Bottom 5	
Viel et Compagnie	212bps	Casino Guichard Perrachon	-142bps
Bourse Direct	193bps	Gensight Biologics	-118bps
Ses Imagotag	151bps	Hellofresh	-95bps
Kontron	143bps	Voxtur Analytics	-93bps
Groupe Guillin	112bps	Xilam Animation	-58bps

## ALLOCATION FONDS

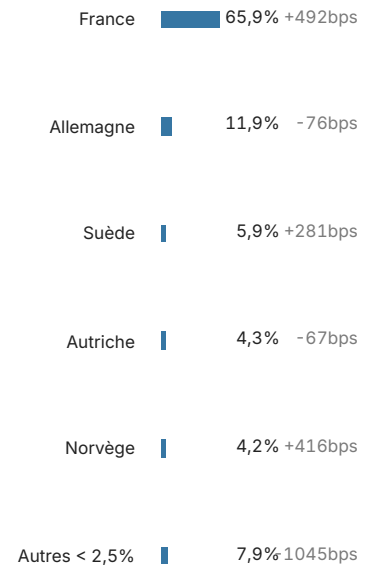
(ÉVOLUTION N / N - 1)



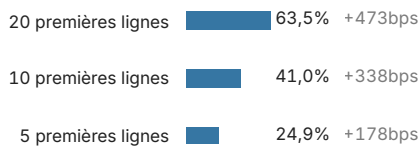
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	6,9%
Viel et Compagnie	Actions	Finance	France	5,6%
Bourse Direct	Actions	Finance	France	4,2%
Derichebourg	Actions	Industrie	France	4,2%
Norconsult	Actions	Industrie	Norvège	4,0%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR0010286005
- **Code Bloomberg** : AMSEPEA FP Equity
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions Internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : CAC All Tradable NR
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 18/01/2002 Part : 18/01/2002
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Dominante fiscale** : Eligible au PEA
- **Frais d'entrée** : 2% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 2,2% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de 5% par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 2,19%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Cette année, votre fonds enregistre une hausse de +6,5% contre une progression de son indice de référence le CAC All Tradable de +17,4%. Il s'agit d'une nouvelle année de contre performance marquée de la catégorie des petites et moyennes valeurs vis à vis des plus grandes valeurs. Cet écartement des performances de ces catégories se traduit aujourd'hui par des différentiels de valorisation très marqués et proches des extrêmes. Cela motive d'autant plus le positionnement de votre fonds sur ce segment des petites et moyennes valeurs, un univers riche en sociétés de qualité et qui ont démontré leur capacité à créer de la valeur à travers les cycles.

Du côté des principaux contributeurs positifs à la performance cette année :

- On peut noter le parcours de **Bourse Direct** (contribution de +193bp sur l'année), qui bénéficie de la forte hausse des taux d'intérêt et qui est le résultat entamé depuis de longues années, dans une période de basses eaux, d'un recrutement client remarquable (+30% de clients sur les seuls 2 dernières années). Son principal actionnaire, la holding **Viel** (+213bp), qui est aussi une des principales positions du fonds, bénéficie par ricochet de la revalorisation boursière de Bourse Direct et de la continuité des très bons résultats de sa participation à travers le courtier Tradition. La valorisation boursière de VIEL est toujours significativement décotée de notre valorisation par somme des parties.
- **SES Imagotag** (+152bp) : bien que la société ait connu un parcours tumultueux avec la publication d'un rapport de vendeur à découvert (Gotham City Research), la société de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance cette année. SES Imagotag a d'ailleurs connu un très bon parcours boursier sur le dernier trimestre. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.
- **Kontron** (+143bp), le leader européen des systèmes IoT (Internet des Objets) pour les usages industriels, avait, lui aussi, fait l'objet d'une attaque de short seller fin 2021 dont les allégations étaient en grande partie infondées. Le cours de bourse de la société continue son redressement en 2023 (+40%) porté par des gains de contrats long-terme importants ainsi qu'un rattrapage des volumes de productions avec la détente des pénuries de composants. Avec un carnet de commandes bien fourni, 2024 devrait connaître une poursuite de croissance à deux chiffres. A noter que malgré les petites opérations de croissance externes réalisées au cours de l'année (Bsquare, Altimate, Hartmann and WIENER, Comlab, Division Cellular Automotive de Tellit), la société dispose toujours d'un matelas de trésorerie considérable qui devrait être recyclé dans une opération de croissance externe de plus grande envergure courant 2024.

Du côté des contributeurs négatifs à la performance :

- **Casino** (-142bp) : pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin Octobre et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive du plan de restructuration du bilan de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille.
- Au sein de l'univers des biotechs, **Gensight** est également un des principaux détracteurs (-118bps) suite à l'annonce surprise du retrait de sa demande d'autorisation de mise sur le marché en Europe pour son principal produit, Lumevoq. Le comité des médicaments de thérapies innovantes remet en cause les données de Gensight, pourtant étayées par de nombreuses études, et surtout la méthodologie des études. Suite à cette annonce le cours a perdu les deux tiers de sa valeur en une journée. Alors que le groupe était dans la phase finale d'examen, avec une commercialisation anticipée en 2024, cette décision va sûrement nécessiter de coûteuses études cliniques supplémentaires et va décaler considérablement la génération de revenus. Compte-tenu des besoins en financement importants et du risque d'une probabilité de succès plus réduite, nous avons cédé notre position.
- Nous pouvons aussi revenir sur **HelloFresh** (-96bp) qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de €2bn alors même que la société devrait générer près de €450m d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Parmi les principaux mouvements cette année, on peut noter au cours du dernier trimestre l'entrée de la société **Norconsult**. Il s'agit aujourd'hui d'une des sociétés bien représentées au sein du fonds, 4.0%. Nous avons participé à son introduction en bourse en Novembre. Norconsult est une société norvégienne de conseil technique pour les projets de construction et d'infrastructure. C'est notamment un des leaders mondiaux dans la conception de barrages hydroélectriques. La société a la particularité d'être détenue à 70% par ses employés. L'introduction en bourse s'est faite à une valorisation très raisonnable, notamment car plus de 2000 employés y ont participé : 0.5x le CA et 6x le résultat opérationnel, là où les comparables nordiques traitent entre 0.8x et 1.5x le CA. Une partie de cet écart de valorisation a été comblé en fin d'année puisque le cours a augmenté de +28% entre l'IPO début novembre et fin décembre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 3,31%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 30%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

338 339,68 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Norconsult, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, Paypal, Flatexdegiro

Ventes : Compagnie de l'Odet, VusionGroup (ex SES Imagotag), Paypal, Vipshop, Kontron

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT PEA promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5 etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT PEA est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



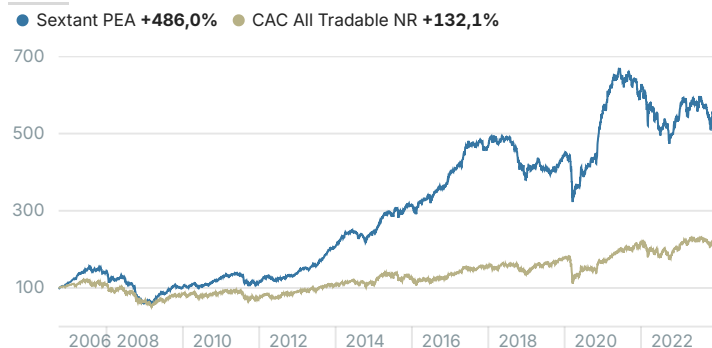
Sextant PEA est un compartiment actions, construit en dehors de toute référence indicielle sur la base de la sélection individuelle de sociétés. Eligible au PEA, il est investi à au moins 75% en actions européennes.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	142,53M€
VL part	586,04€
Capitalisation moyenne des actions	1,3Md€
Capitalisation médiane des actions	809,7M€
Nombre de lignes	84
Profil de risque	<b>4</b>

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

	Performances cumulées									Performances annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds	+6,4%	+5,3%	+2,7%	+8,7%	+8,7%	+4,6%	+50,3%	+182,9%	+486,0%	+1,5%	+8,5%	+11,0%	+10,8%
Indice de référence	+3,4%	+5,8%	+1,7%	+17,4%	+17,4%	+38,1%	+67,9%	+111,5%	+132,1%	+11,4%	+10,9%	+7,8%	+5,0%

## PERFORMANCES ANNUELLES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	YTD
Fonds	50,3%	18,8%	28,2%	25,6%	17,6%	-16,4%	14,0%	26,0%	9,7%	-12,3%	8,7%
Indice de référence	22,5%	3,0%	11,7%	7,4%	13,3%	-10,0%	27,8%	-4,9%	28,3%	-8,4%	17,4%

## INDICATEURS STATISTIQUES

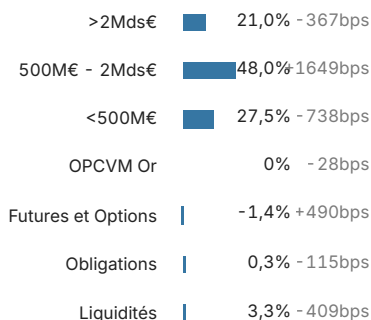
	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité fonds (indice)	13,8% (16,2%)	15,8% (20,9%)	13,6% (18,5%)
Ecart de suivi	9,8%	12,4%	11,5%
Ratio d'information	-1,0	-0,2	0,3
Ratio de Sharpe	0,0	0,5	0,8
Max drawdown	-29,30%	-29,30%	-34,68%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

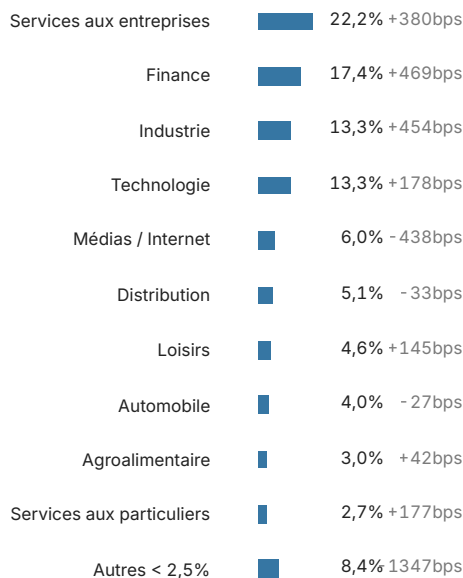
Top 5	Bottom 5
Viel et Compagnie 214bps	Casino Guichard Perrachon -143bps
Bourse Direct 194bps	Gensight Biologics -119bps
Ses Imagotag 154bps	Hellofresh -98bps
Kontron 143bps	Voxtur Analytics -94bps
Groupe Guillin 113bps	Xilam Animation -58bps

## ALLOCATION FONDS

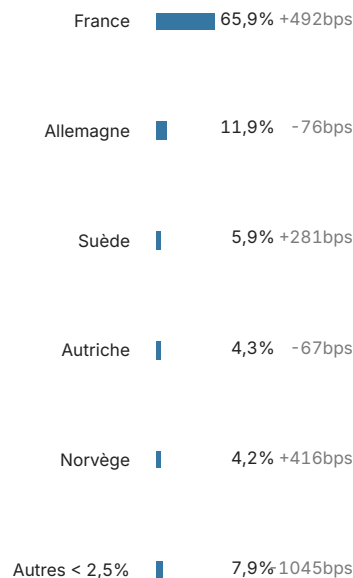
(ÉVOLUTION N / N - 1)



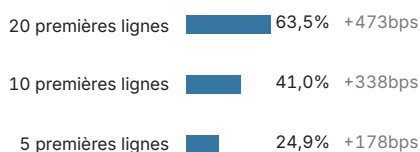
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	6,9%
Viel et Compagnie	Actions	Finance	France	5,6%
Bourse Direct	Actions	Finance	France	4,2%
Derichebourg	Actions	Industrie	France	4,2%
Norconsult	Actions	Industrie	Norvège	4,0%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR0010373217
- Classification AMF : OPCVM "Actions Internationales"
- Ind. de référence a posteriori : CAC All Tradable NR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 18/01/2002 Part : 18/01/2002
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Dominante fiscale : Eligible au PEA
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum
- TER (29/12/2023) : 0,09%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Cette année, votre fonds enregistre une hausse de +8,7% contre une progression de son indice de référence le CAC All Tradable de +17,4%. Il s'agit d'une nouvelle année de contre performance marquée de la catégorie des petites et moyennes valeurs vis à vis des plus grandes valeurs. Cet écartement des performances de ces catégories se traduit aujourd'hui par des différentiels de valorisation très marqués et proches des extrêmes. Cela motive d'autant plus le positionnement de votre fonds sur ce segment des petites et moyennes valeurs, un univers riche en sociétés de qualité et qui ont démontré leur capacité à créer de la valeur à travers les cycles.

Du côté des principaux contributeurs positifs à la performance cette année :

- On peut noter le parcours de **Bourse Direct** (contribution de +193bp sur l'année), qui bénéficie de la forte hausse des taux d'intérêt et qui est le résultat entamé depuis de longues années, dans une période de basses eaux, d'un recrutement client remarquable (+30% de clients sur les seuls 2 dernières années). Son principal actionnaire, la holding **Viel** (+213bp), qui est aussi une des principales positions du fonds, bénéficie par ricochet de la revalorisation boursière de Bourse Direct et de la continuité des très bons résultats de sa participation à travers le courtier Tradition. La valorisation boursière de VIEL est toujours significativement décotée de notre valorisation par somme des parties.
- **SES Imagotag** (+152bp) : bien que la société ait connu un parcours tumultueux avec la publication d'un rapport de vendeur à découvert (Gotham City Research), la société de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance cette année. SES Imagotag a d'ailleurs connu un très bon parcours boursier sur le dernier trimestre. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.
- **Kontron** (+143bp), le leader européen des systèmes IoT (Internet des Objets) pour les usages industriels, avait, lui aussi, fait l'objet d'une attaque de short seller fin 2021 dont les allégations étaient en grande partie infondées. Le cours de bourse de la société continue son redressement en 2023 (+40%) porté par des gains de contrats long-terme importants ainsi qu'un rattrapage des volumes de productions avec la détente des pénuries de composants. Avec un carnet de commandes bien fourni, 2024 devrait connaître une poursuite de croissance à deux chiffres. A noter que malgré les petites opérations de croissance externes réalisées au cours de l'année (Bsquare, Altimate, Hartmann and WIENER, Comlab, Division Cellular Automotive de Tellit), la société dispose toujours d'un matelas de trésorerie considérable qui devrait être recyclé dans une opération de croissance externe de plus grande envergure courant 2024.

Du côté des contributeurs négatifs à la performance :

- **Casino** (-142bp) : pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin Octobre et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive du plan de restructuration du bilan de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille.
- Au sein de l'univers des biotechs, **Gensight** est également un des principaux détracteurs (-118bps) suite à l'annonce surprise du retrait de sa demande d'autorisation de mise sur le marché en Europe pour son principal produit, Lumevoq. Le comité des médicaments de thérapies innovantes remet en cause les données de Gensight, pourtant étayées par de nombreuses études, et surtout la méthodologie des études. Suite à cette annonce le cours a perdu les deux tiers de sa valeur en une journée. Alors que le groupe était dans la phase finale d'examen, avec une commercialisation anticipée en 2024, cette décision va sûrement nécessiter de coûteuses études cliniques supplémentaires et va décaler considérablement la génération de revenus. Compte-tenu des besoins en financement importants et du risque d'une probabilité de succès plus réduite, nous avons cédé notre position.
- Nous pouvons aussi revenir sur **HelloFresh** (-96bp) qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de €2bn alors même que la société devrait générer près de €450m d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Parmi les principaux mouvements cette année, on peut noter au cours du dernier trimestre l'entrée de la société **Norconsult**. Il s'agit aujourd'hui d'une des sociétés bien représentées au sein du fonds, 4,0%. Nous avons participé à son introduction en bourse en Novembre. Norconsult est une société norvégienne de conseil technique pour les projets de construction et d'infrastructure. C'est notamment un des leaders mondiaux dans la conception de barrages hydroélectriques. La société a la particularité d'être détenue à 70% par ses employés. L'introduction en bourse s'est faite à une valorisation très raisonnable, notamment car plus de 2000 employés y ont participé : 0,5x le CA et 6x le résultat opérationnel, là où les comparables nordiques traitent entre 0,8x et 1,5x le CA. Une partie de cet écart de valorisation a été comblé en fin d'année puisque le cours a augmenté de +28% entre l'IPO début novembre et fin décembre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 3,31%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 30%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

338 339,68 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Norconsult, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, Paypal, Flatexdegiro

Ventes : Compagnie de l'Odet, VusionGroup (ex SES Imagotag), Paypal, Vipshop, Kontron

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT PEA promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5 etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT PEA est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRENT DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **SEXTANT PEA**

Identifiant d'entité juridique : **969500NI589D2W087C86**

Nom de la société de gestion : **AMIRAL GESTION**

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? <small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 10% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> <li><input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable</li> </ul>

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

**Suivi d'une Note ESG moyenne du portefeuille**

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'une Note de performance ESG dont la grille de critères et d'indicateurs ESG a été conçue par Amiral Gestion sur la base de données collectées par une agence externe spécialisée, Ethifinance selon sa base Gaïa. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille Sextant PEA.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

<sup>1</sup> Date du document : 1<sup>er</sup> février 2024 – données arrêtées au 09/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2651/sextant\\_pea\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2651/sextant_pea_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Note qualité ESG interne<sup>2</sup> :**

(Source : Amiral Gestion) - Au 29 décembre 2023

Note qualité ESG (/10)		Couverture <sup>3</sup>	Performance relative année n / n-1
Sextant PEA Ptf au 29-12-23	5,21	94%	-5,1%
Sextant PEA Ptf au 30-12-2022	5,49	82%	

**Note de Performance ESG externe<sup>4</sup> :**

(source : Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)

Date	Compartiment	Note ESG (/100)	Couverture	Performance relative du compartiment / univers
29/12/2023	Sextant PEA	49,6	88%	-14,2%
	Univers <sup>5</sup>	57,9	92%	
30/12/2022	Sextant PEA	49,7	88%	-

La note ESG du compartiment Sextant PEA est de 49,6/100 au 29 décembre 2023. La ventilation des notes par pilier Environnement - Social – Gouvernance, dont les résultats sont présentés dans le graphique ci-dessous, révèle particulièrement un bon niveau de notation sur la note de Gouvernance des valeurs en portefeuille, la note G moyenne s'établissant à 64,5/100.

**Meilleures notes ESG du fonds<sup>6</sup>**

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /100	% de l'actif net
Mercialys	83	0,3%
Aubay	76	0,6%
Mersen	75	0,4%
Alten	74	1,5%
Pierre & Vacances	74	1,3%

<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

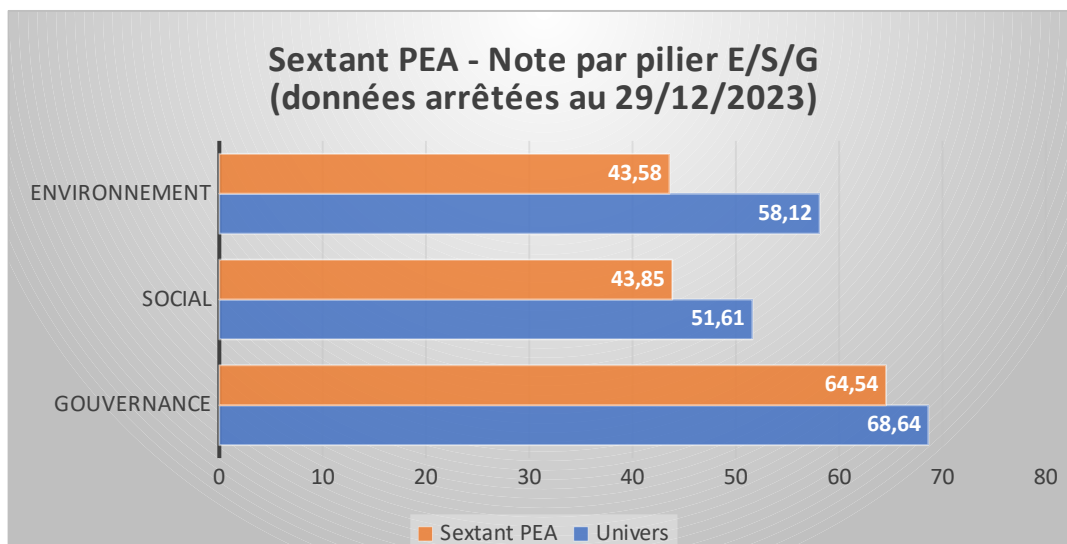
<sup>3</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 75% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>4</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 100, 100 étant la meilleure note possible.

<sup>5</sup> Il est à noter que le compartiment Sextant PEA a adopté un univers de référence ESG en 2023 afin de suivre la performance relative de son portefeuille sur les indicateurs ESG et PAI sur lesquels il est engagé dans son annexe précontractuelle SFDR accessible sur la page fonds du compartiment ([SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)).

<sup>6</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.





**Notes ESG les moins élevées du fonds**

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /100	% de l'actif net
Viel et Compagnie	26	5,6%
Bourse Direct	29	4,2%
Green Landscaping	32,5	0,8%
Prevas	33	1,6%
Aures Technologies	35	0,1%

**Indicateurs de qualité environnemental / changement climatique**

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant PEA, le compartiment a pris un engagement de suivi du portefeuille sur un indicateur de qualité environnemental en faveur du climat : l'Intensité carbone.

Le résultat de cet engagement au 29/12/2023 est restitué ci-dessous.

**ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE**

DATE	INTENSITE CARBONE* SEXTANT PEA				Performance relative PTF/UNIV (%)
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	83%	96%	85,7	170,4	-49,7%
30/12/2022	96%	-	150,2	-	-

\*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCl<sub>4</sub>-Tetrachloromethane, C<sub>2</sub>H<sub>3</sub>Cl<sub>3</sub> – Trichloroethane, CBrF<sub>3</sub>-Bromotrifluoromethane et le CO<sub>2</sub> issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

### Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant PEA<sup>7</sup>

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du compartiment Sextant PEA est restituée dans le tableau ci-dessous :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>8</sup> ) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2023	SEXTANT PEA	47,2 146,8	< 1,5°C	1,4%	1,91% <sup>9</sup>	0%	0,13%	41,44
	Couverture	93%	89%	92%	10%	-	88%	94%
	Univers	110,7 219,8	< 2,7°C	2,6%	18,95% <sup>10</sup>	0,01%	0,3%	41,19
	Couverture	96%	82%	96%	39%	-	91%	93%
		<b>52,2</b>						

<sup>7</sup> L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2022.

<sup>8</sup> Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées, la majeure partie d'entre elles ne sont pas soumises à l'obligation de reporting sur l'exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l'obligation de publication d'alignement à la taxonomie s'étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l'exercice 2023 jusqu'au 1er janvier 2028 (sur l'exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>9</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>10</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

Le compartiment est bien orienté sur l'ensemble de ses indicateurs climat en relatif de son univers (intensité carbone faible, alignement en température <1.5°C), seule la part verte s'établit à un niveau faible à 1,91% contre 18,95% pour l'univers.

• **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra les données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant PEA promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>11</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Part d'investissement durable**

SEXTANT PEA	(Données pondérées au 29/12/2023)	(Données pondérées au 30/12/2022)
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Part d'ID minimale : 10%</div>	<b>40,1%</b>	<b>43,5%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	36,3%	36,5%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	3,8%	7,1%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos

<sup>11</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 **une part d'investissement durable représentant 40,1%** de l'actif net du portefeuille.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Sélectivité ESG du compartiment

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité du compartiment s'élevait à **0,6% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>12</sup>



Au 29 décembre 2023 et pendant toute l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

<sup>12</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>13</sup> Le détail des règles d'exclusion est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

**Conformité du compartiment à la politique de non exposition à des controverses de gravité sévère<sup>14</sup>**

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

**Bilan global au 29/12/2023**

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant PEA sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant PEA exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

**Bilan au 29/12/2023**



- **99,69% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Une entreprise du portefeuille est inscrite sous statut Watchlist et mise sous surveillance par Amiral Gestion : TELEPERFORMANCE\*
- Le désinvestissement d'une entreprise sous statut watchlist en 2023 : Compagnie de l'ODET\*\*  
Taux de couverture d'analyse : 88%

<sup>14</sup> Taux de couverture d'analyse : 80,2%

### **\*Cas Téléperformance**

La société Téléperformance, leader mondial des centres d'appel, a été mise sous surveillance le 10 novembre 2022 à la suite d'un événement générateur ayant fait chuter le cours de bourse à des niveaux records (-40%) pour un événement extra-financier à caractère social, plaçant l'entreprise sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 3) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre V) en matière d'empêchement de la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance avec une action d'engagement.** En effet, la controverses remontée le 10 novembre dans un article du Time faisait état de la problématique de l'exposition à des risques psycho-sociaux des employés qui gèrent la modération des contenus mais également **« des tentatives de syndicalisation des travailleurs se sont heurtées à des intimidations et à des menaces »** (Colombia Is Investigating TikTok Partner Téléperformance | Time) **sur lesquelles le Ministère colombien du travail a lancé aussi l'enquête concernant des allégations d'anti syndicalisme,** fait ayant entraîné le statut en Watchlist du Pacte Mondial en raison **des controverses remontées en Colombie mais aussi dans d'autres filiales du Groupe (ex. : Albanie, Pologne).**

Par ailleurs, l'entreprise étant connue comme étant défaillante sur le thème de la gestion du capital humain et de respect de droit du travail, **il subsistait en novembre un risque non négligeable de poursuite de baisse du cours de bourse.**

**A la suite de cet événement les équipes de gestion et d'analyse ESG ont participé aux réunions de communication de crise à l'intention des investisseurs organisées par la Direction générale de Téléperformance et documenté le suivi du cas.**

En décembre 2022, Téléperformance et UNI Global Union ont signé un accord mondial visant à renforcer le droit des travailleurs à former des syndicats et à s'engager dans des négociations collectives. En janvier 2023, le point de contact national de l'OCDE en France (NPS) a officiellement mis fin à la procédure de Téléperformance, invoquant la mise en œuvre des recommandations du NPS en matière de devoir de diligence.

A la lueur des informations communiquées par l'entreprise et l'analyse réalisée par la gérante en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble assez favorable à ce stade avec des pratiques correctives que l'entreprise avait commencé à mettre en place mais qui n'étaient pas connues du marché.** Nous maintenons toutefois la mise sous surveillance et le suivi de l'évolution et les effets des pratiques RH de l'entreprise.

### **\*\*Cas Compagnie de l'Odet / Groupe Bolloré : décision de désinvestissement de tous nos fonds en 2023 pour des motifs ESG, dont Sextant PEA**

Comme mentionné dans le reporting périodique en date du 30/12/2022, la société française Compagnie de l'Odet, holding détenant 64% du capital du groupe Bolloré (multinationale de transport, pétrole, de logistique et de communication), a été placée par l'agence de notation Sustainalytics sous statut de **Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre IV) en matière d'atteinte au respect de la protection des droits internationaux de l'homme.**

Le Groupe Bolloré – Compagnie de l'Odet détient en effet environ 40% de la Société SocFin qui est au cœur de la controverse. Cette entreprise qui opère en Afrique (Cameroun, Liberia, Nigeria and Sierra Leone) et en Asie (Cambodge) est accusée de déforestation, de

mauvais traitement des populations riveraines et plus largement de non-respect du Droits Humains.

**L'entreprise faisait déjà l'objet d'une mise sous surveillance par Amiral Gestion depuis fin 2021 avec un temps d'observation sur 3 ans des évolutions attendues de la gouvernance avec la passation annoncée des rênes de l'entreprise aux enfants Bolloré et une réorganisation du groupe qui laissaient espérer une évolution des pratiques de RSE et une vente de SocFin.**

Il y a eu à cet égard des évolutions positives significatives avec notamment la vente de la branche Africaine détenue à 100% par le groupe (principalement du transport et des concessions portuaires) qui faisait l'objet de controverses régulières avec des procédures judiciaires qui se poursuivent. On peut également noter que la restructuration du groupe se poursuit dans le cadre du changement de génération à la tête du groupe dans le plus grand respect des intérêts minoritaires avec notamment la cession de la branche fret. A l'inverse SocFin n'a pas été vendue et la qualification de la controverse est passée au niveau de gravité 5 par MSCI fin 2022, même si l'agence la considérait alors "non matérielle" à l'échelle du groupe. Enfin la communication de l'entreprise en la matière a été quasi-inexistante avec des notations ESG toujours très faibles auprès d'agences de notation extra-financière telle que MSCI, ce qui a amené le comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion, à l'issue de sa réunion du 21 mars 2023, à accentuer la mise sous surveillance en évitant de renforcer les positions existantes dans plusieurs fonds, dont Sextant PEA, et d'envisager une dynamique d'allègement voire de sortie si la situation ne s'améliorait pas, avec de nouveaux points d'étape le 23/06/2023 et le 27/09/2023.

Lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses du 23/06/2023, nous avons estimé d'une part, qu'une dynamique de sortie devait être opérée immédiatement mais graduellement pour tous les fonds, sans possibilité de rachat sur les titres en actions conformément à la procédure de désinvestissement, d'autre part, de permettre d'ici la réunion de septembre une dernière analyse sur le pertinence de la requalification du niveau de gravité de la controverse de catégorie 4 au lieu de 5 selon les éléments d'information qui pourraient être attendus du Groupe Bolloré / Odet sur la cession de ses participations dans SOCFIN et l'avancement des procédures judiciaires.

**Dans ce contexte, entre le 1<sup>er</sup> mars 2023 et le 1<sup>er</sup> juillet 2023, Amiral Gestion a cédé 22% de ses positions cumulées dans les titres des groupes Bolloré / Odet.**

Lors de sa réunion du 27/09/2023, le Comité de surveillance des controverses a estimé que malgré les signes positifs, aucun élément concret ne permettait toutefois de requalifier à la baisse la gravité de la controverse en niveau de gravité 4 des titres BOLLORE et ODET car il n'y a toujours pas eu d'annonce de cession des parts de la société SOCFIN qui porte l'exposition de la controverse principale. Aussi, le comité a estimé que même si le groupe Bolloré / Odet a vendu ses activités africaines, il détient toujours une part de capital significative de SOCFIN qui le rend comptable des décisions prises (et qui est poursuivi en justice à ce titre) en tant que membre des instances de gouvernance à travers ses représentants (i.e. Vincent Bolloré et Hubert Fabri). A cet égard, l'annonce en 2023 de retirer SOCFIN de la cotation peut s'interpréter comme un préalable à la vente mais réduit encore la transparence sur cette activité. Par ailleurs on peut noter que le changement de génération a progressé mais est encore incomplet, Vincent Bolloré gardant une présence active dans le groupe notamment au niveau de l'Odét.

En conséquence, le Comité a acté d'un désinvestissement total de toutes les positions restantes avant fin 2023 pour les titres Bolloré et courant 2024 sur les titres Odet dans un délai raisonnable déterminé par les conditions de marché et la liquidité.

**Pour le compartiment Sextant PEA, la cession des titres Compagnie de l'ODET a pu intervenir avant la fin de l'année 2023.**

**Au total, au 1<sup>er</sup> octobre 2023, Amiral Gestion avait cédé 74% de ses titres Bolloré – Odet par rapport à début mars, la totalité des titres du Groupe Bolloré a été cédée avant le 1<sup>er</sup>**

octobre 2023, la totalité des derniers titres Compagnie de l’Odet encore investis dans le fonds Sextant Grand Large a été cédée le 6 janvier 2024.

Description détaillée :

*La Taxonomie de l’UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l’UE et s’accompagnent de critères spécifiques de l’Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l’UE en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.*

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant PEA prend en compte depuis l’exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l’annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d’Amiral Gestion, incluant l’approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l’année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l’Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d’Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>15</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d’engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l’univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l’année 2024 afin d’améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

<sup>15</sup> SICAV Sextant – Amiral Gestion



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

**Quels ont été les principaux investissements<sup>16</sup> de ce produit financier ?**

Sextant PEA			
Investissements les plus importants au 29-12-2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Vusiongroup	Technologies de l'information	7,0%	France
Viel et Compagnie	Finance	5,6%	France
Bourse Direct	Finance	4,2%	France
Derichebourg	Industrie	4,2%	France
Norconsult	Industrie	3,9%	Norvège
Groupe Crit	Industrie	3,6%	France
Kontron	Technologies de l'information	3,2%	Autriche
Synergie	Industrie	3,1%	France
Teleperformance	Industrie	3,1%	France
Groupe Guillin	Matériaux	2,9%	France
Modern Times Group	Communication Services	2,7%	Suède
HelloFresh	Consommation de base	2,5%	Allemagne
Westwing Group	Consommation discrétionnaire	2,5%	Allemagne
Akwel	Consommation discrétionnaire	2,4%	France
<b>TOTAL</b>		<b>51%</b>	

<sup>16</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

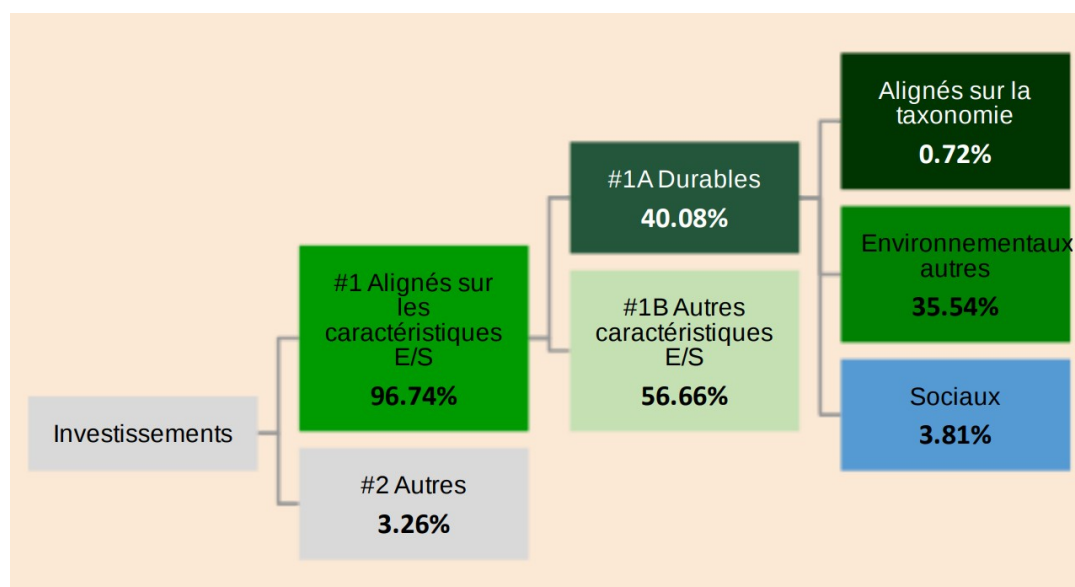
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**Sextant PEA**

(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



**La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**La catégorie #2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la part d'investissements durables du compartiment établie à 40.1% sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

SEXTANT PEA			
Top des entreprises les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023	Secteur	% d'actifs	Pays
Vusiongroup	Technologies de l'information	7,0%	France
Derichebourg	Industrie	4,2%	France
Kontron	Technologies de l'information	3,2%	Autriche
HelloFresh	Consommation de base	2,5%	Allemagne
CEGEDIM	Santé	2,4%	France
Bénéteau	Industrie	1,8%	France
Sto SE	Industrie	1,8%	Allemagne
Fnac Darty	Consommation discrétionnaire	1,5%	France
Alten SA	Technologies de l'information	1,5%	France
Jacquet Metals	Industrie	1,4%	France

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant PEA n'est pas engagé à une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>17</sup> ?**

Oui :

D  le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>17</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

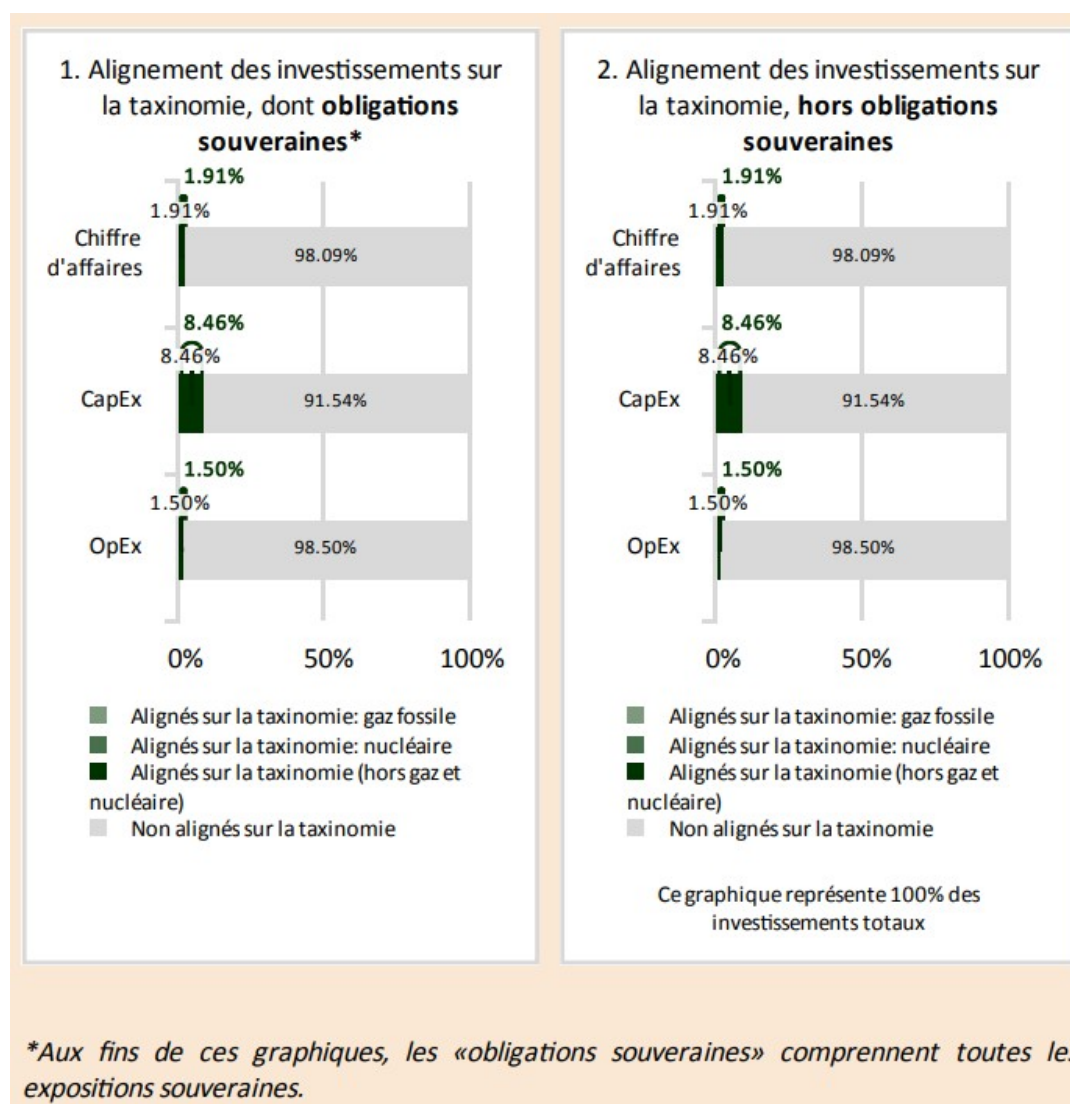
**Sextant PEA**

**Part des investissements alignés sur la taxinomie au 29/12/2023**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

**SEXTANT PEA**  
**PART VERTE : 1.9%**

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle **une part verte positive de 1,9%**.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT PEA			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Barco	Technologies de l'information	27%	Habilitante
Mersen	Industrie	14,2%	Habilitante
Motor Oil	Énergie	1,2%	Contributrice
Bekaert	Matériaux	1%	Habilitante
Econocom	Technologies de l'information	0,8%	Habilitante

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 1,9% d'investissements du portefeuille en part du chiffre d'affaires alignés à la taxonomie, 1,8% correspondent à des activités habilitantes captées, une part plus infime sur les activités de transition.

Part des investissements réalisés par types d'activités – SEXTANT PEA				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>18</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2023	Part des CAPEX alignés	7,5%	0,1%	0,8%
	Part des OPEX alignés	0,9%	0,0%	0,6%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0,1%	0,03%	1,8%
	Couverture	9,3% <sup>19</sup>		
2022	Part des CAPEX alignés	1,3%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	6,3%	0%	0,6%

<sup>18</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>19</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.

Couverture	12,1%
------------	-------

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau figurant ci-dessus.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?**

**35,5%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>20</sup>, **le compartiment Sextant PEA totalise au 29/12/2023 35,5% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Vusiongroup (6,9%), Derichebourg (4,1%), Kontron (3,2%), Hellofresh (2,5%) et Cegedim (2,4%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan environnemental à ce jour.

### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

**3,8%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>21</sup>, **le compartiment totalise au 29/12/2023 3,8% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Bénéteau (1,8%), Sto SE (1,8%) et Believe (0,2%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **3,3% de l'actif total** du portefeuille réel au 29/12/2023 et correspondait à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>20</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>21</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Sustainable Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et, en matière d'amélioration de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de votes et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de vote**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Nombre d'AG votables</b>	<b>88</b>	<b>84</b>
Pourcentage d'AG votées	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Nombre de résolutions votées	1400	1 443
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	<b>15%</b>	<b>20%</b>
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	10	6
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	7	1
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	16%	14%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	15%	15%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Augmentations de capital : 44%	Transactions stratégiques : 60%
	Projets d'OPA : 67%	Augmentations de capital : 55%
	Décisions stratégiques : 50%	Rémunération des dirigeants : 14%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Alten, Aperam, Believe, Bourse Direct, Casino, DO & CO, Fontaine Pajot, Funding Circle, Green Landscaping, Groupe Crit, Groupe Guillin, Hexaom, Instaclo, Know IT, Mersen, Norma Group, Prevas, Recticel, Saf Holland, SES Imagotag, Société pour l'Informatique, Synergie, Téléperformance, Trigano, Unibail, Voxtur, Westwing : 100%	Akwel, Alten, Aubay, Beneteau, Circassia, Danieli, Digital Bros, Dole, Focus Home, Funding Circle, Infotel, La Française de L'Energie, Lumibird, Mercialys, Niox, SII, Trigano, Ubisoft, Unibail : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	Kontron : 25%, Sesa : 38%, Motor Oil : 40%, Odet : 50%, Jost Werke, Gruppo Mutuonline : 53%, Haulotte : 55%, Gensight : 56%, Chiho Environmental : 58%, Pierre & Vacances, Jacquet Metal : 60%,	Moderna : 33%, Nanobiotix : 38%, DO & Co : 44%, Sesa : 50%, Plastivaloire : 52%, Jacquet Metal, Odet : 55%, Picanol : 56%, Gérard Perrier : 60%, Plastic Omnium : 61%,

	Xilam, Aures : 63%, Lumibird : 68%, Mr Bricolage, Econocom : 69%	EDF : 62%, Burelle : 63%, Aures : 65%, Fontaine Pajot, Groupe Guillin : 67%
--	---	--

**Reporting de dialogue et engagement ESG 2023**

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

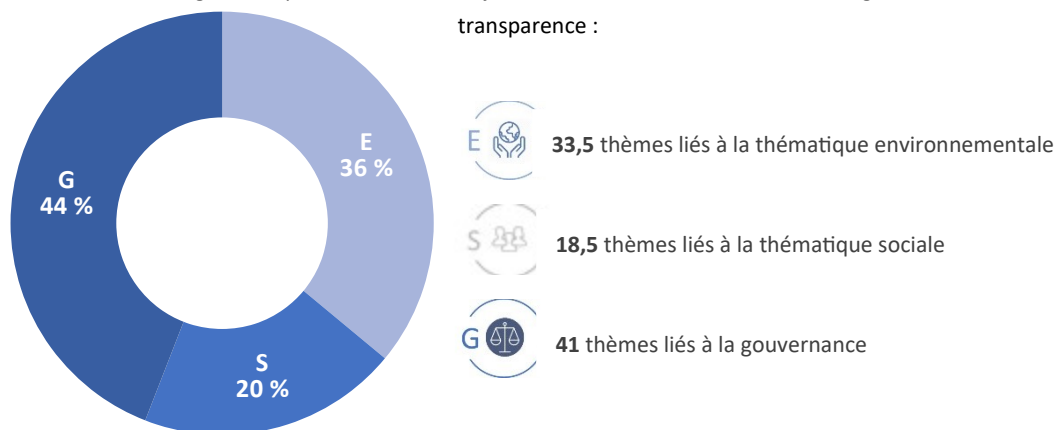
Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 :				
<b>39</b> entreprises	<b>57,70%</b> du portefeuille 29-12-2023	Engagement s individuels et collaboratifs	<b>E</b>	Akwel, barco, Bénéteau, Fontaine Pajot, Funding Circle, Gerard Perrier, Groupe Guillin, Hexaom, Jacquet Metals, Kontron, LFDE, Lumibird, Mersen, Pierre et Vacances, Recticel, SAF-Holland, Sto AG, Trigano
			<b>S</b>	Akwel, Barco, Bénéteau, Focus Entertainment (Focus Home Interactive), Fontaine Pajot, Gerard Perrier, Groupe Guillin, HelloFresh, Lumibird, Synergie, Ubisoft
			<b>G</b>	Akwel, Aramis Group, Aures Technologies, Barco, Bekaert, Believe, Bénéteau, Casino, Cegedim, Cogelec, Econocom, Flatex, Focus Entertainment (Focus Home Interactive), Gerard Perrier, Groupe Guillin, HelloFresh, Hexaom, Infotel, Kontron, LFDE, Lumibird, MTG, Pierre et Vacances, Vusiongroup, Solocal, Wavestone, Xilam Animation
			<b>ESG-T*</b>	Bourse Direct, Viel & Cie

\*Transparence ESG




**Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :**


Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



**Illustrations d'actions engagement menées en 2023**

Jacquet Metals	
Pilier	Environnement
<p>Nous avons félicité l'entreprise pour avoir publié son premier bilan carbone dans la DPEF 2021 et elle nous a assuré qu'il paraîtra à nouveau dans sa DPEF 2022. Suite à cet échange, nous avons interrogé l'entreprise sur sa potentielle participation à la prochaine campagne CDP maintenant qu'elle s'est dotée de mesures plus importantes sur son impact environnemental. Amiral Gestion, à l'occasion de sa participation à la campagne Disclosure 2022, avait engagé l'entreprise en tant que lead, et renouvellera cet engagement pour la campagne 2023.</p> <p>Jacquet Metals est le leader de la distribution d'aciers spéciaux (société de service).</p> <p>Nous comprenons que l'exercice du questionnaire CDP représente un exercice assez lourd pour Jacquet Metals. Nous comprenons tout à fait les freins à la participation de l'entreprise, néanmoins nous avons insisté sur l'importance du CDP qui devient un standard sur la place du fait de la transparence environnementale centralisée qu'elle apporte et qui nourrit les fournisseurs de données et les investisseurs. La transparence devient centrale comme en témoigne la réglementation (CSRD) côté entreprises et investisseurs (SFDR), et nécessaire pour réorienter les flux financiers vers une trajectoire compatible avec un modèle de développement décarboné et résilient aux changements climatiques (en ligne avec l'Accord de Paris).</p> <p>C'est pourquoi la transparence environnementale pourrait devenir à terme un sujet concernant les conditions de financement, le monde bancaire étant particulièrement attentif dans la prise en compte du carbone dans les décisions d'investissements.</p>	

Akwel		
Pilier		Social
<p>Nous avons engagé la société pour leur faire part de la vigilance que nous portons sur les sujets d'égalité Hommes-Femmes &amp; de représentation des femmes au sein des effectifs cadres. Pour l'heure, la société ne communique pas encore sur la part des effectifs féminins de son périmètre cadre. Pourtant un certain nombre d'entreprises cotées opérant dans des activités où les femmes sont moins représentées ont défini des politiques et objectifs associés afin de faire progresser la part de femmes au sein de leur périmètre cadre et/ou top management. Nous avons échangé avec l'entreprise sur ce constat, et l'avons interrogé afin de savoir si de tels politiques et objectifs pourraient aussi être définis à l'avenir.</p> <p>Nous avons également fait part de notre sensibilité quant aux mécanismes qui favorisent un meilleur partage de la valeur ajoutée. A ce titre, nous encourageons les sociétés que nous accompagnons à la mise en place de dispositif tels que les plans d'actionnariat salarié. Au-delà de favoriser un meilleur partage de la valeur, ce type de dispositif nous semble aussi être un outil favorable sur le plan de la cohésion sociale. Nous avons sollicité Akwel afin d'obtenir davantage de transparence sur la part du capital éventuellement détenue à ce stade par les salariés du groupe. Et nous avons également interrogé la société afin de savoir si la société avait ou envisageait de mettre en place un tel dispositif d'actionnariat salarié. Nous sommes dans l'attente du retour de la société sur ces sujets-là.</p>		

Barco		
Pilier		Gouvernance
<p>Après plusieurs années à travailler sa stratégie RSE, l'entreprise Barco a sollicité ses parties prenantes à travers un questionnaire afin qu'ils apportent leur opinion sur les enjeux les plus matériels auxquels sont confrontés Barco. Suite à notre réponse en tant qu'actionnaire, nous avons échangé avec l'entreprise pour les féliciter avant tout sur les progrès réalisés ces dernières années - et avons partagé un certain nombre d'axes d'amélioration. Sur la gouvernance en particulier, nous avons suggéré dans un premier temps d'améliorer la transparence sur la rémunération variable du CEO mais sur le volet fiscal. Nous avons aussi encouragé l'entreprise à définir des objectifs de progression sur la part des femmes au COMEX (Executive Committee (or Management committee)) et à poursuivre leurs efforts de progression en la matière. Enfin, nous avons parlé du Pacte Mondial des Nations Unies, et avons suggéré à Barco d'envisager de devenir signataire.</p>		

### **Participation d'Amiral Gestion à la coalition « Tech & Mental Health »**

Dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes (cf. partie dédiée dans le rapport), Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>22</sup>. **L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie.**

Ces enjeux sont en effet peu abordés par les entreprises, qui ne répondent d'ailleurs pas toujours aux demandes individuelles des investisseurs. L'idée est de démultiplier notre impact à travers cette coalition pour pouvoir concrètement les engager pour les inciter à adopter de bonnes pratiques, parmi lesquelles :

- Définir une politique et mettre en place des mesures pour atténuer les risques d'addiction et les effets néfastes potentiels sur la santé mentale et le bien-être de l'utilisateur final.
- S'engager à assurer la sécurité des enfants en ligne dans les codes de conduite, les politiques en matière de droits humains ou les dispositifs d'évaluation des risques. Par exemple, mettre en place un site dédié qui détaille notamment leur politique de protection de l'enfant.
- Se fixer des objectifs spécifiques et communiquer sur les progrès accomplis.
- Définir des objectifs à court et moyen termes (même s'ils ne sont pas quantitatifs du fait du thème abordé), permettant aux actionnaires de suivre les améliorations et les progrès réalisés par les entreprises dans ce domaine.
- Développer un dispositif signalant les contenus préjudiciables en ligne, coopérer avec les autorités pour dénoncer les abus en ligne, et nouer des partenariats avec des tiers en matière de sécurité en ligne.
- Gouvernance, transparence et divulgation dans le cadre du contrôle du contenu de leurs produits.
- Soutenir les initiatives pédagogiques en matière de sécurité en ligne et celles en lien avec la technologie, la santé mentale et le bien-être.

Dans ce contexte, **3 gérants d'Amiral Gestion suivront avec l'équipe ESG les initiatives d'engagement menées en Support investor pour les sociétés META (Lead investor en cours d'arbitrage), UBISOFT (Lead Investor : AXA IM) et ALPHABET (Lead Investor : Boston Common AM).**

**Pour le fonds Sextant PEA, cela concerne son investissement dans l'entreprise Ubisoft. Le groupe d'investisseurs a contacté Ubisoft** en tant que géant des jeux vidéo afin de l'engager sur le sujet. Bien que l'entreprise publie quelques informations concernant la santé mentale et reconnaisse les risques de toxicité liés à la surconsommation de jeux vidéo, la coalition juge le contenu insuffisant. Nous avons donc suggéré des initiatives à mettre en place telles que :

- Une politique visant à réduire les risques d'addiction
- Assurer la sécurité en ligne des enfants avec des objectifs spécifiques et une divulgation transparente des progrès
- Etablir un mécanisme de signalement des contenus nuisibles en ligne (abus, harcèlement)
- Soutenir activement les initiatives éducatives sur la sécurité en ligne et d'autres programmes liés à la technologie et au bien-être.

Nous sommes à ce stade dans l'attente d'une réponse de l'entreprise.

---

<sup>22</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xtor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xtor=EPR-5010-[20230711])

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-0400038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT PEA, LEI : 969500NI589D2W087C86
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT PEA, LEI : 969500NI589D2W087C86 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1				
		Émissions de GES de niveau 2				
		Émissions de GES de niveau 3				

		Émissions totales de GES	1054064,774		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	5205,5410		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	245,29		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	19,4414		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	13,5435		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Biodiversité	7. Activités ayant	Part des investissements	0,0955		En cours	En cours

	une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones			d'analyse	d'analyse
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,2716		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	97544677		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	entreprises multinationales	l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales					
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,0628			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0714			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,3512			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	14. Exposition à des armes	Part d'investissement dans des société qui	0			En cours d'analyse	En cours d'analyse



	controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées				
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Non applicable			
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			

**Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

*[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]*

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros	8939994,00		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		de chiffre d'affaires				
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i>						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,2281		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i>						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations prévues par l'article 7]</i>						
Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b>						
<i>[Informations prévues par l'article 8]</i>						
Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )						
<b>Références aux normes internationales</b>						
<i>[Informations prévues par l'article 9]</i>						
Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>						
<b>Comparaison historique</b>						

[Informations prévues par l'article 10]

Non applicable

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par

		<p>les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</p> <p>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</p>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<p>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</p> <p>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites</p>

		opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids

	rénovations importantes	total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L’HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d’investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d’accidents	Taux d’accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d’accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d’accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d’investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)

	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type



		d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile

		peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet

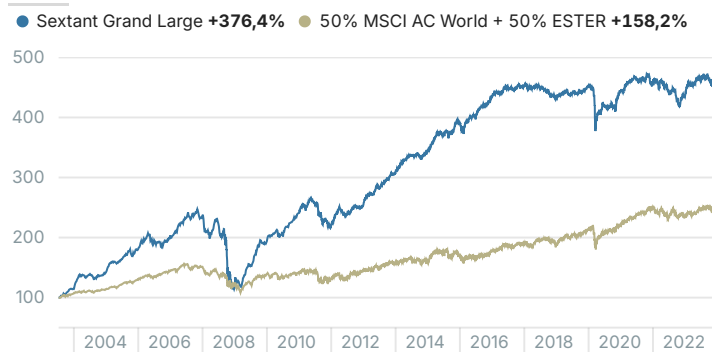
Sextant Grand Large est un compartiment diversifié dont l'exposition aux actions peut varier de 0 à 100% en fonction de la valorisation à long-terme des marchés actions. Les actions sont ensuite sélectionnées individuellement dans le monde entier en dehors de toute référence indicielle. La part de l'actif restante est investie en obligations sélectionnées de la même façon, et en produits monétaires.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	820,57M€
VL part	476,41€
Capitalisation moyenne des actions	51,9Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,4Md€
Nombre de lignes	115
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

	Performances cumulées									Performances annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds	+2,2%	+2,8%	+3,3%	+9,2%	+9,2%	+7,3%	+10,2%	+54,7%	+376,4%	+2,4%	+2,0%	+4,5%	+7,9%
Indice de référence	+1,9%	+3,7%	+3,9%	+10,5%	+10,5%	+16,7%	+37,7%	+62,0%	+158,2%	+5,3%	+6,6%	+4,9%	+4,7%

## PERFORMANCES ANNUELLES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	YTD
Fonds	21,0%	11,7%	13,6%	11,2%	3,9%	-4,3%	4,6%	-1,8%	3,8%	-5,3%	9,2%
Indice de référence	10,4%	1,2%	5,9%	4,2%	5,6%	-0,3%	13,5%	4,0%	12,8%	-6,4%	10,5%

Le 02/05/2018, pour mieux illustrer la dimension internationale du fonds, nous avons décidé de modifier l'indicateur de référence: 50 % MSCI World + 50 % Eonia (précédemment 50% du CAC All Tradable et de 50% Eonia). Depuis le 31/12/2021, nous avons remplacé l'EONIA par l'ESTER. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité fonds (indice)	5,3% (6,6%)	6,5% (7,9%)	5,4% (8,1%)
Ecart de suivi	6,1%	6,3%	6,3%
Ratio d'information	-0,5	-0,7	-0,1
Ratio de Sharpe	0,3	0,3	0,8
Max drawdown	-11,55%	-16,71%	-17,28%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

	Top 5	Bottom 5
	Meta Platforms	Solocal EUR3M 03-2025
	364bps	-100bps
	Map Aktif	Casino Guichard Perrachon
	187bps	-93bps
	Kontron	Teleperformance
	115bps	-47bps
	Pinduoduo	Nature Holdings
	100bps	-36bps
	Viel et Compagnie	Hellofresh
	81bps	-31bps

### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	3,0%
Map Aktif	Actions	Biens de consommation	Indonésie	2,3%
OPEN UP Group Inc.	Actions	Services aux entreprises	Japon	2,0%
Viel et Compagnie	Actions	Finance	France	2,0%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	2,0%

### EXPOSITION

(ÉVOLUTION N / N-1)

Exposition brute actions	55,6% +180bps
>2Mds€	18,6% -70bps
500M€ - 2Mds€	20,7% +336bps
<500M€	12,3% -270bps
Actions Aurifères	3,9% +184bps
Futures et Options	-19,8% +77bps
Exposition nette actions	35,8% +257bps
Obligations	19,3% -514bps
Corporate	16,2% -305bps
Financières	0,1% -14bps
Convertibles	3,1% -195bps
Liq., Monét., Arb.	25,1% +341bps

### ALLOCATION SECTORIELLE

(POCHE ACTION)

Services aux entreprises	17,6% +389bps
Finance	10,6% -244bps
Médias / Internet	10,4% -295bps
Technologie	8,2% -262bps
Biens de consommation	7,9% +260bps
Fonds Actions	7,2% +159bps
Or / Argent	7,0% +312bps
Industrie	5,1% +1bps
Matières premières	4,0% -66bps
Communication	3,4% -137bps
Holding	3,3% -63bps
Loisirs	3,3% +127bps
Construction	3,3% +79bps
Autres < 2,5%	8,8% -258bps

### ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE

(POCHE ACTION)

France	41,6% +254bps
Japon	8,1% +112bps
Canada	7,5% +271bps
Multi-pays	7,2% +159bps
Allemagne	6,8% -173bps
Etats-Unis	5,3% -707bps
Chine	4,6% -20bps
Autriche	4,4% -83bps
Indonésie	4,1% +38bps
Royaume-Uni	3,1% +311bps
Suisse	2,7% +273bps
Autres < 2,5%	4,5% -435bps

### INDICATEURS OBLIGATAIRES

	Poche obligataire	Total fonds
Rendement brut	5,1%	1,9%**
Rendement après cov. de chang.	5,3%	2%**
Spreads (point de base)	216	41,8
Durée résiduelle (années)	2,7	0,5
Sensibilité Taux	2,4	0,5

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

### RÉPARTITION PAR NOTATIONS (POCHE OBLIGATAIRE)

Investment Grade	1,3% +84bps
Haut rendement	68,2% 1130bps
Non noté	30,5% 1215bps

### RÉPARTITION PAR MATURITÉ (POCHE OBLIGATAIRE)

Maturité	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	> 10 ans	Perpétuelle	Actions
Hypothèse de maturité SGP	8,2%	50,4%	34,3%	3,2%	0%	0%	4,0%	0%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR0010286013
- **Code Bloomberg** : AMSEGLA FP Equity
- **Ind. de référence a posteriori** : 50% MSCI AC World + 50% ESTER
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 11/07/2003 Part : 11/07/2003
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation- Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 2% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,7% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance au-delà de 5% par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 1,69%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Via une allocation d'actifs discrétionnaire et la sélection individuelle d'actions et d'obligations, l'objectif de Sextant Grand Large est une croissance annuelle du capital supérieure à 5% nette de frais de gestion sur la durée de placement recommandée.

Le processus de gestion suit trois étapes :

- 1) l'exposition nette aux actions varie de 0% à 100% de l'actif net en fonction de la valorisation des marchés
- 2) les actions achetées sont les idées les plus défensives à long-terme de l'ensemble de l'équipe, quels que soient leurs places de cotation, tailles ou styles.
- 3) Sextant Grand Large investit de façon opportuniste dans d'autres classes d'actifs, notamment en obligations, quand leur valorisation offre une marge de sécurité suffisante.

Sextant Grand Large progresse de +2,8% sur le trimestre, contre +3,7% pour son indice de référence dans des marchés en forte hausse. Sur l'ensemble de l'année, la progression atteint +9,2% contre +10,5% pour l'indice. La poche actions a bien progressé. Parmi les satisfactions on trouve une nouvelle fois Meta qui a poursuivi son rebond. En effet, les audiences des réseaux sociaux du groupe continuent de progresser, la société ayant pratiquement rattrapé son retard par rapport à TikTok en termes de qualité de recommandations algorithmiques de contenus. Par ailleurs l'efficacité des solutions de ciblage de Meta a retrouvé son lustre habituel après une période d'adaptation aux mesures prises par Apple pour limiter le suivi des utilisateurs sur le système d'exploitation. La société est de nouveau considérée comme le support de publicité le plus rentable pour les PME aux Etats-Unis devant les mots-clés de Google. Enfin les développements de l'intelligence artificielle sont très encourageants pour Meta, la société étant en pointe en la matière avec une approche open source qui tranche avec celles, propriétaires, d'Alphabet et de Microsoft. Cela permettra par exemple de développer des offres de robot conversationnel sur Whatsapp au près des petits commerçants du monde entier, en commençant par les pays émergents, notamment l'Inde. Mapa a également poursuivi sa progression cette année. Nous avions constitué une ligne importante de titres dans ce distributeur d'articles de presse en Indonésie pendant la pandémie en 2020, ses magasins étant fermés. La réouverture a pleinement profité à la valeur qui entre-temps s'est bien développée en ligne mais aussi dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est comme les Philippines ou le Vietnam où les marques sont heureuses de profiter de son savoir-faire. Les profits ont désormais largement dépassé les niveaux de 2019 et devraient poursuivre leur croissance dans ces marchés sous-pénétrés à la démographie très dynamique. Autre contributeur notable ce trimestre comme cette année, Pinduoduo. La société continue à gagner des parts de marché dans le commerce en ligne chinois tout en progressant rapidement dans le reste du monde avec son site Temu qui a d'ores et déjà dépassé Shein tout en maîtrisant les investissements publicitaires nécessaires. Nous pensons que cette dernière activité est encore mal comprise par le marché. Enfin Kontron a bien rebondi cette année en continuant à exécuter son plan stratégique de façon remarquable avec la cession des services informatiques à Vinci et le redéploiement de la trésorerie sur des activités à plus forte croissance dans l'internet des objets en milieu industriel. Kontron est typiquement une société au bilan sain, en trésorerie nette très positive qui a profité de la faiblesse des valorisations en Europe sur les moyennes valeurs décotées pour racheter ses titres avec enthousiasme ces dernières années et qui peut aujourd'hui profiter d'une moindre agressivité des fonds non-cotés pour accélérer en termes d'acquisitions. A l'inverse Teleperformance a été la principale déception cette année. La société a souffert des craintes liées à de potentielles pertes de parts de marché vis-à-vis de solutions d'intelligence artificielle. Nous sommes bien conscients des risques correspondants, illustrés par exemple par les innovations de Meta dans Whatsapp. Cependant nous pensons que Teleperformance a une certaine avance dans le domaine et saura proposer à ces clients des solutions clé en main avec des niveaux satisfaisants de sécurité qui lui permettront d'accroître le champ de ses prestations et de sortir par le haut de cette tension déflationniste sur une partie de ses métiers. L'exposition nette aux actions évolue en fonction de la valorisation des marchés ajustée du cycle. Plus les marchés sont chers, moins Sextant Grand Large est exposé et inversement, ceci en dehors de tout scénario macroéconomique ou boursier. A fin décembre l'exposition nette au marché actions se situait à 35,8% un niveau légèrement supérieur à l'exposition recommandée par notre modèle quantitatif lié au PER de Shiller et à la valorisation à long-terme des marchés actions au niveau mondial. La valorisation des marchés est toujours supérieure à leur moyenne de long-terme ce qui justifie notre pondération encore relativement prudente. Nous notons cependant une disparité toujours importante des valorisations entre différents segments et géographies au sein de la cote et avons donc une exposition brute au marché actions plus élevée, aux alentours de 56%, et des couvertures sur grands indices qui ramènent donc l'exposition nette au niveau mentionné. En effet, les petites et moyennes valeurs sont de nouveau dans une zone de décade record par rapport aux grandes valeurs et nous paraissent donc beaucoup plus attractives en relatif à moyen-terme. Il en va de même pour les actions européennes et asiatiques par rapport aux actions américaines. Enfin les valeurs les moins chères (dites "value") ont vu leur écart de valorisation se réduire avec les valeurs les plus chères de la cote (dites "de croissance") mais par rapport aux écarts relatifs historiques, seule une partie du chemin a été faite en Europe. Au sein du marché actions, notre message principal est donc la sélectivité. Le reste de Sextant Grand Large est composé d'obligations (19,3%) et de liquidités au sens large, incluant opérations d'arbitrage et produits monétaires (25,1%). D'une façon générale, nous estimons que le fonds a souffert de la période de taux zéro, tout particulièrement entre 2019 et 2021 quand le marché a eu tendance à anticiper la prolongation indéfinie de cette situation. Cela s'est traduit par une forte progression des actifs risqués et une rémunération bien entendu nulle voire négative de la trésorerie, une surperformance des actions les plus risquées ou les plus chères de la cote avec une mise à l'écart des considérations de valorisation et une surperformance des obligations les plus longues. Or le fonds est resté positionné de façon contrariante par rapport à ces tendances. Avec le retour de l'inflation et des taux d'intérêt positifs depuis 2 ans, nous pensons que le contexte est plus favorable à la méthode de gestion fondamentale du fonds basée sur la valorisation des marchés et le rapport qualité-prix des actions et obligations, la trésorerie étant par ailleurs désormais rémunérée de façon significative. Cela se voit dans le meilleur comportement du fonds sur la période.

**Poche actions :** Nous choisissons pour Sextant Grand Large, parmi l'ensemble des idées de l'équipe de gestion, celles dont le rapport qualité-prix nous semble offrir le plus faible potentiel de baisse à long terme sur un plan fondamental, en incluant leur dimension ESG de façon systématique dans l'analyse de la qualité, celle-ci représentant environ 1/3 des critères étudiés. Nous privilégions donc les dossiers présentant une valorisation modérée, notamment au regard de leur bilan (trésorerie nette, BFR, etc.) et une activité raisonnablement prévisible. Le portefeuille est aujourd'hui particulièrement contrariant avec des titres délaissés dont les valorisations sont éloignées de celles des grands indices. Le portefeuille est largement positionné sur les segments les plus attractifs que nous avons évoqués : petites et moyennes capitalisations en Europe et en Asie et d'une façon générale, les valeurs décotées quand elles bénéficient d'activités stables ou quand elles sont sur un plancher de valorisation. Nous avons été particulièrement attentifs ces dernières années à privilégier les sociétés où les actionnaires et dirigeants se renforçaient au capital pour éviter d'être investis sur des sociétés peu chères pour de bonnes raisons. C'est toujours une caractéristique dominante du portefeuille actuel de même que l'absence d'endettement. Ce dernier point est particulièrement important dans la situation actuelle qui conjugue taux élevés et ralentissement économique. Non seulement en effet les sociétés en situation de trésorerie nette (2/3 de notre portefeuille actions !) ne souffrent pas de la hausse des frais financiers et n'ont pas de problèmes de refinancement mais ils vont aussi pouvoir profiter de cette phase du cycle pour accélérer sur leurs marchés via des acquisitions ciblées. Celles-ci devraient avoir lieu dans des conditions avantageuses puisque d'une part les profits se tassent en ce moment et que d'autre part les multiples de transactions baissent après avoir été poussés vers le haut par les fonds actifs sur le marché non-coté qui utilisaient de plus en plus de levier de moins en moins cher avec la baisse des taux. Cette période est révolue et c'est une bonne nouvelle pour des sociétés comme Kontron comme on l'a dit mais aussi Akwel ou Trigano qui ont accumulé de la trésorerie ces dernières années et ont un très bon historique long

**Poche obligataire :** Une année en deux temps sur les marchés obligataires ; le premier semestre aura été marqué par la persistance d'un discours et d'une politique restrictive de la part des banques centrales sur fond de chiffres de l'inflation toujours orientés à la hausse et de chiffres de consommation et de l'emploi toujours très dynamiques. Dans ce contexte, les taux courts ont continué de progresser sur le S1. Et malgré une certaine volatilité, les marges de crédit sont restées relativement stables sur la 1ère partie de l'année portées par des publications relativement robustes des entreprises. A l'inverse sur le S2 et tout particulièrement sur la fin d'année, le marché a bénéficié d'un fort resserrement des marges de crédit et d'une forte baisse des taux. Le marché a en effet salué la décision des banques centrales de faire une "pause" dans leur politique de hausse des taux, ainsi que des chiffres de l'inflation qui semblent refluer un peu plus vite qu'attendu. Les résultats des entreprises tiennent relativement bien ainsi que les chiffres de l'emploi aux US et en Europe alors que la consommation marque le pas. Dans cet environnement, les indices obligataires high yield (hauts rendements) ont surperformé les indices obligataires investment grade sur l'année 2023. La performance de la poche obligataire de Sextant Grand Large a été impactée négativement cette année par la contre-performance de deux lignes : Casino et Solocal. Pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise par un tiers particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin octobre dernier et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille. Concernant Solocal, une procédure de conciliation s'est ouverte en juin dernier également mais les discussions entre les créanciers et la société, qui n'ont commencé que mi-septembre sont toujours en cours. Les porteurs de dette sont concentrés et pragmatiques, les solutions incluent l'entrée de nouveaux investisseurs ou une solution portée par les seuls obligataires. Etant donné la visibilité actuelle réduite sur le cas d'investissement, l'équipe de gestion et les équipes de contrôle des risques ont décidé d'ajuster à la baisse le prix des obligations de cet émetteur. Nous sélectionnons donc le prix le plus raisonnable étant donné les différents scénarios, la pondération actuelle ne représente plus que 0.1% du compartiment. Ces deux lignes ont coûté environ 200bps de performance au portefeuille. Hormis ces deux éléments exceptionnels, la sélection de titres s'est bien comportée avec une belle surperformance de quelques-unes de nos convictions comme Loxam, Birkenstock, Picard, Faurecia ou Aryzta s'appuyant sur de très bonnes publications opérationnelles. Adevinta fait, de son côté, l'objet d'une offre de la part des deux principaux actionnaires. La part de la poche obligataire dans le portefeuille a été réduite en fin d'année dans la mesure où les marges de crédit se sont resserrées et où les taux sont repartis à la baisse rendant la poche obligataire moins attractive en relatif à l'allocation actions. La poche obligataire représente ainsi 19.3% du portefeuille. Sur l'année nous avons toutefois accru la diversification du panier d'obligations en initiant de nouvelles lignes comme Eircom 2027 (opérateur télécom historique en Irlande), Coty 2026 ou encore Rolls Royce 2027. Le rendement brut de la poche obligataire s'établit à environ 5.3% à fin 2023 pour une sensibilité taux à 2.5 ce qui représente selon nous un couple rendement/sensibilité favorable. A titre de comparaison, l'indice Bloomberg Euro High Yield offre actuellement un rendement d'environ 6.5% pour une sensibilité plus importante de 3.0 et un risque de crédit plus important aussi.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,05%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 16%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

1 525 636,68 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, CIE FIN. RICHEMONT, Meta Platforms, Franco-Nevada Corp - US, Trigano

Ventes : MAP Aktif, Meta Platforms, Ishares Euro HY Corp ETF, Alphabet A (GOOGL US), Paypal

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT GRAND LARGE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



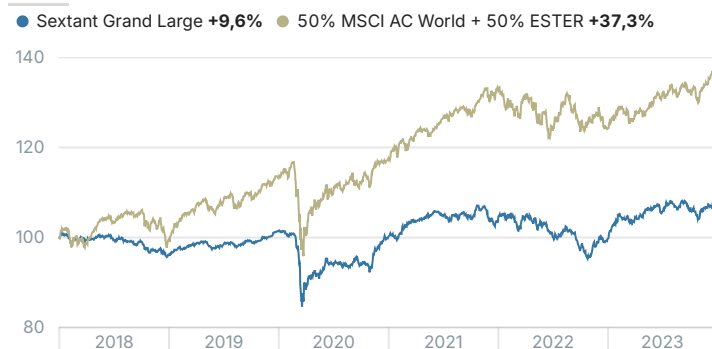
Sextant Grand Large est un compartiment diversifié dont l'exposition aux actions peut varier de 0 à 100% en fonction de la valorisation à long-terme des marchés actions. Les actions sont ensuite sélectionnées individuellement dans le monde entier en dehors de toute référence indicielle. La part de l'actif restante est investie en obligations sélectionnées de la même façon, et en produits monétaires.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	820,57M€
VL part	495,11€
Capitalisation moyenne des actions	51,9Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,4Md€
Nombre de lignes	115
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+2,2%	+3,0%	+3,7%	+10,0%	+10,0%	+9,3%	+13,8%	+9,6%	+3,0%	+2,6%	+1,5%
Indice de référence	+1,9%	+3,7%	+3,9%	+10,5%	+10,5%	+16,7%	+37,7%	+37,3%	+5,3%	+6,6%	+5,4%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	3,8%	0,5%	0,6%	0,7%	1,1%	-0,9%	2,0%	-0,1%	-1,2%	-2,0%	2,8%	2,2%	10,0%	10,5%
2022	0,0%	-1,0%	0,9%	-0,2%	-0,9%	-3,0%	0,9%	0,4%	-4,0%	-1,7%	3,8%	0,4%	-4,7%	-6,4%
2021	-0,6%	2,8%	0,9%	0,9%	1,3%	-0,9%	0,2%	0,3%	-0,6%	1,4%	-2,3%	0,9%	4,3%	12,8%
2020	-1,1%	-2,4%	-8,6%	3,2%	0,4%	1,2%	-0,5%	0,8%	0,0%	-1,4%	5,3%	2,6%	-1,1%	4,0%
2019	1,5%	0,2%	0,6%	0,5%	-1,4%	0,7%	0,5%	-0,2%	0,6%	0,0%	0,9%	1,2%	5,3%	13,5%

Le 02/05/2018, pour mieux illustrer la dimension internationale du fonds, nous avons décidé de modifier l'indicateur de référence: 50 % MSCI World + 50 % Eonia (précédemment 50% du CAC All Tradable et de 50% Eonia). Depuis le 31/12/2021, nous avons remplacé l'EONIA par l'ESTER. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	3 ans	5 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	5,3% (6,6%)	6,5% (7,9%)	6,1% (7,9%)
Ecart de suivi	6,1%	6,3%	6,1%
Ratio d'information	-0,4	-0,6	-0,6
Ratio de Sharpe	0,4	0,4	0,2
Max drawdown	-10,97%	-16,59%	-16,59%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5
Meta Platforms	365bps Solocal EUR3M 03-2025 -101bps
Map Aktif	188bps Casino Guichard Perrachon -93bps
Kontron	115bps Teleperformance -47bps
Pinduoduo	100bps Nature Holdings -36bps
Viel et Compagnie	81bps Hellofresh -31bps

## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	3,0%
Map Aktif	Actions	Biens de consommation	Indonésie	2,3%
OPEN UP Group Inc.	Actions	Services aux entreprises	Japon	2,0%
Viel et Compagnie	Actions	Finance	France	2,0%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	2,0%

## EXPOSITION

(ÉVOLUTION N / N-1)

Exposition brute actions	55,6% +180bps
>2Mds€	18,6% -70bps
500M€ - 2Mds€	20,7% +336bps
<500M€	12,3% -270bps
Actions Aurifères	3,9% +184bps
Futures et Options	-19,8% +77bps
Exposition nette actions	35,8% +257bps
Obligations	19,3% -514bps
Corporate	16,2% -305bps
Financières	0,1% -14bps
Convertibles	3,1% -195bps
Liq., Monét., Arb.	25,1% +341bps

## ALLOCATION SECTORIELLE

(POCHE ACTION)

Services aux entreprises	17,6% +389bps
Finance	10,6% -244bps
Médias / Internet	10,4% -295bps
Technologie	8,2% -262bps
Biens de consommation	7,9% +260bps
Fonds Actions	7,2% +159bps
Or / Argent	7,0% +312bps
Industrie	5,1% +1bps
Matières premières	4,0% -66bps
Communication	3,4% -137bps
Holding	3,3% -63bps
Loisirs	3,3% +127bps
Construction	3,3% +79bps
Autres < 2,5%	8,8% -258bps

## ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE

(POCHE ACTION)

France	41,6% +254bps
Japon	8,1% +112bps
Canada	7,5% +271bps
Multi-pays	7,2% +159bps
Allemagne	6,8% -173bps
Etats-Unis	5,3% -707bps
Chine	4,6% -20bps
Autriche	4,4% -83bps
Indonésie	4,1% +38bps
Royaume-Uni	3,1% +311bps
Suisse	2,7% +273bps
Autres < 2,5%	4,5% -435bps

## INDICATEURS OBLIGATAIRES

	Poche obligataire	Total fonds
Rendement brut	5,1%	1,9%**
Rendement après cov. de chang.	5,3%	2%**
Spreads (point de base)	216	41,8
Durée résiduelle (années)	2,7	0,5
Sensibilité Taux	2,4	0,5

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

## RÉPARTITION PAR NOTATIONS (POCHE OBLIGATAIRE)

Investment Grade	1,3% +84bps
Haut rendement	68,2% 1130bps
Non noté	30,5% 1215bps

## RÉPARTITION PAR MATURITÉ (POCHE OBLIGATAIRE)

Maturité	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	> 10 ans	Perpétuelle	Actions
Hypothèse de maturité SGP	8,2%	50,4%	34,3%	3,2%	0%	0%	4,0%	0%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part N
- Code ISIN : FR0013306404
- Ind. de référence a posteriori : 50% MSCI AC World + 50% ESTER
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 11/07/2003 Part : 29/12/2017
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation- Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 5% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 1% TTC maximum
- Commission de performance : 15% TTC de la performance au-delà de 5,7% par année calendaire
- TER (29/12/2023) : 0,99%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Via une allocation d'actifs discrétionnaire et la sélection individuelle d'actions et d'obligations, l'objectif de Sextant Grand Large est une croissance annuelle du capital supérieure à 5% nette de frais de gestion sur la durée de placement recommandée.

Le processus de gestion suit trois étapes :

- 1) L'exposition nette aux actions varie de 0% à 100% de l'actif net en fonction de la valorisation des marchés
- 2) Les actions achetées sont les idées les plus défensives à long-terme de l'ensemble de l'équipe, quels que soient leurs places de cotation, tailles ou styles.
- 3) Sextant Grand Large investit de façon opportuniste dans d'autres classes d'actifs, notamment en obligations, quand leur valorisation offre une marge de sécurité suffisante.

Sextant Grand Large progresse de +3,0% sur le trimestre, contre +3,7% pour son indice de référence dans des marchés en forte hausse. Sur l'ensemble de l'année, la progression atteint +10,0% contre +10,5% pour l'indice. La poche actions a bien progressé. Parmi les satisfactions on trouve une nouvelle fois Meta qui a poursuivi son rebond. En effet, les audiences des réseaux sociaux du groupe continuent de progresser, la société ayant pratiquement rattrapé son retard par rapport à TikTok en termes de qualité de recommandations algorithmiques de contenus. Par ailleurs l'efficacité des solutions de ciblage de Meta a retrouvé son lustre habituel après une période d'adaptation aux mesures prises par Apple pour limiter le suivi des utilisateurs sur le système d'exploitation. La société est de nouveau considérée comme le support de publicité le plus rentable pour les PME aux Etats-Unis devant les mots-clés de Google. Enfin les développements de l'intelligence artificielle sont très encourageants pour Meta, la société étant en pointe en la matière avec une approche open source qui tranche avec celles, propriétaires, d'Alphabet et de Microsoft. Cela permettra par exemple de développer des offres de robot conversationnel sur Whatsapp au près des petits commerçants du monde entier, en commençant par les pays émergents, notamment l'Inde. Mapa a également poursuivi sa progression cette année. Nous avions constitué une ligne importante de titres dans ce distributeur d'articles de presse en Indonésie pendant la pandémie en 2020, ses magasins étant fermés. La réouverture a pleinement profité à la valeur qui entre-temps s'est bien développée en ligne mais aussi dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est comme les Philippines ou le Vietnam où les marques sont heureuses de profiter de son savoir-faire. Les profits ont désormais largement dépassé les niveaux de 2019 et devraient poursuivre leur croissance dans ces marchés sous-pénétrés à la démographie très dynamique. Autre contributeur notable ce trimestre comme cette année, Pinduoduo. La société continue à gagner des parts de marché dans le commerce en ligne chinois tout en progressant rapidement dans le reste du monde avec son site Temu qui a d'ores et déjà dépassé Shein tout en maîtrisant les investissements publicitaires nécessaires. Nous pensons que cette dernière activité est encore mal comprise par le marché. Enfin Kontron a bien rebondi cette année en continuant à exécuter son plan stratégique de façon remarquable avec la cession des services informatiques à Vinci et le redéploiement de la trésorerie sur des activités à plus forte croissance dans l'internet des objets en milieu industriel. Kontron est typiquement une société au bilan sain, en trésorerie nette très positive qui a profité de la faiblesse des valorisations en Europe sur les moyennes valeurs décotées pour racheter ses titres avec enthousiasme ces dernières années et qui peut aujourd'hui profiter d'une moindre agressivité des fonds non-cotés pour accélérer en termes d'acquisitions. A l'inverse Teleperformance a été la principale déception cette année. La société a souffert des craintes liées à de potentielles pertes de parts de marché vis-à-vis de solutions d'intelligence artificielle. Nous sommes bien conscients des risques correspondants, illustrés par exemple par les innovations de Meta dans Whatsapp. Cependant nous pensons que Teleperformance a une certaine avance dans le domaine et saura proposer à ces clients des solutions clé en main avec des niveaux satisfaisants de sécurité qui lui permettront d'accroître le champ de ses prestations et de sortir par le haut de cette tension déflationniste sur une partie de ses métiers. L'exposition nette aux actions évolue en fonction de la valorisation des marchés ajustée du cycle. Plus les marchés sont chers, moins Sextant Grand Large est exposé et inversement, ceci en dehors de tout scénario macroéconomique ou boursier. A fin décembre l'exposition nette au marché actions se situait à 35,8% un niveau légèrement supérieur à l'exposition recommandée par notre modèle quantitatif lié au PER de Shiller et à la valorisation à long-terme des marchés actions au niveau mondial. La valorisation des marchés est toujours supérieure à leur moyenne de long-terme ce qui justifie notre pondération encore relativement prudente. Nous notons cependant une disparité toujours importante des valorisations entre différents segments et géographies au sein de la cote et avons donc une exposition brute au marché actions plus élevée, aux alentours de 56%, et des couvertures sur grands indices qui ramènent donc l'exposition nette au niveau mentionné. En effet, les petites et moyennes valeurs sont de nouveau dans une zone de décade record par rapport aux grandes valeurs et nous paraissent donc beaucoup plus attractives en relatif à moyen-terme. Il en va de même pour les actions européennes et asiatiques par rapport aux actions américaines. Enfin les valeurs les moins chères (dites "value") ont vu leur écart de valorisation se réduire avec les valeurs les plus chères de la cote (dites "de croissance") mais par rapport aux écarts relatifs historiques, seule une partie du chemin a été faite en Europe. Au sein du marché actions, notre message principal est donc la sélectivité. Le reste de Sextant Grand Large est composé d'obligations (19,3%) et de liquidités au sens large, incluant opérations d'arbitrage et produits monétaires (25,1%). D'une façon générale, nous estimons que le fonds a souffert de la période de taux zéro, tout particulièrement entre 2019 et 2021 quand le marché a eu tendance à anticiper la prolongation indéfinie de cette situation. Cela s'est traduit par une forte progression des actifs risqués et une rémunération bien entendu nulle voire négative de la trésorerie, une surperformance des actions les plus risquées ou les plus chères de la cote avec une mise à l'écart des considérations de valorisation et une surperformance des obligations les plus longues. Or le fonds est resté positionné de façon contrariante par rapport à ces tendances. Avec le retour de l'inflation et des taux d'intérêt positifs depuis 2 ans, nous pensons que le contexte est plus favorable à la méthode de gestion fondamentale du fonds basée sur la valorisation des marchés et le rapport qualité-prix des actions et obligations, la trésorerie étant par ailleurs désormais rémunérée de façon significative. Cela se voit dans le meilleur comportement du fonds sur la période.

**Poche actions :** Nous choisissons pour Sextant Grand Large, parmi l'ensemble des idées de l'équipe de gestion, celles dont le rapport qualité-prix nous semble offrir le plus faible potentiel de baisse à long terme sur un plan fondamental, en incluant leur dimension ESG de façon systématique dans l'analyse de la qualité, celle-ci représentant environ 1/3 des critères étudiés. Nous privilégions donc les dossiers présentant une valorisation modérée, notamment au regard de leur bilan (trésorerie nette, BFR, etc.) et une activité raisonnablement prévisible. Le portefeuille est aujourd'hui particulièrement contrariant avec des titres délaissés dont les valorisations sont éloignées de celles des grands indices. Le portefeuille est largement positionné sur les segments les plus attractifs que nous avons évoqués : petites et moyennes capitalisations en Europe et en Asie et d'une façon générale, les valeurs décotées quand elles bénéficient d'activités stables ou quand elles sont sur un plancher de valorisation. Nous avons été particulièrement attentifs ces dernières années à privilégier les sociétés où les actionnaires et dirigeants se renforçaient au capital pour éviter d'être investis sur des sociétés peu chères pour de bonnes raisons. C'est toujours une caractéristique dominante du portefeuille actuel de même que l'absence d'endettement. Ce dernier point est particulièrement important dans la situation actuelle qui conjugue taux élevés et ralentissement économique. Non seulement en effet les sociétés en situation de trésorerie nette (2/3 de notre portefeuille actions !) ne souffrent pas de la hausse des frais financiers et n'ont pas de problèmes de refinancement mais ils vont aussi pouvoir profiter de cette phase du cycle pour accélérer sur leurs marchés via des acquisitions ciblées. Celles-ci devraient avoir lieu dans des conditions avantageuses puisque d'une part les profits se tassent en ce moment et que d'autre part les multiples de transactions baissent après avoir été poussés vers le haut par les fonds actifs sur le marché non-coté qui utilisaient de plus en plus de levier de moins en moins cher avec la baisse des taux. Cette période est révolue et c'est une bonne nouvelle pour des sociétés comme Kontron comme on l'a dit mais aussi Akwel ou Trigano qui ont accumulé de la trésorerie ces dernières années et ont un très bon historique long.

**Poche obligataire :** Une année en deux temps sur les marchés obligataires ; le premier semestre aura été marqué par la persistance d'un discours et d'une politique restrictive de la part des banques centrales sur fond de chiffres de l'inflation toujours orientés à la hausse et de chiffres de consommation et de l'emploi toujours très dynamiques. Dans ce contexte, les taux courts ont continué de progresser sur le S1. Et malgré une certaine volatilité, les marges de crédit sont restées relativement stables sur la 1ère partie de l'année portées par des publications relativement robustes des entreprises. A l'inverse sur le S2 et tout particulièrement sur la fin d'année, le marché a bénéficié d'un fort resserrement des marges de crédit et d'une forte baisse des taux. Le marché a en effet salué la décision des banques centrales de faire une "pause" dans leur politique de hausse des taux, ainsi que des chiffres de l'inflation qui semblent refluer un peu plus vite qu'attendu. Les résultats des entreprises tiennent relativement bien ainsi que les chiffres de l'emploi aux US et en Europe alors que la consommation marque le pas. Dans cet environnement, les indices obligataires high yield (hauts rendements) ont surperformé les indices obligataires investment grade sur l'année 2023. La performance de la poche obligataire de Sextant Grand Large a été impactée négativement cette année par la contre-performance de deux lignes : Casino et Solocal. Pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise par un tiers particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin octobre dernier et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille. Concernant Solocal, une procédure de conciliation s'est ouverte en juin dernier également mais les discussions entre les créanciers et la société, qui n'ont commencé que mi-septembre sont toujours en cours. Les porteurs de dette sont concentrés et pragmatiques, les solutions incluent l'entrée de nouveaux investisseurs ou une solution portée par les seuls obligataires. Etant donné la visibilité actuelle réduite sur le cas d'investissement, l'équipe de gestion et les équipes de contrôle des risques ont décidé d'ajuster à la baisse le prix des obligations de cet émetteur. Nous sélectionnons donc le prix le plus raisonnable étant donné les différents scénarios, la pondération actuelle ne représente plus que 0.1% du compartiment. Ces deux lignes ont coûté environ 200bps de performance au portefeuille. Hormis ces deux éléments exceptionnels, la sélection de titres s'est bien comportée avec une belle surperformance de quelques-unes de nos convictions comme Loxam, Birkenstock, Picard, Faurecia ou Aryzta s'appuyant sur de très bonnes publications opérationnelles. Adevinta fait, de son côté, l'objet d'une offre de la part des deux principaux actionnaires. La part de la poche obligataire dans le portefeuille a été réduite en fin d'année dans la mesure où les marges de crédit se sont resserrées et où les taux sont repartis à la baisse rendant la poche obligataire moins attractive en relatif à l'allocation actions. La poche obligataire représente ainsi 19.3% du portefeuille. Sur l'année nous avons toutefois accru la diversification du panier d'obligations en initiant de nouvelles lignes comme Eircom 2027 (opérateur télécom historique en Irlande), Coty 2026 ou encore Rolls Royce 2027. Le rendement brut de la poche obligataire s'établit à environ 5.3% à fin 2023 pour une sensibilité taux à 2.5 ce qui représente selon nous un couple rendement/sensibilité favorable. A titre de comparaison, l'indice Bloomberg Euro High Yield offre actuellement un rendement d'environ 6.5% pour une sensibilité plus importante de 3.0 et un risque de crédit plus important aussi.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,05%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 16%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

1 525 636,68 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, CIE FIN. RICHEMONT, Meta Platforms, Franco-Nevada Corp - US, Trigano

Ventes : MAP Aktif, Meta Platforms, Ishares Euro HY Corp ETF, Alphabet A (GOOGL US), Paypal

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT GRAND LARGE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Grand Large est un compartiment diversifié dont l'exposition aux actions peut varier de 0 à 100% en fonction de la valorisation à long-terme des marchés actions. Les actions sont ensuite sélectionnées individuellement dans le monde entier en dehors de toute référence indicielle. La part de l'actif restante est investie en obligations sélectionnées de la même façon, et en produits monétaires.

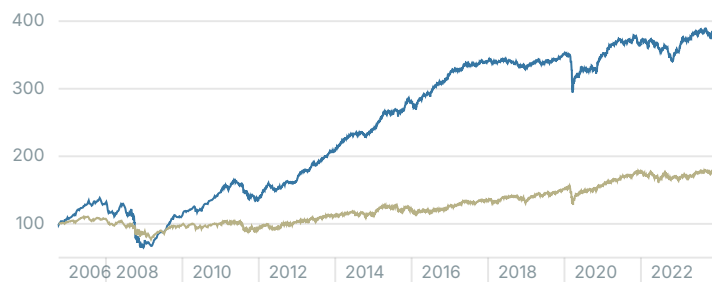
## CHIFFRES CLÉS

Actif net	820,57M€
VL part	395,18€
Capitalisation moyenne des actions	51,9Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,4Md€
Nombre de lignes	115
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Grand Large **+295,2%** ● 50% MSCI AC World + 50% ESTER **+83,4%**



## PERFORMANCES

	Performances cumulées									Performances annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds	+2,3%	+3,2%	+4,2%	+11,0%	+11,0%	+12,6%	+19,5%	+89,3%	+295,2%	+4,0%	+3,6%	+6,6%	+8,3%
Indice de référence	+1,9%	+3,7%	+3,9%	+10,5%	+10,5%	+16,7%	+37,7%	+62,0%	+83,4%	+5,3%	+6,6%	+4,9%	+3,6%

## PERFORMANCES ANNUELLES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	YTD
Fonds	26,8%	15,1%	17,2%	14,4%	5,6%	-2,7%	6,3%	-0,2%	5,5%	-3,8%	11,0%
Indice de référence	10,4%	1,2%	5,9%	4,2%	5,6%	-0,3%	13,5%	4,0%	12,8%	-6,4%	10,5%

Le 02/05/2018, pour mieux illustrer la dimension internationale du fonds, nous avons décidé de modifier l'indicateur de référence: 50 % MSCI World + 50 % Eonia (précédemment 50% du CAC All Tradable et de 50% Eonia). Depuis le 31/12/2021, nous avons remplacé l'EONIA par l'ESTER. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité fonds (indice)	5,3% (6,6%)	6,5% (7,9%)	5,6% (8,1%)
Ecart de suivi	6,1%	6,3%	6,4%
Ratio d'information	-0,2	-0,5	0,3
Ratio de Sharpe	0,6	0,5	1,2
Max drawdown	-10,19%	-16,46%	-16,46%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5	
Meta Platforms	366bps Solocal EUR3M 03-2025	-101bps
Map Aktif	188bps Teleperformance	-47bps
Kontron	115bps Nature Holdings	-36bps
Pinduoduo	101bps Hellofresh	-31bps
Viel et Compagnie	81bps Kloeckner	-27bps

## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	3,0%
Map Aktif	Actions	Biens de consommation	Indonésie	2,3%
OPEN UP Group Inc.	Actions	Services aux entreprises	Japon	2,0%
Viel et Compagnie	Actions	Finance	France	2,0%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	2,0%

## EXPOSITION

(ÉVOLUTION N / N-1)

Exposition brute actions	55,6% +180bps
>2Mds€	18,6% -70bps
500M€ - 2Mds€	20,7% +336bps
<500M€	12,3% -270bps
Actions Aurifères	3,9% +184bps
Futures et Options	-19,8% +77bps
Exposition nette actions	35,8% +257bps
Obligations	19,3% -514bps
Corporate	16,2% -305bps
Financières	0,1% -14bps
Convertibles	3,1% -195bps
Liq., Monét., Arb.	25,1% +341bps

## ALLOCATION SECTORIELLE

(POCHE ACTION)

Services aux entreprises	17,6% +389bps
Finance	10,6% -244bps
Médias / Internet	10,4% -295bps
Technologie	8,2% -262bps
Biens de consommation	7,9% +260bps
Fonds Actions	7,2% +159bps
Or / Argent	7,0% +312bps
Industrie	5,1% +1bps
Matières premières	4,0% -66bps
Communication	3,4% -137bps
Holding	3,3% -63bps
Loisirs	3,3% +127bps
Construction	3,3% +79bps
Autres < 2,5%	8,8% -258bps

## ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE

(POCHE ACTION)

France	41,6% +254bps
Japon	8,1% +112bps
Canada	7,5% +271bps
Multi-pays	7,2% +159bps
Allemagne	6,8% -173bps
Etats-Unis	5,3% -707bps
Chine	4,6% -20bps
Autriche	4,4% -83bps
Indonésie	4,1% +38bps
Royaume-Uni	3,1% +311bps
Suisse	2,7% +273bps
Autres < 2,5%	4,5% -435bps

## INDICATEURS OBLIGATAIRES

	Poche obligataire	Total fonds
Rendement brut	5,1%	1,9%**
Rendement après cov. de chang.	5,3%	2%**
Spreads (point de base)	216	41,8
Durée résiduelle (années)	2,7	0,5
Sensibilité Taux	2,4	0,5

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

## RÉPARTITION PAR NOTATIONS (POCHE OBLIGATAIRE)

Investment Grade	1,3% +84bps
Haut rendement	68,2% +1130bps
Non noté	30,5% +1215bps

## RÉPARTITION PAR MATURITÉ (POCHE OBLIGATAIRE)

Maturité	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	> 10 ans	Perpétuelle	Actions
Hypothèse de maturité SGP	8,2%	50,4%	34,3%	3,2%	0%	0%	4,0%	0%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR0010373209
- Ind. de référence a posteriori : 50% MSCI AC World + 50% ESTER
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 11/07/2003 Part : 05/10/2006
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023



## COMMENTAIRE DE GESTION

Via une allocation d'actifs discrétionnaire et la sélection individuelle d'actions et d'obligations, l'objectif de Sextant Grand Large est une croissance annuelle du capital supérieure à 5% nette de frais de gestion sur la durée de placement recommandée.

Le processus de gestion suit trois étapes :

- 1) L'exposition nette aux actions varie de 0% à 100% de l'actif net en fonction de la valorisation des marchés
- 2) Les actions achetées sont les idées les plus défensives à long-terme de l'ensemble de l'équipe, quels que soient leurs places de cotation, tailles ou styles.
- 3) Sextant Grand Large investit de façon opportuniste dans d'autres classes d'actifs, notamment en obligations, quand leur valorisation offre une marge de sécurité suffisante.

Sextant Grand Large progresse de +3,2% sur le trimestre, contre +3,7% pour son indice de référence dans des marchés en forte hausse. Sur l'ensemble de l'année, la progression atteint +11,0% contre +10,5% pour l'indice. La poche actions a bien progressé. Parmi les satisfactions on trouve une nouvelle fois Meta qui a poursuivi son rebond. En effet, les audiences des réseaux sociaux du groupe continuent de progresser, la société ayant pratiquement rattrapé son retard par rapport à TikTok en termes de qualité de recommandations algorithmiques de contenus. Par ailleurs l'efficacité des solutions de ciblage de Meta a retrouvé son lustre habituel après une période d'adaptation aux mesures prises par Apple pour limiter le suivi des utilisateurs sur le système d'exploitation. La société est de nouveau considérée comme le support de publicité le plus rentable pour les PME aux Etats-Unis devant les mots-clés de Google. Enfin les développements de l'intelligence artificielle sont très encourageants pour Meta, la société étant en pointe en la matière avec une approche open source qui tranche avec celles, propriétaires, d'Alphabet et de Microsoft. Cela permettra par exemple de développer des offres de robot conversationnel sur Whatsapp au près des petits commerçants du monde entier, en commençant par les pays émergents, notamment l'Inde. Mapa a également poursuivi sa progression cette année. Nous avions constitué une ligne importante de titres dans ce distributeur d'articles de presse en Indonésie pendant la pandémie en 2020, ses magasins étant fermés. La réouverture a pleinement profité à la valeur qui entre-temps s'est bien développée en ligne mais aussi dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est comme les Philippines ou le Vietnam où les marques sont heureuses de profiter de son savoir-faire. Les profits ont désormais largement dépassé les niveaux de 2019 et devraient poursuivre leur croissance dans ces marchés sous-pénétrés à la démographie très dynamique. Autre contributeur notable ce trimestre comme cette année, Pinduoduo. La société continue à gagner des parts de marché dans le commerce en ligne chinois tout en progressant rapidement dans le reste du monde avec son site Temu qui a d'ores et déjà dépassé Shein tout en maîtrisant les investissements publicitaires nécessaires. Nous pensons que cette dernière activité est encore mal comprise par le marché. Enfin Kontron a bien rebondi cette année en continuant à exécuter son plan stratégique de façon remarquable avec la cession des services informatiques à Vinci et le redéploiement de la trésorerie sur des activités à plus forte croissance dans l'internet des objets en milieu industriel. Kontron est typiquement une société au bilan sain, en trésorerie nette très positive qui a profité de la faiblesse des valorisations en Europe sur les moyennes valeurs décotées pour racheter ses titres avec enthousiasme ces dernières années et qui peut aujourd'hui profiter d'une moindre agressivité des fonds non-cotés pour accélérer en termes d'acquisitions. A l'inverse Teleperformance a été la principale déception cette année. La société a souffert des craintes liées à de potentielles pertes de parts de marché vis-à-vis de solutions d'intelligence artificielle. Nous sommes bien conscients des risques correspondants, illustrés par exemple par les innovations de Meta dans Whatsapp. Cependant nous pensons que Teleperformance a une certaine avance dans le domaine et saura proposer à ces clients des solutions clé en main avec des niveaux satisfaisants de sécurité qui lui permettront d'accroître le champ de ses prestations et de sortir par le haut de cette tension déflationniste sur une partie de ses métiers. L'exposition nette aux actions évolue en fonction de la valorisation des marchés ajustée du cycle. Plus les marchés sont chers, moins Sextant Grand Large est exposé et inversement, ceci en dehors de tout scénario macroéconomique ou boursier. A fin décembre l'exposition nette au marché actions se situait à 35,8% un niveau légèrement supérieur à l'exposition recommandée par notre modèle quantitatif lié au PER de Shiller et à la valorisation à long-terme des marchés actions au niveau mondial. La valorisation des marchés est toujours supérieure à leur moyenne de long-terme ce qui justifie notre pondération encore relativement prudente. Nous notons cependant une disparité toujours importante des valorisations entre différents segments et géographies au sein de la cote et avons donc une exposition brute au marché actions plus élevée, aux alentours de 56%, et des couvertures sur grands indices qui ramènent donc l'exposition nette au niveau mentionné. En effet, les petites et moyennes valeurs sont de nouveau dans une zone de décade record par rapport aux grandes valeurs et nous paraissent donc beaucoup plus attractives en relatif à moyen-terme. Il en va de même pour les actions européennes et asiatiques par rapport aux actions américaines. Enfin les valeurs les moins chères (dites "value") ont vu leur écart de valorisation se réduire avec les valeurs les plus chères de la cote (dites "de croissance") mais par rapport aux écarts relatifs historiques, seule une partie du chemin a été faite en Europe. Au sein du marché actions, notre message principal est donc la sélectivité. Le reste de Sextant Grand Large est composé d'obligations (19,3%) et de liquidités au sens large, incluant opérations d'arbitrage et produits monétaires (25,1%). D'une façon générale, nous estimons que le fonds a souffert de la période de taux zéro, tout particulièrement entre 2019 et 2021 quand le marché a eu tendance à anticiper la prolongation indéfinie de cette situation. Cela s'est traduit par une forte progression des actifs risqués et une rémunération bien entendu nulle voire négative de la trésorerie, une surperformance des actions les plus risquées ou les plus chères de la cote avec une mise à l'écart des considérations de valorisation et une surperformance des obligations les plus longues. Or le fonds est resté positionné de façon contrariante par rapport à ces tendances. Avec le retour de l'inflation et des taux d'intérêt positifs depuis 2 ans, nous pensons que le contexte est plus favorable à la méthode de gestion fondamentale du fonds basée sur la valorisation des marchés et le rapport qualité-prix des actions et obligations, la trésorerie étant par ailleurs désormais rémunérée de façon significative. Cela se voit dans le meilleur comportement du fonds sur la période.

**Poche actions :** Nous choisissons pour Sextant Grand Large, parmi l'ensemble des idées de l'équipe de gestion, celles dont le rapport qualité-prix nous semble offrir le plus faible potentiel de baisse à long terme sur un plan fondamental, en incluant leur dimension ESG de façon systématique dans l'analyse de la qualité, celle-ci représentant environ 1/3 des critères étudiés. Nous privilégions donc les dossiers présentant une valorisation modérée, notamment au regard de leur bilan (trésorerie nette, BFR, etc.) et une activité raisonnablement prévisible. Le portefeuille est aujourd'hui particulièrement contrariant avec des titres délaissés dont les valorisations sont éloignées de celles des grands indices. Le portefeuille est largement positionné sur les segments les plus attractifs que nous avons évoqués : petites et moyennes capitalisations en Europe et en Asie et d'une façon générale, les valeurs décotées quand elles bénéficient d'activités stables ou quand elles sont sur un plancher de valorisation. Nous avons été particulièrement attentifs ces dernières années à privilégier les sociétés où les actionnaires et dirigeants se renforçaient au capital pour éviter d'être investis sur des sociétés peu chères pour de bonnes raisons. C'est toujours une caractéristique dominante du portefeuille actuel de même que l'absence d'endettement. Ce dernier point est particulièrement important dans la situation actuelle qui conjugue taux élevés et ralentissement économique. Non seulement en effet les sociétés en situation de trésorerie nette (2/3 de notre portefeuille actions !) ne souffrent pas de la hausse des frais financiers et n'ont pas de problèmes de refinancement mais ils vont aussi pouvoir profiter de cette phase du cycle pour accélérer sur leurs marchés via des acquisitions ciblées. Celles-ci devraient avoir lieu dans des conditions avantageuses puisque d'une part les profits se tassent en ce moment et que d'autre part les multiples de transactions baissent après avoir été poussés vers le haut par les fonds actifs sur le marché non-coté qui utilisaient de plus en plus de levier de moins en moins cher avec la baisse des taux. Cette période est révolue et c'est une bonne nouvelle pour des sociétés comme Kontron comme on l'a dit mais aussi Akwel ou Trigano qui ont accumulé de la trésorerie ces dernières années et ont un très bon historique long

**Poche obligataire :** Une année en deux temps sur les marchés obligataires ; le premier semestre aura été marqué par la persistance d'un discours et d'une politique restrictive de la part des banques centrales sur fond de chiffres de l'inflation toujours orientés à la hausse et de chiffres de consommation et de l'emploi toujours très dynamiques. Dans ce contexte, les taux courts ont continué de progresser sur le S1. Et malgré une certaine volatilité, les marges de crédit sont restées relativement stables sur la 1ère partie de l'année portées par des publications relativement robustes des entreprises. A l'inverse sur le S2 et tout particulièrement sur la fin d'année, le marché a bénéficié d'un fort resserrement des marges de crédit et d'une forte baisse des taux. Le marché a en effet salué la décision des banques centrales de faire une "pause" dans leur politique de hausse des taux, ainsi que des chiffres de l'inflation qui semblent refluer un peu plus vite qu'attendu. Les résultats des entreprises tiennent relativement bien ainsi que les chiffres de l'emploi aux US et en Europe alors que la consommation marque le pas. Dans cet environnement, les indices obligataires high yield (hauts rendements) ont surperformé les indices obligataires investment grade sur l'année 2023. La performance de la poche obligataire de Sextant Grand Large a été impactée négativement cette année par la contre-performance de deux lignes : Casino et Solocal. Pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise par un tiers particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin octobre dernier et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille. Concernant Solocal, une procédure de conciliation s'est ouverte en juin dernier également mais les discussions entre les créanciers et la société, qui n'ont commencé que mi-septembre sont toujours en cours. Les porteurs de dette sont concentrés et pragmatiques, les solutions incluent l'entrée de nouveaux investisseurs ou une solution portée par les seuls obligataires. Etant donné la visibilité actuelle réduite sur le cas d'investissement, l'équipe de gestion et les équipes de contrôle des risques ont décidé d'ajuster à la baisse le prix des obligations de cet émetteur. Nous sélectionnons donc le prix le plus raisonnable étant donné les différents scénarios, la pondération actuelle ne représente plus que 0.1% du compartiment. Ces deux lignes ont coûté environ 200bps de performance au portefeuille. Hormis ces deux éléments exceptionnels, la sélection de titres s'est bien comportée avec une belle surperformance de quelques-unes de nos convictions comme Loxam, Birkenstock, Picard, Faurecia ou Aryzta s'appuyant sur de très bonnes publications opérationnelles. Adevinta fait, de son côté, l'objet d'une offre de la part des deux principaux actionnaires. La part de la poche obligataire dans le portefeuille a été réduite en fin d'année dans la mesure où les marges de crédit se sont resserrées et où les taux sont repartis à la baisse rendant la poche obligataire moins attractive en relatif à l'allocation actions. La poche obligataire représente ainsi 19.3% du portefeuille. Sur l'année nous avons toutefois accru la diversification du panier d'obligations en initiant de nouvelles lignes comme Eircom 2027 (opérateur télécom historique en Irlande), Coty 2026 ou encore Rolls Royce 2027. Le rendement brut de la poche obligataire s'établit à environ 5.3% à fin 2023 pour une sensibilité taux à 2.5 ce qui représente selon nous un couple rendement/sensibilité favorable. A titre de comparaison, l'indice Bloomberg Euro High Yield offre actuellement un rendement d'environ 6.5% pour une sensibilité plus importante de 3.0 et un risque de crédit plus important aussi.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,05%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 16%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

1 525 636,68 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, CIE FIN. RICHEMONT, Meta Platforms, Franco-Nevada Corp - US, Trigano

Ventes : MAP Aktif, Meta Platforms, Ishares Euro HY Corp ETF, Alphabet A (GOOGL US), Paypal

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT GRAND LARGE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **SEXTANT GRAND LARGE**

Identifiant d'entité juridique : **969500UU4SV9P2UY7B40**

Nom de la société de gestion : **AMIRAL GESTION**

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? <small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 10% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable

### Préambule



Le présent document vise à rendre compte de la façon dont Amiral Gestion promeut les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et prend en compte les risques de durabilité dans le cadre de la Gestion de son fonds Sextant Grand Large, classé « Article 8 » selon la classification du Règlement Disclosure – SFDR. Le document vise également à rendre compte de la manière dont le fonds prend en considération les risques climatiques et ceux liés à la biodiversité dans le cadre de l'article 29 de la loi Energie climat<sup>2</sup> auquel le compartiment Sextant Grand Large est soumis de par la taille de son actif sous gestion supérieur à 500 millions d'euros.

Les documents de référence de mise en conformité d'Amiral Gestion aux obligations d'information de l'article 29 sont publiés sur le site internet depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, à savoir :

- le Rapport de durabilité 2023 conforme à l'article 29 de la Loi Energie Climat sur le périmètre entité (<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2391/doc.pdf>)

<sup>1</sup> Date du document : Février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du fonds accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2656/sextant\\_grand\\_large\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2656/sextant_grand_large_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

<sup>2</sup> Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021

- la Politique environnementale d'Amiral Gestion (<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/1943/doc.pdf>)
- le document de Politiques sectorielles, intégrant nos politiques sur le charbon et les énergies fossiles (<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2398/doc.pdf>)

Pour le reporting périodique du compartiment Sextant Grand Large, et afin de ne pas modifier la structure réglementaire de la présente Annexe IV issue des RTS SFDR du règlement Disclosure, nous signalerons dans les parties convergentes avec l'attente d'informations requises par l'article 29 LEC une mention de correspondance d'information en préambule des parties concernées. Les éléments complémentaires nécessaires à communiquer et qui ne figurent pas dans ces parties du reporting seront intégrés dans une annexe complémentaire dédiée à la fin de ce document.

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

**Suivi de scores ESG moyens du portefeuille<sup>3</sup>**

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de SEXTANT GRAND LARGE.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale des valeurs investies en actions.

**Note Qualité ESG interne<sup>4</sup>** (source : Amiral Gestion)

SEXTANT GRAND LARGE Note Qualité ESG interne	Note Qualité ESG (/10)	Couverture	Evolution de performance année N / N-1
29/12/2023	5,8	85%	+18,7%
30/12/2022	4,9	63%	

**Score ESG externe<sup>5</sup>**

(source : MSCI ESG Ratings).

		Score ESG externe (/10)	Couverture	Performance relative du compartiment / univers
2023	Sextant Grand Large	5,5	81%	-6,7%
	Univers <sup>6</sup>	5,9	79%	
2022	Sextant Grand Large	5,4	57%	-

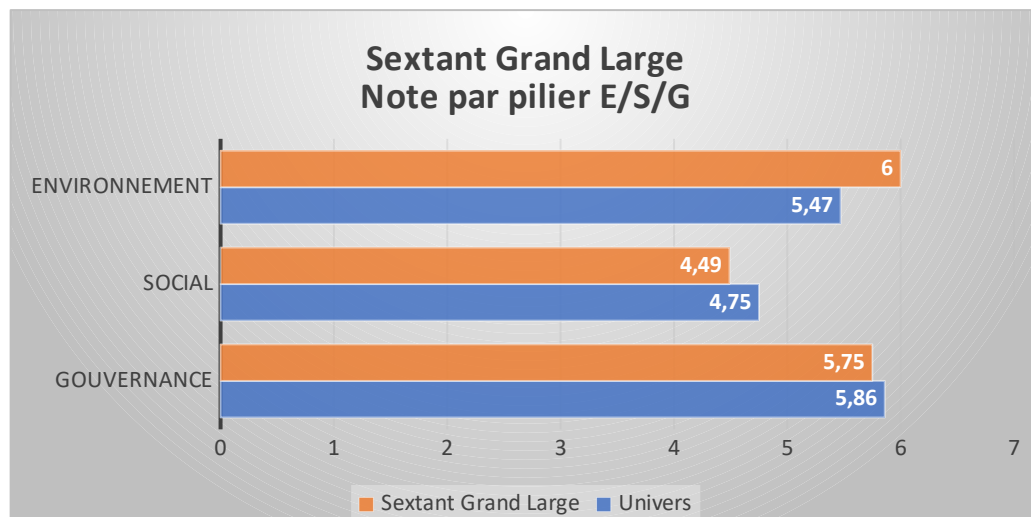
<sup>3</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 60% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC) pouvant être atteinte par la couverture d'analyse des scores ESG externe et / ou interne.

<sup>4</sup> La notation Qualité ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>5</sup> Le score ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>6</sup> Il est à noter que le compartiment Sextant Grand Large a adopté un univers de référence ESG en 2023 afin de suivre la performance relative de son portefeuille sur les indicateurs ESG et PAI sur lesquels il est engagé dans son annexe précontractuelle SFDR accessible sur la page fonds du compartiment ([SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)).

La note ESG du compartiment **Sextant Grand Large** s'établit à **5,5** au **29 décembre 2023**, en légère progression sur un an. La ventilation des notes par pilier Environnement - Social – Gouvernance, dont les résultats sont présentés dans le graphique ci-dessous, révèle particulièrement un bon niveau de notation moyen des valeurs en portefeuille sur les piliers Environnement (6/10, dépassant la note moyenne de l'univers) et de Gouvernance.



#### Meilleures notes ESG du compartiment<sup>7</sup>

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Valeo	10	0,3%
Westwing Group	8,8	0,3%
LEG Immobilien	8,6	0,2%
Compagnie Financière Richemont	8,4	1,5%
Admiral Group	8,3	1,0%

#### Notes ESG les moins élevées du compartiment

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Eircom Finance	1,2	0,5%
Akwel	1,5	0,9%
Econocom	1,7	0,9%
Groupe Guillin	1,7	0,6%
PDD Holdings	1,7	1,0%

<sup>7</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

### Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par SEXTANT GRAND LARGE, le compartiment a pris un engagement de suivi du portefeuille sur un indicateur en faveur du climat : l'Intensité carbone

Les résultats de cet engagement au 29/12/2023 sont restitués ci-dessous.

### ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

DATE	INTENSITE CARBONE* SEXTANT GRAND LARGE				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	81%	77,4%	95,5	173,2	-44,9%
30/12/2022	86%	-	75,94	-	-

**\*LEGENDE**

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCl<sub>4</sub>-Tetrachloromethane, C<sub>2</sub>H<sub>3</sub>Cl<sub>3</sub> – Trichloroethane, CBrF<sub>3</sub>-Bromotrifluoromethane et le CO<sub>2</sub> issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

**L'intensité carbone du compartiment SEXTANT GRAND LARGE est très significativement inférieure à celle de son univers de référence (-44,9%).**

### Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de SEXTANT GRAND LARGE <sup>8</sup>



N.B. : Les données présentées dans cette partie sont conformes aux attentes de l'article 29 de la Loi Energie Climat pour les fonds totalisant plus de 500 millions d'euros d'encours sous gestion, en matière de contenus relatifs :

<sup>8</sup> L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2022.



- à l'Alignement Taxonomie / part de combustibles fossiles (Réf. Données « Part Verte » et « Part Brune »)
- à l'Alignement avec l'Accord de Paris (Réf. Données « Température et Alignement 2°C »)
- à l'Alignement biodiversité (Réf. Données « Empreinte environnementale »)
- au Processus de gestion des risques (focus risques climatiques et biodiversité) – Cf. annexe en fin de document

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du rapport sont restitués dans le tableau ci-dessous :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>9</sup> )***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score composé ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2023	SEXTANT GRAND LARGE	35,2 145,1	< 1,75°C	1,5%	0,85% <sup>10</sup>	0,19%	0,17%	35,53
	Couverture	81%	78%	79%	31%	2,75%	76%	83%
	Univers	129,6 232,7	< 3°C	22,3%	11,91% <sup>11</sup>	0,27%	0,31%	39,44
	Couverture	61%	61%	65%	22%	5,25%	59%	66%
2022	SEXTANT GRAND LARGE	52,91 187,67	< 2 °C	1,58 %	1,45%	0%	0,41 %	25,57
	Couverture	86%	77%	78%	59%	-	74%	61%

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

#### Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

<sup>9</sup> Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées ou d'entreprises internationales hors Union Européenne, la majeure partie d'entre elles ne sont pas soumises à l'obligation de reporting sur l'exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l'obligation de publication d'alignement à la taxonomie s'étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l'exercice 2023 jusqu'au 1er janvier 2028 (sur l'exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>10</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>11</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

Nos OPC portent une vigilance particulière aux risques climatiques, à travers le suivi systématique de l'intensité carbone, voire la production de rapports « Climat » détaillés pour certains portefeuilles (e.g. intensité carbone, étude de l'alignement avec un scénario 2°C, exposition des revenus selon la taxonomie Européenne, part verte / part brune, risques de transition, risques physiques, etc.) qui est amenée à être généralisée à l'ensemble de nos portefeuilles. C'est le cas de Sextant Grand Large dont le Rapport Climat complet sera disponible sur demande.

Par ailleurs, Amiral Gestion a formalisé à l'été 2022 sa Politique environnementale 2022-2023 intégrant son appréhension des enjeux Climat et Biodiversité avec une position qui se veut évolutive et resserrée dans le temps à la lueur de l'analyse d'exposition de ses portefeuilles selon une base de données que nous cherchons à être la plus mature possible afin de pouvoir poursuivre notre réflexion en matière d'objectifs de réduction des impacts de nos investissements. En effet, la majeure partie des portefeuilles gérés par Amiral Gestion sont fortement investis sur des petites et moyennes capitalisations qui sont en phase de développement en matière de publication de données ESG, climat et biodiversité, et de facto moins bien couvertes par les fournisseurs de recherche extra-financière, subissant ainsi des biais d'estimation qui ne correspondent pas nécessairement à la réalité de leur performance.

A ce titre, le compartiment Sextant Grand Large n'a à ce jour pas fixé d'objectifs de réduction de son impact sur le climat ni d'objectif de performance climatique du portefeuille par rapport à un univers de référence sur son intensité carbone.

Aussi, l'objectif de cette analyse approfondie sur la base d'indicateurs environnementaux est, in fine, d'identifier les secteurs d'activités et les entreprises les plus exposés aux risques climatiques, à la fois pour préparer leur intégration dans la cartographie des risques d'Amiral Gestion, pour des raisons de matérialité financière, mais également pour repérer les impacts et incidences négatives de nos décisions d'investissement afin d'éclairer nos choix de gestion et nos priorités d'engagement actionnarial visant à inciter les entreprises à publier la donnée requise pour renforcer l'acuité des analyses. Cette revue d'analyse préalable vise à mieux comprendre cette donnée afin de déterminer de manière éclairée la mise à jour de notre Politique Environnementale qui interviendra en 2024.

Dans ce contexte, l'équipe de gestion du compartiment a toutefois une vigilance sur le profil climat du fonds.

Aussi, au 29/12/2023, **SEXTANT GRAND LARGE est bien orienté et en progression favorable sur un an sur le plan de ses métriques climat**, en particulier sur **son alignement en température qui est inférieur à 1,75°C** (contre <2°C fin 2022) et en convergence avec l'objectif de l'Accord de Paris pour le climat.

Cette bonne performance traduit les premiers effets de l'application de notre politique environnementale :

- qui comprend l'application de deux politiques sectorielles excluant le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles<sup>12</sup> de nos investissements.
- qui induit une vigilance constante de notre équipe de gestion formée aux enjeux climat et qui se traduit par une allocation consciente intégrant la prise en compte de ces enjeux matérialisée par une bonne intensité carbone.

#### Alignement Taxonomie (« Part verte ») et Part de combustibles fossiles (« Part brune »)

##### Part Verte

Le compartiment dégage une **part verte positive sur le thème d'atténuation du changement climatique (0,85 %)**. Les informations sur la part verte du compartiment figurent infra dans la partie dédiée du rapport.

##### Part Brune

**Le compartiment Sextant Grand Large est peu exposé aux combustibles fossiles, avec une part brune quasi nulle de 0,19% au 29/12/2023 d'après les données de MSCI.** Cette part brune est dû à l'investissement dans Franco-Nevada (0,19% CA), qui détient une implication indirecte dans le pétrole et le gaz non conventionnels via ses royalties générées auprès de producteurs d'énergies fossiles et découlant pour Franco Nevada de ses droits de propriété. Toutefois, cela ne constitue pas une non-conformité dans l'application des exclusions du portefeuille et de la politique Energies Fossiles d'Amiral Gestion car la société Franco Nevada est indirectement exposée dans l'activité de production d'énergies fossiles non conventionnelles.

<sup>12</sup> A l'exception des pétroles et gaz de schiste nord-américains, activités sur lesquels le compartiment n'est toutefois pas exposé en date du 29/12/2023

### Stratégie d'alignement Biodiversité

Amiral Gestion considère le défi de la biodiversité comme une extension naturelle de nos efforts en matière de lutte contre le changement climatique, qui aggrave la destruction des écosystèmes. Nous sommes convaincus que la préservation de la biodiversité nécessite un engagement collectif tout aussi important de la part des différentes parties prenantes : les acteurs du secteur privé y compris les institutions financières, les gouvernements, les ONG et la société civile. Nous avons la responsabilité en tant qu'investisseur de financer des entreprises qui, à minima, cherchent à limiter leurs impacts négatifs sur la biodiversité et aux mieux luttent pour sa préservation.

A ce titre, nous avons intégré une section dans notre politique environnementale sur la biodiversité et mis en place des premières mesures d'exposition de nos portefeuilles, en particulier Sextant Grand Large, avec d'une part l'analyse d'exposition aux controverses biodiversité, d'autre part, la mesure d'un indicateur agrégé d'empreinte environnementale, ainsi que la prise en compte de la biodiversité dans les indicateurs PAI.

L'impact du suivi de ces indicateurs peut nous amener à initier une action de dialogue voire d'engagement avec les entreprises concernées pas un manque de données par exemple ou dont l'activité serait exposée directement au risque biodiversité.

### Analyse d'exposition aux controverses Biodiversité<sup>13</sup> de Sextant Grand Large

Dans le cadre de la stratégie d'alignement Biodiversité, Amiral Gestion apporte une vigilance particulière aux controverses liées à cet enjeu, quel que soit le niveau de gravité, avec un suivi régulier mis en place par l'équipe ESG. Ainsi, pour cette année 2023, nous avons détecté trois entreprises concernées par des controverses biodiversité, notamment du fait de leurs relations commerciales avec des fournisseurs, et que nous suivons sur leur gestion de ces controverses. Il s'agit de Casino, Forvia et Compagnie Financière Richemont.

#### Cas Casino

##### *Gravité modérée (Catégorie 2) - 2019 - 2023*

Suite à la publication du rapport à charge du Centre pour l'Analyse des Crimes Climatique (CCCA), onze ONG environnementales ont assigné en justice le groupe Casino en mars 2021 en France. Casino est accusé de déforestation et de possibles violations à l'encontre de groupes indigènes dans la région amazonienne à travers sa chaîne d'approvisionnement de viande bovine de Casino Guichard-Perrachon.

En 2023, une étude de Mighty Earth et Aid Environment a accusé Casino et deux autres entreprises d'avoir fourni du bœuf provenant d'abattoirs responsables de déforestation à hauteur de 546 108 hectares au Brésil entre 2009 et 2023.

Le groupe nie ces accusations, estimant ne pas être en défaut de son Devoir de vigilance. Dans un entretien avec l'AFP, l'avocat de Casino a affirmé que le groupe "se conforme scrupuleusement à ses obligations légales" et "ne cesse, en partenariat avec des ONG locales, d'améliorer les procédures de contrôle des fournisseurs et des fermes". Il met aussi en cause le procédé utilisé par les ONG : "Certaines ONG ont fait le choix contestable de porter sur un plan polémique et inutilement contentieux cette problématique" qui nécessite au contraire une "collaboration constructive et apaisée" entre parties prenantes dans un "contexte géopolitique complexe". Le Groupe annonce poursuivre son engagement pour lutter contre la déforestation et travaille avec Imafloa une ONG locale au Brésil afin de traiter les enjeux liés à l'élevage Bovin.

#### Cas Forvia

##### *Gravité modérée (Catégorie 2) - 2019 - 2023*

A travers un rapport à charge de l'ONG Rainforest Foundation, Renault et d'autres constructeurs automobiles, sont accusés d'être potentiellement liés indirectement à la déforestation illégale à grande échelle en Amazonie brésilienne par le biais de leurs chaînes d'approvisionnement en sièges et intérieurs de voitures, en l'occurrence Faurecia pour Renault.

---

<sup>13</sup> Source : Recherche controverses de Sustainalytics

Selon l'ONG, les fabricants de sièges de voiture et d'intérieurs, tels que Magna International, Lear Corp, Faurecia, Adient ou encore Toyota Boshoku, utilisent du cuir en provenance d'entreprises brésiliennes fortement exposées au risque de déforestation.

Le rapport annuel 2022 de Forvia présente les grandes lignes de sa procédure d'audit fournisseurs, en particulier pour la dizaine de fournisseurs directs pour son approvisionnement de cuir, qui sont évalués par Forvia et EcoVadis, et fait référence à ses développements de substitution au cuir. Néanmoins le risque de déforestation lié à l'approvisionnement de cuir dans certaines régions n'est pas relevé par le groupe dans ce rapport, ni les mesures prises pour le réduire par conséquent. Aussi, nous suivons avec attention l'évolution des réponses du groupe face à cette controverse et les évolutions du prochain rapport annuel.

### Cas Compagnie Financière Richemont

*Gravité basse (Catégorie 1) - 2019 - 2023*

Selon un rapport des ONG Stand. Earth et Slow Factory publié en 2021, plusieurs entreprises, dont Richemont, se sont approvisionnées en cuir provenant de tanneries exposées à la déforestation en Amazonie au Brésil, notamment JBS.

Ces liens ont été identifiés en croisant des données douanières avec d'autres sources et témoignent que les chaînes d'approvisionnement de JBS seraient responsables de la déforestation de plus de 3 millions d'hectares au cours des 10 dernières années. Selon le rapport une large partie (environ 81%) de cette déforestation serait illégale. Il accuse les entreprises d'avoir des politiques de déforestation insuffisantes.

En 2023, à la suite d'une enquête interne qui n'a révélé aucune preuve d'association avec des fermes ou abattoirs responsables de déforestation, la Compagnie Financière Richemont SA a nié son implication.

Dans son rapport annuel 2022, sans évoquer en particulier un type d'approvisionnement tel que le cuir, le groupe annonce que les équipes de Recherche & Innovation et d'approvisionnement responsable ont été renforcées pour répondre aux engagements de la société envers l'initiative Science Based Targets ('SBTi'). Nous serons attentifs à ces évolutions.

### Analyse de l'empreinte environnementale de Sextant Grand Large

L'analyse de l'empreinte environnementale mesure les risques et les opportunités qui ne sont pas saisies par une analyse conventionnelle des portefeuilles. L'empreinte quantifie l'impact environnemental des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation d'eau, des déchets, des polluants de l'air, du sol, et de l'eau, ainsi que l'utilisation des ressources naturelles. Afin de permettre une comparaison des différents impacts environnementaux, notre fournisseur de recherche S&P Trucost attribue un coût environnemental à chaque ressource et polluant.

**Au 29/12/2023, Sextant Grand Large présente un ratio d'empreinte environnementale par million de chiffre d'affaires (EC/R) de 1,50% contre 1,58% à fin 2022.** Le périmètre utilisé dans cette analyse est celui des coûts directs, des coûts associés aux fournisseurs directs et ceux associés aux fournisseurs indirects. Aussi, si le coût des impacts environnementaux négatifs des entreprises en portefeuille était monétisé, cela représenterait 1.50% de leurs chiffres d'affaires cumulés. **L'exposition du fonds à ces coûts potentiels a baissé de 0,08% sur un an.**

### Analyse des indicateurs PAI sur la biodiversité

L'indicateur PAI préconisé dans la réglementation SFDR demande la "Part des entreprises du portefeuille qui ont déclaré, ou pour qui sont estimés, avoir des activités induisant des impacts sur des zones protégées et/ou riches en biodiversité".

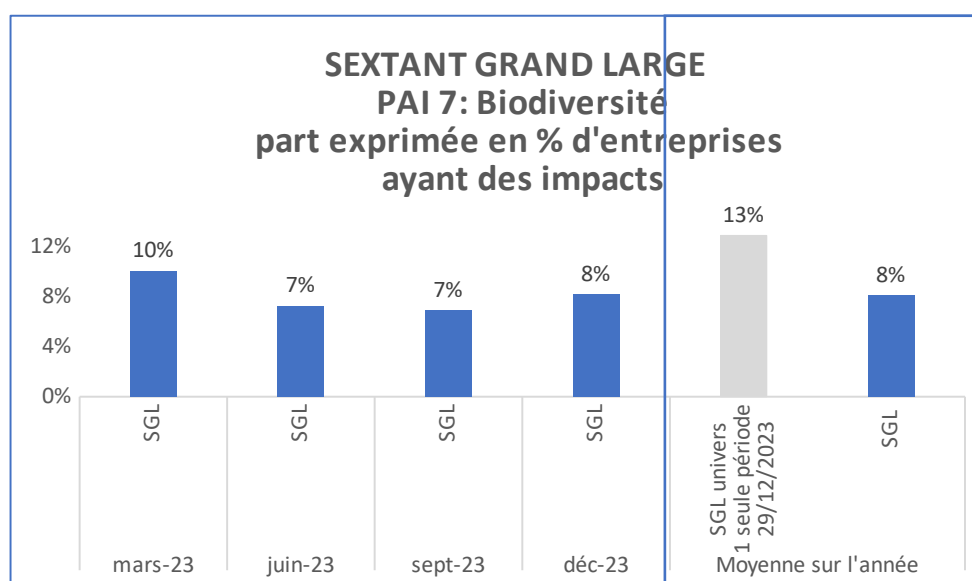
Nous exploitons 3 sources de données différentes qui selon nous fournissent qualitativement un bon niveau de conformité par rapport à l'exigence de définition de ce PAI :

- 2 critères complémentaires (CDP Water et MSCI) nous permettent de collecter l'information de si une société a déclaré des opérations dans des, ou à proximité de, sites classifiés comme sensibles en termes de risques liés à la biodiversité ;
- 1 critère supplémentaire (source Ethifinance) nous permet de collecter l'information de si une société a déclaré avoir induit des impacts négatifs sur la biodiversité dans les 3 dernières années.

La combinaison de ces 3 critères nous permet de constater un niveau d'exposition non nul aux risques et impacts sur la biodiversité. Nous appliquons simplement une règle de priorité entre ces 3 points de données, dans l'ordre énuméré ci-dessus, à savoir, de manière spécifique : priorité 1 – donnée CDP, priorité 2 – donnée MSCI et priorité 3 – donnée Ethifinance. Cette combinaison nous permet, aussi et surtout, d'augmenter la couverture de données pour ce PAI. En effet, ces différents fournisseurs sont selon nous complémentaires quant aux tailles et zones géographiques des sociétés qu'ils adressent :

- CDP Water et MSCI adressent surtout les sociétés de grande capitalisation internationales
- Ethifinance adresse surtout les sociétés de petites et moyennes capitalisations européennes

Au 29/12/2023, la part des entreprises du portefeuille de Sextant Grand Large exposée à des risques et impacts négatifs sur la biodiversité s'élève à **8% du portefeuille contre 13% sur l'univers<sup>14</sup>, montrant ainsi une exposition significativement moindre.**



<sup>14</sup> PAI 7 – Biodiversité : Taux de couverture du portefeuille : 97%, Univers : 86%

Dans le cadre de sa Politique de prise en compte des principales incidences négatives d'Amiral Gestion<sup>15</sup>, l'impact sur la biodiversité est pris en compte de la manière suivante :

- qualitativement dans l'analyse ESG dès lors que l'activité de l'entreprise est susceptible de générer ce type d'externalités négatives dans les zones protégées et/ou riches en biodiversité.
- l'implication des organes de gouvernance dans les problématiques de biodiversité est notamment suivie, à travers un indicateur dédié produit par le CDP (lorsque la donnée est disponible).
- une vigilance particulière est également portée à toutes les controverses relatives à la biodiversité, quel que soit le niveau de gravité. Cette vigilance peut conduire à une mise sous surveillance, un dialogue ou une exclusion selon le degré d'importance de l'incident.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique environnementale, Amiral Gestion s'est engagée à ouvrir une réflexion en 2025 pour se fixer des objectifs liés à la biodiversité à horizon 2030, conformes aux principes de la Convention sur la diversité biologique.<sup>16</sup>

• **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>17</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Part d'investissement durable**

SEXTANT GRAND LARGE	(Données pondérées au 29/12/2023)	(Données pondérées au 30/12/2022)
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b>	<b>25,6%</b>	<b>31,7%</b>

Part d'ID minimale : 10%

<sup>15</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf>

<sup>16</sup> Pour en savoir plus, se référer à la section 5.3 du Rapport de Durabilité : <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2391/doc.pdf>

<sup>17</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	21,9%	30,1%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	3,7%	1,6%

Depuis le 30/12/2022, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissements durables pour nos compartiments.

A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 une part d'investissements durables représentant 25,6% de l'actif net du portefeuille.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions "investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

#### **Sélectivité ESG du compartiment Sextant Grand Large**

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité du compartiment Sextant Grand Large s'élevait à **4,9% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### **Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>18</sup>**

<sup>18</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.



**Au 29 décembre 2023 et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.**

**La part brune du fonds, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, s'élève donc à 0,19% d'après les données MSCI, dû à l'investissement dans Franco-Nevada (0,19% CA), qui détient une implication indirecte dans le pétrole et le gaz non conventionnels via ses royalties générées auprès de producteurs d'énergies fossiles et découlant pour Franco Nevada de ses droits de propriété.** Toutefois, cela ne constitue pas une non-conformité dans l'application des exclusions du portefeuille et de la politique Energies Fossiles d'Amiral Gestion car la société Franco Nevada est indirectement exposée dans l'activité de production d'énergies fossiles non conventionnelles.

Il est à noter que le compartiment a également une vigilance particulière sur les investissements dans les secteurs de l'alcool et du jeu. Au 29/12/2023, le compartiment n'a pas d'exposition aux actions ou obligations d'entreprises évoluant dans le secteur des jeux d'argent.

Sur le secteur de l'alcool, une analyse spécifique du positionnement des produits et des pratiques de vente des producteurs et des vendeurs au détail d'alcool a été réalisée en cas d'exposition dépassant 5% du chiffre d'affaires, pour vérifier la bonne gestion des risques sociaux par l'entreprise. Dans ce cadre de l'application de notre politique sectorielle sur cette activité, le compartiment a investi dans l'entreprise Dufry, leader mondial des duty free, dont la part de chiffre d'affaires liée à la vente d'alcool représente 17%. MSCI attribue un très bon niveau de notation à l'entreprise (« A »), la positionnant dans la moyenne haute de son secteur, avec deux controverses mineures non liées à des pratiques commerciales répréhensibles en lien avec leur activité de vente d'alcool.

#### **Non exposition du compartiment à des controverses de gravité sévère<sup>20</sup>**

**Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du fonds.**

Toutefois, il est à noter qu'une entreprise fait l'objet d'une mise sous surveillance par le Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion : **META Platforms** dans le cadre de deux controverses qui l'ont amené à être inscrites en statut Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies et dont le cas est décrit dans la section suivante.

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

#### **Bilan global au 29/12/2023**

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

<sup>19</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

<sup>20</sup> Source : Sustainalytics - Taux de couverture d'analyse : 82,62%



- o **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment SEXTANT GRAND LARGE sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

**Bilan au 30/12/2022**



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Trois entreprises du portefeuille sont inscrites sous statut Watchlist et mises sous surveillance<sup>21</sup> : META PLATFORMS\*, TELEPERFORMANCE\*\*
- Le désinvestissement d'une entreprise sous statut watchlist en 2023 : Compagnie de l'ODET\*\*\*

*Taux de couverture d'analyse : 87%*

<sup>21</sup> Décision du Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion du 12 octobre 2022

**\*Cas Meta Platforms<sup>22</sup>**

La société américaine Meta Platforms (ex Facebook), l'un des géants du Web faisant parti des GAFAM, a été mise sous surveillance fin 2022 à la suite de deux controverses sur la gestion des données personnelles des utilisateurs pour la première, la seconde sur l'impact négatif de ses produits sur la santé mentale des adolescents, plaçant l'entreprise sous un double statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (chapitre IV et VIII) pour atteinte à la protection des droits humains internationaux** et d'atteintes aux intérêts des consommateurs.

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses qui s'est tenue le 12 octobre 2022.**

Cette mise sous surveillance et les éléments d'analyse ont été communiqués dans le rapport SFDR du fonds en date du 30/12/2022. Pour rappel :

- **La première controverse** faisait état d'une **utilisation non autorisée des données personnelles par un tiers entre 2015 à 2018**, et a fréquemment fait l'objet d'allégations liées à un **traitement inapproprié de ces mêmes données**. Ainsi, suite à une action collective devant les tribunaux suite au scandale Cambridge Analytica (2018), Meta est parvenu à un accord dans son procès Cambridge Analytica en acceptant de payer l'amende de 5 milliards de dollars décidée en juillet 2019.

Actions correctives : Meta a mis en place début 2022 une nouvelle politique de confidentialité beaucoup plus claire et basée sur les recommandations des experts en protection de la vie privée. Dans le cadre également de ses mesures de vigilance renforcée, META a annoncé fin novembre 2023 avoir démantelé un réseau basé en Chine de près de 5000 faux comptes Facebook et Instagram tentant d'influencer le discours en ligne sur la politique américaine. Ce type d'opérations a également été réalisé plus tôt en 2023 sur de faux comptes russes et iraniens<sup>23</sup>.

- **La seconde controverse, datant de 2016 mais avec de nouvelles actualités négatives en 2023**, a mis en évidence l'impact significatif que pouvaient avoir les plateformes Facebook et Instagram sur :

- **le respect des droits de l'homme des utilisateurs dans les pays en développement et des zones à risques (Kenya, Myanmar, Afrique du Sud)**. En décembre 2022, Meta a été accusée dans une action en justice au Kenya d'avoir permis la divulgation de contenus préjudiciable, exacerbant le conflit Ethiopien entre 2020 et 2022. En 2023, le WSJ a accusé Meta de contribuer à l'augmentation de la violence et de la propagande nationalistes hindoues en Inde.

Action corrective : Depuis 2018, Meta a ajusté significativement ses algorithmes et moyens de contrôle à plusieurs reprises, en particulier en ce qui concerne la modération de contenu en période d'élections ou de conflits. Comme en atteste la décision de la Maison Blanche de rejoindre Threads<sup>24</sup> (Meta) et de quitter Twitter (nouvellement renommé X), Meta est maintenant devenu l'acteur de référence par sa capacité à équilibrer liberté d'expression et modération de contenu sur ses plateformes. D'autres sociétés de médias (Comcast, Walt Disney, Warner Bros) ont suivi et suspendu leurs publicités sur X et ont

<sup>22</sup> Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainability

<sup>23</sup> Meta fait le ménage en Chine : un réseau de milliers de faux comptes démantelé ! (clubic.com)

<sup>24</sup> <https://www.zonebourse.com/actualite-bourse/La-Maison-Blanche-lance-un-compte-Threads-pour-Biden-et-Harris-45401833/>

rejoint Threads de Meta. Ces mouvements sont une preuve de la confiance de grands acteurs Américains envers Meta en ce qui concerne la politique de gestion des données.

- **l'impact négatif de ses plateformes sur la santé mentale des adolescents : Des documents internes ont fuité à la suite de la communication par un lanceur d'alerte au Wall Street journal laissant transparaitre que Meta était au courant de l'impact négatif de ses plateformes.**

Actions correctives : L'article du WSJ était basé sur une interprétation de la recherche interne Meta qui fausse les résultats de l'enquête. L'évaluation de Sustainalytics est principalement fondée sur cet article. En effet, Meta a communiqué que contrairement aux allégations du Wall Street Journal, les recherches d'Instagram montrent que sur 11 des 12 problèmes de bien-être, plus d'adolescentes ont déclaré qu'Instagram les avait rendues meilleures plutôt que pires. Cette recherche, comme la recherche externe sur ces questions, a révélé que les adolescents déclarent avoir eu globalement plus d'expériences positives que négatives avec les réseaux sociaux. Meta a fait la **promotion des lignes d'assistance locales sur les troubles alimentaires et a mis en place un partenariat avec la NEDA** (National Eating Disorders Association) afin d'aider les adolescents à avoir une meilleure image d'eux-mêmes et de leur corps. En outre, ils ont fait la **promotion de comptes vérifiés qui partagent de la positivité et des conseils pour se sentir mieux.**

**En 2023, les équipes de gestion et d'analyse ESG d'Amiral Gestion ont poursuivi le suivi étroit des actualités et pratiques liées à ces controverses, de la qualité de la communication de Meta ainsi que les actions correctives additionnelles sur lesquelles s'engagent l'entreprise. Cette surveillance étroite du titre a été inscrite à l'ordre du jour de 2 comités de surveillance des controverses qui se sont tenus le 25/07/2023 et le 22/12/2023.**

- **Gestion des données** : Malgré les mesures prises en 2022, Meta a reçu de nouvelles amendes de la part de la DPC en 2021, 2022 et 2023 à la suite des enquêtes de la commission (condamnation de Meta à 1.2 milliards d'euro par la DPC-Commission de protection des données irlandaise au nom de l'UE en Mai 2023). Par ailleurs, les régulateurs aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et dans l'UE envisagent tous une réglementation plus stricte ciblant l'entreprise. La récente mise en place de l'abonnement payant sur les plateformes Facebook et Instagram par Meta a permis de répondre aux nouvelles exigences RGPD spécifiques à l'Europe. "Pay or Okay" est vu par certains comme une entrave au libre consentement de l'utilisateur. Cependant, il est important de rappeler que les utilisateurs demeurent maîtres de leurs décisions, et en particulier celle de ne plus utiliser les plateformes Meta. L'utilisation des plateformes Facebook et Instagram demeure basée sur le fait que l'utilisateur y trouve de la valeur. "Pay or Okay", or "Use something else" apparaîtrait plus objectif. Nous considérons que l'abonnement payant n'est pas une limitation du libre arbitre, mais plutôt une proposition alternative et positive pour ceux qui souhaitent une expérience sans publicités ciblées. A titre de comparaison, depuis 2023, le divertissement accessible sur Netflix s'acquiert également soit au prix d'un abonnement, soit avec de la publicité, tout comme Instagram.

Dans notre analyse comparative sur la responsabilité et la gestion des données privées, il est intéressant de noter les différentes approches adoptées par Meta et TikTok, ce dernier appartenant à ByteDance,

une entreprise basée en Chine. En novembre 2022, TikTok a admis que ses employés en Chine avaient accès aux données des utilisateurs européens, incluant ceux de l'Union Européenne, de la Suisse, et du Royaume-Uni, soulevant des préoccupations quant à la sécurité et la confidentialité des informations personnelles. Cette révélation a alimenté les débats sur la protection des données à l'échelle internationale, menant le Congrès américain à envisager des mesures restrictives contre TikTok aux États-Unis. Les préoccupations ne se limitent pas uniquement à l'usage commercial de ces données, mais s'étendent également à la possibilité de leur utilisation par des entités gouvernementales chinoises, soulevant des questions importantes sur la gouvernance et la régulation des données à l'échelle mondiale<sup>25</sup>.

- **Impact des réseaux sociaux sur la santé mentale des adolescents :** malgré des mesures correctives identifiées, META continue d'être exposée sur cette controverse avec **une action en justice initiée par 40 États américains à l'automne 2023 pour nuisance à la santé mentale de la jeunesse**<sup>26</sup>. Cette action en justice représente l'aboutissement d'enquêtes menées depuis deux ans sur les méthodes "addictives" des deux réseaux sociaux Facebook et Instagram. Les États, démocrates et républicains, affirment que le groupe californien a "dissimulé la façon dont ces plateformes exploitent et manipulent les consommateurs les plus vulnérables", et "négligé les dommages considérables" causés à la "santé mentale et physique des jeunes de notre pays". Bien que ces questions soient légitimes et doivent être suivies avec attention, plusieurs éléments laissent penser que Meta cherche à adresser ce sujet de société complexe avec sérieux. Par ailleurs, le cas n'ayant pas été jugé, il est prématuré de conclure que Meta a un impact néfaste sur la santé mentale des jeunes sans pouvoir mettre en perspective plusieurs études. Par exemple, une étude scientifique menée par *The National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine*<sup>27</sup> en 2023 montre des impacts négatifs mais aussi positifs des réseaux sociaux. Ce second aspect ne peut être minimisé, car il apporte 1/ du divertissement pour la majorité des jeunes, et 2/ permet d'améliorer la santé de certains jeunes isolés ou en recherche d'opportunités. Aussi, il n'y a à ce jour pas de base scientifique faisant consensus pointant une contribution globalement négative des réseaux sociaux sur la santé des jeunes. L'innovation technologique vient avec des bons et des moins points. Il convient de prévenir ces derniers plutôt que de rejeter l'entière.

Par ailleurs, nous avons noté que Meta a pris des initiatives plus claires en faveur de la santé mentale des adolescents en janvier 2024, reconnaissant l'importance croissante de cette problématique. Bien que les mesures actuelles puissent être considérées comme modestes dans l'absolu, elles marquent néanmoins un pas dans la bonne direction, et soulignent l'écoute et la réactivité de la direction de Meta. Cette prise de conscience montre que Meta améliore ses produits pour garder le meilleur de ce que ces technologies ont à apporter, c'est-à-dire la connexion humaine et la créativité. Parmi ces

---

<sup>25</sup> <https://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/tiktok-reconnait-que-ses-employes-en-chine-exploitent-les-donnees-des-europeens-1875618>

<sup>26</sup> <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/monde/des-etats-americains-accusent-meta-de-nuire-a-la-sante-des-enfants/ar-AA1iNiJX?ocid=hwwin&appid=hwbrowser&ctype=news>

<sup>27</sup> <https://www.nationalacademies.org/our-work/assessment-of-the-impact-of-social-media-on-the-health-and-wellbeing-of-adolescents-and-children>

mesures en faveur de la santé mentale des adolescents, Meta permet désormais de faciliter le contrôle parental<sup>28</sup> via de nouveaux outils, stopper la propagation de photos et d'images sans le consentement préalable, cacher de manière accrue les contenus les plus inappropriés ou sensibles des adolescents sur Facebook et Instagram.

Toutefois, nous restons particulièrement attentifs sur l'accusation de méthodes addictives et la suite des actualités, dont le suivi des procédures judiciaires est en cours.

#### **Une action d'engagement collaboratif sur le cas META à laquelle s'associe activement Amiral Gestion**

C'est dans ce contexte que dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes, Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (*Tech & mental health*) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>29</sup>. L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie. La promotion de 7 bonnes pratiques sera communiquée dans ce contexte d'engagement porté par nos **fonds Sextant Tech, Sextant Quality Focus et Sextant Grand Large qui sont les véhicules principaux d'engagement pour Amiral Gestion. Le détail de l'engagement est détaillé dans le rapport dans la partie dédiée à l'engagement.**

#### **Conclusion du comité de surveillance des controverses**

Compte tenu des signes de bonne foi dont Meta a fait preuve jusqu'ici au sujet de la promotion de pratiques vertueuses sur les réseaux sociaux et en particulier pour les jeunes, ainsi que de sa nouvelle ligne de conduite sur la confidentialité des données, le Comité a décidé fin 2023 de maintenir en niveau de gravité 3 les controverses mentionnées supra impactant Meta Platforms. **En 2024, nous continuerons à suivre étroitement les points sus mentionnés afin d'affiner notre position vis-à-vis de l'entreprise qui reste sous surveillance.**

#### **\*\*Cas Téléperformance<sup>30</sup>**

La société Téléperformance, leader mondial des centres d'appel, a été mise sous surveillance le 10 novembre 2022 à la suite d'un événement générateur ayant fait chuter le cours de bourse à des niveaux records (-40%) pour un événement extra-financier à caractère social, plaçant l'entreprise sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 3) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre V) en matière d'empêchement de la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance avec une action d'engagement.** En effet, la controverses remontée le 10 novembre dans un article du Time faisait état de la problématique de l'exposition à des risques psycho-sociaux des employés qui gèrent la modération des contenus mais également « **des tentatives de syndicalisation des**

<sup>28</sup> <https://about.instagram.com/blog>

<sup>29</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&or=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&or=EPR-5010-[20230711])

<sup>30</sup> Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainability

**travailleurs se sont heurtées à des intimidations et à des menaces** » (Colombia Is Investigating TikTok Partner Téléperformance | Time) **sur lesquelles le Ministère colombien du travail a lancé aussi l'enquête concernant des allégations d'anti syndicalisme**, fait ayant entraîné le statut en Watchlist du Pacte Mondial en raison **des controverses remontées en Colombie mais aussi dans d'autres filiales du Groupe (ex. : Albanie, Pologne).**

Par ailleurs, l'entreprise étant connue comme étant défaillante sur le thème de la gestion du capital humain et de respect de droit du travail, **il subsistait en novembre un risque non négligeable de poursuite de baisse du cours de bourse.**

**A la suite de cet événement les équipes de gestion et d'analyse ESG ont participé aux réunions de communication de crise à l'intention des investisseurs organisées par la Direction générale de Téléperformance et documenté le suivi du cas.**

En décembre 2022, Téléperformance et UNI Global Union ont signé un accord mondial visant à renforcer le droit des travailleurs à former des syndicats et à s'engager dans des négociations collectives. En janvier 2023, le point de contact national de l'OCDE en France (NPS) a officiellement mis fin à la procédure de Téléperformance, invoquant la mise en œuvre des recommandations du NPS en matière de devoir de diligence.

A la lueur des informations communiquées par l'entreprise et l'analyse réalisée par la gérante en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble assez favorable à ce stade avec des pratiques correctives que l'entreprise avait commencé à mettre en place mais qui n'étaient pas connues du marché.** Nous maintenons toutefois la mise sous surveillance et le suivi de l'évolution et les effets des pratiques RH de l'entreprise.

**\*\*\*Cas Compagnie de l'Odet / Groupe Bolloré : décision de désinvestissement de tous nos fonds en 2023 pour des motifs ESG, dont Sextant autour du Monde**

Comme mentionné dans le reporting périodique en date du 30/12/2022, la société française Compagnie de l'Odet, holding détenant 64% du capital du groupe Bolloré (multinationale de transport, pétrole, de logistique et de communication), a été placée par l'agence de notation Sustainalytics sous statut de **Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre IV) en matière d'atteinte au respect de la protection des droits internationaux de l'homme.**

Le Groupe Bolloré – Compagnie de l'Odet détient en effet environ 40% de la Société SocFin qui est au cœur de la controverse. Cette entreprise qui opère en Afrique (Cameroun, Liberia, Nigeria and Sierra Leone) et en Asie (Cambodge) est accusée de déforestation, de mauvais traitement des populations riveraines et plus largement de non-respect du Droits Humains.

**L'entreprise faisait déjà l'objet d'une mise sous surveillance par Amiral Gestion depuis fin 2021 avec un temps d'observation sur 3 ans des évolutions attendues de la gouvernance avec la passation annoncée des rênes de l'entreprise aux enfants Bolloré et une réorganisation du groupe qui laissaient espérer une évolution des pratiques de RSE et une vente de SocFin.**

Il y a eu à cet égard des évolutions positives significatives avec notamment la vente de la branche Africaine détenue à 100% par le groupe (principalement du transport et des concessions portuaires) qui faisait l'objet de controverses régulières avec des procédures judiciaires qui se poursuivent. On peut également noter que la restructuration du groupe se poursuit dans le cadre du changement de génération à la tête du groupe dans le plus grand respect des intérêts minoritaires avec notamment la cession de la branche fret. A l'inverse SocFin n'a pas été vendue et la qualification de la controverse est passée au niveau de gravité 5 par MSCI fin 2022, même si l'agence la considérait alors "non matérielle" à l'échelle du groupe. Enfin la communication de l'entreprise en la matière a

été quasi-inexistante avec des notations ESG toujours très faibles auprès d'agences de notation extra-financière telle que MSCI, ce qui a amené le comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion, à l'issue de sa réunion du 21 mars 2023, à accentuer la mise sous surveillance en évitant de renforcer les positions existantes dans plusieurs fonds, dont Sextant Grand Large, et d'envisager une dynamique d'allègement voire de sortie si la situation ne s'améliorait pas, avec de nouveaux points d'étape le 23/06/2023 et le 27/09/2023.

Lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses du 23/06/2023, nous avons estimé d'une part, qu'une dynamique de sortie devait être opérée immédiatement mais graduellement pour tous les fonds, sans possibilité de rachat sur les titres en actions conformément à la procédure de désinvestissement, d'autre part, de permettre d'ici la réunion de septembre une dernière analyse sur le pertinence de la requalification du niveau de gravité de la controverse de catégorie 4 au lieu de 5 selon les éléments d'information qui pourraient être attendus du Groupe Bolloré / Odet sur la cession de ses participations dans SOCFIN et l'avancement des procédures judiciaires.

**Dans ce contexte, entre le 1<sup>er</sup> mars 2023 et le 1<sup>er</sup> juillet 2023, Amiral Gestion a cédé 22% de ses positions cumulées dans les titres des groupes Bolloré / Odet.**

Lors de sa réunion du 27/09/2023, le Comité de surveillance des controverses a estimé que malgré les signes positifs, aucun élément concret ne permettait toutefois de requalifier à la baisse la gravité de la controverse en niveau de gravité 4 des titres BOLLORE et ODET car il n'y a toujours pas eu d'annonce de cession des parts de la société SOCFIN qui porte l'exposition de la controverse principale. Aussi, le comité a estimé que même si le groupe Bolloré / Odet a vendu ses activités africaines, il détient toujours une part de capital significative de SOCFIN qui le rend comptable des décisions prises (et qui est poursuivi en justice à ce titre) en tant que membre des instances de gouvernance à travers ses représentants (i.e. Vincent Bolloré et Hubert Fabri). A cet égard, l'annonce en 2023 de retirer SOCFIN de la cotation peut s'interpréter comme un préalable à la vente mais réduit encore la transparence sur cette activité. Par ailleurs on peut noter que le changement de génération a progressé mais est encore incomplet, Vincent Bolloré gardant une présence active dans le groupe notamment au niveau de l'Odet.

En conséquence, le Comité a acté d'un désinvestissement total de toutes les positions restantes avant fin 2023 pour les titres Bolloré et courant 2024 sur les titres Odet dans un délai raisonnable déterminé par les conditions de marché et la liquidité.

**Pour le compartiment Sextant Grand Large, la cession des titres en actions du Groupe Bolloré a pu intervenir avant le 29/09/2023, ceux de la Compagnie de l'ODET a pu intervenir le 5 janvier 2024.** Au 6 janvier 2024, le compartiment ne détenait plus aucun titre sur ces émetteurs.

**Au total, au 1<sup>er</sup> octobre 2023, Amiral Gestion avait cédé 74% de ses titres Bolloré – Odet par rapport à début mars, la totalité des titres du Groupe Bolloré a été cédée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023, la totalité des derniers titres Compagnie de l'Odet encore investis dans le fonds Sextant Grand Large a été cédée le 6 janvier 2024.**

*Description détaillée :*

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment **SEXTANT GRAND LARGE** prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) sous de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur l'ensemble du portefeuille sont restituées dans le document périodique annuel du compartiment qui intègre le format de reporting dédié au PAI et matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>31</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

### Quels ont été les principaux investissements<sup>32</sup> de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

SEXTANT GRAND LARGE			
Investissements les plus importants au 29/12/2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Bons du Trésor	Institutionnel	7,3%	France
Meta	Communication	2,9%	États-Unis
MAP Aktif Adiperkasa	Biens de consommation discrétionnaires	2,4%	Indonésie
Open Up Group	Industrie	2,0%	Japon
Viel et Compagnie	Services financiers	1,9%	France
Ixios Gold	Fonds	1,9%	Paris
Vivendi	Communication Services	1,9%	France
Kontron	Technologies de l'information	1,9%	Autriche
Compagnie de l'Odet	Industrie	1,8%	France
Franco-Nevada	Matériaux	1,6%	Canada
TECHNIPFMC	Énergie	1,5%	Royaume-Uni
Compagnie Financière Richemont	Biens de consommation discrétionnaires	1,5%	Suisse
Sextant Autour du Monde	Fonds	1,4%	France

<sup>31</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

<sup>32</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 30% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.



Groupe Crit	Industrie	1,3%	France
Vusiongroup	Technologies de l'information	1,2%	France
<b>TOTAL</b>		<b>32,7%</b>	

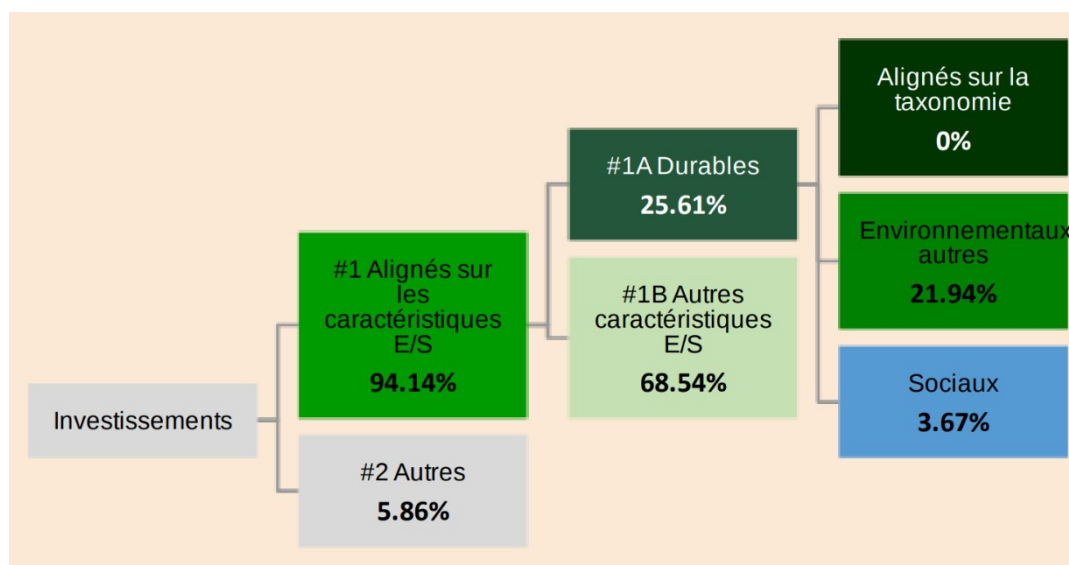
### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

#### **SEXTANT GRAND LARGE**

(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



La **catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La **catégorie #2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs contributeurs de **la part d'investissements durables du compartiment établie à 25,61%** sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

<b>SEXTANT GRAND LARGE</b>			
<b>10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023</b>	<b>Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>	<b>Pays</b>
<b>Kontron</b>	Technologies de l'information	1,9%	Autriche
<b>Vivendi</b>	Communication Services	1,9%	France
<b>Compagnie Financière Richemont</b>	Consommation discrétionnaire	1,5%	Suisse
<b>Technip FMC</b>	Energie	1,5%	Royaume-Uni
<b>VusionGroup</b>	Technologies de l'information	1,4%	France
<b>Sto SE</b>	Industrie	1,2%	Allemagne
<b>Alten</b>	Technologies de l'information	1,2%	France
<b>Kloeckner &amp; Co</b>	Industrie	1,1%	Allemagne
<b>Admiral Group</b>	Finance	1,1%	Royaume-Uni
<b>Sopra Steria</b>	Technologies de l'information	1,0%	France

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**



N.B. : Les données présentées dans cette partie sont conformes aux attentes de l'article 29 de la Loi Energie Climat en matière de contenus relatifs à l'Alignement Taxonomie.

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%.

En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxonomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>33</sup> ?**

- Oui :
- D  le gaz fossile                       Dans l'énergie nucléaire
- Non

<sup>33</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

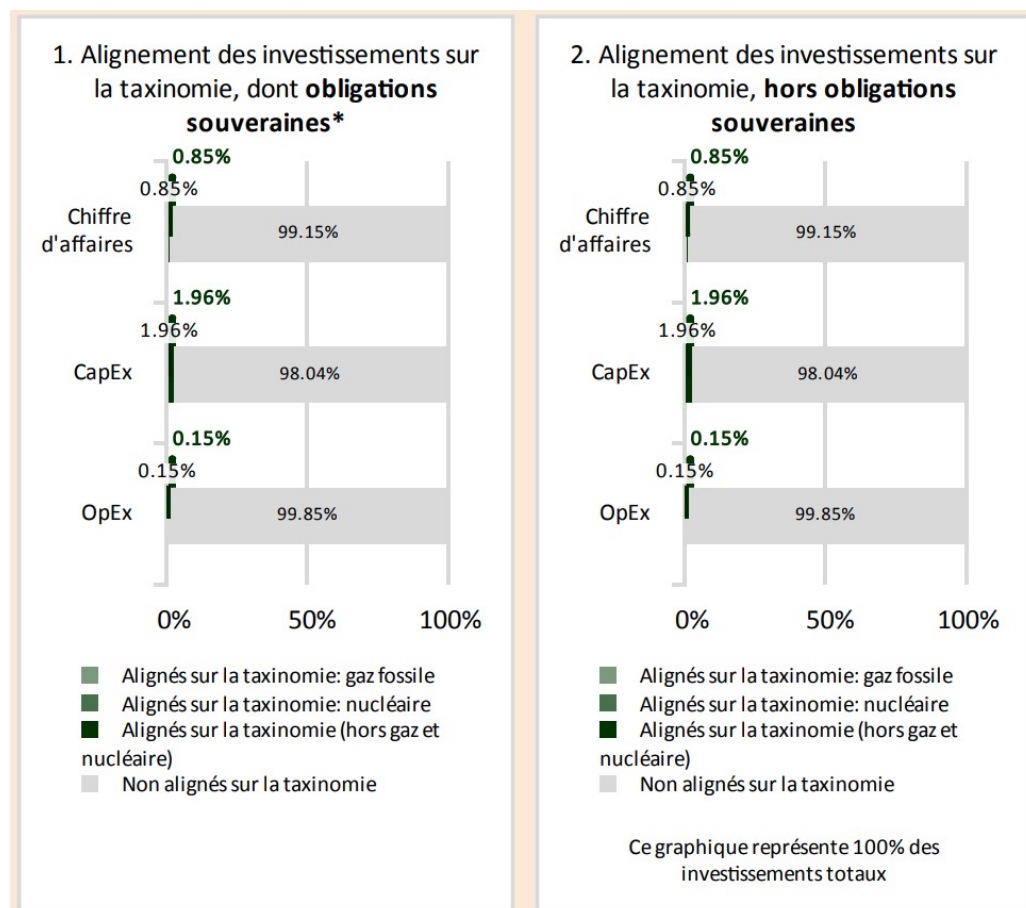
**SEXTANT GRAND LARGE**

**Part des investissements alignées sur la taxinomie au 29/12/2023**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

**SEXTANT GRAND LARGE**

**PART VERTE : 0,85%**

Sur la base de ces données fondées sur le Part verte liée au chiffre d'affaires, **le portefeuille révèle une part verte positive de 0,85%**, en baisse depuis 2022 : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2022 atteignait un alignement Taxonomie de 1,45%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT GRAND LARGE			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Instalco AB	Industrie	5,5%	Habilitante
Richelieu Hardware	Industrie	0,8%	Habilitante
Econocom Group	Technologies de l'information	0,7%	Habilitante
Sopra Steria	Technologies de l'information	1,0%	Habilitante

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 0,85% d'investissements du portefeuille alignés à la taxonomie sur la part du chiffre d'affaires, 0,8% correspondent à des activités habilitantes captées par la part du chiffre d'affaires aligné, une part plus infime sur les activités de transition.

Part des investissements réalisés par types d'activités – Sextant Grand Large				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>34</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2023	Part des CAPEX alignés	1,8%	0,0%	0,2%
	Part des OPEX alignés	0,0%	0,0%	0,2%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0,0%	0,1%	0,8%
	Couverture	32,2% <sup>35</sup>		
2022	Part des CAPEX alignés	0%	0%	0%

<sup>34</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>35</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent

Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
Part du Chiffre d’Affaires aligné	0,6%	0%	0,6%
Couverture	58,76 %		

• **Comment le pourcentage d’investissements alignés sur la taxinomie de l’UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Se référer au tableau de Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de Sextant Grand Large figurant supra.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d’investissements durables ayant un objectif environnemental qui n’étaient pas alignés sur la taxinomie de l’UE ?**

**21,9%**

Conformément à la méthodologie d’Amiral Gestion en matière d’investissement durable et des critères d’éligibilité pour la contribution substantielle à l’objectif environnemental d’atténuation du changement climatique correspondants<sup>36</sup>, **le compartiment SEXTANT GRAND LARGE totalise au 29/12/2023 21,9% d’investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l’UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Kontron (1,9%), Vivendi (1,9%), Compagnie financière de Richemont (1,5%), Vusiongroup (1,3%) et Alten (1,1%).

**Quelle était la proportion d’investissements durables sur le plan social ?**

**3,7%**

Conformément à la méthodologie d’Amiral Gestion en matière d’investissement durable et des critères d’éligibilité à la contribution nette positive à l’objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>37</sup>, **le compartiment SEXTANT GRAND LARGE totalise au 29/12/2023 3,7% d’investissements durables ayant un objectif social.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre TechnipFMC (1,5%), Sto (1,2%), Bénéteau (0,7%) et Marr (0,3%).

Il est à noter que le compartiment n’est pas engagé à avoir une part minimale d’investissement durable sur le plan social.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s’appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **5,9% de l’actif total** du portefeuille réel au 29/12/2023 et correspondait à des liquidités.

<sup>36</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>37</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires des entreprises auprès desquelles nous investissons en actions et la pratique de dialogue- engagement ESG** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment est restitué ci-dessous.

**Reporting de vote**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Nombre d'AG votables	63	65
Pourcentage d'AG votées	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Nombre de résolutions votées	860	886
<b>Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"</b>	<b>16%</b>	<b>20%</b>
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	40	11
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	30	6
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	19%	19%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	22%	29%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Augmentations de capital : 37%	Transactions stratégiques : 55%
	Projet d'OPA : 75%	Augmentations de capital : 55%
	Décisions stratégiques : 20%	Rémunération des dirigeants : 19%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Alte, Groupe Crit, Groupe Guillin, Instalco, Micron Technology, Open Up Group, PCA Corp, Recticel, Richelieu Hardware, Vusion Group, SME Credit Realisation, Synergie, Téléperformance, The Nature Holdings, Trigano, Wavestone, Westwing : 100%	Akwel, Alten, Benext-Yumeshin, Danieli, Dole, Korea Investment, Novagold, PCA Corp, Ping An Insurance, PT MAP Aktif, Shin Maint, Ubisoft, Unibail : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	Mitsubishi Logisnext : 23%, Kontron : 25%, Netease : 38%, Odet, Bolloré : 50%, Alphabet : 54%, Jacquet Metal : 60%	Sea Ltd : 0%, Mitsubishi Logisnext : 20%, Hunter Douglas : 25%, Moderna, Netease : 33%, Bolloré : 46%, Companhia Brasileira de Distribuicao : 50%, Jacque Metal, Odet : 55%, Picanol, The Nature Holding, Royal Boskalis : 56%, Gérard Perrier : 60%

### Reporting de dialogue et engagement ESG 2023

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également en matière de recherche d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement :

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

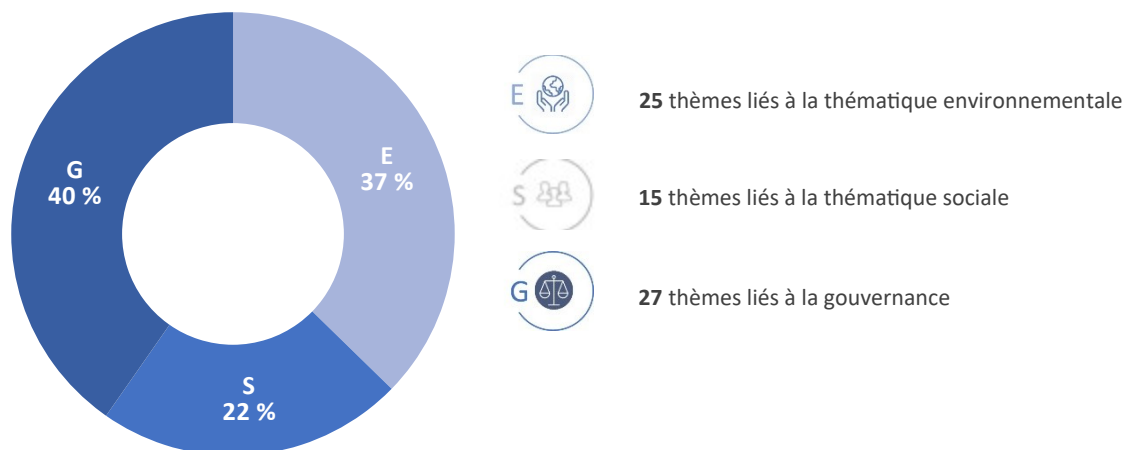
Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 :				
<b>23</b> entreprises	<b>19%</b> du portefeuille 29-12-2023	<b>Engagements individuels et collaboratifs</b>	<b>E</b>	Akwel ; Bénêteau ; Biffinger ; Birkenstock ; Gerard Perrier ; Groupe Guillin ; Kontron ; Jacquet Metals ; Sto AG ; Trigano
			<b>S</b>	Akwel ; Banijay ; Birkenstock ; Bénêteau ; Gerard Perrier ; Groupe Guillin ; HelloFresh ; Synergie
			<b>G</b>	Avant Corp ; Akwel ; Banijay ; Bénêteau ; Birkenstock ; Casino ; Cegedim ; Econocom ; Gerard Perrier ; Groupe Guillin ; HelloFresh ; Kontron ; MTG ; PCA ; SES Imagotag ; Solocal ; Wavestone
			<b>ESGT*</b>	Banijay ; Birkenstock ; Viel et cie

\*Transparence ESG

### Répartition des démarches de dialogue et engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :






**Illustrations d’initiatives de dialogue – engagement ESG menées en 2023 :**

Jacquet Metals		
Pilier		Environnement
<p>Nous avons félicité l’entreprise pour avoir publié son premier bilan carbone dans la DPEF 2021 et elle nous a assuré qu’il paraîtra à nouveau dans sa DPEF 2022. Suite à cet échange, nous avons interrogé l’entreprise sur sa potentielle participation à la prochaine campagne CDP maintenant qu’elle s’est dotée de mesures plus importantes sur son impact environnemental. Amiral Gestion, à l’occasion de sa participation à la campagne Disclosure 2022, avait engagé l’entreprise en tant que lead, et renouvellera cet engagement pour la campagne 2023.</p> <p>Jacquet Metals est le leader de la distribution d’aciers spéciaux (société de service). Nous comprenons que l’exercice du questionnaire CDP représente un exercice assez lourd pour Jacquet Metals. Nous comprenons tout à fait les freins à la participation de l’entreprise, néanmoins nous avons insisté sur l’importance du CDP qui devient un standard sur la place du fait de la transparence environnementale centralisée qu’elle apporte et qui nourrit les fournisseurs de données et les investisseurs. La transparence devient centrale comme en témoigne la réglementation (CSRD) côté entreprises et investisseurs (SFDR), et nécessaire pour réorienter les flux financiers vers une trajectoire compatible avec un modèle de développement décarboné et résilient aux changements climatiques (en ligne avec l’Accord de Paris).</p> <p>C’est pourquoi la transparence environnementale pourrait devenir à terme un sujet concernant les conditions de financement, le monde bancaire étant particulièrement attentif dans la prise en compte du carbone dans les décisions d’investissements.</p>		

Akwel		
Pilier		Social
<p>Nous avons engagé la société pour leur faire part de la vigilance que nous portons sur les sujets d’égalité Hommes-Femmes &amp; de représentation des femmes au sein des effectifs cadres. Pour l’heure, la société ne communique pas encore sur la part des effectifs féminins de son périmètre cadre. Pourtant un certain nombre d’entreprises cotées opérant dans des activités où les femmes sont moins représentées ont défini des politiques et objectifs associés afin de faire progresser la part de femmes au sein de leur périmètre cadre et/ou top management. Nous avons échangé avec l’entreprise sur ce constat, et l’avons interrogé afin de savoir si de tels politiques et objectifs pourraient aussi être définis à l’avenir.</p> <p>Nous avons également fait part de notre sensibilité quant aux mécanismes qui favorisent un meilleur partage de la valeur ajoutée. A ce titre, nous encourageons les sociétés que nous accompagnons à la mise en place de dispositif tels que les plans d’actionnariat salarié. Au-delà de favoriser un meilleur partage de la valeur, ce type de dispositif nous semble aussi être un outil favorable sur le plan de la cohésion sociale. Nous avons sollicité Akwel afin d’obtenir davantage de transparence sur la part du capital éventuellement détenue à ce stade par les salariés du groupe. Et nous avons également interrogé la société afin de savoir si</p>		

la société avait ou envisageait de mettre en place un tel dispositif d'actionnariat salarié. Nous sommes dans l'attente du retour de la société sur ces sujets-là.

Ekinops	
Pilier	Gouvernance
	
<p>Lors de l'AG du 24 mai 2023, plusieurs résolutions portant notamment sur un plan d'actions gratuites et des augmentations de capital sans droits préférentiels de souscription, ont été rejetées. Nous avons prévenu la société que nous allions voter contre à plusieurs d'entre elles et nous avons échangé avec elle à ce sujet.</p> <p>Nous nous sommes entretenus avec le DAF afin de lui expliquer notre position et proposer d'échanger plus en amont de l'assemblée générale à l'avenir, avant que l'entreprise ne publie son projet de texte des résolutions soumises à l'assemblée générale.</p> <p>Le rejet de ces résolutions n'a pas d'impact majeur pour le groupe mais nous espérons qu'il provoquera une prise de conscience et permettra d'améliorer certaines pratiques de la gouvernance, en particulier la tendance à faire beaucoup de plans d'actions dilutifs, ce qui est contre l'intérêt des actionnaires minoritaires que nous sommes. De plus nous avons remarqué par le passé qu'à la suite de ces plans d'actions, les dirigeants ont été amené à vendre une grande partie de leurs titres sur le marché.</p> <p>En décembre, nous avons à nouveau échangé avec l'entreprise lors d'un roadshow organisé sur la gouvernance afin de préparer l'AG 2024. Nous avons notamment formulé des recommandations auprès de la société sur la rémunération du PDG et des plans d'actions gratuites (valeur absolue, conditions de performance).</p>	

#### **Participation d'Amiral Gestion à la coalition « Tech & Mental Health »**

Dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes (cf. partie dédiée dans le rapport), Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>38</sup>. **L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie.**

Ces enjeux sont en effet peu abordés par les entreprises, qui ne répondent d'ailleurs pas toujours aux demandes individuelles des investisseurs. L'idée est de démultiplier notre impact à travers cette coalition pour pouvoir concrètement les engager pour les inciter à adopter de bonnes pratiques, parmi lesquelles :

<sup>38</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xtor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xtor=EPR-5010-[20230711])

- Définir une politique et mettre en place des mesures pour atténuer les risques d'addiction et les effets néfastes potentiels sur la santé mentale et le bien-être de l'utilisateur final.
- S'engager à assurer la sécurité des enfants en ligne dans les codes de conduite, les politiques en matière de droits humains ou les dispositifs d'évaluation des risques. Par exemple, mettre en place un site dédié qui détaille notamment leur politique de protection de l'enfant.
- Se fixer des objectifs spécifiques et communiquer sur les progrès accomplis.
- Définir des objectifs à court et moyen termes (même s'ils ne sont pas quantitatifs du fait du thème abordé), permettant aux actionnaires de suivre les améliorations et les progrès réalisés par les entreprises dans ce domaine.
- Développer un dispositif signalant les contenus préjudiciables en ligne, coopérer avec les autorités pour dénoncer les abus en ligne, et nouer des partenariats avec des tiers en matière de sécurité en ligne.
- Gouvernance, transparence et divulgation dans le cadre du contrôle du contenu de leurs produits.
- Soutenir les initiatives pédagogiques en matière de sécurité en ligne et celles en lien avec la technologie, la santé mentale et le bien-être.

Dans ce contexte, **les fonds Sextant Tech, Sextant Quality Focus et Sextant Grand Large sont les véhicules principaux d'engagement pour Amiral Gestion via 3 gérants qui suivront avec l'équipe ESG les initiatives d'engagement en Support investor pour les sociétés META (Lead investor en cours d'arbitrage), UBISOFT (Lead Investor : AXA IM) et ALPHABET (Lead Investor : Boston Common AM).**

**Pour le fonds Sextant Grand Large, cela concerne son investissement dans l'entreprise META compte tenu de son exposition aux controverses et à son statut watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies<sup>39</sup>**

En préparation de cet engagement qui devrait se matérialiser en 2024 auprès de META, nous approfondissons en interne l'analyse fondamentale ESG sur META, et dans le cadre de la controverse :

- nous cherchons à identifier si d'autres études scientifiques ont été publiées sur l'impact des réseaux sur la santé mentale des adolescents,
- nous menons une analyse comparative plus fine sur les mesures de protection de SNAPCHAT, Instagram et Tik Tok + le contenu des Guides pour les parents
- nous identifions dans les derniers rapports RSE et les fonctionnalités des appli de ces 3 acteurs les pratiques qui se rapporteraient aux préconisations de la coalition

### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

<sup>39</sup> Cf. la restitution de notre suivi d'analyse dans la partie dédiée du présent rapport

ANNEXE COMPLEMENTAIRE  
PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITE  
DANS LA GESTION DES RISQUES<sup>40</sup>



Le compartiment Sextant Grand Large intègre dans son processus d'investissement différents axes<sup>41</sup> visant à maîtriser ses risques de durabilité, parmi lesquels des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et des controverses les plus significatives, ou encore une intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'analyse fondamentale appliquée à ses investissements en actions.

Ces axes du processus d'investissement limitent l'exposition aux risques de durabilité avec une dynamique de réduction non formalisée stricto sensu, mais qui s'opère de fait dans l'exercice des activités de gestion en raison des contraintes ex-ante et des contrôles effectués à trois niveaux.<sup>42</sup>

Parallèlement à cette recherche de maîtrise des principaux risques ESG au niveau des activités de gestion, et compte tenu du caractère systémique de certains risques ESG tels que le réchauffement climatique ou l'appauvrissement de biodiversité, nous travaillons activement sur l'intégration graduelle des risques de durabilité les plus prégnants dans le dispositif de gestion globale des risques d'Amiral Gestion.

i. Identification, évaluation et priorisation des risques ESG, incluant ceux relatifs au Climat et à la biodiversité

L'identification des sources de risques ESG les plus importantes s'est opérée dès 2020 dans le cadre de la définition de la stratégie d'Investissement Responsable (IR) d'Amiral Gestion. Elle s'est enrichie au fil de la montée en puissance de notre expertise IR, nous permettant ainsi de disposer aujourd'hui d'une série de filtres et de métriques<sup>43</sup> utilisés par les équipes de gestion dans leur sélection de titres, et en partie par la

Caractérisation des risques	Dispositif actuel de prise en compte dans les activités de gestion → Intégration progressive dans le dispositif de certains éléments dans la cartographie des risques d'Amiral Gestion		
Risques de transition	<p>Suivi d'une empreinte environnementale</p>	<p>Suivi de l'intensité carbone et de l'alignement 2°C des portefeuilles</p>	<p>Notes ESG minimales pour certains portefeuilles</p> <p>→ Non applicable à Sextant Grand Large</p>
Risques physiques	<p>Suivi d'un score de risques physiques</p>	<p>Suivi des actifs dits échoués (« stranded assets ») et exclusion ferme du charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels*</p> <p>*A l'exception des pétroles et gaz de schiste nord-américains</p>	<p>Politiques d'exclusion sectorielles</p> <p>→ critères précis communiqués dans le document précontractuel Annexe 2 SFDR du Compartiment</p>
Risques de contentieux ou de responsabilité	<p>Suivi d'un indicateur sur les risques de transition</p>	<p>Exclusion des entreprises ne respectant pas les principes du Pacte Mondial de l'ONU / Principes Directeurs de l'OCDE</p>	<p>Exclusion des entreprises exposées aux controverses les plus graves (niveau 5) + Surveillance étroite des controverses liées au Climat et à la Biodiversité</p>



Risques Climat



Risques Biodiversité

Direction des Risques pour contrôler l'application effective de certaines contraintes encadrant les risques ESG de chaque portefeuille. Le schéma ci-dessous présente ainsi le dispositif global de prise en compte des principaux risques de durabilité à l'échelle d'Amiral Gestion, selon une approche déclinée pour chaque portefeuille selon les axes de son processus d'investissement.

- **Les risques de contentieux ou de responsabilité** sont principalement encadrés via les exclusions sectorielles et normatives, ainsi que via un suivi étroit des controverses conduisant à des exclusions dans les cas les plus graves. Les exclusions appliquées à Sextant Grand Large sont décrites dans le document précontractuel (Annexe 2 SFDR) du compartiment.
- **Les risques physiques et de transition** mettent une emphase particulière sur les menaces pesant sur le climat et la biodiversité.

o **Focus sur les risques relatifs à la biodiversité :**



- L'exposition aux risques de biodiversité est essentiellement contrôlée à ce jour à travers : i) l'empreinte environnementale composite captant en partie les impacts sur la biodiversité, ii) un indicateur dédié<sup>44</sup> dans le cadre du suivi des Principales Incidences Négatives (PAI) des investissements du Compartiment. Ces deux métriques sont respectivement présentées en pages 5 et 9 pour Sextant Grand Large.

o **Focus sur les risques climatiques :**



- Le suivi de notre exposition aux actifs dits échoués (« stranded assets »)<sup>45</sup> est réalisé en continu pour mettre à jour régulièrement les critères de la politique sectorielle. En 2022, nous avons ainsi décidé d'exclure le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels de tous nos investissements<sup>46</sup>.
- Les objectifs internationaux de réduction des émissions carbone faisant peser un risque sur les industries qui ne seraient pas en capacité de s'adapter à ces nouveaux paradigmes, nous suivons l'intensité carbone et l'alignement 2°C de nos investissements, à travers des métriques restituées en page 5 pour ce Compartiment.
- Le suivi des risques physiques et des risques de transition sont identifiés et traités comme des risques de marché. Leur évaluation se fait à travers le suivi de deux indicateurs, dont les résultats sont présentés en page 5 pour Sextant Grand Large :
  - ✓ L'exposition aux risques de Transition à horizon 2030, visant à mesurer les risques liés à la hausse de prix de l'émission d'une tonne de carbone. Cette métrique est exprimée en % de l'EBITDA représentant les surcoûts liés à ces risques.
  - ✓ L'exposition aux risques physiques liés au changement climatique (stress hydrique, incendies, inondations, canicules, vagues de froid, ouragans, inondations côtières.), synthétisée dans un score sur 100.

**Un suivi étroit des controverses relatives au changement climatique et à la biodiversité est également opéré, quel que soit le niveau de gravité, pour permettre aux équipes de gestion d'être en veille active sur ces deux thématiques.**

<sup>44</sup> PAI #7, représentant la part des entreprises du portefeuille qui ont déclaré, ou pour qui sont estimés, avoir des activités induisant des impacts sur des zones protégées et/ou riches en biodiversité.

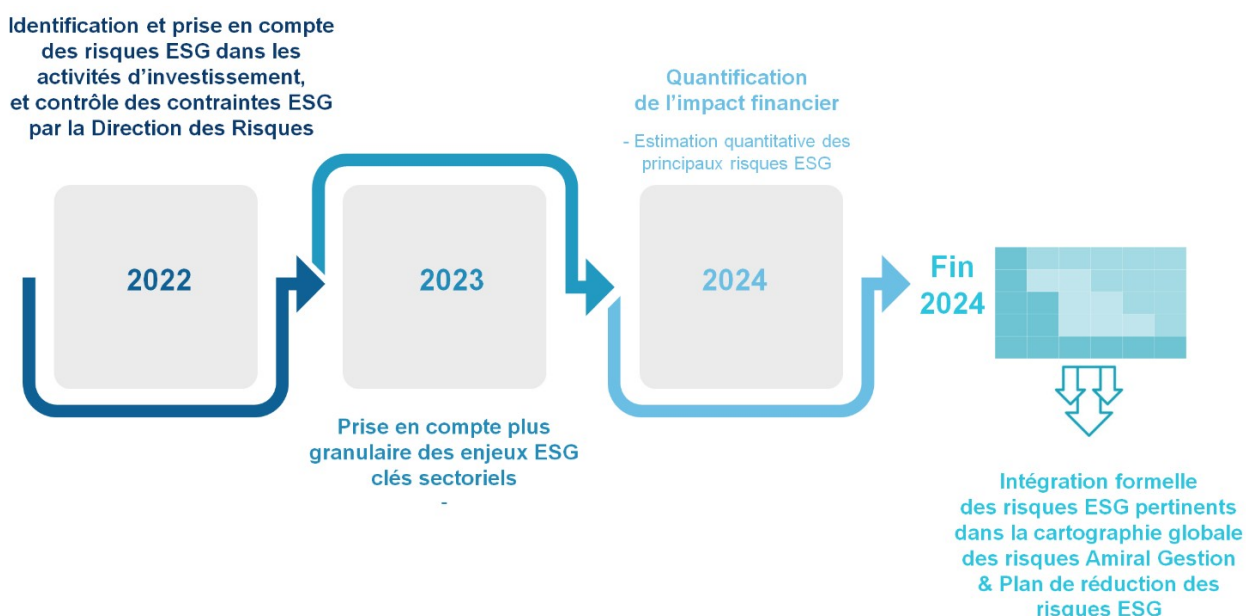
<sup>45</sup> Les actifs échoués, ou « stranded assets » correspondent à des secteurs ou des activités pouvant faire l'objet d'une dépréciation ou d'une transformation en « passifs » non anticipés ou prématurés, du fait de la transition vers une économie décarbonée ou tendant vers les investissements durables promus par l'UE dans le cadre des règlements SFDR et Taxonomie

<sup>46</sup> A l'exception des pétroles et gaz de schiste nord-américains. Les critères d'exclusion sont détaillés dans le document précontractuel (Annexe 2 SFDR) du compartiment, disponible sur le site Internet d'Amiral Gestion : <https://www.amiralgestion.com/fr/sextant-grand-large>

## ii. Revue du cadre de gestion des risques et plan d'action de réduction des risques ESG

Au-delà de l'identification et de la prise en compte des risques ESG dans les activités d'investissement, notre ambition est d'aboutir à une intégration structurée de ces derniers dans la cartographie globale des risques et à la définition d'un plan structuré de réduction applicable à l'ensemble des investissements d'Amiral Gestion à horizon fin 2024. Pour y parvenir, nous avons défini une feuille de route prévoyant une revue annuelle du cadre de gestion des risques en incluant les étapes suivantes :

- a. **Affiner notre analyse des risques de durabilité matériels** pour cibler de façon plus précise les critères porteurs de risques significatifs, grâce à au déploiement de notre nouvelle approche d'analyse ESG fondamentale fondée sur la double matérialité<sup>47</sup> des enjeux ESG propres à chaque secteur, et qui nous permettra d'établir à terme à une matrice sectorielle facilitant la sélection des éléments à implémenter dans la cartographie des risques.
- b. **Evaluer quantitativement les impacts financiers des risques de durabilité** en intégrant si possible l'estimation de la proportion des actifs exposés sur le court moyen/long terme, et l'impact sur la valorisation des portefeuilles. Cette quantification, démarrée via notre empreinte environnementale et nos scores de risques physiques et de transition, sera poursuivie de façon rigoureuse<sup>48</sup> mais sur un nombre limité de facteurs de risques dans un premier temps, compte tenu de la difficulté à obtenir certaines données. Il s'avère en effet complexe d'accéder à des données réelles et comparables, a fortiori pour les petites et moyennes capitalisations ou les entreprises implantées dans des pays émergents.
- c. **Décliner le maximum de critères matériels au sein de notre cartographie des risques avec pour objectif de les réduire**, en priorisant ceux dont l'impact aura pu être quantifié afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les réduire. Notre objectif *in fine* sera de mettre en place un ensemble de **seuils d'alerte quantitatifs sur les facteurs de risques**, permettant aux gérants d'effectuer soit un acte de gestion, soit d'approfondir une analyse et mener une action d'engagement actionnarial



<sup>47</sup> Impacts des pratiques ESG des entreprises sur la performance financière des portefeuilles, et impact des investissements sur l'environnement et la société. Cette nouvelle méthodologie est présentée dans la section 1 du Rapport de Durabilité d'Amiral Gestion : <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2391/doc.pdf>

<sup>48</sup> Une telle quantification nécessitera une caractérisation très précise des risques selon des critères tels que : les secteurs et zones géographiques concernés, l'occurrence, le caractère récurrent ou ponctuel, actuel ou émergent, endogène ou exogène à l'entreprise, l'horizon de temps...

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT GRAND LARGE, LEI : 969500UU4SV9P2UY7B40
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT GRAND LARGE, LEI : 969500UU4SV9P2UY7B40 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1			
		Émissions de GES de niveau 2			
		Émissions de GES de			



		niveau 3				
		Émissions totales de GES	1189776,635		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	23224,2012		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	147,88		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0,1289		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	70,4935		En cours d'analyse	En cours d'analyse

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,0814		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	24,6252		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	13392,3739		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	l'OCDE pour les entreprises multinationales	principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,0695		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0226		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,1594		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	14. Exposition à des	Part d'investissement	0		En cours	En cours

	armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	dans des société qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées			d'analyse	d'analyse
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Non applicable			

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			
<b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes),	2610847,67		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		par million d'euros de chiffre d'affaires				
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i>						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,1023		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i>						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b> <i>[Informations prévues par l'article 7]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b> <i>[Informations prévues par l'article 8]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )						
<b>Références aux normes internationales</b> <i>[Informations prévues par l'article 9]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>						

**Comparaison historique***[Informations prévues par l'article 10]**Non applicable*

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie

Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection</li> </ol>



		de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières	Part des matières premières (hors matériaux

	pour des constructions neuves et des rénovations importantes	recupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail

		précaire, le travail des enfants et le travail forcé)
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par

		le travail, par zone géographique ou type d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
	19. Score moyen en matière de liberté	Score mesurant le degré auquel les organisations

	d'expression	politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet



Sextant PME est un compartiment actions de PME-ETI européennes construit en dehors de toute référence indicielle, sur la base de la sélection individuelle de sociétés. Éligible au PEA et au PEA-PME, il est au moins investi à hauteur de 75% en PME-ETI européennes.

### CHIFFRES CLÉS

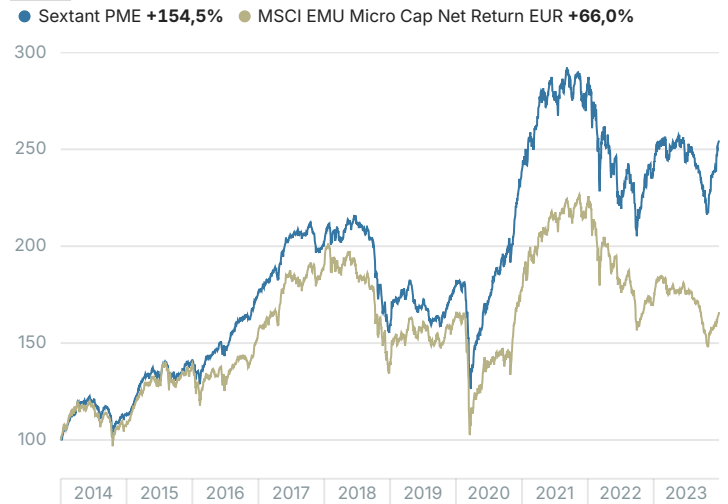
Actif net	265,73M€
VL part	270,96€
Capitalisation moyenne des actions	662,8M€
Capitalisation médiane des actions	556,8M€
Nombre de lignes	83
Profil de risque	<b>4</b> 1 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	50/100	93,1
Indice de référence	39/100	193

### PERFORMANCES HISTORIQUES



### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+6,7%	+9,8%	+2,6%	+6,7%	+6,7%	+6,4%	+59,7%	+154,5%	+2,1%	+9,8%	+9,8%
Indice de référence	+4,8%	+3,2%	-6,1%	-2,9%	-2,9%	-7,0%	+18,3%	+66,0%	-2,4%	+3,4%	+5,2%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	4,7%	2,0%	-1,2%	0,6%	-1,0%	-1,0%	1,1%	-3,6%	-4,2%	-5,1%	8,5%	6,7%	6,7%	-2,9%
2022	-4,8%	-5,0%	1,1%	-2,6%	-2,9%	-9,2%	5,8%	-1,5%	-10,0%	8,7%	4,6%	0,6%	-15,7%	-23,2%
2021	1,0%	4,2%	5,8%	4,7%	1,2%	-2,6%	2,5%	1,8%	-2,0%	2,1%	-4,5%	3,1%	18,3%	24,8%
2020	-1,5%	-7,2%	-15,5%	10,9%	7,3%	4,1%	7,2%	0,7%	4,3%	0,2%	13,2%	8,8%	33,1%	8,5%
2019	7,9%	1,4%	-0,7%	3,8%	-7,4%	1,7%	-1,6%	-2,7%	0,7%	-0,2%	7,0%	3,0%	12,7%	17,2%

Le 01/01/2014, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur la production de pétrole dans le monde à une stratégie basée sur l'univers des PME-ETI européennes, modifiant l'indice de référence de l'indice MSCI World Energy Return Index à l'indice CAC Small dividendes nets réinvestis. Le 1er juin 2021, l'indice a été modifié au profit du MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

### INDICATEURS STATISTIQUES

	3 ans	5 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	15,1% (13,0%)	16,4% (18,0%)	14,0% (16,4%)
Ecart de suivi	7,5%	8,9%	7,9%
Ratio d'information	0,6	0,7	0,6
Ratio de Sharpe	0,1	0,6	0,7
Max drawdown	-29,78%	-30,82%	-41,54%

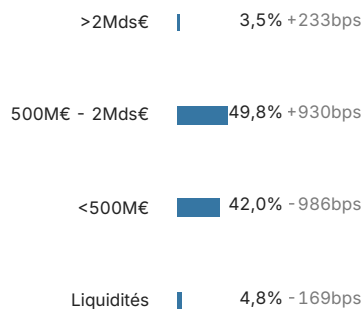
### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5		Bottom 5	
Groupe Guillin	233bps	Fasadgruppen	-102bps
Saf-holland	187bps	Know It Ab	-67bps
Kontron	176bps	Gensight Biologics	-49bps
Bourse Direct	155bps	Recticel	-48bps
Viel et Compagnie	95bps	Digital Bros	-45bps

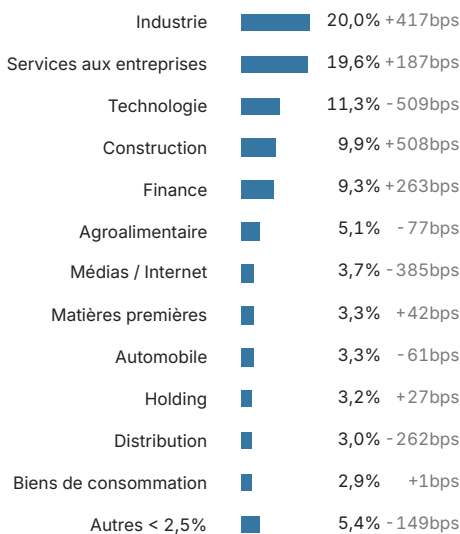
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 98.23% - Taux de couverture Indice de référence : 99.78% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 92.55% - Taux de couverture Indice de référence : 67.21%

## ALLOCATION FONDS

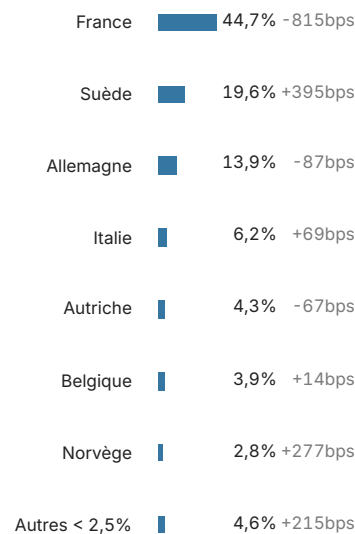
(ÉVOLUTION N / N - 1)



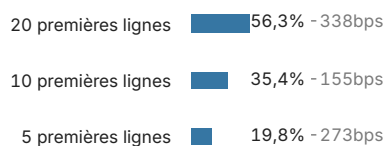
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Groupe Guillin	Actions	Agroalimentaire	France	41,1	4,7%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	42,7	3,9%
Saf-holland	Actions	Industrie	Allemagne	58,5	3,9%
Prevas	Actions	Technologie	Suède	33,4	3,8%
Know It Ab	Actions	Services aux entreprises	Suède	53,1	3,5%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR0010547869
- **Code Bloomberg** : AMIPEAK FP Equity
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions des Pays de l'Union Européenne"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 17/12/2007 Part : 01/01/2014
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Dominante fiscale** : Eligible au PEA Eligible au PEA-PME
- **Frais d'entrée** : 2% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 2,2% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive du FCP au-delà de son indice de référence par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 3,82%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sextant PME termine l'année 2023 en progression de +6,7% contre -2,9% de baisse pour son indice de référence. Le mois de décembre a été marqué comme le précédent par un très fort rebond des petites valeurs après la purge de septembre/octobre. Le marché semble prendre acte de la forte désinflation obtenue grâce aux resserrements monétaires et tabler sur un assouplissement en 2024 qui serait un facteur de soutien à une reprise économique.

Groupe Guillin (+46%) est le meilleur contributeur à la performance du fonds en 2023 tout comme au dernier trimestre. La société d'emballages alimentaires bénéficie d'un contexte favorable sur ses marges alors que le prix des matières premières est à la baisse. Par ailleurs l'excès de pessimisme lié aux craintes réglementaires s'est apaisé alors que des règles européennes se mettent en place pour encadrer les pratiques à l'échelle de l'Union. La société poursuit son développement combinant innovation et acquisitions, et le consensus table sur des résultats largements records en 2023. Le titre demeure la première ligne du fonds.

SAF Holland (+81%) est le deuxième contributeur après avoir été chahuté en 2022. Grâce à cette belle performance, il termine l'année 2023 proche de son plus haut historique. Les craintes liées au cycle et à l'acquisition d'Haldex en 2022 ont été effacées en 2023 alors que la société a affiché des résultats records, que l'intégration se déroule très bien et que le groupe se désendette plus vite que prévu. Une part croissante des profits est générée sur les pièces de remplacement auprès des flottes de camion, ce qui devrait atténuer un éventuel ralentissement sur les ventes de camions neufs. Nous nous félicitons par ailleurs d'une amélioration récente sur le plan de la gouvernance que nous appelions de nos vœux (que nous avons formalisé dans le cadre d'une question écrite à l'assemblée générale de 2022), les membres du conseil de surveillance doivent désormais investir une part de leur rémunération en titres de la société. Jusque là, seul le directeur général était significativement actionnaire, et nous préférons toujours que les membres des instances de contrôle soient également au capital de la société pour un meilleur alignement d'intérêts.

Kontron (+48%) poursuit également son retour alors que le spécialiste de l'Internet des objets a terminé son recentrage après la cession de sa branche Services Informatiques à une filiale de Vinci. Le carnet de commandes se porte très bien, notamment sous l'effet d'importants succès commerciaux dans la branche ferroviaire. Le titre avait été pénalisé fin 2021 par une attaque de vendeur à découvert dont les allégations ont été ensuite toutes démenties.

Sur ce même sujet, SES Imagotag a connu une actualité chargée en 2023. D'une part la signature d'un contrat avec Walmart devrait accompagner la croissance de la société pendant plusieurs années. D'autre part, le leader mondial des étiquettes électroniques de gondole a fait l'objet lui aussi en juin d'une attaque de Gotham City Research l'accusant de fraude. Après une forte chute, le titre s'est fortement repris sur ses plus bas et termine l'année en progression de 11%, même s'il reste 20% sous ses plus hauts de mi-juin. Le titre continue de figurer parmi le top 10 du portefeuille et fait in fine partie des meilleurs contributeurs de l'année (+85 bps), la gestion de la ligne (allègements et renforcements) dans un contexte de forte volatilité ayant permis une optimisation de performance.

Les sociétés de courtage Bourse Direct (+56%) pour les particuliers et Viel & Cie (+51%) dans le monde de l'interbancaire ont enfin toutes deux profité de la forte hausse des taux au cours de l'année, alors que cet important moteur de résultats était à l'arrêt depuis de nombreuses années où les taux étaient négatifs.

Du côté des contreperformances, on notera en particulier certaines valeurs suédoises, dont l'économie sensible aux taux a accusé le coup plus nettement que d'autres en Europe. Même si ces titres ont connu de très forts rebonds au dernier trimestre, certains restent parmi les moins bonnes performances de 2023, à commencer par le leader de la rénovation de façades Fasadgruppen (-34%) malgré une activité résiliente et la société de services informatiques Know IT (-22%).

Recticel (-32%), le leader belge des panneaux d'isolation en polyuréthane a subi une double déception, à la fois le très fort ralentissement de la construction et du déstockage de ses clients distributeurs se préparant à une demande plus faible, et a par ailleurs dû consentir à une baisse de prix pour céder son pôle mousses techniques et achever son recentrage sur l'isolation des bâtiments.

Enfin l'acteur italien du jeu vidéo Digital Bros a été cédé (contribution négative de 0,45%) alors que les récentes sorties ont été décevantes dans un contexte négatif pour le secteur.

Du côté des cessions, nous avons vendu nos titres Kinopolis, proche de ses plus hauts, alors que la remontée des chiffres du box office devrait être plus lente que ce qu'anticipe le consensus. La grève à Hollywood devrait finalement avoir un impact en 2024 plus important que ce que nous anticipions, les studios ayant décidé d'étaler les sorties de films afin de ne pas avoir un creux d'activité en 2025 suite à la grève de ces derniers mois.

Parmi les nouvelles valeurs, on notera en cette fin d'année la participation à l'introduction en bourse de la société norvégienne Norconsult, spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Détenue par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable et bénéficie d'un climat économique relativement serein compte tenu des réserves de son principal client, l'Etat norvégien. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure.

Nous avons par ailleurs renforcé significativement Aubay alors que le titre a fortement chuté après son profit warning de l'automne. Nous avons grande confiance dans l'équipe de direction et en sa capacité à redresser la rentabilité en utilisant des méthodes éprouvées. Nous apprécions par ailleurs leur programme de rachat d'actions, réalisé à des considérations de valorisation plus basses que toute opération externe que la société pourrait réaliser.



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel
- 29/12/2023 : Suppression du critère de capitalisation max pour les titres éligibles au PEA/PME
- 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)
- 29/12/2023 : Suppression de la mention "Quand les titres éligibles au PEA-PME (7% minimum de l'actif net) sont des actions, la Capitalisation boursière est celle retenue par l'article L221-32-2 du CMF"
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains
- 19/02/2023 : Ajustement du nombre de valeurs composant l'univers d'investissement ESG

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 4,32%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

397 216,16 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Know It, Fasadgruppen, Norconsult, Kinopolis, Aumann

Ventes : Kinopolis, Home24, SQLI, Groupe Guillin, Manutan International

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant PME est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence (MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) Micro Cap Net Return EUR) au travers d'une sélection de titres de PME / ETI européennes.
- Extra-financier : le compartiment vise également à investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, notamment en matière de maîtrise des impacts environnementaux, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 1220 entreprises françaises et européennes de petites et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT PME est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRE DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCL, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



Sextant PME est un compartiment actions de PME-ETI européennes construit en dehors de toute référence indicielle, sur la base de la sélection individuelle de sociétés. Éligible au PEA et au PEA-PME, il est au moins investi à hauteur de 75% en PME-ETI européennes.

### CHIFFRES CLÉS

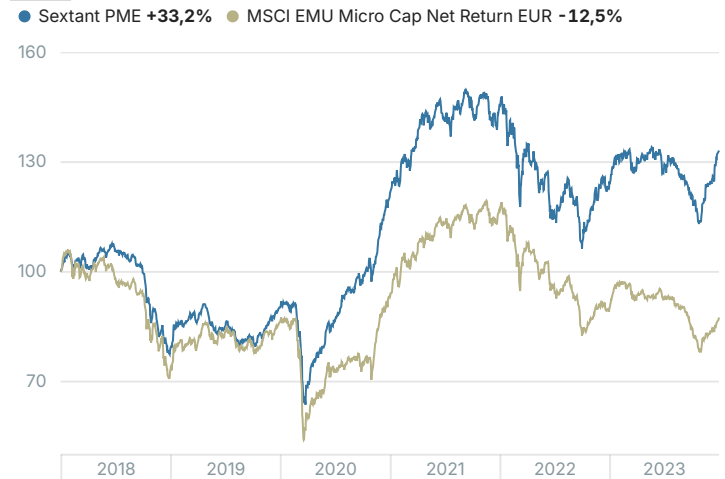
Actif net	265,73M€
VL part	285,29€
Capitalisation moyenne des actions	662,8M€
Capitalisation médiane des actions	556,8M€
Nombre de lignes	83
Profil de risque	<b>4</b> 1 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	50/100	93,1
Indice de référence	39/100	193

### PERFORMANCES HISTORIQUES



### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+7,3%	+9,9%	+2,9%	+7,4%	+7,4%	+9,0%	+67,4%	+33,2%	+2,9%	+10,9%	+4,9%
Indice de référence	+4,8%	+3,2%	-6,1%	-2,9%	-2,9%	-7,0%	+18,3%	-12,5%	-2,4%	+3,4%	-2,2%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	4,8%	2,0%	-1,2%	0,6%	-0,9%	-1,0%	1,2%	-3,5%	-4,1%	-5,0%	7,8%	7,3%	7,4%	-2,9%
2022	-4,8%	-5,0%	1,2%	-2,6%	-2,8%	-9,1%	5,9%	-1,4%	-9,9%	8,8%	4,6%	0,7%	-14,9%	-23,2%
2021	1,1%	4,3%	5,8%	4,8%	1,3%	-2,5%	2,6%	1,9%	-1,9%	2,2%	-4,4%	3,2%	19,3%	24,8%
2020	-1,4%	-7,1%	-15,4%	11,0%	7,4%	4,2%	7,6%	0,8%	4,4%	0,2%	13,6%	9,0%	35,0%	8,5%
2019	8,0%	1,4%	-0,6%	4,0%	-7,3%	1,7%	-1,5%	-2,6%	0,7%	-0,1%	7,0%	3,1%	13,7%	17,2%

Le 01/01/2014, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur la production de pétrole dans le monde à une stratégie basée sur l'univers des PME-ETI européennes, modifiant l'indice de référence de l'indice MSCI World Energy Return Index à l'indice CAC Small dividendes nets réinvestis. Le 1er juin 2021, l'indice a été modifié au profit du MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

### INDICATEURS STATISTIQUES

	3 ans	5 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	15,0% (13,0%)	16,4% (18,0%)	16,2% (18,1%)
Ecart de suivi	7,5%	8,8%	8,6%
Ratio d'information	0,7	0,8	0,8
Ratio de Sharpe	0,1	0,7	0,3
Max drawdown	-29,11%	-30,69%	-40,92%

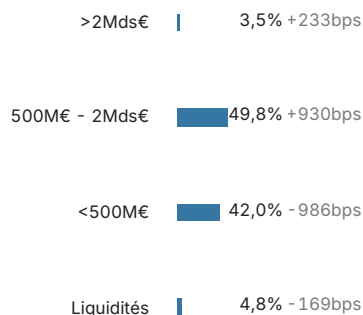
### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5
Groupe Guillin	Fasadgruppen -102bps
Saf-holland	Know It Ab -67bps
Kontron	Gensight Biologics -49bps
Bourse Direct	Recticel -49bps
Viel et Compagnie	Digital Bros -46bps

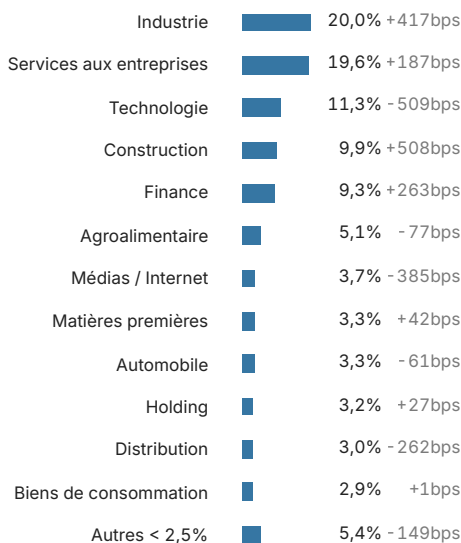
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 98.23% - Taux de couverture Indice de référence : 99.78% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 92.55% - Taux de couverture Indice de référence : 67.21%

## ALLOCATION FONDS

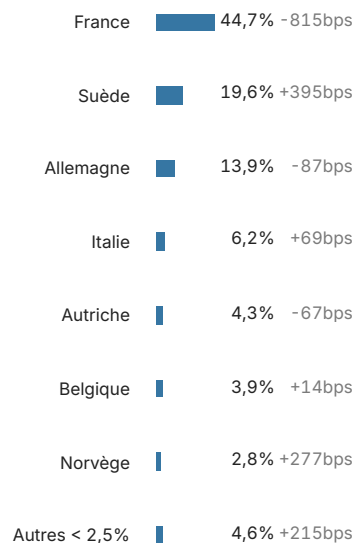
(ÉVOLUTION N / N - 1)



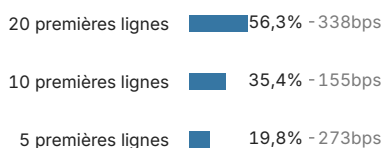
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Groupe Guillin	Actions	Agroalimentaire	France	41,1	4,7%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	42,7	3,9%
Saf-holland	Actions	Industrie	Allemagne	58,5	3,9%
Prevas	Actions	Technologie	Suède	33,4	3,8%
Know It Ab	Actions	Services aux entreprises	Suède	53,1	3,5%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part N
- **Code ISIN** : FR0013306370
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions des Pays de l'Union Européenne"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 17/12/2007 Part : 29/12/2017
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Dominante fiscale** : Eligible au PEA Eligible au PEA-PME
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,3% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive du FCP au-delà de son indice de référence par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 2,87%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sextant PME termine l'année 2023 en progression de +7,4% contre -2,9% de baisse pour son indice de référence. Le mois de décembre a été marqué comme le précédent par un très fort rebond des petites valeurs après la purge de septembre/octobre. Le marché semble prendre acte de la forte désinflation obtenue grâce aux resserrements monétaires et tabler sur un assouplissement en 2024 qui serait un facteur de soutien à une reprise économique.

Groupe Guillin (+46%) est le meilleur contributeur à la performance du fonds en 2023 tout comme au dernier trimestre. La société d'emballages alimentaires bénéficie d'un contexte favorable sur ses marges alors que le prix des matières premières est à la baisse. Par ailleurs l'excès de pessimisme lié aux craintes réglementaires s'est apaisé alors que des règles européennes se mettent en place pour encadrer les pratiques à l'échelle de l'Union. La société poursuit son développement combinant innovation et acquisitions, et le consensus table sur des résultats largement records en 2023. Le titre demeure la première ligne du fonds.

SAF Holland (+81%) est le deuxième contributeur après avoir été chahuté en 2022. Grâce à cette belle performance, il termine l'année 2023 proche de son plus haut historique. Les craintes liées au cycle et à l'acquisition d'Haldex en 2022 ont été effacées en 2023 alors que la société a affiché des résultats records, que l'intégration se déroule très bien et que le groupe se désendette plus vite que prévu. Une part croissante des profits est générée sur les pièces de remplacement auprès des flottes de camion, ce qui devrait atténuer un éventuel ralentissement sur les ventes de camions neufs. Nous nous félicitons par ailleurs d'une amélioration récente sur le plan de la gouvernance que nous appelions de nos vœux (que nous avons formalisé dans le cadre d'une question écrite à l'assemblée générale de 2022), les membres du conseil de surveillance doivent désormais investir une part de leur rémunération en titres de la société. Jusque là, seul le directeur général était significativement actionnaire, et nous préférons toujours que les membres des instances de contrôle soient également au capital de la société pour un meilleur alignement d'intérêts.

Kontron (+48%) poursuit également son retour alors que le spécialiste de l'Internet des objets a terminé son recentrage après la cession de sa branche Services Informatiques à une filiale de Vinci. Le carnet de commandes se porte très bien, notamment sous l'effet d'importants succès commerciaux dans la branche ferroviaire. Le titre avait été pénalisé fin 2021 par une attaque de vendeur à découvert dont les allégations ont été ensuite toutes démenties.

Sur ce même sujet, SES Imagotag a connu une actualité chargée en 2023. D'une part la signature d'un contrat avec Walmart devrait accompagner la croissance de la société pendant plusieurs années. D'autre part, le leader mondial des étiquettes électroniques de gondole a fait l'objet lui aussi en juin d'une attaque de Gotham City Research l'accusant de fraude. Après une forte chute, le titre s'est fortement repris sur ses plus bas et termine l'année en progression de 11%, même s'il reste 20% sous ses plus hauts de mi-juin. Le titre continue de figurer parmi le top 10 du portefeuille et fait in fine partie des meilleurs contributeurs de l'année (+85 bps), la gestion de la ligne (allègements et renforcements) dans un contexte de forte volatilité ayant permis une optimisation de performance.

Les sociétés de courtage Bourse Direct (+56%) pour les particuliers et Viel & Cie (+51%) dans le monde de l'interbancaire ont enfin toutes deux profité de la forte hausse des taux au cours de l'année, alors que cet important moteur de résultats était à l'arrêt depuis de nombreuses années où les taux étaient négatifs.

Du côté des contreperformances, on notera en particulier certaines valeurs suédoises, dont l'économie sensible aux taux a accusé le coup plus nettement que d'autres en Europe. Même si ces titres ont connu de très forts rebonds au dernier trimestre, certains restent parmi les moins bonnes performances de 2023, à commencer par le leader de la rénovation de façades Fasadgruppen (-34%) malgré une activité résiliente et la société de services informatiques Know IT (-22%).

Recticel (-32%), le leader belge des panneaux d'isolation en polyuréthane a subi une double déception, à la fois le très fort ralentissement de la construction et du déstockage de ses clients distributeurs se préparant à une demande plus faible, et a par ailleurs dû consentir à une baisse de prix pour céder son pôle mousses techniques et achever son recentrage sur l'isolation des bâtiments.

Enfin l'acteur italien du jeu vidéo Digital Bros a été cédé (contribution négative de 0,45%) alors que les récentes sorties ont été décevantes dans un contexte négatif pour le secteur.

Du côté des cessions, nous avons vendu nos titres Kinopolis, proche de ses plus hauts, alors que la remontée des chiffres du box office devrait être plus lente que ce qu'anticipe le consensus. La grève à Hollywood devrait finalement avoir un impact en 2024 plus important que ce que nous anticipions, les studios ayant décidé d'étaler les sorties de films afin de ne pas avoir un creux d'activité en 2025 suite à la grève de ces derniers mois.

Parmi les nouvelles valeurs, on notera en cette fin d'année la participation à l'introduction en bourse de la société norvégienne Norconsult, spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Détenue par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable et bénéficie d'un climat économique relativement serein compte tenu des réserves de son principal client, l'Etat norvégien. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure.

Nous avons par ailleurs renforcé significativement Aubay alors que le titre a fortement chuté après son profit warning de l'automne. Nous avons grande confiance dans l'équipe de direction et en sa capacité à redresser la rentabilité en utilisant des méthodes éprouvées. Nous apprécions par ailleurs leur programme de rachat d'actions, réalisé à des considérations de valorisation plus basses que toute opération externe que la société pourrait réaliser.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression du critère de capitalisation max pour les titres éligibles au PEA/PME

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Suppression de la mention "Quand les titres éligibles au PEA-PME (7% minimum de l'actif net) sont des actions, la Capitalisation boursière est celle retenue par l'article L221-32-2 du CMF"

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

19/02/2023 : Ajustement du nombre de valeurs composant l'univers d'investissement ESG

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 4,32%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 50%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

397 216,16 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Know It, Fasadgruppen, Norconsult, Kinopolis, Aumann

Ventes : Kinopolis, Home24, SQLI, Groupe Guillin, Manutan International

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant PME est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence (MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) Micro Cap Net Return EUR) au travers d'une sélection de titres de PME / ETI européennes.
- Extra-financier : le compartiment vise également à investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, notamment en matière de maîtrise des impacts environnementaux, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 1220 entreprises françaises et européennes de petites et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT PME est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCL, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€



## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



Sextant PME est un compartiment actions de PME-ETI européennes construit en dehors de toute référence indicielle, sur la base de la sélection individuelle de sociétés. Éligible au PEA et au PEA-PME, il est au moins investi à hauteur de 75% en PME-ETI européennes.

### CHIFFRES CLÉS

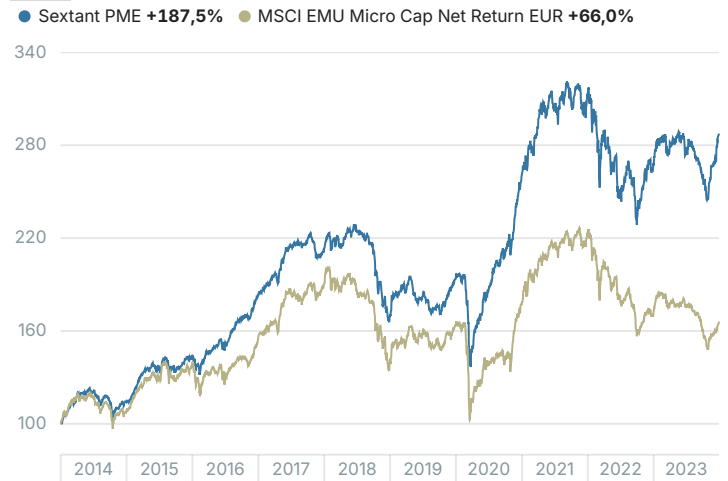
Actif net	265,73M€
VL part	3 863,97€
Capitalisation moyenne des actions	662,8M€
Capitalisation médiane des actions	556,8M€
Nombre de lignes	83
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	50/100	93,1
Indice de référence	39/100	193

### PERFORMANCES HISTORIQUES



### PERFORMANCES

	Performances cumulées									Performances annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds	+7,4%	+10,0%	+3,2%	+7,8%	+7,8%	+10,1%	+69,0%	+187,5%	+187,5%	+3,3%	+11,1%	+11,1%	+11,1%
Indice de référence	+4,8%	+3,2%	-6,1%	-2,9%	-2,9%	-7,0%	+18,3%	+66,0%	+66,0%	-2,4%	+3,4%	+5,2%	+5,2%

### PERFORMANCES ANNUELLES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	YTD
Fonds	-	14,6%	26,1%	27,0%	15,5%	-19,8%	14,1%	34,6%	19,7%	-14,7%	7,8%
Indice de référence	-	7,8%	28,7%	11,3%	22,1%	-26,0%	17,2%	8,5%	24,8%	-23,2%	-2,9%

Le 01/01/2014, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur la production de pétrole dans le monde à une stratégie basée sur l'univers des PME-ETI européennes, modifiant l'indice de référence de l'indice MSCI World Energy Return Index à l'indice CAC Small dividendes nets réinvestis. Le 1er juin 2021, l'indice a été modifié au profit du MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

### INDICATEURS STATISTIQUES

	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité fonds (indice)	15,0% (13,0%)	16,4% (18,0%)	14,0% (16,4%)
Ecart de suivi	7,5%	8,8%	7,9%
Ratio d'information	0,8	0,9	0,8
Ratio de Sharpe	0,2	0,7	0,8
Max drawdown	-28,88%	-30,64%	-40,25%

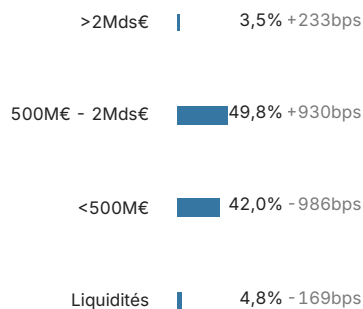
### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5	
Groupe Guillin	Fasadgruppen	-102bps
Saf-holland	Know It Ab	-67bps
Kontron	Gensight Biologics	-49bps
Bourse Direct	Recticel	-49bps
Viel et Compagnie	Digital Bros	-46bps

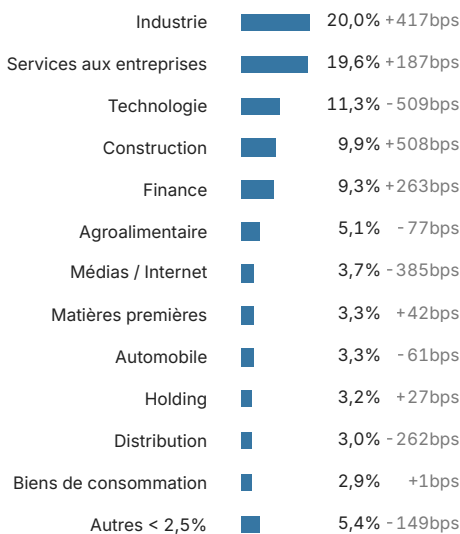
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 98.23% - Taux de couverture Indice de référence : 99.78% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 92.55% - Taux de couverture Indice de référence : 67.21%

## ALLOCATION FONDS

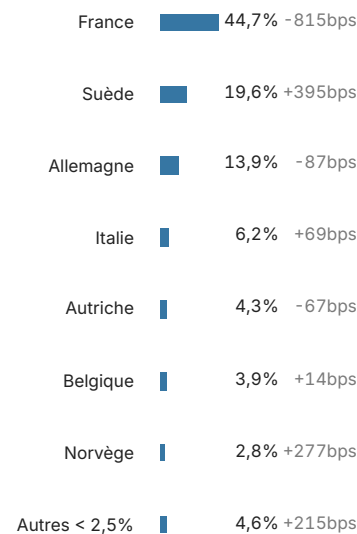
(ÉVOLUTION N / N - 1)



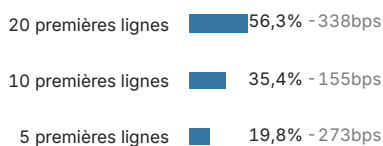
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Groupe Guillin	Actions	Agroalimentaire	France	41,1	4,7%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	42,7	3,9%
Saf-holland	Actions	Industrie	Allemagne	58,5	3,9%
Prevas	Actions	Technologie	Suède	33,4	3,8%
Know It Ab	Actions	Services aux entreprises	Suède	53,1	3,5%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part I investisseurs institutionnels
- **Code ISIN** : FR0011171412
- **Code Bloomberg** : AMSXPOI FP Equity
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions des Pays de l'Union Européenne"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 17/12/2007 Part : 30/12/2011
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Dominante fiscale** : Eligible au PEA Eligible au PEA-PME
- **Frais d'entrée** : 10% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive du FCP au-delà de son indice de référence par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 2,98%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sextant PME termine l'année 2023 en progression de +7,8% contre -2,9% de baisse pour son indice de référence. Le mois de décembre a été marqué comme le précédent par un très fort rebond des petites valeurs après la purge de septembre/octobre. Le marché semble prendre acte de la forte désinflation obtenue grâce aux resserrements monétaires et tabler sur un assouplissement en 2024 qui serait un facteur de soutien à une reprise économique.

Groupe Guillin (+46%) est le meilleur contributeur à la performance du fonds en 2023 tout comme au dernier trimestre. La société d'emballages alimentaires bénéficie d'un contexte favorable sur ses marges alors que le prix des matières premières est à la baisse. Par ailleurs l'excès de pessimisme lié aux craintes réglementaires s'est apaisé alors que des règles européennes se mettent en place pour encadrer les pratiques à l'échelle de l'Union. La société poursuit son développement combinant innovation et acquisitions, et le consensus table sur des résultats largement records en 2023. Le titre demeure la première ligne du fonds.

SAF Holland (+81%) est le deuxième contributeur après avoir été chahuté en 2022. Grâce à cette belle performance, il termine l'année 2023 proche de son plus haut historique. Les craintes liées au cycle et à l'acquisition d'Haldex en 2022 ont été effacées en 2023 alors que la société a affiché des résultats records, que l'intégration se déroule très bien et que le groupe se désendette plus vite que prévu. Une part croissante des profits est générée sur les pièces de remplacement auprès des flottes de camion, ce qui devrait atténuer un éventuel ralentissement sur les ventes de camions neufs. Nous nous félicitons par ailleurs d'une amélioration récente sur le plan de la gouvernance que nous appelions de nos vœux (que nous avons formalisé dans le cadre d'une question écrite à l'assemblée générale de 2022), les membres du conseil de surveillance doivent désormais investir une part de leur rémunération en titres de la société. Jusque là, seul le directeur général était significativement actionnaire, et nous préférons toujours que les membres des instances de contrôle soient également au capital de la société pour un meilleur alignement d'intérêts.

Kontron (+48%) poursuit également son retour alors que le spécialiste de l'Internet des objets a terminé son recentrage après la cession de sa branche Services Informatiques à une filiale de Vinci. Le carnet de commandes se porte très bien, notamment sous l'effet d'importants succès commerciaux dans la branche ferroviaire. Le titre avait été pénalisé fin 2021 par une attaque de vendeur à découvert dont les allégations ont été ensuite toutes démenties.

Sur ce même sujet, SES Imagotag a connu une actualité chargée en 2023. D'une part la signature d'un contrat avec Walmart devrait accompagner la croissance de la société pendant plusieurs années. D'autre part, le leader mondial des étiquettes électroniques de gondole a fait l'objet lui aussi en juin d'une attaque de Gotham City Research l'accusant de fraude. Après une forte chute, le titre s'est fortement repris sur ses plus bas et termine l'année en progression de 11%, même s'il reste 20% sous ses plus hauts de mi-juin. Le titre continue de figurer parmi le top 10 du portefeuille et fait in fine partie des meilleurs contributeurs de l'année (+85 bps), la gestion de la ligne (allègements et renforcements) dans un contexte de forte volatilité ayant permis une optimisation de performance.

Les sociétés de courtage Bourse Direct (+56%) pour les particuliers et Viel & Cie (+51%) dans le monde de l'interbancaire ont enfin toutes deux profité de la forte hausse des taux au cours de l'année, alors que cet important moteur de résultats était à l'arrêt depuis de nombreuses années où les taux étaient négatifs.

Du côté des contreperformances, on notera en particulier certaines valeurs suédoises, dont l'économie sensible aux taux a accusé le coup plus nettement que d'autres en Europe. Même si ces titres ont connu de très forts rebonds au dernier trimestre, certains restent parmi les moins bonnes performances de 2023, à commencer par le leader de la rénovation de façades Fasadgruppen (-34%) malgré une activité résiliente et la société de services informatiques Know IT (-22%).

Recticel (-32%), le leader belge des panneaux d'isolation en polyuréthane a subi une double déception, à la fois le très fort ralentissement de la construction et du déstockage de ses clients distributeurs se préparant à une demande plus faible, et a par ailleurs dû consentir à une baisse de prix pour céder son pôle mousses techniques et achever son recentrage sur l'isolation des bâtiments.

Enfin l'acteur italien du jeu vidéo Digital Bros a été cédé (contribution négative de 0,45%) alors que les récentes sorties ont été décevantes dans un contexte négatif pour le secteur.

Du côté des cessions, nous avons vendu nos titres Kinopolis, proche de ses plus hauts, alors que la remontée des chiffres du box office devrait être plus lente que ce qu'anticipe le consensus. La grève à Hollywood devrait finalement avoir un impact en 2024 plus important que ce que nous anticipions, les studios ayant décidé d'étaler les sorties de films afin de ne pas avoir un creux d'activité en 2025 suite à la grève de ces derniers mois.

Parmi les nouvelles valeurs, on notera en cette fin d'année la participation à l'introduction en bourse de la société norvégienne Norconsult, spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Détenue par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable et bénéficie d'un climat économique relativement serein compte tenu des réserves de son principal client, l'Etat norvégien. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure.

Nous avons par ailleurs renforcé significativement Aubay alors que le titre a fortement chuté après son profit warning de l'automne. Nous avons grande confiance dans l'équipe de direction et en sa capacité à redresser la rentabilité en utilisant des méthodes éprouvées. Nous apprécions par ailleurs leur programme de rachat d'actions, réalisé à des considérations de valorisation plus basses que toute opération externe que la société pourrait réaliser.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel
- 29/12/2023 : Suppression du critère de capitalisation max pour les titres éligibles au PEA/PME
- 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)
- 29/12/2023 : Suppression de la mention "Quand les titres éligibles au PEA-PME (7% minimum de l'actif net) sont des actions, la Capitalisation boursière est celle retenue par l'article L221-32-2 du CMF"
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains
- 19/02/2023 : Ajustement du nombre de valeurs composant l'univers d'investissement ESG

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 4,32%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

397 216,16 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Know It, Fasadgruppen, Norconsult, Kinopolis, Aumann

Ventes : Kinopolis, Home24, SQLI, Groupe Guillin, Manutan International

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant PME est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence (MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) Micro Cap Net Return EUR) au travers d'une sélection de titres de PME / ETI européennes.
- Extra-financier : le compartiment vise également à investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, notamment en matière de maîtrise des impacts environnementaux, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 1220 entreprises françaises et européennes de petites et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT PME est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCL, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



# SEXTANT PME

FR0010556753 - Part Z



Rapport Annuel / Décembre 2023



Sextant PME est un compartiment actions de PME-ETI européennes construit en dehors de toute référence indicielle, sur la base de la sélection individuelle de sociétés. Éligible au PEA et au PEA-PME, il est au moins investi à hauteur de 75% en PME-ETI européennes.

## CHIFFRES CLÉS

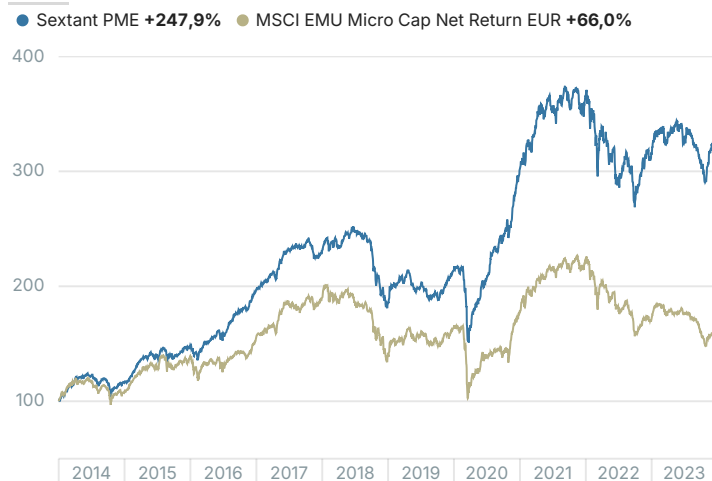
Actif net	265,73M€
VL part	455,10€
Capitalisation moyenne des actions	662,8M€
Capitalisation médiane des actions	556,8M€
Nombre de lignes	83
Profil de risque	1 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	50/100	93,1
Indice de référence	39/100	193

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+8,0%	+12,2%	+5,2%	+10,7%	+10,7%	+15,1%	+87,2%	+247,9%	+4,8%	+13,4%	+13,3%
Indice de référence	+4,8%	+3,2%	-6,1%	-2,9%	-2,9%	-7,0%	+18,3%	+66,0%	-2,4%	+3,4%	+5,2%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	4,9%	2,2%	-0,8%	0,9%	-0,9%	-1,1%	1,5%	-3,6%	-4,2%	-4,9%	9,3%	8,0%	10,7%	-2,9%
2022	-4,7%	-4,9%	1,3%	-2,5%	-2,7%	-9,0%	6,0%	-1,3%	-9,8%	8,9%	4,7%	0,8%	-13,9%	-23,2%
2021	1,2%	4,4%	6,0%	5,0%	1,2%	-2,4%	2,7%	2,0%	-1,8%	2,3%	-4,3%	3,3%	20,8%	24,8%
2020	-1,3%	-7,1%	-15,3%	11,1%	7,5%	4,3%	10,6%	0,5%	5,5%	1,0%	12,7%	9,4%	41,2%	8,5%
2019	8,1%	1,6%	-0,6%	4,0%	-7,2%	1,8%	-1,4%	-2,5%	0,8%	0,0%	7,1%	3,2%	15,1%	17,2%

Le 01/01/2014, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur la production de pétrole dans le monde à une stratégie basée sur l'univers des PME-ETI européennes, modifiant l'indice de référence de l'indice MSCI World Energy Return Index à l'indice CAC Small dividendes nets réinvestis. Le 1er juin 2021, l'indice a été modifié au profit du MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	3 ans	5 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	15,2% (13,0%)	16,6% (18,0%)	14,2% (16,4%)
Ecart de suivi	7,8%	9,3%	8,4%
Ratio d'information	0,9	1,1	1,0
Ratio de Sharpe	0,3	0,8	0,9
Max drawdown	-28,20%	-30,54%	-40,05%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5		Bottom 5	
Groupe Guillin	236bps	Fasadgruppen	-102bps
Saf-holland	189bps	Know It Ab	-67bps
Kontron	177bps	Gensight Biologics	-50bps
Bourse Direct	156bps	Recticel	-49bps
Viel et Compagnie	96bps	Digital Bros	-46bps

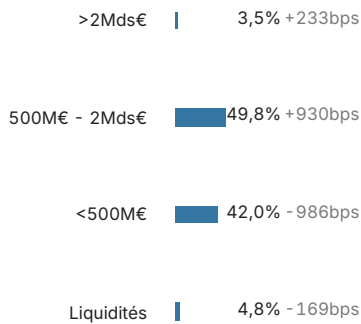
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 98.23% - Taux de couverture Indice de référence : 99.78% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 92.55% - Taux de couverture Indice de référence : 67.21%

Amiral Gestion 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - T. +33(0)147207818 - F. +33 (0)140743564 www.amiralgestion.com

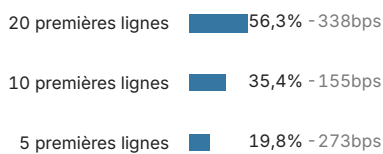
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038 - Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490 - Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros RCS Paris 445 224 090 TVA : FR 33 445 224 090



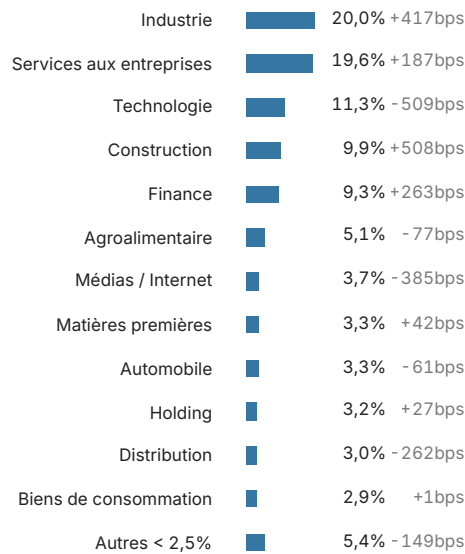
## ALLOCATION FONDS (ÉVOLUTION N / N-1)



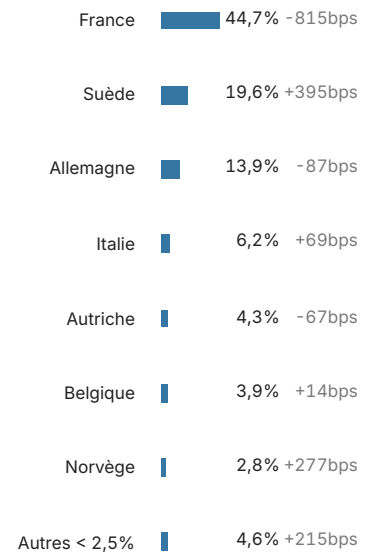
## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Groupe Guillin	Actions	Agroalimentaire	France	41,1	4,7%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	42,7	3,9%
Saf-holland	Actions	Industrie	Allemagne	58,5	3,9%
Prevas	Actions	Technologie	Suède	33,4	3,8%
Know It Ab	Actions	Services aux entreprises	Suède	53,1	3,5%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part Z
- **Code ISIN** : FR0010556753
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions des Pays de l'Union Européenne"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Micro Cap Net Return EUR
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 17/12/2007 Part : 01/01/2014
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation- Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Dominante fiscale** : Eligible au PEA Eligible au PEA-PME
- **Frais d'entrée** : 0% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,1% TTC maximum
- **TER (29/12/2023)** : 0,09%

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sextant PME termine l'année 2023 en progression de +10,7% contre -2,9% de baisse pour son indice de référence. Le mois de décembre a été marqué comme le précédent par un très fort rebond des petites valeurs après la purge de septembre/octobre. Le marché semble prendre acte de la forte désinflation obtenue grâce aux resserrements monétaires et tabler sur un assouplissement en 2024 qui serait un facteur de soutien à une reprise économique.

Groupe Guillin (+46%) est le meilleur contributeur à la performance du fonds en 2023 tout comme au dernier trimestre. La société d'emballages alimentaires bénéficie d'un contexte favorable sur ses marges alors que le prix des matières premières est à la baisse. Par ailleurs l'excès de pessimisme lié aux craintes réglementaires s'est apaisé alors que des règles européennes se mettent en place pour encadrer les pratiques à l'échelle de l'Union. La société poursuit son développement combinant innovation et acquisitions, et le consensus table sur des résultats largements records en 2023. Le titre demeure la première ligne du fonds.

SAF Holland (+81%) est le deuxième contributeur après avoir été chahuté en 2022. Grâce à cette belle performance, il termine l'année 2023 proche de son plus haut historique. Les craintes liées au cycle et à l'acquisition d'Haldex en 2022 ont été effacées en 2023 alors que la société a affiché des résultats records, que l'intégration se déroule très bien et que le groupe se désendette plus vite que prévu. Une part croissante des profits est générée sur les pièces de remplacement auprès des flottes de camion, ce qui devrait atténuer un éventuel ralentissement sur les ventes de camions neufs. Nous nous félicitons par ailleurs d'une amélioration récente sur le plan de la gouvernance que nous appelions de nos vœux (que nous avons formalisé dans le cadre d'une question écrite à l'assemblée générale de 2022), les membres du conseil de surveillance doivent désormais investir une part de leur rémunération en titres de la société. Jusque là, seul le directeur général était significativement actionnaire, et nous préférons toujours que les membres des instances de contrôle soient également au capital de la société pour un meilleur alignement d'intérêts.

Kontron (+48%) poursuit également son retour alors que le spécialiste de l'Internet des objets a terminé son recentrage après la cession de sa branche Services Informatiques à une filiale de Vinci. Le carnet de commandes se porte très bien, notamment sous l'effet d'importants succès commerciaux dans la branche ferroviaire. Le titre avait été pénalisé fin 2021 par une attaque de vendeur à découvert dont les allégations ont été ensuite toutes démenties.

Sur ce même sujet, SES Imagotag a connu une actualité chargée en 2023. D'une part la signature d'un contrat avec Walmart devrait accompagner la croissance de la société pendant plusieurs années. D'autre part, le leader mondial des étiquettes électroniques de gondole a fait l'objet lui aussi en juin d'une attaque de Gotham City Research l'accusant de fraude. Après une forte chute, le titre s'est fortement repris sur ses plus bas et termine l'année en progression de 11%, même s'il reste 20% sous ses plus hauts de mi-juin. Le titre continue de figurer parmi le top 10 du portefeuille et fait in fine partie des meilleurs contributeurs de l'année (+85 bps), la gestion de la ligne (allègements et renforcements) dans un contexte de forte volatilité ayant permis une optimisation de performance.

Les sociétés de courtage Bourse Direct (+56%) pour les particuliers et Viel & Cie (+51%) dans le monde de l'interbancaire ont enfin toutes deux profité de la forte hausse des taux au cours de l'année, alors que cet important moteur de résultats était à l'arrêt depuis de nombreuses années où les taux étaient négatifs.

Du côté des contreperformances, on notera en particulier certaines valeurs suédoises, dont l'économie sensible aux taux a accusé le coup plus nettement que d'autres en Europe. Même si ces titres ont connu de très forts rebonds au dernier trimestre, certains restent parmi les moins bonnes performances de 2023, à commencer par le leader de la rénovation de façades Fasadgruppen (-34%) malgré une activité résiliente et la société de services informatiques Know IT (-22%).

Recticel (-32%), le leader belge des panneaux d'isolation en polyuréthane a subi une double déception, à la fois le très fort ralentissement de la construction et du déstockage de ses clients distributeurs se préparant à une demande plus faible, et a par ailleurs dû consentir à une baisse de prix pour céder son pôle mousses techniques et achever son recentrage sur l'isolation des bâtiments.

Enfin l'acteur italien du jeu vidéo Digital Bros a été cédé (contribution négative de 0,45%) alors que les récentes sorties ont été décevantes dans un contexte négatif pour le secteur.

Du côté des cessions, nous avons vendu nos titres Kinopolis, proche de ses plus hauts, alors que la remontée des chiffres du box office devrait être plus lente que ce qu'anticipe le consensus. La grève à Hollywood devrait finalement avoir un impact en 2024 plus important que ce que nous anticipions, les studios ayant décidé d'étaler les sorties de films afin de ne pas avoir un creux d'activité en 2025 suite à la grève de ces derniers mois.

Parmi les nouvelles valeurs, on notera en cette fin d'année la participation à l'introduction en bourse de la société norvégienne Norconsult, spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Détenue par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable et bénéficie d'un climat économique relativement serein compte tenu des réserves de son principal client, l'Etat norvégien. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure.

Nous avons par ailleurs renforcé significativement Aubay alors que le titre a fortement chuté après son profit warning de l'automne. Nous avons grande confiance dans l'équipe de direction et en sa capacité à redresser la rentabilité en utilisant des méthodes éprouvées. Nous apprécions par ailleurs leur programme de rachat d'actions, réalisé à des considérations de valorisation plus basses que toute opération externe que la société pourrait réaliser.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression du critère de capitalisation max pour les titres éligibles au PEA/PME

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Suppression de la mention "Quand les titres éligibles au PEA-PME (7% minimum de l'actif net) sont des actions, la Capitalisation boursière est celle retenue par l'article L221-32-2 du CMF"

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

19/02/2023 : Ajustement du nombre de valeurs composant l'univers d'investissement ESG

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 4,32%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 50%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

**Estimation des coûts de rotation sur la période :**

397 216,16 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

**Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :**

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

**Principaux mouvements :**

Achats : Know It, Fasadgruppen, Norconsult, Kinopolis, Aumann

Ventes : Kinopolis, Home24, SQLI, Groupe Guillin, Manutan International

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

**Politique de sélection des intermédiaires :**

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Frais intermédiation:**

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Politique d'engagement actionnarial :**

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

**Catégorie SFDR :**

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

**Catégorie AMF :**

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant PME est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence (MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) Micro Cap Net Return EUR) au travers d'une sélection de titres de PME / ETI européennes.
- Extra-financier : le compartiment vise également à investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, notamment en matière de maîtrise des impacts environnementaux, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 1220 entreprises françaises et européennes de petites et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT PME est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRE DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCL, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **SEXTANT PME**

Identifiant d'entité juridique : **969500COE5KXR78IT826**

Nom de la société de gestion : **AMIRAL GESTION**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? <small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>	
<input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 30% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

#### Engagement de Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'une Note de performance ESG dont la grille de critères et d'indicateurs ESG a été conçue par Amiral Gestion sur la base de données collectées par une agence externe spécialisée, Ethifinance selon sa base Gaïa. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de Sextant PME par rapport à son univers de référence ESG.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

<sup>1</sup> Date du document : 1<sup>er</sup> février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2657/sextant\\_pme\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2657/sextant_pme_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Note qualité ESG interne<sup>2</sup> :**

(Source : Amiral Gestion)

Note Qualité ESG (/10)		Couverture <sup>3</sup>	Performance relative année n / n-1
Sextant PME Ptf au 29-12-23	5,8	95%	+0,2%
Sextant PME Ptf au 30-12-22	5,8	94,5%	

**Note de Performance ESG externe<sup>4</sup> :**

(source : Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)

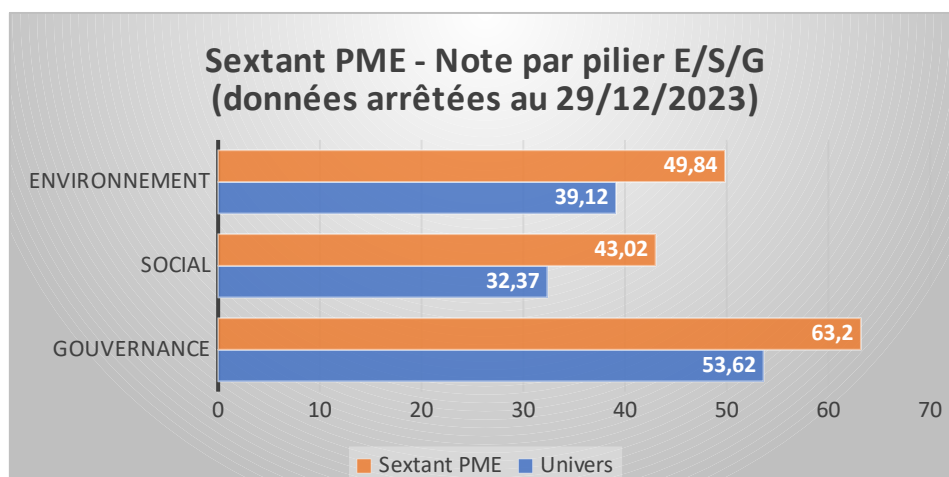
Date	Compartment	Note ESG (/100)	Couverture	Performance relative du compartiment / univers
29/12/2023	Sextant PME	49,8	98%	+26,7%
	Univers	39,3	100%	
30/12/2022	Sextant PME	55,5	93%	+46,8%
	Univers	37,8	100%	
30/12/2021	Sextant PME	51	98%	+13,3%
	Univers	45,2	99%	

La performance ESG du compartiment Sextant PME est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+27%), ainsi que sur les 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG comme le montrent les données figurant ci-dessous.

<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 90% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>4</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 100, 100 étant la meilleure note possible.



#### Meilleures notes ESG du compartiment<sup>5</sup>

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /100	% de l'actif net
Kaufman & Broad	77,9	0,8%
Omer-Decugis	77	0,2%
Aubay	76	2,7%
Mersen	75	1,1%
Lectra	74	2,04%

#### Notes ESG les moins élevées du compartiment

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /100	% de l'actif net
Forbo Holding	26	0,02%
Viel et Compagnie	26	2,4%
Hypoport	28	0,1%
Bourse Direct	29	2,3%
Stillfront Group	31,5	0,3%

#### Indicateurs de qualité environnementaux et de gouvernance

Dans le cadre de sa labellisation ISR, le compartiment a pris un engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers sur 2 indicateurs de qualité environnementaux et de gouvernance :

- Gouvernance / conduite des affaires : Formalisation d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption

<sup>5</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.



- Environnement / changement climatique : Intensité carbone

Les résultats de cet engagement au 29/12/2023 sont restitués ci-dessous.

**ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE**

DATE	INTENSITE CARBONE*				
	SEXTANT PME				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
Portefeuille	Univers				
29/12/2023	93%	67%	93,1	171,8	-45,8%
30/12/2022	90%	76%	96,0	195,2	-50,8%
30/12/2021	93%	77%	88	240	-42%

\*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCI4-Tetrachloromethane, C2H3Cl3 – Trichloroethane, CBrF3-Bromotrifluoromethane et le CO2 issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

L'intensité carbone du compartiment Sextant PME est très significativement inférieure à celle de son univers de référence (-51,7%).

**GOVERNANCE : POLITIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES**

DATE	FORMALISATION D'UNE POLITIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION*				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	97%	100%	91,1%	73,2%	+17,9%
30/12/2022	95,5%	99,8%	90,4%	74,2%	+16,2 %
30/12/2021	95,8%	99,5%	90,1%	76,6%	+13,5%

\* Source : Amiral Gestion – Données Ethifinance

La part des entreprises du compartiment Sextant PME ayant formalisée une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption est significativement supérieure à celle de son univers de référence (+18%).

**Indicateurs de progrès sociaux et de droits humains**

Dans le cadre de sa labellisation ISR, le compartiment a pris un objectif d'amélioration de la performance du portefeuille par rapport à l'univers sur 2 indicateurs de progrès sociaux et en faveur des droits humains :

- Social / Promotion de l'égalité femmes / hommes : Taux moyen de femmes au Comité Exécutif
- Droits humains : Publication d'une politique en faveur des droits humains

Les résultats de cet engagement au 29/12/2023 sont restitués ci-dessous.

**SOCIAL / INDICATEURS DE PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES**

DATE	TAUX MOYEN DE FEMMES AU COMITE EXECUTIF*				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	75%	69%	22,7%	22,6%	+0,2%
30/12/2022	74%	61%	21,7%	18,5%	+3,1%
31/12/2021	85%	88%	19%	15%	+4%

\* Source : Amiral Gestion – Données Gaia – Ethifinance

Dans le cadre de sa labellisation ISR et des engagements pris à ce titre sur cet indicateur de progrès à caractère social, le compartiment a mené en 2023 des actions d'engagement auprès des entreprises suivantes présentes dans le portefeuille : Barco et HelloFresh.

Sur 3 ans, le portefeuille du compartiment a constamment progressé sur cet indicateur de progrès, il affiche également une performance supérieure à celle de son univers.

**DROITS HUMAINS**

DATE	PUBLICATION D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	55%	54%	68,2%	50,9%	+34%
30/12/2022	47%	62%	65,8%	46,5%	+19,3%
31/12/2021	40%	45%	71%	60%	+11%

\* Source : Amiral Gestion – Données MSCI

Sur 3 ans, le portefeuille du compartiment a baissé sur cet indicateur de progrès. Cependant, il affiche **une performance nettement supérieure à celle de son univers**, particulièrement sur ces deux dernières années de labellisation (+34% fin 2023, +19,3% fin 2022) permettant d'attester de la conformité à l'engagement de progrès sur cet indicateur.

**Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de Sextant PME<sup>6</sup>**

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d’empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur ces indicateurs clés est restituée dans le tableau ci-dessous :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environne mentale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénari o élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2023	<b>SEXTANT PME</b>	<b>36,1</b> 167,9	<b>&lt; 2,7 °C</b>	<b>1,8%</b>	<b>9,8%<sup>8</sup></b>	<b>0%</b>	<b>0,1%</b>	<b>42,1</b>
	Couverture	93%	89%	90%	12,9%	-	87%	92%
	<b>Univers</b>	<b>88,2</b> 217,2	<b>&lt; 2,7 °C</b>	<b>2,8%</b>	<b>23,24%<sup>9</sup></b>	<b>0%</b>	<b>0,78%</b>	<b>40,5</b>
	Couverture	67%	67%	69%	15,9%	-	59%	68%
2022	<b>SEXTANT PME</b>	<b>48,2</b> 208.8	<b>&lt; 2,7 °C</b>	<b>1,9%</b>	<b>4,2%</b>	<b>0%</b>	<b>0,4%</b>	<b>30,0</b>
	Couverture	90%	86%	86%	42,4%	-	79%	52%
	<b>Univers</b>	<b>151,6</b> 324,5	<b>&lt; 1,75 °C</b>	<b>2,9%</b>	<b>5,8%</b>	<b>0,64 %</b>	<b>1,5%</b>	<b>24,3</b>
	Couverture	76%	75%	75%	54,2%	-	68%	54%

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

**Sextant PME est globalement orienté favorablement sur le plan de ses métriques climat en relatif de son univers, avec toutefois une vigilance quant à son alignement en température qui est inférieur à 2,7°C.**

<sup>6</sup> L’intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l’univers à partir des données de l’exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d’empreinte environnementale, les données sont issues de l’exercice 2022.

<sup>7</sup> Il s’agit de la donnée d’Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d’affaires avec comme source les données de recherche de l’agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d’alignement reportées par les entreprises pour l’exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées, la majeure partie d’entre elles ne sont pas soumises à l’obligation de reporting sur l’exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l’obligation de publication d’alignement à la taxonomie s’étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l’exercice 2023 jusqu’au 1er janvier 2028 (sur l’exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n’est aujourd’hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s’avérer très partielles à l’échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>8</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>9</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant PME promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 30% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>10</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autre objectif environnemental ou social, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

#### Part d'investissement durable

SEXTANT PME	(Données pondérées au 29/12/2023)	(Données pondérées au 30/12/2022)
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px 0;">Part d'ID minimale : 30%</div>	<b>41,54%</b>	<b>41,6%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	37,44%	38,2%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	4,11%	3,4%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 **une part d'investissement durable représentant 41,54%** de l'actif net du portefeuille.

<sup>10</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constituent des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Sélectivité ISR du compartiment Sextant PME

Le compartiment Sextant PME est un compartiment labellisé ISR retenant une approche en sélectivité ESG. Dans ce contexte **le compartiment est engagé à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%** après application du seuil minimal de notation ESG et des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses.

Aussi, conformément à son engagement, le taux de sélectivité du compartiment au 29/12/2023 était de **24,5%**.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>11</sup>



12

Au 29 décembre 2023, et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle. Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et énergie fossile, est nulle.**

<sup>11</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>12</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique d'Investissement responsable du site internet d'Amiral Gestion.

**Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>13</sup>**

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

**Bilan global au 29/12/2023**

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant PME sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant PME exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

**Bilan au 29/12/2023**



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- **Aucune entreprise du portefeuille sous statut Watchlist**

*Taux de couverture d'analyse : 93%*

<sup>13</sup> Taux de couverture d'analyse : 87,21%

Description détaillée :

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant PME prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>14</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

<sup>14</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)



**Quels ont été les principaux investissements<sup>15</sup> de ce produit financier ?**

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

SEXTANT PME			
Investissements les plus importants au 29-12-2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Groupe Guillin	Matériaux	4,7%	France
SAF-HOLLAND	Consommation discrétionnaire	3,9%	Allemagne
Kontron	Technologies de l'information	3,9%	Autriche
Prevas	Technologies de l'information	3,9%	Suède
Know it	Technologies de l'information	3,6%	Suède
Fasadgruppen	Industrie	3,5%	Suède
Jacquet Metals	Industrie	3,4%	France
Vusiongroup	Technologies de l'information	3,1%	France
MBB	Industrie	3,0%	Allemagne
Aubay	Technologies de l'information	2,7%	France
Norconsult	Industrie	2,6%	Norvège
Viel et Compagnie	Finance	2,4%	France
Bourse direct	Finance	2,3%	France
Lectra	Technologies de l'information	2,0%	France
Green Landscaping	Industrie	1,9%	Suède
Sto se & co	Matériaux	1,9%	Allemagne
Marr	Biens de consommation	1,9%	Italie
<b>TOTAL</b>		<b>50,63%</b>	

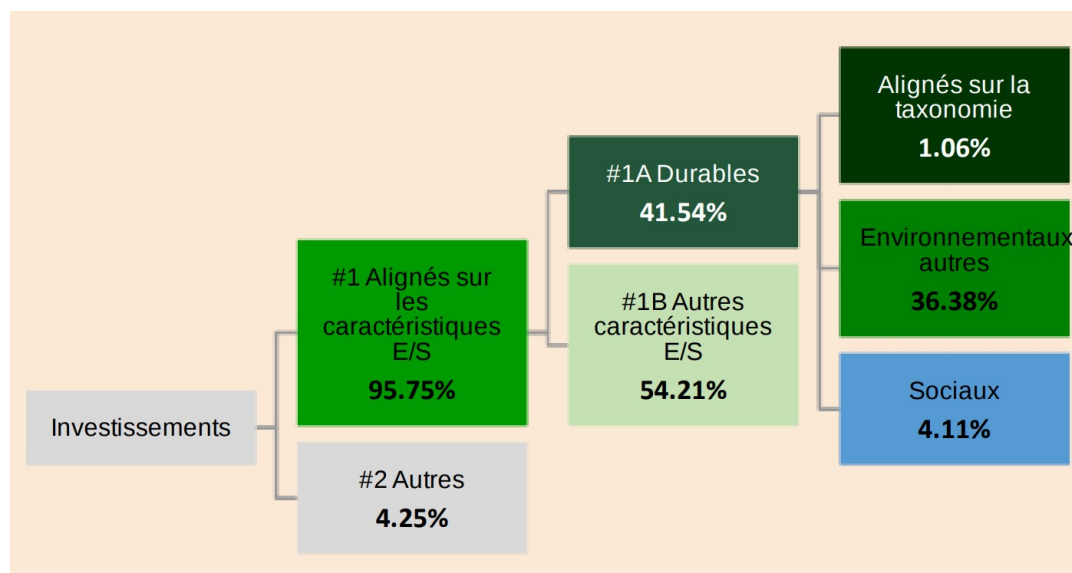
<sup>15</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

*SEXTANT PME (Portefeuille arrêté au 29/12/2023)*



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la part d'investissements durables du compartiment établie 41,54% sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

SEXTANT PME			
10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Kontron	Technologies de l'information	3,9%	Autriche
SAF-HOLLAND	Industrie	3,9%	
Fasadgruppen	Industrie	3,5%	Suède
Jacquet Metals	Industrie	3,4%	France
Vusiongroup	Technologies de l'information	3,1%	France
MBB	Industrie	3,0%	Allemagne
Aubay SA	Technologies de l'information	2,7%	France
Sto Se	Industrie	1,9%	Allemagne
Marr S.P.A	Services aux entreprises	1,9%	Italie
Hexaom SA	Construction	1,5%	France

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant PME n'est pas engagé à une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>16</sup> ?**

Oui :

D  le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>16</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

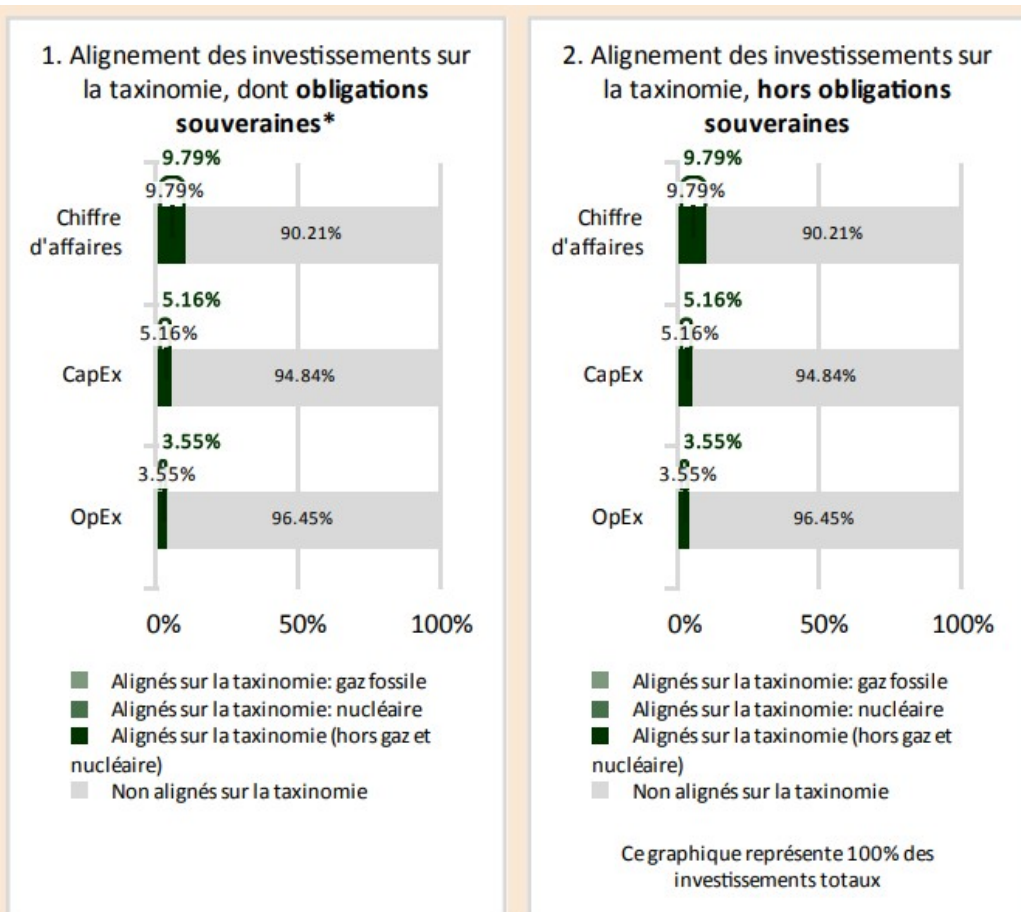
**SEXTANT PME**

**Part des investissements alignés sur la taxinomie au 29/12/2023**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

**PART VERTE**  
**SEXTANT PME : 9,8 %**

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle une part verte positive de 9,8%, en progression depuis l'exercice précédent de 5,6 points : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2022 atteignait un alignement taxinomie de 4,15%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT PME			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Fasadgruppen	Industrie	17,0%	Habilitante
Barco	Technologies de l'information	27,0%	Habilitante
Mersen	Industrie	14,2%	Habilitante
Granges AB	Matériaux	33,3%	Contributrice

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Parmi les 9,8% d'investissements du portefeuille en part du chiffre d'affaires alignés à la taxonomie, **8,6%** correspondent à des activités habilitantes captées. **1,2%** des investissements correspondent à des activités de transition sur la base du chiffre d'affaires aligné.

Part des investissements réalisés par types d'activités - SPME				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>17</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2023	Part des CAPEX alignés	0,3%	1,6%	3,3%
	Part des OPEX alignés	0%	1,2%	2,3%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	1,2%	8,6%
	Couverture	13,25% <sup>18</sup>		
2022	Part des CAPEX alignés	3,7%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	3,1%	0%	1,0%
	Couverture	42,4 %		

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau ci-dessus.

<sup>17</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>18</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

**36,4%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>19</sup>, **le compartiment Sextant PME totalise au 29/12/2023 36,4% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Kontron (3,9%), SAF-HOLLAND (3,9%), Fasadgruppen (3,5%), Jacquet Metals (3,4%) et MBB (3,0%).

### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

**4,1%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>20</sup>, **le compartiment Sextant PME totalise au 29/12/2023 4,1% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Sto SE (1,9%), Marr (1,9%) et Fila (0,3%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements correspondant à la catégorie « #2 Autres » représentaient 4,2% de l'actif total du compartiment au 29/12/2023 et correspondait à des fonds et liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>19</sup> [Politique Investissement Durable SFDR](#)

<sup>20</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnarial** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de votes**

	2023	2022
Nombre d'AG votables	66	77
Pourcentage d'AG votées	97%*	99%
Nombre de résolutions votées	1144	1149
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	14%	15%
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	18	0
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	14	0
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	14%	19%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	13%	11%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Augmentations de capital : 38%	Transactions stratégiques : 55%
	Projets d'OPA : 80%	Augmentations de capital : 53%
	Rémunération des dirigeants : 14%	Rémunération des dirigeants : 19%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Bourse Directe, Fontaine Pajot, Funding Circle, Groupe Guillin, Hexaom, Lectra, Mersen, Vusiongroup, Valbiotis : 100%	AST Groupe, Akwel, Aubay, Digital Bros, Focus Home, Funding Circle, Infotel, Kaufman & Broad, Lectra, Manutan, Valbiotis : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	Kontron : 25% ; Jost Werke, Cembre, Acomo : 50% ; Gruppo Mutuonline : 53% ; Novem, AST Groupe : 56% ; Jacquet Metal, Frequentis : 60%	Indel, MBB : 33%, Ringmetall : 36%, Nanobiotix : 38%, SQLI : 44%, Amsterdam Commodities : 48%, Cembre, Duell : 50%, Plastivaloire : 52%, Jacquet Metal : 55%, Picanol : 56%, Esautomotion, Gérard Perrier : 60%, Frequentis : 64%, Aures : 65%, VNV Global : 66%, Fontaine Pajot, Groupe Guillin : 67%

\*Amiral Gestion n'a pas pu voter à l'assemblée générale de Atea ASA en 2023, en raison du pays de domiciliation de l'entreprise où la législation impose le blocage des titres. Se référer à la Politique de vote Amiral Gestion, disponible ici.

### Reporting de dialogue et engagement ESG 2023

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

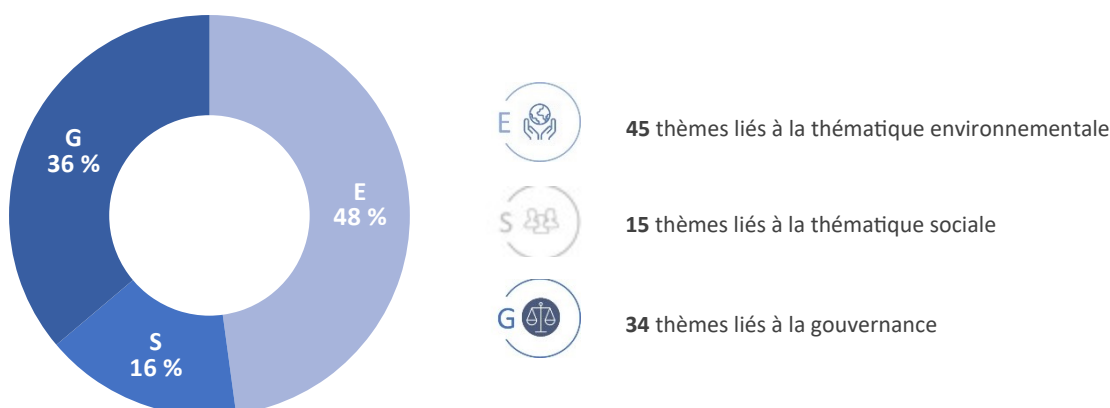
- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 :				
34 entreprises	50,20% du portefeuille 29-12-2023	Engagements individuels et collaboratifs	E	Akwel, Aumman, B&C Speakers, Barco, Bourse Direct, Cembre, Fasadgruppen, Fontaine Pajot, Funding Circle Holdings, Gerard Perrier, Granges, Groupe Guillin, Hexaom, Jacquet Metals, Jost Werke Ag, Kontron, Mersen, PSI Software, Recticel, SAF-HOLLAND, Sto AG, Viel & Cie
			S	Akwel, Barco, Fontaine Pajot, Gerard Perrier, Groupe Guillin, HelloFresh, Omer Decugis
			G	Akwel, Aramis Group, Aures Technologies, Barco, Bekaert, Cembre, Econocom, Fasadgruppen, Gerard Perrier, Granges, Groupe Guillin, HelloFresh, Hexaom, Infotel, Kontron, MTG, Vusiongroup, Valbiotis, Wavestone, Xilam Animation
			ESG-T*	Aumman, Bourse Direct, B&C Speakers, PSI Software, Viel & Cie

\*Transparence ESG


### Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :


Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :






### Illustrations d'actions engagement menées en 2023

Jacquet Metals		
Pilier		Environnement
<p>Nous avons félicité l'entreprise pour avoir publié son premier bilan carbone dans la DPEF 2021 et elle nous a assuré qu'il paraîtra à nouveau dans sa DPEF 2022. Suite à cet échange, nous avons interrogé l'entreprise sur sa potentielle participation à la prochaine campagne CDP maintenant qu'elle s'est dotée de mesures plus importantes sur son impact environnemental. Amiral Gestion, à l'occasion de sa participation à la campagne Disclosure 2022, avait engagé l'entreprise en tant que lead, et renouvellera cet engagement pour la campagne 2023.</p> <p>Jacquet Metals est le leader de la distribution d'aciers spéciaux (société de service). Nous comprenons que l'exercice du questionnaire CDP représente un exercice assez lourd pour Jacquet Metals. Nous comprenons tout à fait les freins à la participation de l'entreprise, néanmoins nous avons insisté sur l'importance du CDP qui devient un standard sur la place du fait de la transparence environnementale centralisée qu'elle apporte et qui nourrit les fournisseurs de données et les investisseurs. La transparence devient centrale comme en témoigne la réglementation (CSRD) côté entreprises et investisseurs (SFDR), et nécessaire pour réorienter les flux financiers vers une trajectoire compatible avec un modèle de développement décarboné et résilient aux changements climatiques (en ligne avec l'Accord de Paris).</p> <p>C'est pourquoi la transparence environnementale pourrait devenir à terme un sujet concernant les conditions de financement, le monde bancaire étant particulièrement attentif dans la prise en compte du carbone dans les décisions d'investissements.</p>		

Akwel		
Pilier		Social
<p>Nous avons engagé la société pour leur faire part de la vigilance que nous portons sur les sujets d'égalité Hommes-Femmes &amp; de représentation des femmes au sein des effectifs cadres. Pour l'heure, la société ne communique pas encore sur la part des effectifs féminins de son périmètre cadre. Pourtant un certain nombre d'entreprises cotées opérant dans des activités où les femmes sont moins représentées ont défini des politiques et objectifs associés afin de faire progresser la part de femmes au sein de leur périmètre cadre et/ou top management. Nous avons échangé avec l'entreprise sur ce constat, et l'avons interrogé afin de savoir si de tels politiques et objectifs pourraient aussi être définis à l'avenir.</p> <p>Nous avons également fait part de notre sensibilité quant aux mécanismes qui favorisent un meilleur partage de la valeur ajoutée. A ce titre, nous encourageons les sociétés que nous accompagnons à la mise en place de dispositif tels que les plans d'actionnariat salarié. Au-delà de favoriser un meilleur partage de la valeur, ce type de dispositif nous semble aussi être un outil favorable sur le plan de la cohésion sociale. Nous avons sollicité Akwel afin d'obtenir davantage de transparence sur la part du capital éventuellement détenue à ce stade par les salariés du groupe. Et nous avons également interrogé la société afin de savoir si la société avait ou envisageait de mettre en place un tel dispositif d'actionnariat salarié. Nous sommes dans l'attente du retour de la société sur ces sujets-là.</p>		

Barco		
Pilier		Gouvernance
<p>Après plusieurs années à travailler sa stratégie RSE, l'entreprise Barco a sollicité ses parties prenantes à travers un questionnaire afin qu'ils apportent leur opinion sur les enjeux les plus matériels auxquels sont confrontés Barco. Suite à notre réponse en tant qu'actionnaire, nous avons échangé avec l'entreprise pour les féliciter avant tout sur les progrès réalisés ces dernières années - et avons partagé un certain nombre d'axes d'amélioration. Sur la gouvernance en particulier, nous avons suggéré dans un premier temps d'améliorer la transparence sur la rémunération variable du CEO mais sur le volet fiscal. Nous avons aussi encouragé l'entreprise à définir des objectifs de progression sur la part des femmes au COMEX (Executive Committee (or Management committee)) et à poursuivre leurs efforts de progression en la matière. Enfin, nous avons parlé du Pacte Mondial des Nations Unies, et avons suggéré à Barco d'envisager de devenir signataire.</p>		

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<p><b>Acteur des marchés financiers</b> <a href="#">SEXTANT PME, LEI : 969500COE5KXR78IT826</a></p>
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT PME, LEI : 969500COE5KXR78IT826 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1				
		Émissions de GES de niveau 2				
		Émissions de GES de niveau 3				

		Émissions totales de GES	177966,8835		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	4867,8495		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	237,78		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0,1370		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	77,0879		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Biodiversité	7. Activités ayant	Part des investissements	0,0231		En cours	En cours

	une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones			d'analyse	d'analyse
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0004		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2866,7021		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	entreprises multinationales	l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales					
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,0095			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0466			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,3468			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	14. Exposition à des armes	Part d'investissement dans des société qui	0			En cours d'analyse	En cours d'analyse

	controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées				
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Non applicable			



<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			
<b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements	96440,37		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		(en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires				
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i>						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,0419		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i>						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations prévues par l'article 7]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b>						
<i>[Informations prévues par l'article 8]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )						
<b>Références aux normes internationales</b>						
<i>[Informations prévues par l'article 9]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion :						

<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf>

**Comparaison historique**

[Informations prévues par l'article 10]

Non applicable

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par

		<p>les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</p> <p>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</p>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<p>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</p> <p>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites</p>

		opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids

	rénovations importantes	total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L’HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d’investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d’accidents	Taux d’accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d’accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d’accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d’investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)

	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type

		d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile



		peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet



Sextant Autour du Monde est un compartiment actions internationales qui investit tant dans les pays développés de l'OCDE que dans les pays émergents. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés.

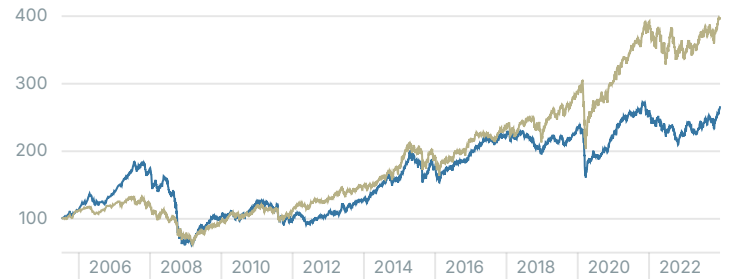
## CHIFFRES CLÉS

Actif net	62,39M€
VL part	266,69€
Capitalisation moyenne des actions	7,2Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,3Md€
Nombre de lignes	56
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Autour Du Monde **+166,7%** ● MSCI World NR € **+298,5%**



## PERFORMANCES

	Performances cumulées									Performances annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds	+5,4%	+8,5%	+12,9%	+18,8%	+18,8%	+19,3%	+34,3%	+107,1%	+166,7%	+6,1%	+6,1%	+7,6%	+5,4%
Indice de référence	+3,5%	+6,4%	+5,9%	+18,0%	+18,0%	+30,8%	+79,8%	+166,6%	+298,5%	+9,4%	+12,5%	+10,3%	+7,8%

## PERFORMANCES ANNUELLES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	YTD
Fonds	20,9%	25,8%	9,3%	11,6%	12,1%	-10,4%	17,6%	-4,3%	15,4%	-13,0%	18,8%
Indice de référence	17,4%	18,6%	8,7%	11,0%	8,8%	-4,9%	29,0%	6,6%	27,5%	-13,1%	18,0%

## INDICATEURS STATISTIQUES

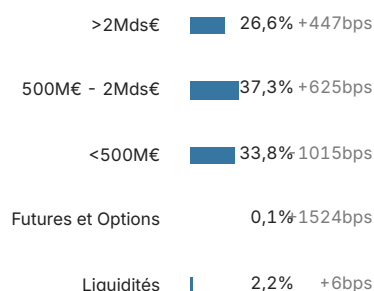
	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité fonds (indice)	11,4% (13,1%)	13,5% (15,8%)	12,9% (15,1%)
Ecart de suivi	9,4%	9,7%	8,5%
Ratio d'information	-0,4	-0,7	-0,3
Ratio de Sharpe	0,5	0,4	0,6
Max drawdown	-23,17%	-32,53%	-32,53%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

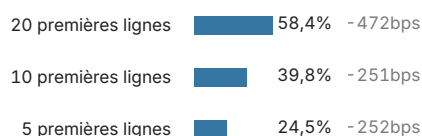
Top 5	Bottom 5		
Map Aktif	428bps	Voxtur Analytics	-143bps
Fpt	208bps	Pro-ship	-106bps
Pinduoduo	206bps	Nature Holdings	-103bps
Global Industrial	171bps	Teleperformance	-55bps
OPEN UP Group Inc.	149bps	Pca	-54bps

## ALLOCATION FONDS

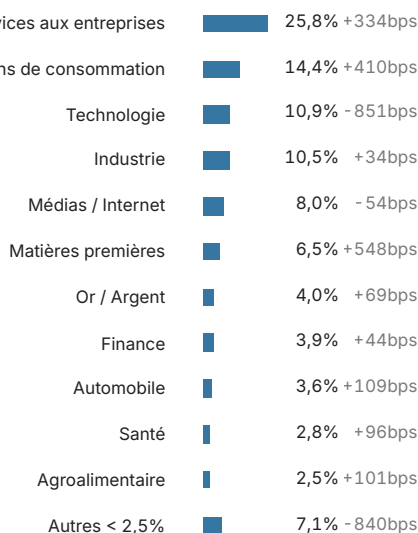
(ÉVOLUTION N / N-1)



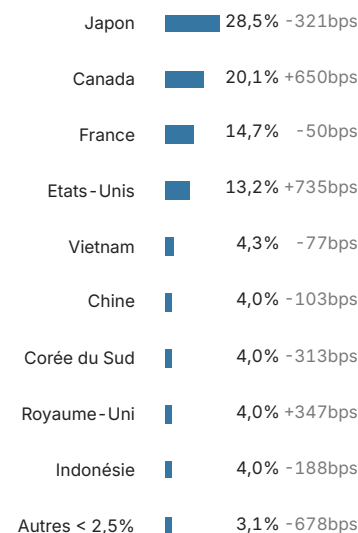
## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Business Brain Showa - ota	Actions	Services aux entreprises	Japon	6,5%
OPEN UP Group Inc.	Actions	Services aux entreprises	Japon	5,4%
Global Industrial	Actions	Biens de consommation	Etats-Unis	4,4%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,2%
Map Aktif	Actions	Biens de consommation	Indonésie	3,9%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part A tous souscripteurs
- Code ISIN : FR0010286021
- Code Bloomberg : AMSAMON FP Equity
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI World NR €
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 08/07/2005 Part : 08/07/2005
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J-1 à 16 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 2% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 2% TTC maximum
- Commission de performance : 15% TTC de la performance positive du FCP au-delà de son indice de référence par année calendaire
- TER (29/12/2023) : 1,99%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sur le dernier trimestre de l'année, Sextant Autour Du Monde progresse de +8,5% contre +6,4% pour l'indice de référence et 7,5% pour l'indice des petites capitalisations boursières (1). Depuis le début de l'année, les performances respectives sont de +18,8% et +18,0%. On notera en particulier le rallye de fin d'année avec une progression de 8,2% en novembre et 5,5% en décembre.

2023 aura été fortement marquée par la macroéconomie, notamment par les interrogations sur le reflux de l'inflation et les risques de récession. En conséquence, les discours, et actions, des banques centrales, ont indiscutablement donné le la. A cet égard, l'année s'est terminée en fanfare sur les marchés financiers suite au dernier discours du Président de la banque centrale américaine, Jerome Powell, laissant entrevoir une baisse des taux en 2024. Côté marché, on notera en particulier (i) le come-back du Nasdaq (+55% après une chute de plus de 30% en 2022), tiré par l'explosion de l'intelligence artificielle et la cavalcade des Magnificent Seven (2) ; (ii) et la meilleure performance enregistrée en une décennie au Japon avec +28% pour l'indice large Nikkei 225 et +25% pour le Topix Small. Le Nikkei 2025 a même clôturé la séance du jeudi 11 janvier à un niveau jamais atteint depuis 1990. Une des raisons à ces performances est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Néanmoins, plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centrées sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par les autorités sur la réforme de la gouvernance.

Un des faits marquants de l'année est la hausse significative de la part de nos investissements en Amérique du Nord (de 19% à 33%) que nous pouvons expliquer par deux phénomènes. D'une part, grâce à la très bonne performance de nos investissements dans la zone, que nous pouvons illustrer par le cas de **H2O Innovation**. Cette société canadienne conçoit des systèmes de traitement de l'eau, en assure l'opération et la maintenance, et vend des consommables associés. Nous avons identifié un management d'entrepreneurs ayant une bonne vision stratégique dans un secteur connaissant une très forte demande compte tenu des besoins critiques qui émergent partout dans le monde concernant les infrastructures, les polluants, le stress hydrique. La société s'est faite racheter au dernier trimestre avec une prime de 70%. D'une manière générale, l'économie américaine s'est montrée résiliente en particulier dans sa composante industrielle ainsi que dans le marché de la construction immobilière, deux secteurs auxquels le portefeuille était exposé. D'autre part, nous avons alloué plus de ressources à la recherche en Amérique du Nord et avons identifié de nombreuses opportunités répondant à nos critères d'investissement dans un environnement plus raisonnable en termes de valorisation selon nos critères.

90% du fonds est investi dans des pays de l'OCDE et la capitalisation boursière médiane a doublé en un an, passant de 650 millions d'euros à 1,3 milliards, d'une part grâce aux performances et, d'autre part, car les opportunités nord-américaines que nous ciblons ont généralement des capitalisations boursières de quelques milliards de dollars. A titre de comparaison, la capitalisation la plus importante de l'indice MSCI World Small Cap était de 12 milliards d'euros à fin décembre pour une médiane de 940 millions.

Nos investissements en Europe ont également affiché une performance de très bonne facture avec une progression de 20,3%, l'indice MSCI Eur Small ne progressant, lui, que de +12,8%.

De manière plus granulaire, les performances opérationnelles de nos sociétés, en particulier nos principales positions, se sont révélées de très bonne facture.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt que l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**FPT Corp** (Vietnam), une autre position de longue date du portefeuille, Amiral étant investi depuis 2019, affiche une croissance assez régulière de l'ordre de 20% chaque année, hors COVID. Nous pensons que le développement des services informatiques au Vietnam n'en est qu'à ses débuts et FPT, en tant que leader incontesté du marché, devrait continuer à générer de solides performances opérationnelles.

**PDD** (Chine). Pour être honnêtes nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

Du côté des performances négatives, notre investissement dans **Voxtur** est le principal contributeur négatif à la performance sur l'année. Cette société canadienne propose, principalement aux Etats-Unis, des solutions technologiques utilisées dans le cadre de transactions immobilières. La demande a été impactée par la forte remontée des taux d'intérêt. La société a publié des résultats satisfaisants, faisant état de progrès sur le contrôle des coûts et l'expansion de la marge brute. La société a également amélioré son bilan avec une levée de capitaux opérée durant l'été et une cession significative en octobre, Voxtur se séparant d'une division gourmande en termes de personnel, qui ne correspondait pas à la stratégie d'offrir uniquement des solutions numériques. Cette opération permet de réduire significativement la dette, ce qui constitue le principal point d'inquiétude du dossier. Il y a cependant encore du travail à faire pour atteindre l'objectif de retrouver un bilan sans dette à court terme.

**Pro-Ship (Japon)**. Bien que le coeur de métier soit toujours solide, la société a développé de nouveaux projets pour lesquels la rentabilité est plus discutable d'après nous. Entre outre, et malgré notre engagement avec les dirigeants, la politique en termes d'allocation du capital n'évolue pas dans le sens que nous estimons être le meilleur pour la société, et les actionnaires minoritaires. En conséquence, nous avons réduit la taille de la ligne.

**The Nature Holdings (Corée du Sud)**. Notre thèse d'investissement a été invalidée par la détérioration des fondamentaux. Les ventes en Corée qui dépassaient historiquement nos attentes ont subi un coup d'arrêt car la marque National Geographic, dont Nature détient la licence d'exploitation, y a épuisé la majeure partie de son potentiel de croissance. La rentabilité domestique a chuté rapidement au fur et à mesure que la société a continué à lancer de nouvelles marques, moins rentables. Or, notre thèse d'investissement reposait sur la bonne utilisation de la capacité bénéficiaire du marché domestique pour financer l'expansion internationale ainsi que de nouvelles initiatives pour développer la marque. L'allocation discutable des capitaux, de nouvelles initiatives coûteuses et retardées, ainsi que le ralentissement du secteur, nuisent à l'entreprise sous tous les angles. À ce stade, le risque de baisse, malgré un multiple cours bénéfice apparemment faible (5-6x), est trop important par rapport au risque de hausse. Par conséquent, nous avons cédé notre position suite aux derniers résultats.

(1) MSCI World Small Cap en EUR

(2) Microsoft, Apple, Amazon, Meta, Alphabet, Nvidia, Tesla. En référence au film Les Sept Mercenaires

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) et fixation de la part minimale d'investissement durable de 5%

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,2%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 6%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

211 749,66 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, FPT Corp (Vietnam), Franco-Nevada Corp - US, OPEN UP Group Inc.(ex - BeNext-Yumeshin Group Co), Global Industrial

Ventes : MAP Aktif, SoluM, Proship, Artemis Gold, PDD ADR

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT AUTOUR DU MONDE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT AUTOUR DU MONDE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



# SEXTANT AUTOUR DU MONDE

FR0013306420 - Part N

Rapport Annuel / Décembre 2023



Sextant Autour du Monde est un compartiment actions internationales qui investit tant dans les pays développés de l'OCDE que dans les pays émergents. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	62,39M€
VL part	280,17€
Capitalisation moyenne des actions	7,2Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,3Md€
Nombre de lignes	56
Profil de risque	<b>4</b> 1 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Autour Du Monde **+26,3%** ● MSCI World NR € **+71,0%**



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+5,5%	+8,7%	+13,4%	+19,7%	+19,7%	+22,2%	+39,8%	+26,3%	+6,9%	+6,9%	+4,0%
Indice de référence	+3,5%	+6,4%	+5,9%	+18,0%	+18,0%	+30,8%	+79,8%	+71,0%	+9,4%	+12,5%	+9,3%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	7,3%	-1,4%	-2,1%	-2,5%	3,3%	1,2%	5,3%	1,2%	-2,1%	-4,8%	8,2%	5,5%	19,7%	18,0%
2022	-4,0%	-0,6%	1,0%	-2,2%	-1,0%	-4,8%	3,9%	-0,3%	-8,3%	-1,5%	7,2%	-1,6%	-12,3%	-13,1%
2021	0,7%	4,9%	4,1%	1,6%	1,3%	1,5%	0,2%	1,8%	-0,1%	3,2%	-4,8%	1,0%	16,4%	27,5%
2020	-2,9%	-5,5%	-17,9%	6,7%	1,5%	1,2%	-2,2%	3,7%	3,7%	-1,5%	8,0%	4,4%	-3,5%	6,6%
2019	5,7%	1,7%	2,7%	1,5%	-3,4%	1,2%	1,2%	-2,8%	3,1%	0,8%	2,0%	3,8%	18,6%	29,0%

## INDICATEURS STATISTIQUES

	3 ans	5 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	11,4% (13,1%)	13,5% (15,8%)	13,1% (15,7%)
Ecart de suivi	9,4%	9,7%	9,5%
Ratio d'information	-0,3	-0,6	-0,6
Ratio de Sharpe	0,5	0,5	0,3
Max drawdown	-22,60%	-32,43%	-32,43%

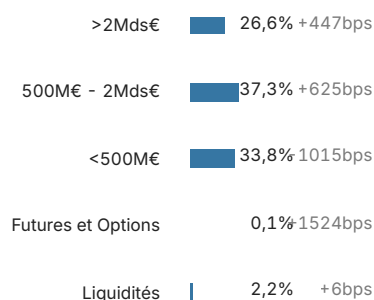
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5	
Map Aktif	429bps	Voxtur Analytics -144bps
Fpt	209bps	Pro-ship -106bps
Pinduoduo	208bps	Nature Holdings -104bps
Global Industrial	172bps	Teleperformance -55bps
OPEN UP Group Inc.	150bps	Pca -54bps

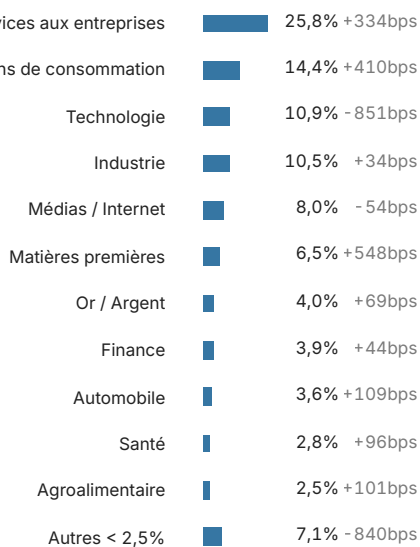


## ALLOCATION FONDS

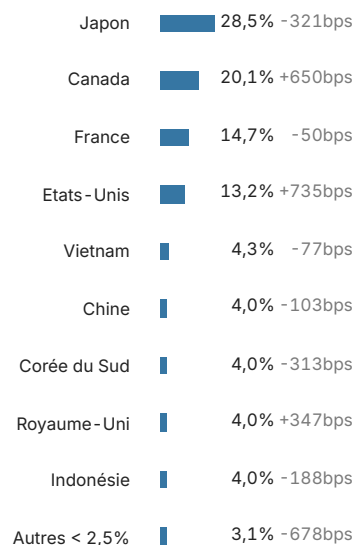
(ÉVOLUTION N / N - 1)



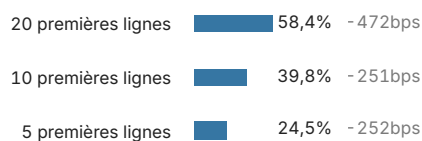
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Business Brain Showa - ota	Actions	Services aux entreprises	Japon	6,5%
OPEN UP Group Inc.	Actions	Services aux entreprises	Japon	5,4%
Global Industrial	Actions	Biens de consommation	Etats-Unis	4,4%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,2%
Map Aktif	Actions	Biens de consommation	Indonésie	3,9%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part N
- **Code ISIN** : FR0013306420
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI World NR €
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 08/07/2005 Part : 29/12/2017
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J-1 à 16 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,2% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive du FCP au-delà de son indice de référence par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 1,19%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sur le dernier trimestre de l'année, Sextant Autour Du Monde progresse de +8,7% contre +6,4% pour l'indice de référence et 7,5% pour l'indice des petites capitalisations boursières (1). Depuis le début de l'année, les performances respectives sont de +19,7% et +18,0%. On notera en particulier le rallye de fin d'année avec une progression de 8,2% en novembre et 5,5% en décembre.

2023 aura été fortement marquée par la macroéconomie, notamment par les interrogations sur le reflux de l'inflation et les risques de récession. En conséquence, les discours, et actions, des banques centrales, ont indiscutablement donné le la. A cet égard, l'année s'est terminée en fanfare sur les marchés financiers suite au dernier discours du Président de la banque centrale américaine, Jerome Powell, laissant entrevoir une baisse des taux en 2024. Côté marché, on notera en particulier (i) le come-back du Nasdaq (+55% après une chute de plus de 30% en 2022), tiré par l'explosion de l'intelligence artificielle et la cavalcade des Magnificent Seven (2) ; (ii) et la meilleure performance enregistrée en une décennie au Japon avec +28% pour l'indice large Nikkei 225 et +25% pour le Topix Small. Le Nikkei 2025 a même clôturé la séance du jeudi 11 janvier à un niveau jamais atteint depuis 1990. Une des raisons à ces performances est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Néanmoins, plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centrées sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par les autorités sur la réforme de la gouvernance.

Un des faits marquants de l'année est la hausse significative de la part de nos investissements en Amérique du Nord (de 19% à 33%) que nous pouvons expliquer par deux phénomènes. D'une part, grâce la très bonne performance de nos investissements dans la zone, que nous pouvons illustrer par le cas de **H2O Innovation**. Cette société canadienne conçoit des systèmes de traitement de l'eau, en assure l'opération et la maintenance, et vend des consommables associés. Nous avons identifié un management d'entrepreneurs ayant une bonne vision stratégique dans un secteur connaissant une très forte demande compte tenu des besoins critiques qui émergent partout dans le monde concernant les infrastructures, les polluants, le stress hydrique. La société s'est faite racheter au dernier trimestre avec une prime de 70%. D'une manière générale, l'économie américaine s'est montrée résiliente en particulier dans sa composante industrielle ainsi que dans le marché de la construction immobilière, deux secteurs auxquels le portefeuille était exposé. D'autre part, nous avons alloué plus de ressources à la recherche en Amérique du Nord et avons identifié de nombreuses opportunités répondant à nos critères d'investissement dans un environnement plus raisonnable en termes de valorisation selon nos critères.

90% du fonds est investi dans des pays de l'OCDE et la capitalisation boursière médiane a doublé en un an, passant de 650 millions d'euros à 1,3 milliards, d'une part grâce aux performances et, d'autre part, car les opportunités nord-américaines que nous ciblons ont généralement des capitalisations boursières de quelques milliards de dollars. A titre de comparaison, la capitalisation la plus importante de l'indice MSCI World Small Cap était de 12 milliards d'euros à fin décembre pour une médiane de 940 millions.

Nos investissements en Europe ont également affiché une performance de très bonne facture avec une progression de 20,3%, l'indice MSCI Eur Small ne progressant, lui, que de +12,8%.

De manière plus granulaire, les performances opérationnelles de nos sociétés, en particulier nos principales positions, se sont révélées de très bonne facture.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt que l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**FPT Corp** (Vietnam), une autre position de longue date du portefeuille, Amiral étant investi depuis 2019, affiche une croissance assez régulière de l'ordre de 20% chaque année, hors COVID. Nous pensons que le développement des services informatiques au Vietnam n'en est qu'à ses débuts et FPT, en tant que leader incontesté du marché, devrait continuer à générer de solides performances opérationnelles.

**PDD** (Chine). Pour être honnêtes nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

Du côté des performances négatives, notre investissement dans **Voxtur** est le principal contributeur négatif à la performance sur l'année. Cette société canadienne propose, principalement aux Etats-Unis, des solutions technologiques utilisées dans le cadre de transactions immobilières. La demande a été impactée par la forte remontée des taux d'intérêt. La société a publié des résultats satisfaisants, faisant état de progrès sur le contrôle des coûts et l'expansion de la marge brute. La société a également amélioré son bilan avec une levée de capitaux opérée durant l'été et une cession significative en octobre, Voxtur se séparant d'une division gourmande en termes de personnel, qui ne correspondait pas à la stratégie d'offrir uniquement des solutions numériques. Cette opération permet de réduire significativement la dette, ce qui constitue le principal point d'inquiétude du dossier. Il y a cependant encore du travail à faire pour atteindre l'objectif de retrouver un bilan sans dette à court terme.

**Pro-Ship (Japon)**. Bien que le coeur de métier soit toujours solide, la société a développé de nouveaux projets pour lesquels la rentabilité est plus discutable d'après nous. Entre outre, et malgré notre engagement avec les dirigeants, la politique en termes d'allocation du capital n'évolue pas dans le sens que nous estimons être le meilleur pour la société, et les actionnaires minoritaires. En conséquence, nous avons réduit la taille de la ligne.

**The Nature Holdings (Corée du Sud)**. Notre thèse d'investissement a été invalidée par la détérioration des fondamentaux. Les ventes en Corée qui dépassaient historiquement nos attentes ont subi un coup d'arrêt car la marque National Geographic, dont Nature détient la licence d'exploitation, y a épuisé la majeure partie de son potentiel de croissance. La rentabilité domestique a chuté rapidement au fur et à mesure que la société a continué à lancer de nouvelles marques, moins rentables. Or, notre thèse d'investissement reposait sur la bonne utilisation de la capacité bénéficiaire du marché domestique pour financer l'expansion internationale ainsi que de nouvelles initiatives pour développer la marque. L'allocation discutable des capitaux, de nouvelles initiatives coûteuses et retardées, ainsi que le ralentissement du secteur, nuisent à l'entreprise sous tous les angles. À ce stade, le risque de baisse, malgré un multiple cours bénéfice apparemment faible (5-6x), est trop important par rapport au risque de hausse. Par conséquent, nous avons cédé notre position suite aux derniers résultats.

(1) MSCI World Small Cap en EUR

(2) Microsoft, Apple, Amazon, Meta, Alphabet, Nvidia, Tesla. En référence au film Les Sept Mercenaires

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) et fixation de la part minimale d'investissement durable de 5%

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,2%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 6%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

211 749,66 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, FPT Corp (Vietnam), Franco-Nevada Corp - US, OPEN UP Group Inc.(ex - BeNext-Yumeshin Group Co), Global Industrial

Ventes : MAP Aktif, SoluM, Proship, Artemis Gold, PDD ADR

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT AUTOUR DU MONDE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT AUTOUR DU MONDE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



# SEXTANT AUTOUR DU MONDE

FR0011171263 - Part I

Rapport Annuel / Décembre 2023



Sextant Autour du Monde est un compartiment actions internationales qui investit tant dans les pays développés de l'OCDE que dans les pays émergents. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	62,39M€
VL part	3 002,95€
Capitalisation moyenne des actions	7,2Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,3Md€
Nombre de lignes	56
Profil de risque	<b>4</b> 1 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Autour Du Monde **+200,3%** ● MSCI World NR € **+257,8%**



## PERFORMANCES

	Performances cumulées									Performances annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds	+5,5%	+8,8%	+13,4%	+19,7%	+19,7%	+22,2%	+39,8%	+123,3%	+200,3%	+6,9%	+6,9%	+8,4%	+9,6%
Indice de référence	+3,5%	+6,4%	+5,9%	+18,0%	+18,0%	+30,8%	+79,8%	+166,6%	+257,8%	+9,4%	+12,5%	+10,3%	+11,2%

## PERFORMANCES ANNUELLES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	YTD
Fonds	22,1%	27,1%	10,3%	12,6%	12,0%	-9,7%	18,6%	-3,5%	16,4%	-12,3%	19,7%
Indice de référence	17,4%	18,6%	8,7%	11,0%	8,8%	-4,9%	29,0%	6,6%	27,5%	-13,1%	18,0%

## INDICATEURS STATISTIQUES

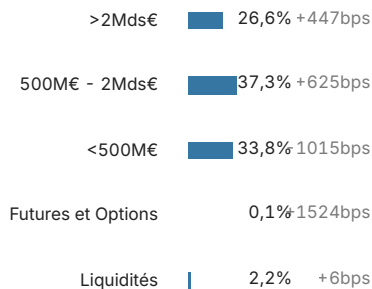
	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité fonds (indice)	11,4% (13,1%)	13,5% (15,8%)	12,9% (15,1%)
Ecart de suivi	9,4%	9,7%	8,5%
Ratio d'information	-0,3	-0,6	-0,2
Ratio de Sharpe	0,5	0,5	0,6
Max drawdown	-22,60%	-32,43%	-32,43%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

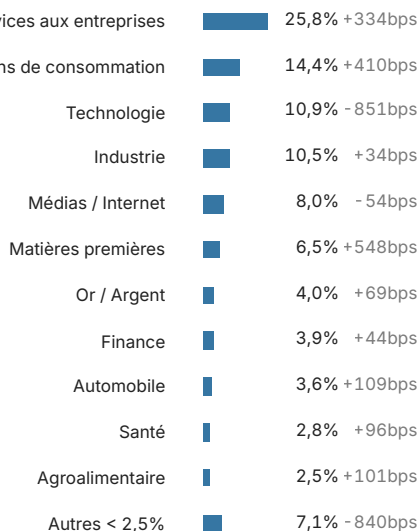
Top 5	Bottom 5		
Map Aktif	429bps	Voxtur Analytics	-144bps
Fpt	209bps	Pro-ship	-106bps
Pinduoduo	208bps	Nature Holdings	-104bps
Global Industrial	172bps	Teleperformance	-55bps
OPEN UP Group Inc.	150bps	Pca	-54bps

## ALLOCATION FONDS

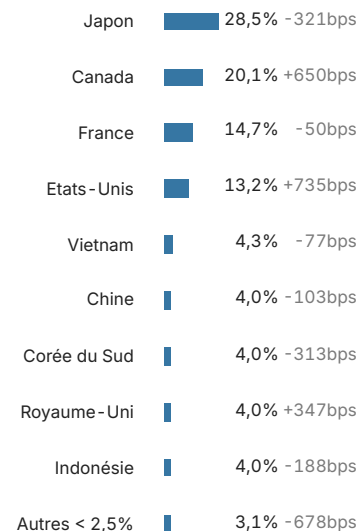
(ÉVOLUTION N / N-1)



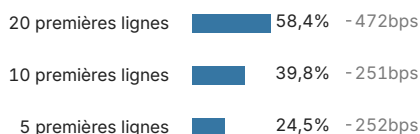
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Business Brain Showa - ota	Actions	Services aux entreprises	Japon	6,5%
OPEN UP Group Inc.	Actions	Services aux entreprises	Japon	5,4%
Global Industrial	Actions	Biens de consommation	Etats-Unis	4,4%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,2%
Map Aktif	Actions	Biens de consommation	Indonésie	3,9%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part I investisseurs institutionnels
- **Code ISIN** : FR0011171263
- **Code Bloomberg** : AMSAMNI FP Equity
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI World NR €
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 08/07/2005 Part : 30/12/2011
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J-1 à 16 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 4% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,2% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive du FCP au-delà de son indice de référence par année calendaire
- **TER (29/12/2023)** : 1,19%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sur le dernier trimestre de l'année, Sextant Autour Du Monde progresse de +8,8% contre +6,4% pour l'indice de référence et 7,5% pour l'indice des petites capitalisations boursières (1). Depuis le début de l'année, les performances respectives sont de +19,7% et +18,0%. On notera en particulier le rallye de fin d'année avec une progression de 8,2% en novembre et 5,5% en décembre.

2023 aura été fortement marquée par la macroéconomie, notamment par les interrogations sur le reflux de l'inflation et les risques de récession. En conséquence, les discours, et actions, des banques centrales, ont indiscutablement donné le la. A cet égard, l'année s'est terminée en fanfare sur les marchés financiers suite au dernier discours du Président de la banque centrale américaine, Jerome Powell, laissant entrevoir une baisse des taux en 2024. Côté marché, on notera en particulier (i) le come-back du Nasdaq (+55% après une chute de plus de 30% en 2022), tiré par l'explosion de l'intelligence artificielle et la cavalcade des Magnificent Seven (2) ; (ii) et la meilleure performance enregistrée en une décennie au Japon avec +28% pour l'indice large Nikkei 225 et +25% pour le Topix Small. Le Nikkei 2025 a même clôturé la séance du jeudi 11 janvier à un niveau jamais atteint depuis 1990. Une des raisons à ces performances est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Néanmoins, plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centrées sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par les autorités sur la réforme de la gouvernance.

Un des faits marquants de l'année est la hausse significative de la part de nos investissements en Amérique du Nord (de 19% à 33%) que nous pouvons expliquer par deux phénomènes. D'une part, grâce à la très bonne performance de nos investissements dans la zone, que nous pouvons illustrer par le cas de **H2O Innovation**. Cette société canadienne conçoit des systèmes de traitement de l'eau, en assure l'opération et la maintenance, et vend des consommables associés. Nous avons identifié un management d'entrepreneurs ayant une bonne vision stratégique dans un secteur connaissant une très forte demande compte tenu des besoins critiques qui émergent partout dans le monde concernant les infrastructures, les polluants, le stress hydrique. La société s'est faite racheter au dernier trimestre avec une prime de 70%. D'une manière générale, l'économie américaine s'est montrée résiliente en particulier dans sa composante industrielle ainsi que dans le marché de la construction immobilière, deux secteurs auxquels le portefeuille était exposé. D'autre part, nous avons alloué plus de ressources à la recherche en Amérique du Nord et avons identifié de nombreuses opportunités répondant à nos critères d'investissement dans un environnement plus raisonnable en termes de valorisation selon nos critères.

90% du fonds est investi dans des pays de l'OCDE et la capitalisation boursière médiane a doublé en un an, passant de 650 millions d'euros à 1,3 milliards, d'une part grâce aux performances et, d'autre part, car les opportunités nord-américaines que nous ciblons ont généralement des capitalisations boursières de quelques milliards de dollars. A titre de comparaison, la capitalisation la plus importante de l'indice MSCI World Small Cap était de 12 milliards d'euros à fin décembre pour une médiane de 940 millions.

Nos investissements en Europe ont également affiché une performance de très bonne facture avec une progression de 20,3%, l'indice MSCI Eur Small ne progressant, lui, que de +12,8%.

De manière plus granulaire, les performances opérationnelles de nos sociétés, en particulier nos principales positions, se sont révélées de très bonne facture.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt que l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**FPT Corp** (Vietnam), une autre position de longue date du portefeuille, Amiral étant investi depuis 2019, affiche une croissance assez régulière de l'ordre de 20% chaque année, hors COVID. Nous pensons que le développement des services informatiques au Vietnam n'en est qu'à ses débuts et FPT, en tant que leader incontesté du marché, devrait continuer à générer de solides performances opérationnelles.

**PDD** (Chine). Pour être honnêtes nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

Du côté des performances négatives, notre investissement dans **Voxtur** est le principal contributeur négatif à la performance sur l'année. Cette société canadienne propose, principalement aux Etats-Unis, des solutions technologiques utilisées dans le cadre de transactions immobilières. La demande a été impactée par la forte remontée des taux d'intérêt. La société a publié des résultats satisfaisants, faisant état de progrès sur le contrôle des coûts et l'expansion de la marge brute. La société a également amélioré son bilan avec une levée de capitaux opérée durant l'été et une cession significative en octobre, Voxtur se séparant d'une division gourmande en termes de personnel, qui ne correspondait pas à la stratégie d'offrir uniquement des solutions numériques. Cette opération permet de réduire significativement la dette, ce qui constitue le principal point d'inquiétude du dossier. Il y a cependant encore du travail à faire pour atteindre l'objectif de retrouver un bilan sans dette à court terme.

**Pro-Ship (Japon)**. Bien que le cœur de métier soit toujours solide, la société a développé de nouveaux projets pour lesquels la rentabilité est plus discutable d'après nous. Entre autre, et malgré notre engagement avec les dirigeants, la politique en termes d'allocation du capital n'évolue pas dans le sens que nous estimons être le meilleur pour la société, et les actionnaires minoritaires. En conséquence, nous avons réduit la taille de la ligne.

**The Nature Holdings (Corée du Sud)**. Notre thèse d'investissement a été invalidée par la détérioration des fondamentaux. Les ventes en Corée qui dépassaient historiquement nos attentes ont subi un coup d'arrêt car la marque National Geographic, dont Nature détient la licence d'exploitation, y a épuisé la majeure partie de son potentiel de croissance. La rentabilité domestique a chuté rapidement au fur et à mesure que la société a continué à lancer de nouvelles marques, moins rentables. Or, notre thèse d'investissement reposait sur la bonne utilisation de la capacité bénéficiaire du marché domestique pour financer l'expansion internationale ainsi que de nouvelles initiatives pour développer la marque. L'allocation discutable des capitaux, de nouvelles initiatives coûteuses et retardées, ainsi que le ralentissement du secteur, nuisent à l'entreprise sous tous les angles. À ce stade, le risque de baisse, malgré un multiple cours bénéfice apparemment faible (5-6x), est trop important par rapport au risque de hausse. Par conséquent, nous avons cédé notre position suite aux derniers résultats.

(1) MSCI World Small Cap en EUR

(2) Microsoft, Apple, Amazon, Meta, Alphabet, Nvidia, Tesla. En référence au film Les Sept Mercenaires



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) et fixation de la part minimale d'investissement durable de 5%

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,2%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 6%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

211 749,66 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, FPT Corp (Vietnam), Franco-Nevada Corp - US, OPEN UP Group Inc.(ex - BeNext-Yumeshin Group Co), Global Industrial

Ventes : MAP Aktif, SoluM, Proship, Artemis Gold, PDD ADR

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT AUTOUR DU MONDE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT AUTOUR DU MONDE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



Sextant Autour du Monde est un compartiment actions internationales qui investit tant dans les pays développés de l'OCDE que dans les pays émergents. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés.

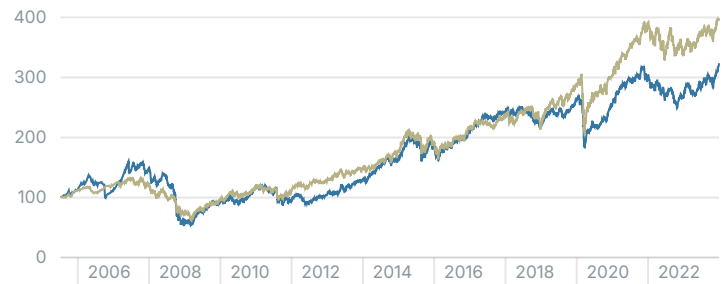
## CHIFFRES CLÉS

Actif net	62,39M€
VL part	323,68€
Capitalisation moyenne des actions	7,2Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,3Md€
Nombre de lignes	56
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Autour Du Monde +223,7% ● MSCI World NR € +298,5%



## PERFORMANCES

	Performances cumulées									Performances annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds	+5,6%	+9,1%	+14,0%	+21,0%	+21,0%	+26,3%	+47,7%	+149,8%	+223,7%	+8,1%	+8,1%	+9,6%	+6,6%
Indice de référence	+3,5%	+6,4%	+5,9%	+18,0%	+18,0%	+30,8%	+79,8%	+166,6%	+298,5%	+9,4%	+12,5%	+10,3%	+7,8%

## PERFORMANCES ANNUELLES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	YTD
Fonds	23,5%	28,6%	11,6%	13,9%	13,3%	-8,7%	19,9%	-2,4%	17,7%	-11,3%	21,0%
Indice de référence	17,4%	18,6%	8,7%	11,0%	8,8%	-4,9%	29,0%	6,6%	27,5%	-13,1%	18,0%

## INDICATEURS STATISTIQUES

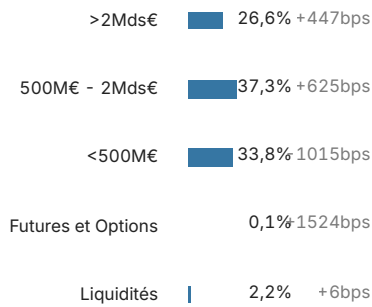
	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité fonds (indice)	11,4% (13,1%)	13,5% (15,8%)	12,9% (15,1%)
Ecart de suivi	9,4%	9,7%	8,5%
Ratio d'information	-0,1	-0,5	-0,1
Ratio de Sharpe	0,6	0,6	0,7
Max drawdown	-21,79%	-32,29%	-32,29%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

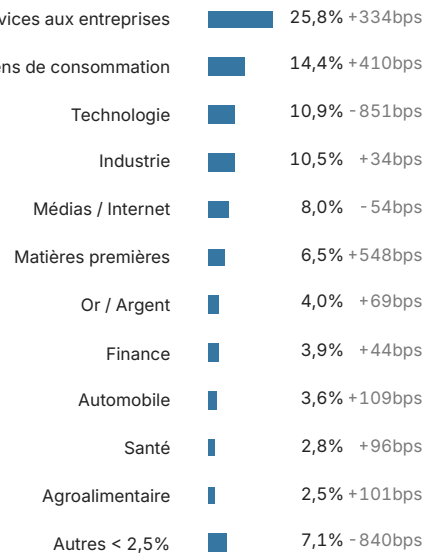
Top 5	Bottom 5		
Map Aktif	431bps	Voxtur Analytics	-144bps
Fpt	210bps	Pro-ship	-106bps
Pinduoduo	210bps	Nature Holdings	-104bps
Global Industrial	173bps	Teleperformance	-56bps
OPEN UP Group Inc.	152bps	Pca	-54bps

## ALLOCATION FONDS

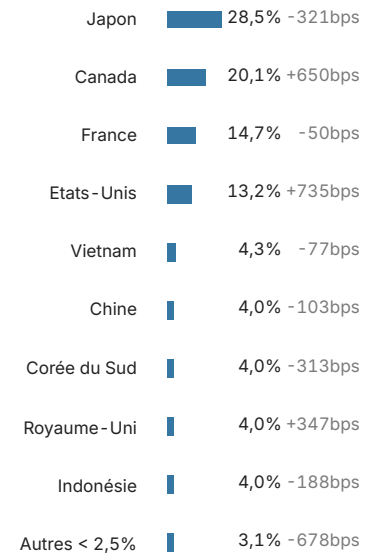
(ÉVOLUTION N / N - 1)



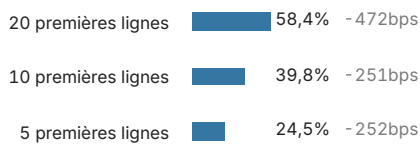
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Business Brain Showa-ota	Actions	Services aux entreprises	Japon	6,5%
OPEN UP Group Inc.	Actions	Services aux entreprises	Japon	5,4%
Global Industrial	Actions	Biens de consommation	Etats-Unis	4,4%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,2%
Map Aktif	Actions	Biens de consommation	Indonésie	3,9%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR0010373183
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI World NR €
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 08/07/2005 Part : 05/10/2006
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J-1 à 16 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum
- TER (29/12/2023) : 0,09%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sur le dernier trimestre de l'année, Sextant Autour Du Monde progresse de +9,1% contre +6,4% pour l'indice de référence et 7,5% pour l'indice des petites capitalisations boursières (1). Depuis le début de l'année, les performances respectives sont de +21,0% et +18,0%. On notera en particulier le rallye de fin d'année avec une progression de 8,2% en novembre et 5,5% en décembre.

2023 aura été fortement marquée par la macroéconomie, notamment par les interrogations sur le reflux de l'inflation et les risques de récession. En conséquence, les discours, et actions, des banques centrales, ont indiscutablement donné le la. A cet égard, l'année s'est terminée en fanfare sur les marchés financiers suite au dernier discours du Président de la banque centrale américaine, Jerome Powell, laissant entrevoir une baisse des taux en 2024. Côté marché, on notera en particulier (i) le come-back du Nasdaq (+55% après une chute de plus de 30% en 2022), tiré par l'explosion de l'intelligence artificielle et la cavalcade des Magnificent Seven (2) ; (ii) et la meilleure performance enregistrée en une décennie au Japon avec +28% pour l'indice large Nikkei 225 et +25% pour le Topix Small. Le Nikkei 2025 a même clôturé la séance du jeudi 11 janvier à un niveau jamais atteint depuis 1990. Une des raisons à ces performances est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15,5% et 8,9%. Néanmoins, plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centrées sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par les autorités sur la réforme de la gouvernance.

Un des faits marquants de l'année est la hausse significative de la part de nos investissements en Amérique du Nord (de 19% à 33%) que nous pouvons expliquer par deux phénomènes. D'une part, grâce à la très bonne performance de nos investissements dans la zone, que nous pouvons illustrer par le cas de **H2O Innovation**. Cette société canadienne conçoit des systèmes de traitement de l'eau, en assure l'opération et la maintenance, et vend des consommables associés. Nous avons identifié un management d'entrepreneurs ayant une bonne vision stratégique dans un secteur connaissant une très forte demande compte tenu des besoins critiques qui émergent partout dans le monde concernant les infrastructures, les polluants, le stress hydrique. La société s'est faite racheter au dernier trimestre avec une prime de 70%. D'une manière générale, l'économie américaine s'est montrée résiliente en particulier dans sa composante industrielle ainsi que dans le marché de la construction immobilière, deux secteurs auxquels le portefeuille était exposé. D'autre part, nous avons alloué plus de ressources à la recherche en Amérique du Nord et avons identifié de nombreuses opportunités répondant à nos critères d'investissement dans un environnement plus raisonnable en termes de valorisation selon nos critères.

90% du fonds est investi dans des pays de l'OCDE et la capitalisation boursière médiane a doublé en un an, passant de 650 millions d'euros à 1,3 milliards, d'une part grâce aux performances et, d'autre part, car les opportunités nord-américaines que nous ciblons ont généralement des capitalisations boursières de quelques milliards de dollars. A titre de comparaison, la capitalisation la plus importante de l'indice MSCI World Small Cap était de 12 milliards d'euros à fin décembre pour une médiane de 940 millions.

Nos investissements en Europe ont également affiché une performance de très bonne facture avec une progression de 20,3%, l'indice MSCI Eur Small ne progressant, lui, que de +12,8%.

De manière plus granulaire, les performances opérationnelles de nos sociétés, en particulier nos principales positions, se sont révélées de très bonne facture.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt que l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**FPT Corp** (Vietnam), une autre position de longue date du portefeuille, Amiral étant investi depuis 2019, affiche une croissance assez régulière de l'ordre de 20% chaque année, hors COVID. Nous pensons que le développement des services informatiques au Vietnam n'en est qu'à ses débuts et FPT, en tant que leader incontesté du marché, devrait continuer à générer de solides performances opérationnelles.

**PDD** (Chine). Pour être honnêtes nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

Du côté des performances négatives, notre investissement dans **Voxtur** est le principal contributeur négatif à la performance sur l'année. Cette société canadienne propose, principalement aux Etats-Unis, des solutions technologiques utilisées dans le cadre de transactions immobilières. La demande a été impactée par la forte remontée des taux d'intérêt. La société a publié des résultats satisfaisants, faisant état de progrès sur le contrôle des coûts et l'expansion de la marge brute. La société a également amélioré son bilan avec une levée de capitaux opérée durant l'été et une cession significative en octobre, Voxtur se séparant d'une division gourmande en termes de personnel, qui ne correspondait pas à la stratégie d'offrir uniquement des solutions numériques. Cette opération permet de réduire significativement la dette, ce qui constitue le principal point d'inquiétude du dossier. Il y a cependant encore du travail à faire pour atteindre l'objectif de retrouver un bilan sans dette à court terme.

**Pro-Ship (Japon)**. Bien que le cœur de métier soit toujours solide, la société a développé de nouveaux projets pour lesquels la rentabilité est plus discutable d'après nous. Entre outre, et malgré notre engagement avec les dirigeants, la politique en termes d'allocation du capital n'évolue pas dans le sens que nous estimons être le meilleur pour la société, et les actionnaires minoritaires. En conséquence, nous avons réduit la taille de la ligne.

**The Nature Holdings (Corée du Sud)**. Notre thèse d'investissement a été invalidée par la détérioration des fondamentaux. Les ventes en Corée qui dépassaient historiquement nos attentes ont subi un coup d'arrêt car la marque National Geographic, dont Nature détient la licence d'exploitation, y a épuisé la majeure partie de son potentiel de croissance. La rentabilité domestique a chuté rapidement au fur et à mesure que la société a continué à lancer de nouvelles marques, moins rentables. Or, notre thèse d'investissement reposait sur la bonne utilisation de la capacité bénéficiaire du marché domestique pour financer l'expansion internationale ainsi que de nouvelles initiatives pour développer la marque. L'allocation discutable des capitaux, de nouvelles initiatives coûteuses et retardées, ainsi que le ralentissement du secteur, nuisent à l'entreprise sous tous les angles. À ce stade, le risque de baisse, malgré un multiple cours bénéfice apparemment faible (5-6x), est trop important par rapport au risque de hausse. Par conséquent, nous avons cédé notre position suite aux derniers résultats.

(1) MSCI World Small Cap en EUR

(2) Microsoft, Apple, Amazon, Meta, Alphabet, Nvidia, Tesla. En référence au film Les Sept Mercenaires

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : affichage de deux blocs distincts avec un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services basé sur une évaluation au réel

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) et fixation de la part minimale d'investissement durable de 5%

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,2%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 6%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

211 749,66 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, FPT Corp (Vietnam), Franco-Nevada Corp - US, OPEN UP Group Inc.(ex - BeNext-Yumeshin Group Co), Global Industrial

Ventes : MAP Aktif, SoluM, Proship, Artemis Gold, PDD ADR

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifiées des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT AUTOUR DU MONDE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT AUTOUR DU MONDE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€



## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : SEXTANT AUTOUR DU MONDE

Identifiant d'entité juridique : 969500FRANCEASXED494

Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?**

**Oui**    **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 5% d'investissements durables</b></p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables</p>
---	---

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

#### Engagement de suivi d'une Note ESG moyenne du portefeuille

Le compartiment n'est pas adossé à un benchmark durable spécifique, mais promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises. Sextant Autour Du Monde intègre dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

<sup>1</sup> Date du document : Février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2654/sextant\\_autour\\_du\\_monde\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_de\\_c2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2654/sextant_autour_du_monde_annexe_2_precontractuel_sfdr_de_c2023_vf.pdf)

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Note qualité ESG interne<sup>2</sup> :**

(Source : Amiral Gestion)

Note qualité ESG (/10)		Couverture <sup>3</sup>	Performance relative (N / N-1)
Portefeuille au 29-12-2023	5,9	99%	+20,4%
Portefeuille au 30-12-2022	4,9	78,3%	

**Score ESG externe<sup>4</sup> :**

(Source : MSCI ESG Ratings)<sup>5</sup>

Date	Compartiment	Note ESG (/10)	Couverture	Performance relative du compartiment / univers
29/12/2023	Sextant Autour du Monde	5,3	65%	-10,1%
	Univers <sup>6</sup>	5,9	94,5%	
30/12/2022	Sextant Autour du Monde	4,2	45%	-

**La note ESG du compartiment Sextant Autour du Monde à la fin de l'année 2023 est de 5,3/10 et progresse positivement par rapport à l'année 2022 de +26,2%. La couverture de cet indicateur s'est également nettement améliorée.**

La notation des 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG est présentée ci-dessous. Il est à noter un bon niveau de notation sur les piliers E et G.

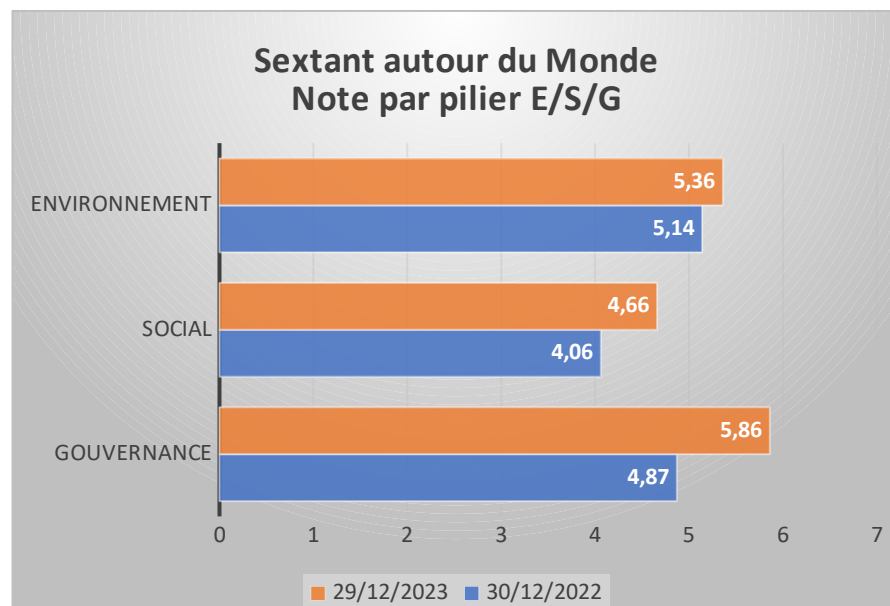
<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 60% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>4</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>5</sup> En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance

<sup>6</sup> Il est à noter que le compartiment Sextant autour du Monde a adopté un univers de référence ESG en 2023 afin de suivre la performance relative de son portefeuille sur les indicateurs ESG et PAI sur lesquels il est engagé dans son annexe précontractuelle SFDR accessible sur la page fonds du compartiment ([SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)).



#### Meilleures notes ESG du compartiment<sup>7</sup>

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Sleep Country Canada	8,5	1,4%
Allegion	8,5	0,9%
Badger Infrastructure Solutions	8,3	1,0%
Admiral Group	8,3	1,3%
Franco-Nevada	8,2	3,2%

#### Notes ESG les moins élevées du compartiment

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Akwel	1,5	1,2%
Groupe Guillin	1,7	1,3%
PDD Holdings.	1,7	2,1%
Nissan	2,1	0,8%
Dentium	2,6	0,8%

<sup>7</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

### Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant Autour Du Monde, le compartiment évalue sa qualité environnementale en faveur du climat sur la base de l'indicateur d'Intensité carbone.

La performance du compartiment sur cet indicateur est calculée au 29/12/2023 et restituée ci-dessous.

### ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

DATE	INTENSITE CARBONE* SEXTANT AUTOUR DU MONDE				
	Couverture PTF / UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
<b>29/12/2023</b>	83%	90%	<b>109,4</b>	<b>169,3</b>	<b>-35,3%</b>
30/12/2022	76%	-	114,8	-	-

**\*LEGENDE**

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCl4-Tetrachloromethane, C2H3Cl3 – Trichloroethane, CBrF3-Bromotrifluoromethane et le CO2 issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

### Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Autour du Monde<sup>8</sup>

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du reporting sont restitués dans le tableau ci-dessous :

<sup>8</sup> L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2022.

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>9</sup> ) ***	Part Brune (%CA)* *	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2023	SEXTANT ADM	51,4 157,2	> 5°C <sup>10</sup>	1,5%	3,6% <sup>11</sup>	0,2%	0,2%	37,6
	Couverture	83%	81%	82%	12,9%	-	76%	88%
	Univers	125,5 229,4	2°C	3,6%	13,5% <sup>12</sup>	0,5%	0,3%	39,5
	Couverture	90%	92%	97%	30,9%	-	87%	93%
2022	SEXTANT ADM	105,7 249,5	< 1,75 °C	1,8%	0,1 %	0%	0,4%	27,9
	Couverture	76%	74%	75%	32%	-	72%	65%

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

**Le compartiment est bien orienté sur son intensité carbone et son empreinte environnementale.** Son alignement en température est en revanche mal orienté du fait de la contribution négative majeure d'une valeur investie : Orion S.A.<sup>10</sup>. Sur les autres indicateurs, le compartiment se positionne dans la lignée de son univers.

**... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra les données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

<sup>9</sup> Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé de small mid caps cotées basées en dehors de l'Union Européenne, elles ne sont pas soumises à l'obligation de reporting. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>10</sup> Le portefeuille est moins bien orienté que son univers sur la mesure d'évaluation de l'alignement température à cause d'une valeur investie : Orion S.A. (producteur de noir de charbon). Le fournisseur S&P Trucost évalue un non alignement très net de la société par rapport au scénario de référence retenu et aligné à une hausse de température de 2°C depuis la période préindustrielle. Cette évaluation compare le scénario de référence avec les émissions de gaz à effet de serre, passées et futures, normalisées par la valeur ajoutée, ce qui résulte en une forte sous-performance selon ces choix de méthode.

<sup>11</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>12</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

Le compartiment Sextant Autour du Monde promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 5% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>13</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

#### Part d'investissement durable

Sextant Autour Du Monde	(Données pondérées au 29/12/2023)	(Données pondérées au 30/12/2022)
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Part d'ID minimale : 5%</div>	<b>18,8%</b>	<b>8,7%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	15,59%	7,2%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	3,22%	1,5%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments.

A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 **une part d'investissement durable représentant 18,8%** de l'actif net du portefeuille.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

<sup>13</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Sélectivité ESG du compartiment Sextant Autour du Monde

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité du compartiment s'élevait à **4,3% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>14</sup>



15

Au 29 décembre 2023 et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

**La part brune du fonds, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, s'élève donc à 0,19% d'après les données MSCI, dû à l'investissement dans Franco-Nevada (0,19% CA), qui détient une implication indirecte dans le pétrole et le gaz non conventionnels via ses royalties générées auprès de producteurs d'énergies fossiles et découlant pour Franco Nevada de ses droits de propriété.** Toutefois, cela ne constitue pas une non-conformité dans l'application des exclusions du portefeuille et de la politique Energies Fossiles d'Amiral Gestion car la société Franco Nevada est indirectement exposée dans l'activité de production d'énergies fossiles non conventionnelles.

#### Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>16</sup>

**Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.**

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

<sup>14</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>15</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

<sup>16</sup> Taux de couverture d'analyse : 73.6%



### Bilan global au 29/12/2023

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

#### Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Autour Du Monde sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Autour Du Monde exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

### Bilan au 29/12/2023



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Une entreprise du portefeuille est inscrite sous statut Watchlist et mises sous surveillance par Amiral Gestion : TELEPERFORMANCE\*
- Le désinvestissement d'une entreprise sous statut watchlist en 2023 : Compagnie de l'ODET\*\*

Taux de couverture d'analyse : 59,3%

### **\*Cas Téléperformance**

La société Téléperformance, leader mondial des centres d'appel, a été mise sous surveillance le 10 novembre 2022 à la suite d'un événement générateur ayant fait chuter le cours de bourse à des niveaux records (-40%) pour un événement extra-financier à caractère social, plaçant l'entreprise sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 3) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre V) en matière d'empêchement de la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance avec une action d'engagement.** En effet, la controverses remontée le 10 novembre dans un article du Time faisait état de la problématique de l'exposition à des risques psycho-sociaux des employés qui gèrent la modération des contenus mais également « **des tentatives de syndicalisation des travailleurs se sont heurtées à des intimidations et à des menaces** » (Colombia Is Investigating TikTok Partner Téléperformance | Time) **sur lesquelles le Ministère colombien du travail a lancé aussi l'enquête concernant des allégations d'anti syndicalisme,** fait ayant entraîné le statut en Watchlist du Pacte Mondial en raison **des controverses remontées en Colombie mais aussi dans d'autres filiales du Groupe (ex. : Albanie, Pologne).**

Par ailleurs, l'entreprise étant connue comme étant défaillante sur le thème de la gestion du capital humain et de respect de droit du travail, **il subsistait en novembre un risque non négligeable de poursuite de baisse du cours de bourse.**

**A la suite de cet événement les équipes de gestion et d'analyse ESG ont participé aux réunions de communication de crise à l'intention des investisseurs organisées par la Direction générale de Téléperformance et documenté le suivi du cas.**

En décembre 2022, Téléperformance et UNI Global Union ont signé un accord mondial visant à renforcer le droit des travailleurs à former des syndicats et à s'engager dans des négociations collectives. En janvier 2023, le point de contact national de l'OCDE en France (NPS) a officiellement mis fin à la procédure de Téléperformance, invoquant la mise en œuvre des recommandations du NPS en matière de devoir de diligence.

A la lueur des informations communiquées par l'entreprise et l'analyse réalisée par la gérante en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble assez favorable à ce stade avec des pratiques correctives que l'entreprise avait commencé à mettre en place mais qui n'étaient pas connues du marché.** Nous maintenons toutefois la mise sous surveillance et le suivi de l'évolution et les effets des pratiques RH de l'entreprise.

**\*\*Cas Compagnie de l'Odet / Groupe Bolloré : décision de désinvestissement de tous nos fonds en 2023 pour des motifs ESG, dont Sextant autour du Monde**

Comme mentionné dans le reporting périodique en date du 30/12/2022, la société française Compagnie de l'Odet, holding détenant 64% du capital du groupe Bolloré (multinationale de transport, pétrole, de logistique et de communication), a été placée par l'agence de notation Sustainalytics sous statut de **Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre IV) en matière d'atteinte au respect de la protection des droits internationaux de l'homme.**

Le Groupe Bolloré – Compagnie de l'Odet détient en effet environ 40% de la Société SocFin qui est au cœur de la controverse. Cette entreprise qui opère en Afrique (Cameroun, Liberia, Nigeria and Sierra Leone) et en Asie (Cambodge) est accusée de déforestation, de mauvais traitement des populations riveraines et plus largement de non-respect du Droits Humains.

**L'entreprise faisait déjà l'objet d'une mise sous surveillance par Amiral Gestion depuis fin 2021 avec un temps d'observation sur 3 ans des évolutions attendues de la gouvernance avec la passation annoncée des rênes de l'entreprise aux enfants Bolloré et une réorganisation du groupe qui laissaient espérer une évolution des pratiques de RSE et une vente de SocFin.**

Il y a eu à cet égard des évolutions positives significatives avec notamment la vente de la branche Africaine détenue à 100% par le groupe (principalement du transport et des concessions portuaires) qui faisait l'objet de controverses régulières avec des procédures judiciaires qui se poursuivent. On peut également noter que la restructuration du groupe se poursuit dans le cadre du changement de génération à la tête du groupe dans le plus grand respect des intérêts minoritaires avec notamment la cession de la branche fret. A l'inverse SocFin n'a pas été vendue et la qualification de la controverse est passée au niveau de gravité 5 par MSCI fin 2022, même si l'agence la considérait alors "non matérielle" à l'échelle du groupe. Enfin la communication de l'entreprise en la matière a été quasi-inexistante avec des notations ESG toujours très faibles auprès d'agences de notation extra-financière telle que MSCI, ce qui a amené le comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion, à l'issue de sa réunion du 21 mars 2023, à accentuer la mise sous surveillance en évitant de renforcer les positions existantes dans plusieurs fonds, dont Sextant autour du Monde, et d'envisager une dynamique d'allègement voire de sortie si la situation ne s'améliorait pas, avec de nouveaux points d'étape le 23/06/2023 et le 27/09/2023.

Lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses du 23/06/2023, nous avons estimé d'une part, qu'une dynamique de sortie devait être opérée immédiatement mais graduellement pour tous les fonds, sans possibilité de rachat sur les titres en actions conformément à la procédure de désinvestissement, d'autre part, de permettre d'ici la réunion de septembre une dernière analyse sur le pertinence de la requalification du niveau de gravité de la controverse de catégorie 4 au lieu de 5 selon les éléments d'information qui pourraient être attendus du Groupe Bolloré / Odet sur la cession de ses participations dans SOCFIN et l'avancement des procédures judiciaires.

**Dans ce contexte, entre le 1<sup>er</sup> mars 2023 et le 1<sup>er</sup> juillet 2023, Amiral Gestion a cédé 22% de ses positions cumulées dans les titres des groupes Bolloré / Odet.**

Lors de sa réunion du 27/09/2023, le Comité de surveillance des controverses a estimé que malgré les signes positifs, aucun élément concret ne permettait toutefois de requalifier à la baisse la gravité de la controverse en niveau de gravité 4 des titres BOLLORE et ODET car il n'y a toujours pas eu d'annonce de cession des parts de la société SOCFIN qui porte l'exposition de la controverse principale. Aussi, le comité a estimé que même si le groupe Bolloré / Odet a vendu ses activités africaines, il détient toujours une part de capital significative de SOCFIN qui le rend comptable des décisions prises (et qui est poursuivi en justice à ce titre) en tant que membre des instances de gouvernance à travers ses représentants (i.e. Vincent Bolloré et Hubert Fabri). A cet égard, l'annonce en 2023 de retirer SOCFIN de la cotation peut s'interpréter comme un préalable à la vente mais réduit

encore la transparence sur cette activité. Par ailleurs on peut noter que le changement de génération a progressé mais est encore incomplet, Vincent Bolloré gardant une présence active dans le groupe notamment au niveau de l'Odet.

En conséquence, le Comité a acté d'un désinvestissement total de toutes les positions restantes avant fin 2023 pour les titres Bolloré et courant 2024 sur les titres Odet dans un délai raisonnable déterminé par les conditions de marché et la liquidité.

**Pour le compartiment Sextant autour du Monde, la cession des titres Compagnie de l'ODET a pu intervenir le 29 septembre 2023.**

**Au total, au 1<sup>er</sup> octobre 2023, Amiral Gestion avait cédé 74% de ses titres Bolloré – Odet par rapport à début mars, la totalité des titres du Groupe Bolloré a été cédée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023, la totalité des derniers titres Compagnie de l'Odet encore investis dans le fonds Sextant Grand Large a été cédée le 6 janvier 2024.**

*Description détaillée :*

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant Autour Du Monde prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>17</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

<sup>17</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

**Quels ont été les principaux investissements<sup>18</sup> de ce produit financier ?**

SEXTANT AUTOUR DU MONDE			
Investissements les plus importants au 29-12-2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Business Brain Showa-Ota	Technologies de l'information	6,5%	Japan
Open Up Group	Industrie	5,4%	Japan
Global Industrial	Industrie	4,4%	États-Unis
FPT Corp	Technologies de l'information	4,2%	Vietnam
MAP Aktif Adiperkasa	Biens de consommation discrétionnaires	3,9%	Indonésie
Avant Group	Technologies de l'information	3,6%	Japan
Franco-Nevada	Matériaux	3,2%	Canada
Shin Maint Holdings	Industrie	3,02%	Japan
Beacon Roofing Supply	Industrie	2,9%	États-Unis
Métaux Russel	Industrie	2,7%	Canada
Upwork	Industrie	2,1%	États-Unis
PDD Holdings	Biens de consommation discrétionnaires	2,1%	Irlande
Teleperformance	Industrie	2,03%	France
Pro-Ship	Technologies de l'information	2,03%	Japan
Netease	Communication Services	1,8%	Chine
5N Plus	Matériaux	1,8%	Canada
<b>TOTAL</b>		<b>51,7%</b>	

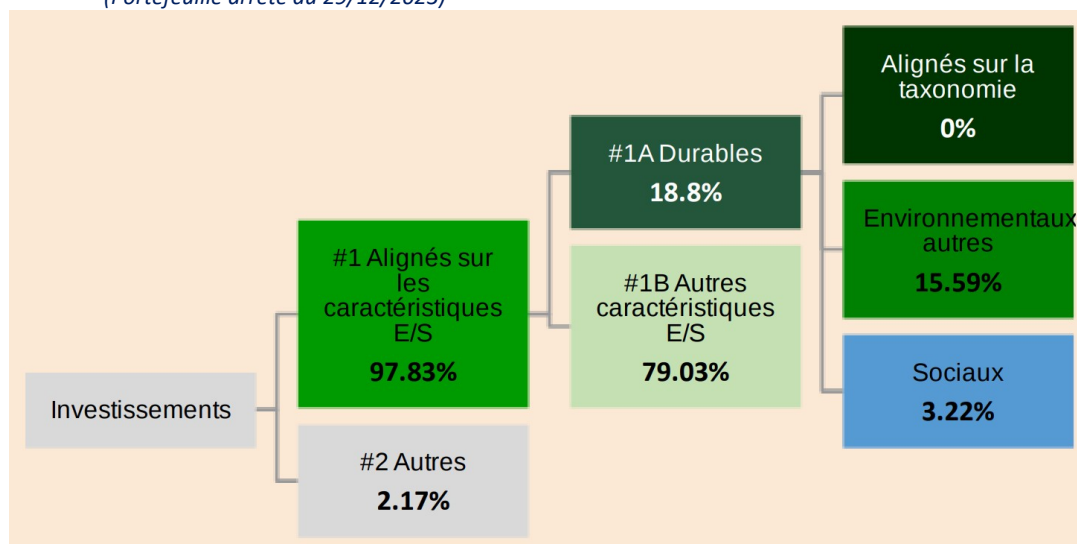
<sup>18</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

**SEXTANT AUTOUT DU MONDE**  
(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la part d'investissements durables du compartiment établie à 18,8% sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

SEXTANT AUTOUR DU MONDE			
Top des entreprises les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023	Secteur	% d'actifs	Pays
BEACON ROOFING SUPPLY	Industrie	2,9%	Etats-Unis
UPWORK	Industrie	2,1%	Etats-Unis
Vusiongroup	Technologies de l'information	1,4%	France
ALTEN	Technologies de l'information	1,3%	France
DERICHEBOURG	Industrie	1,3%	France
BRP inc	Consommation discrétionnaire	1,3%	Canada
ADMIRAL GROUP PLC	Finance	1,2%	Royaume-Uni
STELLA-JONES INC.	Matériaux	1,2%	Canada
Richelieu Hardware Ltd	Industrie	1,2%	Canada
Kontron AG	Technologies de l'information	1,2%	Autriche

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Autour Du Monde n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>19</sup> ?**

Oui :

D  le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>19</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

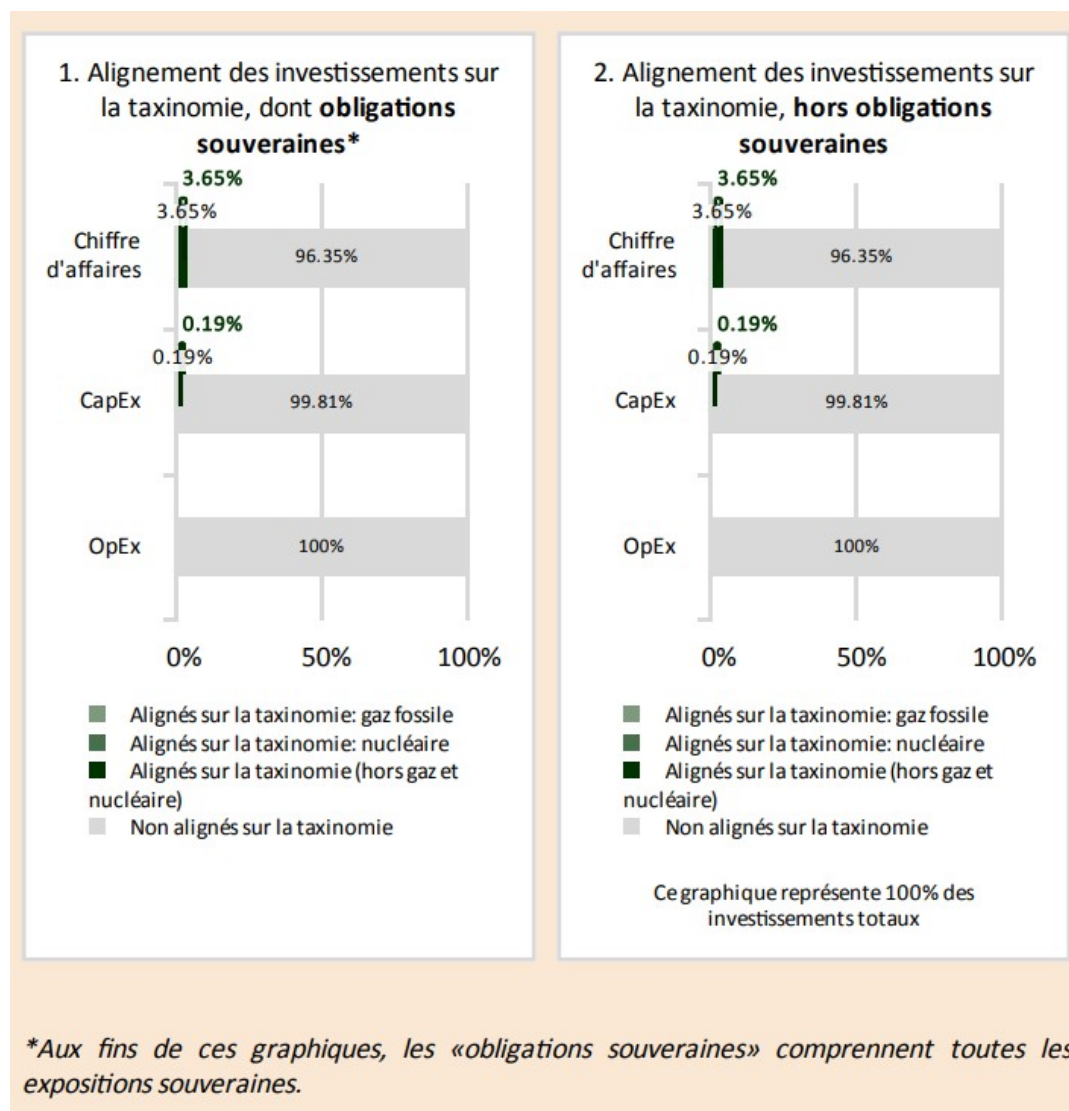
**SEXTANT AUTOUR DU MONDE**

**Part des investissements alignés sur la taxinomie au 29/12/2023**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



\* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

**SEXTANT AUTOUR DU MONDE**

**PART VERTE : 3,65%**



Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle **une part verte positive de 3,7%, en progression depuis l'exercice précédent** : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2022 atteignait un alignement taxonomie de 0,1%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

Sextant Autour du Monde			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
TOPBUILD CORP.	Consommation discrétionnaire	51,4%	Habilitante
Richelieu Hardware LTD	Industrie	1,0%	Habilitante
GDI Integrated Facility Services Inc.	Industrie	0,9%	Habilitante
ALTEN SA	Technologies de l'information	0,01%	Habilitante

- **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

3,7% des investissements du portefeuille sont alignés à la taxonomie sur la part du chiffre d'affaires, la totalité correspond à des activités habilitantes captées par la part du chiffre d'affaires alignés.

Part des investissements réalisés par types d'activités – SEXTANT ADM				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>20</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2023	Part des CAPEX alignés	0,2%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0%	3,7%
	Couverture	7,9% <sup>21</sup>		
2022	Part des CAPEX alignés	0%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0%	0,1%
	Couverture	36,6 %		

<sup>20</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>21</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau figurant supra.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?**

**15,6%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>22</sup>, **le compartiment Sextant Autour Du Monde totalise au 29/12/2023 15,6% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Beacon Roofing Supply (2,9%), Upwork (2,1%), Vusiongroup (1,4%), ALTEN (1,3%) et DERICHEBOURG (1,3%).

**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

**3,2%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>23</sup>, **le compartiment Sextant Autour Du Monde totalise au 29/12/2023 3,2% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Les entreprises éligibles sont Stella-Jones (1,2%), Prestige International Inc (1,1%), Allegion PLC (0,9%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **2,2% de l'actif total** du portefeuille réel au 29/12/2023 et correspondait à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>22</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>23</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et, en matière d'amélioration de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de vote**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Nombre d'AG votables</b>	<b>53</b>	<b>59</b>
<b>Pourcentage d'AG votées</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Nombre de résolutions votées	584	653
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	<b>20%</b>	<b>19%</b>
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	2	4
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	1	4
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	15%	17%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	28%	25%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Résolutions liées à une OPA : 75%	Augmentations de capital : 63%
	Augmentations de capital : 38%	Nomination d'administrateurs : 25%
	Rémunération des dirigeants : 15%	Rémunération des dirigeants : 17%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Alten, Badger, Dentium, GDI Integrated, Groupe Crit, Groupe Guillin, LG H&H, Micron Technology, Open Up Group, PCA Corp, Richelieu Hardware, Vusiongroup, Sleep Country, Teleperformance, Textainer, The Nature Holding, TopBuild, Voxtur Analytics : 100%	Akwel, Alten, Business Brain, Commerce One, E-Mart, Funding Circle, Korea Investment, LG Household & Healthcare, Maruzen, Nakanishi, Neopharm, NZME, PCA Corp, PT MAP Aktif, Shin Maint, Shinnihonseiyaku, Transcontinental, Vega Corp, Vitzrocell : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	Domino's Pizza : 0%, Shin maint : 14%, Business Brain : 15%, Mitsubishi Logisnext : 23%, Kontron : 25%, Pro-ship : 27%, Netease : 38%, Upwork, Nesco : 40%, Maruzen, Danaos, Compagnie de l'Odet : 50%	Sea Ltd : 0%, Haba Laboratories : 14%, Mitsubishi Logisnext : 20%, Danaos, Netease : 33%, Pro-ship : 38%, DO & Co : 44%, Odet : 55%, SK Hynix, The Nature Holding : 56%, Somero : 60%, Plastic Omnium : 61%, API Group, Groupe Guillin, Pinduoduo : 67%

### Reporting de dialogue et engagement ESG 2023

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

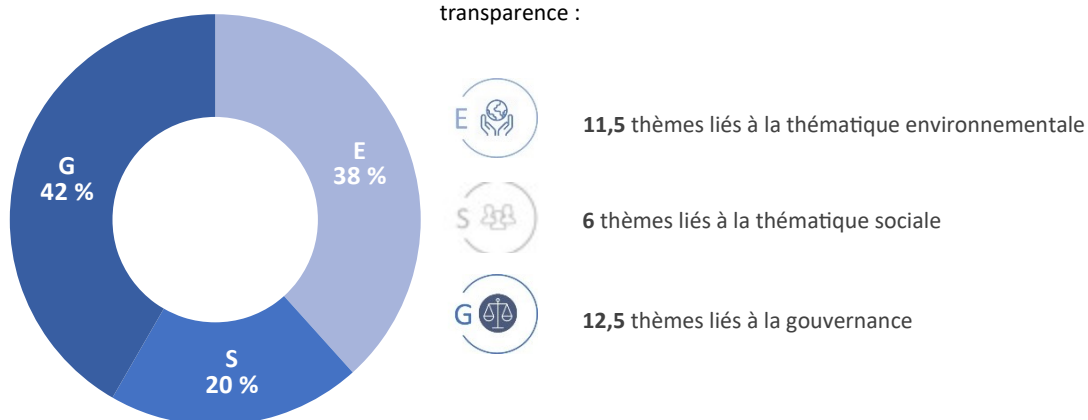
Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie


Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 :				
10 entreprises	20,7% du portefeuille 29-12-2023	Engagements individuels et collaboratifs	E	Akwel ; Groupe Guillin ; Kontron ; Trigano
			S	Akwel ; Groupe Guillin
			G	Akwel : Avant Corp ; Business Brain Showa-Ota ; Groupe Guillin ; Kontron ; Maruzen ; SES imagotag ; PCA
			ESG Transparence documentation public	Viel & Cie


### Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :


Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



**Illustrations d'actions engagement menées en 2023**

Kontron		
Pilier		Environnement
<p>L'entreprise nous a contacté dans le cadre d'une enquête qu'elle mène auprès de ses investisseurs afin de collecter leurs retours sur la stratégie Sustainability de Kontron. Nous avons profité de cet échange pour féliciter l'entreprise notamment sur sa première publication d'un bilan carbone. Néanmoins nous avons remarqué que le scope 3 n'était pas complet à ce stade, et avons encouragé Kontron à publier un scope 3 comportant la partie upstream et downstream en suivant la méthodologie du GHG Protocol. Dans cette même lignée nous évoqué le questionnaire climat du CDP, en tant qu'investisseur nous pensons que la participation de l'entreprise aux campagnes Disclosure du CDP témoignerait d'une très transparence environnementale et représenterait un premier pas vers une stratégie climat établie.</p> <p>Quant aux objectifs de réduction des émissions de l'entreprise, nous avons noté que Kontron mentionnait brièvement un objectif de réduction de ses émissions de 50% d'ici à 2030 dans son rapport annuel. Pour mieux comprendre cet objectif, nous avons encouragé l'entreprise à publier dans son prochain rapport davantage d'informations sur cet objectif et les actions qui y sont adossées.</p> <p>Dans l'ensemble l'entreprise réalise de très bons progrès, et nous serons attentifs aux prochaines évolutions.</p>		

Akwel		
Pilier		Social
<p>Nous avons engagé la société pour leur faire part de la vigilance que nous portons sur les sujets d'égalité Hommes-Femmes &amp; de représentation des femmes au sein des effectifs cadres. Pour l'heure, la société ne communique pas encore sur la part des effectifs féminins de son périmètre cadre. Pourtant un certain nombre d'entreprises cotées opérant dans des activités où les femmes sont moins représentées ont défini des politiques et objectifs associés afin de faire progresser la part de femmes au sein de leur périmètre cadre et/ou top management. Nous avons échangé avec l'entreprise sur ce constat, et l'avons interrogé afin de savoir si de tels politiques et objectifs pourraient aussi être définis à l'avenir.</p> <p>Nous avons également fait part de notre sensibilité quant aux mécanismes qui favorisent un meilleur partage de la valeur ajoutée. A ce titre, nous encourageons les sociétés que nous accompagnons à la mise en place de dispositif tels que les plans d'actionnariat salarié. Au-delà de favoriser un meilleur partage de la valeur, ce type de dispositif nous semble aussi être un outil favorable sur le plan de la cohésion sociale.</p> <p>Nous avons sollicité Akwel afin d'obtenir davantage de transparence sur la part du capital éventuellement détenue à ce stade par les salariés du groupe. Et nous avons également interrogé la société afin de savoir si la société avait ou envisageait de mettre en place un tel dispositif d'actionnariat salarié. Nous sommes dans l'attente du retour de la société sur ces sujets-là.</p>		

Maruzen		
Pilier		Gouvernance
<p>Maruzen est un fabricant Japonais d'équipements pour cuisines professionnelles, particulièrement des fours et appareils de cuisson de tout type. Nous sommes actionnaires de la société depuis 2019 et avons commencé un engagement en 2020, afin d'optimiser le bilan de la société et sa politique d'allocation du capital que nous jugeons trop conservatrice et qui est selon la cause de la sous-valorisation de l'action Maruzen. Cet engagement nous a amené notamment à faire des présentations au management afin de présenter une stratégie d'allocation du capital qui nous paraît performante. Nous avons obtenu des succès partiels, notamment une hausse du payout de 15% à 30% dans un premier temps, puis à 40% dans un second temps. Nous avons aussi encouragé la société à être plus dynamique dans sa poursuite</p>		

d'opportunités de croissances externes sur son marché domestique, la société a ainsi effectué quelques prises de participation. Nous continuons notre engagement notamment sur 2 sujets: 1) la réduction de la trésorerie au bilan 2) le rachat d'actions propres. Nous jugeons les mesures prises par la société encourageantes mais insuffisantes, la valorisation nous semblant toujours trop faible.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT AUTOUR DU MONDE, LEI : 969500FRASXED4AXUV94
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT AUTOUR DU MONDE, LEI : 969500FRASXED4AXUV94 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1			
		Émissions de GES de niveau 2			
		Émissions de GES de			



		niveau 3				
		Émissions totales de GES	479490,9387		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	17778,9883		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	161,03		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0,0282		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	69,8934		En cours d'analyse	En cours d'analyse

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,0408		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	7300,4268		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	l'OCDE pour les entreprises multinationales	principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,0258		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0200		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,0735		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	14. Exposition à des	Part d'investissement	0		En cours	En cours

	armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	dans des société qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées			d'analyse	d'analyse
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Non applicable			

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			
<b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes),	79004,53		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		par million d'euros de chiffre d'affaires				
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i>						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,0881		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i>						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b> <i>[Informations prévues par l'article 7]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b> <i>[Informations prévues par l'article 8]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )						
<b>Références aux normes internationales</b> <i>[Informations prévues par l'article 9]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>						

**Comparaison historique***[Informations prévues par l'article 10]**Non applicable*

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie

Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection</li> </ol>



		de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières	Part des matières premières (hors matériaux

	pour des constructions neuves et des rénovations importantes	recupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail

		précaire, le travail des enfants et le travail forcé)
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par

		le travail, par zone géographique ou type d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
	19. Score moyen en matière de liberté	Score mesurant le degré auquel les organisations

	d'expression	politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

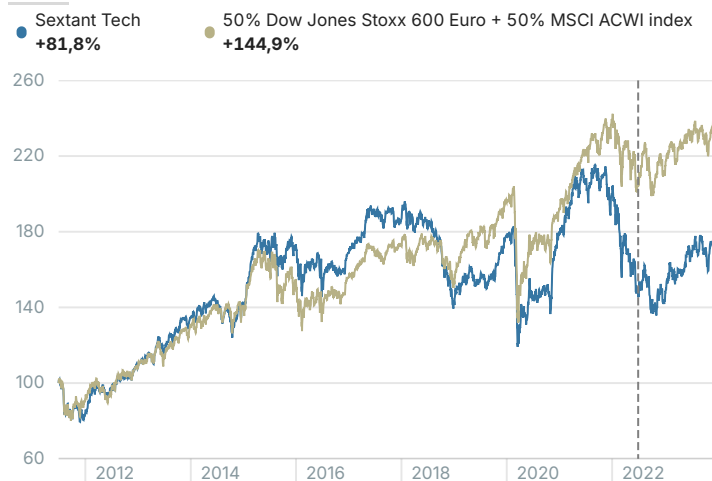
Actif net	49,54M€
VL part	181,76€
Capitalisation moyenne des actions	134,6Mds€
Capitalisation médiane des actions	2,2Mds€
Nombre de lignes	37
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	5,6/10	33,7
Indice de référence	5,3/10	175

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

	Performances cumulées								Performances annualisées			
	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	Depuis réorientation	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds	+3,8%	+27,0%	+27,0%	+1,4%	+26,6%	+34,7%	+81,8%	+25,1%	+0,5%	+4,8%	+3,0%	+4,9%
Indice de référence	+3,7%	+16,9%	+16,9%	+28,0%	+59,1%	+87,6%	+144,9%	+20,1%	+8,6%	+9,7%	+6,5%	+7,4%

## PERFORMANCES ANNUELLES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	YTD
Fonds	24,6%	5,5%	21,0%	-2,1%	10,3%	-22,9%	23,2%	1,4%	11,2%	-28,2%	27,0%
Indice de référence	20,8%	7,2%	9,6%	1,7%	10,6%	-10,8%	26,8%	-2,0%	24,9%	-12,4%	16,9%

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité fonds (indice)	17,8% (13,6%)	20,6% (17,8%)	17,5% (16,3%)
Ecart de suivi	10,7%	10,5%	8,6%
Ratio d'information	-0,8	-0,5	-0,4
Ratio de Sharpe	0,0	0,2	0,2
Max drawdown	-36,98%	-36,98%	-39,20%

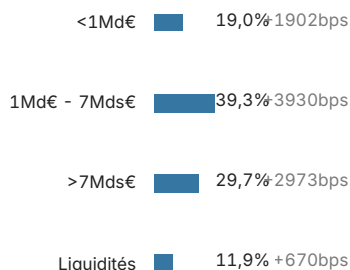
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5
Meta Platforms	599bps Hellofresh -124bps
Pinduoduo	354bps Digital Bros -109bps
Arista Networks	330bps Barco -76bps
Kontron	279bps Ekinops -68bps
Spotify	228bps Paypal Holdings -66bps

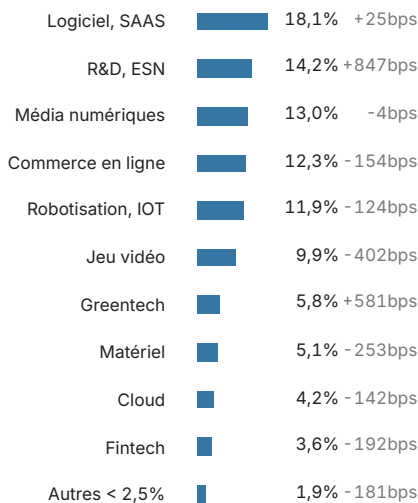
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87.47% - Taux de couverture Indice de référence : 99.67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90.98% - Taux de couverture Indice de référence : 75.96%

### ALLOCATION FONDS

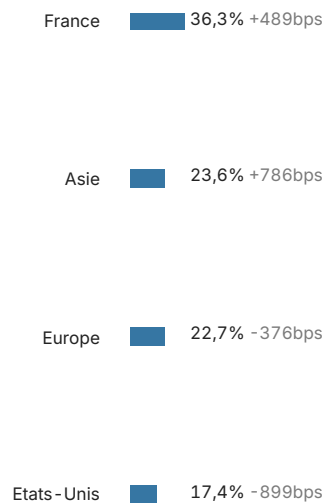
(ÉVOLUTION N / N-1)



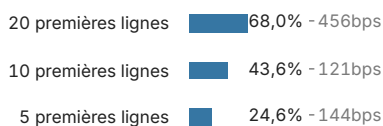
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	5,7%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	5,5%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	5,0%
Wavestone	Actions	Services aux entreprises	France	4,3%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,2%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR0011050863
- **Code Bloomberg** : AGSEURA FP Equity
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions Internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 29/06/2011 Part : 29/06/2011
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 2% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,9% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de la performance de l'indicateur composite réinvestis, sous-réserve que la performance soit positive
- **TER (29/12/2023)** : 1,97%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,0%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +27,0% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

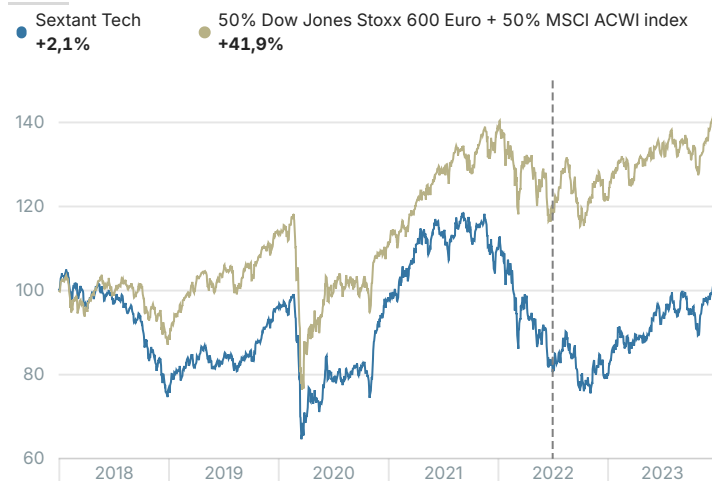
Actif net	49,54M€
VL part	189,74€
Capitalisation moyenne des actions	134,6Mds€
Capitalisation médiane des actions	2,2Mds€
Nombre de lignes	37
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	5,6/10	33,7
Indice de référence	5,3/10	175

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

	Performances cumulées						Performances annualisées			
	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	Depuis réorientation	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+3,9%	+28,0%	+28,0%	+4,2%	+32,8%	+2,1%	+26,7%	+1,4%	+5,8%	+0,4%
Indice de référence	+3,7%	+16,9%	+16,9%	+28,0%	+59,1%	+41,9%	+20,1%	+8,6%	+9,7%	+6,0%

## PERFORMANCES MENSUELLES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	9,0%	0,0%	3,1%	-0,2%	4,1%	0,9%	5,4%	0,3%	-4,0%	-5,2%	8,9%	3,9%	28,0%	16,9%
2022	-3,9%	-7,0%	-1,3%	-3,7%	-2,3%	-11,6%	6,1%	-1,1%	-9,2%	0,8%	7,8%	-4,5%	-27,5%	-12,4%
2021	-0,5%	6,0%	5,5%	3,9%	1,4%	-2,0%	0,5%	4,0%	-2,4%	0,3%	-4,8%	0,6%	12,3%	24,9%
2020	-1,6%	-6,4%	-20,6%	7,1%	2,4%	2,2%	-1,2%	3,4%	2,2%	-8,3%	21,5%	7,4%	2,4%	-2,0%
2019	5,3%	2,5%	-0,8%	5,1%	-5,5%	1,9%	0,3%	0,5%	2,1%	2,2%	6,0%	3,0%	24,5%	26,8%

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	3 ans	5 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	17,8% (13,6%)	20,6% (17,8%)	19,8% (17,2%)
Ecart de suivi	10,7%	10,5%	10,0%
Ratio d'information	-0,7	-0,4	-0,6
Ratio de Sharpe	0,0	0,3	0,0
Max drawdown	-36,23%	-36,23%	-38,45%

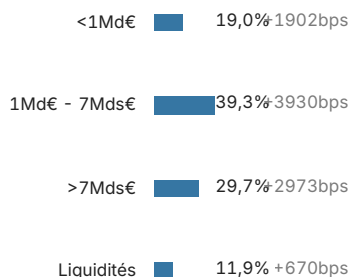
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5	
Meta Platforms	601bps Hellofresh	-125bps
Pinduoduo	356bps Digital Bros	-109bps
Arista Networks	331bps Barco	-77bps
Kontron	280bps Ekinops	-68bps
Spotify	228bps Paypal Holdings	-66bps

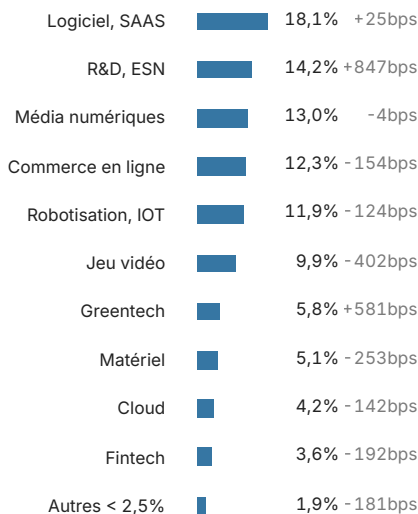
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87.47% - Taux de couverture Indice de référence : 99.67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90.98% - Taux de couverture Indice de référence : 75.96%

### ALLOCATION FONDS

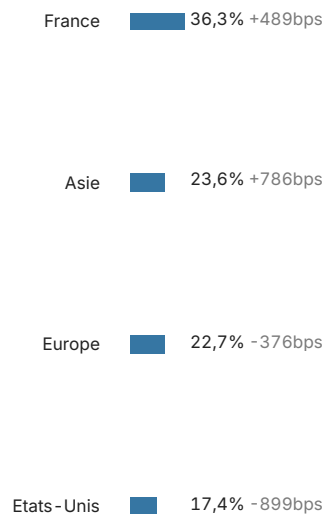
(ÉVOLUTION N / N - 1)



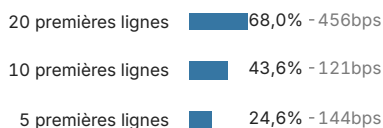
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	5,7%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	5,5%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	5,0%
Wavestone	Actions	Services aux entreprises	France	4,3%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,2%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part N
- **Code ISIN** : FR0013306412
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions Internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 29/06/2011 Part : 29/12/2017
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,1% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de la performance de l'indicateur composite réinvestis, sous-réserve que la performance soit positive
- **TER (29/12/2023)** : 1,17%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,2%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +28,0% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€



## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

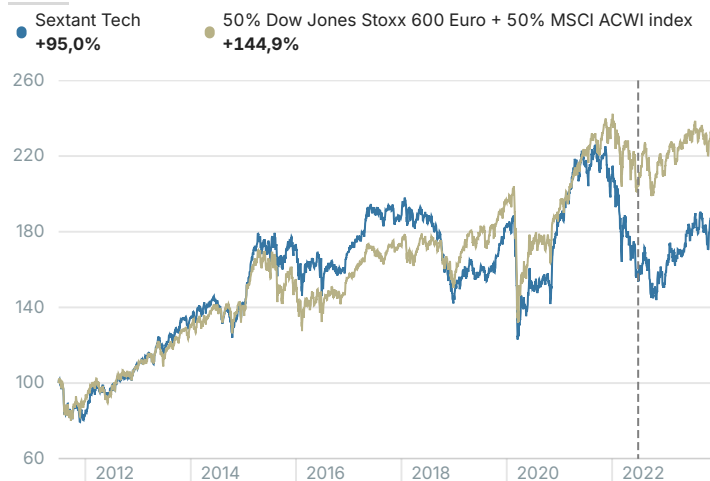
Actif net	49,54M€
VL part	97 487,28€
Capitalisation moyenne des actions	134,6Mds€
Capitalisation médiane des actions	2,2Mds€
Nombre de lignes	37
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	5,6/10	33,7
Indice de référence	5,3/10	175

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

	Performances cumulées								Performances annualisées			
	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	Depuis réorientation	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds	+3,9%	+28,3%	+28,3%	+4,5%	+33,2%	+44,5%	+95,0%	+27,0%	+1,5%	+5,9%	+3,8%	+5,5%
Indice de référence	+3,7%	+16,9%	+16,9%	+28,0%	+59,1%	+87,6%	+144,9%	+20,1%	+8,6%	+9,7%	+6,5%	+7,4%

## PERFORMANCES ANNUELLES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	YTD
Fonds	24,6%	5,5%	21,1%	-1,9%	11,0%	-22,1%	24,5%	2,4%	12,3%	-27,5%	28,3%
Indice de référence	20,8%	7,2%	9,6%	1,7%	10,6%	-10,8%	26,8%	-2,0%	24,9%	-12,4%	16,9%

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité fonds (indice)	17,8% (13,6%)	20,6% (17,8%)	17,5% (16,3%)
Ecart de suivi	10,7%	10,5%	8,6%
Ratio d'information	-0,7	-0,4	-0,3
Ratio de Sharpe	0,0	0,3	0,2
Max drawdown	-36,23%	-36,23%	-37,88%

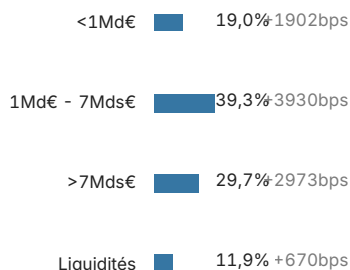
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5
Meta Platforms	602bps Hellofresh -126bps
Pinduoduo	357bps Digital Bros -109bps
Arista Networks	331bps Barco -77bps
Kontron	280bps Ekinops -68bps
Spotify	229bps Paypal Holdings -66bps

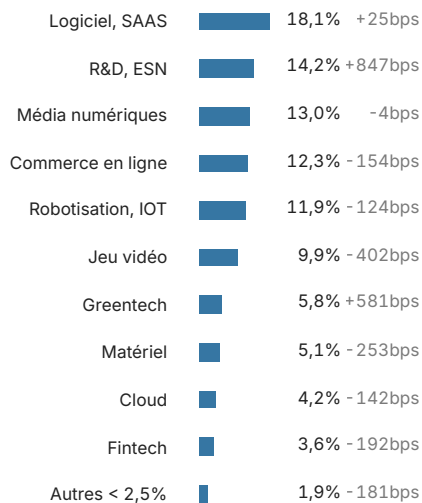
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaia Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87.47% - Taux de couverture Indice de référence : 99.67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90.98% - Taux de couverture Indice de référence : 75.96%

## ALLOCATION FONDS

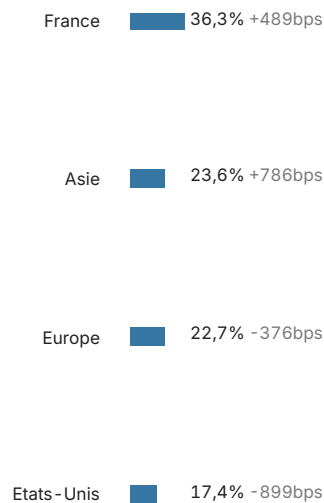
(ÉVOLUTION N / N-1)



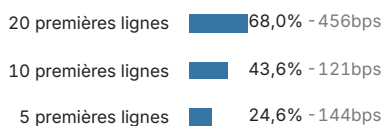
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	5,7%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	5,5%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	5,0%
Wavestone	Actions	Services aux entreprises	France	4,3%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,2%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part I investisseurs institutionnels
- **Code ISIN** : FR0011050889
- **Code Bloomberg** : AGSEURI FP Equity
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions Internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 29/06/2011 Part : 29/06/2011
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,85% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de la performance de l'indicateur composite réinvestis, sous-réserve que la performance soit positive
- **TER (29/12/2023)** : 0,92%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,3%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +28,3% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

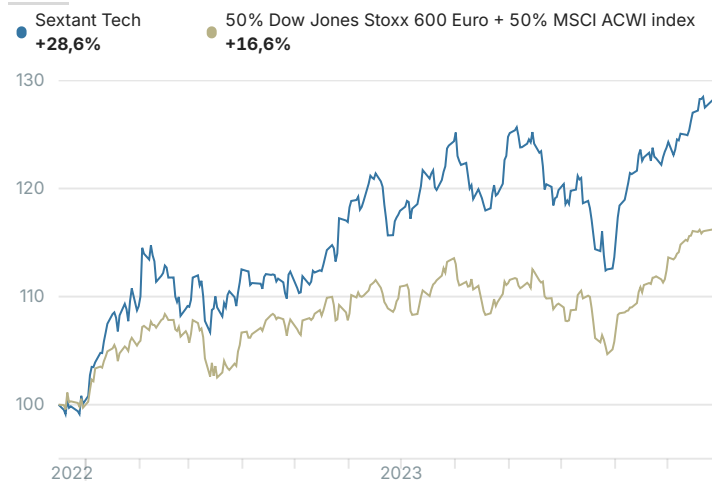
Actif net	49,54M€
VL part	12 751,23€
Capitalisation moyenne des actions	134,6Mds€
Capitalisation médiane des actions	2,2Mds€
Nombre de lignes	37
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	5,6/10	33,7
Indice de référence	5,3/10	175

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

	Performances cumulées						Performances annualisées			
	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	Depuis réorientation	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+3,9%	+28,5%	+28,5%	-	-	+28,6%	-	-	-	+27,5%
Indice de référence	+3,7%	+16,9%	+16,9%	-	-	+16,6%	-	-	-	+16,0%

## PERFORMANCES MENSUELLES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	9,0%	0,0%	3,1%	-0,2%	4,1%	0,9%	5,5%	0,3%	-3,9%	-5,2%	8,9%	3,9%	28,5%	16,9%
2022												0,1%	0,1%	-0,3%

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	15,7% (11,5%)	- (-)	15,4% (11,3%)
Ecart de suivi	9,7%	-	9,6%
Ratio d'information	1,2	-	1,2
Ratio de Sharpe	1,6	-	1,6
Max drawdown	-10,55%	-	-10,55%

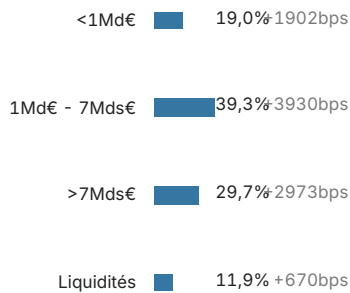
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5	
Meta Platforms	602bps Hellofresh	-126bps
Pinduoduo	357bps Digital Bros	-109bps
Arista Networks	332bps FIX1C6	-81bps
Kontron	280bps Barco	-77bps
Spotify	229bps Ekinops	-68bps

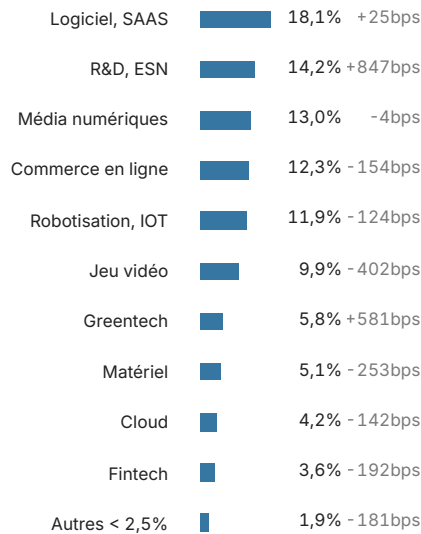
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87.47% - Taux de couverture Indice de référence : 99.67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90.98% - Taux de couverture Indice de référence : 75.96%



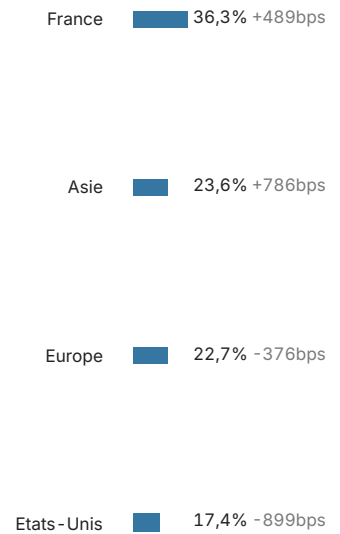
### ALLOCATION FONDS (ÉVOLUTION N / N - 1)



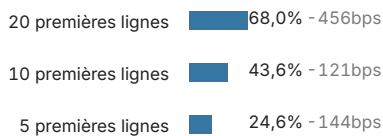
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	5,7%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	5,5%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	5,0%
Wavestone	Actions	Services aux entreprises	France	4,3%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,2%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part L
- Code ISIN : FR001400EMP4
- Classification AMF : OPCVM "Actions Internationales"
- Ind. de référence a posteriori : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 5% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,7% TTC maximum
- TER (29/12/2023) : 0,77%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,3%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +28,5% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

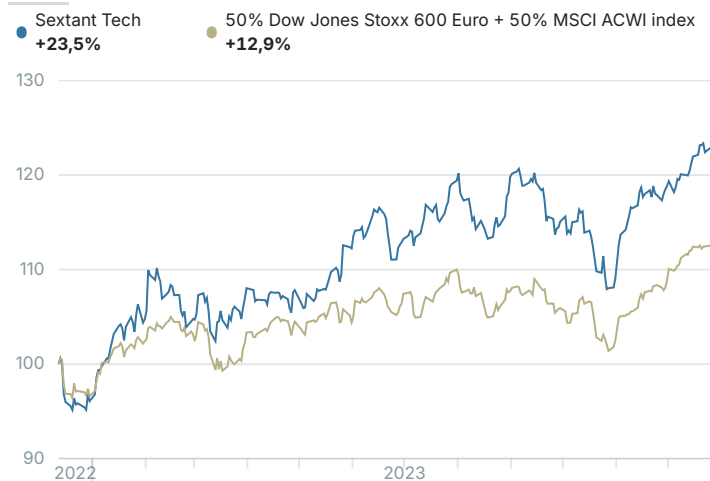
Actif net	49,54M€
VL part	12 352,52€
Capitalisation moyenne des actions	134,6Mds€
Capitalisation médiane des actions	2,2Mds€
Nombre de lignes	37
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	5,6/10	33,7
Indice de référence	5,3/10	175

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

	Performances cumulées						Performances annualisées			
	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	Depuis réorientation	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+3,9%	+28,5%	+28,5%	-	-	+23,5%	-	-	-	+22,3%
Indice de référence	+3,7%	+16,9%	+16,9%	-	-	+12,9%	-	-	-	+12,3%

## PERFORMANCES MENSUELLES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	9,0%	0,0%	3,1%	-0,2%	4,1%	0,9%	5,5%	0,3%	-3,9%	-5,2%	8,9%	3,9%	28,5%	16,9%
2022												-3,9%	-3,9%	-3,4%

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	15,7% (11,5%)	- (-)	15,4% (11,3%)
Ecart de suivi	9,7%	-	9,6%
Ratio d'information	1,2	-	1,2
Ratio de Sharpe	1,6	-	1,6
Max drawdown	-10,55%	-	-10,55%

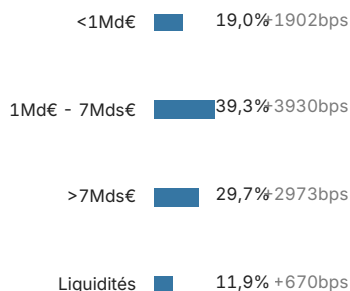
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5
Meta Platforms	602bps Hellofresh -126bps
Pinduoduo	357bps Digital Bros -109bps
Arista Networks	332bps FIX1C5 -81bps
Kontron	280bps Barco -77bps
Spotify	229bps Ekinops -68bps

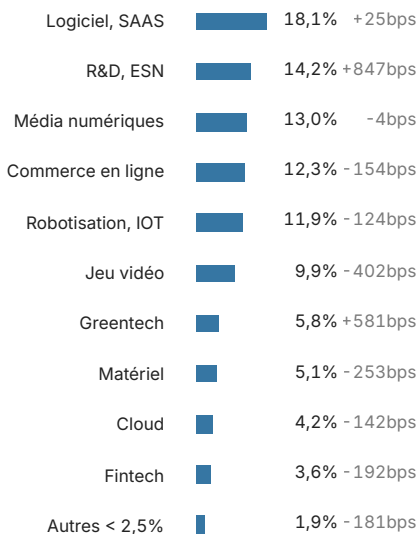
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87,47% - Taux de couverture Indice de référence : 99,67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90,98% - Taux de couverture Indice de référence : 75,96%

### ALLOCATION FONDS

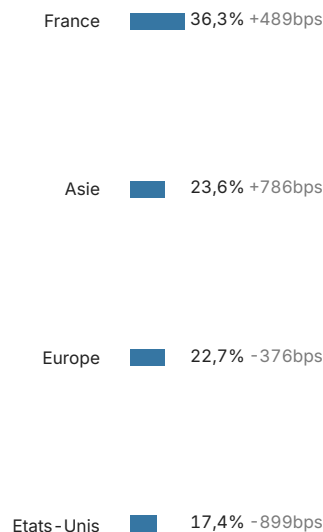
(ÉVOLUTION N / N - 1)



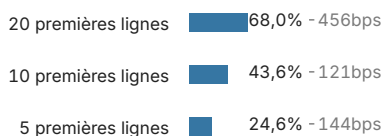
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	5,7%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	5,5%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	5,0%
Wavestone	Actions	Services aux entreprises	France	4,3%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,2%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part F
- **Code ISIN** : FR001400E5S0
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions Internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,7% TTC maximum
- **TER (29/12/2023)** : 0,77%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,3%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +28,5% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	49,54M€
VL part	12 615,06€
Capitalisation moyenne des actions	134,6Mds€
Capitalisation médiane des actions	2,2Mds€
Nombre de lignes	37
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	5,6/10	33,7
Indice de référence	5,3/10	175

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

	Performances cumulées						Performances annualisées			
	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	Depuis réorientation	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+3,9%	+27,4%	+27,4%	-	-	+25,1%	-	-	-	+16,1%
Indice de référence	+3,7%	+16,9%	+16,9%	-	-	+19,5%	-	-	-	+12,7%

## PERFORMANCES MENSUELLES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	9,0%	0,0%	2,9%	0,0%	3,5%	1,2%	5,0%	0,0%	-3,6%	-4,9%	8,5%	3,9%	27,4%	16,9%
2022							5,2%	-1,1%	-9,2%	0,8%	7,8%	-4,5%	-1,9%	2,2%

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	15,0% (11,5%)	- (-)	17,4% (12,7%)
Ecart de suivi	8,5%	-	10,2%
Ratio d'information	1,2	-	0,3
Ratio de Sharpe	1,6	-	0,8
Max drawdown	-9,81%	-	-16,30%

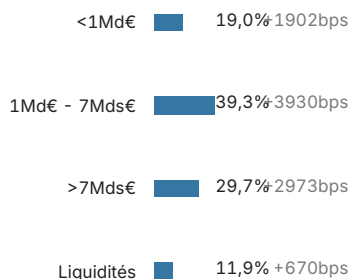
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5	
Meta Platforms	601bps Hellofresh	-125bps
Pinduoduo	355bps Digital Bros	-109bps
Arista Networks	331bps FIV1C4	-101bps
Kontron	280bps FIX1C4	-80bps
Spotify	228bps Barco	-76bps

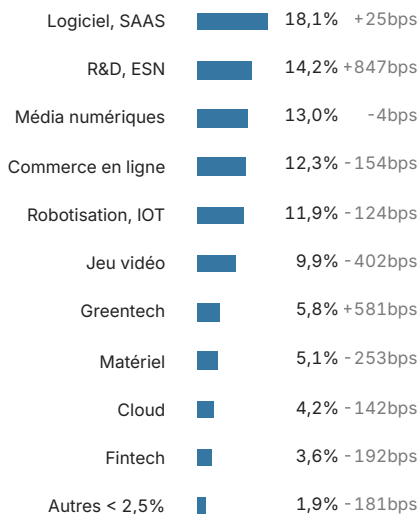
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaia Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87.47% - Taux de couverture Indice de référence : 99.67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90.98% - Taux de couverture Indice de référence : 75.96%

### ALLOCATION FONDS

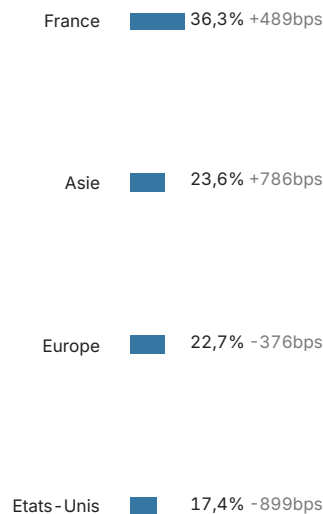
(ÉVOLUTION N / N - 1)



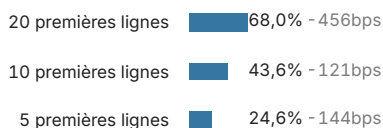
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	5,7%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	5,5%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	5,0%
Wavestone	Actions	Services aux entreprises	France	4,3%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,2%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : share\_category\_SI
- **Code ISIN** : FR001400BAA7
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions Internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,7% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de la performance de l'indicateur composite réinvestis, sous-réserve que la performance soit positive
- **TER (29/12/2023)** : 1,64%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,2%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +27,4% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

 4%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€



## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT TECH est un compartiment dynamique recherchant à surperformer son indice de référence, l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index à travers une sélection d'actions sur le secteur des technologies ou assimilées émises de manière prépondérante sur les marchés européens mais également à travers le monde.

## CHIFFRES CLÉS

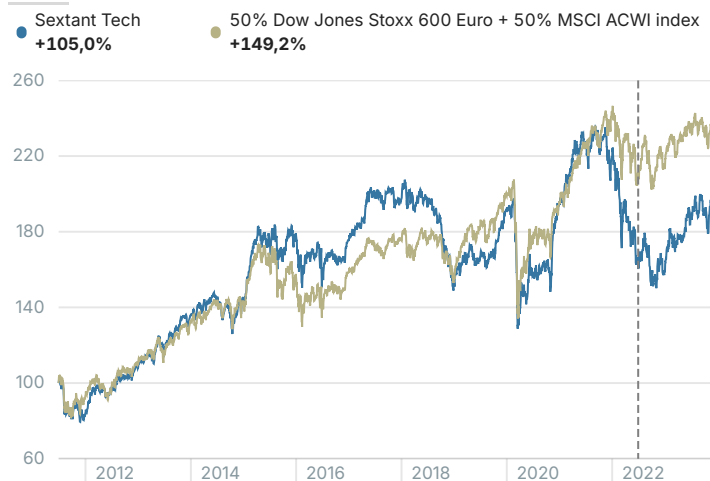
Actif net	49,54M€
VL part	4 099,93€
Capitalisation moyenne des actions	134,6Mds€
Capitalisation médiane des actions	2,2Mds€
Nombre de lignes	37
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	5,6/10	33,7
Indice de référence	5,3/10	175

## PERFORMANCES HISTORIQUES



Changement de stratégie de gestion au 30 juin 2022

## PERFORMANCES - RÉORIENTATION DE GESTION LE 30 JUIN 2022

	Performances cumulées								Performances annualisées			
	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	Depuis réorientation	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds	+4,0%	+29,3%	+29,3%	+5,1%	+33,6%	+50,6%	+105,0%	+27,9%	+1,7%	+6,0%	+4,2%	+5,9%
Indice de référence	+3,7%	+16,9%	+16,9%	+28,0%	+59,1%	+87,6%	+149,2%	+20,1%	+8,6%	+9,7%	+6,5%	+7,6%

## PERFORMANCES ANNUELLES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	YTD
Fonds	25,7%	6,5%	22,8%	-1,5%	12,2%	-22,1%	24,3%	2,3%	12,2%	-27,6%	29,3%
Indice de référence	20,8%	7,2%	9,6%	1,7%	10,6%	-10,8%	26,8%	-2,0%	24,9%	-12,4%	16,9%

Le 30/06/2022, le compartiment a changé de stratégie d'investissement passant d'une stratégie basée sur les sociétés européennes de grandes capitalisations à une stratégie basée sur le secteur des technologies à travers le monde, modifiant l'indice de référence de l'indice Dow Jones Stoxx 600 Euro à l'indice composite 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index. Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat d'actions n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité fonds (indice)	17,8% (13,6%)	20,6% (17,8%)	17,5% (16,3%)
Ecart de suivi	10,7%	10,5%	8,7%
Ratio d'information	-0,6	-0,3	-0,3
Ratio de Sharpe	0,0	0,3	0,2
Max drawdown	-36,31%	-36,31%	-37,96%

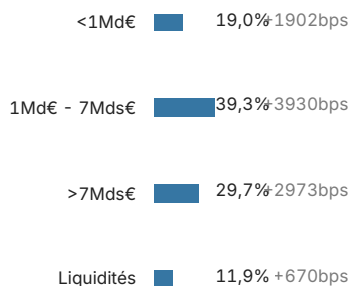
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5
Meta Platforms	603bps Hellofresh -127bps
Pinduoduo	359bps Digital Bros -109bps
Arista Networks	333bps Barco -77bps
Kontron	281bps Ekinops -69bps
Spotify	230bps Paypal Holdings -66bps

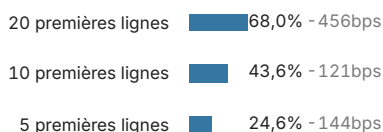
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 87.47% - Taux de couverture Indice de référence : 99.67% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 90.98% - Taux de couverture Indice de référence : 75.96%

## ALLOCATION FONDS

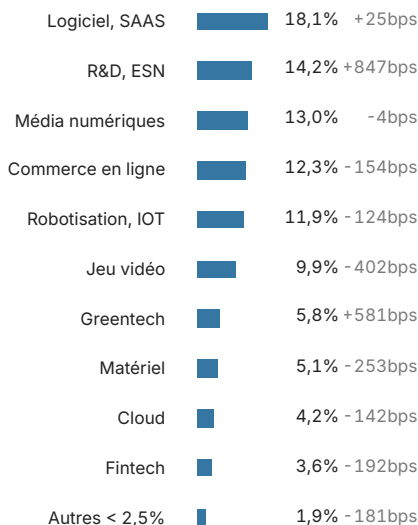
(ÉVOLUTION N / N - 1)



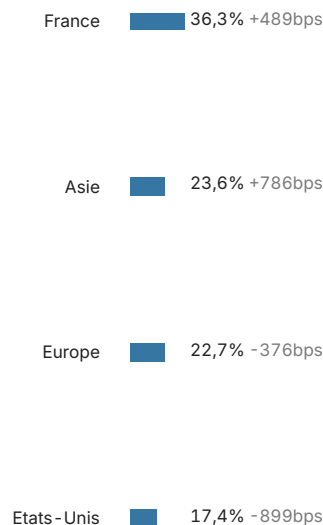
## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	5,7%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	5,5%
Kontron	Actions	Services aux entreprises	Autriche	5,0%
Wavestone	Actions	Services aux entreprises	France	4,3%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,2%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR0011050897
- Classification AMF : OPCVM "Actions Internationales"
- Ind. de référence a posteriori : 50% Dow Jones Stoxx 600 Euro + 50% MSCI ACWI index
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 29/06/2011 Part : 29/06/2011
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation- Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum
- TER (29/12/2023) : 0,17%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre sur une hausse de +7,5%, légèrement meilleure que celle de son indice de référence et portant sa hausse annuelle à +29,3% contre moins de +16,9% pour son indice. Un des principaux contributeurs du trimestre est la société SES Imagotag récemment renommée Vusion pour marquer l'évolution du modèle d'affaires vers plus de services. L'entreprise de digitalisation des magasins physiques du retail affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs. Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

La performance globale du fonds depuis son changement de stratégie le 30/06/2022 est très satisfaisante. Elle est de plus de 25% et supérieure de 500 bps à celle de son indice. Mais surtout, elle est diffuse à toutes les zones géographiques qu'adresse le portefeuille, ce qui valide selon nous notre stratégie d'investissement. En effet on retrouve dans les meilleurs contributeurs du fonds des sociétés US comme Meta et Arista, des sociétés asiatiques avec Pinduoduo et Netease. Et l'Europe n'est pas en reste grâce à Kontron et Spotify, pas plus que la France avec Vusion en 2ème position et Alten pas très loin derrière. Cette constatation est d'autant plus importante que la dynamique des marchés a été assez différente, c'est donc bien le stock picking qui a été efficace. La seule ombre au tableau concerne la société HelloFresh qui a connu une année particulièrement difficile (-30% sur l'année). Alors qu'il était possible d'entrevoir la normalisation de l'effet covid tant attendue ainsi qu'un début de retour de la demande en fin d'été, la société a communiqué au mois de novembre sur un ralentissement des recrutements clients sur son principal marché des kits repas à domicile aux US, conjugué à un retard de la montée en puissance de sa nouvelle usine de fabrication de plats préparés (marque Factor). Si le deuxième élément représente un aléa industriel conjoncturel surmontable, le ralentissement des recrutements aux US replonge le marché dans le débat classique sur le cas d'investissement concernant la taille du marché adressable ainsi que sur le potentiel saturation de croissance du modèle économique. Il est intéressant de voir que ce ralentissement qui caractérise le marché américain ne se traduit pas pour l'instant sur d'autres pays en Europe connaissant les mêmes niveaux de pénétration et de maturité. Le cours de bourse se rapproche de son niveau d'IPO d'il y a 6 ans alors même que le chiffre d'affaires a été multiplié par 6 entre-temps. Le titre s'échange désormais sur une valeur d'entreprise de 2 Mds € alors même que la société devrait, selon nous, générer un excédent brut d'exploitation de 450 millions d'euros, plutôt que que la société devrait générer près de 450m€ d'Ebitda cette année. Le marché ne croit visiblement plus dans l'histoire alors qu'à l'inverse, la société profite de ces niveaux de valorisation déprimés pour racheter ses titres.

Nous avons en fin d'année opéré un rebalancement du portefeuille. En effet, beaucoup de sociétés étaient ou se rapprochaient de nos objectifs de valorisation sur la zone US et surtout, d'autres pays ont des sociétés présentant un bon rapport rendement / qualité et qui deviennent relativement plus attractives. Ainsi la zone US est passée de 25% du fonds à 17% et la France de 27% à 36%, avec quelques ajustements marginaux sur le reste de l'Europe et l'Asie. Conséquence directe, la médiane du fonds est revenue un peu au-dessous de 2 Mds € parfaitement dans le range de 2 Mds à 5 Mds qu'implique la stratégie du fonds. C'est une des originalités majeures de notre stratégie, notre capacité à naviguer sur une zone géographique mondiale et également au travers des différents segments de marché offrant ainsi à nos investisseurs des moteurs de performance très différents.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription initial de l'action I (de 3M€ à 1M€)
- 15/11/2023 : réouverture de l'action L à la souscription, clôture dès que son actif net aura atteint le seuil de 100M€
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 6,18%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

110 432,37 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : FPT Corp (Vietnam), Pricer, VusionGroup (ex SES Imagotag), Alten, Gérard Perrier

Ventes : PDD ADR, Kontron, VusionGroup (ex SES Imagotag), SOITEC, Spotify

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT TECH promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé de plus de 1902 entreprises internationales de moyennes et grandes capitalisations boursières issues des secteurs des technologies ou assimilés, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT TECH est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **SEXTANT TECH**

Identifiant d'entité juridique : **969500RN8DGG7SQBZR33**

Nom de la société de gestion : **AMIRAL GESTION**

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? <small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 20% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

**Engagement de Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement**

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées<sup>2</sup>. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de Sextant Tech par rapport à son univers de référence ESG.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

<sup>1</sup> Date du document : 1<sup>er</sup> février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion :

[https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2650/sextant\\_tech\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2650/sextant_tech_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

<sup>2</sup> En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance



**Note qualité ESG interne<sup>3</sup> :**

(Source : Amiral Gestion)

Note qualité ESG (/10)		Couverture <sup>4</sup>	Performance relative année n / n-1
Sextant Tech Ptf au 29-12-23	6,5	99,5%	+13,2%
Sextant Tech Ptf au 30-12-22	5,7	100%	

**Score ESG externe<sup>5</sup> :**

(Source : MSCI ESG Ratings)<sup>6</sup>

Date	Compartiment	Note ESG (/100)	Couverture	Performance relative du compartiment / univers
29/12/2023	Sextant Tech	5,57	87%	+5,29%
	Univers	5,29	100%	
30/12/2022	Sextant Tech	5,95	88%	+18,5%
	Univers	5,02	99 %	

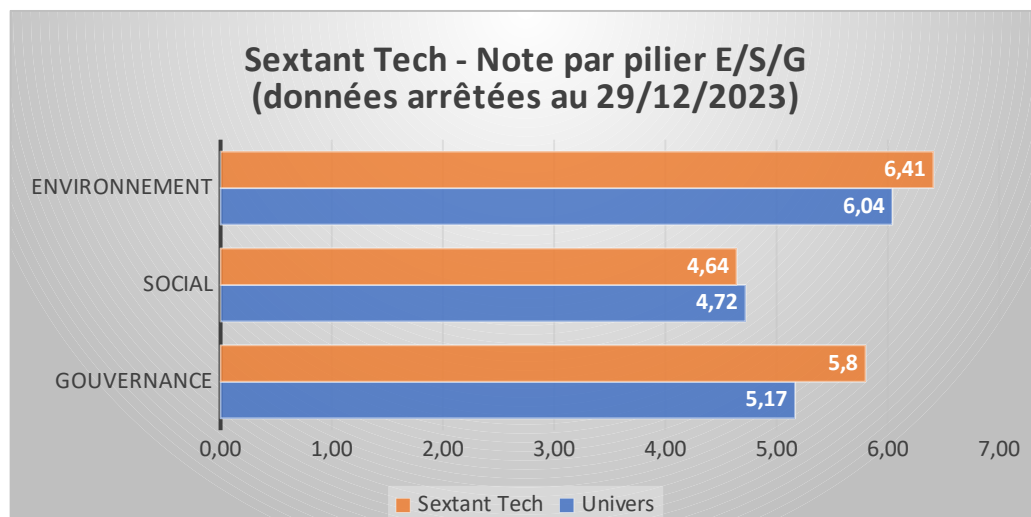
La performance ESG du compartiment Sextant Tech est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+5,3%), ainsi que sur les 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG comme le montre les données figurant ci-dessous.

<sup>3</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>4</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 90% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>5</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>6</sup> En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance



**Meilleures notes ESG du compartiment<sup>7</sup>**

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Amadeus IT Group	10	0,9%
Microsoft	9,3	0,9%
Westwing Group	8,8	1,2%
Salesforce	8,3	1,5%
Believe	8,2	1,5%

**Notes ESG les moins élevées du compartiment**

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Gruppo MutuiOnline	1,5	3,5%
PDD Holdings	1,7	1,9%
Meta	2,2	5,7%
Ke Holdings	3,3	2,0%
VusiongroupVusiongroup	3,5	5,6%

**Indicateur de qualité environnemental / changement climatique**

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues Sextant Tech, le compartiment a pris un engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers sur un indicateur de qualité environnemental en faveur du climat : l'Intensité carbone

Les résultats de cet engagement au 29/12/2023 sont restitués ci-dessous.

**ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE**

<sup>7</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

DATE	INTENSITE CARBONE* SEXTANT TECH				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	91%	76%	33,7	174,91 <sup>8</sup>	-92,1%
30/12/2022	97%	71%	42,6	81,2	-47,6 %

**\*LEGENDE**

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI : Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCI4-Tetrachloromethane, C<sub>2</sub>H<sub>3</sub>Cl<sub>3</sub> – Trichloroethane, CBrF<sub>3</sub>- Bromotrifluoromethane et le CO<sub>2</sub> issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

**L'intensité carbone du compartiment Sextant Tech est significativement inférieure à celle de son univers de référence (-92%).**

**Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Tech<sup>9</sup>**

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur ces indicateurs clés est restituée dans le tableau ci-dessous :

Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environneme ntale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>10</sup> ) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénari o élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
---	---	---	--	--------------------------	---	--

<sup>8</sup> Nous notons une hausse importante de l'intensité carbone de l'univers cette année par rapport à l'année dernière. En effet, le fournisseur S&P Trucost nous a communiqué une donnée très élevée sur un émetteur faisant partie de l'univers (pour la société brésilienne Oi SA). Sa valeur d'intensité a augmenté d'un facteur 1000. C'est une donnée qui est très vraisemblablement erronée mais qui est encore en cours d'investigation

<sup>9</sup> L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2022.

<sup>10</sup> Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées ou de large caps basées en dehors de l'Union Européenne, la majeure partie d'entre elles ne sont pas soumises à l'obligation de reporting sur l'exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l'obligation de publication d'alignement à la taxonomie s'étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l'exercice 2023 jusqu'au 1er janvier 2028 (sur l'exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

2023	SEXTANT TECH	13,8 69,7	< 1,5°C	0,8%	2,9% <sup>11</sup>	0%	0,2%	33,4
	Couverture	91%	93%	95%	22%	-	91%	96%
	Univers	114,35 <sup>12</sup> 199,2	> 5 °C	1,2%	16,9% <sup>13</sup>	0%	0,2%	36,5
	Couverture	76%	78%	84%	24,5%	-	71%	78%
2022	SEXTANT TECH	24,1 106,3	< 2 °C	0,9%	0 %	0%	0,2%	23,1
	Couverture	97 %	91 %	91 %	70 %	-	73%	67%
	Univers	52,9 152,5	< 2,7 °C	1,1%	1,3%	0,64 %	0,45%	25,2
	Couverture	71%	71 %	71%	44%	-	62%	56,5%

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

Sextant Tech est bien orienté sur le plan de ses métriques climat en relatif de son univers, en particulier sur sa température inférieure à 1,5°C, convergente avec l'objectif de l'Accord de Paris pour le climat.

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant Tech promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 20% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>14</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

<sup>11</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>12</sup> Nous notons une hausse importante de l'intensité carbone de l'univers cette année par rapport à l'année dernière. En effet, le fournisseur S&P Trucost nous a communiqué une donnée très élevée sur un émetteur faisant partie de l'univers (pour la société brésilienne Oi SA). Sa valeur d'intensité a augmenté d'un facteur 1000. C'est une donnée qui est très vraisemblablement erronée mais qui est encore en cours d'investigation

<sup>13</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>14</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ;

<https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

#### Part d'investissement durable

SEXTANT TECH	(Données pondérées au 29/12/2023)	(Données pondérées au 30/12/2022)
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Part d'ID minimale : 20%</div>	<b>42,3%</b>	<b>48,7%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	40,8%	40,9%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	1,5%	7,7%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. **A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 une part d'investissement durable représentant 42,33% de l'actif net du portefeuille.**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidence négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constitue des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

#### Sélectivité ESG de l'univers de référence ESG du compartiment

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité de l'univers du compartiment s'élevait à **1,4% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>15</sup>



Au 29 décembre 2023, et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

#### Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>17</sup>

**Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de 5 (sévère) ou 4 (forte),** conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

**Aucune entreprise n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 4 (forte) et 5 (sévère),** conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Toutefois, il est à noter que 2 entreprises font l'objet d'une mise sous surveillance par le Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion :

- **META Platforms** dans le cadre de deux controverses qui l'ont amené à être inscrites en statut Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies et dont le cas est décrit dans la section suivante.
- **ALPHABET** pour une controverses relatives à des pratiques anti-compétitives. Il est reproché à Alphabet (ex-Google) de profiter de sa position de leader sur le marché pour affaiblir ses concurrents. Et d'avoir utilisé sa position dominante dans la recherche sur Internet pour promouvoir son propre service de comparaison de prix dans les résultats de recherche au détriment de ses concurrents, qui ne paient pas de frais de publicité à Google. Ces pratiques déloyales auraient également eu pour impact de desservir les utilisateurs.

En 2023, plusieurs procès sont toujours en cours ou nouveaux, notamment intentés par le département de Justice des US.

En attendant l'issue de ces actions en justice, le comité a abaissé le niveau de gravité 4 – fort attribué par Sustainalytics en catégorie 3 – significative à

<sup>15</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>16</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

<sup>17</sup> Taux de couverture d'analyse : 98%

l'instar de la qualification par MSCI. Selon l'analyse interne à ce stade, nous justifions cet abaissement en raison de sa taille et de son avance technologique, Alphabet n'ayant pas de véritable concurrent. Sustainability mentionne d'ailleurs dans son analyse que « la position dominante de Google sur le marché l'expose inévitablement à un examen antitrust ». En réponse aux décisions de la CE, Google déclare qu'elle n'est pas d'accord avec l'évaluation de la CE et que ses services offrent plus de choix aux consommateurs, pas moins. Il cite également la croissance d'Amazon et d'eBay comme preuve que ses offres n'ont pas étouffé la concurrence ou n'ont pas eu d'impact négatif sur les utilisateurs. En outre, il fait valoir que des milliers de commerçants européens utilisent les annonces de Google pour concurrencer les grandes entreprises.

Notre analyse fait également ressortir qu'Alphabet a apporté une forte utilité sociale grâce à l'innovation qu'il a fournie, à commencer par l'algorithme PageRank. Nous pensons qu'Alphabet a des normes éthiques strictes. Sa mission est de fournir un accès libre et facile à l'information à tous les peuples du monde, quels que soient les pays et les richesses, avec pour mission de démocratiser l'accès à l'information. De plus, en 2013, Google et la Federal Trade Commission (antitrust des États-Unis) ont conclu un accord concernant les problèmes de concurrence sur les marchés des appareils tels que les smartphones, les tablettes et les recherches en ligne. À l'époque, l'avocat externe de la Commission avait déclaré : « Il ne fait aucun doute que Google a pris des mesures agressives pour prendre l'avantage sur les fournisseurs de recherche rivaux. Cependant, la mission de la FTC est de protéger la concurrence, et non les concurrents individuels. Les éléments de preuve n'ont pas démontré que les actions de Google dans ce domaine ont étouffé la concurrence en violation de la loi américaine. Par conséquent, en raison de cet accord passé, il est difficile de classer les problèmes antitrust actuels comme étant élevés ou graves ».

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

#### **Bilan global au 29/12/2023**

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

#### **Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Tech sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainability.

Le compartiment Sextant Tech exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse

de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

### Bilan au 29/12/2023



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Une entreprise du portefeuille est inscrite sous statut Watchlist et mise sous surveillance par Amiral Gestion<sup>18</sup> : META PLATFORMS\*

*Taux de couverture d'analyse : 98%*

#### \*Cas Meta Platforms<sup>19</sup>

La société américaine Meta Platforms (ex Facebook), l'un des géants du Web faisant parti des GAFAM, a été mise sous surveillance fin 2022 à la suite de deux controverses sur la gestion des données personnelles des utilisateurs pour la première, la seconde sur l'impact négatif de ses produits sur la santé mentale des adolescents, plaçant l'entreprise sous un double statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (chapitre IV et VIII) pour atteinte à la protection des droits humains internationaux** et d'atteintes aux intérêts des consommateurs.

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses qui s'est tenue le 12 octobre 2022.**

Cette mise sous surveillance et les éléments d'analyse ont été communiqués dans le rapport SFDR du fonds en date du 30/12/2022. Pour rappel :

- **La première controverse** faisait état d'une **utilisation non autorisée des données personnelles par un tiers entre 2015 à 2018**, et a fréquemment fait l'objet d'allégations liées à un **traitement inapproprié de ces mêmes données**. Ainsi, suite à une action collective devant les tribunaux suite au scandale Cambridge Analytica (2018), Meta est parvenu à un accord dans son procès Cambridge Analytica en acceptant de payer l'amende de 5 milliards de dollars décidée en juillet 2019.

Actions correctives : Meta a mis en place début 2022 une nouvelle politique de confidentialité beaucoup plus claire et basée sur les recommandations des experts en protection de la vie privée. Dans le cadre également de ses mesures de vigilance renforcée, META a annoncé fin novembre 2023 avoir démantelé un réseau basé en Chine de près de 5000 faux comptes Facebook et Instagram tentant d'influencer le discours en ligne sur la politique américaine. Ce type d'opérations a également été réalisé plus tôt en 2023 sur de faux comptes russes et iraniens<sup>20</sup>.

- **La seconde controverse, datant de 2016 mais avec de nouvelles actualités négatives en 2023**, a mis en évidence l'impact significatif que pouvaient avoir les plateformes Facebook et Instagram sur :
  - **le respect des droits de l'homme des utilisateurs dans les pays en développement et des zones à risques (Kenya, Myanmar, Afrique du Sud).** En

<sup>18</sup> Décision du Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion des 12 octobre 2022 et 27 juillet 2023

<sup>19</sup> Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainability

<sup>20</sup> Meta fait le ménage en Chine : un réseau de milliers de faux comptes démantelé ! (clubic.com)



décembre 2022, Meta a été accusée dans une action en justice au Kenya d'avoir permis la divulgation de contenus préjudiciable, exacerbant le conflit Ethiopien entre 2020 et 2022. En 2023, le WSJ a accusé Meta de contribuer à l'augmentation de la violence et de la propagande nationalistes hindoues en Inde.

**Action corrective** : Depuis 2018, Meta a ajusté significativement ses algorithmes et moyens de contrôle à plusieurs reprises, en particulier en ce qui concerne la modération de contenu en période d'élections ou de conflits. Comme en atteste la décision de la Maison Blanche de rejoindre Threads<sup>21</sup> (Meta) et de quitter Twitter (nouvellement renommé X), Meta est maintenant devenu l'acteur de référence par sa capacité à équilibrer liberté d'expression et modération de contenu sur ses plateformes. D'autres sociétés de médias (Comcast, Walt Disney, Warner Bros) ont suivi et suspendu leurs publicités sur X et ont rejoint Threads de Meta. Ces mouvements sont une preuve de la confiance de grands acteurs Américains envers Meta en ce qui concerne la politique de gestion des données.

- **l'impact négatif de ses plateformes sur la santé mentale des adolescents : Des documents internes ont fuité à la suite de la communication par un lanceur d'alerte au Wall Street journal laissant transparaitre que Meta était au courant de l'impact négatif de ses plateformes.**

**Actions correctives** : L'article du WSJ était basé sur une interprétation de la recherche interne Meta qui fausse les résultats de l'enquête. L'évaluation de Sustainalytics est principalement fondée sur cet article. En effet, Meta a communiqué que contrairement aux allégations du Wall Street Journal, les recherches d'Instagram montrent que sur 11 des 12 problèmes de bien-être, plus d'adolescentes ont déclaré qu'Instagram les avait rendues meilleures plutôt que pires. Cette recherche, comme la recherche externe sur ces questions, a révélé que les adolescents déclarent avoir eu globalement plus d'expériences positives que négatives avec les réseaux sociaux. Meta a fait la **promotion des lignes d'assistance locales sur les troubles alimentaires et a mis en place un partenariat avec la NEDA** (National Eating Disorders Association) afin d'aider les adolescents à avoir une meilleure image d'eux-mêmes et de leur corps. En outre, ils ont fait la **promotion de comptes vérifiés qui partagent de la positivité et des conseils pour se sentir mieux.**

**En 2023, les équipes de gestion et d'analyse ESG d'Amiral Gestion ont poursuivi le suivi étroit des actualités et pratiques liées à ces controverses, de la qualité de la communication de Meta ainsi que les actions correctives additionnelles sur lesquelles s'engagent l'entreprise. Cette surveillance étroite du titre a été inscrite à l'ordre du jour de 2 comités de surveillance des controverses qui se sont tenus le 25/07/2023 et le 22/12/2023.**

- **Gestion des données** : Malgré les mesures prises en 2022, Meta a reçu de nouvelles amendes de la part de la DPC en 2021, 2022 et 2023 à la suite des enquêtes de la commission (condamnation de Meta à 1.2 milliards d'euro par la DPC-Commission de protection des données irlandaise au nom de l'UE en Mai 2023). Par ailleurs, les régulateurs aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et dans l'UE envisagent tous une réglementation plus stricte ciblant l'entreprise. La récente mise en place de l'abonnement payant sur les plateformes Facebook et Instagram par Meta a permis de répondre aux nouvelles exigences RGPD spécifiques à l'Europe. "Pay or Okay" est vu par certains comme une entrave au libre consentement de l'utilisateur. Cependant, il est important de rappeler que les utilisateurs demeurent maîtres de leurs décisions, et en particulier celle de

<sup>21</sup> <https://www.zonebourse.com/actualite-bourse/La-Maison-Blanche-lance-un-compte-Threads-pour-Biden-et-Harris-45401833/>

ne plus utiliser les plateformes Meta. L'utilisation des plateformes Facebook et Instagram demeure basée sur le fait que l'utilisateur y trouve de la valeur. "Pay or Okay", or "Use something else" apparaîtrait plus objectif. Nous considérons que l'abonnement payant n'est pas une limitation du libre arbitre, mais plutôt une proposition alternative et positive pour ceux qui souhaitent une expérience sans publicités ciblées. A titre de comparaison, depuis 2023, le divertissement accessible sur Netflix s'acquiert également soit au prix d'un abonnement, soit avec de la publicité, tout comme Instagram.

Dans notre analyse comparative sur la responsabilité et la gestion des données privées, il est intéressant de noter les différentes approches adoptées par Meta et TikTok, ce dernier appartenant à ByteDance, une entreprise basée en Chine. En novembre 2022, TikTok a admis que ses employés en Chine avaient accès aux données des utilisateurs européens, incluant ceux de l'Union Européenne, de la Suisse, et du Royaume-Uni, soulevant des préoccupations quant à la sécurité et la confidentialité des informations personnelles. Cette révélation a alimenté les débats sur la protection des données à l'échelle internationale, menant le Congrès américain à envisager des mesures restrictives contre TikTok aux États-Unis. Les préoccupations ne se limitent pas uniquement à l'usage commercial de ces données, mais s'étendent également à la possibilité de leur utilisation par des entités gouvernementales chinoises, soulevant des questions importantes sur la gouvernance et la régulation des données à l'échelle mondiale<sup>22</sup>.

- **Impact des réseaux sociaux sur la santé mentale des adolescents** : malgré des mesures correctives identifiées, META continue d'être exposée sur cette controverse avec **une action en justice initiée par 40 Etats américains à l'automne 2023 pour nuisance à la santé mentale de la jeunesse**<sup>23</sup>. **Cette action en justice représente l'aboutissement d'enquêtes menées depuis deux ans sur les méthodes "addictives" des deux réseaux sociaux Facebook et Instagram.** Les États, démocrates et républicains, affirment que le groupe californien a "dissimulé la façon dont ces plateformes exploitent et manipulent les consommateurs les plus vulnérables", et "négligé les dommages considérables" causés à la "santé mentale et physique des jeunes de notre pays". Bien que ces questions soient légitimes et doivent être suivies avec attention, plusieurs éléments laissent penser que Meta cherche à adresser ce sujet de société complexe avec sérieux. Par ailleurs, le cas n'ayant pas été jugé, il est prématuré de conclure que Meta a un impact néfaste sur la santé mentale des jeunes sans pouvoir mettre en perspective plusieurs études. Par exemple, une étude scientifique menée par *The National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine*<sup>24</sup> en 2023 montre des impacts négatifs mais aussi positifs des réseaux sociaux. Ce second aspect ne peut être minimisé, car il apporte 1/ du divertissement pour la majorité des jeunes, et 2/ permet d'améliorer la santé de certains jeunes isolés ou en recherche d'opportunités. Aussi, il n'y a à ce jour pas de base scientifique faisant consensus pointant une contribution globalement négative des réseaux sociaux sur la santé des jeunes. L'innovation technologique vient avec des bons et des moins points. Il convient de prévenir ces derniers plutôt que de rejeter l'entière.

---

<sup>22</sup> <https://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/tiktok-reconnait-que-ses-employes-en-chine-exploitent-les-donnees-des-europeens-1875618>

<sup>23</sup> <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/monde/des-etats-americains-accusent-meta-de-nuire-a-la-sante-des-enfants/ar-AA1iNiJX?ocid=hwwinews&appid=hwbrowser&ctype=news>

<sup>24</sup> <https://www.nationalacademies.org/our-work/assessment-of-the-impact-of-social-media-on-the-health-and-wellbeing-of-adolescents-and-children>

Par ailleurs, nous avons noté que Meta a pris des initiatives plus claires en faveur de la santé mentale des adolescents en janvier 2024, reconnaissant l'importance croissante de cette problématique. Bien que les mesures actuelles puissent être considérées comme modestes dans l'absolu, elles marquent néanmoins un pas dans la bonne direction, et soulignent l'écoute et la réactivité de la direction de Meta. Cette prise de conscience montre que Meta améliore ses produits pour garder le meilleur de ce que ces technologies ont à apporter, c'est-à-dire la connexion humaine et la créativité. Parmi ces mesures en faveur de la santé mentale des adolescents, Meta permet désormais de faciliter le contrôle parental<sup>25</sup> via de nouveaux outils, stopper la propagation de photos et d'images sans le consentement préalable, cacher de manière accrue les contenus les plus inappropriés ou sensibles des adolescents sur Facebook et Instagram.

Toutefois, nous restons particulièrement attentifs sur l'accusation de méthodes addictives et la suite des actualités, dont le suivi des procédures judiciaires en cours.

#### **Une action d'engagement collaboratif sur le cas META à laquelle s'associe activement Amiral Gestion**

C'est dans ce contexte que dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes, Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (*Tech & mental health*) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>26</sup>. L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie. La promotion de 7 bonnes pratiques sera communiquée dans ce contexte d'engagement porté par nos **fonds Sextant Tech, Sextant Quality Focus et Sextant Grand Large qui sont les véhicules principaux d'engagement pour Amiral Gestion. Le détail de l'engagement est détaillé dans le rapport dans la partie dédiée à l'engagement.**

#### **Conclusion du comité de surveillance des controverses**

Compte tenu des signes de bonne foi dont Meta a fait preuve jusqu'ici au sujet de la promotion de pratiques vertueuses sur les réseaux sociaux et en particulier pour les jeunes, ainsi que de sa nouvelle ligne de conduite sur la confidentialité des données, le Comité a décidé fin 2023 de maintenir en niveau de gravité 3 les controverses mentionnées supra impactant Meta Platforms. **En 2024, nous continuerons à suivre étroitement les points sus mentionnés afin d'affiner notre position vis-à-vis de l'entreprise qui reste sous surveillance.**

Description détaillée :

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas*

<sup>25</sup> <https://about.instagram.com/blog>

<sup>26</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xtor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xtor=EPR-5010-[20230711])

compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant Tech prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>27</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

### **Quels ont été les principaux investissements<sup>28</sup> de ce produit financier ?**

<b>SEXTANT TECH</b>			
<b>Investissements les plus importants au 29-12 2023</b>	<b>Secteurs</b>	<b>% d'actifs</b>	<b>Pays</b>
BFT Aureus ISR	Fonds	5,8%	France
Meta	Services de communication	5,7%	États-Unis
VusiongroupVusiongroup	Technologies de l'information	5,6%	France
Kontron	Technologies de l'information	4,9%	Autriche
Wavestone	Technologies de l'information	4,3%	France
FPT Corporation	Technologies de l'information	4,1%	Vietnam
Lectra	Technologies de l'information	4,1%	France
Alten	Technologies de l'information	4,1%	France
Netease	Services de communication	3,9%	Chine

<sup>27</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

<sup>28</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

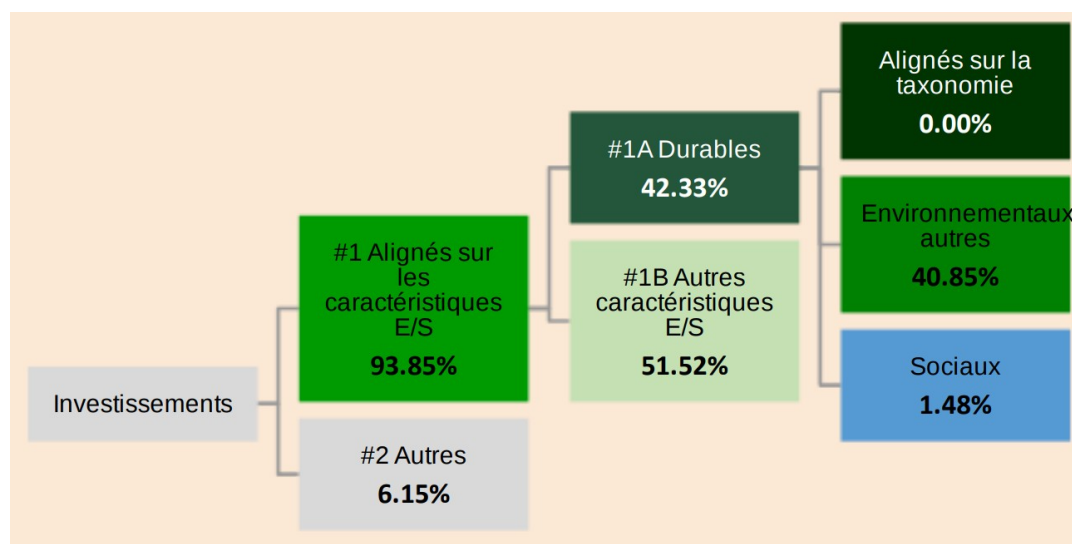
Gruppo MutuiOnline	Services financiers	3,5%	Italie
Nintendo	Services de communication	3,3%	Japon
Avant	Technologies de l'information	2,9%	Japon
<b>TOTAL</b>		<b>52,3%</b>	

**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**SEXTANT TECH**

(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

**La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**La catégorie #2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les principaux secteurs contributeurs de **la part d'investissements durables du compartiment établie à 42,33%** sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

**Le secteur des technologies de l'information ressort comme étant le plus fort contributeur du compartiment.**

SEXTANT TECH			
10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Vusiongroup	Technologies de l'information	5,6%	France
Kontron	Technologies de l'information	4,9%	Autriche
Wavestone	Technologies de l'information	4,3%	France
Alten	Technologies de l'information	4,1%	France
Arista Networks	Technologies de l'information	2,8%	États-Unis

Paypal Holdings	Finance	2,5%	États-Unis
Cegedim	Santé	2,5%	France
Assystem	Industrie	2,5%	France
HelloFresh	Consommation de base	2,2%	Allemagne
Barco NV	Technologies de l'information	2,0%	Belgique

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Tech n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>29</sup> ?**

Oui :

D  le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

<sup>29</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Non

**SEXTANT TECH**

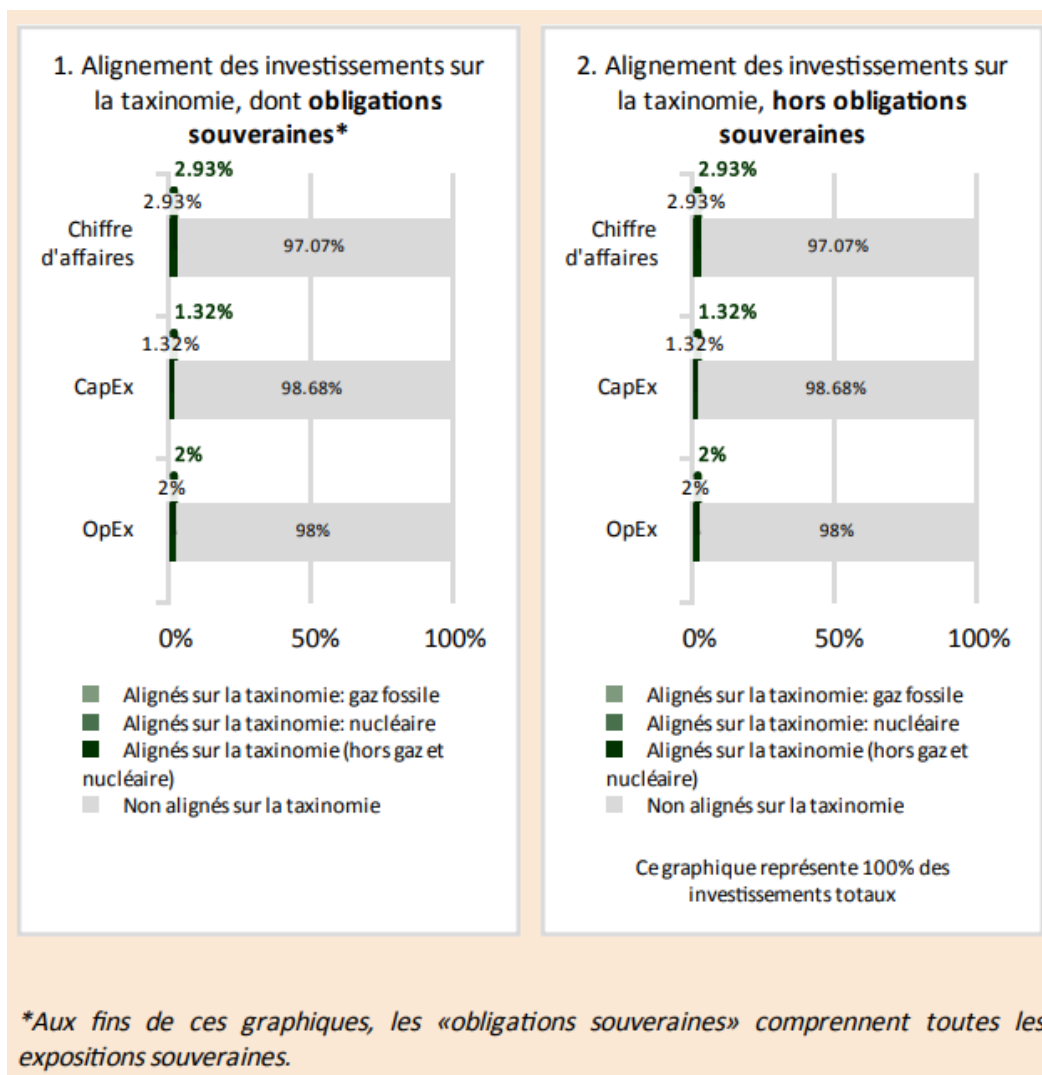
**Part des investissements alignées sur la taxonomie au 29/12/2023**

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

### PART VERTE

SEXTANT TECH : 2,9 %

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle **une part verte positive de 2,9%**, en progression depuis l'exercice précédent : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2022 atteignait un alignement taxonomie de 0%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT TECH			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Barco	Technologies de l'information	27%	Habilitante

Arista Networks	Technologies de l'information	0,8%	Habilitante
-----------------	-------------------------------	------	-------------

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les 2,93% d'investissements du portefeuille alignés à la taxonomie proviennent principalement des activités habilitantes de Barco, captées par la part du chiffre d'affaires aligné.

Part des investissements réalisés par types d'activités – Sextant Tech				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>30</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2023	Part des CAPEX alignés	0,15%	0,6%	0,6%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	2%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0%	2,9%
	Couverture	17,2% <sup>31</sup>		
2022	Part des CAPEX alignés	0%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0%	0%
	Couverture	69,70%		

• **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau ci-dessus.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?**

**40,85%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement

<sup>30</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>31</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.

climatique correspondants<sup>32</sup>, le compartiment Sextant Tech totalise au 29/12/2023 40,85% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Vusiongroup (5,6%), Kontron (4,9%), Wavestone (4,3%) ou encore Alten (4,1%).

#### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

1,5%

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>33</sup>, le compartiment Sextant Tech totalise au 29/12/2023 1,48% d'investissements durables ayant un objectif social.

Seule une société est éligible : Believe (1,5%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

#### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient 6,15% de l'actif total du compartiment au 29/12/2023 et correspondaient principalement à des liquidités et à l'investissement dans un fonds sous-jacent (i.e. BFT Aureus ISR classifié SFDR 8).

Les liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Elles ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

#### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

<sup>32</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc>

<sup>33</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de votes 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Nombre d'AG votables	37	44
Pourcentage d'AG votées	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Nombre de résolutions votées	605	854
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	<b>20%</b>	<b>12%</b>
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	52	20
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	36	12
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	20%	19%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	23%	6%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Augmentations de capital : 43%	Augmentations de capital : 34%
	Rémunération des dirigeants : 20%	Rémunération des dirigeants : 19%
	Nomination des administrateurs : 23%	
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Alten, Amadeus, Believe, Funding Circle, Lectra, Vusiongroup, Westwing : 100%	Alten, Digital Bros, Dole, Funding Circle, Soitec, Ubisoft : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	Kontron, Arista Networks : 25%, Netease : 38%, Assystem : 46%, Airbnb : 50%, Gruppo Mutaionline : 53%	DO & Co : 44%, Universal Music : 50%, Technogym : 57%, SMCP : 60%, Plastic Omnium : 61%, Ipsos, NV Bekaert, Pinduoduo : 67%

**Reporting de dialogue et engagement ESG 2023**

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

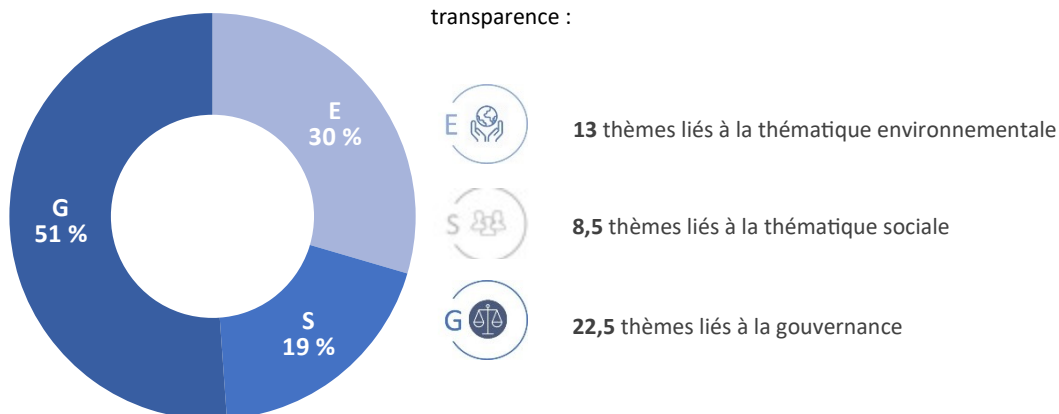
Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 :				
15 entreprises	37,1% du portefeuille au 29-12-2023	Engagements individuels et collaboratifs	E	Barco, Ekinops, Funding Circle Holdings, Gerard Perrier, Kontron, Lumibird, PSI Software
			S	ASSYSTEM, Barco, Gerard Perrier, HelloFresh, Lumibird, Ubisoft
			G	Avant Corp, Assystem, Barco, Believe, Cegedim, Ekinops, Gerard Perrier, HelloFresh, Kontron, Lumibird, Vusiongroup, Wavestone
			ESGT	PSI Software

**Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :**

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :




**Illustrations d'actions engagement menées en 2023**

Kontron	
Pilier	<b>Environnement</b>

Kontron a sollicité ses actionnaires à travers une enquête afin qu'ils apportent leur opinion sur les enjeux les plus matériels auxquels sont confrontés l'entreprise et sa stratégie Sustainability. Nous avons profité de cet échange pour féliciter l'entreprise notamment sur sa première publication d'un bilan carbone. Néanmoins nous avons remarqué que le scope 3 n'était pas complet à ce stade, et avons encouragé Kontron à publier un scope 3 comportant la partie upstream et downstream en suivant la méthodologie du GHG Protocol. Dans cette même lignée nous évoqué le questionnaire climat du CDP, en tant qu'investisseur nous pensons que la participation de l'entreprise aux campagnes Disclosure du CDP témoignerait d'une très transparence environnementale et représenterait un premier pas vers une stratégie climat établie.

Quant aux objectifs de réduction des émissions de l'entreprise, nous avons noté que Kontron mentionnait brièvement un objectif de réduction de ses émissions de 50% d'ici à 2030 dans son rapport annuel. Pour mieux comprendre cet objectif, nous avons encouragé l'entreprise à publier dans son prochain rapport davantage d'informations sur cet objectif et les actions qui y sont adossées.

Dans l'ensemble l'entreprise réalise de très bons progrès, et nous serons attentifs aux prochaines évolutions.

Ekinops	
Pilier	Gouvernance
	
<p>Lors de l'AG du 24 mai 2023, plusieurs résolutions portant notamment sur un plan d'actions gratuites et des augmentations de capital sans droits préférentiels de souscription, ont été rejetées. Nous avons prévenu la société que nous allions voter contre à plusieurs d'entre elles et nous avons échangé avec elle à ce sujet.</p> <p>Nous nous sommes entretenus avec le DAF afin de lui expliquer notre position et proposer d'échanger plus en amont de l'assemblée générale à l'avenir, avant que l'entreprise ne publie son projet de texte des résolutions soumises à l'assemblée générale.</p> <p>Le rejet de ces résolutions n'a pas d'impact majeur pour le groupe mais nous espérons qu'il provoquera une prise de conscience et permettra d'améliorer certaines pratiques de la gouvernance, en particulier la tendance à faire beaucoup de plans d'actions dilutifs, ce qui est contre l'intérêt des actionnaires minoritaires que nous sommes. De plus nous avons remarqué par le passé qu'à la suite de ces plans d'actions, les dirigeants ont été amené à vendre une grande partie de leurs titres sur le marché.</p> <p>En décembre, nous avons à nouveau échangé avec l'entreprise lors d'un roadshow organisé sur la gouvernance afin de préparer l'AG 2024. Nous avons notamment formulé des recommandations auprès de la société sur la rémunération du PDG et des plans d'actions gratuites (valeur absolue, conditions de performance).</p>	

#### **Participation d'Amiral Gestion à la coalition « Tech & Mental Health »**

Dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes (cf. partie dédiée dans le rapport), Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>34</sup>. **L'objectif de cette coalition**

<sup>34</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pressure-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xtor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pressure-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xtor=EPR-5010-[20230711])

**est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie.**

Ces enjeux sont en effet peu abordés par les entreprises, qui ne répondent d'ailleurs pas toujours aux demandes individuelles des investisseurs. L'idée est de démultiplier notre impact à travers cette coalition pour pouvoir concrètement les engager pour les inciter à adopter de bonnes pratiques, parmi lesquelles :

- Définir une politique et mettre en place des mesures pour atténuer les risques d'addiction et les effets néfastes potentiels sur la santé mentale et le bien-être de l'utilisateur final.
- S'engager à assurer la sécurité des enfants en ligne dans les codes de conduite, les politiques en matière de droits humains ou les dispositifs d'évaluation des risques. Par exemple, mettre en place un site dédié qui détaille notamment leur politique de protection de l'enfant.
- Se fixer des objectifs spécifiques et communiquer sur les progrès accomplis.
- Définir des objectifs à court et moyen termes (même s'ils ne sont pas quantitatifs du fait du thème abordé), permettant aux actionnaires de suivre les améliorations et les progrès réalisés par les entreprises dans ce domaine.
- Développer un dispositif signalant les contenus préjudiciables en ligne, coopérer avec les autorités pour dénoncer les abus en ligne, et nouer des partenariats avec des tiers en matière de sécurité en ligne.
- Gouvernance, transparence et divulgation dans le cadre du contrôle du contenu de leurs produits.
- Soutenir les initiatives pédagogiques en matière de sécurité en ligne et celles en lien avec la technologie, la santé mentale et le bien-être.

Dans ce contexte, **les fonds Sextant Tech, Sextant Quality Focus et Sextant Grand Large sont les véhicules principaux d'engagement pour Amiral Gestion via 3 gérants qui suivront avec l'équipe ESG les initiatives d'engagement menées en Support investor pour les sociétés META (Lead investor en cours d'arbitrage), UBISOFT (Lead Investor : AXA IM) et ALPHABET (Lead Investor : Boston Common AM).**

**Pour le fonds Sextant Tech, cela concerne son investissement dans ces 3 entreprises, avec un focus tout particulier sur l'entreprise META compte tenu de son exposition aux controverses et à son statut watchlist du Pacte Mondial des Nations<sup>35</sup>**

En préparation de cet engagement qui devrait se matérialiser en 2024 auprès de META, nous approfondissons en interne l'analyse fondamentale ESG sur META, et dans le cadre de la controverse :

- nous cherchons à identifier si d'autres études scientifiques ont été publiées sur l'impact des réseaux sur la santé mentale des adolescents,
- nous menons une analyse comparative plus fine sur les mesures de protection de SNAPCHAT, Instagram et Tik Tok + le contenu des Guides pour les parents
- nous identifions dans les derniers rapports RSE et les fonctionnalités des appli de ces 3 acteurs les pratiques qui se rapporteraient aux préconisations de la coalition

Tous ces éléments nous permettront de préparer un meeting à planifier en 2024 avec l'Investor Relation de META.

**Le groupe d'investisseur a contacté Ubisoft** en tant que géant des jeux vidéo afin de l'engager sur le sujet. Bien que l'entreprise publie quelques informations concernant la santé mentale et reconnaisse les risques de toxicité liés à la surconsommation de jeux vidéo, la coalition juge le contenu insuffisant. Nous avons donc suggéré des initiatives à mettre en place telles que :

- Une politique visant à réduire les risques d'addiction
- Assurer la sécurité en ligne des enfants avec des objectifs spécifiques et une divulgation transparente des progrès

---

<sup>35</sup> Cf. la restitution de notre suivi d'analyse dans la partie dédiée du présent rapport

- Etablir un mécanisme de signalement des contenus nuisibles en ligne (abus, harcèlement)
- Soutenir activement les initiatives éducatives sur la sécurité en ligne et d'autres programmes liés à la technologie et au bien-être.

Nous sommes à ce stade dans l'attente d'une réponse de l'entreprise.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une



sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<p><b>Acteur des marchés financiers</b>  <b>SEXTANT TECH, LEI : 969500RN8DGG7SQBZR33</b></p>
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT TECH, LEI : 969500RN8DGG7SQBZR33 prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1			
		Émissions de GES de niveau 2			

		Émissions de GES de niveau 3				
		Émissions totales de GES	2504626,216		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	4194,2928		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	113,82		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0,1358		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact	0,3121		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		climatique				
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,1172		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0070		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	25621,3785		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,0802		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0829		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,2056		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des société qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant,	Non applicable			

		du droit national				
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			
<b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements	498636,24		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		(en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires				
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i>						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,1998		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i>						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations prévues par l'article 7]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b>						
<i>[Informations prévues par l'article 8]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )						
<b>Références aux normes internationales</b>						
<i>[Informations prévues par l'article 9]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion :						



<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf>

**Comparaison historique**

[Informations prévues par l'article 10]

Non applicable

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par

		source d'énergie
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés</li> </ol>

		qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets

Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les

		conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant

	par le travail	un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)

	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet



Sextant France Engagement est un compartiment d'actions de sociétés françaises de toutes tailles de capitalisation éligible au PEA et qui a reçu le label France Relance. Le compartiment a pour objectif de surperformer l'indice CAC All Tradable NR. L'équipe de gestion vise à atteindre la meilleure performance possible à long-terme en minimisant le risque, par une approche fondamentale et responsable de sélection des titres dans son univers d'investissement.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	54,28M€
VL part	116,71€
Capitalisation moyenne des actions	1,7Md€
Capitalisation médiane des actions	859,5M€
Nombre de lignes	48
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

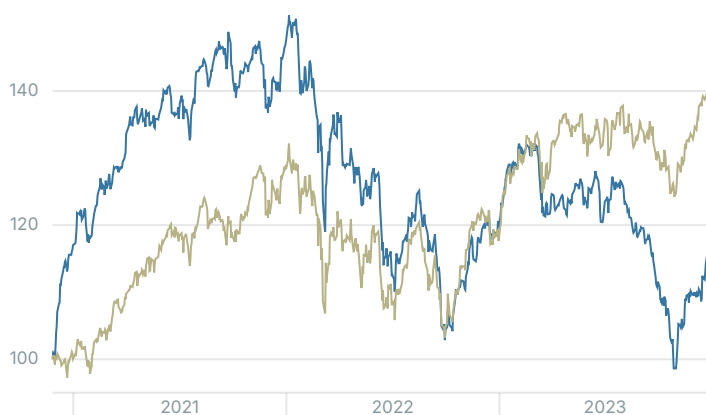
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	60/100	144
Indice de référence	57/100	256

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant France Engagement +16,7% ● CAC All Tradable NR +38,6%



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+6,6%	+4,6%	-5,5%	-2,5%	-2,5%	-0,3%	-	+16,7%	-0,1%	-	+5,1%
Indice de référence	+3,4%	+5,8%	+2,0%	+17,8%	+17,8%	+38,5%	-	+38,6%	+11,5%	-	+11,1%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	7,5%	2,1%	-5,2%	-0,6%	-1,1%	0,8%	1,9%	-4,9%	-6,8%	-10,5%	9,7%	6,6%	-2,5%	17,8%
2022	-4,3%	-4,5%	0,5%	-5,1%	-0,8%	-11,8%	7,6%	-2,3%	-11,8%	7,0%	5,8%	1,4%	-18,9%	-8,4%
2021	0,9%	6,2%	4,3%	3,6%	1,5%	-1,2%	5,2%	1,8%	-1,7%	0,6%	-5,0%	7,9%	26,1%	28,3%
2020											0,6%	16,3%	17,0%	0,0%

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	17,1% (15,3%)	17,0% (16,2%)	17,4% (16,0%)
Ecart de suivi	10,8%	10,1%	11,1%
Ratio d'information	-1,9	-1,2	-0,5
Ratio de Sharpe	-0,3	-0,1	0,2
Max drawdown	-25,37%	-34,80%	-34,80%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

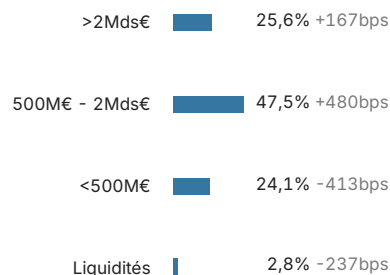
Top 5	Bottom 5
Groupe Crit	121bps Focus Entertainment -314bps
Pierre & Vacances	95bps Xilam Animation -228bps
Assystem	80bps ALD -106bps
Ses Imagotag	79bps Gensight Biologics -83bps
Synergie	78bps Aures Technologies -82bps

\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 100% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 97.07% - Taux de couverture Indice de référence : 74.54%

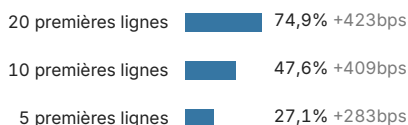


## ALLOCATION FONDS

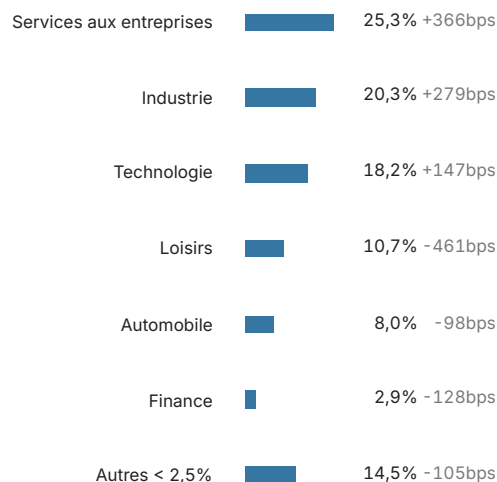
(ÉVOLUTION N / N - 1)



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Derichebourg	Actions	Industrie	France	50,2	7,2%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	52,3	5,6%
Groupe Crit	Actions	Services aux entreprises	France	58,3	5,3%
Synergie	Actions	Services aux entreprises	France	60,1	4,7%
Mersen	Actions	Industrie	France	75,3	4,3%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part A tous souscripteurs
- Code ISIN : FR0013529203
- Classification AMF : FCP "Actions Françaises"
- Ind. de référence a posteriori : CAC All Tradable NR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 26/11/2020 Part : 26/11/2020
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Dominante fiscale : Eligible au PEA
- Frais d'entrée : 2% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 1,9% TTC maximum dont 0,1%\*\* TTC seront reversés à la fondation Sextant
- Commission de performance : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre en hausse de +4,6% ce qui ramène sa baisse annuelle à -2,5%. La performance est très éloignée de celle de son indice de référence à près de 18%, proche des indices de grandes valeurs, le CAC 40 terminant par exemple à près de 20% de hausse. La principale explication de cet écart de performance tient à la composition du fonds. Il est composé à 80% de valeurs en dessous de 2 mds de capitalisation boursière. Or, cette année à nouveau, et peut être même plus encore, la première source de discrimination des performances entre les actions n'étaient pas liées à la performance économique des sociétés mais bien à leur taille de capitalisation. Plus la société est petite en taille, moins sa performance boursière est bonne. Il suffit de constater les écarts de performance entre les différents indices : le CAC 40 à +19%, le CAC Mid & Small tout juste positif, le CAC Small en baisse de plus de 1% et Euronext Growth à près de -10%. L'exposition au segment des petites et moyennes sociétés est un choix assumé de gestion mais force est de reconnaître qu'il pénalise le fonds depuis deux ans. Il y a eu aussi des choix de titres qui n'ont pas fonctionné et ont abîmé la performance du fonds, c'est un phénomène récurrent dans la gestion active et le stock picking de petites et moyennes valeurs, mais cela a concerné notamment deux valeurs du portefeuille : Focus et Xilam. L'éditeur français de jeux vidéo souffre d'un phénomène de congestion du marché. Durant la crise sanitaire et notamment durant les périodes de restriction, les éditeurs ont bénéficié d'un nombre record de joueurs sur les jeux alors que les nouvelles sorties ont été décalées en raison du télétravail et de la désorganisation des studios. En parallèle, les acteurs du secteur ont investi dans de nombreux projets de jeux vidéo grâce aux bons résultats et à un afflux de capitaux (augmentation de capital à une période propice, investissements de fonds de private equity, beaucoup d'opérations de M&A). L'année 2023 est donc une année charnière avec la sortie des jeux décalés et proportionnellement plus de concurrence. Cela a conduit Focus à décaler plusieurs de ses jeux majeurs de l'année pour éviter de les sortir à un mauvais moment. Par ailleurs, la clientèle est devenue plus exigeante vu le grand nombre de jeux AAA réussis, et un jeu sorti par Focus a déçu la communauté de joueurs. Le bilan de Focus est par conséquent dégradé dans une période d'investissements élevés pour les futurs jeux. Xilam a quant à elle subi les coupes budgétaires de deux clients importants, Netflix et Disney+, dans une période d'évolution du modèle économique. Le manque de visibilité étant particulièrement sanctionné dans les marchés adverses au risque que nous connaissons actuellement, la baisse du titre a été violente. Néanmoins, ces sociétés conservent des fondamentaux solides qui pourraient permettre d'améliorer leurs performances boursières à l'avenir. D'ailleurs le fonds a participé en fin d'année à une augmentation de capital sur Xilam.

On observe une sous performance marquée des petites et moyennes sociétés ces 5 dernières années, phénomène exacerbé cette année par la hausse violente des taux et son impact sur l'économie réelle. En revanche, la performance économique de ces sociétés a été particulièrement satisfaisante sur ces dernières années, rendant les situations bilantielles saines, et accentuant les écarts de valorisation entre les différents segments. La décote sur les large caps est de 30% alors qu'historiquement on observe une prime. Elle atteint près de 50% sur des sociétés comparables dans le non coté. S'il est dur à anticiper, le retour à la moyenne interviendra et devrait être brutal. On a par exemple connu de nombreuses OPA sur ce segment de la cote ces derniers mois. Et indépendamment de ces situations spéciales, on constate des revalorisations significatives à défaut d'être diffuses actuellement. Une société comme Pierre & Vacances a connu un redressement spectaculaire de ses performances économiques après sa restructuration financière et surtout sa reprise en main par un management expérimenté et focalisé sur les activités touristiques. La performance du titre depuis nos achats a été remarquable. S'il n'est plus présent dans le haut du portefeuille suite à nos ventes, cela reste une de nos convictions. Autre exemple avec la société de digitalisation des magasins physiques du retail Vusion (ex SES Imagotag) qui affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs (le titre est en hausse de plus de 10% sur l'année !). Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

Cette fin d'année a été intéressante à cet égard. Après une forme de capitulation en septembre et octobre, le marché s'est repris, et le segment small caps a largement surperformé, une première depuis 2 ans. S'il est trop tôt pour y déceler une tendance, c'est tout de même de bonne augure dans la mesure où concomitamment les investisseurs commencent à se projeter sur un arrêt de la hausse des taux et sur une économie qui a fortement ralenti mais pourrait éviter une récession et qu'on commence à voir revenir des flux d'investisseurs sur la classe d'actif. Le fonds a repris plus de 17% depuis la fin octobre ! Les fondamentaux des sociétés en portefeuille sont par ailleurs particulièrement bons, avec des bilans solides qui devraient leur permettre de renforcer leurs positions concurrentielles dans un environnement qui redevient discriminant et ainsi conforter des perspectives de croissance attrayantes.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,82%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 21%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

167 157,02 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Société BIC, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, Xilam, La Française de l'énergie

Ventes : VusionGroup (ex SES Imagotag), Société Pour l'Informatique (OPA 1.608%12/12/2023), Verallia, ALD, Aperam

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifications des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant France Engagement est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au Cac All Tradable Index, dividendes nets réinvestis, par une sélection d'actions françaises de toute taille de capitalisation.
- Extra-financier : investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 340 entreprises françaises de toutes tailles de capitalisation, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



Sextant France Engagement est un compartiment d'actions de sociétés françaises de toutes tailles de capitalisation éligible au PEA et qui a reçu le label France Relance. Le compartiment a pour objectif de surperformer l'indice CAC All Tradable NR. L'équipe de gestion vise à atteindre la meilleure performance possible à long-terme en minimisant le risque, par une approche fondamentale et responsable de sélection des titres dans son univers d'investissement.

## CHIFFRES CLÉS

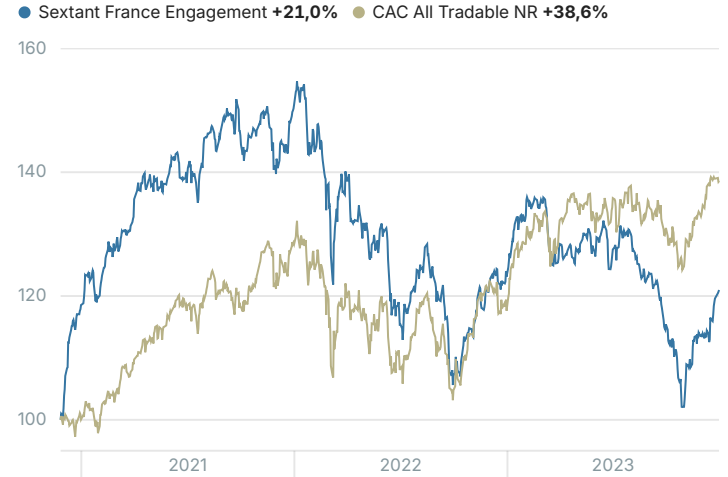
Actif net	54,28M€
VL part	120,97€
Capitalisation moyenne des actions	1,7Md€
Capitalisation médiane des actions	859,5M€
Nombre de lignes	48
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	60/100	144
Indice de référence	57/100	256

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+6,7%	+4,8%	-5,1%	-1,7%	-1,7%	+2,1%	-	+21,0%	+0,7%	-	+6,4%
Indice de référence	+3,4%	+5,8%	+2,0%	+17,8%	+17,8%	+38,5%	-	+38,6%	+11,5%	-	+11,1%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	7,5%	2,2%	-5,1%	-0,6%	-1,0%	0,9%	1,9%	-4,8%	-6,7%	-10,5%	9,8%	6,7%	-1,7%	17,8%
2022	-4,2%	-4,4%	0,6%	-5,1%	-0,8%	-11,8%	7,6%	-2,3%	-11,7%	7,0%	5,8%	1,4%	-18,4%	-8,4%
2021	1,0%	6,3%	4,4%	3,7%	1,5%	-1,1%	5,2%	1,9%	-1,6%	0,7%	-5,0%	8,0%	27,3%	28,3%
2020											0,7%	17,8%	18,5%	0,0%

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	17,1% (15,3%)	17,0% (16,2%)	17,5% (16,0%)
Ecart de suivi	10,8%	10,1%	11,4%
Ratio d'information	-1,8	-1,1	-0,4
Ratio de Sharpe	-0,3	0,0	0,3
Max drawdown	-24,94%	-34,02%	-34,02%

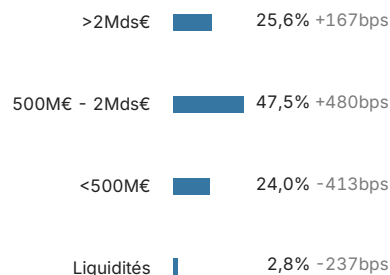
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5
Groupe Crit	122bps Focus Entertainment -316bps
Pierre & Vacances	95bps Xilam Animation -229bps
Assystem	81bps -110bps
Ses Imagotag	80bps ALD -107bps
Synergie	79bps Gensight Biologics -84bps

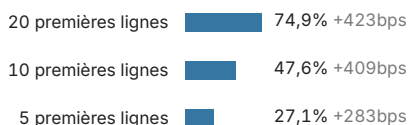
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 100% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 97.07% - Taux de couverture Indice de référence : 74.54%

## ALLOCATION FONDS

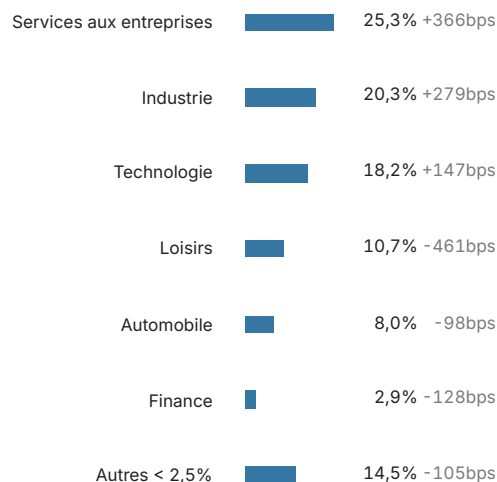
(ÉVOLUTION N / N-1)



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Derichebourg	Actions	Industrie	France	50,2	7,2%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	52,3	5,6%
Groupe Crit	Actions	Services aux entreprises	France	58,3	5,3%
Synergie	Actions	Services aux entreprises	France	60,1	4,7%
Mersen	Actions	Industrie	France	75,3	4,3%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part N
- Code ISIN : FR0013529245
- Classification AMF : FCP "Actions Françaises"
- Ind. de référence a posteriori : CAC All Tradable NR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 26/11/2020 Part : 26/11/2020
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Dominante fiscale : Eligible au PEA
- Frais d'entrée : 5% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 1,1% TTC maximum dont 0,1%\*\* TTC seront reversés à la fondation Sextant
- Commission de performance : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre en hausse de +4,8% ce qui ramène sa baisse annuelle à -1,7%. La performance est très éloignée de celle de son indice de référence à près de 18%, proche des indices de grandes valeurs, le CAC 40 terminant par exemple à près de 20% de hausse. La principale explication de cet écart de performance tient à la composition du fonds. Il est composé à 80% de valeurs en dessous de 2 mds de capitalisation boursière. Or, cette année à nouveau, et peut être même plus encore, la première source de discrimination des performances entre les actions n'étaient pas liées à la performance économique des sociétés mais bien à leur taille de capitalisation. Plus la société est petite en taille, moins sa performance boursière est bonne. Il suffit de constater les écarts de performance entre les différents indices : le CAC 40 à +19%, le CAC Mid & Small tout juste positif, le CAC Small en baisse de plus de 1% et Euronext Growth à près de -10%. L'exposition au segment des petites et moyennes sociétés est un choix assumé de gestion mais force est de reconnaître qu'il pénalise le fonds depuis deux ans. Il y a eu aussi des choix de titres qui n'ont pas fonctionné et ont abîmé la performance du fonds, c'est un phénomène récurrent dans la gestion active et le stock picking de petites et moyennes valeurs, mais cela a concerné notamment deux valeurs du portefeuille : Focus et Xilam. L'éditeur français de jeux vidéo souffre d'un phénomène de congestion du marché. Durant la crise sanitaire et notamment durant les périodes de restriction, les éditeurs ont bénéficié d'un nombre record de joueurs sur les jeux alors que les nouvelles sorties ont été décalées en raison du télétravail et de la désorganisation des studios. En parallèle, les acteurs du secteur ont investi dans de nombreux projets de jeux vidéo grâce aux bons résultats et à un afflux de capitaux (augmentation de capital à une période propice, investissements de fonds de private equity, beaucoup d'opérations de M&A). L'année 2023 est donc une année charnière avec la sortie des jeux décalés et proportionnellement plus de concurrence. Cela a conduit Focus à décaler plusieurs de ses jeux majeurs de l'année pour éviter de les sortir à un mauvais moment. Par ailleurs, la clientèle est devenue plus exigeante vu le grand nombre de jeux AAA réussis, et un jeu sorti par Focus a déçu la communauté de joueurs. Le bilan de Focus est par conséquent dégradé dans une période d'investissements élevés pour les futurs jeux. Xilam a quant à elle subi les coupes budgétaires de deux clients importants, Netflix et Disney+, dans une période d'évolution du modèle économique. Le manque de visibilité étant particulièrement sanctionné dans les marchés adverses au risque que nous connaissons actuellement, la baisse du titre a été violente. Néanmoins, ces sociétés conservent des fondamentaux solides qui pourraient permettre d'améliorer leurs performances boursières à l'avenir. D'ailleurs le fonds a participé en fin d'année à une augmentation de capital sur Xilam.

On observe une sous performance marquée des petites et moyennes sociétés ces 5 dernières années, phénomène exacerbé cette année par la hausse violente des taux et son impact sur l'économie réelle. En revanche, la performance économique de ces sociétés a été particulièrement satisfaisante sur ces dernières années, rendant les situations bilantielles saines, et accentuant les écarts de valorisation entre les différents segments. La décote sur les large caps est de 30% alors qu'historiquement on observe une prime. Elle atteint près de 50% sur des sociétés comparables dans le non coté. S'il est dur à anticiper, le retour à la moyenne interviendra et devrait être brutal. On a par exemple connu de nombreuses OPA sur ce segment de la cote ces derniers mois. Et indépendamment de ces situations spéciales, on constate des revalorisations significatives à défaut d'être diffuses actuellement. Une société comme Pierre & Vacances a connu un redressement spectaculaire de ses performances économiques après sa restructuration financière et surtout sa reprise en main par un management expérimenté et focalisé sur les activités touristiques. La performance du titre depuis nos achats a été remarquable. S'il n'est plus présent dans le haut du portefeuille suite à nos ventes, cela reste une de nos convictions. Autre exemple avec la société de digitalisation des magasins physiques du retail Vusion (ex SES Imagotag) qui affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs (le titre est en hausse de plus de 10% sur l'année !). Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

Cette fin d'année a été intéressante à cet égard. Après une forme de capitulation en septembre et octobre, le marché s'est repris, et le segment small caps a largement surperformé, une première depuis 2 ans. S'il est trop tôt pour y déceler une tendance, c'est tout de même de bonne augure dans la mesure où concomitamment les investisseurs commencent à se projeter sur un arrêt de la hausse des taux et sur une économie qui a fortement ralenti mais pourrait éviter une récession et qu'on commence à voir revenir des flux d'investisseurs sur la classe d'actif. Le fonds a repris plus de 17% depuis la fin octobre ! Les fondamentaux des sociétés en portefeuille sont par ailleurs particulièrement bons, avec des bilans solides qui devraient leur permettre de renforcer leurs positions concurrentielles dans un environnement qui redevient discriminant et ainsi conforter des perspectives de croissance attrayantes.



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,82%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 21%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

167 157,02 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Société BIC, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, Xilam, La Française de l'énergie

Ventes : VusionGroup (ex SES Imagotag), Société Pour l'Informatique (OPA 1.608%12/12/2023), Verallia, ALD, Aperam

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifications des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant France Engagement est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au Cac All Tradable Index, dividendes nets réinvestis, par une sélection d'actions françaises de toute taille de capitalisation.
- Extra-financier : investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 340 entreprises françaises de toutes tailles de capitalisation, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



Sextant France Engagement est un compartiment d'actions de sociétés françaises de toutes tailles de capitalisation éligible au PEA et qui a reçu le label France Relance. Le compartiment a pour objectif de surperformer l'indice CAC All Tradable NR. L'équipe de gestion vise à atteindre la meilleure performance possible à long-terme en minimisant le risque, par une approche fondamentale et responsable de sélection des titres dans son univers d'investissement.

## CHIFFRES CLÉS

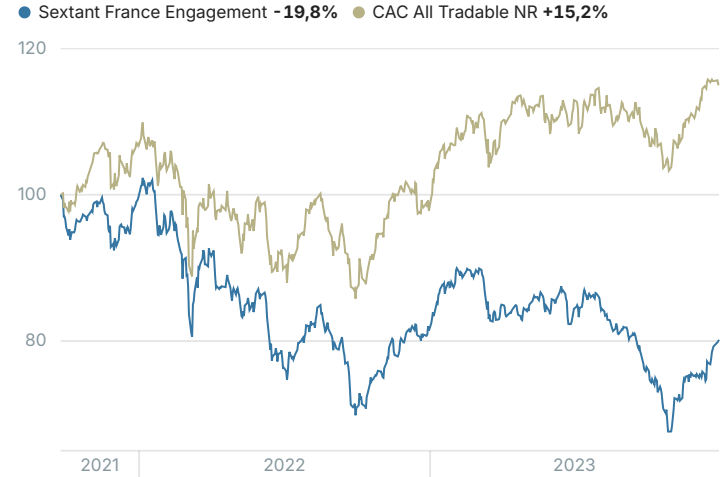
Actif net	54,28M€
VL part	79,85€
Capitalisation moyenne des actions	1,7Md€
Capitalisation médiane des actions	859,5M€
Nombre de lignes	48
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	60/100	144
Indice de référence	57/100	256

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+6,7%	+4,9%	-5,0%	-1,6%	-1,6%	-	-	-19,8%	-	-	-9,3%
Indice de référence	+3,4%	+5,8%	+2,0%	+17,8%	+17,8%	-	-	+15,2%	-	-	+6,5%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	7,6%	2,2%	-5,1%	-0,6%	-1,0%	0,9%	1,9%	-4,8%	-6,7%	-10,5%	9,8%	6,7%	-1,6%	17,8%
2022	-4,2%	-4,4%	0,6%	-5,1%	-0,8%	-11,8%	7,6%	-2,3%	-11,7%	7,0%	5,8%	1,4%	-18,4%	-8,4%
2021									-3,5%	0,7%	-5,0%	8,0%	-0,2%	6,7%

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	17,1% (15,3%)	- (-)	18,3% (17,3%)
Ecart de suivi	10,8%	-	10,3%
Ratio d'information	-1,8	-	-1,5
Ratio de Sharpe	-0,3	-	-0,6
Max drawdown	-24,83%	-	-33,91%

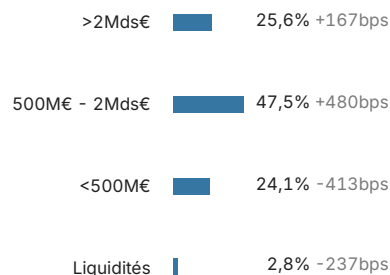
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5	
Groupe Crit	122bps Focus Entertainment	-317bps
Pierre & Vacances	95bps Xilam Animation	-229bps
Assystem	81bps ALD	-107bps
Ses Imagotag	80bps Gensight Biologics	-84bps
Synergie	79bps Aures Technologies	-83bps

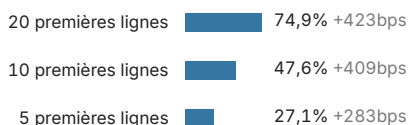
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 100% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 97.07% - Taux de couverture Indice de référence : 74.54%

## ALLOCATION FONDS

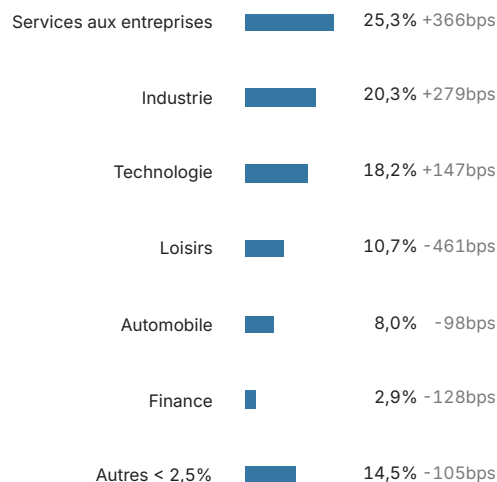
(ÉVOLUTION N / N - 1)



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Derichebourg	Actions	Industrie	France	50,2	7,2%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	52,3	5,6%
Groupe Crit	Actions	Services aux entreprises	France	58,3	5,3%
Synergie	Actions	Services aux entreprises	France	60,1	4,7%
Mersen	Actions	Industrie	France	75,3	4,3%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part I investisseurs institutionnels
- Code ISIN : FR0013529237
- Classification AMF : FCP "Actions Françaises"
- Ind. de référence a posteriori : CAC All Tradable NR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 26/11/2020 Part : 23/09/2021
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Dominante fiscale : Eligible au PEA
- Frais d'entrée : 5% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,9% TTC maximum dont 0,1%\*\* TTC seront reversés à la fondation Sextant
- Commission de performance : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre en hausse de +4,9% ce qui ramène sa baisse annuelle à -1,6%. La performance est très éloignée de celle de son indice de référence à près de 18%, proche des indices de grandes valeurs, le CAC 40 terminant par exemple à près de 20% de hausse. La principale explication de cet écart de performance tient à la composition du fonds. Il est composé à 80% de valeurs en dessous de 2 mds de capitalisation boursière. Or, cette année à nouveau, et peut être même plus encore, la première source de discrimination des performances entre les actions n'étaient pas liées à la performance économique des sociétés mais bien à leur taille de capitalisation. Plus la société est petite en taille, moins sa performance boursière est bonne. Il suffit de constater les écarts de performance entre les différents indices : le CAC 40 à +19%, le CAC Mid & Small tout juste positif, le CAC Small en baisse de plus de 1% et Euronext Growth à près de -10%. L'exposition au segment des petites et moyennes sociétés est un choix assumé de gestion mais force est de reconnaître qu'il pénalise le fonds depuis deux ans. Il y a eu aussi des choix de titres qui n'ont pas fonctionné et ont abîmé la performance du fonds, c'est un phénomène récurrent dans la gestion active et le stock picking de petites et moyennes valeurs, mais cela a concerné notamment deux valeurs du portefeuille : Focus et Xilam. L'éditeur français de jeux vidéo souffre d'un phénomène de congestion du marché. Durant la crise sanitaire et notamment durant les périodes de restriction, les éditeurs ont bénéficié d'un nombre record de joueurs sur les jeux alors que les nouvelles sorties ont été décalées en raison du télétravail et de la désorganisation des studios. En parallèle, les acteurs du secteur ont investi dans de nombreux projets de jeux vidéo grâce aux bons résultats et à un afflux de capitaux (augmentation de capital à une période propice, investissements de fonds de private equity, beaucoup d'opérations de M&A). L'année 2023 est donc une année charnière avec la sortie des jeux décalés et proportionnellement plus de concurrence. Cela a conduit Focus à décaler plusieurs de ses jeux majeurs de l'année pour éviter de les sortir à un mauvais moment. Par ailleurs, la clientèle est devenue plus exigeante vu le grand nombre de jeux AAA réussis, et un jeu sorti par Focus a déçu la communauté de joueurs. Le bilan de Focus est par conséquent dégradé dans une période d'investissements élevés pour les futurs jeux. Xilam a quant à elle subi les coupes budgétaires de deux clients importants, Netflix et Disney+, dans une période d'évolution du modèle économique. Le manque de visibilité étant particulièrement sanctionné dans les marchés adverses au risque que nous connaissons actuellement, la baisse du titre a été violente. Néanmoins, ces sociétés conservent des fondamentaux solides qui pourraient permettre d'améliorer leurs performances boursières à l'avenir. D'ailleurs le fonds a participé en fin d'année à une augmentation de capital sur Xilam.

On observe une sous performance marquée des petites et moyennes sociétés ces 5 dernières années, phénomène exacerbé cette année par la hausse violente des taux et son impact sur l'économie réelle. En revanche, la performance économique de ces sociétés a été particulièrement satisfaisante sur ces dernières années, rendant les situations bilantielles saines, et accentuant les écarts de valorisation entre les différents segments. La décote sur les large caps est de 30% alors qu'historiquement on observe une prime. Elle atteint près de 50% sur des sociétés comparables dans le non coté. S'il est dur à anticiper, le retour à la moyenne interviendra et devrait être brutal. On a par exemple connu de nombreuses OPA sur ce segment de la cote ces derniers mois. Et indépendamment de ces situations spéciales, on constate des revalorisations significatives à défaut d'être diffuses actuellement. Une société comme Pierre & Vacances a connu un redressement spectaculaire de ses performances économiques après sa restructuration financière et surtout sa reprise en main par un management expérimenté et focalisé sur les activités touristiques. La performance du titre depuis nos achats a été remarquable. S'il n'est plus présent dans le haut du portefeuille suite à nos ventes, cela reste une de nos convictions. Autre exemple avec la société de digitalisation des magasins physiques du retail Vusion (ex SES Imagotag) qui affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs (le titre est en hausse de plus de 10% sur l'année !). Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

Cette fin d'année a été intéressante à cet égard. Après une forme de capitulation en septembre et octobre, le marché s'est repris, et le segment small caps a largement surperformé, une première depuis 2 ans. S'il est trop tôt pour y déceler une tendance, c'est tout de même de bonne augure dans la mesure où concomitamment les investisseurs commencent à se projeter sur un arrêt de la hausse des taux et sur une économie qui a fortement ralenti mais pourrait éviter une récession et qu'on commence à voir revenir des flux d'investisseurs sur la classe d'actif. Le fonds a repris plus de 17% depuis la fin octobre ! Les fondamentaux des sociétés en portefeuille sont par ailleurs particulièrement bons, avec des bilans solides qui devraient leur permettre de renforcer leurs positions concurrentielles dans un environnement qui redevient discriminant et ainsi conforter des perspectives de croissance attrayantes.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 2,82%

Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 21%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

167 157,02 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Société BIC, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, Xilam, La Française de l'énergie

Ventes : VusionGroup (ex SES Imagotag), Société Pour l'Informatique (OPA 1.608%12/12/2023), Verallia, ALD, Aperam

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifications des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant France Engagement est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au Cac All Tradable Index, dividendes nets réinvestis, par une sélection d'actions françaises de toute taille de capitalisation.
- Extra-financier : investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 340 entreprises françaises de toutes tailles de capitalisation, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€



## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



Sextant France Engagement est un compartiment d'actions de sociétés françaises de toutes tailles de capitalisation éligible au PEA et qui a reçu le label France Relance. Le compartiment a pour objectif de surperformer l'indice CAC All Tradable NR. L'équipe de gestion vise à atteindre la meilleure performance possible à long-terme en minimisant le risque, par une approche fondamentale et responsable de sélection des titres dans son univers d'investissement.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	54,28M€
VL part	80,40€
Capitalisation moyenne des actions	1,7Md€
Capitalisation médiane des actions	859,5M€
Nombre de lignes	48
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

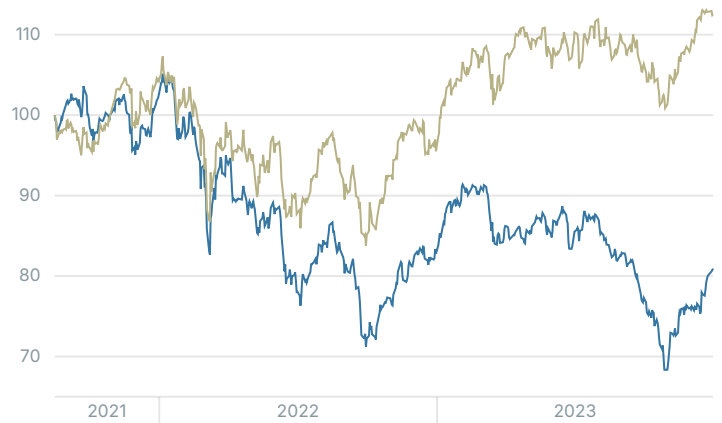
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	60/100	144
Indice de référence	57/100	256

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant France Engagement -19,1% ● CAC All Tradable NR +12,5%



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+6,7%	+4,7%	-5,4%	-2,2%	-2,2%	-	-	-19,1%	-	-	-8,5%
Indice de référence	+3,4%	+5,8%	+2,0%	+17,8%	+17,8%	-	-	+12,5%	-	-	+5,1%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	7,5%	2,1%	-5,1%	-0,6%	-1,1%	0,8%	1,9%	-4,9%	-6,8%	-10,5%	9,7%	6,7%	-2,2%	17,8%
2022	-4,3%	-4,5%	0,5%	-5,2%	-0,8%	-11,9%	7,6%	-2,4%	-11,8%	6,9%	5,8%	1,4%	-19,3%	-8,4%
2021								1,3%	-1,7%	0,6%	-5,1%	7,9%	2,6%	4,2%

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	17,1% (15,3%)	- (-)	18,0% (17,0%)
Ecart de suivi	10,8%	-	10,3%
Ratio d'information	-1,9	-	-1,4
Ratio de Sharpe	-0,3	-	-0,5
Max drawdown	-25,21%	-	-35,00%

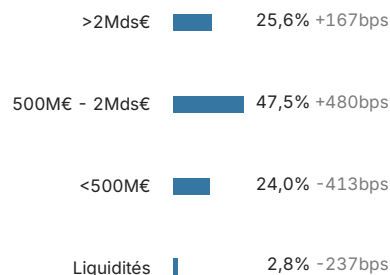
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5	
Groupe Crit	121bps Focus Entertainment	-315bps
Pierre & Vacances	95bps Xilam Animation	-228bps
Assystem	81bps FIX2C6	-161bps
Ses Imagotag	79bps ALD	-106bps
Synergie	78bps Gensight Biologics	-83bps

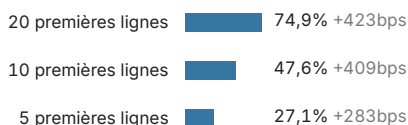
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 100% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 97.07% - Taux de couverture Indice de référence : 74.54%

## ALLOCATION FONDS

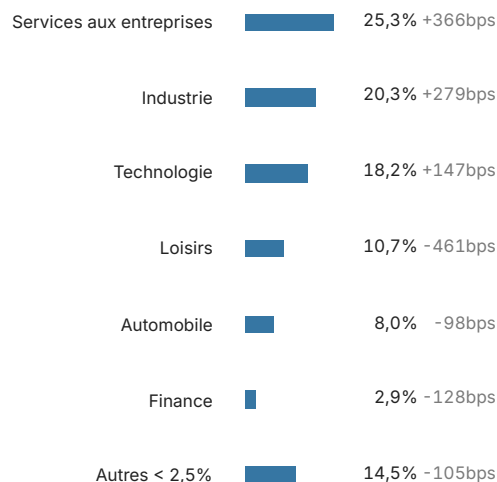
(ÉVOLUTION N / N-1)



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Derichebourg	Actions	Industrie	France	50,2	7,2%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	52,3	5,6%
Groupe Crit	Actions	Services aux entreprises	France	58,3	5,3%
Synergie	Actions	Services aux entreprises	France	60,1	4,7%
Mersen	Actions	Industrie	France	75,3	4,3%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part L
- Code ISIN : FR0013529252
- Classification AMF : FCP "Actions Françaises"
- Ind. de référence a posteriori : CAC All Tradable NR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 26/11/2020 Part : 13/08/2021
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Dominante fiscale : Eligible au PEA
- Frais d'entrée : 2% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 1,6% TTC maximum dont 0,1%\*\* TTC seront reversés à la fondation Sextant
- Commission de performance : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre en hausse de +4,7% ce qui ramène sa baisse annuelle à -2,2%. La performance est très éloignée de celle de son indice de référence à près de 18%, proche des indices de grandes valeurs, le CAC 40 terminant par exemple à près de 20% de hausse. La principale explication de cet écart de performance tient à la composition du fonds. Il est composé à 80% de valeurs en dessous de 2 mds de capitalisation boursière. Or, cette année à nouveau, et peut être même plus encore, la première source de discrimination des performances entre les actions n'étaient pas liées à la performance économique des sociétés mais bien à leur taille de capitalisation. Plus la société est petite en taille, moins sa performance boursière est bonne. Il suffit de constater les écarts de performance entre les différents indices : le CAC 40 à +19%, le CAC Mid & Small tout juste positif, le CAC Small en baisse de plus de 1% et Euronext Growth à près de -10%. L'exposition au segment des petites et moyennes sociétés est un choix assumé de gestion mais force est de reconnaître qu'il pénalise le fonds depuis deux ans. Il y a eu aussi des choix de titres qui n'ont pas fonctionné et ont abîmé la performance du fonds, c'est un phénomène récurrent dans la gestion active et le stock picking de petites et moyennes valeurs, mais cela a concerné notamment deux valeurs du portefeuille : Focus et Xilam. L'éditeur français de jeux vidéo souffre d'un phénomène de congestion du marché. Durant la crise sanitaire et notamment durant les périodes de restriction, les éditeurs ont bénéficié d'un nombre record de joueurs sur les jeux alors que les nouvelles sorties ont été décalées en raison du télétravail et de la désorganisation des studios. En parallèle, les acteurs du secteur ont investi dans de nombreux projets de jeux vidéo grâce aux bons résultats et à un afflux de capitaux (augmentation de capital à une période propice, investissements de fonds de private equity, beaucoup d'opérations de M&A). L'année 2023 est donc une année charnière avec la sortie des jeux décalés et proportionnellement plus de concurrence. Cela a conduit Focus à décaler plusieurs de ses jeux majeurs de l'année pour éviter de les sortir à un mauvais moment. Par ailleurs, la clientèle est devenue plus exigeante vu le grand nombre de jeux AAA réussis, et un jeu sorti par Focus a déçu la communauté de joueurs. Le bilan de Focus est par conséquent dégradé dans une période d'investissements élevés pour les futurs jeux. Xilam a quant à elle subi les coupes budgétaires de deux clients importants, Netflix et Disney+, dans une période d'évolution du modèle économique. Le manque de visibilité étant particulièrement sanctionné dans les marchés adverses au risque que nous connaissons actuellement, la baisse du titre a été violente. Néanmoins, ces sociétés conservent des fondamentaux solides qui pourraient permettre d'améliorer leurs performances boursières à l'avenir. D'ailleurs le fonds a participé en fin d'année à une augmentation de capital sur Xilam.

On observe une sous performance marquée des petites et moyennes sociétés ces 5 dernières années, phénomène exacerbé cette année par la hausse violente des taux et son impact sur l'économie réelle. En revanche, la performance économique de ces sociétés a été particulièrement satisfaisante sur ces dernières années, rendant les situations bilantielles saines, et accentuant les écarts de valorisation entre les différents segments. La décote sur les large caps est de 30% alors qu'historiquement on observe une prime. Elle atteint près de 50% sur des sociétés comparables dans le non coté. S'il est dur à anticiper, le retour à la moyenne interviendra et devrait être brutal. On a par exemple connu de nombreuses OPA sur ce segment de la cote ces derniers mois. Et indépendamment de ces situations spéciales, on constate des revalorisations significatives à défaut d'être diffuses actuellement. Une société comme Pierre & Vacances a connu un redressement spectaculaire de ses performances économiques après sa restructuration financière et surtout sa reprise en main par un management expérimenté et focalisé sur les activités touristiques. La performance du titre depuis nos achats a été remarquable. S'il n'est plus présent dans le haut du portefeuille suite à nos ventes, cela reste une de nos convictions. Autre exemple avec la société de digitalisation des magasins physiques du retail Vusion (ex SES Imagotag) qui affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs (le titre est en hausse de plus de 10% sur l'année !). Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

Cette fin d'année a été intéressante à cet égard. Après une forme de capitulation en septembre et octobre, le marché s'est repris, et le segment small caps a largement surperformé, une première depuis 2 ans. S'il est trop tôt pour y déceler une tendance, c'est tout de même de bonne augure dans la mesure où concomitamment les investisseurs commencent à se projeter sur un arrêt de la hausse des taux et sur une économie qui a fortement ralenti mais pourrait éviter une récession et qu'on commence à voir revenir des flux d'investisseurs sur la classe d'actif. Le fonds a repris plus de 17% depuis la fin octobre ! Les fondamentaux des sociétés en portefeuille sont par ailleurs particulièrement bons, avec des bilans solides qui devraient leur permettre de renforcer leurs positions concurrentielles dans un environnement qui redevient discriminant et ainsi conforter des perspectives de croissance attrayantes.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 2,82%

Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 21%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

167 157,02 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Société BIC, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, Xilam, La Française de l'énergie

Ventes : VusionGroup (ex SES Imagotag), Société Pour l'Informatique (OPA 1.608%12/12/2023), Verallia, ALD, Aperam

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifications des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant France Engagement est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au Cac All Tradable Index, dividendes nets réinvestis, par une sélection d'actions françaises de toute taille de capitalisation.
- Extra-financier : investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 340 entreprises françaises de toutes tailles de capitalisation, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



Sextant France Engagement est un compartiment d'actions de sociétés françaises de toutes tailles de capitalisation éligible au PEA et qui a reçu le label France Relance. Le compartiment a pour objectif de surperformer l'indice CAC All Tradable NR. L'équipe de gestion vise à atteindre la meilleure performance possible à long-terme en minimisant le risque, par une approche fondamentale et responsable de sélection des titres dans son univers d'investissement.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	54,28M€
VL part	120,63€
Capitalisation moyenne des actions	1,7Md€
Capitalisation médiane des actions	859,5M€
Nombre de lignes	48
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

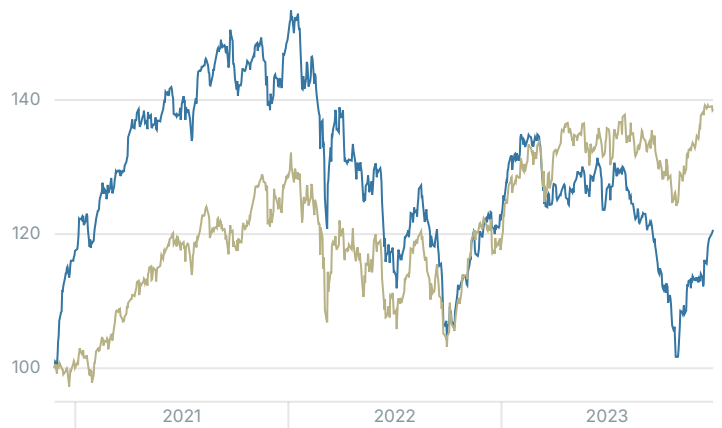
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	60/100	144
Indice de référence	57/100	256

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant France Engagement +20,6% ● CAC All Tradable NR +38,6%



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+6,7%	+5,0%	-4,8%	-1,2%	-1,2%	+2,7%	-	+20,6%	+0,9%	-	+6,3%
Indice de référence	+3,4%	+5,8%	+2,0%	+17,8%	+17,8%	+38,5%	-	+38,6%	+11,5%	-	+11,1%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	7,6%	2,2%	-5,0%	-0,5%	-1,0%	0,9%	2,0%	-4,8%	-6,7%	-10,4%	9,8%	6,7%	-1,2%	17,8%
2022	-4,2%	-4,4%	0,6%	-5,1%	-0,8%	-11,8%	7,6%	-2,3%	-11,7%	7,0%	5,8%	1,4%	-18,4%	-8,4%
2021	1,0%	6,3%	4,4%	3,7%	1,5%	-1,1%	5,2%	1,9%	-1,6%	0,7%	-5,0%	8,0%	27,3%	28,3%
2020											0,7%	16,7%	17,5%	0,0%

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	17,1% (15,3%)	17,0% (16,2%)	17,4% (16,0%)
Ecart de suivi	10,8%	10,1%	11,2%
Ratio d'information	-1,8	-1,1	-0,4
Ratio de Sharpe	-0,3	0,0	0,3
Max drawdown	-24,61%	-33,69%	-33,69%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

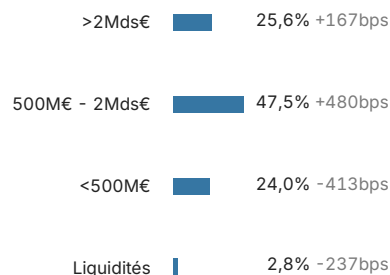
Top 5	Bottom 5
Groupe Crit	122bps Focus Entertainment -318bps
Pierre & Vacances	95bps Xilam Animation -230bps
Assystem	81bps ALD -107bps
Ses Imagotag	80bps Gensight Biologics -84bps
Synergie	79bps Aures Technologies -83bps

\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 100% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 97.07% - Taux de couverture Indice de référence : 74.54%

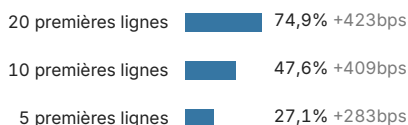


## ALLOCATION FONDS

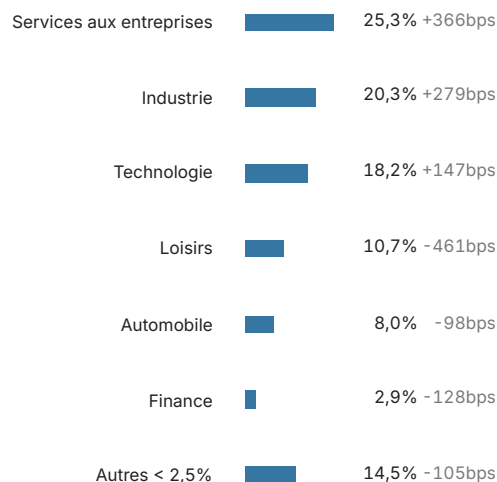
(ÉVOLUTION N / N-1)



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Derichebourg	Actions	Industrie	France	50,2	7,2%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	52,3	5,6%
Groupe Crit	Actions	Services aux entreprises	France	58,3	5,3%
Synergie	Actions	Services aux entreprises	France	60,1	4,7%
Mersen	Actions	Industrie	France	75,3	4,3%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part F
- Code ISIN : FR0013529211
- Classification AMF : FCP "Actions Françaises"
- Ind. de référence a posteriori : CAC All Tradable NR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 26/11/2020 Part : 26/11/2020
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Dominante fiscale : Eligible au PEA
- Frais d'entrée : 5% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,5% TTC maximum dont 0,1%\*\* TTC seront reversés à la fondation Sextant
- Commission de performance : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre en hausse de +5,0% ce qui ramène sa baisse annuelle à -1,2%. La performance est très éloignée de celle de son indice de référence à près de 18%, proche des indices de grandes valeurs, le CAC 40 terminant par exemple à près de 20% de hausse. La principale explication de cet écart de performance tient à la composition du fonds. Il est composé à 80% de valeurs en dessous de 2 mds de capitalisation boursière. Or, cette année à nouveau, et peut être même plus encore, la première source de discrimination des performances entre les actions n'étaient pas liées à la performance économique des sociétés mais bien à leur taille de capitalisation. Plus la société est petite en taille, moins sa performance boursière est bonne. Il suffit de constater les écarts de performance entre les différents indices : le CAC 40 à +19%, le CAC Mid & Small tout juste positif, le CAC Small en baisse de plus de 1% et Euronext Growth à près de -10%. L'exposition au segment des petites et moyennes sociétés est un choix assumé de gestion mais force est de reconnaître qu'il pénalise le fonds depuis deux ans. Il y a eu aussi des choix de titres qui n'ont pas fonctionné et ont abîmé la performance du fonds, c'est un phénomène récurrent dans la gestion active et le stock picking de petites et moyennes valeurs, mais cela a concerné notamment deux valeurs du portefeuille : Focus et Xilam. L'éditeur français de jeux vidéo souffre d'un phénomène de congestion du marché. Durant la crise sanitaire et notamment durant les périodes de restriction, les éditeurs ont bénéficié d'un nombre record de joueurs sur les jeux alors que les nouvelles sorties ont été décalées en raison du télétravail et de la désorganisation des studios. En parallèle, les acteurs du secteur ont investi dans de nombreux projets de jeux vidéo grâce aux bons résultats et à un afflux de capitaux (augmentation de capital à une période propice, investissements de fonds de private equity, beaucoup d'opérations de M&A). L'année 2023 est donc une année charnière avec la sortie des jeux décalés et proportionnellement plus de concurrence. Cela a conduit Focus à décaler plusieurs de ses jeux majeurs de l'année pour éviter de les sortir à un mauvais moment. Par ailleurs, la clientèle est devenue plus exigeante vu le grand nombre de jeux AAA réussis, et un jeu sorti par Focus a déçu la communauté de joueurs. Le bilan de Focus est par conséquent dégradé dans une période d'investissements élevés pour les futurs jeux. Xilam a quant à elle subi les coupes budgétaires de deux clients importants, Netflix et Disney+, dans une période d'évolution du modèle économique. Le manque de visibilité étant particulièrement sanctionné dans les marchés adverses au risque que nous connaissons actuellement, la baisse du titre a été violente. Néanmoins, ces sociétés conservent des fondamentaux solides qui pourraient permettre d'améliorer leurs performances boursières à l'avenir. D'ailleurs le fonds a participé en fin d'année à une augmentation de capital sur Xilam.

On observe une sous performance marquée des petites et moyennes sociétés ces 5 dernières années, phénomène exacerbé cette année par la hausse violente des taux et son impact sur l'économie réelle. En revanche, la performance économique de ces sociétés a été particulièrement satisfaisante sur ces dernières années, rendant les situations bilantielles saines, et accentuant les écarts de valorisation entre les différents segments. La décote sur les large caps est de 30% alors qu'historiquement on observe une prime. Elle atteint près de 50% sur des sociétés comparables dans le non coté. S'il est dur à anticiper, le retour à la moyenne interviendra et devrait être brutal. On a par exemple connu de nombreuses OPA sur ce segment de la cote ces derniers mois. Et indépendamment de ces situations spéciales, on constate des revalorisations significatives à défaut d'être diffuses actuellement. Une société comme Pierre & Vacances a connu un redressement spectaculaire de ses performances économiques après sa restructuration financière et surtout sa reprise en main par un management expérimenté et focalisé sur les activités touristiques. La performance du titre depuis nos achats a été remarquable. S'il n'est plus présent dans le haut du portefeuille suite à nos ventes, cela reste une de nos convictions. Autre exemple avec la société de digitalisation des magasins physiques du retail Vusion (ex SES Imagotag) qui affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs (le titre est en hausse de plus de 10% sur l'année !). Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

Cette fin d'année a été intéressante à cet égard. Après une forme de capitulation en septembre et octobre, le marché s'est repris, et le segment small caps a largement surperformé, une première depuis 2 ans. S'il est trop tôt pour y déceler une tendance, c'est tout de même de bonne augure dans la mesure où concomitamment les investisseurs commencent à se projeter sur un arrêt de la hausse des taux et sur une économie qui a fortement ralenti mais pourrait éviter une récession et qu'on commence à voir revenir des flux d'investisseurs sur la classe d'actif. Le fonds a repris plus de 17% depuis la fin octobre ! Les fondamentaux des sociétés en portefeuille sont par ailleurs particulièrement bons, avec des bilans solides qui devraient leur permettre de renforcer leurs positions concurrentielles dans un environnement qui redevient discriminant et ainsi conforter des perspectives de croissance attrayantes.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 2,82%

Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 21%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

167 157,02 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Société BIC, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, Xilam, La Française de l'énergie

Ventes : VusionGroup (ex SES Imagotag), Société Pour l'Informatique (OPA 1.608%12/12/2023), Verallia, ALD, Aperam

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant France Engagement est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au Cac All Tradable Index, dividendes nets réinvestis, par une sélection d'actions françaises de toute taille de capitalisation.
- Extra-financier : investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 340 entreprises françaises de toutes tailles de capitalisation, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



Sextant France Engagement est un compartiment d'actions de sociétés françaises de toutes tailles de capitalisation éligible au PEA et qui a reçu le label France Relance. Le compartiment a pour objectif de surperformer l'indice CAC All Tradable NR. L'équipe de gestion vise à atteindre la meilleure performance possible à long-terme en minimisant le risque, par une approche fondamentale et responsable de sélection des titres dans son univers d'investissement.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	54,28M€
VL part	122,77€
Capitalisation moyenne des actions	1,7Md€
Capitalisation médiane des actions	859,5M€
Nombre de lignes	48
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

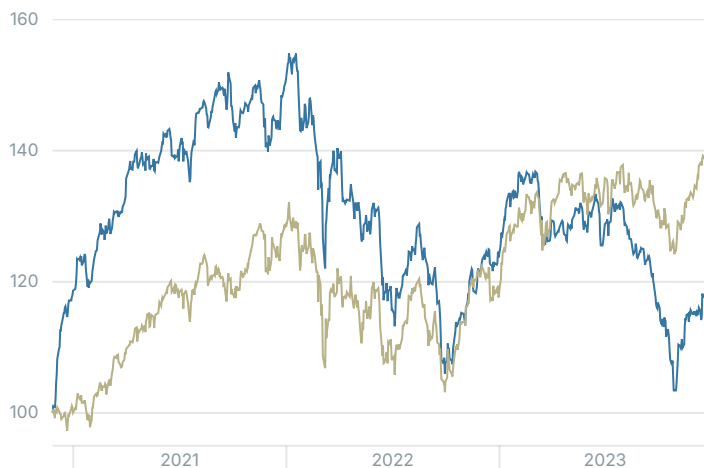
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	60/100	144
Indice de référence	57/100	256

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant France Engagement +22,8% ● CAC All Tradable NR +38,6%



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+6,8%	+5,1%	-4,7%	-0,8%	-0,8%	+3,5%	-	+22,8%	+1,2%	-	+6,9%
Indice de référence	+3,4%	+5,8%	+2,0%	+17,8%	+17,8%	+38,5%	-	+38,6%	+11,5%	-	+11,1%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	7,6%	2,3%	-5,0%	-0,5%	-0,9%	1,0%	2,0%	-4,7%	-6,6%	-10,4%	9,8%	6,8%	-0,8%	17,8%
2022	-4,2%	-4,4%	0,6%	-5,1%	-0,7%	-11,8%	7,7%	-2,2%	-11,7%	7,1%	5,9%	1,5%	-18,1%	-8,4%
2021	1,0%	6,3%	4,4%	3,7%	1,5%	-1,1%	5,2%	1,9%	-1,6%	0,7%	-5,0%	8,0%	27,3%	28,3%
2020											0,9%	17,6%	18,6%	0,0%

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	17,1% (15,3%)	17,1% (16,2%)	17,5% (16,0%)
Ecart de suivi	10,8%	10,1%	11,4%
Ratio d'information	-1,7	-1,0	-0,4
Ratio de Sharpe	-0,2	0,0	0,3
Max drawdown	-24,41%	-33,21%	-33,21%

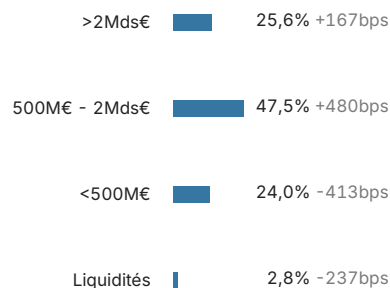
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5
Groupe Crit	122bps Focus Entertainment
Pierre & Vacances	95bps Xilam Animation
Assystem	81bps ALD
Ses Imagotag	80bps Gensight Biologics
Synergie	79bps Aures Technologies

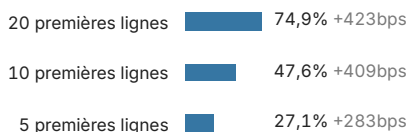
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : Amiral Gestion, Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 100% - Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et premier tiers du Scope 3 amont - Source : S&P Trucost / Taux de couverture fonds : 97.07% - Taux de couverture Indice de référence : 74.54%

## ALLOCATION FONDS

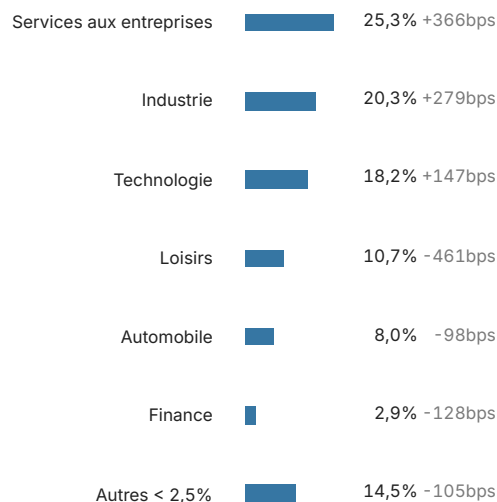
(ÉVOLUTION N / N-1)



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Derichebourg	Actions	Industrie	France	50,2	7,2%
Ses Imagotag	Actions	Services aux entreprises	France	52,3	5,6%
Groupe Crit	Actions	Services aux entreprises	France	58,3	5,3%
Synergie	Actions	Services aux entreprises	France	60,1	4,7%
Mersen	Actions	Industrie	France	75,3	4,3%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR0013529229
- Classification AMF : FCP "Actions Françaises"
- Ind. de référence a posteriori : CAC All Tradable NR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 26/11/2020 Part : 26/11/2020
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Dominante fiscale : Eligible au PEA
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds termine le trimestre en hausse de +5,1% ce qui ramène sa baisse annuelle à -0,8%. La performance est très éloignée de celle de son indice de référence à près de 18%, proche des indices de grandes valeurs, le CAC 40 terminant par exemple à près de 20% de hausse. La principale explication de cet écart de performance tient à la composition du fonds. Il est composé à 80% de valeurs en dessous de 2 mds de capitalisation boursière. Or, cette année à nouveau, et peut être même plus encore, la première source de discrimination des performances entre les actions n'étaient pas liées à la performance économique des sociétés mais bien à leur taille de capitalisation. Plus la société est petite en taille, moins sa performance boursière est bonne. Il suffit de constater les écarts de performance entre les différents indices : le CAC 40 à +19%, le CAC Mid & Small tout juste positif, le CAC Small en baisse de plus de 1% et Euronext Growth à près de -10%. L'exposition au segment des petites et moyennes sociétés est un choix assumé de gestion mais force est de reconnaître qu'il pénalise le fonds depuis deux ans. Il y a eu aussi des choix de titres qui n'ont pas fonctionné et ont abîmé la performance du fonds, c'est un phénomène récurrent dans la gestion active et le stock picking de petites et moyennes valeurs, mais cela a concerné notamment deux valeurs du portefeuille : Focus et Xilam. L'éditeur français de jeux vidéo souffre d'un phénomène de congestion du marché. Durant la crise sanitaire et notamment durant les périodes de restriction, les éditeurs ont bénéficié d'un nombre record de joueurs sur les jeux alors que les nouvelles sorties ont été décalées en raison du télétravail et de la désorganisation des studios. En parallèle, les acteurs du secteur ont investi dans de nombreux projets de jeux vidéo grâce aux bons résultats et à un afflux de capitaux (augmentation de capital à une période propice, investissements de fonds de private equity, beaucoup d'opérations de M&A). L'année 2023 est donc une année charnière avec la sortie des jeux décalés et proportionnellement plus de concurrence. Cela a conduit Focus à décaler plusieurs de ses jeux majeurs de l'année pour éviter de les sortir à un mauvais moment. Par ailleurs, la clientèle est devenue plus exigeante vu le grand nombre de jeux AAA réussis, et un jeu sorti par Focus a déçu la communauté de joueurs. Le bilan de Focus est par conséquent dégradé dans une période d'investissements élevés pour les futurs jeux. Xilam a quant à elle subi les coupes budgétaires de deux clients importants, Netflix et Disney+, dans une période d'évolution du modèle économique. Le manque de visibilité étant particulièrement sanctionné dans les marchés adverses au risque que nous connaissons actuellement, la baisse du titre a été violente. Néanmoins, ces sociétés conservent des fondamentaux solides qui pourraient permettre d'améliorer leurs performances boursières à l'avenir. D'ailleurs le fonds a participé en fin d'année à une augmentation de capital sur Xilam.

On observe une sous performance marquée des petites et moyennes sociétés ces 5 dernières années, phénomène exacerbé cette année par la hausse violente des taux et son impact sur l'économie réelle. En revanche, la performance économique de ces sociétés a été particulièrement satisfaisante sur ces dernières années, rendant les situations bilantielles saines, et accentuant les écarts de valorisation entre les différents segments. La décote sur les large caps est de 30% alors qu'historiquement on observe une prime. Elle atteint près de 50% sur des sociétés comparables dans le non coté. S'il est dur à anticiper, le retour à la moyenne interviendra et devrait être brutal. On a par exemple connu de nombreuses OPA sur ce segment de la cote ces derniers mois. Et indépendamment de ces situations spéciales, on constate des revalorisations significatives à défaut d'être diffuses actuellement. Une société comme Pierre & Vacances a connu un redressement spectaculaire de ses performances économiques après sa restructuration financière et surtout sa reprise en main par un management expérimenté et focalisé sur les activités touristiques. La performance du titre depuis nos achats a été remarquable. S'il n'est plus présent dans le haut du portefeuille suite à nos ventes, cela reste une de nos convictions. Autre exemple avec la société de digitalisation des magasins physiques du retail Vusion (ex SES Imagotag) qui affiche une très belle performance sur le trimestre sans nouvelles précises sur le dossier. Il est vrai que la valorisation semblait déconnectée ces derniers mois de ses perspectives de croissance sans que l'on sache réellement l'expliquer : défiance suite au rapport de Gotham ? Profil de croissance paraissant moins soutenable avec un environnement économique qui se durcit ? Comme nous l'écrivions récemment, nous considérons que la page relative à ce fameux rapport peut être tournée dans la mesure où la société a répondu de manière convaincante à tous les points et s'attache depuis à restaurer la confiance avec les investisseurs (le titre est en hausse de plus de 10% sur l'année !). Sur le profil de croissance du groupe, il est possible qu'un environnement moins porteur pousse les clients à accélérer leur digitalisation afin de rester compétitif. L'enjeu majeur reste selon nous l'évolution du mix vers les services, qui s'inscrit dans le temps long.

Cette fin d'année a été intéressante à cet égard. Après une forme de capitulation en septembre et octobre, le marché s'est repris, et le segment small caps a largement surperformé, une première depuis 2 ans. S'il est trop tôt pour y déceler une tendance, c'est tout de même de bonne augure dans la mesure où concomitamment les investisseurs commencent à se projeter sur un arrêt de la hausse des taux et sur une économie qui a fortement ralenti mais pourrait éviter une récession et qu'on commence à voir revenir des flux d'investisseurs sur la classe d'actif. Le fonds a repris plus de 17% depuis la fin octobre ! Les fondamentaux des sociétés en portefeuille sont par ailleurs particulièrement bons, avec des bilans solides qui devraient leur permettre de renforcer leurs positions concurrentielles dans un environnement qui redevient discriminant et ainsi conforter des perspectives de croissance attrayantes.



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 2,82%

Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 21%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

167 157,02 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Société BIC, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, Xilam, La Française de l'énergie

Ventes : VusionGroup (ex SES Imagotag), Société Pour l'Informatique (OPA 1.608%12/12/2023), Verallia, ALD, Aperam

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifications des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Sextant France Engagement est un compartiment de la SICAV SEXTANT labellisé ISR qui poursuit un double objectif :

- Financier : réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au Cac All Tradable Index, dividendes nets réinvestis, par une sélection d'actions françaises de toute taille de capitalisation.
- Extra-financier : investir dans des entreprises se démarquant par leurs bonnes pratiques ESG, selon une approche best-in-class, mais aussi à accompagner celles qui présentent un bon potentiel d'amélioration, selon une approche de best-effort se fondant sur un engagement actionnarial. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Compartiment, et composé d'environ 340 entreprises françaises de toutes tailles de capitalisation, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer. Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit : SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT**

**Identifiant d'entité juridique : 969500MGFW3NB3B3NI32**

**Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION**

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? <small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 30% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

**Engagement de Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement**

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'une Note de performance ESG dont la grille de critères et d'indicateurs ESG a été conçue par Amiral Gestion sur la base de données collectées par une agence externe spécialisée, Ethifinance selon sa base Gaïa. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de Sextant France Engagement par rapport à son univers de référence ESG.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

<sup>1</sup> Date du document : 26 janvier 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2652/sextant\\_france\\_engagement\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dc2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2652/sextant_france_engagement_annexe_2_precontractuel_sfdr_dc2023_vf.pdf)

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Note qualité ESG interne<sup>2</sup> :**

(Source : Amiral Gestion)

Note qualité ESG (/10)		Couverture <sup>3</sup>	Performance relative année n / n-1
Sextant France Engagement Ptf au 29-12-23	5,5	100 %	+0,7%
Sextant France Engagement Ptf au 30-12-22	5,5	99,6%	

**Note de Performance ESG externe<sup>4</sup> :**

(Source : Amiral Gestion, Base Gaïa Ratings d'Ethifinance)

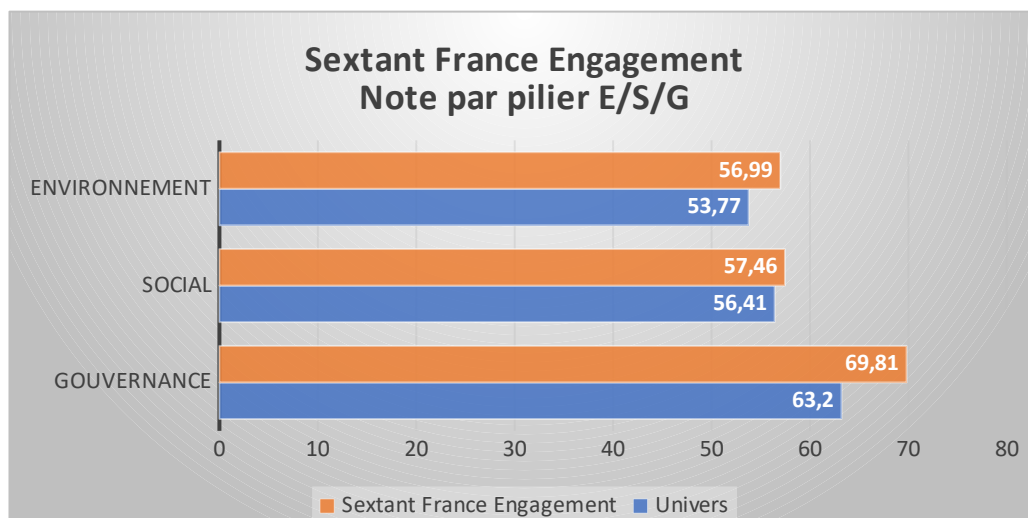
Date	Compartiment	Note ESG (/100)	Couverture	Performance relative du compartiment / univers
29/12/2023	Sextant France Engagement	59,9	100%	+ 5,8%
	Univers	56,6	100%	
30/12/2022	Sextant France Engagement	65,2	91%	+4,5%
	Univers	62,4	97%	
31/12/2021	Sextant France Engagement	62	98%	+12,7%
	Univers	55	95%	

<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 90% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>4</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 100, 100 étant la meilleure note possible.

La performance ESG du compartiment Sextant France Engagement est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+5,8%), ainsi que sur les 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG comme le montre les données figurant ci-dessous. \_



—  
**Meilleures notes ESG du compartiment<sup>5</sup>**

2023		
Nom	Note ESG /100	% de l'actif net
Omer Decugis & Cie SA	77	0,8 %
AUBAY S.A.	76	2,4 %
MANITOU BF SA	75,5	0,5 %
MERSEN SA	75	4,3 %
ALTEN SA	75	3,7 %

**Notes ESG les moins élevées du compartiment**

2023		
Nom	Note ESG / 100	% de l'actif net
Aures Technologies SA	35,5	0,3 %
Fontaine Pajot SA	36	1,9 %
Hexaom SA	40	1,4 %
Believe SA	45	0,6 %
PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE SA	45	0,02 %

**Indicateurs de qualité environnementaux et de respect des droits de l'homme**

<sup>5</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

Dans le cadre de sa labellisation ISR, le compartiment a pris un engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers sur 2 indicateurs de qualité environnementaux et de respect des droits de l'homme :

- Droits Humains : Intensité des controverses sur les Droits Humains
- Environnement / changement climatique : Intensité carbone

Les résultats de cet engagement au 29/12/2023 sont restitués ci-dessous.

#### ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

DATE	INTENSITE CARBONE*				
	SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
Portefeuille	Univers				
29/12/2023	97%	74%	143,5	256,4	-44%
30/12/2022	91%	97%	142,6	327,1	-56,4%
31/12/2021	96%	70%	74	258	-71,3%

#### \*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCl<sub>4</sub>-Tetrachloromethane, C<sub>2</sub>H<sub>3</sub>Cl<sub>3</sub> – Trichloroethane, CBrF<sub>3</sub>- Bromotrifluoromethane et le CO<sub>2</sub> issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

**L'intensité carbone du compartiment Sextant France Engagement est très significativement inférieure à celle de son univers de référence (-44%).**

#### DROITS HUMAINS : INTENSITE DES CONTROVERSES

DATE	INTENSITE DES CONTROVERSES SUR LES DROITS HUMAINS*				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	93,3%	65,5%	0%	1,7%	-1,7%
30/12/2022	98%	97%	0%	3,9%	-3,9%
31/12/2021	92%	89%	2%	7%	-5%

\* Source : Amiral Gestion – Données Sustainalytics

L'intensité des controverses correspond au nombre moyen de controverses pour 100 entreprises. La méthodologie de calcul est la suivante : Nombre de controverses du domaine d'analyse / Nombre total d'entreprises de l'univers\*100

**L'intensité des controverses du compartiment Sextant France Engagement est inférieure à celle de son univers de référence (0% contre 1,7%).**

#### Indicateurs de progrès sociaux et de gouvernance

Dans le cadre de sa labellisation ISR, le compartiment a pris un objectif d'amélioration de la performance du portefeuille par rapport à l'univers sur 4 indicateurs de progrès sociaux et de gouvernance :

- Social / Promotion de l'égalité femmes / hommes :

- Taux moyen de femmes au Comité Exécutif
- Taux moyen de femmes dans l'effectif cadre
- Gouvernance / Partage de la valeur
  - Part des entreprises avec de l'actionnariat salarié
  - Part moyenne du capital détenu par les salariés

Les résultats de cet engagement au 29/12/2023 sont restitués ci-dessous.

**SOCIAL / INDICATEURS DE PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES**

DATE	TAUX MOYEN DE FEMMES AU COMITE EXECUTIF*				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	85%	91%	20,3%	25,4%	- 5,1%
30/12/2022	91%	97%	16,7%	22,1%	-5,4%
31/12/2021	93%	87%	18%	20%	-2%

\* Source : Amiral Gestion – Données Gaïa - Ethifinance

DATE	TAUX MOYEN DE FEMMES DANS LE MANAGEMENT*				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	80%	67,5%	34,4%	35,4%	-1%
30/12/2022	79%	73%	31,9%	36,9%	-5%
31/12/2021	78%	66%	32%	35%	-3%

\* Source : Amiral Gestion – Données Gaïa – Ethifinance

Dans le cadre de sa labellisation ISR et des engagements pris à ce titre sur ces indicateurs de progrès à caractère social, le compartiment a mené en 2023 des actions d'engagement auprès des entreprises suivantes présentes dans le portefeuille : Akwel, Aperam, Bénêteau et Spie

Sur 3 ans, le portefeuille du compartiment a progressé positivement sur ses deux indicateurs de progrès.

**GOVERNANCE / INDICATEUR DE PROMOTION DU PARTAGE DE LA VALEUR**

DATE	PART DES ENTREPRISES AVEC DE L'ACTIONNARIAT SALARIE				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	96%	98,5%	65%	67%	-2%
30/12/2022	98%	97%	60%	65,5%	-5,5%
31/12/2021	100%	99%	61%	57%	+6%

DATE	PART MOYENNE DU CAPITAL DETENUE PAR LES SALARIES				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	95%	96%	1,03%	1,4%	- 0,4%
30/12/2022	98%	97%	0,9%	1,2%	-0,3%
31/12/2021	100%	99%	1%	1,4%	-0,4%



Dans le cadre de sa labellisation ISR et des engagements pris à ce titre sur ces indicateurs de progrès en matière de gouvernance, le compartiment a mené en 2023 des actions d'engagement auprès des entreprises suivantes présentes dans le portefeuille : Akwel, Aperam, Bénéteau, Focus Entertainment, Synergie

Sur 3 ans, le portefeuille a progressé sur l'indicateur de part des entreprises dans l'actionnariat salariés, contribuant ainsi à la promotion réussie de l'enjeu de partage de la valeur pour se rapprocher étroitement du niveau de pratique en la matière de l'univers du compartiment.

**Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de Sextant France Engagement<sup>6</sup>**

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d’empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du rapport sont restitués dans le tableau ci-dessous :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>7</sup> ) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score composé ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2023	<b>SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT</b>	<b>105,4</b> 229,23	<b>&lt; 2°C</b>	<b>2,3%</b>	<b>8,1%<sup>8</sup></b>	<b>0%</b>	<b>0,1%</b>	<b>45,7</b>
	<i>Couverture</i>	<i>97%</i>	<i>94%</i>	<i>97%</i>	<i>19%</i>	<i>-</i>	<i>95%</i>	<i>96%</i>
	<b>Univers</b>	<b>133,4</b> 288,1	<b>&lt;2,7°C</b>	<b>3,3%</b>	<b>17,9%<sup>9</sup></b>	<b>0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>43,6</b>
	<i>Couverture</i>	<i>75%</i>	<i>61,5%</i>	<i>64%</i>	<i>10%</i>	<i>-</i>	<i>54%</i>	<i>63,5%</i>
2022	<b>SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT</b>	<b>80,5</b> 276,8	<b>&lt; 2 °C</b>	<b>2,6%</b>	<b>11,2%</b>	<b>0%</b>	<b>1,6%</b>	<b>32,9</b>
	<i>Couverture</i>	<i>98%</i>	<i>98%</i>	<i>98%</i>	<i>55%</i>	<i>-</i>	<i>86%</i>	<i>67%</i>
	<b>Univers</b>	<b>196,9</b> 404,8	<b>&lt; 2,7 °C</b>	<b>3,8%</b>	<b>9,1%</b>	<b>0,7%</b>	<b>2,3%</b>	<b>27,6</b>
	<i>Couverture</i>	<i>105,4</i> 229,2	<i>&lt; 2°C</i>	<i>2,3%</i>	<i>8,1%</i>	<i>0%</i>	<i>0,1%</i>	<i>45,7</i>

\* Source : S&P - Trucost \*\*Source : MSCI \*\*\* Source : Sustainalytics

**Sextant France Engagement est bien orienté sur le plan de ses métriques climat en relatif de son univers, en particulier sur sa température inférieure à 2°C.**

<sup>6</sup> L’intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l’univers à partir des données de l’exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d’empreinte environnementale, les données sont issues de l’exercice 2022.

<sup>7</sup> Il s’agit de la donnée d’Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d’affaires avec comme source les données de recherche de l’agence Sustainalytics..

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d’alignement reportées par les entreprises pour l’exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées, la majeure partie d’entre elles ne sont pas soumises à l’obligation de reporting sur l’exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l’obligation de publication d’alignement à la taxonomie s’étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l’exercice 2023 jusqu’au 1er janvier 2028 (sur l’exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n’est aujourd’hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s’avérer très partielles à l’échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>8</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>9</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant France Engagement promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 30% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>10</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

#### Part d'investissement durable

SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT	(Données pondérées au 29/12/2023)	(Données pondérées au 30/12/2022)
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b> <i>Part d'ID minimale : 30%</i>	<b>55,97%</b>	<b>51,4%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	50,27%	41,8%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	5,7%	9,6%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments.

A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 **une part d'investissement durable représentant 55,97%** de l'actif net du portefeuille.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

<sup>10</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constitue des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Sélectivité ISR du compartiment Sextant France Engagement

Le compartiment Sextant France Engagement est un compartiment labellisé ISR retenant une approche en sélectivité ESG. Dans ce contexte **le compartiment est engagé à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%** après application du seuil minimal de notation ESG et des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses.

Au 29/12/2023 le taux de sélectivité du compartiment était **de 23,7%**.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>11</sup>



12

Au 29 décembre 2023, et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

#### Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>13</sup>

<sup>11</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>12</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées sont disponibles dans le Code de Transparence ISR du compartiment disponible sur le site internet dans la rubrique SICAV Sextant sur la page dédiée au compartiment.

<sup>13</sup> Taux de couverture d'analyse : 97,78%

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

#### Bilan global au 29/12/2023

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

#### Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant France Engagement sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant France Engagement exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

#### Bilan au 29/12/2023



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Une entreprise est inscrite sous statut Watchlist : TELEPERFORMANCE\*

Taux de couverture d'analyse : 100 %

\*Cas Téléperformance

La société Téléperformance, leader mondial des centres d'appel, a été mise sous surveillance le 10 novembre 2022 à la suite d'un événement générateur ayant fait chuter le cours de bourse à des niveaux records (-40%) pour un événement extra-financier à caractère social, plaçant l'entreprise sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 3) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre V) en matière d'empêchement de la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance avec une action d'engagement.** En effet, la controverses remontée le 10 novembre dans un article du Time faisait état de la problématique de l'exposition à des risques psycho-sociaux des employés qui gèrent la modération des contenus mais également « **des tentatives de syndicalisation des travailleurs se sont heurtées à des intimidations et à des menaces** » (Colombia Is Investigating TikTok Partner Téléperformance | Time) **sur lesquelles le Ministère colombien du travail a lancé aussi l'enquête concernant des allégations d'anti syndicalisme,** fait ayant entraîné le statut en Watchlist du Pacte Mondial en raison **des controverses remontées en Colombie mais aussi dans d'autres filiales du Groupe (ex. : Albanie, Pologne).**

Par ailleurs, l'entreprise étant connue comme étant défaillante sur le thème de la gestion du capital humain et de respect de droit du travail, **il subsistait en novembre un risque non négligeable de poursuite de baisse du cours de bourse.**

**A la suite de cet événement les équipes de gestion et d'analyse ESG ont participé aux réunions de communication de crise à l'intention des investisseurs organisées par la Direction générale de Téléperformance et documenté le suivi du cas.**

En décembre 2022, Téléperformance et UNI Global Union ont signé un accord mondial visant à renforcer le droit des travailleurs à former des syndicats et à s'engager dans des négociations collectives. En janvier 2023, le point de contact national de l'OCDE en France (NPS) a officiellement mis fin à la procédure de Téléperformance, invoquant la mise en œuvre des recommandations du NPS en matière de devoir de diligence.

A la lueur des informations communiquées par l'entreprise et l'analyse réalisée par la gérante en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble assez favorable à ce stade avec des pratiques correctives que l'entreprise avait commencé à mettre en place mais qui n'étaient pas connues du marché.** Nous maintenons toutefois la mise sous surveillance et le suivi de l'évolution et les effets des pratiques RH de l'entreprise.

*Description détaillée :*

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant France Engagement prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>14</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

### **Quels ont été les principaux investissements<sup>15</sup> de ce produit financier ?**

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

<b>SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT</b>			
<b>Investissements les plus importants au 29-12-2023</b>	<b>Secteurs</b>	<b>% d'actifs</b>	<b>Pays</b>
DERICHEBOURG SA	Industries	<b>7,2%</b>	France
VUSIONGROUP SA	Technologies de l'information	<b>5,7%</b>	France
GROUPE CRIT S.A.	Industries	<b>5,2%</b>	France
SYNERGIE SE	Industries	<b>4,6%</b>	France
MERSEN SA	Industries	<b>4,3%</b>	France
ASSYSTEM SA	Industries	<b>4,2%</b>	France
TELEPERFORMANCE SE	Industries	<b>4,2%</b>	France
AKWEL SA	Biens de consommation	<b>4,1%</b>	France
JACQUET METALS SA	Industries	<b>4,1%</b>	France
TRIGANO SA	Biens de consommation	<b>3,9%</b>	France
ALTEN SA	Technologies de l'information	<b>3,7%</b>	France
<b>TOTAL</b>		<b>51,3%</b>	

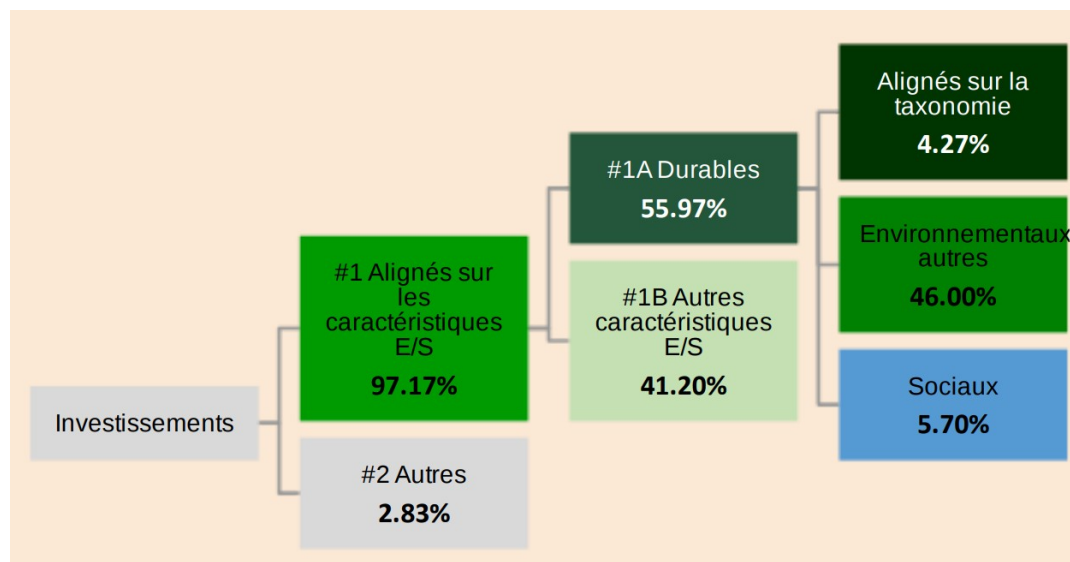
<sup>14</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

<sup>15</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT**  
(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



**La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**La catégorie #2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.



• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la part d'investissements durables du compartiment établie à 55,97% sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT			
10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Derichebourg	Industrie	7,2%	France
Vusiongroup	Technologies de l'information	5,7%	France
Mersen	Industrie	4,3%	France
Assystem	Industrie	4,2%	France
Jacquet Metals	Industrie	4,1%	France
Bénéteau	Industrie	3,8%	France
ALTEN	Technologies de l'information	3,7%	France
Plastic Omnium	Consommation discrétionnaire	3,7%	France
Cegedim	Santé	3,5%	France
Aubay	Technologies de l'information	2,4%	France

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant France Engagement n'est pas engagé à une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%.

En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>16</sup> ?**

Oui :

D  le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>16</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

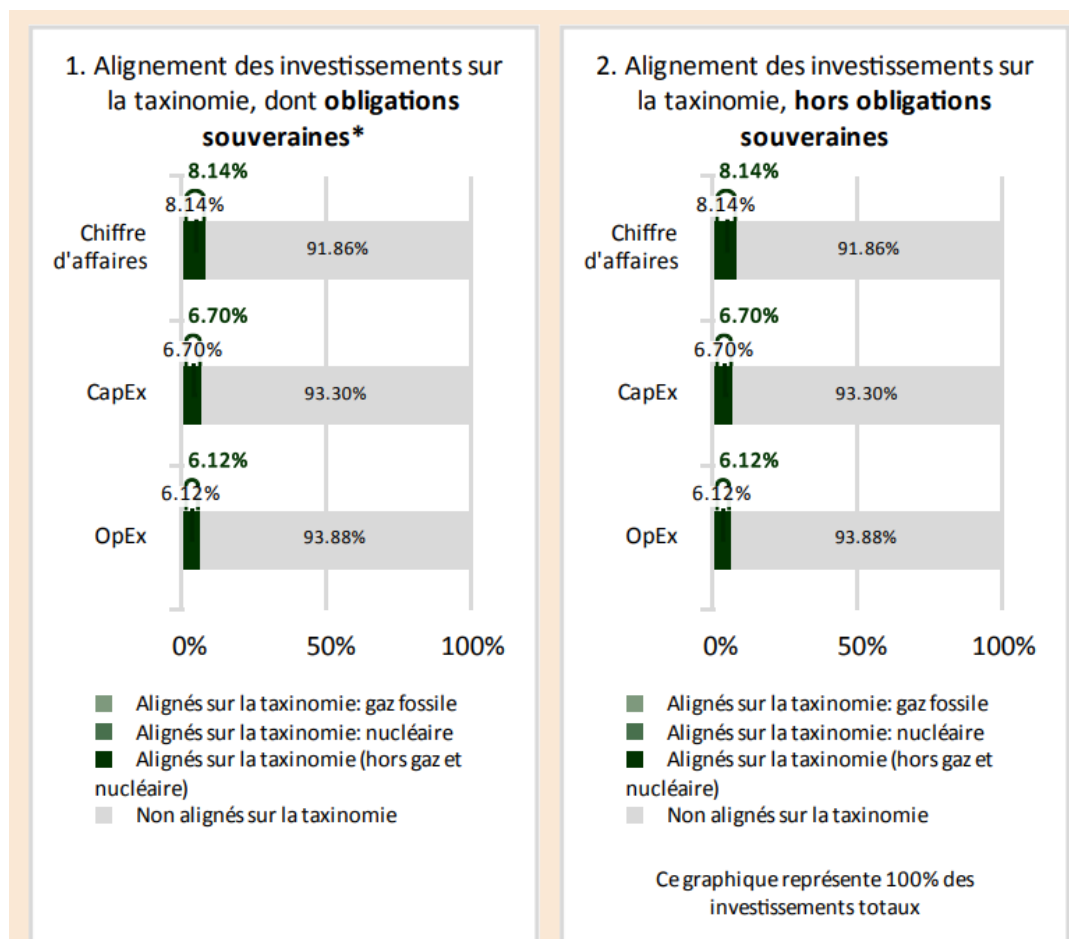
**SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT**

**Part des investissements alignés sur la taxinomie au 29/12/2023**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

**SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT**

**PART VERTE : 8,1%**

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle une part verte positive de 8,1%, en baisse depuis l'exercice précédent : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2022 atteignait un alignement taxinomie de 11,2%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Aperam	Matériaux	80,9%	Contributrice <sup>17</sup>
Mersen	Industrie	14,2%	Habilitante
Spie	Industrie	13,8%	Habilitante
Manitou	Industrie	2,9%	Habilitante

• **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 8,1% d'investissements du portefeuille alignés à la taxonomie sur la part du chiffre d'affaires, 3,9% correspondent à des activités habilitantes captées par la part du chiffre d'affaires alignés. 3,2% des investissements correspondent à des activités de transition sur la base du chiffre d'affaires aligné.

Part des investissements réalisés par types d'activités – SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>18</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2023	Part des CAPEX alignés	1,49%	2,55%	2,67%
	Part des OPEX alignés	0,63%	5,13%	0,36%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	1,08%	3,16%	3,90%
	Couverture	18,97% <sup>19</sup>		
2022	Part des CAPEX alignés	1,36%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	9,45%	0%	1,77%
	Couverture	54,76 %		

• **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

<sup>17</sup> Activité bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergies solaires ou éoliennes)

<sup>18</sup> Activité bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>19</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Cf. tableau ci-dessus.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

**46%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>20</sup>, **le compartiment Sextant France Engagement totalise au 29/12/2023 46% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Derichebourg (7,2%), Vusiongroup (5,7%), Assystem (4,2%), Jacquet Metals (4,1%) et Alten (3,7%).

### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

**5,7%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>21</sup>, **le compartiment Sextant France Engagement totalise au 29/12/2023 5,7% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Beneteau (3,7%), Bic (1,4%) et Believe (0,6%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **2,8% de l'actif total** du compartiment au 29/12/2023 et correspondait à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>20</sup> [Politique Investissement Durable SFDR](#)

Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et, sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de vote**

	2023	2022
Nombre d'AG votables	47	49
Pourcentage d'AG votées	100%	100%
Nombre de résolutions votées	963	1063
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	16%	19%
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	0	0
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	0	0
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	13%	15%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	22%	11%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Augmentations de capital : 53%	Transactions stratégiques : 100%
	Nomination des administrateurs : 22%	Augmentations de capital : 67%
	Rémunération des dirigeants : 13%	Rémunération des dirigeants : 15%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Alten, Aperam, Believe, Fontaine Pajot, Crit, Hexaom, Lectra, Mersen, Vusiongroup, Société pour l'Informatique, BIC, SPIE, Synergie, Téléperformance, Trigano, Valbiotis : 100%	AST, Akwel, ALD, Alten, Aperam, Aubay, Beneteau, Fnac-Darty, Focus Home, Kaufan & Broad, La Française de l'Énergie, Lectra, Manutan, SSI, Trigano, Ubisoft, Valbiotis : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	Assystem : 46%, Haulotte : 55%, AST Groupe : 56%, Jacquet Metal, Pierre & Vacances : 60%, Xilam, Aures Technologies : 63%, Manitou : 64%, Lisi : 66%; Omer Decugis, Ekinops : 69%, Plastivaloire : 70%	Nanobiotis : 38%, Ateame, Plastivaloire : 52%, Jacquet Metals : 55%, Gerard Perrier : 60%, Plastic Omnium : 61%, Aures : 65%, Fontaine Pajot, LDLC : 67%, NHOA : 69%, Ekinops : 70%

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

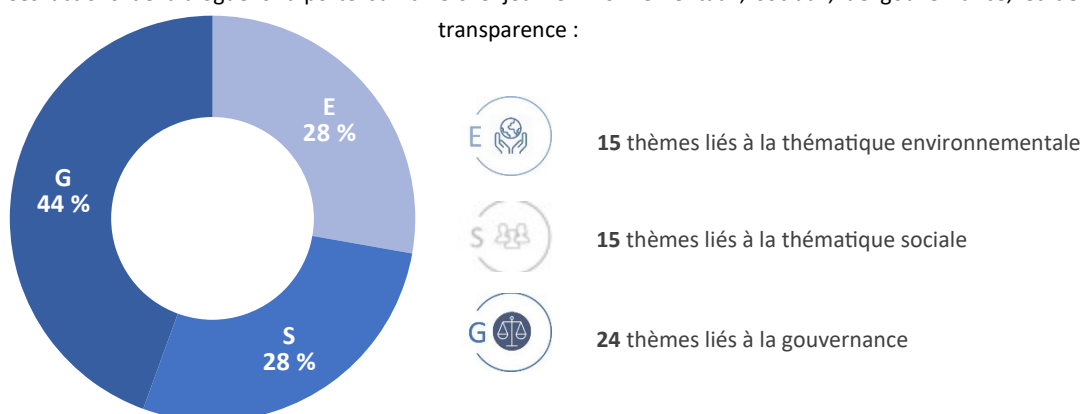
Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie




Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 :				
27 Entreprises	55,6% du portefeuille 29-12-2023	Engagements individuels et collaboratifs	<b>E</b>	Hexaom, Akwel, Bénéteau, Ekinops, Fontaine Pajot, Gerard Perrier, Jacquet Metals, LFDE, Mersen, Pierre et Vacances SA, SII, Trigano
			<b>S</b>	Akwel, Aperam, Assystem, Bénéteau, Fontaine Pajot, Focus Entertainment (Focus Home Interactive), Gerard Perrier, Omer Decugis, SII, Spie, Synergie, Ubisoft
			<b>G</b>	Akwel, Aperam, Aramis Group, Assystem, Aures Technologies, Believe, Bénéteau, Cegedim, Cogelec, Ekinops, Focus Entertainment (Focus Home Interactive), Gerard Perrier, Hexaom, LFDE, Pierre et Vacances, Vusiongroup, Valbiotis, Xilam Animation

#### Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



**Illustrations d'actions engagement menées en 2023**

Akwel		
Pilier		Social
<p>Nous avons engagé la société pour leur faire part de la vigilance que nous portons sur les sujets d'égalité Hommes-Femmes &amp; de représentation des femmes au sein des effectifs cadres. Pour l'heure, la société ne communique pas encore sur la part des effectifs féminins de son périmètre cadre. Pourtant un certain nombre d'entreprises cotées opérant dans des activités où les femmes sont moins représentées ont défini des politiques et objectifs associés afin de faire progresser la part de femmes au sein de leur périmètre cadre et/ou top management. Nous avons échangé avec l'entreprise sur ce constat, et l'avons interrogé afin de savoir si de tels politiques et objectifs pourraient aussi être définis à l'avenir.</p> <p>Nous avons également fait part de notre sensibilité quant aux mécanismes qui favorisent un meilleur partage de la valeur ajoutée. A ce titre, nous encourageons les sociétés que nous accompagnons à la mise en place de dispositif tels que les plans d'actionnariat salarié. Au-delà de favoriser un meilleur partage de la valeur, ce type de dispositif nous semble aussi être un outil favorable sur le plan de la cohésion sociale. Nous avons sollicité Akwel afin d'obtenir davantage de transparence sur la part du capital éventuellement détenue à ce stade par les salariés du groupe. Et nous avons également interrogé la société afin de savoir si la société avait ou envisageait de mettre en place un tel dispositif d'actionnariat salarié. Nous sommes dans l'attente du retour de la société sur ces sujets-là.</p>		
Jacquet Metals		
Pilier		Environnement
<p>Nous avons félicité l'entreprise pour avoir publié son premier bilan carbone dans la DPEF 2021 et elle nous a assuré qu'il paraîtra à nouveau dans sa DPEF 2022. Suite à cet échange, nous avons interrogé l'entreprise sur sa potentielle participation à la prochaine campagne CDP maintenant qu'elle s'est dotée de mesures plus importantes sur son impact environnemental. Amiral Gestion, à l'occasion de sa participation à la campagne Disclosure 2022, avait engagé l'entreprise en tant que lead, et renouvellera cet engagement pour la campagne 2023.</p> <p>Jacquet Metals est le leader de la distribution d'aciers spéciaux (société de service). Nous comprenons que l'exercice du questionnaire CDP représente un exercice assez lourd pour Jacquet Metals. Nous comprenons tout à fait les freins à la participation de l'entreprise, néanmoins nous avons initié un dialogue avec l'entreprise afin de lui expliquer notre position et proposer d'échanger plus en amont de l'assemblée générale à l'avenir, avant que l'entreprise ne publie son projet de texte des résolutions soumises à l'assemblée générale.</p>		
Ekinops		
Pilier		Gouvernance
<p>Lors de l'AG du 24 mai 2023, plusieurs résolutions portant notamment sur un plan d'actions gratuites et des augmentations de capital sans droits préférentiels de souscription, ont été rejetées. Nous avons prévenu la société que nous allions voter contre à plusieurs d'entre elles et nous avons échangé avec elle à ce sujet.</p> <p>Nous nous sommes entretenus avec le DAF afin de lui expliquer notre position et proposer d'échanger plus en amont de l'assemblée générale à l'avenir, avant que l'entreprise ne publie son projet de texte des résolutions soumises à l'assemblée générale.</p> <p>Le rejet de ces résolutions n'a pas d'impact majeur pour le groupe mais nous espérons qu'il provoquera une prise de conscience et permettra d'améliorer certaines pratiques de la gouvernance, en particulier la tendance à faire beaucoup de plans d'actions dilutifs, ce qui est contre l'intérêt des actionnaires minoritaires que nous sommes. De plus nous avons remarqué par le passé qu'à la suite de ces plans d'actions, les dirigeants ont été amené à vendre une grande partie de leurs titres sur le marché.</p> <p>En décembre, nous avons à nouveau échangé avec l'entreprise lors d'un roadshow organisé sur la gouvernance afin de préparer l'AG 2024. Nous avons notamment formulé des recommandations auprès de la société sur la rémunération du PDG et des plans d'actions gratuites (valeur absolue, conditions de performance).</p>		

### **Participation d'Amiral Gestion à la coalition « Tech & Mental Health »**

Dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes (cf. partie dédiée dans le rapport), Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>22</sup>. **L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie.**

Ces enjeux sont en effet peu abordés par les entreprises, qui ne répondent d'ailleurs pas toujours aux demandes individuelles des investisseurs. L'idée est de démultiplier notre impact à travers cette coalition pour pouvoir concrètement les engager pour les inciter à adopter de bonnes pratiques, parmi lesquelles :

- Définir une politique et mettre en place des mesures pour atténuer les risques d'addiction et les effets néfastes potentiels sur la santé mentale et le bien-être de l'utilisateur final.
- S'engager à assurer la sécurité des enfants en ligne dans les codes de conduite, les politiques en matière de droits humains ou les dispositifs d'évaluation des risques. Par exemple, mettre en place un site dédié qui détaille notamment leur politique de protection de l'enfant.
- Se fixer des objectifs spécifiques et communiquer sur les progrès accomplis.
- Définir des objectifs à court et moyen termes (même s'ils ne sont pas quantitatifs du fait du thème abordé), permettant aux actionnaires de suivre les améliorations et les progrès réalisés par les entreprises dans ce domaine.
- Développer un dispositif signalant les contenus préjudiciables en ligne, coopérer avec les autorités pour dénoncer les abus en ligne, et nouer des partenariats avec des tiers en matière de sécurité en ligne.
- Gouvernance, transparence et divulgation dans le cadre du contrôle du contenu de leurs produits.
- Soutenir les initiatives pédagogiques en matière de sécurité en ligne et celles en lien avec la technologie, la santé mentale et le bien-être.

Dans ce contexte, **les fonds Sextant Tech, Sextant Quality Focus et Sextant Grand Large sont les véhicules principaux d'engagement pour Amiral Gestion via 3 gérants qui suivront avec l'équipe ESG les initiatives d'engagement menées en Support investor pour les sociétés META (Lead investor en cours d'arbitrage), UBISOFT (Lead Investor : AXA IM) et ALPHABET (Lead Investor : Boston Common AM).**

**Pour le fonds Sextant France Engagement, cela concerne son investissement dans l'entreprise Ubisoft.** Le groupe d'investisseurs a contacté l'entreprise en tant que géant des jeux vidéo afin de l'engager sur le sujet. Bien que l'entreprise publie quelques informations concernant la santé mentale et reconnaisse les risques de toxicité liés à la surconsommation de jeux vidéo, la coalition juge le contenu insuffisant. Nous avons donc suggéré des initiatives à mettre en place telles que :

- Une politique visant à réduire les risques d'addiction
- Assurer la sécurité en ligne des enfants avec des objectifs spécifiques et une divulgation transparente des progrès
- Etablir un mécanisme de signalement des contenus nuisibles en ligne (abus, harcèlement)
- Soutenir activement les initiatives éducatives sur la sécurité en ligne et d'autres programmes liés à la technologie et au bien-être.

Nous sommes à ce stade dans l'attente d'une réponse de l'entreprise.

### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

<sup>22</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xtr=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xtr=EPR-5010-[20230711])

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

**AVERTISSEMENT - Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT, LEI : 969500MGFW3NB3B3NI32
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT, LEI : 969500MGFW3NB3B3NI32 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1			
		Émissions de GES de niveau 2			
		Émissions de GES de			

		niveau 3				
		Émissions totales de GES	1619063,808		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	4266,2187		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	290,23		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0,3319		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par	48,0267		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		secteur à fort impact climatique				
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,1601		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,1086		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4768,1893		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales					
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,1278			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0747			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre	0,4196			En cours d'analyse	En cours d'analyse

		total de membres				
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des société qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations	Non applicable			

		unies ou, le cas échéant, du droit national				
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			
<b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires	331614,71		En cours d'analyse	En cours d'analyse



		d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires				
--	--	---	--	--	--	--

*[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]*

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,3188		En cours d'analyse	En cours d'analyse

*[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]*

**Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

*[Informations prévues par l'article 7]*

Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf>.

**Politiques d'engagement**

*[Informations prévues par l'article 8]*

Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : (<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf>) et au sein de sa Politique d'engagement (<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf> )

**Références aux normes internationales**

*[Informations prévues par l'article 9]*

Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf>

**Comparaison historique**

*[Informations prévues par l'article 10]*

*Non applicable*

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés

	renouvelables	bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> </ol>

		2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des

		déchets
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L’HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d’investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d’accidents	Taux d’accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d’accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d’accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les	Part d’investissement dans des sociétés sans code

	fournisseurs	de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains
	12. Activités et fournisseurs présentant un	Part d'investissement dans des sociétés exposées

	risque important d'exploitation d'enfants par le travail	à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans

		la colonne prévue à cet effet)
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet



Sextant Asie est un compartiment actions qui investit dans les sociétés cotées en Asie incluant le Japon. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés. Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur MSCI AC Asia dividendes net réinvestis sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	67,2M€
VL part	108,10€
Capitalisation moyenne des actions	27,7Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,1Md€
Nombre de lignes	40
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Asie +8,1% ● MSCI AC Asia NR € -13,0%



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+2,8%	+4,2%	+5,7%	+10,9%	+10,9%	-	-	+8,1%	-	-	+2,9%
Indice de référence	+2,4%	+2,4%	+1,8%	+5,0%	+5,0%	-	-	-13,0%	-	-	-5,0%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	5,8%	-3,1%	2,2%	-5,2%	4,2%	1,4%	4,5%	-1,6%	-1,3%	-4,2%	5,7%	2,8%	10,9%	5,0%
2022	-3,9%	-0,4%	-1,3%	-1,5%	-0,4%	-1,3%	4,0%	1,6%	-7,2%	-3,0%	10,1%	-2,3%	-6,1%	-15,3%
2021				0,0%	-0,5%	3,6%	-1,9%	4,4%	1,8%	1,9%	-3,7%	-1,6%	3,8%	-2,2%

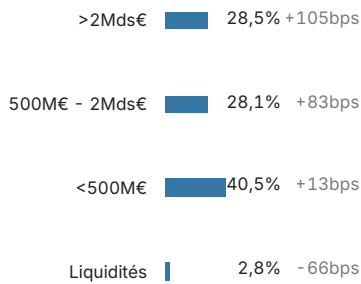
## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	10,6% (12,0%)	- (-)	12,2% (13,6%)
Ecart de suivi	6,5%	-	7,7%
Ratio d'information	0,9	-	1,0
Ratio de Sharpe	0,7	-	0,1
Max drawdown	-7,31%	-	-20,72%

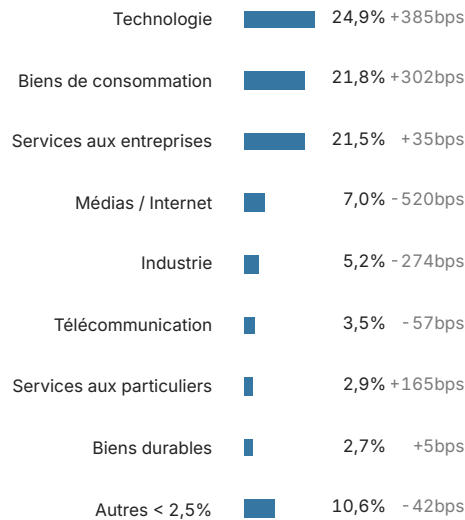
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5
Map Aktif	498bps China Meidong AU -181bps
Pinduoduo	248bps Meituan -107bps
Ginebra	201bps Pro-ship -77bps
Sk Hynix Inc	160bps Pca -72bps
Fpt	143bps Ray -66bps

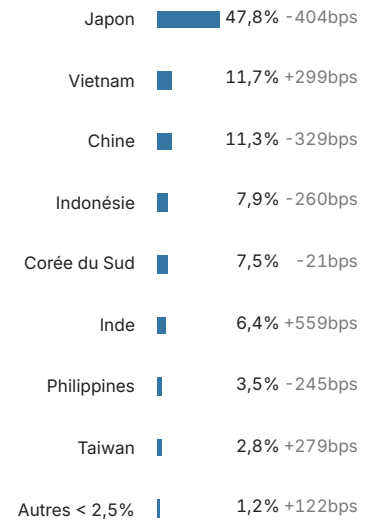
### ALLOCATION FONDS (ÉVOLUTION N / N-1)



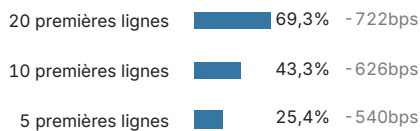
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Business Brain Showa-ota	Actions	Services aux entreprises	Japon	6,1%
Nintendo	Actions	Technologie	Japon	5,2%
Map Aktif	Actions	Biens de consommation	Indonésie	5,0%
OPEN UP Group Inc.	Actions	Services aux entreprises	Japon	4,7%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,4%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR00140023U1
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI AC Asia NR €
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds:12/04/2021 Part:12/04/2021
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation- Règlement/Livraison** : J-1 à 16 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 2% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 2% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark
- **TER (29/12/2023)** : 3,12%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

En 2023, le portefeuille a réalisé une performance robuste de +10,9% contre +5,0% pour l'indice de référence. Depuis le lancement de notre stratégie dédiée à l'Asie en avril 2021, la performance cumulée est de +8,1%, l'indice de référence enregistrant une baisse de -13% sur la même période.

Démontrant l'efficacité de notre vision à long terme, nos cinq principaux contributeurs ont tous été des positions constantes pendant plus d'un an, trois d'entre eux - MAPA, Ginebra et FPT - étant détenus depuis l'origine.

Notre sous-pondération sur la Chine s'est avérée payante, l'indice CSI 300 affichant un repli de 9,3% en 2023. D'autant que nos meilleures convictions locales, Pinduoduo et Netease, ont généré des rendements respectifs de 79% et 23%, les plaçant parmi les meilleures performances du secteur chinois de l'Internet. Il est cependant essentiel de rester lucide et de reconnaître les défis qui s'imposent à ce secteur comme en témoignent nos investissements dans Alibaba et Meituan qui ont impacté la performance de 165 points de base.

En Asie du Sud-Est, nos investissements en Indonésie, au Vietnam et aux Philippines ont nettement mieux performé que leurs indices de référence régionaux. Bien que nous serons inévitablement confrontés à des périodes de sous-performance à l'avenir, nous pensons que le fait de détenir des entreprises de haute qualité dotées de marques fortes, d'avantages concurrentiels solides, de bilans conservateurs et d'une gestion supérieure conduira à une surperformance sur le long terme. La grande dispersion des rendements sur ces marchés émergents souligne l'importance du stock-picking. A titre d'exemple, on peut citer l'impressionnante performance de Ginebra (environ +60%) qui doit se comparer à la baisse de 1,8% de l'indice PCOMP des Philippines.

Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par le régulateur sur la réforme de la gouvernance.

L'année boursière fut remarquable, marquée par une très forte hausse des indices en devise locale (+28% pour l'indice large Nikkei 225 ; +25% pour le Topix Small). Une des raisons à cette performance est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centré sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Au final, pour une exposition du portefeuille qui a évolué autour de 50% sur l'année, la contribution de nos investissements au Japon est légèrement supérieure à 4 points.

Bien que nous ne soyons pas des investisseurs thématiques, nos participations dans les géants des semi-conducteurs que sont TSMC et SK Hynix nous ont permis de bénéficier directement de la croissance explosive de l'intelligence artificielle. Nous avons commencé à acheter TSMC en janvier 2023, alors que la société se négociait à seulement 15 fois environ ses bénéfices, en raison de préoccupations géopolitiques et d'une offre excédentaire à court terme de semi-conducteurs. Nous estimons que le risque d'une invasion de Taïwan par la Chine dans les cinq prochaines années est faible et que la demande de semi-conducteurs de pointe sera plus forte à l'avenir. Nous avons donc saisi l'occasion de devenir partiellement propriétaire de l'une des plus grandes sociétés d'Asie à 15 fois les bénéfices. En ce qui concerne SK Hynix, Amiral a développé son cercle de compétences dans le secteur des mémoires, en investissant dans les trois leaders du secteur (les coréens Samsung et SK Hynix, l'américain Micron) à différentes périodes et dans des différents portefeuilles d'investissements. Nous avons acheté SK Hynix en décembre 2022, alors que le titre se négociait près de plus bas historiques au regard de son actif net, un ratio pertinent à regarder historiquement dans ce secteur. Le titre a progressé de plus de 80% en 2023.

Le portefeuille comptait 40 positions à la fin de 2023, contre 35 en 2022, principalement en raison d'une montée en puissance de nos investissements en Inde suite au recrutement d'un analyste dédié. Notre allocation sur le pays a ainsi progressé de 0,8% à 6,4%. Bien que les valorisations sur le marché indien soient élevées, nous continuons à découvrir de petites entreprises qui se négocient à des valorisations raisonnables. Le potentiel à long terme de l'Inde reste très prometteur et, bien qu'il puisse y avoir des ralentissements en cours de route, nous sommes constamment surpris par le rythme auquel le pays progresse chaque fois que nous nous rendons en Inde.

De manière plus granulaire, les performances de nos principales pondérations ont été bonnes.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt qu'à l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**PDD** (Chine). Pour être honnête nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

**Ginebra San Miguel** (Philippines). En tant que marque de gin dominante sur le plus grand marché de gin en volume au monde, la valorisation de Ginebra à 6x le résultat opérationnel et 7x les bénéfices des douze derniers mois continue de nous étonner. Bien que les résultats aient largement dépassé nos prévisions initiales faites en 2020, les multiples sont essentiellement inchangés depuis la création de Sextant Asie en avril 2021. Depuis cette date, la société est passée en situation de trésorerie nette, a institué des dividendes spéciaux trimestriels qui sont passés de 1 PHP à 1,75 PHP, et a racheté des actions privilégiées à sa société mère à la moitié du prix du marché. Avec son dividende trimestriel régulier, Ginebra verse un dividende annualisé de PHP 10, soit un rendement de 6,2 % sur la base du prix d'aujourd'hui ou un rendement de 14 % sur le prix d'achat lorsque nous avons commencé à prendre position.

Du côté des principales contributions négatives, on relève les deux sociétés chinoises Meidong et Meituan.

**China Meidong** (China). Compte tenu de ses mauvaises performances tout au long de l'année, il n'est pas surprenant que Meidong réussisse à remporter le prix indésirable du perdant ultime en 2023. Le rebond attendu de la consommation après la réouverture de la Chine ne s'est pas matérialisé comme prévu, ce qui a eu un impact sur les ventes du groupe. Malgré cette performance difficile, nous sommes convaincus que la Chine n'est pas vouée à l'échec. À la lumière de cela, Meidong, en tant que premier concessionnaire Porsche en Chine, semble présenter une proposition de valeur convaincante à seulement 5x les résultats d'une année plus normale comme en 2021. Chez Amiral, nous restons engagés à tester rigoureusement nos hypothèses initiales par rapport aux données continues que nous recevons des entreprises. Alors que le verdict du marché sur Meidong a été sévère, avec une baisse de plus de 60% du prix de l'action depuis notre achat initial, notre hypothèse est que la baisse de la marge unitaire des nouvelles voitures résulte principalement d'une offre excédentaire de véhicules à moteur à combustion interne si bien que la plupart des concessionnaires ont des marges historiquement basses. Meidong demeure néanmoins l'acteur le plus performant de son industrie et devrait profiter d'une normalisation. Il est important de reconnaître la possibilité de se tromper, et nous suivons la situation de près. Nous restons ouverts à l'idée d'ajuster notre position sur Meidong (1% du portefeuille) si les conditions du marché et la dynamique de l'entreprise l'exigent.

**Meituan** (China). La question clé pour Meituan est celle de l'avantage concurrentiel et de sa rentabilité sur son marché local des services à la personne. Malheureusement, nous avons été trop confiants dans la domination historique de Meituan sur ces services et dans l'exécution de la direction sur les marchés de livraison, et pas assez conservateurs face à la menace de nouveaux concurrents, comme Douyin. La montée en puissance de ce dernier a été significative. Au cours des deux dernières années, son volume d'affaires a déjà atteint environ 50 % de celui de Meituan tout en étant devenu profitable. En réponse, Meituan a lancé une campagne marketing et promotionnelle agressive qui a réussi tant bien que mal à ralentir la progression de Douyin, mais le niveau de marge a fortement chuté. Bien que nous continuions à considérer le modèle de Meituan basé sur la recherche dans les services locaux comme unique, nous avons finalement décidé de solder la position au printemps. Tant que nous n'aurons pas plus confiance dans sa compétitivité et sa rentabilité, nous pensons qu'il est plus prudent de rester à l'écart du titre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)
- 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,82%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

204 930,14 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépeillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, Phu Nhuan Jewelry (VERIFIER QUANTITE DISPO), Ray, Mobile World Investment, TSMC TWD

Ventes : MAP Aktif, Ginebra, Solum, Mitsubishi Logisnext, Tencent

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ASIE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ASIE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant**

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRE DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Asie est un compartiment actions qui investit dans les sociétés cotées en Asie incluant le Japon. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés. Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur MSCI AC Asia dividendes net réinvestis sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

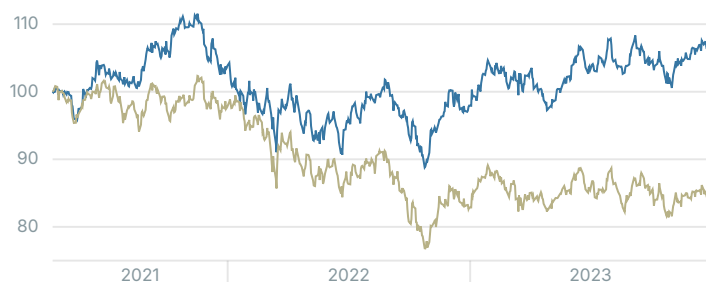
## CHIFFRES CLÉS

Actif net	67,2M€
VL part	109,43€
Capitalisation moyenne des actions	27,7Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,1Md€
Nombre de lignes	40
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Asie **+9,4%** ● MSCI AC Asia NR € **-13,0%**



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+2,9%	+5,0%	+6,0%	+11,7%	+11,7%	-	-	+9,4%	-	-	+3,4%
Indice de référence	+2,4%	+2,4%	+1,8%	+5,0%	+5,0%	-	-	-13,0%	-	-	-5,0%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	5,9%	-3,0%	2,3%	-5,2%	4,3%	1,5%	4,5%	-1,5%	-1,9%	-3,5%	5,8%	2,9%	11,7%	5,0%
2022	-3,8%	-0,3%	-1,3%	-1,4%	-0,3%	-1,2%	4,1%	1,7%	-7,2%	-2,9%	10,1%	-2,2%	-5,7%	-15,3%
2021				0,0%	-0,5%	3,6%	-1,9%	4,4%	1,8%	1,9%	-3,7%	-1,6%	3,8%	-2,2%

## INDICATEURS STATISTIQUES

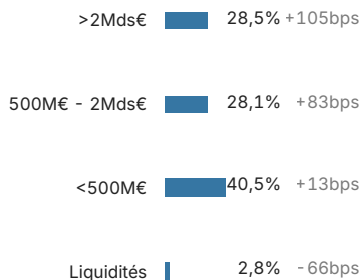
	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	10,6% (12,0%)	- (-)	12,2% (13,6%)
Ecart de suivi	6,2%	-	7,6%
Ratio d'information	1,1	-	1,1
Ratio de Sharpe	0,8	-	0,2
Max drawdown	-7,17%	-	-20,40%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

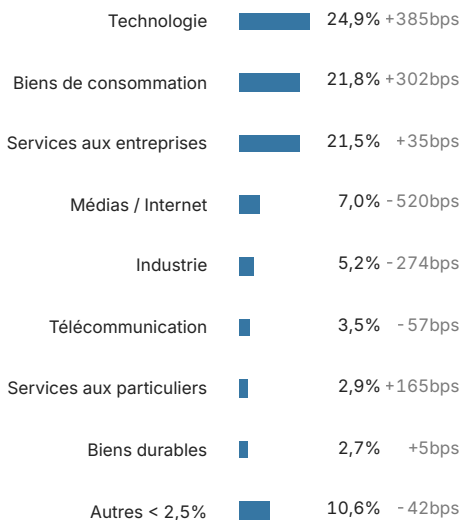
Top 5	Bottom 5
Map Aktif	China Meidong AU -181bps
Pinduoduo	FIX4C2 -126bps
Ginebra	Meituan -107bps
Sk Hynix Inc	Pro-ship -77bps
Fpt	Pca -72bps

### ALLOCATION FONDS

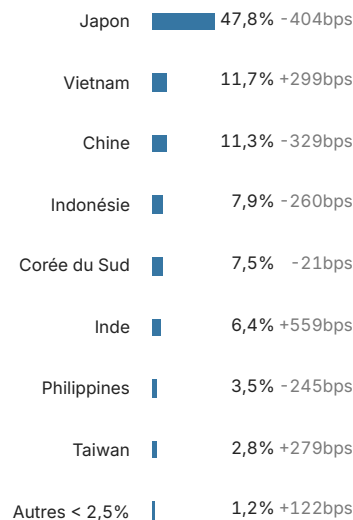
(ÉVOLUTION N / N-1)



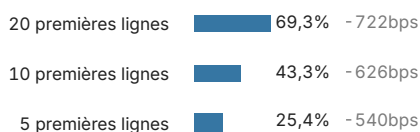
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Business Brain Showa-ota	Actions	Services aux entreprises	Japon	6,1%
Nintendo	Actions	Technologie	Japon	5,2%
Map Aktif	Actions	Biens de consommation	Indonésie	5,0%
OPEN UP Group Inc.	Actions	Services aux entreprises	Japon	4,7%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,4%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part N
- Code ISIN : FR00140023W7
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI AC Asia NR €
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds:12/04/2021 Part:12/04/2021
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation- Règlement/Livraison : J-1 à 16 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 5% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 1,2% TTC maximum
- Commission de performance : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark
- TER (29/12/2023) : 2,34%

Amiral Gestion au 29/12/2023



## COMMENTAIRE DE GESTION

En 2023, le portefeuille a réalisé une performance robuste de +11,7% contre +5,0% pour l'indice de référence. Depuis le lancement de notre stratégie dédiée à l'Asie en avril 2021, la performance cumulée est de +8,1%, l'indice de référence enregistrant une baisse de -13% sur la même période.

Démontrant l'efficacité de notre vision à long terme, nos cinq principaux contributeurs ont tous été des positions constantes pendant plus d'un an, trois d'entre eux - MAPA, Ginebra et FPT - étant détenus depuis l'origine.

Notre sous-pondération sur la Chine s'est avérée payante, l'indice CSI 300 affichant un repli de 9,3% en 2023. D'autant que nos meilleures convictions locales, Pinduoduo et Netease, ont généré des rendements respectifs de 79% et 23%, les plaçant parmi les meilleures performances du secteur chinois de l'Internet. Il est cependant essentiel de rester lucide et de reconnaître les défis qui s'imposent à ce secteur comme en témoignent nos investissements dans Alibaba et Meituan qui ont impacté la performance de 165 points de base.

En Asie du Sud-Est, nos investissements en Indonésie, au Vietnam et aux Philippines ont nettement mieux performé que leurs indices de référence régionaux. Bien que nous serons inévitablement confrontés à des périodes de sous-performance à l'avenir, nous pensons que le fait de détenir des entreprises de haute qualité dotées de marques fortes, d'avantages concurrentiels solides, de bilans conservateurs et d'une gestion supérieure conduira à une surperformance sur le long terme. La grande dispersion des rendements sur ces marchés émergents souligne l'importance du stock-picking. A titre d'exemple, on peut citer l'impressionnante performance de Ginebra (environ +60%) qui doit se comparer à la baisse de 1,8% de l'indice PCOMP des Philippines.

Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par le régulateur sur la réforme de la gouvernance.

L'année boursière fut remarquable, marquée par une très forte hausse des indices en devise locale (+28% pour l'indice large Nikkei 225 ; +25% pour le Topix Small). Une des raisons à cette performance est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centré sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Au final, pour une exposition du portefeuille qui a évolué autour de 50% sur l'année, la contribution de nos investissements au Japon est légèrement supérieure à 4 points.

Bien que nous ne soyons pas des investisseurs thématiques, nos participations dans les géants des semi-conducteurs que sont TSMC et SK Hynix nous ont permis de bénéficier directement de la croissance explosive de l'intelligence artificielle. Nous avons commencé à acheter TSMC en janvier 2023, alors que la société se négociait à seulement 15 fois environ ses bénéfices, en raison de préoccupations géopolitiques et d'une offre excédentaire à court terme de semi-conducteurs. Nous estimons que le risque d'une invasion de Taïwan par la Chine dans les cinq prochaines années est faible et que la demande de semi-conducteurs de pointe sera plus forte à l'avenir. Nous avons donc saisi l'occasion de devenir partiellement propriétaire de l'une des plus grandes sociétés d'Asie à 15 fois les bénéfices. En ce qui concerne SK Hynix, Amiral a développé son cercle de compétences dans le secteur des mémoires, en investissant dans les trois leaders du secteur (les coréens Samsung et SK Hynix, l'américain Micron) à différentes périodes et dans des différents portefeuilles d'investissements. Nous avons acheté SK Hynix en décembre 2022, alors que le titre se négociait près de plus bas historiques au regard de son actif net, un ratio pertinent à regarder historiquement dans ce secteur. Le titre a progressé de plus de 80% en 2023.

Le portefeuille comptait 40 positions à la fin de 2023, contre 35 en 2022, principalement en raison d'une montée en puissance de nos investissements en Inde suite au recrutement d'un analyste dédié. Notre allocation sur le pays a ainsi progressé de 0,8% à 6,4%. Bien que les valorisations sur le marché indien soient élevées, nous continuons à découvrir de petites entreprises qui se négocient à des valorisations raisonnables. Le potentiel à long terme de l'Inde reste très prometteur et, bien qu'il puisse y avoir des ralentissements en cours de route, nous sommes constamment surpris par le rythme auquel le pays progresse chaque fois que nous nous rendons en Inde.

De manière plus granulaire, les performances de nos principales pondérations ont été bonnes.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt qu'à l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**PDD** (Chine). Pour être honnête nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

**Ginebra San Miguel** (Philippines). En tant que marque de gin dominante sur le plus grand marché de gin en volume au monde, la valorisation de Ginebra à 6x le résultat opérationnel et 7x les bénéfices des douze derniers mois continue de nous étonner. Bien que les résultats aient largement dépassé nos prévisions initiales faites en 2020, les multiples sont essentiellement inchangés depuis la création de Sextant Asie en avril 2021. Depuis cette date, la société est passée en situation de trésorerie nette, a institué des dividendes spéciaux trimestriels qui sont passés de 1 PHP à 1,75 PHP, et a racheté des actions privilégiées à sa société mère à la moitié du prix du marché. Avec son dividende trimestriel régulier, Ginebra verse un dividende annualisé de PHP 10, soit un rendement de 6,2 % sur la base du prix d'aujourd'hui ou un rendement de 14 % sur le prix d'achat lorsque nous avons commencé à prendre position.

Du côté des principales contributions négatives, on relève les deux sociétés chinoises Meidong et Meituan.

**China Meidong** (China). Compte tenu de ses mauvaises performances tout au long de l'année, il n'est pas surprenant que Meidong réussisse à remporter le prix indésirable du perdant ultime en 2023. Le rebond attendu de la consommation après la réouverture de la Chine ne s'est pas matérialisé comme prévu, ce qui a eu un impact sur les ventes du groupe. Malgré cette performance difficile, nous sommes convaincus que la Chine n'est pas vouée à l'échec. À la lumière de cela, Meidong, en tant que premier concessionnaire Porsche en Chine, semble présenter une proposition de valeur convaincante à seulement 5x les résultats d'une année plus normale comme en 2021. Chez Amiral, nous restons engagés à tester rigoureusement nos hypothèses initiales par rapport aux données continues que nous recevons des entreprises. Alors que le verdict du marché sur Meidong a été sévère, avec une baisse de plus de 60% du prix de l'action depuis notre achat initial, notre hypothèse est que la baisse de la marge unitaire des nouvelles voitures résulte principalement d'une offre excédentaire de véhicules à moteur à combustion interne si bien que la plupart des concessionnaires ont des marges historiquement basses. Meidong demeure néanmoins l'acteur le plus performant de son industrie et devrait profiter d'une normalisation. Il est important de reconnaître la possibilité de se tromper, et nous suivons la situation de près. Nous restons ouverts à l'idée d'ajuster notre position sur Meidong (1% du portefeuille) si les conditions du marché et la dynamique de l'entreprise l'exigent.

**Meituan** (China). La question clé pour Meituan est celle de l'avantage concurrentiel et de sa rentabilité sur son marché local des services à la personne. Malheureusement, nous avons été trop confiants dans la domination historique de Meituan sur ces services et dans l'exécution de la direction sur les marchés de livraison, et pas assez conservateurs face à la menace de nouveaux concurrents, comme Douyin. La montée en puissance de ce dernier a été significative. Au cours des deux dernières années, son volume d'affaires a déjà atteint environ 50 % de celui de Meituan tout en étant devenu profitable. En réponse, Meituan a lancé une campagne marketing et promotionnelle agressive qui a réussi tant bien que mal à ralentir la progression de Douyin, mais le niveau de marge a fortement chuté. Bien que nous continuions à considérer le modèle de Meituan basé sur la recherche dans les services locaux comme unique, nous avons finalement décidé de solder la position au printemps. Tant que nous n'aurons pas plus confiance dans sa compétitivité et sa rentabilité, nous pensons qu'il est plus prudent de rester à l'écart du titre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)
- 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,82%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 10%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

204 930,14 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépeillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, Phu Nhuan Jewelry (VERIFIER QUANTITE DISPO), Ray, Mobile World Investment, TSMC TWD

Ventes : MAP Aktif, Ginebra, Solum, Mitsubishi Logisnext, Tencent

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ASIE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ASIE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Asie est un compartiment actions qui investit dans les sociétés cotées en Asie incluant le Japon. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés. Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur MSCI AC Asia dividendes net réinvestis sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

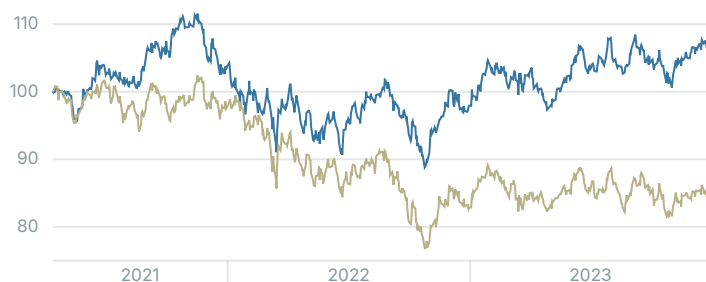
### CHIFFRES CLÉS

Actif net	67,2M€
VL part	109,57€
Capitalisation moyenne des actions	27,7Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,1Md€
Nombre de lignes	40
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Asie **+9,6%** ● MSCI AC Asia NR € **-13,0%**



### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+2,9%	+5,0%	+6,2%	+11,9%	+11,9%	-	-	+9,6%	-	-	+3,4%
Indice de référence	+2,4%	+2,4%	+1,8%	+5,0%	+5,0%	-	-	-13,0%	-	-	-5,0%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	5,9%	-3,0%	2,3%	-5,2%	4,3%	1,4%	4,6%	-1,5%	-1,8%	-3,6%	5,8%	2,9%	11,9%	5,0%
2022	-3,8%	-0,3%	-1,3%	-1,4%	-0,3%	-1,2%	4,1%	1,7%	-7,2%	-2,9%	10,1%	-2,2%	-5,7%	-15,3%
2021				0,0%	-0,5%	3,6%	-1,9%	4,4%	1,8%	1,9%	-3,7%	-1,6%	3,8%	-2,2%

### INDICATEURS STATISTIQUES

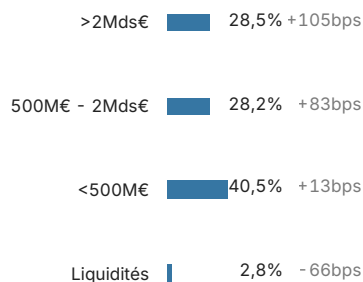
	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	10,7% (12,0%)	- (-)	12,2% (13,6%)
Ecart de suivi	6,2%	-	7,6%
Ratio d'information	1,1	-	1,1
Ratio de Sharpe	0,8	-	0,2
Max drawdown	-7,23%	-	-20,40%

### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

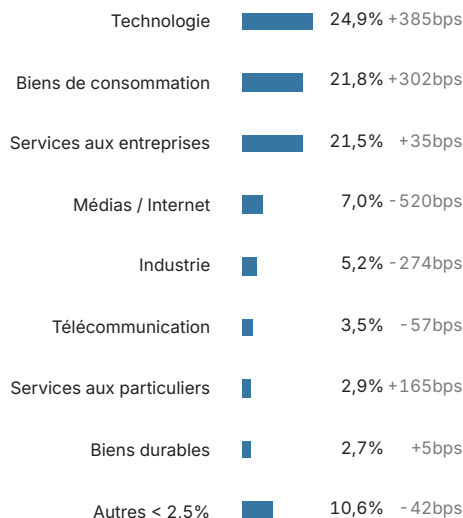
Top 5	Bottom 5
Map Aktif	499bps China Meidong AU -182bps
Pinduoduo	249bps Meituan -107bps
Ginebra	202bps Pro-ship -77bps
Sk Hynix Inc	161bps Pca -72bps
Fpt	143bps Ray -66bps

### ALLOCATION FONDS

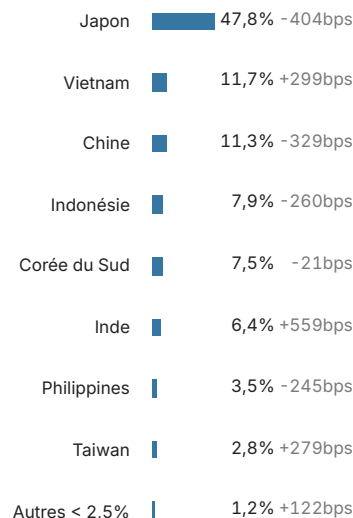
(ÉVOLUTION N / N-1)



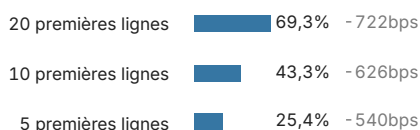
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Business Brain Showa-ota	Actions	Services aux entreprises	Japon	6,1%
Nintendo	Actions	Technologie	Japon	5,2%
Map Aktif	Actions	Biens de consommation	Indonésie	5,0%
OPEN UP Group Inc.	Actions	Services aux entreprises	Japon	4,7%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,4%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part I investisseurs institutionnels
- **Code ISIN** : FR00140023X5
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI AC Asia NR €
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds:12/04/2021 Part:12/04/2021
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J-1 à 16 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark
- **TER (29/12/2023)** : 2,35%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

En 2023, le portefeuille a réalisé une performance robuste de +11,9% contre +5,0% pour l'indice de référence. Depuis le lancement de notre stratégie dédiée à l'Asie en avril 2021, la performance cumulée est de +8,1%, l'indice de référence enregistrant une baisse de -13% sur la même période.

Démontrant l'efficacité de notre vision à long terme, nos cinq principaux contributeurs ont tous été des positions constantes pendant plus d'un an, trois d'entre eux - MAPA, Ginebra et FPT - étant détenus depuis l'origine.

Notre sous-pondération sur la Chine s'est avérée payante, l'indice CSI 300 affichant un repli de 9,3% en 2023. D'autant que nos meilleures convictions locales, Pinduoduo et Netease, ont généré des rendements respectifs de 79% et 23%, les plaçant parmi les meilleures performances du secteur chinois de l'Internet. Il est cependant essentiel de rester lucide et de reconnaître les défis qui s'imposent à ce secteur comme en témoignent nos investissements dans Alibaba et Meituan qui ont impacté la performance de 165 points de base.

En Asie du Sud-Est, nos investissements en Indonésie, au Vietnam et aux Philippines ont nettement mieux performé que leurs indices de référence régionaux. Bien que nous serons inévitablement confrontés à des périodes de sous-performance à l'avenir, nous pensons que le fait de détenir des entreprises de haute qualité dotées de marques fortes, d'avantages concurrentiels solides, de bilans conservateurs et d'une gestion supérieure conduira à une surperformance sur le long terme. La grande dispersion des rendements sur ces marchés émergents souligne l'importance du stock-picking. A titre d'exemple, on peut citer l'impressionnante performance de Ginebra (environ +60%) qui doit se comparer à la baisse de 1,8% de l'indice PCOMP des Philippines.

Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par le régulateur sur la réforme de la gouvernance.

L'année boursière fut remarquable, marquée par une très forte hausse des indices en devise locale (+28% pour l'indice large Nikkei 225 ; +25% pour le Topix Small). Une des raisons à cette performance est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centré sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Au final, pour une exposition du portefeuille qui a évolué autour de 50% sur l'année, la contribution de nos investissements au Japon est légèrement supérieure à 4 points.

Bien que nous ne soyons pas des investisseurs thématiques, nos participations dans les géants des semi-conducteurs que sont TSMC et SK Hynix nous ont permis de bénéficier directement de la croissance explosive de l'intelligence artificielle. Nous avons commencé à acheter TSMC en janvier 2023, alors que la société se négociait à seulement 15 fois environ ses bénéfices, en raison de préoccupations géopolitiques et d'une offre excédentaire à court terme de semi-conducteurs. Nous estimons que le risque d'une invasion de Taïwan par la Chine dans les cinq prochaines années est faible et que la demande de semi-conducteurs de pointe sera plus forte à l'avenir. Nous avons donc saisi l'occasion de devenir partiellement propriétaire de l'une des plus grandes sociétés d'Asie à 15 fois les bénéfices. En ce qui concerne SK Hynix, Amiral a développé son cercle de compétences dans le secteur des mémoires, en investissant dans les trois leaders du secteur (les coréens Samsung et SK Hynix, l'américain Micron) à différentes périodes et dans des différents portefeuilles d'investissements. Nous avons acheté SK Hynix en décembre 2022, alors que le titre se négociait près de plus bas historiques au regard de son actif net, un ratio pertinent à regarder historiquement dans ce secteur. Le titre a progressé de plus de 80% en 2023.

Le portefeuille comptait 40 positions à la fin de 2023, contre 35 en 2022, principalement en raison d'une montée en puissance de nos investissements en Inde suite au recrutement d'un analyste dédié. Notre allocation sur le pays a ainsi progressé de 0,8% à 6,4%. Bien que les valorisations sur le marché indien soient élevées, nous continuons à découvrir de petites entreprises qui se négocient à des valorisations raisonnables. Le potentiel à long terme de l'Inde reste très prometteur et, bien qu'il puisse y avoir des ralentissements en cours de route, nous sommes constamment surpris par le rythme auquel le pays progresse chaque fois que nous nous rendons en Inde.

De manière plus granulaire, les performances de nos principales pondérations ont été bonnes.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt qu'à l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**PDD** (Chine). Pour être honnête nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

**Ginebra San Miguel** (Philippines). En tant que marque de gin dominante sur le plus grand marché de gin en volume au monde, la valorisation de Ginebra à 6x le résultat opérationnel et 7x les bénéfices des douze derniers mois continue de nous étonner. Bien que les résultats aient largement dépassé nos prévisions initiales faites en 2020, les multiples sont essentiellement inchangés depuis la création de Sextant Asie en avril 2021. Depuis cette date, la société est passée en situation de trésorerie nette, a institué des dividendes spéciaux trimestriels qui sont passés de 1 PHP à 1,75 PHP, et a racheté des actions privilégiées à sa société mère à la moitié du prix du marché. Avec son dividende trimestriel régulier, Ginebra verse un dividende annualisé de PHP 10, soit un rendement de 6,2 % sur la base du prix d'aujourd'hui ou un rendement de 14 % sur le prix d'achat lorsque nous avons commencé à prendre position.

Du côté des principales contributions négatives, on relève les deux sociétés chinoises Meidong et Meituan.

**China Meidong** (China). Compte tenu de ses mauvaises performances tout au long de l'année, il n'est pas surprenant que Meidong réussisse à remporter le prix indésirable du perdant ultime en 2023. Le rebond attendu de la consommation après la réouverture de la Chine ne s'est pas matérialisé comme prévu, ce qui a eu un impact sur les ventes du groupe. Malgré cette performance difficile, nous sommes convaincus que la Chine n'est pas vouée à l'échec. À la lumière de cela, Meidong, en tant que premier concessionnaire Porsche en Chine, semble présenter une proposition de valeur convaincante à seulement 5x les résultats d'une année plus normale comme en 2021. Chez Amiral, nous restons engagés à tester rigoureusement nos hypothèses initiales par rapport aux données continues que nous recevons des entreprises. Alors que le verdict du marché sur Meidong a été sévère, avec une baisse de plus de 60% du prix de l'action depuis notre achat initial, notre hypothèse est que la baisse de la marge unitaire des nouvelles voitures résulte principalement d'une offre excédentaire de véhicules à moteur à combustion interne si bien que la plupart des concessionnaires ont des marges historiquement basses. Meidong demeure néanmoins l'acteur le plus performant de son industrie et devrait profiter d'une normalisation. Il est important de reconnaître la possibilité de se tromper, et nous suivons la situation de près. Nous restons ouverts à l'idée d'ajuster notre position sur Meidong (1% du portefeuille) si les conditions du marché et la dynamique de l'entreprise l'exigent.

**Meituan** (China). La question clé pour Meituan est celle de l'avantage concurrentiel et de sa rentabilité sur son marché local des services à la personne. Malheureusement, nous avons été trop confiants dans la domination historique de Meituan sur ces services et dans l'exécution de la direction sur les marchés de livraison, et pas assez conservateurs face à la menace de nouveaux concurrents, comme Douyin. La montée en puissance de ce dernier a été significative. Au cours des deux dernières années, son volume d'affaires a déjà atteint environ 50 % de celui de Meituan tout en étant devenu profitable. En réponse, Meituan a lancé une campagne marketing et promotionnelle agressive qui a réussi tant bien que mal à ralentir la progression de Douyin, mais le niveau de marge a fortement chuté. Bien que nous continuions à considérer le modèle de Meituan basé sur la recherche dans les services locaux comme unique, nous avons finalement décidé de solder la position au printemps. Tant que nous n'aurons pas plus confiance dans sa compétitivité et sa rentabilité, nous pensons qu'il est plus prudent de rester à l'écart du titre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)
- 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,82%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 10%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

204 930,14 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, Phu Nhuan Jewelry (VERIFIER QUANTITE DISPO), Ray, Mobile World Investment, TSMC TWD

Ventes : MAP Aktif, Ginebra, Solum, Mitsubishi Logisnext, Tencent

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3



**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ASIE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ASIE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant**

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRE DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Asie est un compartiment actions qui investit dans les sociétés cotées en Asie incluant le Japon. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés. Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur MSCI AC Asia dividendes net réinvestis sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

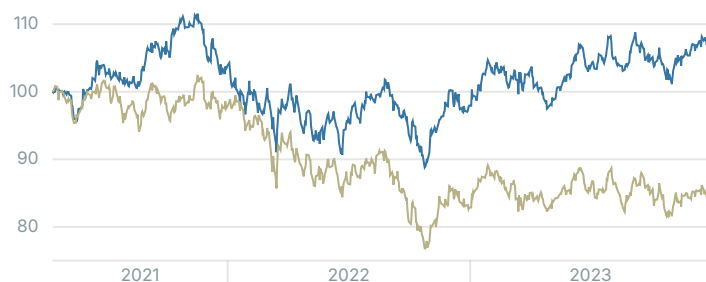
## CHIFFRES CLÉS

Actif net	67,2M€
VL part	110,03€
Capitalisation moyenne des actions	27,7Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,1Md€
Nombre de lignes	40
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Asie +10,0% ● MSCI AC Asia NR € -13,0%



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+2,9%	+5,1%	+6,3%	+12,3%	+12,3%	-	-	+10,0%	-	-	+3,6%
Indice de référence	+2,4%	+2,4%	+1,8%	+5,0%	+5,0%	-	-	-13,0%	-	-	-5,0%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	5,9%	-3,0%	2,3%	-5,1%	4,4%	1,5%	4,5%	-1,5%	-1,8%	-3,4%	5,7%	2,9%	12,3%	5,0%
2022	-3,8%	-0,3%	-1,3%	-1,4%	-0,3%	-1,2%	4,1%	1,7%	-7,2%	-2,9%	10,1%	-2,2%	-5,7%	-15,3%
2021				0,0%	-0,5%	3,6%	-1,9%	4,4%	1,8%	1,9%	-3,7%	-1,6%	3,8%	-2,2%

## INDICATEURS STATISTIQUES

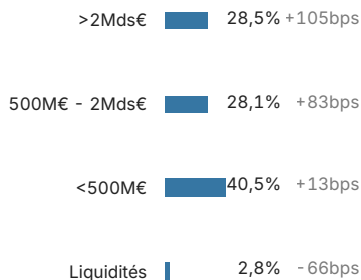
	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	10,6% (12,0%)	- (-)	12,2% (13,6%)
Ecart de suivi	6,3%	-	7,6%
Ratio d'information	1,2	-	1,1
Ratio de Sharpe	0,9	-	0,2
Max drawdown	-7,03%	-	-20,40%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

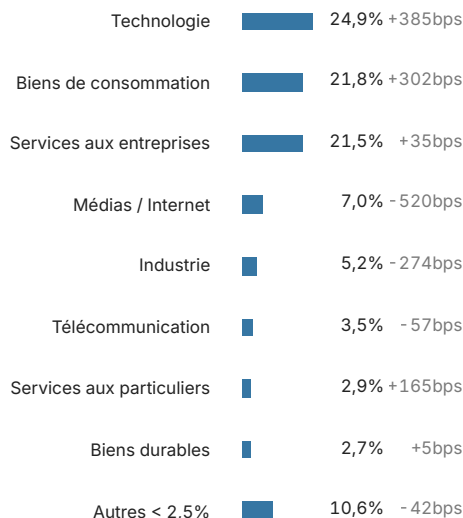
Top 5	Bottom 5
Map Aktif	500bps China Meidong AU -182bps
Pinduoduo	250bps FIV1C4 -127bps
Ginebra	202bps Meituan -107bps
Sk Hynix Inc	161bps Pro-ship -77bps
Fpt	144bps Pca -72bps

### ALLOCATION FONDS

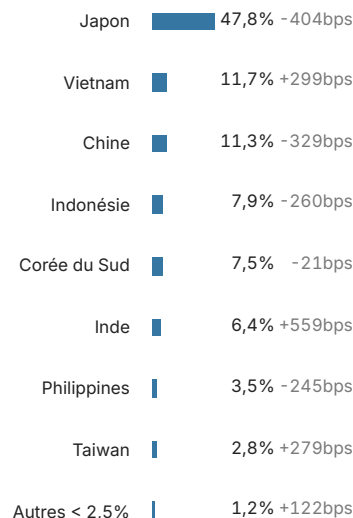
(ÉVOLUTION N / N-1)



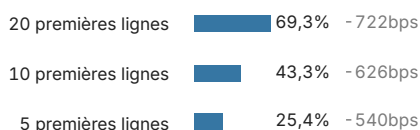
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Business Brain Showa-ota	Actions	Services aux entreprises	Japon	6,1%
Nintendo	Actions	Technologie	Japon	5,2%
Map Aktif	Actions	Biens de consommation	Indonésie	5,0%
OPEN UP Group Inc.	Actions	Services aux entreprises	Japon	4,7%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,4%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part F
- **Code ISIN** : FR00140023Y3
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI AC Asia NR €
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds:12/04/2021 Part:12/04/2021
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J-1 à 16 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,5% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au-delà de l'indice avec application d'un High Water Mark
- **TER (29/12/2023)** : 1,71%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

En 2023, le portefeuille a réalisé une performance robuste de +12,3% contre +5,0% pour l'indice de référence. Depuis le lancement de notre stratégie dédiée à l'Asie en avril 2021, la performance cumulée est de +8,1%, l'indice de référence enregistrant une baisse de -13% sur la même période.

Démontrant l'efficacité de notre vision à long terme, nos cinq principaux contributeurs ont tous été des positions constantes pendant plus d'un an, trois d'entre eux - MAPA, Ginebra et FPT - étant détenus depuis l'origine.

Notre sous-pondération sur la Chine s'est avérée payante, l'indice CSI 300 affichant un repli de 9,3% en 2023. D'autant que nos meilleures convictions locales, Pinduoduo et Netease, ont généré des rendements respectifs de 79% et 23%, les plaçant parmi les meilleures performances du secteur chinois de l'Internet. Il est cependant essentiel de rester lucide et de reconnaître les défis qui s'imposent à ce secteur comme en témoignent nos investissements dans Alibaba et Meituan qui ont impacté la performance de 165 points de base.

En Asie du Sud-Est, nos investissements en Indonésie, au Vietnam et aux Philippines ont nettement mieux performé que leurs indices de référence régionaux. Bien que nous serons inévitablement confrontés à des périodes de sous-performance à l'avenir, nous pensons que le fait de détenir des entreprises de haute qualité dotées de marques fortes, d'avantages concurrentiels solides, de bilans conservateurs et d'une gestion supérieure conduira à une surperformance sur le long terme. La grande dispersion des rendements sur ces marchés émergents souligne l'importance du stock-picking. A titre d'exemple, on peut citer l'impressionnante performance de Ginebra (environ +60%) qui doit se comparer à la baisse de 1,8% de l'indice PCOMP des Philippines.

Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par le régulateur sur la réforme de la gouvernance.

L'année boursière fut remarquable, marquée par une très forte hausse des indices en devise locale (+28% pour l'indice large Nikkei 225 ; +25% pour le Topix Small). Une des raisons à cette performance est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centré sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Au final, pour une exposition du portefeuille qui a évolué autour de 50% sur l'année, la contribution de nos investissements au Japon est légèrement supérieure à 4 points.

Bien que nous ne soyons pas des investisseurs thématiques, nos participations dans les géants des semi-conducteurs que sont TSMC et SK Hynix nous ont permis de bénéficier directement de la croissance explosive de l'intelligence artificielle. Nous avons commencé à acheter TSMC en janvier 2023, alors que la société se négociait à seulement 15 fois environ ses bénéfices, en raison de préoccupations géopolitiques et d'une offre excédentaire à court terme de semi-conducteurs. Nous estimons que le risque d'une invasion de Taïwan par la Chine dans les cinq prochaines années est faible et que la demande de semi-conducteurs de pointe sera plus forte à l'avenir. Nous avons donc saisi l'occasion de devenir partiellement propriétaire de l'une des plus grandes sociétés d'Asie à 15 fois les bénéfices. En ce qui concerne SK Hynix, Amiral a développé son cercle de compétences dans le secteur des mémoires, en investissant dans les trois leaders du secteur (les coréens Samsung et SK Hynix, l'américain Micron) à différentes périodes et dans des différents portefeuilles d'investissements. Nous avons acheté SK Hynix en décembre 2022, alors que le titre se négociait près de plus bas historiques au regard de son actif net, un ratio pertinent à regarder historiquement dans ce secteur. Le titre a progressé de plus de 80% en 2023.

Le portefeuille comptait 40 positions à la fin de 2023, contre 35 en 2022, principalement en raison d'une montée en puissance de nos investissements en Inde suite au recrutement d'un analyste dédié. Notre allocation sur le pays a ainsi progressé de 0,8% à 6,4%. Bien que les valorisations sur le marché indien soient élevées, nous continuons à découvrir de petites entreprises qui se négocient à des valorisations raisonnables. Le potentiel à long terme de l'Inde reste très prometteur et, bien qu'il puisse y avoir des ralentissements en cours de route, nous sommes constamment surpris par le rythme auquel le pays progresse chaque fois que nous nous rendons en Inde.

De manière plus granulaire, les performances de nos principales pondérations ont été bonnes.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt que l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**PDD** (Chine). Pour être honnête nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

**Ginebra San Miguel** (Philippines). En tant que marque de gin dominante sur le plus grand marché de gin en volume au monde, la valorisation de Ginebra à 6x le résultat opérationnel et 7x les bénéfices des douze derniers mois continue de nous étonner. Bien que les résultats aient largement dépassé nos prévisions initiales faites en 2020, les multiples sont essentiellement inchangés depuis la création de Sextant Asie en avril 2021. Depuis cette date, la société est passée en situation de trésorerie nette, a institué des dividendes spéciaux trimestriels qui sont passés de 1 PHP à 1,75 PHP, et a racheté des actions privilégiées à sa société mère à la moitié du prix du marché. Avec son dividende trimestriel régulier, Ginebra verse un dividende annualisé de PHP 10, soit un rendement de 6,2 % sur la base du prix d'aujourd'hui ou un rendement de 14 % sur le prix d'achat lorsque nous avons commencé à prendre position.

Du côté des principales contributions négatives, on relève les deux sociétés chinoises Meidong et Meituan.

**China Meidong** (China). Compte tenu de ses mauvaises performances tout au long de l'année, il n'est pas surprenant que Meidong réussisse à remporter le prix indésirable du perdant ultime en 2023. Le rebond attendu de la consommation après la réouverture de la Chine ne s'est pas matérialisé comme prévu, ce qui a eu un impact sur les ventes du groupe. Malgré cette performance difficile, nous sommes convaincus que la Chine n'est pas vouée à l'échec. À la lumière de cela, Meidong, en tant que premier concessionnaire Porsche en Chine, semble présenter une proposition de valeur convaincante à seulement 5x les résultats d'une année plus normale comme en 2021. Chez Amiral, nous restons engagés à tester rigoureusement nos hypothèses initiales par rapport aux données continues que nous recevons des entreprises. Alors que le verdict du marché sur Meidong a été sévère, avec une baisse de plus de 60% du prix de l'action depuis notre achat initial, notre hypothèse est que la baisse de la marge unitaire des nouvelles voitures résulte principalement d'une offre excédentaire de véhicules à moteur à combustion interne si bien que la plupart des concessionnaires ont des marges historiquement basses. Meidong demeure néanmoins l'acteur le plus performant de son industrie et devrait profiter d'une normalisation. Il est important de reconnaître la possibilité de se tromper, et nous suivons la situation de près. Nous restons ouverts à l'idée d'ajuster notre position sur Meidong (1% du portefeuille) si les conditions du marché et la dynamique de l'entreprise l'exigent.

**Meituan** (China). La question clé pour Meituan est celle de l'avantage concurrentiel et de sa rentabilité sur son marché local des services à la personne. Malheureusement, nous avons été trop confiants dans la domination historique de Meituan sur ces services et dans l'exécution de la direction sur les marchés de livraison, et pas assez conservateurs face à la menace de nouveaux concurrents, comme Douyin. La montée en puissance de ce dernier a été significative. Au cours des deux dernières années, son volume d'affaires a déjà atteint environ 50 % de celui de Meituan tout en étant devenu profitable. En réponse, Meituan a lancé une campagne marketing et promotionnelle agressive qui a réussi tant bien que mal à ralentir la progression de Douyin, mais le niveau de marge a fortement chuté. Bien que nous continuions à considérer le modèle de Meituan basé sur la recherche dans les services locaux comme unique, nous avons finalement décidé de solder la position au printemps. Tant que nous n'aurons pas plus confiance dans sa compétitivité et sa rentabilité, nous pensons qu'il est plus prudent de rester à l'écart du titre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)
- 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,82%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 10%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

204 930,14 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, Phu Nhuan Jewelry (VERIFIER QUANTITE DISPO), Ray, Mobile World Investment, TSMC TWD

Ventes : MAP Aktif, Ginebra, Solum, Mitsubishi Logisnext, Tencent

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ASIE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ASIE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant**

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRE DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



Sextant Asie est un compartiment actions qui investit dans les sociétés cotées en Asie incluant le Japon. Construit en dehors de toute référence indicielle, le compartiment se positionne sur toutes les tailles de capitalisations boursières en se focalisant sur l'analyse fondamentale des sociétés. Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur MSCI AC Asia dividendes net réinvestis sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

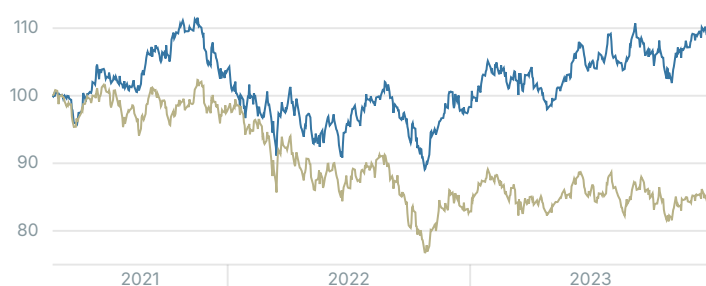
## CHIFFRES CLÉS

Actif net	67,2M€
VL part	112,23€
Capitalisation moyenne des actions	27,7Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,1Md€
Nombre de lignes	40
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Asie +12,2% ● MSCI AC Asia NR € -13,0%



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+3,0%	+5,7%	+7,7%	+14,1%	+14,1%	-	-	+12,2%	-	-	+4,3%
Indice de référence	+2,4%	+2,4%	+1,8%	+5,0%	+5,0%	-	-	-13,0%	-	-	-5,0%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	6,0%	-2,9%	2,4%	-5,1%	4,4%	1,6%	4,8%	-0,8%	-2,0%	-4,0%	6,9%	3,0%	14,1%	5,0%
2022	-3,8%	-0,3%	-1,2%	-1,4%	-0,3%	-1,2%	4,1%	1,7%	-7,1%	-2,9%	10,1%	-2,2%	-5,3%	-15,3%
2021				0,0%	-0,5%	3,6%	-1,9%	4,4%	1,8%	1,9%	-3,7%	-1,6%	3,8%	-2,2%

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	11,2% (12,0%)	- (-)	12,4% (13,6%)
Ecart de suivi	6,5%	-	7,7%
Ratio d'information	1,4	-	1,2
Ratio de Sharpe	1,0	-	0,3
Max drawdown	-7,98%	-	-20,14%

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5
Map Aktif	501bps China Meidong AU -183bps
Pinduoduo	252bps Meituan -107bps
Ginebra	202bps Pro-ship -77bps
Sk Hynix Inc	162bps Pca -72bps
Fpt	144bps Ray -68bps

## ALLOCATION FONDS

(ÉVOLUTION N / N-1)

&gt;2Mds€ 28,5% +105bps

500M€ - 2Mds€ 28,1% +83bps

&lt;500M€ 40,5% +13bps

Liquidités 2,8% -66bps

## PAR PRINCIPALES LIGNES

20 premières lignes 69,3% -722bps

10 premières lignes 43,3% -626bps

5 premières lignes 25,4% -540bps

## PAR SECTEUR

Technologie 24,9% +385bps

Biens de consommation 21,8% +302bps

Services aux entreprises 21,5% +35bps

Médias / Internet 7,0% -520bps

Industrie 5,2% -274bps

Télécommunication 3,5% -57bps

Services aux particuliers 2,9% +165bps

Biens durables 2,7% +5bps

Autres &lt; 2,5% 10,6% -42bps

## PAR PAYS

Japon 47,8% -404bps

Vietnam 11,7% +299bps

Chine 11,3% -329bps

Indonésie 7,9% -260bps

Corée du Sud 7,5% -21bps

Inde 6,4% +559bps

Philippines 3,5% -245bps

Taiwan 2,8% +279bps

Autres &lt; 2,5% 1,2% +122bps

## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Business Brain Showa-ota	Actions	Services aux entreprises	Japon	6,1%
Nintendo	Actions	Technologie	Japon	5,2%
Map Aktif	Actions	Biens de consommation	Indonésie	5,0%
OPEN UP Group Inc.	Actions	Services aux entreprises	Japon	4,7%
Fpt	Actions	Services aux entreprises	Vietnam	4,4%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR00140023Z0
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI AC Asia NR €
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds:12/04/2021 Part:12/04/2021
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J-1 à 16 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum
- TER (29/12/2023) : 0,18%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

En 2023, le portefeuille a réalisé une performance robuste de +14,1% contre +5,0% pour l'indice de référence. Depuis le lancement de notre stratégie dédiée à l'Asie en avril 2021, la performance cumulée est de +8,1%, l'indice de référence enregistrant une baisse de -13% sur la même période.

Démontrant l'efficacité de notre vision à long terme, nos cinq principaux contributeurs ont tous été des positions constantes pendant plus d'un an, trois d'entre eux - MAPA, Ginebra et FPT - étant détenus depuis l'origine.

Notre sous-pondération sur la Chine s'est avérée payante, l'indice CSI 300 affichant un repli de 9,3% en 2023. D'autant que nos meilleures convictions locales, Pinduoduo et Netease, ont généré des rendements respectifs de 79% et 23%, les plaçant parmi les meilleures performances du secteur chinois de l'Internet. Il est cependant essentiel de rester lucide et de reconnaître les défis qui s'imposent à ce secteur comme en témoignent nos investissements dans Alibaba et Meituan qui ont impacté la performance de 165 points de base.

En Asie du Sud-Est, nos investissements en Indonésie, au Vietnam et aux Philippines ont nettement mieux performé que leurs indices de référence régionaux. Bien que nous serons inévitablement confrontés à des périodes de sous-performance à l'avenir, nous pensons que le fait de détenir des entreprises de haute qualité dotées de marques fortes, d'avantages concurrentiels solides, de bilans conservateurs et d'une gestion supérieure conduira à une surperformance sur le long terme. La grande dispersion des rendements sur ces marchés émergents souligne l'importance du stock-picking. A titre d'exemple, on peut citer l'impressionnante performance de Ginebra (environ +60%) qui doit se comparer à la baisse de 1,8% de l'indice PCOMP des Philippines.

Nous restons très optimistes à l'égard du Japon en raison de la valorisation peu exigeante du marché et de l'impulsion donnée par le régulateur sur la réforme de la gouvernance.

L'année boursière fut remarquable, marquée par une très forte hausse des indices en devise locale (+28% pour l'indice large Nikkei 225 ; +25% pour le Topix Small). Une des raisons à cette performance est la forte baisse du yen qui a dopé les résultats des entreprises exportatrices et a incité les investisseurs étrangers à s'intéresser de plus près au marché nippon. Les performances relatives des deux indices, en euros, ne sont que de 15.5% et 8.9%. Plusieurs sociétés du portefeuille, de plus petite taille et plus centré sur le marché domestique, ont moins bénéficié de cette tendance de fonds. Au final, pour une exposition du portefeuille qui a évolué autour de 50% sur l'année, la contribution de nos investissements au Japon est légèrement supérieure à 4 points.

Bien que nous ne soyons pas des investisseurs thématiques, nos participations dans les géants des semi-conducteurs que sont TSMC et SK Hynix nous ont permis de bénéficier directement de la croissance explosive de l'intelligence artificielle. Nous avons commencé à acheter TSMC en janvier 2023, alors que la société se négociait à seulement 15 fois environ ses bénéfices, en raison de préoccupations géopolitiques et d'une offre excédentaire à court terme de semi-conducteurs. Nous estimons que le risque d'une invasion de Taïwan par la Chine dans les cinq prochaines années est faible et que la demande de semi-conducteurs de pointe sera plus forte à l'avenir. Nous avons donc saisi l'occasion de devenir partiellement propriétaire de l'une des plus grandes sociétés d'Asie à 15 fois les bénéfices. En ce qui concerne SK Hynix, Amiral a développé son cercle de compétences dans le secteur des mémoires, en investissant dans les trois leaders du secteur (les coréens Samsung et SK Hynix, l'américain Micron) à différentes périodes et dans des différents portefeuilles d'investissements. Nous avons acheté SK Hynix en décembre 2022, alors que le titre se négociait près de plus bas historiques au regard de son actif net, un ratio pertinent à regarder historiquement dans ce secteur. Le titre a progressé de plus de 80% en 2023.

Le portefeuille comptait 40 positions à la fin de 2023, contre 35 en 2022, principalement en raison d'une montée en puissance de nos investissements en Inde suite au recrutement d'un analyste dédié. Notre allocation sur le pays a ainsi progressé de 0,8% à 6,4%. Bien que les valorisations sur le marché indien soient élevées, nous continuons à découvrir de petites entreprises qui se négocient à des valorisations raisonnables. Le potentiel à long terme de l'Inde reste très prometteur et, bien qu'il puisse y avoir des ralentissements en cours de route, nous sommes constamment surpris par le rythme auquel le pays progresse chaque fois que nous nous rendons en Inde.

De manière plus granulaire, les performances de nos principales pondérations ont été bonnes.

**MAPA** (Indonésie). Notre investissement le plus performant en 2023 est le même qu'en 2022. Amiral Gestion est investi dans cette société depuis le printemps 2020. Le principal détaillant de vêtements de sport en Indonésie continue de dépasser nos attentes sur le plan opérationnel et le cours de l'action a plus que quadruplé depuis nos premiers achats. Satisfaits par la performance de Mapa en Indonésie, de plus en plus de marques ont commencé à accorder des droits de distribution exclusifs à MAPA à l'étranger comme Converse aux Philippines, au Vietnam, à Singapour et en Malaisie; New Balance aux Philippines et au Vietnam ou Reebok à Singapour et en Malaisie. Bien que la menace omniprésente des marques s'adressant directement aux consommateurs demeure, nous sommes rassurés par le fait que l'Asie du Sud-Est reste un marché fragmenté nécessitant une expertise locale et que les marques ont plutôt tendance à étendre leur partenariat avec MAPA, plutôt qu'à l'inverse. Cela demeure notre principal point de vigilance sur la thèse d'investissement à long terme.

**PDD** (Chine). Pour être honnête nous n'avions pas anticipé un tel succès pour PDD, dont le cours de bourse a progressé de 80% en 2023, en particulier grâce à l'essor de son initiative transfrontalière Temu. Un peu plus d'un an après sa création, Temu s'est étendu à plus de 40 pays et on estime que le volume d'affaires annuel a atteint environ 15 milliards de dollars. L'essor de Temu a été sans précédent dans l'ensemble du commerce électronique grand public, ce qui a donné un sérieux coup de fouet à la croissance de sa maison mère, PDD, comme en témoigne le presque doublement des ventes du groupe au troisième trimestre 2023. En se projetant en 2024, l'histoire de la croissance internationale de Temu semble devoir se poursuivre pendant qu'en Chine la faiblesse macroéconomique est plutôt favorable à l'offre low-cost de PDD.

**Ginebra San Miguel** (Philippines). En tant que marque de gin dominante sur le plus grand marché de gin en volume au monde, la valorisation de Ginebra à 6x le résultat opérationnel et 7x les bénéfices des douze derniers mois continue de nous étonner. Bien que les résultats aient largement dépassé nos prévisions initiales faites en 2020, les multiples sont essentiellement inchangés depuis la création de Sextant Asie en avril 2021. Depuis cette date, la société est passée en situation de trésorerie nette, a institué des dividendes spéciaux trimestriels qui sont passés de 1 PHP à 1,75 PHP, et a racheté des actions privilégiées à sa société mère à la moitié du prix du marché. Avec son dividende trimestriel régulier, Ginebra verse un dividende annualisé de PHP 10, soit un rendement de 6,2 % sur la base du prix d'aujourd'hui ou un rendement de 14 % sur le prix d'achat lorsque nous avons commencé à prendre position.

Du côté des principales contributions négatives, on relève les deux sociétés chinoises Meidong et Meituan.

**China Meidong** (China). Compte tenu de ses mauvaises performances tout au long de l'année, il n'est pas surprenant que Meidong réussisse à remporter le prix indésirable du perdant ultime en 2023. Le rebond attendu de la consommation après la réouverture de la Chine ne s'est pas matérialisé comme prévu, ce qui a eu un impact sur les ventes du groupe. Malgré cette performance difficile, nous sommes convaincus que la Chine n'est pas vouée à l'échec. À la lumière de cela, Meidong, en tant que premier concessionnaire Porsche en Chine, semble présenter une proposition de valeur convaincante à seulement 5x les résultats d'une année plus normale comme en 2021. Chez Amiral, nous restons engagés à tester rigoureusement nos hypothèses initiales par rapport aux données continues que nous recevons des entreprises. Alors que le verdict du marché sur Meidong a été sévère, avec une baisse de plus de 60% du prix de l'action depuis notre achat initial, notre hypothèse est que la baisse de la marge unitaire des nouvelles voitures résulte principalement d'une offre excédentaire de véhicules à moteur à combustion interne si bien que la plupart des concessionnaires ont des marges historiquement basses. Meidong demeure néanmoins l'acteur le plus performant de son industrie et devrait profiter d'une normalisation. Il est important de reconnaître la possibilité de se tromper, et nous suivons la situation de près. Nous restons ouverts à l'idée d'ajuster notre position sur Meidong (1% du portefeuille) si les conditions du marché et la dynamique de l'entreprise l'exigent.

**Meituan** (China). La question clé pour Meituan est celle de l'avantage concurrentiel et de sa rentabilité sur son marché local des services à la personne. Malheureusement, nous avons été trop confiants dans la domination historique de Meituan sur ces services et dans l'exécution de la direction sur les marchés de livraison, et pas assez conservateurs face à la menace de nouveaux concurrents, comme Douyin. La montée en puissance de ce dernier a été significative. Au cours des deux dernières années, son volume d'affaires a déjà atteint environ 50 % de celui de Meituan tout en étant devenu profitable. En réponse, Meituan a lancé une campagne marketing et promotionnelle agressive qui a réussi tant bien que mal à ralentir la progression de Douyin, mais le niveau de marge a fortement chuté. Bien que nous continuions à considérer le modèle de Meituan basé sur la recherche dans les services locaux comme unique, nous avons finalement décidé de solder la position au printemps. Tant que nous n'aurons pas plus confiance dans sa compétitivité et sa rentabilité, nous pensons qu'il est plus prudent de rester à l'écart du titre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

- 29/12/2023 : mise en place de gate
- 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais
- 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)
- 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie
- 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment
- 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia
- 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives
- 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics
- 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,82%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

204 930,14 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : MAP Aktif, Phu Nhuan Jewelry (VERIFIER QUANTITE DISPO), Ray, Mobile World Investment, TSMC TWD

Ventes : MAP Aktif, Ginebra, Solum, Mitsubishi Logisnext, Tencent

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ASIE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ASIE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **SEXTANT ASIE**

Identifiant d'entité juridique : **969500X6ZZFVQE3J9258**

Nom de la société de gestion : **AMIRAL GESTION**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? <small>[Cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de ___ % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

#### Engagement de suivi d'une Note ESG moyenne du portefeuille

Le compartiment n'est pas adossé à un benchmark durable spécifique, mais promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises. Sextant Asie intègre dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

<sup>1</sup> Date du document : Février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2653/sextant\\_asie\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2653/sextant_asie_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Note qualité ESG interne<sup>2</sup> :**

(Source : Amiral Gestion)

Note qualité ESG (/10)		Couverture <sup>3</sup>	Performance relative
Sextant Asie PtF au 29-12-2023	5,5	99,2%	+27,9%
Sextant Asie PtF au 30-12-22	4,3	74,2 %	
Sextant Asie PtF au 31-12-21	4,6	82%	

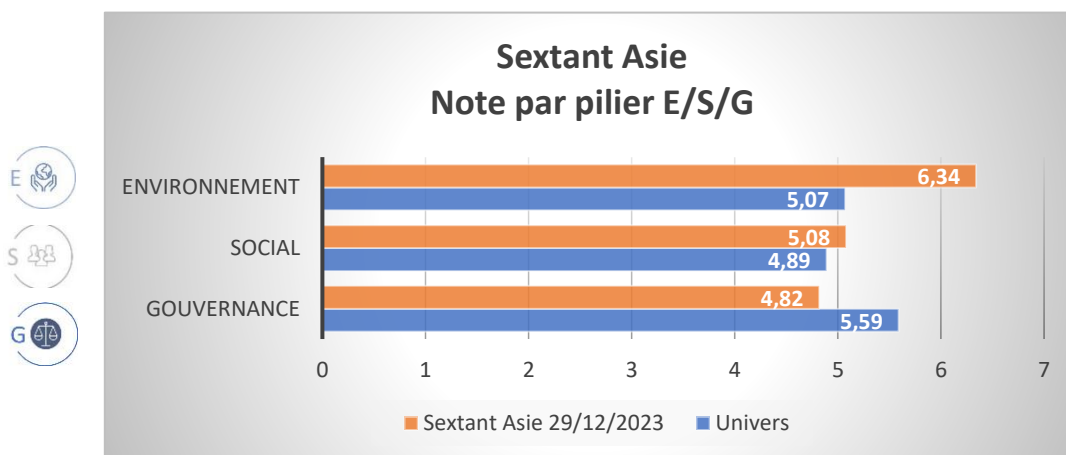
**Score ESG externe<sup>4</sup> :**

(Source : MSCI ESG Ratings)

Date	Compartiment	Note ESG (/10)	Couverture	Performance relative du compartiment / univers
29/12/2023	Sextant Asie	4,8	47,5%	-17,8%
	Univers <sup>5</sup>	5,8	90,2%	
30/12/2022	Sextant Asie	4	37 %	-
31/12/2021	Sextant Asie	4,5	36%	-

La note ESG du compartiment Sextant Asie est de 4,8/10 au 29 décembre 2023 en sous performance par rapport à l'univers : des résultats à nuancer compte tenu de la couverture partielle par MSCI et, la notation ESG interne qui couvre la quasi intégralité du portefeuille montrant une amélioration sur un an avec une note Qualité ESG de 5,5/10 (+27.9 %).

La notation des 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG externe est présentée ci-dessous.



<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 60% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>4</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>5</sup> Il est à noter que le compartiment Sextant Asie a adopté un univers de référence ESG en 2023 afin de suivre la performance relative de son portefeuille sur les indicateurs ESG et PAI sur lesquels il est engagé dans son annexe précontractuelle SFDR accessible sur la page fonds du compartiment ([SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)).



### Meilleures notes ESG du compartiment<sup>6</sup>

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Taiwan Semiconductor Manufacturing	10	2,7%
Nintendo	7,3	5,2%
SK hynix	6,9	2,6%
AEGIS LOGISTICS	6,7	2,3%
NETEASE	6,0	3,1%

### Notes ESG les moins élevées du compartiment

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Puregold Price Club	0 <sup>7</sup>	1,2%
Shinnihonseiyaku	1,5	1,1%
PINDUODUO	1,7	3,7%
HUYA	2,0	0,1%
NISSAN SHATAI	2,1	2,1%

### Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant Asie, le compartiment évalue sa qualité environnementale en faveur du climat sur la base de l'indicateur d'Intensité carbone.

La performance du compartiment sur cet indicateur est calculée au 29/12/2023 et restituée ci-dessous.

### ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

DATE	INTENSITE CARBONE* SEXTANT ASIE				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	72%	97%	90,2	219,0	-58,8%
30/12/2022	83%	-	57,57	-	-

#### \*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCI4-Tetrachloromethane, C2H3Cl3 – Trichloroethane, CBrF3-Bromotrifluoromethane et le CO2 issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

<sup>6</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

<sup>7</sup> La notation ESG de MSCI retenue dans ces notations est celle de l'Industry adjusted score, qui constitue est la notation en relatif sectoriel. Il est à noter que pour Puregold Price Club, deux autres notations ESG peuvent être mises en regard : la note ESG en absolu de MSCI tous secteurs confondus qui est de 3,2/10 et la note Qualité ESG interne à 3,7/10.

**Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de Sextant Asie**

Le compartiment produit annuellement un reporting climat et d’empreinte environnementale qui intègre les données de part verte alignée selon le cadre de la Taxonomie Européenne.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du reporting sont restitués dans le tableau ci-dessous :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>8</sup> ) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score composé ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2023	SEXTANT ASIE	40,7 144,3	< 1,75°C	1,2%	27,9% <sup>9</sup>	0,0%	0,2%	36,9
	Couverture	72%	77%	78%	9,7%	-	73%	78%
	Univers	167,5 294,1	< 3°C	5%	13,2% <sup>10</sup>	0,3%	0,2%	42,6
	Couverture	97%	94%	98%	44,14%	-	94%	97%
2022	SEXTANT ASIE	31,6 164,1	< 2 °C	1,4%	0,3%	0%	0,3%	26,9
	Couverture	83%	80%	83%	43%	-	77%	63%

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

**Sextant Asie est bien orienté sur le plan de ses métriques climat en relatif de son univers, en particulier sur sa température inférieure à 1.75°C et son intensité carbone. A noter que la part verte du compartiment est significative mais non révélatrice du fait du périmètre réduit (9,7% de ses investissements).**

<sup>8</sup> Il s’agit de la donnée d’Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d’affaires avec comme source les données de recherche de l’agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d’alignement reportées par les entreprises pour l’exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées basées en dehors de l’Union Européenne, elles ne sont pas soumises à l’obligation de reporting. Aussi, il n’est aujourd’hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s’avérer très partielles à l’échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>9</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>10</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

• **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif des données présentées dans le tableau de Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de Sextant Asie et le score ESG externe au début du rapport.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l’investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant Asie promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne s’est pas engagé à ce jour à présenter une proportion minimale d’investissements durables.

L’investissement durable pour Amiral Gestion<sup>11</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l’objectif environnemental d’atténuation du changement climatique afin d’atteindre la neutralité carbone d’ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Part d’investissement durable**

<b>SEXTANT ASIE</b>	<i>(Données pondérées au 29/12/2023)</i>	<i>(Données pondérées au 30/12/2022)</i>
<b>PART TOTALE D’INVESTISSEMENTS DURABLES</b> <i>Part d’ID minimale : 0%</i>	<b>8,4%</b>	<b>0,9%</b>
Part d’investissements durables contribuant à l’objectif environnemental / Atténuation changement climatique	6,3%	0,9%
Part d’investissements durables contribuant à l’objectif social / ODD sociaux	2,1%	0%

Depuis l’exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d’investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d’Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d’éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l’engagement pris dans la détermination d’une part d’investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 **une part d’investissement durable représentant 8,4% de l’actif net du portefeuille.**

<sup>11</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Sélectivité ESG du compartiment

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité du compartiment s'élevait à **3,4% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>12 13</sup>



Au 29 décembre 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

<sup>12</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>13</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

**Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>14</sup>**

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

**Bilan global au 29/12/2023**

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Asie sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Asie exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

**Bilan au 29/12/2023**



- **99,9% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE.**
- **Au 29/12/2023, le compartiment était investi à hauteur de 0,10% de l'actif net dans une entreprise non-conforme : Huya\*.**
- *Taux de couverture d'analyse : 87,1%*

<sup>14</sup> Taux de couverture d'analyse : 68,32%

**\*Cas Huya**

Huya Inc. est une entreprise leader dans le domaine de la diffusion en direct de jeux vidéo en Chine, offrant à ses utilisateurs une plateforme où ils peuvent regarder et participer à des diffusions en direct liées aux jeux vidéo, aux sports électroniques et à d'autres types de divertissements interactifs.

Notre fournisseur de données Sustainalytics a déclenché le changement de statut non conforme au Pacte Mondial durant le dernier trimestre 2023, suite à un franchissement de seuil faisant évoluer la participation de minoritaire à majoritaire du groupe Tencent dans le capital de l'entreprise Huya en mai 2023 : en effet, Tencent étant sous statut de non-conformité au Pacte Mondial des Nations Unies depuis l'été 2022 (et ayant été vendu de Sextant Asie à ce titre en 2023 après confirmation de ce statut par le Comité de surveillance des controverses à l'automne 2022), cela a déclenché de fait la non-conformité de Huya. Nous estimons que ce changement de statut est excessif en ce qui concerne Huya puisque son activité propre n'est pas impliquée dans la surveillance des Ouïghours à laquelle on soupçonne Tencent de participer via d'autres activités et via une collaboration directe avec les autorités à son niveau. Néanmoins, les gérants du compartiment ont cédé la position Huya dans le portefeuille le 8 janvier 2024.

*Description détaillée :*

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant Asie prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>15</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

<sup>15</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

**Quels ont été les principaux investissements<sup>16</sup> de ce produit financier ?**

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

SEXTANT ASIE			
Investissements les plus importants au 29-12-2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Business Brain Showa-Ota	Technologies de l'information	6,1%	Japon
Nintendo	Services de communication	5,2%	Japon
MAP Aktif Adiperkasa Tbk PT	Biens de consommation discrétionnaires	5,0%	Inde
Open Up Group	Industrie	4,7%	Japon
FPT Corp	Technologies de l'information	4,4%	Vietnam
MARUZEN	Industrie	3,8%	Japon
PDD Holdings	Biens de consommation discrétionnaires	3,7%	Irlande
Pro-Ship	Technologies de l'information	3,6%	Japon
Shin Maint Holdings	Industrie	3,5%	Japon
AVANT GROUP CORPORATION	Technologies de l'information	3,2%	Japon
NETEASE	Services de communication	3,1%	Chine
Henngé KK	Technologies de l'information	2,8%	Japon
Mobile world investment	Biens de consommation discrétionnaires	2,8%	Vietnam
<b>TOTAL</b>		<b>51,9%</b>	

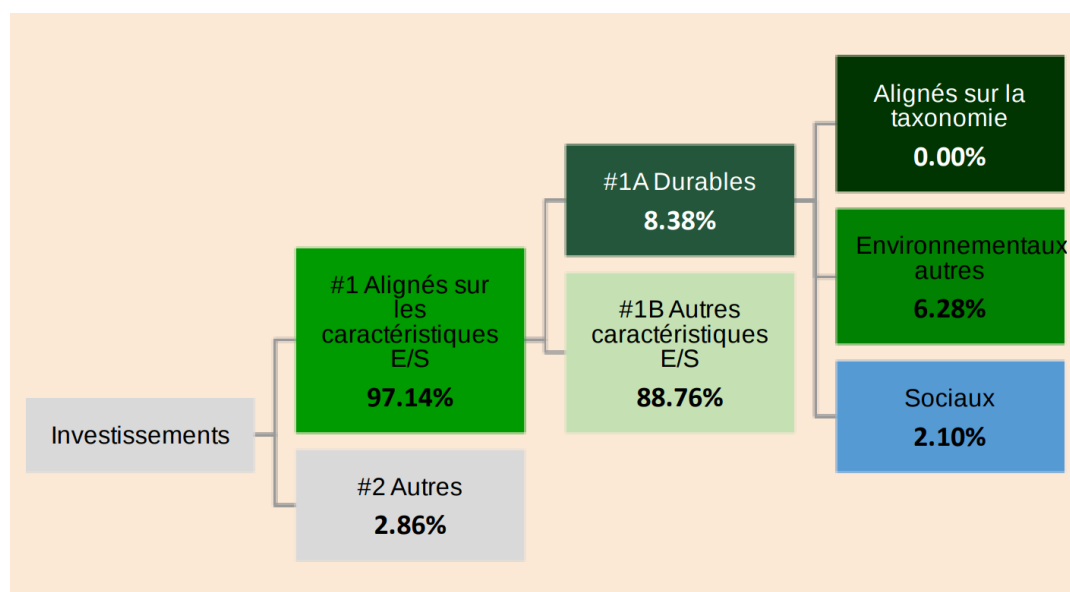
**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**SEXTANT ASIE**

(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



<sup>16</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie #1A Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le compartiment ne s'est pas engagé à ce jour à présenter une proportion minimale d'investissements durables. Néanmoins, au 29/12/2023, quatre entreprises sont identifiées comme investissement durable au sens de la définition appliquée par Amiral Gestion rappelée supra.

SEXTANT ASIE			
Top des entreprises les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023	Secteur	% d'actifs	Pays
Taiwan Semiconductor	Technologies de l'information	2,7%	Taiwan
SK Hynix	Technologies de l'information	2,6%	Corée du Sud
Prestige International Inc	Industrie	2,1%	Japon
China Meidong Auto Holdings	Consommation discrétionnaire	1,0%	Chine

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Asie n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>17</sup> ?**

- Oui :
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

<sup>17</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



SEXTANT ASIE

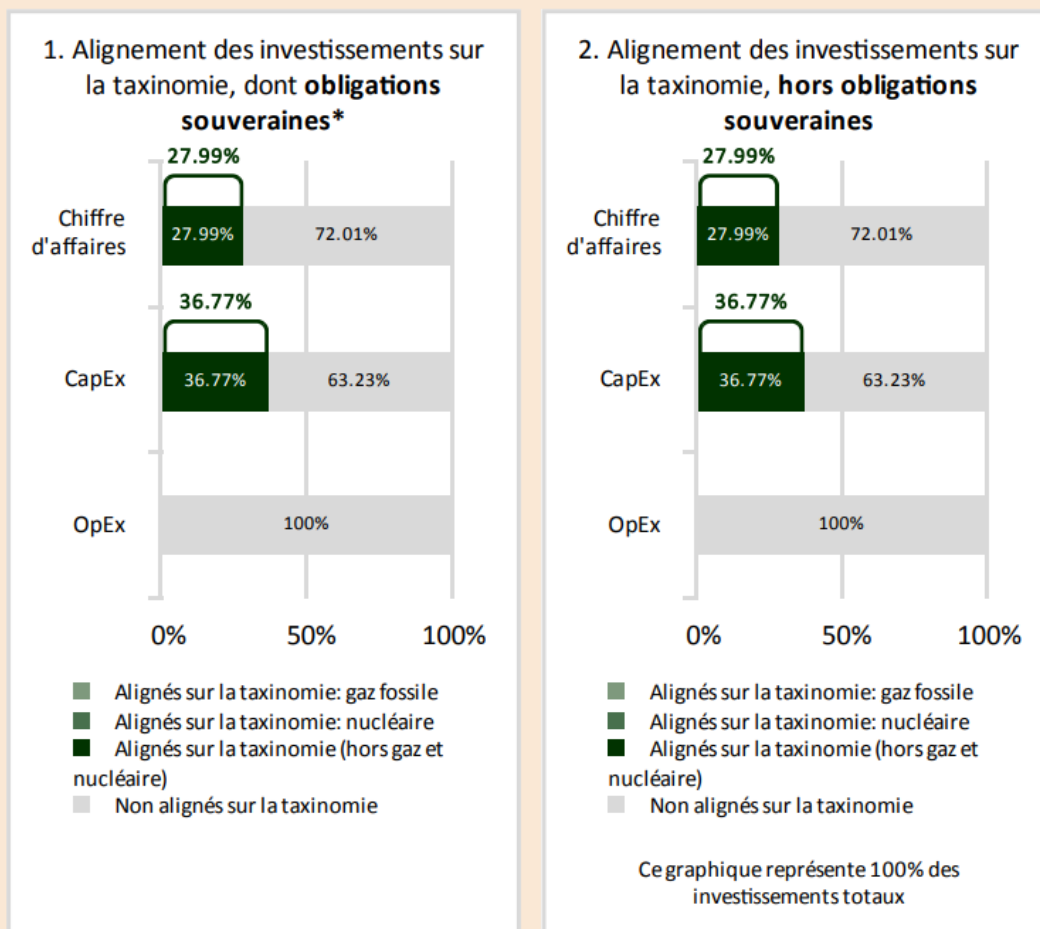
Part des investissements alignées sur la taxinomie au 29/12/2023

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;

- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

\* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

SEXTANT ASIE

PART VERTE : 27,9%

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT ASIE			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Taiwan Semiconductor	Technologies de l'information	96,92%	Habilitante

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 27,99% d'investissements du portefeuille alignés à la taxonomie sur la part du chiffre d'affaires, 100% correspondent à des activités habilitantes captées par la part du chiffre d'affaires aligné.

Part des investissements réalisés par types d'activités – SEXTANT ASIE				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>18</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2023	Part des CAPEX alignés	0%	0%	36,8%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0%	27,9%
	Couverture	5,7% <sup>19</sup>		
2022	Part des CAPEX alignés	0%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0%	0,3%
	Couverture	43,3%		

• **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau figurant ci-dessus.

<sup>18</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>19</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

**6,3%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>20</sup>, **le compartiment Sextant Asie totalise au 29/12/2023 6,3% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Les entreprises concernées sont Taiwan Semiconductor (2,7%), SK Hynix (2,6%), CHINA MEIDONG AUTO HOLDINGS LIMITED (1,0%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan environnemental à ce jour.

### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

**2,1%**

Selon la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>21</sup>, **le compartiment Sextant Asie totalise au 29/12/2023 2,1% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Une seule société répond à ce critère Prestige International Inc (2,1%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **2,9% de l'actif total** du compartiment au 29/12/2023 et correspondaient à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>20</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>21</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et, en matière d'amélioration de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de vote**

	2023	2022
Nombre d'AG votables	39	39
Pourcentage d'AG votées	100%	100%
Nombre de résolutions votées	386	438
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	34%	20%
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	2	0
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	2	0
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	18%	9%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	52%	26%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Transactions stratégiques : 100%	Augmentations de capital : 80%
	Augmentations de capital : 100%	Nomination des administrateurs : 26%
	Rémunération des dirigeants : 18%	
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Alibaba, Dentium, Money Partners, Open Up Group, PCA Corp, PT Industri Jamu, PT Sarana Menara, Shinnihonseiyaku, SK Hynix, The Nature Holdings : 100%	Benext-Yimeshin, Business Brain, Commerce One, Korea Investment, Maruzen, Nakanishi, PCA Corp, Pin An Insurance, MAP Aktif, Sarana Menara Nusantara, Selamat Sempurna, Puregold Price Cub, Shin Maint, Shinnihonseiyaku : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	Shin Maint : 14%, Nintendo : 14%, Business Brain : 15%, Mitsubishi Logisnext : 23%, Proship : 27%, NetEase : 38%, Puregold, Maruzen, 360 One Wam : 50%,	Sea Ltd : 0%, Haba Laboratories : 14%, Mitsubishi Logisnext : 20%, Netease : 33%, Proship : 38%, Meituan : 44%, Ginebra San Miguel, System D : 50%, Tencent : 55%, The Nature Holding : 56%, Allhome : 64%, Pinduoduo : 67%

**Reporting de dialogue et engagement ESG 2023**

L'engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement individuelles : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement.

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 :				
4 entreprises	15,20% du portefeuille 29-12-2023	Engagements individuels	S	Business Brain Showa-Ota
			Gouvernance - business	Business Brain Showa-Ota ; Avant Corp ; Maruzen ; PCA

**Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :**

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux principalement de gouvernance et sociaux :



**Illustrations d’initiatives de dialogue – engagement ESG :**

G & S	Business Brain Showa-Ota	Nous encourageons l'entreprise à de nombreuses mesures liées à l'allocation du capital et aux incentives. Nous avons déjà eu plusieurs succès sur ce cas, notamment la déconsolidation de leur principale participation GSX, qui clarifie la comptabilité, des rachats d'actions et une augmentation du payout. Il y a quelques incentives pour les employés mais qui restent selon nous trop limitées, à ce niveau leur filiale GSX est plus proactive. Nous suivons et rencontrons GSX sans engagement formel.
G	Maruzen	Maruzen est un fabricant Japonais d'équipements pour cuisines professionnelles, particulièrement des fours et appareils de cuisson de tout type. Nous sommes actionnaires de la société depuis 2019 et avons commencé un engagement en 2020, afin d'optimiser le bilan de la société et sa politique d'allocation du capital que nous jugeons trop conservatrice et qui est selon la cause de la sous-valorisation de l'action Maruzen. Cet engagement nous a amené notamment à faire des présentations au management afin de présenter une stratégie d'allocation du capital qui nous paraît performante. Nous avons obtenu des succès partiels, notamment une hausse du payout de 15% à 30% dans un premier temps, puis à 40% dans un second temps. Nous avons aussi encouragé la société à être plus dynamique dans sa poursuite d'opportunités de croissances externes sur son marché domestique, la société a ainsi effectué quelques prises de participation. Nous continuons notre engagement notamment sur 2 sujets: 1) la réduction de la trésorerie au bilan 2) le rachat d'actions propres. Nous jugeons les mesures prises par la société encourageantes mais insuffisantes, la valorisation nous semblant toujours trop faible.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de référence durable ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l’objectif d’investissement durable.

- **En quoi l’indice de référence différerait-il d’un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l’alignement de l’indice de référence sur l’objectif d’investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT ASIE, LEI : 969500X6ZZFVQE3J9258
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT ASIE, LEI : 969500X6ZZFVQE3J9258 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1			
		Émissions de GES de niveau 2			
		Émissions de GES de niveau 3			



		Émissions totales de GES	998906,5565		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	30425,4976		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	124,51		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative	Part des investissements effectués dans des	0,0153		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones				
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	121,5967		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	21605,1018		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		entreprises multinationales				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0147		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des société qui participent à la	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	(mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	fabrication ou à la vente d'armes controversées				
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Non applicable			
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			

**Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

*[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]*

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes),	24430,69		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		par million d'euros de chiffre d'affaires				
[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,0039		En cours d'analyse	En cours d'analyse
[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b> [Informations prévues par l'article 7] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b> [Informations prévues par l'article 8] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )						
<b>Références aux normes internationales</b> [Informations prévues par l'article 9] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>						

**Comparaison historique***[Informations prévues par l'article 10]**Non applicable*

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie

Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de</li> </ol>



		la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets

Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les

		conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains

	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)

	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet

Sextant Bond Picking est un compartiment d'obligations internationales pouvant intervenir sur tous les segments du marché obligataire et toutes les catégories de notation. La gestion cherche à sélectionner des titres présentant un couple rendement / risque favorable, sans chercher à reproduire un indice. A titre accessoire, le compartiment peut investir dans des actions, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrages.

### CHIFFRES CLÉS

Actif net	102,28M€
VL part	105,30€
Nombre de lignes	53
Taille moyenne souche	7,6k€
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

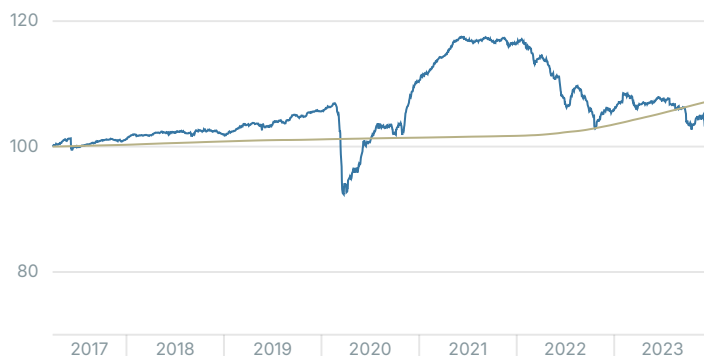
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds	3,8%	3,6%	5,5%
Ratio de Sharpe	-1,0	-0,7	0,1

### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Bond Picking +5,3% ● Euro CMT cash 3Y capitalisé +100bps\* +7,3%



\*Objectif de gestion

### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+0,3%	+1,2%	-2,0%	-0,5%	-0,5%	-4,7%	+3,3%	+5,3%	-1,6%	+0,6%	+0,8%
Objectif	+0,3%	+0,9%	+1,8%	+3,6%	+3,6%	+5,8%	+6,4%	+7,3%	+1,9%	+1,3%	+1,0%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Objectif
2023	1,2%	0,6%	-1,1%	0,3%	0,4%	0,1%	-0,6%	-0,7%	-1,9%	0,0%	1,0%	0,3%	-0,5%	3,6%
2022	-0,1%	-1,3%	-0,4%	-1,2%	-1,6%	-4,0%	2,1%	-0,4%	-2,7%	-1,3%	1,5%	0,0%	-9,2%	1,8%
2021	1,1%	1,4%	1,0%	1,5%	1,1%	-0,3%	0,0%	0,3%	-0,4%	0,1%	-0,7%	0,4%	5,4%	0,3%
2020	0,6%	-0,6%	-10,9%	2,6%	2,2%	2,1%	2,3%	0,3%	-1,3%	0,2%	5,6%	2,4%	4,6%	0,3%
2019	0,4%	0,7%	0,3%	0,1%	-0,4%	0,2%	0,7%	0,1%	0,8%	-0,2%	0,8%	0,0%	3,6%	0,3%

### INDICATEURS

	Part obligataire	Total fonds
Rendement brut	5,5%	5,1%**
Rendement après couv. de change	5,6%	5,2%**
Spreads (point de base)	242	201
Durée résiduelle (années)	2,7	2,3
Sensibilité Taux	2,5	1,99
Sensibilité actions (dont delta)	1%	3,7%
Exposition aux devises nette/brute	0,1% / 12,9%	

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

### ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N - 1)

Obligations	79,5%	-26bps
Souveraines	0%	0bps
Corporate	61,3%	+132bps
Financières	0,2%	-273bps
Convertibles	18,0%	+115bps
Actions/Fonds *	4,5%	+159bps
Stratégie risk arb	0,0%	+0bps
Stratégie rendement	4,5%	+159bps
Liquidités	15,9%	-133bps
* Dont financières	2,8%	+43bps

### ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1) SECTEUR (ACTIF INVESTI)

Distribution Spécialisée	10,0%	+213bps
Composants Automobiles	7,3%	+402bps
Energie	6,4%	+75bps
Marchés de Capitaux	6,2%	+44bps
Immobilier	6,1%	-160bps
Communications Diversifiés	5,8%	+263bps
Automobiles	5,7%	+409bps
Biens de Conso. Durables	5,2%	-62bps
Vente par correspondance	4,8%	+172bps
Produits alimentaires	4,7%	+234bps
Services financiers	4,1%	+112bps
Hôtels, Restaurants	3,9%	+283bps
Distribution alimentaire	3,8%	-198bps
Textiles, Habillement et Produit.	3,8%	+182bps
Services aux Entreprises	3,7%	-184bps
Médias	3,7%	-119bps
Banques	3,3%	-288bps
Produits de Soins Personnel	2,7%	+274bps
Industrie Aérospatiale et Défense	2,7%	+273bps
Autres < 2,5%	6,2%	1927bps

### PAYS (ACTIF INVESTI)

France	45,5%	1181bps
Allemagne	9,0%	+344bps
Royaume-Uni	8,3%	+610bps
Luxembourg	6,4%	+294bps
Pays-Bas	5,8%	-52bps
Etats-Unis	5,8%	+571bps
Espagne	4,2%	+415bps
Brésil	3,0%	+146bps
Suède	3,0%	-463bps
Autres < 2,5%	8,9%	-685bps

### NOTATION (PART OBLIGATAIRE)

BBB	2,8%	-213bps
BB+	8,8%	-198bps
BB	11,8%	+532bps
BB-	13,2%	+526bps
B+	10,1%	+444bps
B	11,6%	+62bps
B-	2,1%	+213bps
CCC+	3,9%	-748bps
CCC-	1,3%	+132bps
Non noté	34,4%	-466bps

### RÉPARTITION PAR MATURITÉ (ACTIF INVESTI)

Maturité	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	> 10 ans	Perpétuelle	Action/Fonds
Hypothèse de maturité SGP	6,5%	50,1%	30,6%	3,7%	0%	0%	5,7%	3,4%
Maturité maximale	6,5%	45,9%	30,6%	3,7%	0%	0%	9,9%	3,6%

### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Emission	Devise	Secteur	Pays	% de l'actif net
Dufry One 3.625% CHF 04/15/26	CHF	Distribution Spécialisée	Pays-Bas	3,3%
Birkenstock 5.25% 04/30/29	EUR	Textiles, Habillement et Produits de Luxe	Luxembourg	3,2%
Picard 3.875% 07/01/26	EUR	Distribution alimentaire	France	3,1%
Loxam 5.75% sub 07-2027	EUR	Services aux Entreprises	France	3,1%
Banijay 6.5% Sub 03/01/26	EUR	Médias	France	3,1%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR0013202132
- **Code Bloomberg** : AGSBPKA FP Equity
- **Classification AMF** : FCP "Obligations et autres titres de créance internationaux"
- **Ind. de référence a posteriori** : Euro CMT cash 3Y capitalisé
- **Objectif de gestion** : Euro CMT cash 3Y capitalisé +100bps
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 30/03/2017 Part : 30/03/2017
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 3 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J - 1 à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 1% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,25% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au - delà de son indicateur de référence majoré de 300 bp.
- **TER (29/12/2023)** : 1,27%

Amiral Gestion au 29/12/2023

### GLOSSAIRE

Les ratios du portefeuille sont calculés en fonction des hypothèses de date de remboursement des titres déterminées par les gérants : à maturité, à une date de remboursement à l'initiative de l'émetteur (call), à la prochaine option de vente du porteur (put), à l'occasion d'une éventuelle offre de rachat par l'émetteur (tender). Les hypothèses retenues ne correspondent donc pas toujours au rendement le plus faible. Ces hypothèses seront sélectionnées en fonction du coupon, des taux d'intérêt du marché, de la liquidité ou des conditions et politique de refinancement de l'émetteur ou encore du traitement prudentiel ou par les agences de notation de la souche. Les situations de rendement rendues aberrantes par notamment la proximité de la maturité sont corrigées. Des hypothèses erronées peuvent résulter en des rendements, marges de crédit, sensibilités ou durées résiduelles se révélant inexacts. Le rendement après coût de couverture du risque de change est approximé en utilisant le différentiel du taux monétaire à 3 mois ou du Swap de taux le plus proche de la durée résiduelle estimée entre l'euro et la devise. Le calcul n'inclut pas les coûts liés à la mise en œuvre effective d'une couverture et ne signifie pas que la totalité du risque de change a été couvert.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Une année en deux temps sur les marchés obligataires ; le premier semestre aura été marqué par la persistance d'un discours et d'une politique restrictive de la part des banques centrales, sur fond de chiffres de l'inflation toujours orientés à la hausse et de chiffres de consommation et de l'emploi toujours très dynamiques. Dans ce contexte, les taux courts ont continué de progresser sur le S1. Et malgré une certaine volatilité, les marges de crédit sont restées relativement stables sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'année, portées par des publications robustes des entreprises. A l'inverse, sur le S2 et tout particulièrement sur la fin d'année, le marché a bénéficié d'un fort resserrement des marges de crédit et d'une forte baisse des taux. Le marché a en effet salué la décision des banques centrales de faire une "pause" dans leur politique de hausse des taux, ainsi que des chiffres de l'inflation qui semblent refluer légèrement plus vite qu'attendu. Les résultats des entreprises tiennent relativement bien ainsi que les chiffres de l'emploi aux US et en Europe alors que la consommation marque le pas.

Dans cet environnement, les indices obligataires high yield (hauts rendements) ont surperformé les indices obligataires investment grade sur l'année 2023.

Le compartiment Sextant Bond Picking a connu cette année une performance en retrait par rapport aux marchés de crédit. Le portefeuille a, en effet, été affecté par l'évolution de deux dossiers de nature différente, Casino et Solocal.

Pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin octobre et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive du plan de restructuration du bilan de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille.

Concernant Solocal, une procédure de conciliation s'est ouverte en juin dernier également mais les discussions entre les créanciers et la société, qui n'ont commencé que mi-septembre sont toujours en cours. Les porteurs de dette sont concentrés et pragmatiques, les solutions incluent l'entrée de nouveaux investisseurs ou une solution portée par les seuls obligataires. Etant donné la visibilité actuelle réduite sur le cas d'investissement, l'équipe de gestion et les équipes de contrôle des risques ont décidé d'ajuster à la baisse le prix des obligations de cet émetteur. Nous sélectionnons donc le prix le plus raisonnable étant donné les différents scénarios, la pondération actuelle du portefeuille est de c.1%.

In fine, sur l'année 2023, ces deux obligations coutent près de 693bps de performance au fonds.

Hormis ces dossiers détracteurs de performance, la sélection des titres s'est bien comportée notamment portée par une bonne performance opérationnelle des entreprises sous-jacentes (Loxam, Birkenstock, Picard, Dufry, Banijay, Iliad, Faurecia ....).

Par ailleurs, le portefeuille a, depuis un an, monté en qualité et diversification, 25% d'émetteurs nouveaux ont pu être intégré en suivant notre processus rigoureux de sélection de valeurs fondé sur notre analyse crédit interne.

Le rendement brut du portefeuille se situe en début 2024 autour de 5.3% (en prenant en compte la part de cash rémunéré) avec une sensibilité modérée de 2.0. Sextant Bond Picking dispose des outils de sélection de crédits et de la flexibilité de son approche pour mettre à profit l'environnement actuel, durablement porteur dans les marchés de crédit.



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)  
 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains  
 19/02/2023 : intégration de la possibilité de souscrire en titres sous réserve de l'accord préalable de la SGP

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 8,6%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 2%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

19 526,86 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : S 2027 Z, Nexi CB 1.75% 04/24/27, Valeo 5.375% 28/05/27, Ford Credit 4.867% 08/03/27, Delivery Hero CB 0 1/4 01/23/24

Ventes : Cibus EUR3m+4.5% 09/18/23, Thyssenkrupp 2.875% 02-2024, Bank Nova Scotia T1 5.65% CAD 12/31/56 (call 12/36), Unibaill 2.125% PERP Call juill 23, Ubisoft CB 0% 09/24/24

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifiées des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT BOND PICKING promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au compartiment. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT BOND PICKING est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Bond Picking est un compartiment d'obligations internationales pouvant intervenir sur tous les segments du marché obligataire et toutes les catégories de notation. La gestion cherche à sélectionner des titres présentant un couple rendement / risque favorable, sans chercher à reproduire un indice. A titre accessoire, le compartiment peut investir dans des actions, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrages.

### CHIFFRES CLÉS

Actif net	102,28M€
VL part	5 368,50€
Nombre de lignes	53
Taille moyenne souche	7,6k€
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

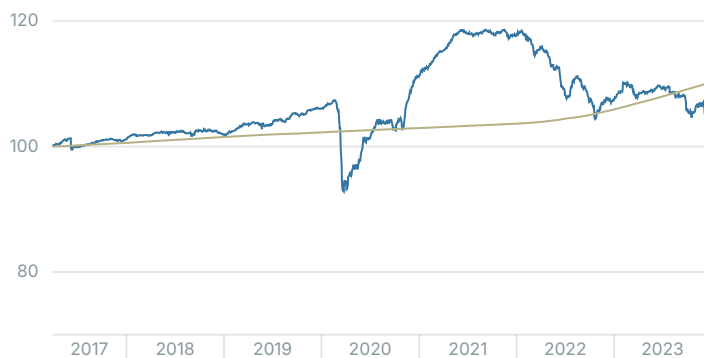
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds	3,8%	3,6%	5,5%
Ratio de Sharpe	-0,9	-0,6	0,1

### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Bond Picking +7,4% ● Euro CMT cash 3Y capitalisé +140bps\* +10,2%



\*Objectif de gestion

### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+0,3%	+1,3%	-1,8%	-0,1%	-0,1%	-3,6%	+5,3%	+7,4%	-1,2%	+1,0%	+1,1%
Objectif	+0,3%	+1,0%	+2,0%	+4,0%	+4,0%	+7,0%	+8,5%	+10,2%	+2,3%	+1,7%	+1,4%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Objectif
2023	1,3%	0,6%	-1,0%	0,3%	0,4%	0,2%	-0,6%	-0,7%	-1,8%	0,0%	1,0%	0,3%	-0,1%	4,0%
2022	-0,1%	-1,3%	-0,4%	-1,2%	-1,5%	-4,0%	2,1%	-0,4%	-2,6%	-1,3%	1,6%	0,0%	-8,8%	2,2%
2021	1,1%	1,4%	1,0%	1,5%	1,1%	-0,3%	0,0%	0,3%	-0,4%	0,1%	-0,6%	0,4%	5,8%	0,7%
2020	0,6%	-0,6%	-10,9%	2,6%	2,2%	2,2%	2,3%	0,4%	-1,3%	0,3%	5,5%	2,5%	5,0%	0,7%
2019	0,5%	0,7%	0,4%	0,2%	-0,4%	0,2%	0,7%	0,1%	0,8%	-0,1%	0,8%	0,1%	4,0%	0,7%

### INDICATEURS

	Part obligataire	Total fonds
Rendement brut	5,5%	5,1%**
Rendement après couv. de change	5,6%	5,2%**
Spreads (point de base)	242	201
Durée résiduelle (années)	2,7	2,3
Sensibilité Taux	2,5	1,99
Sensibilité actions (dont delta)	1%	3,7%
Exposition aux devises nette/brute	0,1% / 12,9%	

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

### ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N - 1)

Obligations	79,5%	-26bps
Souveraines	0%	0bps
Corporate	61,3%	+132bps
Financières	0,2%	-273bps
Convertibles	18,0%	+115bps
Actions/Fonds *	4,5%	+159bps
Stratégie risk arb	0,0%	+0bps
Stratégie rendement	4,5%	+159bps
Liquidités	15,9%	-133bps
* Dont financières	2,8%	+43bps

ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1)  
SECTEUR (ACTIF INVESTI)

Distribution Spécialisée	10,0%	+213bps
Composants Automobiles	7,3%	+402bps
Energie	6,4%	+75bps
Marchés de Capitaux	6,2%	+44bps
Immobilier	6,1%	-160bps
Communications Diversifiés	5,8%	+263bps
Automobiles	5,7%	+409bps
Biens de Conso. Durables	5,2%	-62bps
Vente par correspondance	4,8%	+172bps
Produits alimentaires	4,7%	+234bps
Services financiers	4,1%	+112bps
Hôtels, Restaurants	3,9%	+283bps
Distribution alimentaire	3,8%	-198bps
Textiles, Habillement et Produit..	3,8%	+182bps
Services aux Entreprises	3,7%	-184bps
Médias	3,7%	-119bps
Banques	3,3%	-288bps
Produits de Soins Personnel	2,7%	+274bps
Industrie Aérospatiale et Défense	2,7%	+273bps
Autres < 2,5%	6,2%	1927bps

## PAYS (ACTIF INVESTI)

France	45,5%	1181bps
Allemagne	9,0%	+344bps
Royaume-Uni	8,3%	+610bps
Luxembourg	6,4%	+294bps
Pays-Bas	5,8%	-52bps
Etats-Unis	5,8%	+571bps
Espagne	4,2%	+415bps
Brésil	3,0%	+146bps
Suède	3,0%	-463bps
Autres < 2,5%	8,9%	-685bps

## NOTATION (PART OBLIGATAIRE)

BBB	2,8%	-213bps
BB+	8,8%	-198bps
BB	11,8%	+532bps
BB-	13,2%	+526bps
B+	10,1%	+444bps
B	11,6%	+62bps
B-	2,1%	+213bps
CCC+	3,9%	-748bps
CCC-	1,3%	+132bps
Non noté	34,4%	-466bps

## RÉPARTITION PAR MATURITÉ (ACTIF INVESTI)

Maturité	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	> 10 ans	Perpétuelle	Action/Fonds
Hypothèse de maturité SGP	6,5%	50,1%	30,6%	3,7%	0%	0%	5,7%	3,4%
Maturité maximale	6,5%	45,9%	30,6%	3,7%	0%	0%	9,9%	3,6%

## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Emission	Devise	Secteur	Pays	% de l'actif net
Dufry One 3.625% CHF 04/15/26	CHF	Distribution Spécialisée	Pays-Bas	3,3%
Birkenstock 5.25% 04/30/29	EUR	Textiles, Habillement et Produits de Luxe	Luxembourg	3,2%
Picard 3.875% 07/01/26	EUR	Distribution alimentaire	France	3,1%
Loxam 5.75% sub 07-2027	EUR	Services aux Entreprises	France	3,1%
Banijay 6.5% Sub 03/01/26	EUR	Médias	France	3,1%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part N
- **Code ISIN** : FR0013202140
- **Classification AMF** : FCP "Obligations et autres titres de créance internationaux"
- **Ind. de référence a posteriori** : Euro CMT cash 3Y capitalisé
- **Objectif de gestion** : Euro CMT cash 3Y capitalisé +140bps
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 30/03/2017 Part : 30/03/2017
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 3 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J - 1 à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,85% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance du FCP au - delà de son indicateur de référence majoré de 350 bp.
- **TER (29/12/2023)** : 0,87%

Amiral Gestion au 29/12/2023

## GLOSSAIRE

Les ratios du portefeuille sont calculés en fonction des hypothèses de date de remboursement des titres déterminées par les gérants : à maturité, à une date de remboursement à l'initiative de l'émetteur (call), à la prochaine option de vente du porteur (put), à l'occasion d'une éventuelle offre de rachat par l'émetteur (tender). Les hypothèses retenues ne correspondent donc pas toujours au rendement le plus faible. Ces hypothèses seront sélectionnées en fonction du coupon, des taux d'intérêt du marché, de la liquidité ou des conditions et politique de refinancement de l'émetteur ou encore du traitement prudentiel ou par les agences de notation de la souche. Les situations de rendement rendues aberrantes par notamment la proximité de la maturité sont corrigées. Des hypothèses erronées peuvent résulter en des rendements, marges de crédit, sensibilités ou durées résiduelles se révélant inexacts. Le rendement après coût de couverture du risque de change est approximé en utilisant le différentiel du taux monétaire à 3 mois ou du Swap de taux le plus proche de la durée résiduelle estimée entre l'euro et la devise. Le calcul n'inclut pas les coûts liés à la mise en œuvre effective d'une couverture et ne signifie pas que la totalité du risque de change a été couvert.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Une année en deux temps sur les marchés obligataires ; le premier semestre aura été marqué par la persistance d'un discours et d'une politique restrictive de la part des banques centrales, sur fond de chiffres de l'inflation toujours orientés à la hausse et de chiffres de consommation et de l'emploi toujours très dynamiques. Dans ce contexte, les taux courts ont continué de progresser sur le S1. Et malgré une certaine volatilité, les marges de crédit sont restées relativement stables sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'année, portées par des publications robustes des entreprises. A l'inverse, sur le S2 et tout particulièrement sur la fin d'année, le marché a bénéficié d'un fort resserrement des marges de crédit et d'une forte baisse des taux. Le marché a en effet salué la décision des banques centrales de faire une "pause" dans leur politique de hausse des taux, ainsi que des chiffres de l'inflation qui semblent refluer légèrement plus vite qu'attendu. Les résultats des entreprises tiennent relativement bien ainsi que les chiffres de l'emploi aux US et en Europe alors que la consommation marque le pas.

Dans cet environnement, les indices obligataires high yield (hauts rendements) ont surperformé les indices obligataires investment grade sur l'année 2023.

Le compartiment Sextant Bond Picking a connu cette année une performance en retrait par rapport aux marchés de crédit. Le portefeuille a, en effet, été affecté par l'évolution de deux dossiers de nature différente, Casino et Solocal.

Pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin octobre et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive du plan de restructuration du bilan de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille.

Concernant Solocal, une procédure de conciliation s'est ouverte en juin dernier également mais les discussions entre les créanciers et la société, qui n'ont commencé que mi-septembre sont toujours en cours. Les porteurs de dette sont concentrés et pragmatiques, les solutions incluent l'entrée de nouveaux investisseurs ou une solution portée par les seuls obligataires. Etant donné la visibilité actuelle réduite sur le cas d'investissement, l'équipe de gestion et les équipes de contrôle des risques ont décidé d'ajuster à la baisse le prix des obligations de cet émetteur. Nous sélectionnons donc le prix le plus raisonnable étant donné les différents scénarios, la pondération actuelle du portefeuille est de c.1%.

In fine, sur l'année 2023, ces deux obligations coutent près de 693bps de performance au fonds.

Hormis ces dossiers détracteurs de performance, la sélection des titres s'est bien comportée notamment portée par une bonne performance opérationnelle des entreprises sous-jacentes (Loxam, Birkenstock, Picard, Dufry, Banijay, Iliad, Faurecia ....).

Par ailleurs, le portefeuille a, depuis un an, monté en qualité et diversification, 25% d'émetteurs nouveaux ont pu être intégré en suivant notre processus rigoureux de sélection de valeurs fondé sur notre analyse crédit interne.

Le rendement brut du portefeuille se situe en début 2024 autour de 5.3% (en prenant en compte la part de cash rémunéré) avec une sensibilité modérée de 2.0. Sextant Bond Picking dispose des outils de sélection de crédits et de la flexibilité de son approche pour mettre à profit l'environnement actuel, durablement porteur dans les marchés de crédit.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)  
19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains  
19/02/2023 : intégration de la possibilité de souscrire en titres sous réserve de l'accord préalable de la SGP

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 8,6%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 2%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

19 526,86 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : S 2027 Z, Nexi CB 1.75% 04/24/27, Valeo 5.375% 28/05/27, Ford Credit 4.867% 08/03/27, Delivery Hero CB 0 1/4 01/23/24

Ventes : Cibus EUR3m+4.5% 09/18/23, Thyssenkrupp 2.875% 02-2024, Bank Nova Scotia T1 5.65% CAD 12/31/56 (call 12/36), Unibaill 2.125% PERP Call juill 23, Ubisoft CB 0% 09/24/24

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT BOND PICKING promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au compartiment. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT BOND PICKING est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€



## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Sextant Bond Picking est un compartiment d'obligations internationales pouvant intervenir sur tous les segments du marché obligataire et toutes les catégories de notation. La gestion cherche à sélectionner des titres présentant un couple rendement / risque favorable, sans chercher à reproduire un indice. A titre accessoire, le compartiment peut investir dans des actions, notamment dans le cadre d'opérations d'arbitrages.

### CHIFFRES CLÉS

Actif net	102,28M€
VL part	111,27€
Nombre de lignes	53
Taille moyenne souche	7,6k€
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds	3,8%	3,7%	5,6%
Ratio de Sharpe	-0,7	-0,3	0,3

### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Bond Picking +11,3%



\*Objectif de gestion

### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+0,4%	+1,5%	-1,4%	+0,7%	+0,7%	-1,1%	+9,1%	+11,3%	-0,4%	+1,8%	+1,6%
Objectif	+0%	+0%	+0%	+0%	+0%	+0%	+0%	+0%	+0%	+0%	+0%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Objectif
2023	1,3%	0,6%	-1,0%	0,4%	0,5%	0,2%	-0,5%	-0,6%	-1,8%	0,1%	1,1%	0,4%	0,7%	0%
2022	0,0%	-1,2%	-0,3%	-1,2%	-1,5%	-3,9%	2,2%	-0,3%	-2,6%	-1,2%	1,6%	0,1%	-8,2%	0%
2021	1,3%	1,6%	1,2%	1,8%	1,3%	-0,4%	0,1%	0,4%	-0,5%	0,1%	-0,7%	0,5%	7,0%	0%
2020	0,7%	-0,6%	-10,9%	2,6%	2,2%	2,2%	2,3%	0,4%	-1,3%	0,3%	5,8%	2,9%	5,9%	0%
2019	0,5%	0,8%	0,4%	0,2%	-0,5%	0,2%	0,8%	0,1%	0,9%	-0,3%	0,9%	0,1%	4,3%	0%

### INDICATEURS

	Part obligataire	Total fonds
Rendement brut	5,5%	5,1%**
Rendement après couv. de change	5,6%	5,2%**
Spreads (point de base)	242	201
Durée résiduelle (années)	2,7	2,3
Sensibilité Taux	2,5	1,99
Sensibilité actions (dont delta)	1%	3,7%
Exposition aux devises nette/brute	0,1% / 12,9%	

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

### ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N - 1)

Obligations	79,5%	-26bps
Souveraines	0%	0bps
Corporate	61,3%	+132bps
Financières	0,2%	-273bps
Convertibles	18,0%	+115bps
Actions/Fonds *	4,5%	+159bps
Stratégie risk arb	0,0%	+0bps
Stratégie rendement	4,5%	+159bps
Liquidités	15,9%	-133bps
* Dont financières	2,8%	+43bps

### ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1) SECTEUR (ACTIF INVESTI)

Distribution Spécialisée	10,0%	+213bps
Composants Automobiles	7,3%	+402bps
Energie	6,4%	+75bps
Marchés de Capitaux	6,2%	+44bps
Immobilier	6,1%	-160bps
Communications Diversifiés	5,8%	+263bps
Automobiles	5,7%	+409bps
Biens de Conso. Durables	5,2%	-62bps
Vente par correspondance	4,8%	+172bps
Produits alimentaires	4,7%	+234bps
Services financiers	4,1%	+112bps
Hôtels, Restaurants	3,9%	+283bps
Distribution alimentaire	3,8%	-198bps
Textiles, Habillement et Produit..	3,8%	+182bps
Services aux Entreprises	3,7%	-184bps
Médias	3,7%	-119bps
Banques	3,3%	-288bps
Produits de Soins Personnel	2,7%	+274bps
Industrie Aérospatiale et Défense	2,7%	+273bps
Autres < 2,5%	6,2%	1927bps

### PAYS (ACTIF INVESTI)

France	45,5%	1181bps
Allemagne	9,0%	+344bps
Royaume-Uni	8,3%	+610bps
Luxembourg	6,4%	+294bps
Pays-Bas	5,8%	-52bps
Etats-Unis	5,8%	+571bps
Espagne	4,2%	+415bps
Brésil	3,0%	+146bps
Suède	3,0%	-463bps
Autres < 2,5%	8,9%	-685bps

### NOTATION (PART OBLIGATAIRE)

BBB	2,8%	-213bps
BB+	8,8%	-198bps
BB	11,8%	+532bps
BB-	13,2%	+526bps
B+	10,1%	+444bps
B	11,6%	+62bps
B-	2,1%	+213bps
CCC+	3,9%	-748bps
CCC-	1,3%	+132bps
Non noté	34,4%	-466bps

### RÉPARTITION PAR MATURITÉ (ACTIF INVESTI)

Maturité	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	> 10 ans	Perpétuelle	Action/Fonds
Hypothèse de maturité SGP	6,5%	50,1%	30,6%	3,7%	0%	0%	5,7%	3,4%
Maturité maximale	6,5%	45,9%	30,6%	3,7%	0%	0%	9,9%	3,6%

### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Emission	Devise	Secteur	Pays	% de l'actif net
Dufry One 3.625% CHF 04/15/26	CHF	Distribution Spécialisée	Pays-Bas	3,3%
Birkenstock 5.25% 04/30/29	EUR	Textiles, Habillement et Produits de Luxe	Luxembourg	3,2%
Picard 3.875% 07/01/26	EUR	Distribution alimentaire	France	3,1%
Loxam 5.75% sub 07-2027	EUR	Services aux Entreprises	France	3,1%
Banijay 6.5% Sub 03/01/26	EUR	Médias	France	3,1%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part Z
- **Code ISIN** : FR0013202157
- **Classification AMF** : FCP "Obligations et autres titres de créance internationaux"
- **Ind. de référence a posteriori** : Euro CMT cash 3Y capitalisé
- **Objectif de gestion** :
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 30/03/2017 Part : 30/03/2017
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 3 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J - 1 à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 0% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,05% TTC maximum
- **TER (29/12/2023)** : 0,07%

Amiral Gestion au 29/12/2023

### GLOSSAIRE

Les ratios du portefeuille sont calculés en fonction des hypothèses de date de remboursement des titres déterminées par les gérants : à maturité, à une date de remboursement à l'initiative de l'émetteur (call), à la prochaine option de vente du porteur (put), à l'occasion d'une éventuelle offre de rachat par l'émetteur (tender). Les hypothèses retenues ne correspondent donc pas toujours au rendement le plus faible. Ces hypothèses seront sélectionnées en fonction du coupon, des taux d'intérêt du marché, de la liquidité ou des conditions et politique de refinancement de l'émetteur ou encore du traitement prudentiel ou par les agences de notation de la souche. Les situations de rendement rendues aberrantes par notamment la proximité de la maturité sont corrigées. Des hypothèses erronées peuvent résulter en des rendements, marges de crédit, sensibilités ou durées résiduelles se révélant inexacts. Le rendement après coût de couverture du risque de change est approximé en utilisant le différentiel du taux monétaire à 3 mois ou du Swap de taux le plus proche de la durée résiduelle estimée entre l'euro et la devise. Le calcul n'inclut pas les coûts liés à la mise en œuvre effective d'une couverture et ne signifie pas que la totalité du risque de change a été couvert.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Une année en deux temps sur les marchés obligataires ; le premier semestre aura été marqué par la persistance d'un discours et d'une politique restrictive de la part des banques centrales, sur fond de chiffres de l'inflation toujours orientés à la hausse et de chiffres de consommation et de l'emploi toujours très dynamiques. Dans ce contexte, les taux courts ont continué de progresser sur le S1. Et malgré une certaine volatilité, les marges de crédit sont restées relativement stables sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'année, portées par des publications robustes des entreprises. A l'inverse, sur le S2 et tout particulièrement sur la fin d'année, le marché a bénéficié d'un fort resserrement des marges de crédit et d'une forte baisse des taux. Le marché a en effet salué la décision des banques centrales de faire une "pause" dans leur politique de hausse des taux, ainsi que des chiffres de l'inflation qui semblent refluer légèrement plus vite qu'attendu. Les résultats des entreprises tiennent relativement bien ainsi que les chiffres de l'emploi aux US et en Europe alors que la consommation marque le pas.

Dans cet environnement, les indices obligataires high yield (hauts rendements) ont surperformé les indices obligataires investment grade sur l'année 2023.

Le compartiment Sextant Bond Picking a connu cette année une performance en retrait par rapport aux marchés de crédit. Le portefeuille a, en effet, été affecté par l'évolution de deux dossiers de nature différente, Casino et Solocal.

Pour rappel, le groupe Casino s'est placé sous la protection du Tribunal de commerce de Paris en ouvrant une procédure de conciliation en juin 2023 et a présenté un plan de restructuration et de reprise particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée. Ce plan a fait l'objet d'un accord avec les créanciers sécurisés et un certain nombre de créanciers non sécurisés ce qui a permis au Tribunal de Commerce d'ouvrir une procédure de sauvegarde accélérée fin octobre et qui devrait se clore fin février 2024 par un vote de l'ensemble des créanciers et actionnaires et une validation définitive du plan de restructuration du bilan de la part du Tribunal. La perte sur Casino est désormais derrière nous, le dossier ne présente plus de risque de perte pour le portefeuille.

Concernant Solocal, une procédure de conciliation s'est ouverte en juin dernier également mais les discussions entre les créanciers et la société, qui n'ont commencé que mi-septembre sont toujours en cours. Les porteurs de dette sont concentrés et pragmatiques, les solutions incluent l'entrée de nouveaux investisseurs ou une solution portée par les seuls obligataires. Etant donné la visibilité actuelle réduite sur le cas d'investissement, l'équipe de gestion et les équipes de contrôle des risques ont décidé d'ajuster à la baisse le prix des obligations de cet émetteur. Nous sélectionnons donc le prix le plus raisonnable étant donné les différents scénarios, la pondération actuelle du portefeuille est de c.1%.

In fine, sur l'année 2023, ces deux obligations coutent près de 693bps de performance au fonds.

Hormis ces dossiers détracteurs de performance, la sélection des titres s'est bien comportée notamment portée par une bonne performance opérationnelle des entreprises sous-jacentes (Loxam, Birkenstock, Picard, Dufry, Banijay, Iliad, Faurecia ....).

Par ailleurs, le portefeuille a, depuis un an, monté en qualité et diversification, 25% d'émetteurs nouveaux ont pu être intégré en suivant notre processus rigoureux de sélection de valeurs fondé sur notre analyse crédit interne.

Le rendement brut du portefeuille se situe en début 2024 autour de 5.3% (en prenant en compte la part de cash rémunéré) avec une sensibilité modérée de 2.0. Sextant Bond Picking dispose des outils de sélection de crédits et de la flexibilité de son approche pour mettre à profit l'environnement actuel, durablement porteur dans les marchés de crédit.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
 29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)  
 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains  
 19/02/2023 : intégration de la possibilité de souscrire en titres sous réserve de l'accord préalable de la SGP

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 8,6%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 2%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

19 526,86 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : S 2027 Z, Nexi CB 1.75% 04/24/27, Valeo 5.375% 28/05/27, Ford Credit 4.867% 08/03/27, Delivery Hero CB 0 1/4 01/23/24

Ventes : Cibus EUR3m+4.5% 09/18/23, Thyssenkrupp 2.875% 02-2024, Bank Nova Scotia T1 5.65% CAD 12/31/56 (call 12/36), Unibaill 2.125% PERP Call juill 23, Ubisoft CB 0% 09/24/24

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT BOND PICKING promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au compartiment. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT BOND PICKING est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée. La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : SEXTANT BOND PICKING

Identifiant d'entité juridique : 969500HUZ5Y3OLF3U27

Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 10% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

#### Suivi de scores ESG moyens du portefeuille

Le compartiment n'est pas adossé à un benchmark durable spécifique, mais promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises. Sextant Bond Picking intègre dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille.

<sup>1</sup> Date du document : Février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2655/sextant\\_bond\\_picking\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2655/sextant_bond_picking_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



**Score ESG externe<sup>2</sup> :**

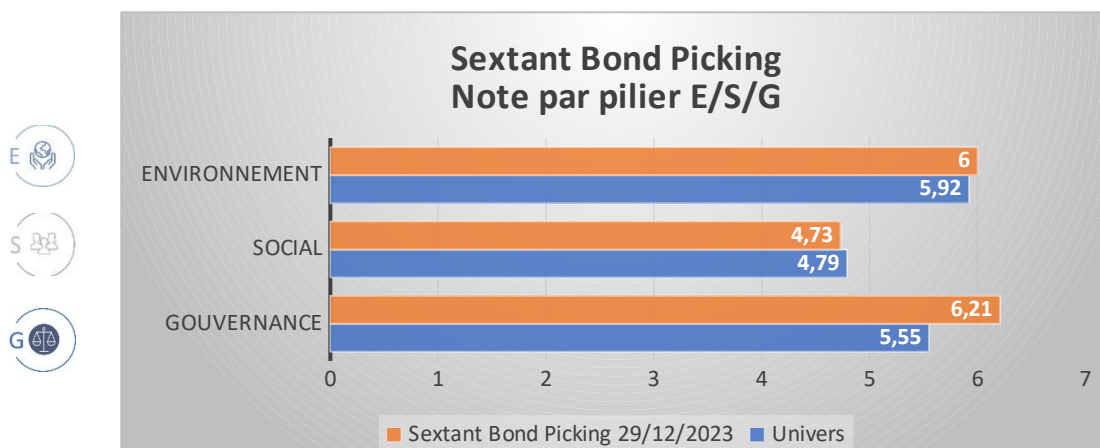
(Source : MSCI ESG Ratings)<sup>3</sup>

Date	Compartment	Note ESG (/10)	Couverture	Performance relative du compartiment / univers
29/12/2023	Sextant Bond Picking	6,4	82%	+12,2%
	Univers <sup>4</sup>	5,7	51%	

30/12/2022	Sextant Bond Picking	6,8	62 %
31/12/2021	Sextant Bond Picking	6,4	48 %

Nous notons une notation ESG de bon niveau du compartiment **Sextant Bond Picking (6,4/10)**, avec des notations particulièrement avancées sur les piliers environnementaux et gouvernance.

La notation des 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG, est présentée ci-dessous :



**Meilleures notes ESG du compartiment<sup>5</sup>**

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG (/10)	% de l'actif net
Valeo	10	1,5%
LEG Immobilien	8,6	1,2%

<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance

<sup>4</sup> Il est à noter que le compartiment Sextant Bond Picking a adopté un univers de référence ESG en 2023 afin de suivre la performance relative de son portefeuille sur les indicateurs ESG et PAI sur lesquels il est engagé dans son annexe précontractuelle SFDR accessible sur la page fonds du compartiment ([SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)).

<sup>5</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

Zalando	8,5	2,3%
TechnipFMC	8,2	2,8%
Worldline	8	1,4%

#### Notes ESG les moins élevées du compartiment

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG (/10)	% de l'actif net
Eircom	1,2	1,8%
Gestamp Automocion	2,1	1,9%
Coty	2,9	2,3%
Ford Motor	3,1	2,5%
VNV Global	3,2	2,5%

#### Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant Bond picking, le compartiment évalue sa qualité environnementale en faveur du climat sur la base de l'indicateur d'Intensité carbone.

La performance du compartiment sur cet indicateur est calculée au 29/12/2023 et restituée ci-dessous.

#### ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

DATE	INTENSITE CARBONE* SEXTANT BOND PICKING				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	63%	47%	235,8	248,5	-5,0%
30/12/2022	76,6%	-	197,6	-	-

\*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCL4-Tetrachloromethane, C2H3Cl3 – Trichloroethane, CBrF3-Bromotrifluoromethane et le CO2 issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

#### Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Bond Picking<sup>6</sup>

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur ces indicateurs clés est restituée dans le tableau ci-dessous :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_EU <sup>7</sup> ) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2023	SEXTANT BOND PICKING	83,7 273,3	> 5°C <sup>8</sup>	2,3%	5,7% <sup>9</sup>	0%	0,3%	41,1
	Couverture	63%	50%	56%	21,2%	-	56%	65%
	Univers	199,6 306,9	2°C	3,8%	5,49% <sup>10</sup>	0,2%	0,3%	42,0
	Couverture	47%	27%	29%	12,7%	-	26%	35%

<sup>6</sup> L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2022.

<sup>7</sup> Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé d'émetteurs crédit européens et internationaux, la majeure partie d'entre eux ne sont pas soumis à l'obligation de reporting en matière de publication de part verte. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>8</sup> Le portefeuille est moins bien orienté que son univers sur la mesure d'évaluation de l'alignement température à cause d'une valeur investie : VALEO SE. Le fournisseur S&P Trucost évalue un non alignement très net de la société par rapport au scénario de référence retenu et aligné à une hausse de température de 2°C depuis la période préindustrielle. Cette évaluation compare le scénario de référence avec les émissions de gaz à effet de serre, passées et futures, normalisées par la valeur ajoutée, ce qui résulte en une forte sous-performance selon ces choix de méthode.

<sup>9</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0 % / Part de données reportées par les entreprises : 100 %.

<sup>10</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0 % / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

2022	SEXTANT BOND PICKING	134,2 338,2	> 5 °C	2,62 %	5,56 %	0%	0,73 %	22,4
	Couverture	77 %	58%	60%	43,8%	-	56%	54%

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

**Le compartiment est bien orienté sur son intensité carbone et son empreinte environnementale.** Son alignement en température est en revanche mal orienté du fait de la contribution négative majeure sur une valeur investie : Valeo<sup>8</sup>. Sur les autres indicateurs, le compartiment se positionne dans la lignée de son univers.

• **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Se référer au tableau de Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Bond Picking supra.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant Bond Picking promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>11</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Part d'investissement durable**

SEXTANT BOND PICKING	(Données pondérées au 29/12/2023)	(Données pondérées au 30/12/2022)
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Part d'ID minimale : 10%</div>	<b>32,8%</b>	<b>42,9%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	29,99%	41,0%

<sup>11</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	2,81%	1,9%
---	-------	------

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissements durables pour nos compartiments.

A ce titre, **le compartiment dégage au 29/12/2023 une part d'investissement durable représentant 32,8% de l'actif net du portefeuille.**

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

#### Sélectivité ESG du compartiment

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité du compartiment s'élevait à **11,6% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>12</sup> <sup>13</sup>

Armements controversés



Tabac



Energies fossiles non conventionnelles



Charbon



Pornographie



<sup>12</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>13</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

Au 29 décembre 2023, et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

Il est à noter que le compartiment a également une vigilance particulière sur les investissements dans les secteurs de l'alcool et du jeu. Au 29/12/2023, le compartiment n'a pas d'exposition aux actions ou obligations d'entreprises évoluant dans le secteur des jeux d'argent.

Sur le secteur de l'alcool, une analyse spécifique du positionnement des produits et des pratiques de vente des producteurs et des vendeurs au détail d'alcool a été réalisée en cas d'exposition dépassant 5% du chiffre d'affaires, pour vérifier la bonne gestion des risques sociaux par l'entreprise. Dans ce cadre de l'application de notre politique sectorielle sur cette activité, le compartiment a investi dans l'entreprise Dufry, leader mondial des duty free, dont la part de chiffre d'affaires liée à la vente d'alcool représente 17%. MSCI attribue un très bon niveau de notation à l'entreprise (« A »), la positionnant dans la moyenne haute de son secteur, avec deux controverses mineures non liées à des pratiques commerciales répréhensibles en lien avec leur activité de vente d'alcool.

#### Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>14</sup>

**Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.**

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

#### Bilan global au 29/12/2023

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

#### Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Bond Picking sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Bond Picking exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

<sup>14</sup> Taux de couverture d'analyse : 61,4%

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

### Bilan au 29/12/2023



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**

Taux de couverture d'analyse : 100%

#### Description détaillée :

La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant Bond Picking prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>15</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

<sup>15</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

**Quels ont été les principaux investissements<sup>16</sup> de ce produit financier ?**

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

SEXTANT BOND PICKING			
Investissements les plus importants au 29-12-2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
BFT Aureus	Fonds	7,2%	France
Dufry One B.V.	Finance	3,2%	Pays-Bas
Birkenstock	Consommation discrétionnaire	3,1%	Allemagne
Picard	Consommation de base	3,1%	France
Butler Credit Opps	Fonds	3,1%	Irlande
Loxam	Industries	3,05%	France
Iliad Holding	Matériaux	3,0%	France
Moblux	Finance	2,9%	France
TechnipFMC	Energie	2,8%	Angleterre
Fnac Darty	Consommation discrétionnaire	2,7%	France
Forvia	Consommation discrétionnaire	2,6%	France
Ford Motor Credit Company	Finance	2,5%	États-Unis
VNV Global	Finance	2,5%	Suède
GP Investments	Finance	2,5%	Angleterre
Vallourec	Energie	2,5%	France
Solocal	Services de communication	2,4%	France
Delivery Hero	Consommation discrétionnaire	2,4%	Allemagne
<b>TOTAL</b>		<b>51,6%</b>	

<sup>16</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.



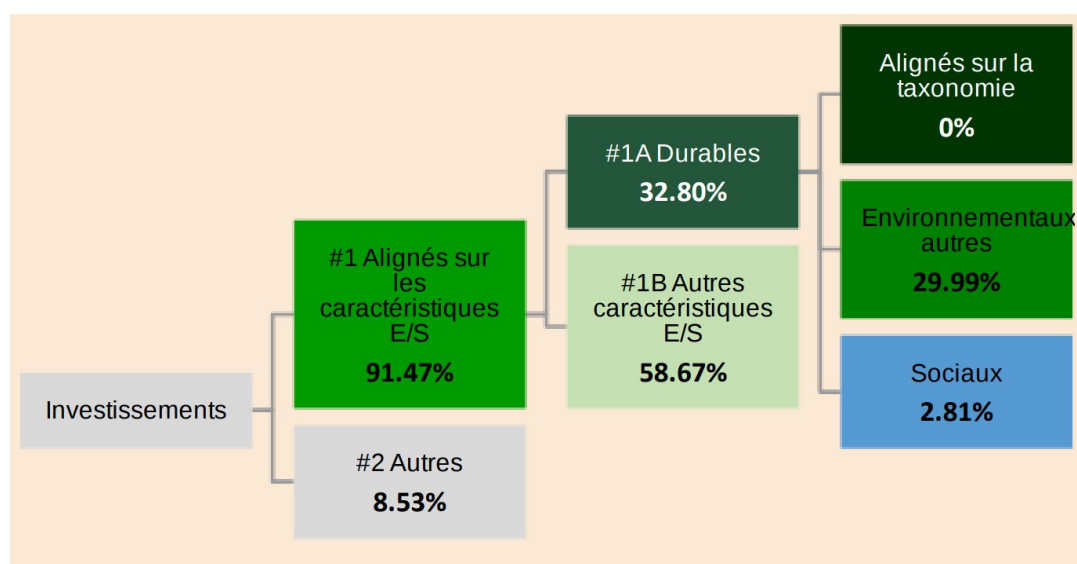
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**SEXTANT BOND PICKING**

(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie #1A Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le top 10 des contributeurs de la part d'investissements durables du compartiment, qui s'établit en tout à 32,8%, sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

SEXTANT BOND PICKING			
Top des entreprises les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023	Secteur	% d'actifs	Pays
TechnipFMC	Énergie	2,8%	Angleterre
Fnac Darty	Consommation discrétionnaire	2,7%	France
Forvia	Consommation discrétionnaire	2,6%	France
Vallourec	Énergie	2,5%	France
Delivery Hero	Consommation discrétionnaire	2,4%	Allemagne
Zalando	Consommation discrétionnaire	2,3%	Allemagne
Grand City Properties	Immobilier	2,2%	Luxembourg
Gestamp Automocion	Consommation discrétionnaire	1,9%	Espagne
Nexi	Finance	1,9%	Italie
Just Eat Takeaway.com	Consommation discrétionnaire	1,6%	Pays-Bas

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Bond Picking n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>17</sup> ?

Oui :  
 le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

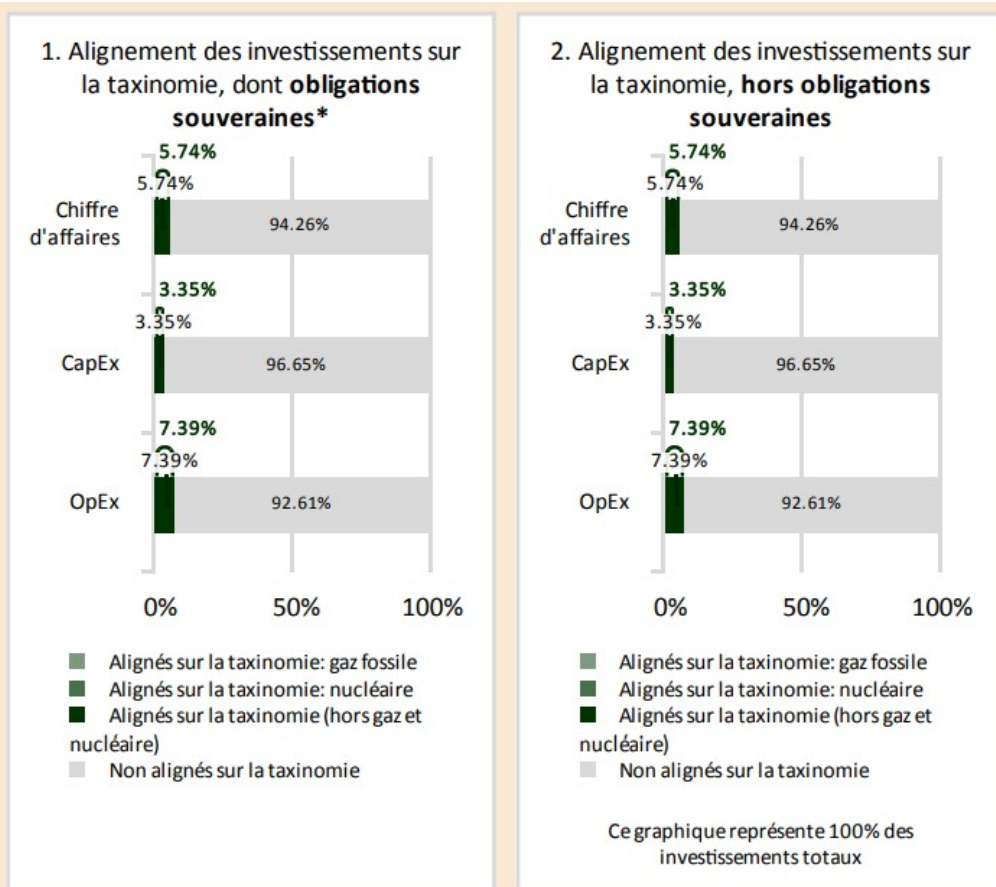
Non

**SEXTANT BOND PICKING**  
**Part des investissements alignés sur la taxinomie au 29/12/2023**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

\* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

**SEXTANT BOND PICKING**

**PART VERTE : 5,7 %**

la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle une part verte positive de 5,7%, stable depuis l'exercice précédent : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2022 atteignait un alignement taxonomie de 5,6%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT BOND PICKING			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Grand City Properties	Immobilier	24,4%	Contributrice <sup>18</sup>
LEG Immobilien	Immobilier	11,8%	Contributrice
Nexity	Immobilier	8,6%	Contributrice
Forvia	Consommation discrétionnaire	3,7%	Habilitante

• **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 5,7% d'investissements du portefeuille alignés à la taxonomie sur la part du chiffre d'affaires, **0,5% correspondent à des activités habilitantes captées par la part du chiffre d'affaires alignés. 0% des investissements correspondent à des activités de transition sur la base du chiffre d'affaires aligné.**

Part des investissements réalisés par types d'activités – SEXTANT BOND PICKING				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice	Activité de transition	Activité habilitante
2023	Part des CAPEX alignés	2,3%	0,3%	0,7%
	Part des OPEX alignés	5,8%	0%	1,5%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	5,2%	0%	0,5%
	Couverture	21,5% <sup>19</sup>		
2022	Part des CAPEX alignés	3,1%	0%	0%

<sup>18</sup> Activité bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergies solaires ou éoliennes)

<sup>19</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

Part des OPEX alignés	0%	0%	0,04%
Part du Chiffre d'Affaires aligné	5,3%	0%	0,2%
Couverture	43,8%		

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Se référer au tableau figurant supra.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?**

**29,99%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>20</sup>, **le compartiment Sextant Bond Picking totalise au 29/12/2023 29,99% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Fnac Darty (2,7%), Forvia (2,6%), Vallourec (2,5%), Delivery Hero (2,4%) et Zalando (2,3%).

**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

**2,81%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>21</sup>, **le compartiment Sextant Bond Picking totalise au 29/12/2023 2,81% d'investissements durables ayant un objectif social.**

L'entreprise éligible est TechnipFMC (2,8%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **8,53% de l'actif total** du compartiment au 29/12/2023 et correspondaient à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>20</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>21</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit la pratique de dialogue engagement ESG** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et, en matière d'amélioration de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de dialogue et engagement ESG 2023**

L'engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote pour les fonds investis en actions, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

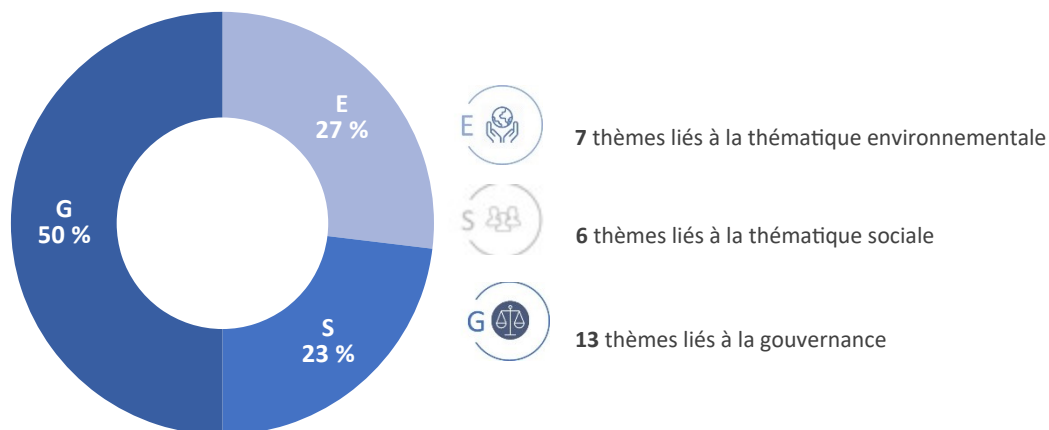
Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 :				
<b>6</b> Entreprises	<b>11,4%</b> du portefeuille 29-12-2023	<b>Engagements individuels et collaboratifs</b>	<b>E</b>	Birkenstock
			<b>S</b>	Banijay, Ubisoft
			<b>G</b>	Bigben / Neacon, Casino, Solocal, Banijay
			<b>ESG Transparence documentation public</b>	Birkenstock, Banijay



**Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :**

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



**Illustrations d’actions engagement menées en 2023**

Birkenstock	
Pilier	Environnement et transparence ESG
<p>Dans le cadre de l'analyse de Birkenstock suite à son entrée dans le fond Sextant Bond Picking et son entrée en bourse récente, nous avons analysé ses bonnes pratiques sur le plan ESG et les axes de transparence et progrès restants à accomplir. La communication sur ces aspects n'est pas suffisante à ce jour, et l'avons souligné à l'entreprise. Nous espérons qu'un rapport plus complet sera publié dans les prochains mois sur les aspects les plus matériels de son activité en premier temps.</p> <p>Nous avons ainsi suggéré à l'entreprise Birkenstock différents éléments qui pourraient être bénéfiques pour sa stratégie RSE et pour renforcer sa transparence.</p> <p>L'entreprise met par exemple en avant certains éléments environnementaux, mais nous avons suggéré à l'entreprise d'agrémenter ses engagements avec davantage d'informations et de KPI à l'instar ; du pourcentage de produits recyclés, de déchets générés, de l'eau consommée et la publication de l'empreinte carbone des activités.</p> <p>Nous avons aussi suggéré que l'entreprise publie sa politique d'achat responsable autant sur l'aspect social et qu'environnemental.</p> <p>Enfin sur la gouvernance, nous avons demandé à ce que Birkenstock soit plus transparente sur la rémunération du management, et sur la part de représentation des femmes au comex.</p> <p>Nous avons finalement suggéré à l'entreprise d'adhérer aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.</p>	

Banijay		
<b>Pilier</b>		<b>Gouvernance et transparence ESG</b>
<p>Nous avons eu un entretien avec les IR de l'entreprise Banijay, lors duquel nous avons notifié que le rapport RSE pourrait être plus complet et qu'il nous semblait en dessous des standards. Nous comprenons que l'entreprise a engagé différents travaux internes pour améliorer sa stratégie RSE et qu'à l'avenir les publications seront plus riches.</p> <p>Plusieurs enjeux matériels ont été abordés, tel que le harcèlement dans le cinéma, et la politique et initiatives mises en place pour le prévenir. Nous avons partagé à l'entreprise notre surprise sur le nombre important d'alertes remontées via le dispositif d'alerte interne (whistleblower system). Nous avons demandé davantage d'informations sur ces alertes et comment elles sont gérées. Nous sommes en attente d'un retour de l'entreprise sur ces éléments.</p>		
Solocal		
<b>Pilier</b>		<b>Gouvernance</b>
<p>Dans le cadre de la procédure de conciliation ouverte par le groupe en juin 2023, nous avons discuté activement avec la société des différents plans de restructuration qui pouvaient être mis en place. Dans ce cadre et compte tenu de l'urgence dans laquelle la société se trouvait faisant face à une détérioration extrêmement rapide de sa position opérationnelle et de liquidité, nous avons œuvré avec le principal actionnaire, Golden Tree, à la nomination d'un nouveau Directeur Général en la personne de Cédric Dugardin. Cédric Dugardin est en effet un spécialiste des situations de restructuration difficiles et aura, il nous semble, un œil beaucoup plus aguerri sur la conservation des liquidités au sein de la société que le précédent management.</p>		

#### **Participation d'Amiral Gestion à la coalition « Tech & Mental Health »**

Dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes (cf. partie dédiée dans le rapport), Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>22</sup>. **L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie.**

Ces enjeux sont en effet peu abordés par les entreprises, qui ne répondent d'ailleurs pas toujours aux demandes individuelles des investisseurs. L'idée est de démultiplier notre impact à travers cette coalition pour pouvoir concrètement les engager pour les inciter à adopter de bonnes pratiques, parmi lesquelles :

<sup>22</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xor=EPR-5010-[20230711])



- Définir une politique et mettre en place des mesures pour atténuer les risques d'addiction et les effets néfastes potentiels sur la santé mentale et le bien-être de l'utilisateur final.
- S'engager à assurer la sécurité des enfants en ligne dans les codes de conduite, les politiques en matière de droits humains ou les dispositifs d'évaluation des risques. Par exemple, mettre en place un site dédié qui détaille notamment leur politique de protection de l'enfant.
- Se fixer des objectifs spécifiques et communiquer sur les progrès accomplis.
- Définir des objectifs à court et moyen termes (même s'ils ne sont pas quantitatifs du fait du thème abordé), permettant aux actionnaires de suivre les améliorations et les progrès réalisés par les entreprises dans ce domaine.
- Développer un dispositif signalant les contenus préjudiciables en ligne, coopérer avec les autorités pour dénoncer les abus en ligne, et nouer des partenariats avec des tiers en matière de sécurité en ligne.
- Gouvernance, transparence et divulgation dans le cadre du contrôle du contenu de leurs produits.
- Soutenir les initiatives pédagogiques en matière de sécurité en ligne et celles en lien avec la technologie, la santé mentale et le bien-être.

Dans ce contexte, **3 gérants d'Amiral Gestion suivront avec l'équipe ESG les initiatives d'engagement menées en Support investor pour les sociétés META (Lead investor en cours d'arbitrage), UBISOFT (Lead Investor : AXA IM) et ALPHABET (Lead Investor : Boston Common AM).**

**Pour le fonds Sextant Bond Picking, cela concerne son investissement dans l'entreprise Ubisoft. Le groupe d'investisseurs a contacté Ubisoft en tant que géant des jeux vidéo afin de l'engager sur le sujet. Bien que l'entreprise publie quelques informations concernant la santé mentale et reconnaisse les risques de toxicité liés à la surconsommation de jeux vidéo, la coalition juge le contenu insuffisant. Nous avons donc suggéré des initiatives à mettre en place telles que :**

- Une politique visant à réduire les risques d'addiction
- Assurer la sécurité en ligne des enfants avec des objectifs spécifiques et une divulgation transparente des progrès
- Etablir un mécanisme de signalement des contenus nuisibles en ligne (abus, harcèlement)
- Soutenir activement les initiatives éducatives sur la sécurité en ligne et d'autres programmes liés à la technologie et au bien-être.

Nous sommes à ce stade dans l'attente d'une réponse de l'entreprise.

### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT BOND PICKING, LEI : 969500HUZ5Y3OLFW3U27
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT BOND PICKING, LEI : 969500HUZ5Y3OLFW3U27 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1			
		Émissions de GES de niveau 2			

		Émissions de GES de niveau 3				
		Émissions totales de GES	2585626,066		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	1318,6841		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	221,12		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0,2406		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	52,6100		En cours d'analyse	En cours d'analyse

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,0507		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	16,2670		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	13687,1725		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	entreprises multinationales	l'intention des entreprises multinationales					
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,0701			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0114			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,1393			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	14. Exposition à des armes	Part d'investissement dans des société qui	0			En cours d'analyse	En cours d'analyse

	controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées				
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Non applicable			
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			

**Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

*[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]*

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes),	11747326,12		En cours d'analyse	En cours d'analyse



		par million d'euros de chiffre d'affaires				
[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,0813		En cours d'analyse	En cours d'analyse
[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b> [Informations prévues par l'article 7] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b> [Informations prévues par l'article 8] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )						
<b>Références aux normes internationales</b> [Informations prévues par l'article 9] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>						

**Comparaison historique***[Informations prévues par l'article 10]**Non applicable*

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie

Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de</li> </ol>

		la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets

Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les

		conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains

	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)

	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet



Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS est un OPC dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisation.

### CHIFFRES CLÉS

Actif net	47,11M€
VL part	131,17€
Capitalisation moyenne des actions	199,0Mds€
Capitalisation médiane des actions	44,5Mds€
Nombre de lignes	32
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

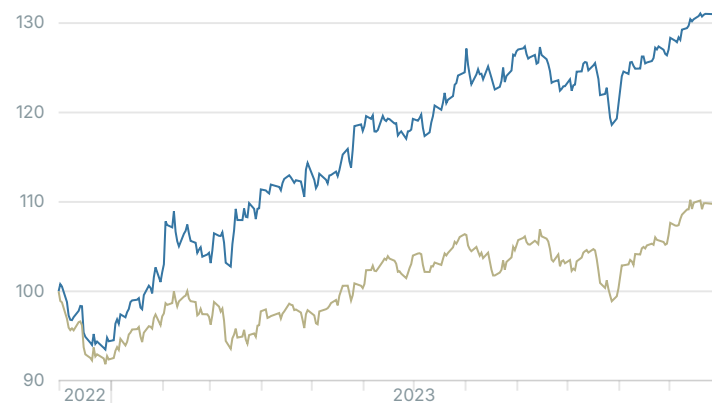
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Empreinte Carbone (teqCO2/M€ VE)
Fonds	6,9/10	5,03
Indice de référence	6,5/10	57,7

### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Quality Focus +31,2% ● MSCI World Net TR EUR +10,2%



### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+3,3%	+6,7%	+10,0%	+38,9%	+38,9%	-	-	+31,2%	-	-	+28,6%
Indice de référence	+3,6%	+6,8%	+5,9%	+19,2%	+19,2%	-	-	+10,2%	-	-	+9,4%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	8,2%	2,1%	6,8%	2,7%	3,1%	1,1%	4,4%	1,9%	-3,1%	-1,7%	5,1%	3,3%	38,9%	19,2%
2022												-5,6%	-5,6%	-7,6%

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	13,2% (11,3%)	- (-)	13,6% (11,8%)
Ecart de suivi	8,6%	-	8,3%
Ratio d'information	2,3	-	2,1
Ratio de Sharpe	2,7	-	1,8
Max drawdown	-6,89%	-	-7,25%

### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

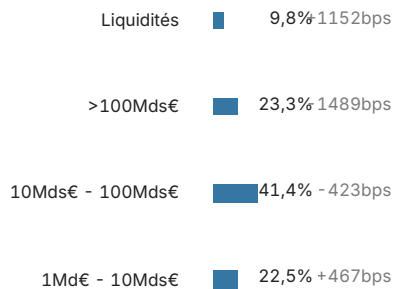
Top 5		Bottom 5	
Meta Platforms	1303bps	Paypal Holdings	-119bps
Arista Networks	665bps	Diageo Plc	-66bps
Alphabet class A	322bps	Hershey Company	-59bps
Admiral	295bps	Games Workshop	-40bps
Adobe Inc	290bps	CIE FIN. RICHEMONT	-26bps

Conformément à l'article 314 - 13 du RG AMF, les données de performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

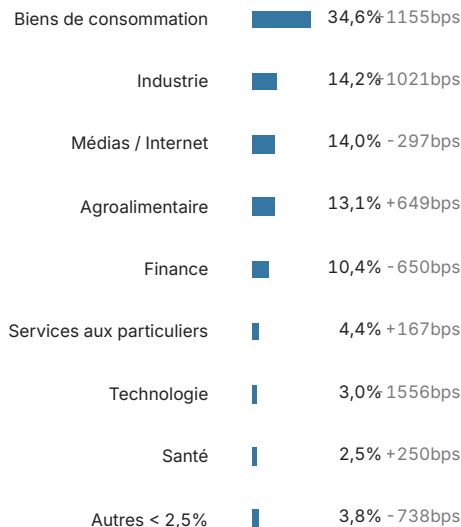
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 100%  
 Empreinte Carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de valeurs d'entreprise investis (somme poids \* ratio d'empreinte pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 - Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 99,99%

### ALLOCATION FONDS

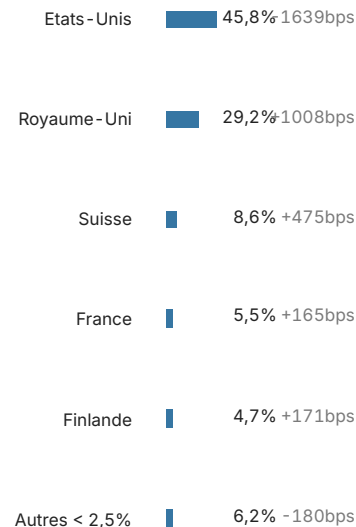
(ÉVOLUTION N / N - 1)



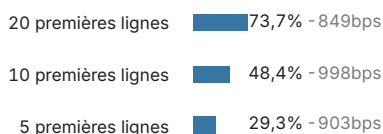
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	9,6%
Admiral	Actions	Finance	Royaume-Uni	5,5%
CIE FIN. RICHEMONT	Actions	Biens de consommation	Suisse	5,2%
Domino's Pizza Group Pl	Actions	Agroalimentaire	Royaume-Uni	4,8%
Kone Oyj-b	Actions	Industrie	Finlande	4,2%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part A tous souscripteurs
- Code ISIN : FR001400CEG4
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI World Net TR EUR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 30/11/2022 Part : 30/11/2022
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 1% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 1,8% TTC maximum

## COMMENTAIRE DE GESTION

Chers Investisseurs,

Alors que nous réfléchissons à l'année écoulée, nous sommes ravis de partager avec vous un bilan de la première année complète du compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS, lancé en Novembre 2022. Nous sommes fiers d'avoir célébré le premier anniversaire de notre fonds le 30 novembre 2023, une étape importante qui témoigne de notre engagement et de notre vision à long terme pour cette stratégie innovante sur les actions internationales.

Pour rappel l'objectif du compartiment est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisations. Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS s'appuie sur une philosophie de gestion fondamentale concentrée consistant à investir dans des actions d'entreprises qui sont considérées comme étant de qualité par la rentabilité de leur capital, et comme ayant un couple valorisation et croissance raisonnable.

Comme nous l'avions mentionné dans le rapport annuel de 2022, la baisse du secteur technologique en 2022 nous avait permis d'investir dans ce secteur avec des perspectives que nous trouvions attractives.

La sélection de valeurs au sein de notre univers investissable de sociétés de qualité, ainsi qu'une exposition au secteur technologique américain un peu supérieure à l'indice, nous ont permis de surperformer en 2023 d'environ 20% notre indice de référence, le MSCI World en EUR. Cela fait de 2023 une année exceptionnelle et une surperformance de cette ampleur devrait rester inhabituelle.

Actions ayant le plus contribué à la surperformance :

1. Meta Platform (anciennement Facebook) : l'entreprise leader dans les domaines des réseaux sociaux et de la technologie qui se diversifie dans la réalité virtuelle et l'IA générative. Une meilleure maîtrise des coûts, la reprise de la croissance des revenus publicitaires grâce au commerce en ligne, ainsi qu'un positionnement intéressant dans le domaine de l'IA générative, ont conduit à un regain d'intérêt du marché et à une revalorisation du titre en 2023.
2. Arista Networks : Une entreprise de réseau informatique spécialisée dans le matériel et les logiciels pour le réseau des centres de données dans le cloud. Malgré une réduction des budgets chez certains de leurs clients, la demande pour les solutions de réseaux d'Arista a continué à croître fortement en 2023. De plus l'essor de l'IA générative pourrait représenter une source de revenus additionnelle pour soutenir les infrastructures réseau dédiées aux applications d'IA.
3. Adobe : La société multinationale connue pour ses solutions logicielles créatives et de marketing numérique telles que Photoshop et Adobe Premiere Pro. Firefly, l'intégration par Adobe de l'IA générative dans sa suite créative, a le potentiel de révolutionner la création de contenu, attirant de nouveaux utilisateurs et fidélisant les existants.
4. Microsoft : Le leader mondial de la technologie pour les entreprises offrant une large gamme de logiciels de productivité, de plateformes logicielles, et de solutions d'infrastructure technologique. Sous le leadership de Bill Gates et Satya Nadella, Microsoft a investi dans les services de cloud computing et plus récemment dans la recherche en IA à travers un partenariat avec OpenAI. Ceci l'a positionnée comme la plateforme privilégiée pour les solutions d'entreprise basées sur l'IA.
5. Admiral Group UK : Le leader dans l'assurance automobile au Royaume-Uni qui vend directement aux consommateurs sur internet à faible coût. Le marché a accueilli favorablement la hausse des prix récente qui a été mise en place pour faire face à une forte inflation du coût des réparations. Ces hausses de prix des polices d'assurance devraient permettre de meilleurs résultats en 2024 et 2025.
6. Domino Pizza Group UK : L'entreprise leader dans la livraison de pizza au Royaume-Uni, connue pour son service rapide et sa technologie de commande innovante. Domino a capturé une plus grande part de marché et amélioré ses marges. Le marché a réagi positivement à l'arrivée en tant que PDG d'Andrew Rennie qui a eu un excellent historique de gestion et de croissance d'autres filiales Domino's qu'il a dirigées dans d'autres pays européens.

Actions ayant le plus contribué à la sous performance :

1. PayPal Holdings : le leader mondial des paiements digitaux avec la plus grande part de marché sur les transactions en ligne et 80% des commerçants et des consommateurs qui utilisent ses solutions. L'action a sous-performé car tout semble indiquer que PayPal perd rapidement des parts de marché de manière structurelle dans les paiements en ligne, en particulier le bouton "PayPal Checkout" qui est son activité la plus profitable. Suite à la forte adoption du e-commerce pendant le Covid, la compétition s'est fortement intensifiée avec l'émergence d'acteurs comme Apple Pay et Google Pay, qui se combinent avec Stripe et Adyen pour offrir des moyens de paiements en ligne qui sont moins onéreux pour les commerçants et plus performants pour les consommateurs. Malgré la nomination d'un nouveau PDG venant d'Intuit, nous avons fortement réduit notre position car le problème auquel fait face l'entreprise nous semble être plus structurel que conjoncturel.
2. Compagnie Financière Richemont : un groupe suisse de luxe, leader mondial de la joaillerie et de l'horlogerie avec Cartier et Van Cleef & Arpels. Le marché craint un ralentissement cyclique du secteur du luxe. Notamment en raison des déclarations du président du groupe qui a indiqué que la demande pour les biens de luxe commence à ralentir aux États-Unis et en Europe dans un contexte d'inflation, et que la reprise chinoise est plus lente que prévu.
3. Diageo : Un leader mondial dans le secteur des spiritueux, notamment dans la catégorie du whisky écossais, avec une collection exceptionnelle de marques dont Johnnie Walker et Guinness. 2023 a été marquée par le décès soudain du très apprécié PDG Ivan Menezes qui ne sera pas facile à remplacer. La nouvelle équipe de direction qui lui a succédé a fait face peu de temps après à une accumulation d'inventaire dans le réseau de distribution en Amérique Latine. Cela a entraîné une baisse forte et inattendue du chiffre d'affaires dans cette région.
4. Games Workshop : Un fabricant britannique de jeux de figurines miniatures, connu pour sa série Warhammer. L'action a un peu sous-performé suite à de bons résultats qui étaient semble-t-il en dessous des attentes. Le marché craint probablement un ralentissement possible après de très belles croissances dans les dernières années.

Au cours de l'année 2023, nous avons constaté des fortes performances dans le secteur technologique, particulièrement dans les entreprises américaines et celles impliquées dans l'IA générative. Pour certaines valeurs cela a entraîné une hausse de la valorisation qui a diminué nos perspectives de performance future. Ainsi nous avons décidé de prendre des profits, partiellement ou en totalité, sur certaines ces valeurs. Cela nous a permis de réduire notre exposition à la technologie américaine et à l'IA générative par rapport au début de l'année 2023. Par conséquent, nos expositions à la technologie, aux États-Unis et aux méga-cap sont désormais inférieures à celle de l'indice.

Dans le cadre de cette réallocation de capital, nous avons choisi de réinvestir sur les secteurs de la consommation de base et de la consommation discrétionnaire, à la fois en Europe et aux États-Unis. Par exemple dans des sociétés comme Richemont, Starbucks, Games Workshop, Hershey, Diageo ou encore Nestlé. En effet nous pensons que certaines valeurs de cette catégorie qui ont sous-performées en 2023 ont une valorisation raisonnable compte tenu de leurs qualités intrinsèques, de leur risque, et de leurs perspectives de croissance. Cette décision est guidée par notre philosophie de gestion d'équilibrer au mieux notre portefeuille en termes de valorisation et de qualité, ainsi que sur le plan des secteurs et thématiques. L'allocation dynamique et l'adaptabilité du portefeuille en fonction des mouvements de marché sur les valeurs individuelles, les secteurs et les thématiques, est un pilier central de notre stratégie d'investissement, visant à offrir des performances stables et durables à long terme à nos investisseurs.

En nous projetant vers 2024, nous pensons détenir des entreprises de meilleure qualité et ayant un potentiel de croissance supérieur à l'indice. Avec un P/E de 21 nous sommes optimistes sur le potentiel du compartiment à créer de la valeur à long terme. Merci pour votre confiance, nous sommes heureux de naviguer ces marchés avec vous.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : prolongation de l'action F jusqu'au 31/12/2024

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

à la création : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription de l'action SI (de 20M€ à 5M€)

15/11/2023 : Apport de précisions sur la clôture de l'action F, aucune nouvelles souscriptions acceptées à cet instant

19/02/2023 : Exclusion de tout émetteur non conforme aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 9,79%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

89 172,47 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Nintendo, Domino's Pizza Group (UK), Domino's Pizza Enterprise (Australie), Salesforce Inc, Games Workshop

Ventes : Nintendo, Rightmove Plc, Airbnb, Domino's Pizza Enterprise (Australie), Pepsi

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé d'environ 8200 entreprises internationales de grandes et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG

de notre partenaire agence de notation extra-financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (armement controversé, charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT QUALITY FOCUS est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS est un OPC dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisation.

### CHIFFRES CLÉS

Actif net	47,11M€
VL part	131,69€
Capitalisation moyenne des actions	199,0Mds€
Capitalisation médiane des actions	44,5Mds€
Nombre de lignes	32
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

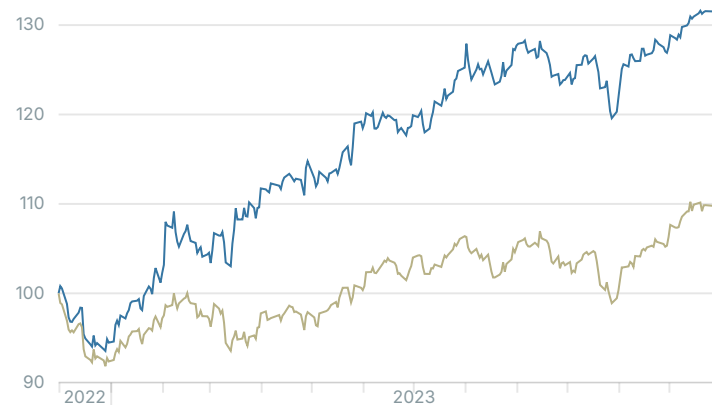
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Empreinte Carbone (teqCO2/M€ VE)
Fonds	6,9/10	5,03
Indice de référence	6,5/10	57,7

### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Quality Focus +31,7% ● MSCI World Net TR EUR +10,2%



### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+3,3%	+6,3%	+9,8%	+39,4%	+39,4%	-	-	+31,7%	-	-	+29,1%
Indice de référence	+3,6%	+6,8%	+5,9%	+19,2%	+19,2%	-	-	+10,2%	-	-	+9,4%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	8,2%	2,2%	6,9%	2,7%	3,2%	1,2%	4,4%	2,0%	-3,0%	-1,6%	4,6%	3,3%	39,4%	19,2%
2022												-5,5%	-5,5%	-7,6%

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	13,2% (11,3%)	- (-)	13,6% (11,8%)
Ecart de suivi	8,6%	-	8,3%
Ratio d'information	2,4	-	2,2
Ratio de Sharpe	2,8	-	1,9
Max drawdown	-6,77%	-	-7,19%

### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

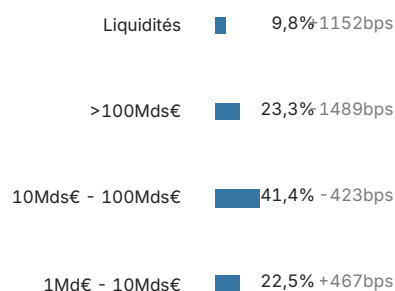
Top 5	Bottom 5
Meta Platforms 1307bps	Paypal Holdings -120bps
Arista Networks 668bps	Diageo Plc -66bps
Alphabet class A 323bps	Hershey Company -60bps
Admiral 296bps	Games Workshop -40bps
Adobe Inc 291bps	CIE FIN. RICHEMONT -27bps

Conformément à l'article 314 - 13 du RG AMF, les données de performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

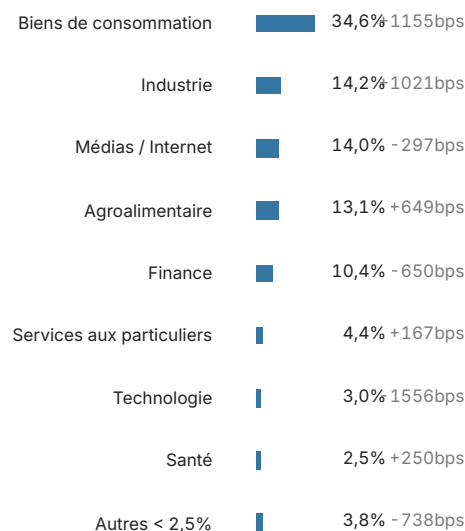
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 100%  
 Empreinte Carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de valeurs d'entreprise investis (somme poids \* ratio d'empreinte pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 - Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 99,99%

## ALLOCATION FONDS

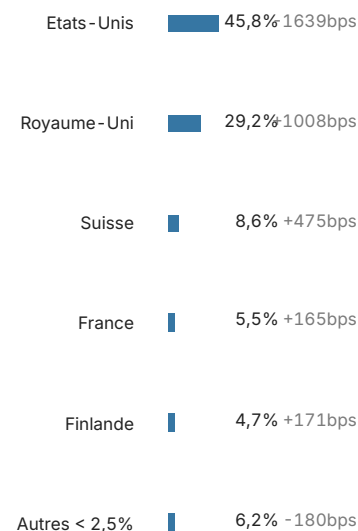
(ÉVOLUTION N / N-1)



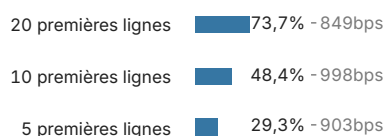
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	9,6%
Admiral	Actions	Finance	Royaume-Uni	5,5%
CIE FIN. RICHEMONT	Actions	Biens de consommation	Suisse	5,2%
Domino's Pizza Group Pl	Actions	Agroalimentaire	Royaume-Uni	4,8%
Kone Oyj-b	Actions	Industrie	Finlande	4,2%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part N
- Code ISIN : FR001400CEH2
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI World Net TR EUR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 30/11/2022 Part : 30/11/2022
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 1,1% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023



## COMMENTAIRE DE GESTION

Chers Investisseurs,

Alors que nous réfléchissons à l'année écoulée, nous sommes ravis de partager avec vous un bilan de la première année complète du compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS, lancé en Novembre 2022. Nous sommes fiers d'avoir célébré le premier anniversaire de notre fonds le 30 novembre 2023, une étape importante qui témoigne de notre engagement et de notre vision à long terme pour cette stratégie innovante sur les actions internationales.

Pour rappel l'objectif du compartiment est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisations. Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS s'appuie sur une philosophie de gestion fondamentale concentrée consistant à investir dans des actions d'entreprises qui sont considérées comme étant de qualité par la rentabilité de leur capital, et comme ayant un couple valorisation et croissance raisonnable.

Comme nous l'avions mentionné dans le rapport annuel de 2022, la baisse du secteur technologique en 2022 nous avait permis d'investir dans ce secteur avec des perspectives que nous trouvions attractives.

La sélection de valeurs au sein de notre univers investissable de sociétés de qualité, ainsi qu'une exposition au secteur technologique américain un peu supérieure à l'indice, nous ont permis de surperformer en 2023 d'environ 20% notre indice de référence, le MSCI World en EUR. Cela fait de 2023 une année exceptionnelle et une surperformance de cette ampleur devrait rester inhabituelle.

Actions ayant le plus contribué à la surperformance :

1. Meta Platform (anciennement Facebook) : l'entreprise leader dans les domaines des réseaux sociaux et de la technologie qui se diversifie dans la réalité virtuelle et l'IA générative. Une meilleure maîtrise des coûts, la reprise de la croissance des revenus publicitaires grâce au commerce en ligne, ainsi qu'un positionnement intéressant dans le domaine de l'IA générative, ont conduit à un regain d'intérêt du marché et à une revalorisation du titre en 2023.
2. Arista Networks : Une entreprise de réseau informatique spécialisée dans le matériel et les logiciels pour le réseau des centres de données dans le cloud. Malgré une réduction des budgets chez certains de leurs clients, la demande pour les solutions de réseaux d'Arista a continué à croître fortement en 2023. De plus l'essor de l'IA générative pourrait représenter une source de revenus additionnelle pour soutenir les infrastructures réseau dédiées aux applications d'IA.
3. Adobe : La société multinationale connue pour ses solutions logicielles créatives et de marketing numérique telles que Photoshop et Adobe Premiere Pro. Firefly, l'intégration par Adobe de l'IA générative dans sa suite créative, a le potentiel de révolutionner la création de contenu, attirant de nouveaux utilisateurs et fidélisant les existants.
4. Microsoft : Le leader mondial de la technologie pour les entreprises offrant une large gamme de logiciels de productivité, de plateformes logicielles, et de solutions d'infrastructure technologique. Sous le leadership de Bill Gates et Satya Nadella, Microsoft a investi dans les services de cloud computing et plus récemment dans la recherche en IA à travers un partenariat avec OpenAI. Ceci l'a positionnée comme la plateforme privilégiée pour les solutions d'entreprise basées sur l'IA.
5. Admiral Group UK : Le leader dans l'assurance automobile au Royaume-Uni qui vend directement aux consommateurs sur internet à faible coût. Le marché a accueilli favorablement la hausse des prix récente qui a été mise en place pour faire face à une forte inflation du coût des réparations. Ces hausses de prix des polices d'assurance devraient permettre de meilleurs résultats en 2024 et 2025.
6. Domino Pizza Group UK : L'entreprise leader dans la livraison de pizza au Royaume-Uni, connue pour son service rapide et sa technologie de commande innovante. Domino a capturé une plus grande part de marché et amélioré ses marges. Le marché a réagi positivement à l'arrivée en tant que PDG d'Andrew Rennie qui a eu un excellent historique de gestion et de croissance d'autres filiales Domino's qu'il a dirigées dans d'autres pays européens.

Actions ayant le plus contribué à la sous performance :

1. PayPal Holdings : le leader mondial des paiements digitaux avec la plus grande part de marché sur les transactions en ligne et 80% des commerçants et des consommateurs qui utilisent ses solutions. L'action a sous-performé car tout semble indiquer que PayPal perd rapidement des parts de marché de manière structurelle dans les paiements en ligne, en particulier le bouton "PayPal Checkout" qui est son activité la plus profitable. Suite à la forte adoption du e-commerce pendant le Covid, la compétition s'est fortement intensifiée avec l'émergence d'acteurs comme Apple Pay et Google Pay, qui se combinent avec Stripe et Adyen pour offrir des moyens de paiements en ligne qui sont moins onéreux pour les commerçants et plus performants pour les consommateurs. Malgré la nomination d'un nouveau PDG venant d'Intuit, nous avons fortement réduit notre position car le problème auquel fait face l'entreprise nous semble être plus structurel que conjoncturel.
2. Compagnie Financière Richemont : un groupe suisse de luxe, leader mondial de la joaillerie et de l'horlogerie avec Cartier et Van Cleef & Arpels. Le marché craint un ralentissement cyclique du secteur du luxe. Notamment en raison des déclarations du président du groupe qui a indiqué que la demande pour les biens de luxe commence à ralentir aux États-Unis et en Europe dans un contexte d'inflation, et que la reprise chinoise est plus lente que prévu.
3. Diageo : Un leader mondial dans le secteur des spiritueux, notamment dans la catégorie du whisky écossais, avec une collection exceptionnelle de marques dont Johnnie Walker et Guinness. 2023 a été marquée par le décès soudain du très apprécié PDG Ivan Menezes qui ne sera pas facile à remplacer. La nouvelle équipe de direction qui lui a succédé a fait face peu de temps après à une accumulation d'inventaire dans le réseau de distribution en Amérique Latine. Cela a entraîné une baisse forte et inattendue du chiffre d'affaires dans cette région.
4. Games Workshop : Un fabricant britannique de jeux de figurines miniatures, connu pour sa série Warhammer. L'action a un peu sous-performé suite à de bons résultats qui étaient semble-t-il en dessous des attentes. Le marché craint probablement un ralentissement possible après de très belles croissances dans les dernières années.

Au cours de l'année 2023, nous avons constaté des fortes performances dans le secteur technologique, particulièrement dans les entreprises américaines et celles impliquées dans l'IA générative. Pour certaines valeurs cela a entraîné une hausse de la valorisation qui a diminué nos perspectives de performance future. Ainsi nous avons décidé de prendre des profits, partiellement ou en totalité, sur certaines ces valeurs. Cela nous a permis de réduire notre exposition à la technologie américaine et à l'IA générative par rapport au début de l'année 2023. Par conséquent, nos expositions à la technologie, aux États-Unis et aux méga-cap sont désormais inférieures à celle de l'indice.

Dans le cadre de cette réallocation de capital, nous avons choisi de réinvestir sur les secteurs de la consommation de base et de la consommation discrétionnaire, à la fois en Europe et aux États-Unis. Par exemple dans des sociétés comme Richemont, Starbucks, Games Workshop, Hershey, Diageo ou encore Nestlé. En effet nous pensons que certaines valeurs de cette catégorie qui ont sous-performées en 2023 ont une valorisation raisonnable compte tenu de leurs qualités intrinsèques, de leur risque, et de leurs perspectives de croissance. Cette décision est guidée par notre philosophie de gestion d'équilibrer au mieux notre portefeuille en termes de valorisation et de qualité, ainsi que sur le plan des secteurs et thématiques. L'allocation dynamique et l'adaptabilité du portefeuille en fonction des mouvements de marché sur les valeurs individuelles, les secteurs et les thématiques, est un pilier central de notre stratégie d'investissement, visant à offrir des performances stables et durables à long terme à nos investisseurs.

En nous projetant vers 2024, nous pensons détenir des entreprises de meilleure qualité et ayant un potentiel de croissance supérieur à l'indice. Avec un P/E de 21 nous sommes optimistes sur le potentiel du compartiment à créer de la valeur à long terme. Merci pour votre confiance, nous sommes heureux de naviguer ces marchés avec vous.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : prolongation de l'action F jusqu'au 31/12/2024

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

à la création : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription de l'action SI (de 20M€ à 5M€)

15/11/2023 : Apport de précisions sur la clôture de l'action F, aucune nouvelles souscriptions acceptées à cet instant

19/02/2023 : Exclusion de tout émetteur non conforme aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 9,79%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

89 172,47 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Nintendo, Domino's Pizza Group (UK), Domino's Pizza Enterprise (Australie), Salesforce Inc, Games Workshop

Ventes : Nintendo, Rightmove Plc, Airbnb, Domino's Pizza Enterprise (Australie), Pepsi

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé d'environ 8200 entreprises internationales de grandes et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (armement controversé, charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT QUALITY FOCUS est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS est un OPC dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisation.

### CHIFFRES CLÉS

Actif net	47,11M€
VL part	1 316,97€
Capitalisation moyenne des actions	199,0Mds€
Capitalisation médiane des actions	44,5Mds€
Nombre de lignes	32
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

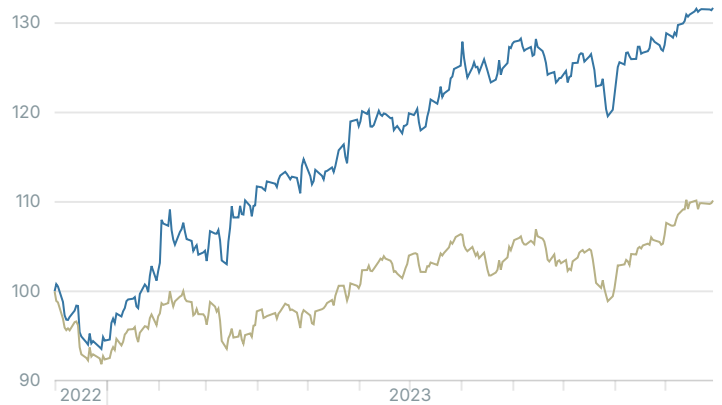
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Empreinte Carbone (teqCO2/M€ VE)
Fonds	6,9/10	5,03
Indice de référence	6,5/10	57,7

### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Quality Focus +31,7% ● MSCI World Net TR EUR +10,2%



### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+3,3%	+6,3%	+9,8%	+39,4%	+39,4%	-	-	+31,7%	-	-	+29,1%
Indice de référence	+3,6%	+6,8%	+5,9%	+19,2%	+19,2%	-	-	+10,2%	-	-	+9,4%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	8,2%	2,2%	6,9%	2,7%	3,2%	1,2%	4,4%	2,0%	-3,0%	-1,6%	4,6%	3,3%	39,4%	19,2%
2022												-5,5%	-5,5%	-7,6%

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	13,2% (11,3%)	- (-)	13,6% (11,8%)
Ecart de suivi	8,6%	-	8,3%
Ratio d'information	2,4	-	2,2
Ratio de Sharpe	2,8	-	1,9
Max drawdown	-6,77%	-	-7,19%

### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

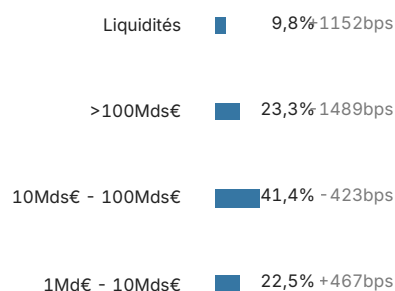
Top 5		Bottom 5	
Meta Platforms	1307bps	Paypal Holdings	-120bps
Arista Networks	668bps	Diageo Plc	-66bps
Alphabet class A	323bps	Hershey Company	-60bps
Admiral	296bps	Games Workshop	-40bps
Adobe Inc	291bps	CIE FIN. RICHEMONT	-27bps

Conformément à l'article 314 - 13 du RG AMF, les données de performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

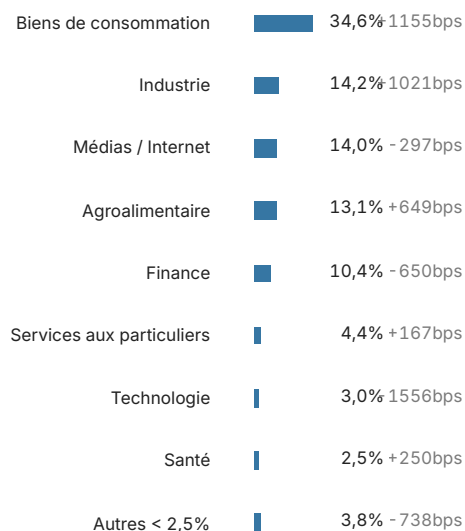
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 100%  
Empreinte Carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de valeurs d'entreprise investis (somme poids \* ratio d'empreinte pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 - Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 99,99%

## ALLOCATION FONDS

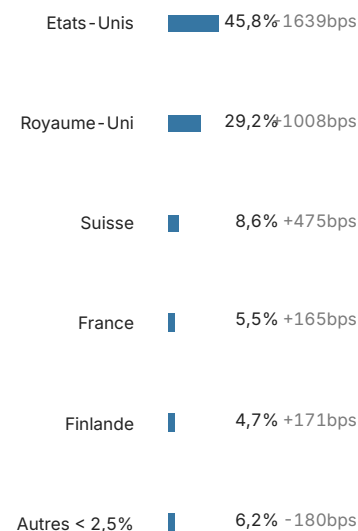
(ÉVOLUTION N / N-1)



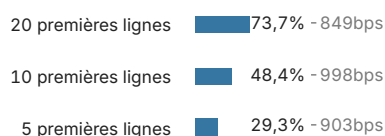
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	9,6%
Admiral	Actions	Finance	Royaume-Uni	5,5%
CIE FIN. RICHEMONT	Actions	Biens de consommation	Suisse	5,2%
Domino's Pizza Group Pl	Actions	Agroalimentaire	Royaume-Uni	4,8%
Kone Oyj-b	Actions	Industrie	Finlande	4,2%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part I investisseurs institutionnels
- Code ISIN : FR001400CEI0
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI World Net TR EUR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 30/11/2022 Part : 30/11/2022
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,9% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Chers Investisseurs,

Alors que nous réfléchissons à l'année écoulée, nous sommes ravis de partager avec vous un bilan de la première année complète du compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS, lancé en Novembre 2022. Nous sommes fiers d'avoir célébré le premier anniversaire de notre fonds le 30 novembre 2023, une étape importante qui témoigne de notre engagement et de notre vision à long terme pour cette stratégie innovante sur les actions internationales.

Pour rappel l'objectif du compartiment est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisations. Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS s'appuie sur une philosophie de gestion fondamentale concentrée consistant à investir dans des actions d'entreprises qui sont considérées comme étant de qualité par la rentabilité de leur capital, et comme ayant un couple valorisation et croissance raisonnable.

Comme nous l'avions mentionné dans le rapport annuel de 2022, la baisse du secteur technologique en 2022 nous avait permis d'investir dans ce secteur avec des perspectives que nous trouvions attractives.

La sélection de valeurs au sein de notre univers investissable de sociétés de qualité, ainsi qu'une exposition au secteur technologique américain un peu supérieure à l'indice, nous ont permis de surperformer en 2023 d'environ 20% notre indice de référence, le MSCI World en EUR. Cela fait de 2023 une année exceptionnelle et une surperformance de cette ampleur devrait rester inhabituelle.

Actions ayant le plus contribué à la surperformance :

1. Meta Platform (anciennement Facebook) : l'entreprise leader dans les domaines des réseaux sociaux et de la technologie qui se diversifie dans la réalité virtuelle et l'IA générative. Une meilleure maîtrise des coûts, la reprise de la croissance des revenus publicitaires grâce au commerce en ligne, ainsi qu'un positionnement intéressant dans le domaine de l'IA générative, ont conduit à un regain d'intérêt du marché et à une revalorisation du titre en 2023.
2. Arista Networks : Une entreprise de réseau informatique spécialisée dans le matériel et les logiciels pour le réseau des centres de données dans le cloud. Malgré une réduction des budgets chez certains de leurs clients, la demande pour les solutions de réseaux d'Arista a continué à croître fortement en 2023. De plus l'essor de l'IA générative pourrait représenter une source de revenus additionnelle pour soutenir les infrastructures réseau dédiées aux applications d'IA.
3. Adobe : La société multinationale connue pour ses solutions logicielles créatives et de marketing numérique telles que Photoshop et Adobe Premiere Pro. Firefly, l'intégration par Adobe de l'IA générative dans sa suite créative, a le potentiel de révolutionner la création de contenu, attirant de nouveaux utilisateurs et fidélisant les existants.
4. Microsoft : Le leader mondial de la technologie pour les entreprises offrant une large gamme de logiciels de productivité, de plateformes logicielles, et de solutions d'infrastructure technologique. Sous le leadership de Bill Gates et Satya Nadella, Microsoft a investi dans les services de cloud computing et plus récemment dans la recherche en IA à travers un partenariat avec OpenAI. Ceci l'a positionnée comme la plateforme privilégiée pour les solutions d'entreprise basées sur l'IA.
5. Admiral Group UK : Le leader dans l'assurance automobile au Royaume-Uni qui vend directement aux consommateurs sur internet à faible coût. Le marché a accueilli favorablement la hausse des prix récente qui a été mise en place pour faire face à une forte inflation du coût des réparations. Ces hausses de prix des polices d'assurance devraient permettre de meilleurs résultats en 2024 et 2025.
6. Domino Pizza Group UK : L'entreprise leader dans la livraison de pizza au Royaume-Uni, connue pour son service rapide et sa technologie de commande innovante. Domino a capturé une plus grande part de marché et amélioré ses marges. Le marché a réagi positivement à l'arrivée en tant que PDG d'Andrew Rennie qui a eu un excellent historique de gestion et de croissance d'autres filiales Domino's qu'il a dirigées dans d'autres pays européens.

Actions ayant le plus contribué à la sous performance :

1. PayPal Holdings : le leader mondial des paiements digitaux avec la plus grande part de marché sur les transactions en ligne et 80% des commerçants et des consommateurs qui utilisent ses solutions. L'action a sous-performé car tout semble indiquer que PayPal perd rapidement des parts de marché de manière structurelle dans les paiements en ligne, en particulier le bouton "PayPal Checkout" qui est son activité la plus profitable. Suite à la forte adoption du e-commerce pendant le Covid, la compétition s'est fortement intensifiée avec l'émergence d'acteurs comme Apple Pay et Google Pay, qui se combinent avec Stripe et Adyen pour offrir des moyens de paiements en ligne qui sont moins onéreux pour les commerçants et plus performants pour les consommateurs. Malgré la nomination d'un nouveau PDG venant d'Intuit, nous avons fortement réduit notre position car le problème auquel fait face l'entreprise nous semble être plus structurel que conjoncturel.
2. Compagnie Financière Richemont : un groupe suisse de luxe, leader mondial de la joaillerie et de l'horlogerie avec Cartier et Van Cleef & Arpels. Le marché craint un ralentissement cyclique du secteur du luxe. Notamment en raison des déclarations du président du groupe qui a indiqué que la demande pour les biens de luxe commence à ralentir aux États-Unis et en Europe dans un contexte d'inflation, et que la reprise chinoise est plus lente que prévu.
3. Diageo : Un leader mondial dans le secteur des spiritueux, notamment dans la catégorie du whisky écossais, avec une collection exceptionnelle de marques dont Johnnie Walker et Guinness. 2023 a été marquée par le décès soudain du très apprécié PDG Ivan Menezes qui ne sera pas facile à remplacer. La nouvelle équipe de direction qui lui a succédé a fait face peu de temps après à une accumulation d'inventaire dans le réseau de distribution en Amérique Latine. Cela a entraîné une baisse forte et inattendue du chiffre d'affaires dans cette région.
4. Games Workshop : Un fabricant britannique de jeux de figurines miniatures, connu pour sa série Warhammer. L'action a un peu sous-performé suite à de bons résultats qui étaient semble-t-il en dessous des attentes. Le marché craint probablement un ralentissement possible après de très belles croissances dans les dernières années.

Au cours de l'année 2023, nous avons constaté des fortes performances dans le secteur technologique, particulièrement dans les entreprises américaines et celles impliquées dans l'IA générative. Pour certaines valeurs cela a entraîné une hausse de la valorisation qui a diminué nos perspectives de performance future. Ainsi nous avons décidé de prendre des profits, partiellement ou en totalité, sur certaines ces valeurs. Cela nous a permis de réduire notre exposition à la technologie américaine et à l'IA générative par rapport au début de l'année 2023. Par conséquent, nos expositions à la technologie, aux États-Unis et aux méga-cap sont désormais inférieures à celle de l'indice.

Dans le cadre de cette réallocation de capital, nous avons choisi de réinvestir sur les secteurs de la consommation de base et de la consommation discrétionnaire, à la fois en Europe et aux États-Unis. Par exemple dans des sociétés comme Richemont, Starbucks, Games Workshop, Hershey, Diageo ou encore Nestlé. En effet nous pensons que certaines valeurs de cette catégorie qui ont sous-performées en 2023 ont une valorisation raisonnable compte tenu de leurs qualités intrinsèques, de leur risque, et de leurs perspectives de croissance. Cette décision est guidée par notre philosophie de gestion d'équilibrer au mieux notre portefeuille en termes de valorisation et de qualité, ainsi que sur le plan des secteurs et thématiques. L'allocation dynamique et l'adaptabilité du portefeuille en fonction des mouvements de marché sur les valeurs individuelles, les secteurs et les thématiques, est un pilier central de notre stratégie d'investissement, visant à offrir des performances stables et durables à long terme à nos investisseurs.

En nous projetant vers 2024, nous pensons détenir des entreprises de meilleure qualité et ayant un potentiel de croissance supérieur à l'indice. Avec un P/E de 21 nous sommes optimistes sur le potentiel du compartiment à créer de la valeur à long terme. Merci pour votre confiance, nous sommes heureux de naviguer ces marchés avec vous.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : prolongation de l'action F jusqu'au 31/12/2024

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

à la création : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription de l'action SI (de 20M€ à 5M€)

15/11/2023 : Apport de précisions sur la clôture de l'action F, aucune nouvelles souscriptions acceptées à cet instant

19/02/2023 : Exclusion de tout émetteur non conforme aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 9,79%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

89 172,47 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Nintendo, Domino's Pizza Group (UK), Domino's Pizza Enterprise (Australie), Salesforce Inc, Games Workshop

Ventes : Nintendo, Rightmove Plc, Airbnb, Domino's Pizza Enterprise (Australie), Pepsi

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2



**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé d'environ 8200 entreprises internationales de grandes et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (armement controversé, charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT QUALITY FOCUS est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS est un OPC dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisation.

### CHIFFRES CLÉS

Actif net	47,11M€
VL part	1 317,78€
Capitalisation moyenne des actions	199,0Mds€
Capitalisation médiane des actions	44,5Mds€
Nombre de lignes	32
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

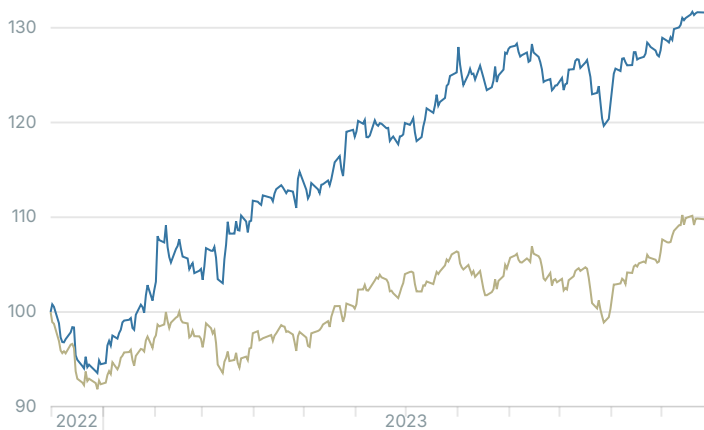
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Empreinte Carbone (teqCO2/M€ VE)
Fonds	6,9/10	5,03
Indice de référence	6,5/10	57,7

### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Quality Focus +31,8% ● MSCI World Net TR EUR +10,2%



### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+3,3%	+6,3%	+9,9%	+39,5%	+39,5%	-	-	+31,8%	-	-	+29,1%
Indice de référence	+3,6%	+6,8%	+5,9%	+19,2%	+19,2%	-	-	+10,2%	-	-	+9,4%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	8,2%	2,2%	6,9%	2,7%	3,2%	1,2%	4,4%	2,0%	-3,0%	-1,6%	4,6%	3,3%	39,5%	19,2%
2022												-5,5%	-5,5%	-7,6%

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	13,2% (11,3%)	- (-)	13,6% (11,8%)
Ecart de suivi	8,6%	-	8,3%
Ratio d'information	2,4	-	2,2
Ratio de Sharpe	2,8	-	1,9
Max drawdown	-6,76%	-	-7,19%

### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

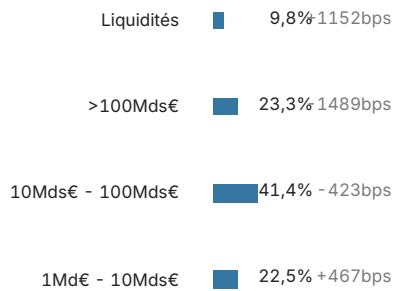
Top 5	Bottom 5
Meta Platforms 1307bps	Paypal Holdings -120bps
Arista Networks 668bps	Diageo Plc -66bps
Alphabet class A 323bps	Hershey Company -60bps
Admiral 296bps	Games Workshop -40bps
Adobe Inc 291bps	CIE FIN. RICHEMONT -27bps

Conformément à l'article 314 - 13 du RG AMF, les données de performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

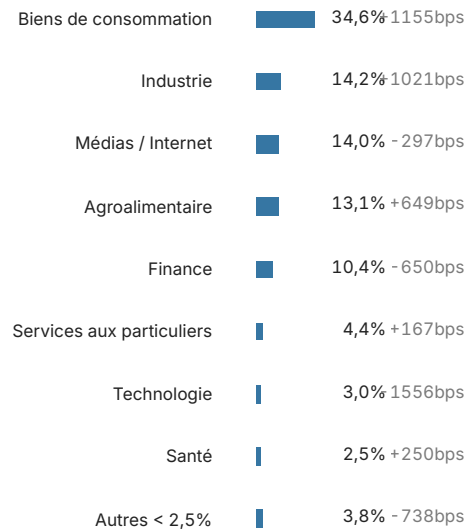
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 100%  
 Empreinte Carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de valeurs d'entreprise investis (somme poids \* ratio d'empreinte pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 - Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 99,99%

### ALLOCATION FONDS

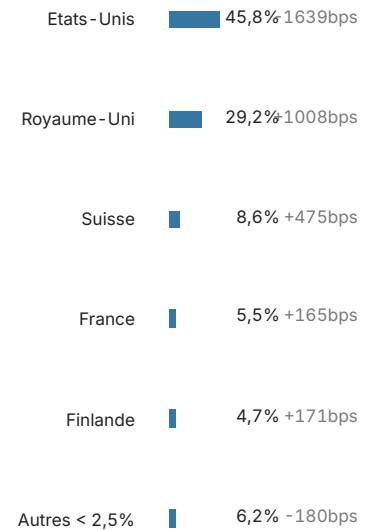
(ÉVOLUTION N / N-1)



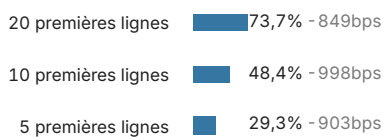
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	9,6%
Admiral	Actions	Finance	Royaume-Uni	5,5%
CIE FIN. RICHEMONT	Actions	Biens de consommation	Suisse	5,2%
Domino's Pizza Group Pl	Actions	Agroalimentaire	Royaume-Uni	4,8%
Kone Oyj-b	Actions	Industrie	Finlande	4,2%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : share\_category\_SI
- Code ISIN : FR001400CEJ8
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI World Net TR EUR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 30/11/2022 Part : 30/11/2022
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,7% TTC maximum

## COMMENTAIRE DE GESTION

Chers Investisseurs,

Alors que nous réfléchissons à l'année écoulée, nous sommes ravis de partager avec vous un bilan de la première année complète du compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS, lancé en Novembre 2022. Nous sommes fiers d'avoir célébré le premier anniversaire de notre fonds le 30 novembre 2023, une étape importante qui témoigne de notre engagement et de notre vision à long terme pour cette stratégie innovante sur les actions internationales.

Pour rappel l'objectif du compartiment est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisations. Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS s'appuie sur une philosophie de gestion fondamentale concentrée consistant à investir dans des actions d'entreprises qui sont considérées comme étant de qualité par la rentabilité de leur capital, et comme ayant un couple valorisation et croissance raisonnable.

Comme nous l'avions mentionné dans le rapport annuel de 2022, la baisse du secteur technologique en 2022 nous avait permis d'investir dans ce secteur avec des perspectives que nous trouvions attractives.

La sélection de valeurs au sein de notre univers investissable de sociétés de qualité, ainsi qu'une exposition au secteur technologique américain un peu supérieure à l'indice, nous ont permis de surperformer en 2023 d'environ 20% notre indice de référence, le MSCI World en EUR. Cela fait de 2023 une année exceptionnelle et une surperformance de cette ampleur devrait rester inhabituelle.

Actions ayant le plus contribué à la surperformance :

1. Meta Platform (anciennement Facebook) : l'entreprise leader dans les domaines des réseaux sociaux et de la technologie qui se diversifie dans la réalité virtuelle et l'IA générative. Une meilleure maîtrise des coûts, la reprise de la croissance des revenus publicitaires grâce au commerce en ligne, ainsi qu'un positionnement intéressant dans le domaine de l'IA générative, ont conduit à un regain d'intérêt du marché et à une revalorisation du titre en 2023.
2. Arista Networks : Une entreprise de réseau informatique spécialisée dans le matériel et les logiciels pour le réseau des centres de données dans le cloud. Malgré une réduction des budgets chez certains de leurs clients, la demande pour les solutions de réseaux d'Arista a continué à croître fortement en 2023. De plus l'essor de l'IA générative pourrait représenter une source de revenus additionnelle pour soutenir les infrastructures réseau dédiées aux applications d'IA.
3. Adobe : La société multinationale connue pour ses solutions logicielles créatives et de marketing numérique telles que Photoshop et Adobe Premiere Pro. Firefly, l'intégration par Adobe de l'IA générative dans sa suite créative, a le potentiel de révolutionner la création de contenu, attirant de nouveaux utilisateurs et fidélisant les existants.
4. Microsoft : Le leader mondial de la technologie pour les entreprises offrant une large gamme de logiciels de productivité, de plateformes logicielles, et de solutions d'infrastructure technologique. Sous le leadership de Bill Gates et Satya Nadella, Microsoft a investi dans les services de cloud computing et plus récemment dans la recherche en IA à travers un partenariat avec OpenAI. Ceci l'a positionnée comme la plateforme privilégiée pour les solutions d'entreprise basées sur l'IA.
5. Admiral Group UK : Le leader dans l'assurance automobile au Royaume-Uni qui vend directement aux consommateurs sur internet à faible coût. Le marché a accueilli favorablement la hausse des prix récente qui a été mise en place pour faire face à une forte inflation du coût des réparations. Ces hausses de prix des polices d'assurance devraient permettre de meilleurs résultats en 2024 et 2025.
6. Domino Pizza Group UK : L'entreprise leader dans la livraison de pizza au Royaume-Uni, connue pour son service rapide et sa technologie de commande innovante. Domino a capturé une plus grande part de marché et amélioré ses marges. Le marché a réagi positivement à l'arrivée en tant que PDG d'Andrew Rennie qui a eu un excellent historique de gestion et de croissance d'autres filiales Domino's qu'il a dirigées dans d'autres pays européens.

Actions ayant le plus contribué à la sous performance :

1. PayPal Holdings : le leader mondial des paiements digitaux avec la plus grande part de marché sur les transactions en ligne et 80% des commerçants et des consommateurs qui utilisent ses solutions. L'action a sous-performé car tout semble indiquer que PayPal perd rapidement des parts de marché de manière structurelle dans les paiements en ligne, en particulier le bouton "PayPal Checkout" qui est son activité la plus profitable. Suite à la forte adoption du e-commerce pendant le Covid, la compétition s'est fortement intensifiée avec l'émergence d'acteurs comme Apple Pay et Google Pay, qui se combinent avec Stripe et Adyen pour offrir des moyens de paiements en ligne qui sont moins onéreux pour les commerçants et plus performants pour les consommateurs. Malgré la nomination d'un nouveau PDG venant d'Intuit, nous avons fortement réduit notre position car le problème auquel fait face l'entreprise nous semble être plus structurel que conjoncturel.
2. Compagnie Financière Richemont : un groupe suisse de luxe, leader mondial de la joaillerie et de l'horlogerie avec Cartier et Van Cleef & Arpels. Le marché craint un ralentissement cyclique du secteur du luxe. Notamment en raison des déclarations du président du groupe qui a indiqué que la demande pour les biens de luxe commence à ralentir aux États-Unis et en Europe dans un contexte d'inflation, et que la reprise chinoise est plus lente que prévu.
3. Diageo : Un leader mondial dans le secteur des spiritueux, notamment dans la catégorie du whisky écossais, avec une collection exceptionnelle de marques dont Johnnie Walker et Guinness. 2023 a été marquée par le décès soudain du très apprécié PDG Ivan Menezes qui ne sera pas facile à remplacer. La nouvelle équipe de direction qui lui a succédé a fait face peu de temps après à une accumulation d'inventaire dans le réseau de distribution en Amérique Latine. Cela a entraîné une baisse forte et inattendue du chiffre d'affaires dans cette région.
4. Games Workshop : Un fabricant britannique de jeux de figurines miniatures, connu pour sa série Warhammer. L'action a un peu sous-performé suite à de bons résultats qui étaient semble-t-il en dessous des attentes. Le marché craint probablement un ralentissement possible après de très belles croissances dans les dernières années.

Au cours de l'année 2023, nous avons constaté des fortes performances dans le secteur technologique, particulièrement dans les entreprises américaines et celles impliquées dans l'IA générative. Pour certaines valeurs cela a entraîné une hausse de la valorisation qui a diminué nos perspectives de performance future. Ainsi nous avons décidé de prendre des profits, partiellement ou en totalité, sur certaines ces valeurs. Cela nous a permis de réduire notre exposition à la technologie américaine et à l'IA générative par rapport au début de l'année 2023. Par conséquent, nos expositions à la technologie, aux États-Unis et aux méga-cap sont désormais inférieures à celle de l'indice.

Dans le cadre de cette réallocation de capital, nous avons choisi de réinvestir sur les secteurs de la consommation de base et de la consommation discrétionnaire, à la fois en Europe et aux États-Unis. Par exemple dans des sociétés comme Richemont, Starbucks, Games Workshop, Hershey, Diageo ou encore Nestlé. En effet nous pensons que certaines valeurs de cette catégorie qui ont sous-performées en 2023 ont une valorisation raisonnable compte tenu de leurs qualités intrinsèques, de leur risque, et de leurs perspectives de croissance. Cette décision est guidée par notre philosophie de gestion d'équilibrer au mieux notre portefeuille en termes de valorisation et de qualité, ainsi que sur le plan des secteurs et thématiques. L'allocation dynamique et l'adaptabilité du portefeuille en fonction des mouvements de marché sur les valeurs individuelles, les secteurs et les thématiques, est un pilier central de notre stratégie d'investissement, visant à offrir des performances stables et durables à long terme à nos investisseurs.

En nous projetant vers 2024, nous pensons détenir des entreprises de meilleure qualité et ayant un potentiel de croissance supérieur à l'indice. Avec un P/E de 21 nous sommes optimistes sur le potentiel du compartiment à créer de la valeur à long terme. Merci pour votre confiance, nous sommes heureux de naviguer ces marchés avec vous.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : prolongation de l'action F jusqu'au 31/12/2024

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

à la création : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription de l'action SI (de 20M€ à 5M€)

15/11/2023 : Apport de précisions sur la clôture de l'action F, aucune nouvelles souscriptions acceptées à cet instant

19/02/2023 : Exclusion de tout émetteur non conforme aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

### Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 9,79%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

89 172,47 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Nintendo, Domino's Pizza Group (UK), Domino's Pizza Enterprise (Australie), Salesforce Inc, Games Workshop

Ventes : Nintendo, Rightmove Plc, Airbnb, Domino's Pizza Enterprise (Australie), Pepsi

### Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé d'environ 8200 entreprises internationales de grandes et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG

de notre partenaire agence de notation extra-financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (armement controversé, charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT QUALITY FOCUS est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS est un OPC dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisation.

### CHIFFRES CLÉS

Actif net	47,11M€
VL part	131,69€
Capitalisation moyenne des actions	199,0Mds€
Capitalisation médiane des actions	44,5Mds€
Nombre de lignes	32
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

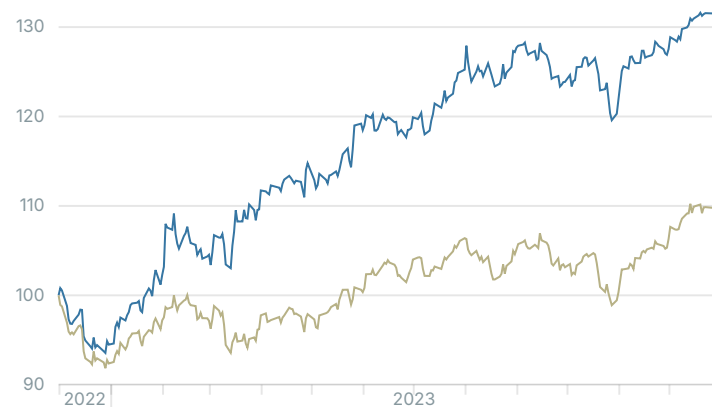
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Empreinte Carbone (teqCO2/M€ VE)
Fonds	6,9/10	5,03
Indice de référence	6,5/10	57,7

### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Quality Focus +31,7% ● MSCI World Net TR EUR +10,2%



### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+3,3%	+6,3%	+9,8%	+39,4%	+39,4%	-	-	+31,7%	-	-	+29,1%
Indice de référence	+3,6%	+6,8%	+5,9%	+19,2%	+19,2%	-	-	+10,2%	-	-	+9,4%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	8,2%	2,2%	6,9%	2,7%	3,2%	1,2%	4,4%	2,0%	-3,0%	-1,6%	4,6%	3,3%	39,4%	19,2%
2022												-5,5%	-5,5%	-7,6%

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	13,2% (11,3%)	- (-)	13,6% (11,8%)
Ecart de suivi	8,6%	-	8,3%
Ratio d'information	2,4	-	2,2
Ratio de Sharpe	2,8	-	1,9
Max drawdown	-6,77%	-	-7,19%

### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

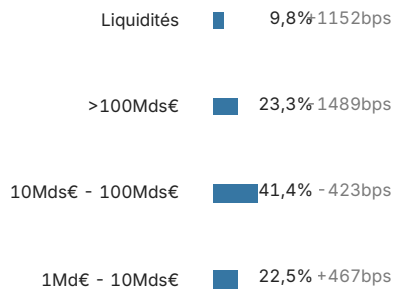
Top 5		Bottom 5	
Meta Platforms	1307bps	Paypal Holdings	-120bps
Arista Networks	668bps	Diageo Plc	-66bps
Alphabet class A	323bps	Hershey Company	-60bps
Admiral	296bps	Games Workshop	-40bps
Adobe Inc	291bps	CIE FIN. RICHEMONT	-27bps

Conformément à l'article 314 - 13 du RG AMF, les données de performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

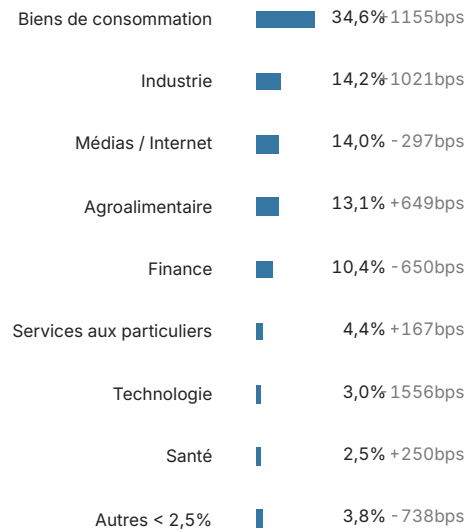
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 100%  
 Empreinte Carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de valeurs d'entreprise investis (somme poids \* ratio d'empreinte pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 - Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 99.99%

### ALLOCATION FONDS

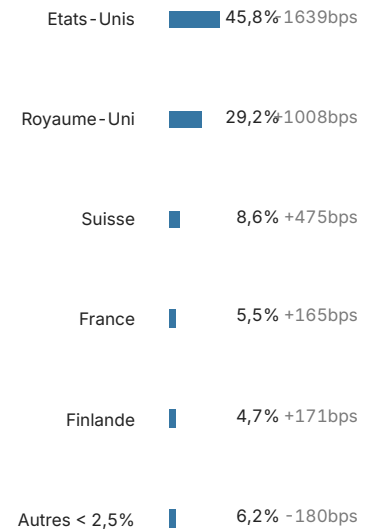
(ÉVOLUTION N / N-1)



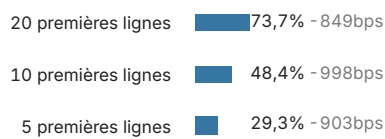
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	9,6%
Admiral	Actions	Finance	Royaume-Uni	5,5%
CIE FIN. RICHEMONT	Actions	Biens de consommation	Suisse	5,2%
Domino's Pizza Group Pl	Actions	Agroalimentaire	Royaume-Uni	4,8%
Kone Oyj-b	Actions	Industrie	Finlande	4,2%

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part F
- Code ISIN : FR001400CEK6
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI World Net TR EUR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 30/11/2022 Part : 30/11/2022
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,5% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023

## COMMENTAIRE DE GESTION

Chers Investisseurs,

Alors que nous réfléchissons à l'année écoulée, nous sommes ravis de partager avec vous un bilan de la première année complète du compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS, lancé en Novembre 2022. Nous sommes fiers d'avoir célébré le premier anniversaire de notre fonds le 30 novembre 2023, une étape importante qui témoigne de notre engagement et de notre vision à long terme pour cette stratégie innovante sur les actions internationales.

Pour rappel l'objectif du compartiment est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisations. Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS s'appuie sur une philosophie de gestion fondamentale concentrée consistant à investir dans des actions d'entreprises qui sont considérées comme étant de qualité par la rentabilité de leur capital, et comme ayant un couple valorisation et croissance raisonnable.

Comme nous l'avions mentionné dans le rapport annuel de 2022, la baisse du secteur technologique en 2022 nous avait permis d'investir dans ce secteur avec des perspectives que nous trouvions attractives.

La sélection de valeurs au sein de notre univers investissable de sociétés de qualité, ainsi qu'une exposition au secteur technologique américain un peu supérieure à l'indice, nous ont permis de surperformer en 2023 d'environ 20% notre indice de référence, le MSCI World en EUR. Cela fait de 2023 une année exceptionnelle et une surperformance de cette ampleur devrait rester inhabituelle.

Actions ayant le plus contribué à la surperformance :

1. Meta Platform (anciennement Facebook) : l'entreprise leader dans les domaines des réseaux sociaux et de la technologie qui se diversifie dans la réalité virtuelle et l'IA générative. Une meilleure maîtrise des coûts, la reprise de la croissance des revenus publicitaires grâce au commerce en ligne, ainsi qu'un positionnement intéressant dans le domaine de l'IA générative, ont conduit à un regain d'intérêt du marché et à une revalorisation du titre en 2023.
2. Arista Networks : Une entreprise de réseau informatique spécialisée dans le matériel et les logiciels pour le réseau des centres de données dans le cloud. Malgré une réduction des budgets chez certains de leurs clients, la demande pour les solutions de réseaux d'Arista a continué à croître fortement en 2023. De plus l'essor de l'IA générative pourrait représenter une source de revenus additionnelle pour soutenir les infrastructures réseau dédiées aux applications d'IA.
3. Adobe : La société multinationale connue pour ses solutions logicielles créatives et de marketing numérique telles que Photoshop et Adobe Premiere Pro. Firefly, l'intégration par Adobe de l'IA générative dans sa suite créative, a le potentiel de révolutionner la création de contenu, attirant de nouveaux utilisateurs et fidélisant les existants.
4. Microsoft : Le leader mondial de la technologie pour les entreprises offrant une large gamme de logiciels de productivité, de plateformes logicielles, et de solutions d'infrastructure technologique. Sous le leadership de Bill Gates et Satya Nadella, Microsoft a investi dans les services de cloud computing et plus récemment dans la recherche en IA à travers un partenariat avec OpenAI. Ceci l'a positionnée comme la plateforme privilégiée pour les solutions d'entreprise basées sur l'IA.
5. Admiral Group UK : Le leader dans l'assurance automobile au Royaume-Uni qui vend directement aux consommateurs sur internet à faible coût. Le marché a accueilli favorablement la hausse des prix récente qui a été mise en place pour faire face à une forte inflation du coût des réparations. Ces hausses de prix des polices d'assurance devraient permettre de meilleurs résultats en 2024 et 2025.
6. Domino Pizza Group UK : L'entreprise leader dans la livraison de pizza au Royaume-Uni, connue pour son service rapide et sa technologie de commande innovante. Domino a capturé une plus grande part de marché et amélioré ses marges. Le marché a réagi positivement à l'arrivée en tant que PDG d'Andrew Rennie qui a eu un excellent historique de gestion et de croissance d'autres filiales Domino's qu'il a dirigées dans d'autres pays européens.

Actions ayant le plus contribué à la sous performance :

1. PayPal Holdings : le leader mondial des paiements digitaux avec la plus grande part de marché sur les transactions en ligne et 80% des commerçants et des consommateurs qui utilisent ses solutions. L'action a sous-performé car tout semble indiquer que PayPal perd rapidement des parts de marché de manière structurelle dans les paiements en ligne, en particulier le bouton "PayPal Checkout" qui est son activité la plus profitable. Suite à la forte adoption du e-commerce pendant le Covid, la compétition s'est fortement intensifiée avec l'émergence d'acteurs comme Apple Pay et Google Pay, qui se combinent avec Stripe et Adyen pour offrir des moyens de paiements en ligne qui sont moins onéreux pour les commerçants et plus performants pour les consommateurs. Malgré la nomination d'un nouveau PDG venant d'Intuit, nous avons fortement réduit notre position car le problème auquel fait face l'entreprise nous semble être plus structurel que conjoncturel.
2. Compagnie Financière Richemont : un groupe suisse de luxe, leader mondial de la joaillerie et de l'horlogerie avec Cartier et Van Cleef & Arpels. Le marché craint un ralentissement cyclique du secteur du luxe. Notamment en raison des déclarations du président du groupe qui a indiqué que la demande pour les biens de luxe commence à ralentir aux États-Unis et en Europe dans un contexte d'inflation, et que la reprise chinoise est plus lente que prévu.
3. Diageo : Un leader mondial dans le secteur des spiritueux, notamment dans la catégorie du whisky écossais, avec une collection exceptionnelle de marques dont Johnnie Walker et Guinness. 2023 a été marquée par le décès soudain du très apprécié PDG Ivan Menezes qui ne sera pas facile à remplacer. La nouvelle équipe de direction qui lui a succédé a fait face peu de temps après à une accumulation d'inventaire dans le réseau de distribution en Amérique Latine. Cela a entraîné une baisse forte et inattendue du chiffre d'affaires dans cette région.
4. Games Workshop : Un fabricant britannique de jeux de figurines miniatures, connu pour sa série Warhammer. L'action a un peu sous-performé suite à de bons résultats qui étaient semble-t-il en dessous des attentes. Le marché craint probablement un ralentissement possible après de très belles croissances dans les dernières années.

Au cours de l'année 2023, nous avons constaté des fortes performances dans le secteur technologique, particulièrement dans les entreprises américaines et celles impliquées dans l'IA générative. Pour certaines valeurs cela a entraîné une hausse de la valorisation qui a diminué nos perspectives de performance future. Ainsi nous avons décidé de prendre des profits, partiellement ou en totalité, sur certaines ces valeurs. Cela nous a permis de réduire notre exposition à la technologie américaine et à l'IA générative par rapport au début de l'année 2023. Par conséquent, nos expositions à la technologie, aux États-Unis et aux méga-cap sont désormais inférieures à celle de l'indice.

Dans le cadre de cette réallocation de capital, nous avons choisi de réinvestir sur les secteurs de la consommation de base et de la consommation discrétionnaire, à la fois en Europe et aux États-Unis. Par exemple dans des sociétés comme Richemont, Starbucks, Games Workshop, Hershey, Diageo ou encore Nestlé. En effet nous pensons que certaines valeurs de cette catégorie qui ont sous-performées en 2023 ont une valorisation raisonnable compte tenu de leurs qualités intrinsèques, de leur risque, et de leurs perspectives de croissance. Cette décision est guidée par notre philosophie de gestion d'équilibrer au mieux notre portefeuille en termes de valorisation et de qualité, ainsi que sur le plan des secteurs et thématiques. L'allocation dynamique et l'adaptabilité du portefeuille en fonction des mouvements de marché sur les valeurs individuelles, les secteurs et les thématiques, est un pilier central de notre stratégie d'investissement, visant à offrir des performances stables et durables à long terme à nos investisseurs.

En nous projetant vers 2024, nous pensons détenir des entreprises de meilleure qualité et ayant un potentiel de croissance supérieur à l'indice. Avec un P/E de 21 nous sommes optimistes sur le potentiel du compartiment à créer de la valeur à long terme. Merci pour votre confiance, nous sommes heureux de naviguer ces marchés avec vous.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : prolongation de l'action F jusqu'au 31/12/2024

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

à la création : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription de l'action SI (de 20M€ à 5M€)

15/11/2023 : Apport de précisions sur la clôture de l'action F, aucune nouvelles souscriptions acceptées à cet instant

19/02/2023 : Exclusion de tout émetteur non conforme aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

### Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 9,79%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

89 172,47 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Nintendo, Domino's Pizza Group (UK), Domino's Pizza Enterprise (Australie), Salesforce Inc, Games Workshop

Ventes : Nintendo, Rightmove Plc, Airbnb, Domino's Pizza Enterprise (Australie), Pepsi

### Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé d'environ 8200 entreprises internationales de grandes et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (armement controversé, charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT QUALITY FOCUS est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS est un OPC dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisation.

### CHIFFRES CLÉS

Actif net	47,11M€
VL part	131,70€
Capitalisation moyenne des actions	199,0Mds€
Capitalisation médiane des actions	44,5Mds€
Nombre de lignes	32
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

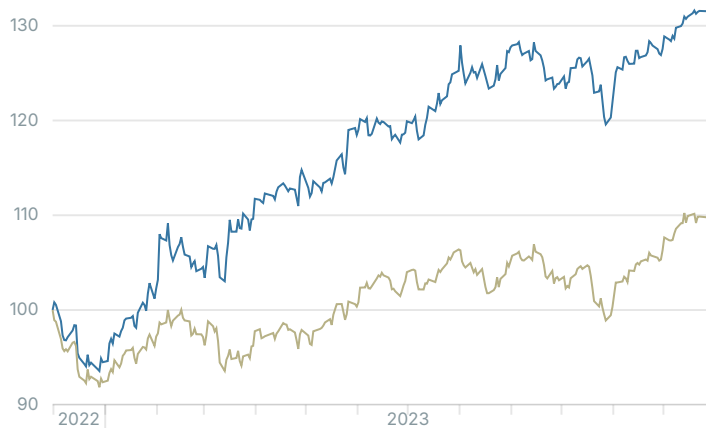
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Empreinte Carbone (teqCO2/M€ VE)
Fonds	6,9/10	5,03
Indice de référence	6,5/10	57,7

### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Quality Focus +31,7% ● MSCI World Net TR EUR +10,2%



### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+3,3%	+6,3%	+9,8%	+39,4%	+39,4%	-	-	+31,7%	-	-	+29,1%
Indice de référence	+3,6%	+6,8%	+5,9%	+19,2%	+19,2%	-	-	+10,2%	-	-	+9,4%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	8,2%	2,2%	6,9%	2,7%	3,2%	1,2%	4,4%	2,0%	-3,0%	-1,6%	4,6%	3,3%	39,4%	19,2%
2022												-5,5%	-5,5%	-7,6%

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	13,2% (11,3%)	- (-)	13,6% (11,8%)
Ecart de suivi	8,6%	-	8,3%
Ratio d'information	2,4	-	2,2
Ratio de Sharpe	2,8	-	1,9
Max drawdown	-6,77%	-	-7,19%

### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

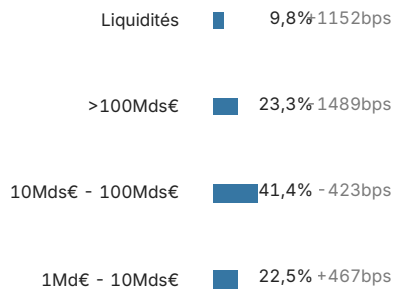
Top 5	Bottom 5
Meta Platforms 1307bps	Paypal Holdings -120bps
Arista Networks 668bps	Diageo Plc -66bps
Alphabet class A 323bps	Hershey Company -60bps
Admiral 296bps	Games Workshop -40bps
Adobe Inc 291bps	CIE FIN. RICHEMONT -27bps

Conformément à l'article 314 - 13 du RG AMF, les données de performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

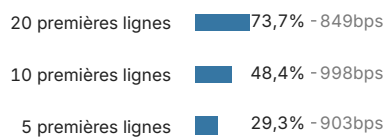
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 100%  
 Empreinte Carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de valeurs d'entreprise investis (somme poids \* ratio d'empreinte pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 - Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 99,99%

## ALLOCATION FONDS

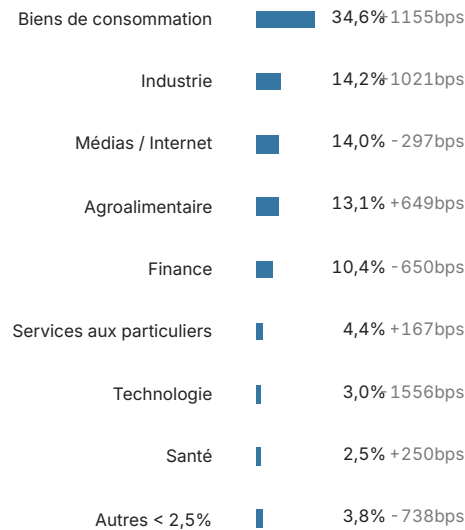
(ÉVOLUTION N / N - 1)



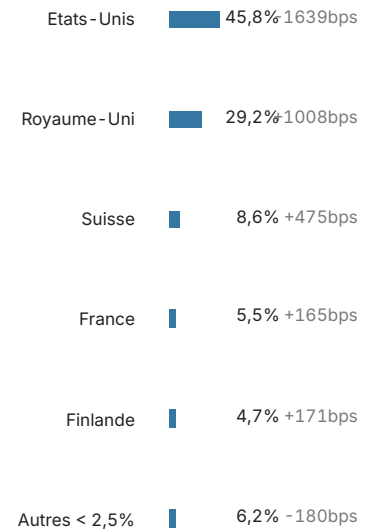
## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	9,6%
Admiral	Actions	Finance	Royaume-Uni	5,5%
CIE FIN. RICHEMONT	Actions	Biens de consommation	Suisse	5,2%
Domino's Pizza Group Pl	Actions	Agroalimentaire	Royaume-Uni	4,8%
Kone Oyj-b	Actions	Industrie	Finlande	4,2%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR001400CEL4
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI World Net TR EUR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 30/11/2022 Part : 30/11/2022
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation - Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023



## COMMENTAIRE DE GESTION

Chers Investisseurs,

Alors que nous réfléchissons à l'année écoulée, nous sommes ravis de partager avec vous un bilan de la première année complète du compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS, lancé en Novembre 2022. Nous sommes fiers d'avoir célébré le premier anniversaire de notre fonds le 30 novembre 2023, une étape importante qui témoigne de notre engagement et de notre vision à long terme pour cette stratégie innovante sur les actions internationales.

Pour rappel l'objectif du compartiment est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisations. Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS s'appuie sur une philosophie de gestion fondamentale concentrée consistant à investir dans des actions d'entreprises qui sont considérées comme étant de qualité par la rentabilité de leur capital, et comme ayant un couple valorisation et croissance raisonnable.

Comme nous l'avions mentionné dans le rapport annuel de 2022, la baisse du secteur technologique en 2022 nous avait permis d'investir dans ce secteur avec des perspectives que nous trouvions attractives.

La sélection de valeurs au sein de notre univers investissable de sociétés de qualité, ainsi qu'une exposition au secteur technologique américain un peu supérieure à l'indice, nous ont permis de surperformer en 2023 d'environ 20% notre indice de référence, le MSCI World en EUR. Cela fait de 2023 une année exceptionnelle et une surperformance de cette ampleur devrait rester inhabituelle.

Actions ayant le plus contribué à la surperformance :

1. Meta Platform (anciennement Facebook) : l'entreprise leader dans les domaines des réseaux sociaux et de la technologie qui se diversifie dans la réalité virtuelle et l'IA générative. Une meilleure maîtrise des coûts, la reprise de la croissance des revenus publicitaires grâce au commerce en ligne, ainsi qu'un positionnement intéressant dans le domaine de l'IA générative, ont conduit à un regain d'intérêt du marché et à une revalorisation du titre en 2023.
2. Arista Networks : Une entreprise de réseau informatique spécialisée dans le matériel et les logiciels pour le réseau des centres de données dans le cloud. Malgré une réduction des budgets chez certains de leurs clients, la demande pour les solutions de réseaux d'Arista a continué à croître fortement en 2023. De plus l'essor de l'IA générative pourrait représenter une source de revenus additionnelle pour soutenir les infrastructures réseau dédiées aux applications d'IA.
3. Adobe : La société multinationale connue pour ses solutions logicielles créatives et de marketing numérique telles que Photoshop et Adobe Premiere Pro. Firefly, l'intégration par Adobe de l'IA générative dans sa suite créative, a le potentiel de révolutionner la création de contenu, attirant de nouveaux utilisateurs et fidélisant les existants.
4. Microsoft : Le leader mondial de la technologie pour les entreprises offrant une large gamme de logiciels de productivité, de plateformes logicielles, et de solutions d'infrastructure technologique. Sous le leadership de Bill Gates et Satya Nadella, Microsoft a investi dans les services de cloud computing et plus récemment dans la recherche en IA à travers un partenariat avec OpenAI. Ceci l'a positionnée comme la plateforme privilégiée pour les solutions d'entreprise basées sur l'IA.
5. Admiral Group UK : Le leader dans l'assurance automobile au Royaume-Uni qui vend directement aux consommateurs sur internet à faible coût. Le marché a accueilli favorablement la hausse des prix récente qui a été mise en place pour faire face à une forte inflation du coût des réparations. Ces hausses de prix des polices d'assurance devraient permettre de meilleurs résultats en 2024 et 2025.
6. Domino Pizza Group UK : L'entreprise leader dans la livraison de pizza au Royaume-Uni, connue pour son service rapide et sa technologie de commande innovante. Domino a capturé une plus grande part de marché et amélioré ses marges. Le marché a réagi positivement à l'arrivée en tant que PDG d'Andrew Rennie qui a eu un excellent historique de gestion et de croissance d'autres filiales Domino's qu'il a dirigées dans d'autres pays européens.

Actions ayant le plus contribué à la sous performance :

1. PayPal Holdings : le leader mondial des paiements digitaux avec la plus grande part de marché sur les transactions en ligne et 80% des commerçants et des consommateurs qui utilisent ses solutions. L'action a sous-performé car tout semble indiquer que PayPal perd rapidement des parts de marché de manière structurelle dans les paiements en ligne, en particulier le bouton "PayPal Checkout" qui est son activité la plus profitable. Suite à la forte adoption du e-commerce pendant le Covid, la compétition s'est fortement intensifiée avec l'émergence d'acteurs comme Apple Pay et Google Pay, qui se combinent avec Stripe et Adyen pour offrir des moyens de paiements en ligne qui sont moins onéreux pour les commerçants et plus performants pour les consommateurs. Malgré la nomination d'un nouveau PDG venant d'Intuit, nous avons fortement réduit notre position car le problème auquel fait face l'entreprise nous semble être plus structurel que conjoncturel.
2. Compagnie Financière Richemont : un groupe suisse de luxe, leader mondial de la joaillerie et de l'horlogerie avec Cartier et Van Cleef & Arpels. Le marché craint un ralentissement cyclique du secteur du luxe. Notamment en raison des déclarations du président du groupe qui a indiqué que la demande pour les biens de luxe commence à ralentir aux États-Unis et en Europe dans un contexte d'inflation, et que la reprise chinoise est plus lente que prévu.
3. Diageo : Un leader mondial dans le secteur des spiritueux, notamment dans la catégorie du whisky écossais, avec une collection exceptionnelle de marques dont Johnnie Walker et Guinness. 2023 a été marquée par le décès soudain du très apprécié PDG Ivan Menezes qui ne sera pas facile à remplacer. La nouvelle équipe de direction qui lui a succédé a fait face peu de temps après à une accumulation d'inventaire dans le réseau de distribution en Amérique Latine. Cela a entraîné une baisse forte et inattendue du chiffre d'affaires dans cette région.
4. Games Workshop : Un fabricant britannique de jeux de figurines miniatures, connu pour sa série Warhammer. L'action a un peu sous-performé suite à de bons résultats qui étaient semble-t-il en dessous des attentes. Le marché craint probablement un ralentissement possible après de très belles croissances dans les dernières années.

Au cours de l'année 2023, nous avons constaté des fortes performances dans le secteur technologique, particulièrement dans les entreprises américaines et celles impliquées dans l'IA générative. Pour certaines valeurs cela a entraîné une hausse de la valorisation qui a diminué nos perspectives de performance future. Ainsi nous avons décidé de prendre des profits, partiellement ou en totalité, sur certaines ces valeurs. Cela nous a permis de réduire notre exposition à la technologie américaine et à l'IA générative par rapport au début de l'année 2023. Par conséquent, nos expositions à la technologie, aux États-Unis et aux méga-cap sont désormais inférieures à celle de l'indice.

Dans le cadre de cette réallocation de capital, nous avons choisi de réinvestir sur les secteurs de la consommation de base et de la consommation discrétionnaire, à la fois en Europe et aux États-Unis. Par exemple dans des sociétés comme Richemont, Starbucks, Games Workshop, Hershey, Diageo ou encore Nestlé. En effet nous pensons que certaines valeurs de cette catégorie qui ont sous-performées en 2023 ont une valorisation raisonnable compte tenu de leurs qualités intrinsèques, de leur risque, et de leurs perspectives de croissance. Cette décision est guidée par notre philosophie de gestion d'équilibrer au mieux notre portefeuille en termes de valorisation et de qualité, ainsi que sur le plan des secteurs et thématiques. L'allocation dynamique et l'adaptabilité du portefeuille en fonction des mouvements de marché sur les valeurs individuelles, les secteurs et les thématiques, est un pilier central de notre stratégie d'investissement, visant à offrir des performances stables et durables à long terme à nos investisseurs.

En nous projetant vers 2024, nous pensons détenir des entreprises de meilleure qualité et ayant un potentiel de croissance supérieur à l'indice. Avec un P/E de 21 nous sommes optimistes sur le potentiel du compartiment à créer de la valeur à long terme. Merci pour votre confiance, nous sommes heureux de naviguer ces marchés avec vous.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : prolongation de l'action F jusqu'au 31/12/2024

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

à la création : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie

15/11/2023 : Abaissement du montant minimum de souscription de l'action SI (de 20M€ à 5M€)

15/11/2023 : Apport de précisions sur la clôture de l'action F, aucune nouvelles souscriptions acceptées à cet instant

19/02/2023 : Exclusion de tout émetteur non conforme aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment

19/02/2023 : Correction d'une faute de frappe s'agissant de la limite des titres de créances (25% au lieu de 40%)

19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia

19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives

19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics

19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

### Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 9,79%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

89 172,47 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Nintendo, Domino's Pizza Group (UK), Domino's Pizza Enterprise (Australie), Salesforce Inc, Games Workshop

Ventes : Nintendo, Rightmove Plc, Airbnb, Domino's Pizza Enterprise (Australie), Pepsi

### Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé d'environ 8200 entreprises internationales de grandes et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG

de notre partenaire agence de notation extra-financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (armement controversé, charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT QUALITY FOCUS est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit : SEXTANT QUALITY FOCUS**

**Identifiant d'entité juridique : 9695009DQ4GDBGXOH239**

**Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? <small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 20% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

#### Engagement de suivi de la Note ESG moyenne du portefeuille comparée à celle de l'univers d'investissement

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de Sextant Quality Focus par rapport à son univers de référence ESG.

<sup>1</sup> Date du document : 1<sup>er</sup> Février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2649/sextant\\_quality\\_focus\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2649/sextant_quality_focus_annexe_2_precontractuel_sfdr_dec2023_vf.pdf)

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

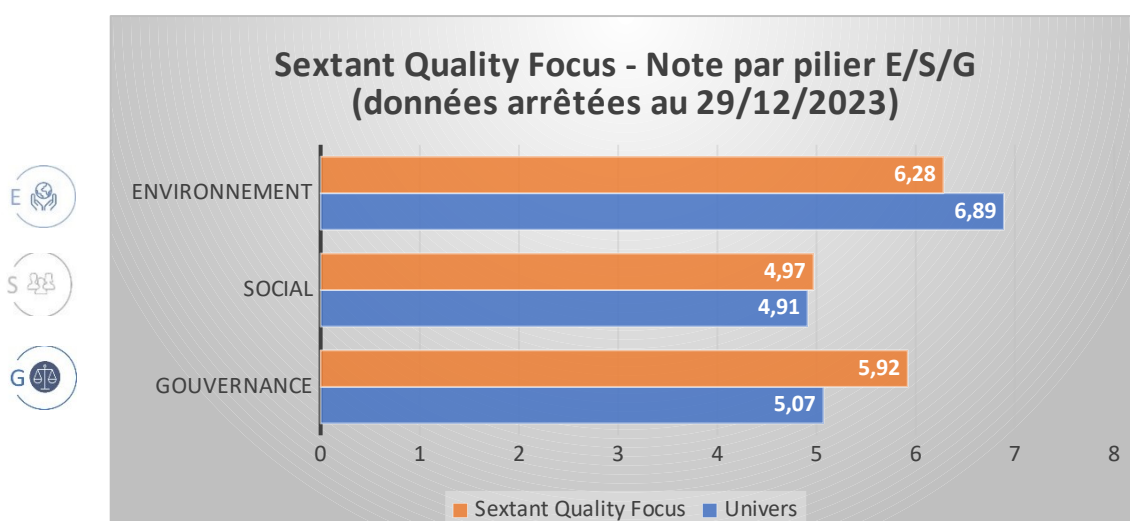
Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Score ESG<sup>2</sup> :**

(Source : MSCI ESG Ratings)<sup>3</sup>

Date	Compartiment	Note ESG (/100)	Couverture <sup>4</sup>	Performance relative du compartiment / univers
29/12/2023	Sextant Quality Focus	6,85	100%	+5,22 %
	Univers	6,51	75%	
30/12/2022	Sextant Quality Focus	6,78	100 %	+3,83 %
	Univers	6,53	100 %	

La performance ESG du compartiment **Sextant Quality Focus** est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+5,22%), ainsi que sur deux des 3 piliers qui la composent : Social - Gouvernance, comme le montre les données figurant ci-dessous.



**Meilleures notes ESG du compartiment<sup>5</sup>**

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Diageo	10	2,96%
Edwards Lifesciences	9,2	2,26%
Intertek	9	2,56%
Waters Corporation	9	1,01%
Coca-Cola	8,7	0,98%

<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance

<sup>4</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant à minima 75% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>5</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

Notes ESG les moins élevées du compartiment

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Rational Aktiengesellschaft	5,8	1,52%
Domino's Pizza	5,7	2,06%
Alphabet	4,7	3,04%
Paradox Interactive AB	4,4	1,96%
Meta	2,2	9,69%

Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant Quality Focus, le compartiment a pris un **engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers** sur un indicateur de qualité environnemental en faveur du climat : l'Intensité carbone.

Les résultats de cet engagement au 29/12/2023 sont restitués ci-dessous.

ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

DATE	EMPREINTE CARBONE* SEXTANT QUALITY FOCUS				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
29/12/2023	100%	21%	5,03	57,7	-91,3%
30/12/2022	100%	18%	5,85	48,59	-88%

\*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de valeurs d'entreprise investis (somme poids \* ratio d'empreinte pour chaque titre) – Émissions Scope 1, Scope 2 ;

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre directes -similaires aux émissions de « Scope 1 » et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

L'intensité carbone du compartiment Sextant Quality Focus est très significativement inférieure à celle de son univers de référence (-91%), conformément aux engagements pris.

**Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de Sextant Quality Focus<sup>6</sup>**

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d’empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du reporting sont restitués dans le tableau ci-dessous :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>7</sup> ) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score composé ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2023	SEXTANT QUALITY FOCUS	21,92 186,44	< 1.75°C	3,5%	7,96% <sup>8</sup>	0%	0,28%	34,2
	Couverture	99%	100%	100%	17%	-	100%	100%
	Univers	215,49 339,01	> 5°C	5,5%	11,82% <sup>9</sup>	0,06%	0,67%	32,8
	Couverture	21%	24%	27%	11%	-	24%	35%
2022	SEXTANT QUALITY FOCUS	44,06 171,7	< 2 °C	2,13 %	0,01 %	0%	0,34 %	20,32
	Couverture	100 %	97%	97%	97%	-	94%	91%
	Univers	52,22 82,44	< 2,7 °C	0,74 %	0,63 %	1,48 %	0,47 %	4,05
	Couverture	19%	18%	18%	11%	-	18%	19%

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

<sup>6</sup> L’intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l’univers à partir des données de l’exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d’empreinte environnementale, les données sont issues de l’exercice 2022.

<sup>7</sup> Il s’agit de la donnée d’Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d’affaires avec comme source les données de recherche de l’agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d’alignement reportées par les entreprises pour l’exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé d’investissements dans des entreprises basées en dehors de l’Union Européenne non soumises à l’obligation de reporting sur l’alignement à la taxonomie. Aussi, il n’est aujourd’hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s’avérer très partielles à l’échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>8</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

<sup>9</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%



Sextant Quality Focus est bien orienté sur le plan de ses métriques climat en relatif de son univers, en particulier sur sa température inférieure à 1,75°C, convergente avec l'objectif de l'Accord de Paris pour le climat.

**... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant Quality Focus promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 20% d'investissements durables.

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>10</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Part d'investissement durable**

SEXTANT QUALITY FOCUS	(Données pondérées au 29/12/2023)	(Données pondérées au 30/12/2022)
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Part d'ID minimale : 20%</div>	<b>57,2%</b>	<b>64,4%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	55,7%	64,4%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	1,5%	0%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 **une part d'investissement durable représentant 57,2%** de l'actif net du portefeuille.

<sup>10</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions "investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constitue des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Sélectivité ESG du compartiment

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité du compartiment s'élevait à **8,3% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>11</sup>

Armements  
controversés



Tabac



Energies fossiles



Charbon



Pornographie



Au 29 décembre 2023, et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

<sup>11</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>12</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

**Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>13</sup>**

**Aucune entreprise n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.**

Toutefois, il est à noter que 2 entreprises font l'objet d'une mise sous surveillance par le Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion :

- **META Platforms** dans le cadre de deux controverses qui l'ont amené à être inscrites en statut Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies et dont le cas est décrit dans la section suivante.
- **ALPHABET** pour une controverses relatives à des pratiques anti-compétitives. Il est reproché à Alphabet (ex-Google) de profiter de sa position de leader sur le marché pour affaiblir ses concurrents. Et d'avoir utilisé sa position dominante dans la recherche sur Internet pour promouvoir son propre service de comparaison de prix dans les résultats de recherche au détriment de ses concurrents, qui ne paient pas de frais de publicité à Google. Ces pratiques déloyales auraient également eu pour impact de desservir les utilisateurs.

En 2023, plusieurs procès sont toujours en cours ou nouveaux, notamment intentés par le département de Justice des US.

En attendant l'issue de ces actions en justice, le comité a abaissé le niveau de gravité 4 – fort attribué par Sustainalytics en catégorie 3 – significative à l'instar de la qualification par MSCI. Selon l'analyse interne à ce stade, nous justifions cet abaissement en raison de sa taille et de son avance technologique, Alphabet n'ayant pas de véritable concurrent. Sustainalytics mentionne d'ailleurs dans son analyse que « la position dominante de Google sur le marché l'expose inévitablement à un examen antitrust ». En réponse aux décisions de la CE, Google déclare qu'elle n'est pas d'accord avec l'évaluation de la CE et que ses services offrent plus de choix aux consommateurs, pas moins. Il cite également la croissance d'Amazon et d'eBay comme preuve que ses offres n'ont pas étouffé la concurrence ou n'ont pas eu d'impact négatif sur les utilisateurs. En outre, il fait valoir que des milliers de commerçants européens utilisent les annonces de Google pour concurrencer les grandes entreprises.

Notre analyse fait également ressortir qu'Alphabet a apporté une forte utilité sociale grâce à l'innovation qu'il a fournie, à commencer par l'algorithme PageRank. Nous pensons qu'Alphabet a des normes éthiques strictes. Sa mission est de fournir un accès libre et facile à l'information à tous les peuples du monde, quels que soient les pays et les richesses, avec pour mission de démocratiser l'accès à l'information. De plus, en 2013, Google et la Federal Trade Commission (antitrust des États-Unis) ont conclu un accord concernant les problèmes de concurrence sur les marchés des appareils tels que les smartphones, les tablettes et les recherches en ligne. À l'époque, l'avocat externe de la Commission avait déclaré : « Il ne fait aucun doute que Google a pris des mesures agressives pour prendre l'avantage sur les fournisseurs de recherche rivaux. Cependant, la mission de la FTC est de protéger la concurrence, et non les concurrents individuels. Les éléments de preuve n'ont pas démontré que les actions de Google dans ce domaine ont étouffé la concurrence en violation de la loi américaine. Par conséquent, en raison de cet accord passé, il est difficile de classer les problèmes antitrust actuels comme étant élevés ou graves ».

---

<sup>13</sup> Taux de couverture : 100%

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

#### Bilan global au 29/12/2023

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

#### Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Quality Focus sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Quality Focus exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

#### Bilan au 30/12/2022



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Deux entreprises du portefeuille sont inscrites sous statut Watchlist et mises sous surveillance par Amiral Gestion<sup>14</sup> : META PLATFORMS\* et STARBUCKS\*\*

*Taux de couverture d'analyse : 100%*

<sup>14</sup> Décision du Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion des 12 octobre 2022 et 27 juillet 2023 pour Meta et Starbucks.

**\*Cas Meta Platforms<sup>15</sup>**

La société américaine Meta Platforms (ex Facebook), l'un des géants du Web faisant parti des GAFAM, a été mise sous surveillance fin 2022 à la suite de deux controverses sur la gestion des données personnelles des utilisateurs pour la première, la seconde sur l'impact négatif de ses produits sur la santé mentale des adolescents, plaçant l'entreprise sous un double statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (chapitre IV et VIII) pour atteinte à la protection des droits humains internationaux** et d'atteintes aux intérêts des consommateurs.

A ce titre, l'entreprise a été mise sous surveillance lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses qui s'est tenue le 12 octobre 2022.

Cette mise sous surveillance et les éléments d'analyse ont été communiqués dans le rapport SFDR du fonds en date du 30/12/2022. Pour rappel :

- **La première controverse** faisait état d'une **utilisation non autorisée des données personnelles par un tiers entre 2015 à 2018**, et a fréquemment fait l'objet d'allégations liées à un **traitement inapproprié de ces mêmes données**. Ainsi, suite à une action collective devant les tribunaux suite au scandale Cambridge Analytica (2018), Meta est parvenu à un accord dans son procès Cambridge Analytica en acceptant de payer l'amende de 5 milliards de dollars décidée en juillet 2019.

Actions correctives : Meta a mis en place début 2022 une nouvelle politique de confidentialité beaucoup plus claire et basée sur les recommandations des experts en protection de la vie privée. Dans le cadre également de ses mesures de vigilance renforcée, META a annoncé fin novembre 2023 avoir démantelé un réseau basé en Chine de près de 5000 faux comptes Facebook et Instagram tentant d'influencer le discours en ligne sur la politique américaine. Ce type d'opérations a également été réalisé plus tôt en 2023 sur de faux comptes russes et iraniens<sup>16</sup>.

- **La seconde controverse, datant de 2016 mais avec de nouvelles actualités négatives en 2023**, a mis en évidence l'impact significatif que pouvaient avoir les plateformes Facebook et Instagram sur :

- **le respect des droits de l'homme des utilisateurs dans les pays en développement et des zones à risques (Kenya, Myanmar, Afrique du Sud)**. En décembre 2022, Meta a été accusée dans une action en justice au Kenya d'avoir permis la divulgation de contenus préjudiciable, exacerbant le conflit Ethiopien entre 2020 et 2022. En 2023, le WSJ a accusé Meta de contribuer à l'augmentation de la violence et de la propagande nationalistes hindoues en Inde.

Action corrective : Depuis 2018, Meta a ajusté significativement ses algorithmes et moyens de contrôle à plusieurs reprises, en particulier en ce qui concerne la modération de contenu en période d'élections ou de conflits. Comme en atteste la décision de la Maison Blanche de rejoindre Threads<sup>17</sup> (Meta) et de quitter Twitter (nouvellement renommé X), Meta est maintenant devenu l'acteur de référence par sa capacité à équilibrer liberté d'expression et modération de contenu sur ses plateformes. D'autres sociétés de médias (Comcast, Walt Disney, Warner Bros) ont suivi et suspendu leurs publicités sur X et ont rejoint Threads de Meta. Ces mouvements sont une preuve de la confiance de grands acteurs Américains envers Meta en ce qui concerne la politique de gestion des données.

<sup>15</sup> Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainalytics

<sup>16</sup> Meta fait le ménage en Chine : un réseau de milliers de faux comptes démantelé ! (clubic.com)

<sup>17</sup> <https://www.zonebourse.com/actualite-bourse/La-Maison-Blanche-lance-un-compte-Threads-pour-Biden-et-Harris-45401833/>

- **l'impact négatif de ses plateformes sur la santé mentale des adolescents : Des documents internes ont fuité à la suite de la communication par un lanceur d'alerte au Wall Street journal laissant transparaître que Meta était au courant de l'impact négatif de ses plateformes.**

Actions correctives : L'article du WSJ était basé sur une interprétation de la recherche interne Meta qui fausse les résultats de l'enquête. L'évaluation de Sustainalytics est principalement fondée sur cet article. En effet, Meta a communiqué que contrairement aux allégations du Wall Street Journal, les recherches d'Instagram montrent que sur 11 des 12 problèmes de bien-être, plus d'adolescentes ont déclaré qu'Instagram les avait rendues meilleures plutôt que pires. Cette recherche, comme la recherche externe sur ces questions, a révélé que les adolescents déclarent avoir eu globalement plus d'expériences positives que négatives avec les réseaux sociaux. Meta a fait la **promotion des lignes d'assistance locales sur les troubles alimentaires et a mis en place un partenariat avec la NEDA** (National Eating Disorders Association) afin d'aider les adolescents à avoir une meilleure image d'eux-mêmes et de leur corps. En outre, ils ont fait la **promotion de comptes vérifiés qui partagent de la positivité et des conseils pour se sentir mieux.**

**En 2023, les équipes de gestion et d'analyse ESG d'Amiral Gestion ont poursuivi le suivi étroit des actualités et pratiques liées à ces controverses, de la qualité de la communication de Meta ainsi que les actions correctives additionnelles sur lesquelles s'engagent l'entreprise. Cette surveillance étroite du titre a été inscrite à l'ordre du jour de 2 comités de surveillance des controverses qui se sont tenus le 25/07/2023 et le 22/12/2023.**

- **Gestion des données** : Malgré les mesures prises en 2022, Meta a reçu de nouvelles amendes de la part de la DPC en 2021, 2022 et 2023 à la suite des enquêtes de la commission (condamnation de Meta à 1.2 milliards d'euro par la DPC-Commission de protection des données irlandaise au nom de l'UE en Mai 2023). Par ailleurs, les régulateurs aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et dans l'UE envisagent tous une réglementation plus stricte ciblant l'entreprise. La récente mise en place de l'abonnement payant sur les plateformes Facebook et Instagram par Meta a permis de répondre aux nouvelles exigences RGPD spécifiques à l'Europe. "Pay or Okay" est vu par certains comme une entrave au libre consentement de l'utilisateur. Cependant, il est important de rappeler que les utilisateurs demeurent maîtres de leurs décisions, et en particulier celle de ne plus utiliser les plateformes Meta. L'utilisation des plateformes Facebook et Instagram demeure basée sur le fait que l'utilisateur y trouve de la valeur. "Pay or Okay", or "Use something else" apparaîtrait plus objectif. Nous considérons que l'abonnement payant n'est pas une limitation du libre arbitre, mais plutôt une proposition alternative et positive pour ceux qui souhaitent une expérience sans publicités ciblées. A titre de comparaison, depuis 2023, le divertissement accessible sur Netflix s'acquiert également soit au prix d'un abonnement, soit avec de la publicité, tout comme Instagram.

Dans notre analyse comparative sur la responsabilité et la gestion des données privées, il est intéressant de noter les différentes approches adoptées par Meta et TikTok, ce dernier appartenant à ByteDance, une entreprise basée en Chine. En novembre 2022, TikTok a admis que ses employés en Chine avaient accès aux données des utilisateurs européens, incluant ceux de l'Union Européenne, de la Suisse, et du Royaume-Uni, soulevant des préoccupations quant à la sécurité et la confidentialité des informations personnelles. Cette révélation a alimenté les débats sur la protection des données à l'échelle internationale, menant le Congrès américain à envisager des mesures restrictives contre TikTok aux États-Unis. Les préoccupations ne se limitent pas uniquement à l'usage commercial de ces données, mais s'étendent également à la possibilité de leur utilisation par

des entités gouvernementales chinoises, soulevant des questions importantes sur la gouvernance et la régulation des données à l'échelle mondiale<sup>18</sup>.

- **Impact des réseaux sociaux sur la santé mentale des adolescents** : malgré des mesures correctives identifiées, META continue d'être exposée sur cette controverse avec **une action en justice initiée par 40 Etats américains à l'automne 2023 pour nuisance à la santé mentale de la jeunesse**<sup>19</sup>. Cette action en justice représente l'aboutissement d'enquêtes menées depuis deux ans sur les méthodes "addictives" des deux réseaux sociaux Facebook et Instagram. Les États, démocrates et républicains, affirment que le groupe californien a "dissimulé la façon dont ces plateformes exploitent et manipulent les consommateurs les plus vulnérables", et "négligé les dommages considérables" causés à la "santé mentale et physique des jeunes de notre pays". Bien que ces questions soient légitimes et doivent être suivies avec attention, plusieurs éléments laissent penser que Meta cherche à adresser ce sujet de société complexe avec sérieux. Par ailleurs, le cas n'ayant pas été jugé, il est prématuré de conclure que Meta a un impact néfaste sur la santé mentale des jeunes sans pouvoir mettre en perspective plusieurs études. Par exemple, une étude scientifique menée par *The National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine*<sup>20</sup> en 2023 montre des impacts négatifs mais aussi positifs des réseaux sociaux. Ce second aspect ne peut être minimisé, car il apporte 1/ du divertissement pour la majorité des jeunes, et 2/ permet d'améliorer la santé de certains jeunes isolés ou en recherche d'opportunités. Aussi, il n'y a à ce jour pas de base scientifique faisant consensus pointant une contribution globalement négative des réseaux sociaux sur la santé des jeunes. L'innovation technologique vient avec des bons et des moins points. Il convient de prévenir ces derniers plutôt que de rejeter l'entièreté.

Par ailleurs, nous avons noté que Meta a pris des initiatives plus claires en faveur de la santé mentale des adolescents en janvier 2024, reconnaissant l'importance croissante de cette problématique. Bien que les mesures actuelles puissent être considérées comme modestes dans l'absolu, elles marquent néanmoins un pas dans la bonne direction, et soulignent l'écoute et la réactivité de la direction de Meta. Cette prise de conscience montre que Meta améliore ses produits pour garder le meilleur de ce que ces technologies ont à apporter, c'est-à-dire la connexion humaine et la créativité. Parmi ces mesures en faveur de la santé mentale des adolescents, Meta permet désormais de faciliter le contrôle parental<sup>21</sup> via de nouveaux outils, stopper la propagation de photos et d'images sans le consentement préalable, cacher de manière accrue les contenus les plus inappropriés ou sensibles des adolescents sur Facebook et Instagram.

Toutefois, nous restons particulièrement attentifs sur l'accusation de méthodes addictives et la suite des actualités, dont le suivi des procédures judiciaires est en cours.

#### **Une action d'engagement collaboratif sur le cas META à laquelle s'associe activement Amiral Gestion**

<sup>18</sup> <https://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/tiktok-reconnait-que-ses-employes-en-chine-exploitent-les-donnees-des-europeens-1875618>

<sup>19</sup> <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/monde/des-etats-americains-accusent-meta-de-nuire-a-la-sante-des-enfants/ar-AA1iNiX?ocid=hwwminus&appid=hwbrowser&ctype=news>

<sup>20</sup> <https://www.nationalacademies.org/our-work/assessment-of-the-impact-of-social-media-on-the-health-and-wellbeing-of-adolescents-and-children>

<sup>21</sup> <https://about.instagram.com/blog>

C'est dans ce contexte que dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes, Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (*Tech & mental health*) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>22</sup>. L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie. La promotion de 7 bonnes pratiques sera communiquée dans ce contexte d'engagement porté par nos **fonds Sextant Tech, Sextant Quality Focus et Sextant Grand Large qui sont les véhicules principaux d'engagement pour Amiral Gestion. Le détail de l'engagement est détaillé dans le rapport dans la partie dédiée à l'engagement.**

#### **Conclusion du comité de surveillance des controverses**

Compte tenu des signes de bonne foi dont Meta a fait preuve jusqu'ici au sujet de la promotion de pratiques vertueuses sur les réseaux sociaux et en particulier pour les jeunes, ainsi que de sa nouvelle ligne de conduite sur la confidentialité des données, le Comité a décidé fin 2023 de maintenir en niveau de gravité 3 les controverses mentionnées supra impactant Meta Platforms. **En 2024, nous continuerons à suivre étroitement les points sus mentionnés afin d'affiner notre position vis-à-vis de l'entreprise qui reste sous surveillance.**

#### **\*\*Cas Starbucks**

La société américaine Starbucks, leader des chaînes de distribution de café, a été placée sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 3) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre V) en matière d'empêchement de la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance.** En effet, en juin 2022, Starbucks a été accusé **d'interférer avec la liberté d'association des travailleurs dans plusieurs de ses magasins aux Etats-Unis.** Ces incidents issus de mauvaises pratiques managériales **ne sont pas isolés** : Starbucks a entre autres menacé de fermer des magasins ayant une couverture syndicale et aurait aussi surveillé et licencié des travailleurs syndiqués. Elle aurait de plus lancé un site web antisyndical, envoyé régulièrement des SMS antisyndicaux à des travailleurs, les aurait forcés à assister à des réunions obligatoires en "public captif". Le National Labor Relations Board a déposé 93 plaintes contre Starbucks pour violation de la loi fédérale du droit du travail, couvrant plus de 300 chefs d'accusation de pratiques déloyales de travail depuis 2021.

Par ailleurs, les accusations à l'encontre de l'entreprise ont continué toute l'année 2022 : en août, les médias ont rapporté qu'au cours des mois précédents, les travailleurs de Starbucks avaient organisé plus de 55 grèves dans 17 États américains en raison de l'opposition de l'entreprise à la syndicalisation. En octobre 2022, Workers United aurait accusé Starbucks de **licencier illégalement plus de 80 travailleurs** pro-syndicat à Phoenix, Arizona, Memphis et au Tennessee. D'autres controverses sur les droits humains et la sécurité et qualité des produits sont en cours mais jugées moins graves. De plus en mars 2023, un juge administratif du NLRB New York a déclaré que Starbucks avait violé la loi nationale sur les relations de travail « des centaines de fois pour affecter les efforts de syndicalisation des travailleurs » depuis le début d'une campagne syndicale en 2021 dans la région de Buffalo.

**A la suite de ces événements les équipes de gestion et d'analyse ESG d'Amiral Gestion ont suivi et analysé le déroulement et les différentes étapes de la controverse de Starbucks et documenté le suivi du cas.**

---

<sup>22</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xtor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xtor=EPR-5010-[20230711])



**La tendance semble s'améliorer à ce stade**, l'entreprise ayant changé de gouvernance (note MSCI est passée de BBB à A) : Howard Schultz, le fondateur de Starbucks, est revenu au poste de CEO intérim et a reconnu des erreurs de management. Par ailleurs, **son remplaçant, Laxman Narasimhan**, est connu pour mettre en place des cultures d'entreprise bénéfiques. Schultz et Narasimhan ont bien identifié le problème qui est que certains employés (partenaires) se plaignent de ne pas avoir assez d'heures et par conséquent de ne pas être suffisamment payés. De plus, **un programme d'1 milliard d'euros** a été lancé pour améliorer les salaires et le bien-être des salariés. Starbucks a une meilleure notation glassdoor<sup>23</sup> et des salaires horaires supérieurs à la plupart des autres entreprises de la restauration rapide. Une différence notable est que la plupart des autres chaînes de restauration rapide ont un modèle de franchises de telle sorte que Starbucks est une des seules qui emploie en direct le personnel (partenaires) de ses restaurants.

Les effets de ces changements de gouvernance et nouvelles politiques mises en place sont encourageants comme l'a indiqué le PDG Laxman Narasimhan lors des derniers résultats le 30 janvier 2024 : *« Le taux de rotation des employés a diminué de 5% d'une année sur l'autre et est maintenant bien en dessous des niveaux pré-COVID. Le nombre moyen d'heures des partenaires a augmenté de 10%, entraînant une augmentation de 14 points de pourcentage du sentiment des partenaires lié à la planification, en particulier les heures préférées, ce que nous savons être important pour les partenaires. Nous écoutons nos partenaires et investissons pour améliorer leur expérience. Bien sûr, nous avons encore du travail à faire, mais nous sommes fiers des progrès que nous avons réalisés aujourd'hui. »*<sup>24</sup> (traduction libre)

**En mars 2023, les actionnaires de Starbucks ont approuvé une résolution pour une évaluation indépendante des engagements de l'entreprise.** Le conseil d'administration a engagé Thomas M. Mackall, un expert chevronné en relations du travail et droits humains, pour réaliser un examen approfondi et impartial. Le vaste parcours de Mackall inclut plus de 30 ans d'expérience et une participation à l'Organisation Internationale du Travail, rendant son expertise particulièrement pertinente pour la tâche.

**L'évaluation révèle que la reprise de Starbucks après les défis liés à la pandémie de COVID-19 a coïncidé avec une campagne syndicale à Buffalo, New York. Elle montre que Starbucks a progressé grâce à des investissements stratégiques dans la gouvernance, le soutien, les relations du travail et la formation, ayant un impact positif sur le respect de ses engagements. Aucune preuve d'un "manuel anti-syndical" n'a été trouvée, et Starbucks a soutenu le droit à l'organisation, avec une participation aux élections syndicales passant de moins de 60 % à environ 80 %. De plus, les actions disciplinaires sont homogènes entre les magasins syndiqués et non syndiqués, et Starbucks s'engage activement dans des négociations avec les syndicats.** Le rapport suggère également des opportunités d'amélioration, incluant le renforcement de la Déclaration des Droits Humains Globaux, l'amélioration de la formation et des communications managériales, le raffinement des normes disciplinaires, et la promotion d'une relation positive avec Workers United<sup>25</sup>.

Dans ce contexte qui montre une évolution favorable, notre opinion sur les évolutions à venir sont positives. Nous maintenons toutefois la mise sous surveillance, le temps de voir

<sup>23</sup> [https://www.glassdoor.com/Overview/Working-at-Starbucks-El\\_IE2202.11,20.htm](https://www.glassdoor.com/Overview/Working-at-Starbucks-El_IE2202.11,20.htm)

<sup>24</sup> <https://event.choruscall.com/mediaframe/webcast.html?webcastid=fqTBPK1T>

<sup>25</sup> <https://stories.starbucks.com/uploads/2023/12/Abridged-GHRS-Report.pdf>  
<https://stories.starbucks.com/press/2023/starbucks-reaffirms-its-commitment-to-the-principles-of-freedom-of-association-and-right-to-collective-bargaining/>  
<https://stories.starbucks.com/uploads/2023/12/FY24-Letter-to-Shareholders-Assessment.pdf>

les effets positifs sur le climat social et le dialogue social suite aux mesures prises par Starbucks.

*Description détaillée :*

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant Quality Focus prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>26</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

<sup>26</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

**Quels ont été les principaux investissements<sup>27</sup> de ce produit financier ?**

SEXTANT QUALITY FOCUS			
Investissements les plus importants au 29-12-2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Meta	Services de communication	9,7%	Etats-Unis
Admiral	Finance	5,5%	Royaume-Uni
Compagnie Financière Richemont	Consommation discrétionnaire	5,2%	Suisse
Domino's Pizza	Consommation discrétionnaire	4,8%	Royaume-Uni
Kone oyj-b	Industrie	4,2%	
Games Workshop	Consommation discrétionnaire	4,1%	Royaume-Uni
The Hershey	Consommation de base	4%	Etats-Unis
Reckitt Benckiser	Consommation de base	4%	Royaume-Uni
Starbucks	Consommation discrétionnaire	3,9%	Etats-Unis
Alphabet	Services de communication	3%	Etats-Unis
PayPal Holdings	Finance	3%	
<b>TOTAL</b>		<b>51,4%</b>	

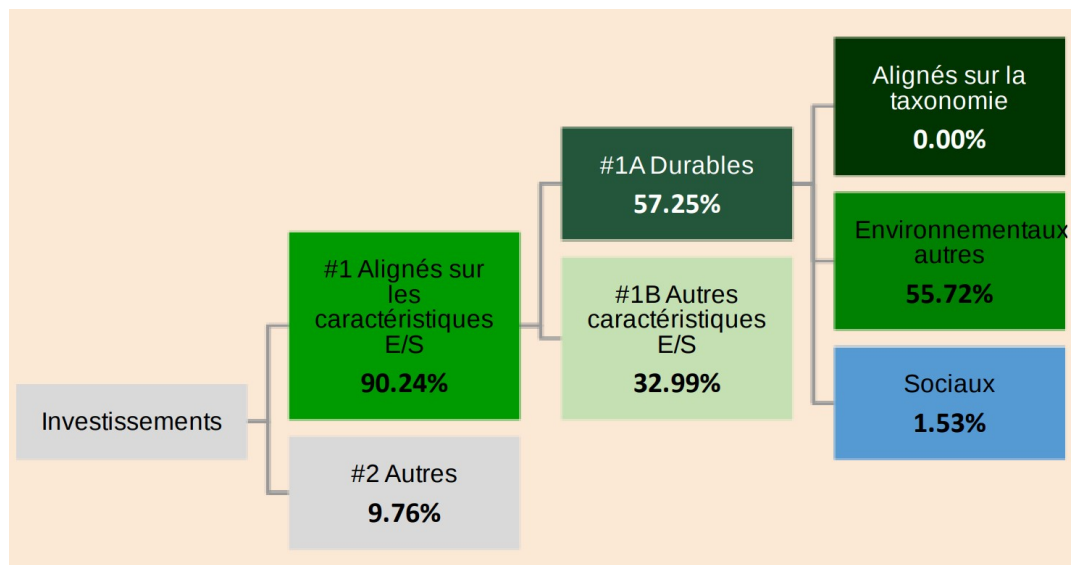
<sup>27</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**SEXTANT Quality Focus**  
(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



**La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**La catégorie #2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la part d'investissements durables du compartiment établie à 57,25% sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

SEXTANT QUALITY FOCUS			
10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Admiral	Finance	5,5%	Royaume-Uni
Compagnie Financière Richemont	Consommation discrétionnaire	5,2%	Suisse
Kone Oyj	Industrie	4,2%	Finlande
Reckitt Benckiser	Consommation de base	3,9%	Royaume-Unis
The Hershey	Consommation de base	3,9%	Etats-Unis
Diageo	Consommation discrétionnaire	3,9%	Royaume-Uni
Paypal	Services de communication	2,9%	Etats-Unis
Intertek	Industrie	2,6%	Royaume-Uni
Bureau Veritas	Industrie	2,6%	France
NVR	Consommation discrétionnaire	2,5%	Etats-Unis

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Quality Focus n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>28</sup> ?**

Oui :

D  le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

**SEXTANT QUALITY FOCUS**

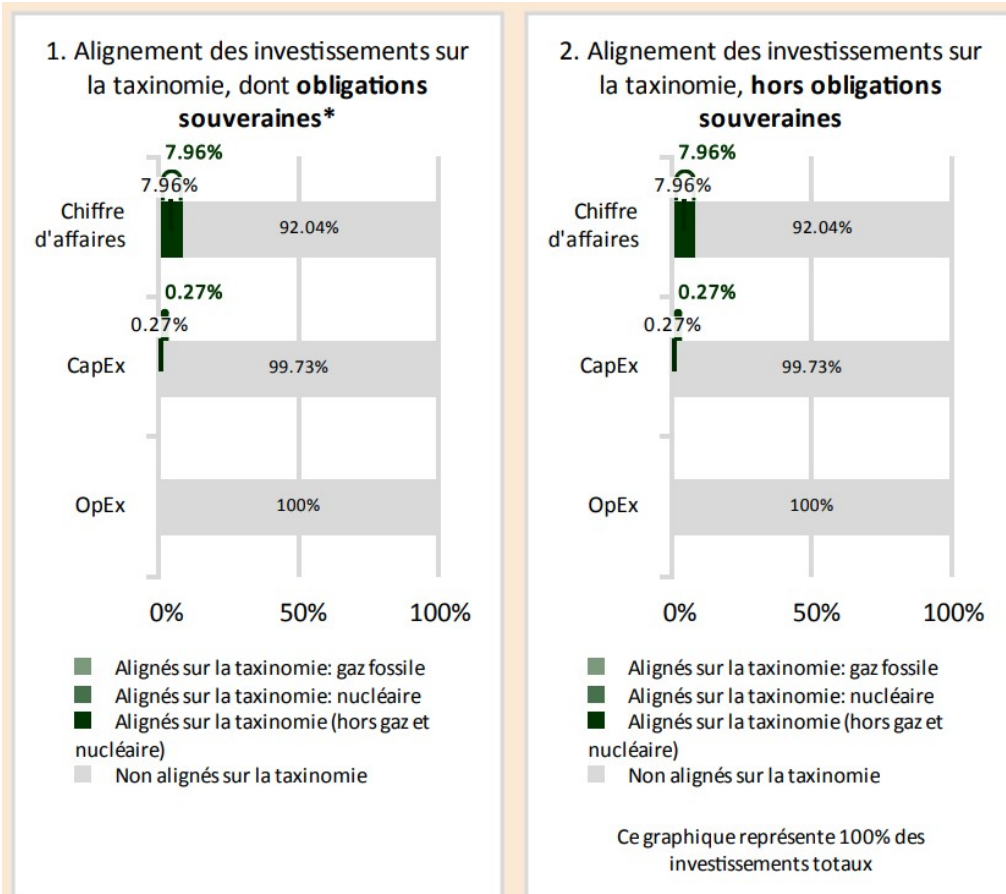
<sup>28</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Part des investissements alignées sur la taxinomie au 29/12/2023**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

**PART VERTE**  
**SEXTANT QUALITY FOCUS : 7,9%**

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle une part verte positive de 7,9%, en progression depuis l'exercice précédent : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2022 atteignait un alignement taxinomie de 0,017%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT QUALITY FOCUS			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Otis Worldwide	Industrie	54,5%	Habilitante
KONE Oyj	Industrie	14,1%	Habilitante
Bureau Veritas	Industrie	2,6%	Habilitante

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 7,9% d'investissements du portefeuille en part du chiffre d'affaires alignés à la taxonomie, la quasi-totalité (i.e. 7.89%) correspond à des activités habilitantes captées.

Part des investissements réalisés par types d'activités – Sextant Quality Focus				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>29</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2023	Part des CAPEX alignés	0%	0,27%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0,07%	7,89%
	Couverture	14,24% <sup>30</sup>		
2022	Part des CAPEX alignés	0%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0%	0.017%
	Couverture	97,06%		

• **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau ci-dessus.

<sup>29</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>30</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

**55,7%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>31</sup>, **le compartiment Sextant Quality Focus totalise au 29/12/2023 55,72% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Admiral (5,5%), Compagnie Financière Richemont (5,2%), Kone Oyj (4,2%), Hershey (4,0%) et Reckitt Benckiser (3,9%).

### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

**1,5%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>32</sup>, **le compartiment Sextant Quality Focus totalise au 29/12/2023 1,53% d'investissements durables ayant un objectif social.**

L'unique entreprise éligible est Rational.

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **9,8% de l'actif total** du compartiment au 29/12/2023 et correspondaient à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>31</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>32</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnarial** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Reporting de vote 2023**

Nombre d'AG votables	28
Pourcentage d'AG votées	93%*
Nombre de résolutions votées	480
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	19%
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	52
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	32
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	22%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	15%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Augmentations de capital : 48%
	Nomination des administrateurs : 15%
	Rémunération des dirigeants : 22%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Amadeus, Choice Hotel, Domino's Pizza, NVR, Rational : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	Nintendo : 14%, Arista Networks : 25%, Alphabet : 56%

*\*Amiral Gestion n'a pas pu voter à l'assemblée générale de Nestlé et de Compagnie Financière Richemont en 2023, en raison du pays de domiciliation de ces entreprises où la législation impose le blocage des titres. Pour toutes informations supplémentaires se référer à la Politique de vote, disponible sur le site internet [ici](#).*

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

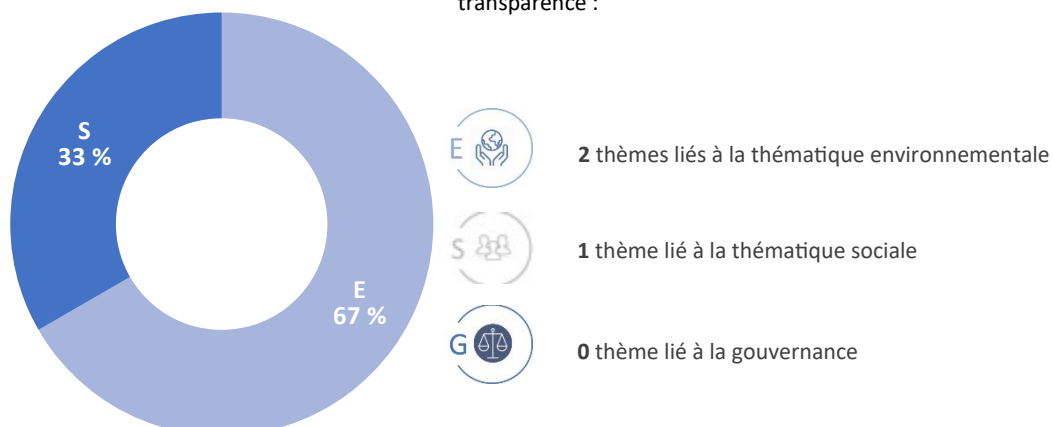
Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 :				
<b>3</b> Entreprises	<b>7,6%</b> du portefeuille 29-12-2023	Engagements individuels et collaboratifs	<b>E</b>	Unilever, Nestlé
			<b>S</b>	Intertek

#### Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



#### Illustrations d'actions engagement menées en 2023

<b>Unilever</b>	
<b>Pilier</b>	<b>E (collaboratif)</b>
<p>En 2023 Amiral Gestion a rejoint la coalition d'investisseurs du Climate Action 100.</p> <p>Cette initiative regroupe des investisseurs à travers le monde dont l'objectif est d'inciter les grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre à réduire leurs émissions et à renforcer leur engagement envers les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.</p> <p>Nous avons rejoint le groupe de travail de l'entreprise Unilever en novembre 2023. Les échanges avec Unilever sont assez riches et portent notamment sur le lobbying climatique, les objectifs du Scope 3 et le plan d'action climatique de l'entreprise allant jusqu'en 2030, avec de nouveaux objectifs confidentiels. Quelques améliorations sont notables à l'instar de l'augmentation du prix du carbone en interne, et nous attendons le prochain rapport de durabilité attendu en mars 2024 dans lequel l'entreprise devrait publier son nouveau plan d'action climatique.</p> <p>La dernière discussion entre les investisseurs et la société a porté sur la transition juste ; la confiance d'Unilever dans la validation du SBTi et l'impact potentiel du nouveau PDG sur la stratégie durable de la société. Des changements sur la rémunération long terme ont été mentionnés. Un autre entretien devrait se tenir avec Unilever après la publication de son rapport annuel.</p>	

<b>Intertek</b>	
<b>Pilier</b>	<b>Social</b>
<p>Intertek fait face à une action en justice au Royaume-Uni de la part d'anciens employés de l'usine VK Garment Factory en Thaïlande, accusant l'entreprise de ne pas avoir signalé l'exploitation des travailleurs par Tesco. Ces travailleurs affirment avoir été contraints de travailler environ 99 heures par semaine pour des salaires illégalement bas entre 2017 et 2020. Le rapport d'audit d'Intertek pour 2020 a révélé des violations, telles que salaires inférieurs au minimum légal, du travail le dimanche, la confiscation de cartes bancaire et relevé la crainte des travailleurs de se plaindre. Dans contexte, Tesco a déclaré qu'elle n'était pas responsable de la gestion de l'usine, tandis qu'Intertek a indiqué qu'elle n'était pas en mesure de faire des commentaires pendant la procédure judiciaire, mais qu'elle prenait les questions soulevées très au sérieux.</p> <p>Face à ces accusations, et à l'ouverture du procès (novembre 2022) nous avons contacté l'entreprise début 2023 afin de mieux comprendre la situation et la chronologie des événements, mesurer le risque réputationnel d'Intertek dans l'affaire et évaluer les potentielles conséquences. L'IR de l'entreprise Intertek nous a assuré que l'entreprise Tesco a été alarmée des révélations du rapport en 2020 avant qu'une ONG ne le fasse, et que le litige ne devrait pas avoir d'impact financier significatif. La société a également mentionné que, bien qu'elle ait détecté plusieurs problèmes par le passé, c'est la première fois qu'elle est directement visée par une action en justice.</p> <p>Nous attendons de voir la progression des événements pour Intertek.</p>	

Dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes (cf. partie dédiée dans le rapport), Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>33</sup>. **L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie.**

Ces enjeux sont en effet peu abordés par les entreprises, qui ne répondent d'ailleurs pas toujours aux demandes individuelles des investisseurs. L'idée est de démultiplier notre impact à travers cette coalition pour pouvoir concrètement les engager pour les inciter à adopter de bonnes pratiques, parmi lesquelles :

- Définir une politique et mettre en place des mesures pour atténuer les risques d'addiction et les effets néfastes potentiels sur la santé mentale et le bien-être de l'utilisateur final.
- S'engager à assurer la sécurité des enfants en ligne dans les codes de conduite, les politiques en matière de droits humains ou les dispositifs d'évaluation des risques. Par exemple, mettre en place un site dédié qui détaille notamment leur politique de protection de l'enfant.
- Se fixer des objectifs spécifiques et communiquer sur les progrès accomplis.
- Définir des objectifs à court et moyen termes (même s'ils ne sont pas quantitatifs du fait du thème abordé), permettant aux actionnaires de suivre les améliorations et les progrès réalisés par les entreprises dans ce domaine.
- Développer un dispositif signalant les contenus préjudiciables en ligne, coopérer avec les autorités pour dénoncer les abus en ligne, et nouer des partenariats avec des tiers en matière de sécurité en ligne.
- Gouvernance, transparence et divulgation dans le cadre du contrôle du contenu de leurs produits.
- Soutenir les initiatives pédagogiques en matière de sécurité en ligne et celles en lien avec la technologie, la santé mentale et le bien-être.

Dans ce contexte, **les fonds Sextant Tech, Sextant Quality Focus et Sextant Grand Large sont les véhicules principaux d'engagement pour Amiral Gestion via 3 gérants qui suivront avec l'équipe ESG les initiatives d'engagement menées ces toutes prochaines semaines en Support investor pour les sociétés META (Lead investor en cours), UBISOFT (Lead Investor : AXA IM) et ALPHABET (Lead Investor : Boston Common AM).**

**Pour le fonds Sextant Quality Focus, cela concerne son investissement dans les entreprises META et ALPHABET, avec un focus tout particulier sur l'entreprise META compte tenu de son exposition aux controverses et à son statut watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies<sup>34</sup>**

En préparation de cet engagement qui devrait se matérialiser en 2024 auprès de META, nous approfondissons en interne l'analyse fondamentale ESG sur META, et dans le cadre de la controverse :

- nous cherchons à identifier si d'autres études scientifiques ont été publiées sur l'impact des réseaux sur la santé mentale des adolescents,
- nous menons une analyse comparative plus fine sur les mesures de protection de SNAPCHAT, Instagram et Tik Tok + le contenu des Guides pour les parents
- nous identifions dans les derniers rapports RSE et les fonctionnalités des appli de ces 3 acteurs les pratiques qui se rapporteraient aux préconisations de la coalition

Concernant Alphabet, un engagement a été entamé en 2023 : nous sommes en attente de la réponse de l'entreprise.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

<sup>33</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xstor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xstor=EPR-5010-[20230711])

<sup>34</sup> Cf. la restitution de notre suivi d'analyse dans la partie dédiée du présent rapport

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT QUALITY FOCUS, LEI : 9695009DQ4GBBGXOH239
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT QUALITY FOCUS, LEI : 9695009DQ4GBBGXOH239 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1			
		Émissions de GES de niveau 2			
		Émissions de GES de			

		niveau 3				
		Émissions totales de GES	1891339,994		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	559,0942		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	327,42		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	30,4344		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	157,8183		En cours d'analyse	En cours d'analyse

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,1614		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	13761,6781		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	153661109		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse



	l'OCDE pour les entreprises multinationales	principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,0631		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0524		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,3450		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	14. Exposition à des	Part d'investissement	0		En cours	En cours

	armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	dans des société qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées			d'analyse	d'analyse
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Non applicable			

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			
<b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes),	12498398,94		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		par million d'euros de chiffre d'affaires				
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i>						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,2688		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i>						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b> <i>[Informations prévues par l'article 7]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b> <i>[Informations prévues par l'article 8]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )						
<b>Références aux normes internationales</b> <i>[Informations prévues par l'article 9]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>						

**Comparaison historique***[Informations prévues par l'article 10]**Non applicable*

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie

Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection</li> </ol>

		de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières	Part des matières premières (hors matériaux

	pour des constructions neuves et des rénovations importantes	recupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail



		précaire, le travail des enfants et le travail forcé)
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par

		le travail, par zone géographique ou type d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
	19. Score moyen en matière de liberté	Score mesurant le degré auquel les organisations

	d'expression	politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet

SEXTANT 2027 est un compartiment cherchant à obtenir une performance nette de frais et d'estimation de défaut calculée par la Société de gestion, annualisée, égale au taux Euro Bund allemand à novembre 2027+200bp, soit un rendement, calculé à la date du 6 juin 2022 de 3,37% annualisé. En investissant principalement dans des obligations dont les émetteurs sont des entreprises et des institutions financières publiques ou semi-publiques.

## CHIFFRES CLÉS

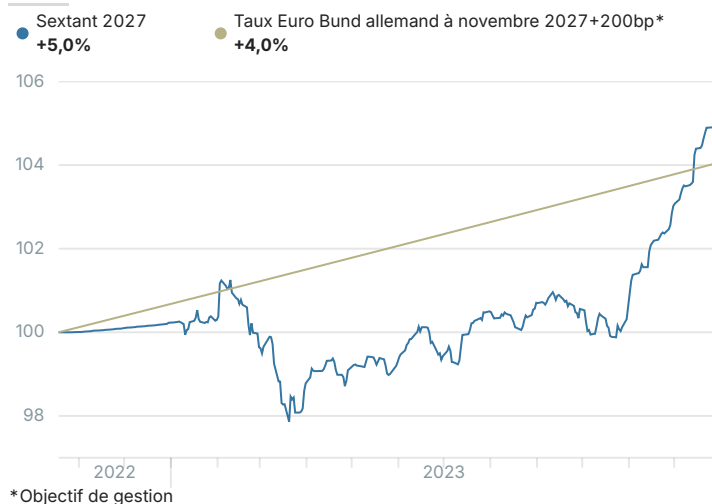
Actif net	34,53M€
VL part	104,96€
Nombre de lignes	42
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité Fonds	3,1%	-	2,8%
Ratio de Sharpe	0,5	-	0,4

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+1,9%	+4,4%	+5,6%	+4,7%	+4,7%	-	-	+5,0%	-	-	+4,1%
Objectif	+0,3%	+0,8%	+1,7%	+3,4%	+3,4%	-	-	+4,0%	-	-	+3,4%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Objectif
2023	0,1%	-0,7%	-0,9%	0,3%	0,2%	0,1%	1,1%	0,2%	-0,1%	0,1%	2,4%	1,9%	4,7%	3,4%
2022										0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,7%

## INDICATEURS

	Part obligataire	Total fonds
Rendement brut*	4,9%	4,8%**
Rendement après couv. de change	4,9%	4,8%**
Spreads (point de base)	226	209
Durée résiduelle (années)	3,1	2,8
Sensibilité Taux	2,7	2,5
Sensibilité actions (dont delta)	1,4%	1,3%
Exposition aux devises nette/brute	0,0% / 4,9%	

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

## ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1)

Obligations	92,6%	+2198bps
Souveraines	0%	0bps
Corporate	78,2%	+2405bps
Financières	0%	0bps
Convertibles	14,4%	-207bps
Liquidités	7,4%	-2198bps

**ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1)**  
**SECTEUR (ACTIF INVESTI)**

Communications Diversifiés	10,8%
Composants Automobiles	9,1%
Hôtels, Restaurants	7,8%
Distribution Spécialisée	7,6%
Immobilier	7,0%
Automobiles	5,7%
Services aux Entreprises	5,3%
Biens de Conso. Durables	5,0%
Soins et Autres Services	3,1%
Conglomérats Industriels	3,0%
Divertissement	2,9%
Médias	2,9%
Produits de Soins Personnel	2,8%
Distribution alimentaire	2,8%
Marchés de Capitaux	2,7%
Produits alimentaires	2,7%
Industrie Aérospatiale et Défense	2,6%
Energie	2,6%
Services interactifs	2,5%
Autres < 2,5%	10,9%

**PAYS (ACTIF INVESTI)**

France	51,3%
Espagne	8,2%
Allemagne	7,6%
Pays-Bas	6,1%
Etats-Unis	5,8%
Italie	5,6%
Royaume-Uni	5,3%
Suède	2,7%
Luxembourg	2,6%
Norvège	2,5%
Autres < 2,5%	2,4%

**NOTATION (PART OBLIGATAIRE)**

BBB	9,6% +124bps
BB+	13,9% +172bps
BB	13,7% +578bps
BB-	10,7% +245bps
B+	9,4% -240bps
B	11,5% -251bps
B-	2,6% +256bps
CCC+	2,9% -425bps
Non noté	25,7% -459bps

**RÉPARTITION PAR MATURITÉ (ACTIF INVESTI)**

Maturité	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	> 10 ans	Perpétuelle
Hypothèse de maturité SGP	0%	41,9%	58,1%	0%	0%	0%	0%
Maturité maximale	0%	41,9%	58,1%	0%	0%	0%	0%

**PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)**

Emission	Devise	Secteur	Pays	% de l'actif net
Iliad Hdg 5.125% 10/15/26	EUR	Communications Diversifiés	France	2,9%
Afflelou 4.25% 05/19/26	EUR	Soins et Autres Services Médicaux	France	2,9%
Gestamp 3.25% 04/30/26	EUR	Composants Automobiles	Espagne	2,9%
Orano 5.375% 05/15/27	EUR	Conglomérats Industriels	France	2,8%
Valeo 5.375% 28/05/27	EUR	Composants Automobiles	France	2,8%

**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES**

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR001400BM98
- **Classification AMF** : FCP "Obligations et autres titres de créance en euro"
- **Objectif de gestion** : Taux Euro Bund allemand à novembre 2027+200bp
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des

marchés

- **Date de lancement** : Fonds : 18/10/2022 Part : 18/10/2022
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J - 1 à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 0% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,2% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023

**GLOSSAIRE**

Les ratios du portefeuille sont calculés en fonction des hypothèses de date de remboursement des titres déterminées par les gérants : à maturité, à une date de remboursement à l'initiative de l'émetteur (call), à la prochaine option de vente du porteur (put), à l'occasion d'une éventuelle offre de rachat par l'émetteur (tender). Les hypothèses retenues ne correspondent donc pas toujours au rendement le plus faible. Ces hypothèses seront sélectionnées en fonction du coupon, des taux d'intérêt du marché, de la liquidité ou des conditions et politique de refinancement de l'émetteur ou encore du traitement prudentiel ou par les agences de notation de la souche. Les situations de rendement rendues aberrantes par notamment la proximité de la maturité sont corrigées. Des hypothèses erronées peuvent résulter en des rendements, marges de crédit, sensibilités ou durées résiduelles se révélant inexactes. Le rendement après coût de couverture du risque de change est approximé en utilisant le différentiel du taux monétaire à 3 mois ou du Swap de taux le plus proche de la durée résiduelle estimée entre l'euro et la devise. Le calcul n'inclut pas les coûts liés à la mise en œuvre effective d'une couverture et ne signifie pas que la totalité du risque de change a été couvert. \* Les rendements présentés ne constituent pas une promesse de rendement et sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction des conditions de marché et sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par Amiral Gestion. Ces rendements sont calculés bruts de frais, hors cas de défaut potentiel qui pourraient intervenir au cours de la vie du produit, et n'incluent ni les frais de gestion, ni les taxes, ni les frais de souscription et de rachat qui restent à la charge du souscripteur. Sextant 2027 ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Les investisseurs s'exposent également à un risque de taux en cas de rachat avant la maturité.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le portefeuille a été lancé en novembre 2022 et investi progressivement dans le courant du mois de janvier 2023 dans la mesure où, comme prévu dans le prospectus, l'équipe de gestion a attendu d'avoir des encours suffisants pour garantir un bon niveau de diversification au portefeuille. Comme prévu au lancement, le compartiment a été majoritairement investi dans la partie du marché high yield bénéficiant de la qualité de crédit la plus élevée (dites « BB »).

En cours d'année, la bonne performance de notre sélection de titres (Loxam, Faurecia, Rolls Royce, Afflelou, Picard ...) a été négativement compensée par la forte baisse de l'obligation senior unsecured Casino 6.625% 2026, coutant environ 248bps à la performance du portefeuille sur l'année. Le groupe Casino s'est en effet placé sous la protection du tribunal de commerce de Paris en ouvrant en juin 2023 une procédure de conciliation et a présenté un plan de restructuration particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée.

Outre la sélection de valeurs, le portefeuille a bénéficié en dernière partie d'année de la bonne performance du marché high yield portée par le resserrement des marges de crédit et la baisse des taux.

Le rebond des marchés obligataires initié en octobre a également bénéficié au compartiment, dans une mesure moindre que les indices de crédit à haut rendement étant donné le biais qualitatif de la sélection de titres.

Le portefeuille compte ainsi désormais 42 lignes pour 40 émetteurs et offre actuellement près de 5% de rendement brut (en prenant en compte la part de cash rémunéré) pour une qualité de crédit moyenne en zone « BB » pour la partie notée du portefeuille.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)  
19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 7,42%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

61,2 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Orano 5.375% 05/15/27, Valeo 5.375% 28/05/27, Ford Credit 4.867% 08/03/27, Faurecia 2.75% 15/02/27, Coty 4.75% 04/15/26

Ventes : IGD 2.125% 11-2024, Easyjet 1.875% 03/03/28, IM Group (Isabel Marant) 8% 03/01/28, LEG Immo CB 0.875% 09/01/25, Nexi CB 1.75% 04/24/27

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT 2027 promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon thermique, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT 2027 est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€



## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT 2027 est un compartiment cherchant à obtenir une performance nette de frais et d'estimation de défaut calculée par la Société de gestion, annualisée, égale au taux Euro Bund allemand à novembre 2027+200bp, soit un rendement, calculé à la date du 6 juin 2022 de 3,37% annualisé. En investissant principalement dans des obligations dont les émetteurs sont des entreprises et des institutions financières publiques ou semi-publiques.

## CHIFFRES CLÉS

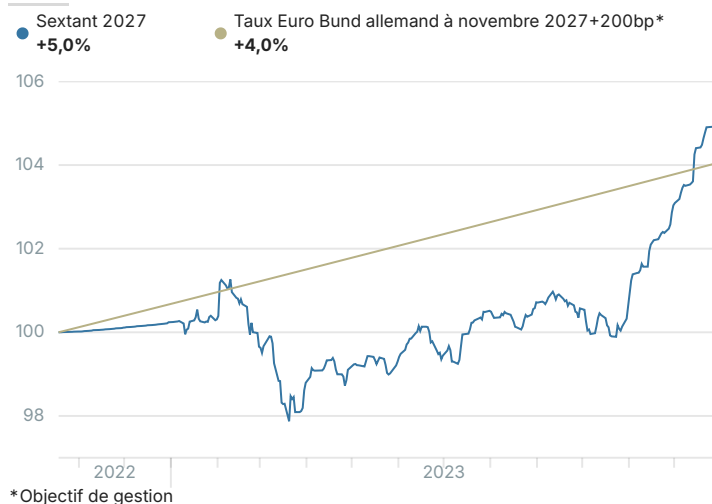
Actif net	34,53M€
VL part	104,97€
Nombre de lignes	42
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité Fonds	3,1%	-	2,8%
Ratio de Sharpe	0,5	-	0,4

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+1,9%	+4,4%	+5,6%	+4,7%	+4,7%	-	-	+5,0%	-	-	+4,1%
Objectif	+0,3%	+0,8%	+1,7%	+3,4%	+3,4%	-	-	+4,0%	-	-	+3,4%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Objectif
2023	0,1%	-0,7%	-0,9%	0,3%	0,2%	0,1%	1,1%	0,2%	-0,1%	0,1%	2,4%	1,9%	4,7%	3,4%
2022										0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,7%

## INDICATEURS

	Part obligataire	Total fonds
Rendement brut*	4,9%	4,8%**
Rendement après couv. de change	4,9%	4,8%**
Spreads (point de base)	226	209
Durée résiduelle (années)	3,1	2,8
Sensibilité Taux	2,7	2,5
Sensibilité actions (dont delta)	1,4%	1,3%
Exposition aux devises nette/brute	0,0% / 4,9%	

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

## ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1)

Obligations	92,6%	+2198bps
Souveraines	0%	0bps
Corporate	78,2%	+2405bps
Financières	0%	0bps
Convertibles	14,4%	-207bps
Liquidités	7,4%	-2198bps

**ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1)**  
**SECTEUR (ACTIF INVESTI)**

Communications Diversifiés	10,8%
Composants Automobiles	9,1%
Hôtels, Restaurants	7,8%
Distribution Spécialisée	7,6%
Immobilier	7,0%
Automobiles	5,7%
Services aux Entreprises	5,3%
Biens de Conso. Durables	5,0%
Soins et Autres Services	3,1%
Conglomérats Industriels	3,0%
Divertissement	2,9%
Médias	2,9%
Produits de Soins Personnel	2,8%
Distribution alimentaire	2,8%
Marchés de Capitaux	2,7%
Produits alimentaires	2,7%
Industrie Aérospatiale et Défense	2,6%
Energie	2,6%
Services interactifs	2,5%
Autres < 2,5%	10,9%

**PAYS (ACTIF INVESTI)**

France	51,3%
Espagne	8,2%
Allemagne	7,6%
Pays-Bas	6,1%
Etats-Unis	5,8%
Italie	5,6%
Royaume-Uni	5,3%
Suède	2,7%
Luxembourg	2,6%
Norvège	2,5%
Autres < 2,5%	2,4%

**NOTATION (PART OBLIGATAIRE)**

BBB	9,6% +124bps
BB+	13,9% +172bps
BB	13,7% +578bps
BB-	10,7% +245bps
B+	9,4% -240bps
B	11,5% -251bps
B-	2,6% +256bps
CCC+	2,9% -425bps
Non noté	25,7% -459bps

**RÉPARTITION PAR MATURITÉ (ACTIF INVESTI)**

Maturité	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	> 10 ans	Perpétuelle
Hypothèse de maturité SGP	0%	41,9%	58,1%	0%	0%	0%	0%
Maturité maximale	0%	41,9%	58,1%	0%	0%	0%	0%

**PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)**

Emission	Devise	Secteur	Pays	% de l'actif net
Iliad Hdg 5.125% 10/15/26	EUR	Communications Diversifiés	France	2,9%
Afflelou 4.25% 05/19/26	EUR	Soins et Autres Services Médicaux	France	2,9%
Gestamp 3.25% 04/30/26	EUR	Composants Automobiles	Espagne	2,9%
Orano 5.375% 05/15/27	EUR	Conglomérats Industriels	France	2,8%
Valeo 5.375% 28/05/27	EUR	Composants Automobiles	France	2,8%

**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES**

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part AD tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR001400BM80
- **Classification AMF** : FCP "Obligations et autres titres de créance en euro"
- **Objectif de gestion** : Taux Euro Bund allemand à novembre 2027+200bp
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 18/10/2022 Part : 18/10/2022
- **Durée minimale de placement recommandée** : Jusqu'au 31 décembre 2027
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J - 1 à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 0% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,2% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023

**GLOSSAIRE**

Les ratios du portefeuille sont calculés en fonction des hypothèses de date de remboursement des titres déterminées par les gérants : à maturité, à une date de remboursement à l'initiative de l'émetteur (call), à la prochaine option de vente du porteur (put), à l'occasion d'une éventuelle offre de rachat par l'émetteur (tender). Les hypothèses retenues ne correspondent donc pas toujours au rendement le plus faible. Ces hypothèses seront sélectionnées en fonction du coupon, des taux d'intérêt du marché, de la liquidité ou des conditions et politique de refinancement de l'émetteur ou encore du traitement prudentiel ou par les agences de notation de la souche. Les situations de rendement rendues aberrantes par notamment la proximité de la maturité sont corrigées. Des hypothèses erronées peuvent résulter en des rendements, marges de crédit, sensibilités ou durées résiduelles se révélant inexacts. Le rendement après coût de couverture du risque de change est approximé en utilisant le différentiel du taux monétaire à 3 mois ou du Swap de taux le plus proche de la durée résiduelle estimée entre l'euro et la devise. Le calcul n'inclut pas les coûts liés à la mise en œuvre effective d'une couverture et ne signifie pas que la totalité du risque de change a été couvert. \* Les rendements présentés ne constituent pas une promesse de rendement et sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction des conditions de marché et sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par Amiral Gestion. Ces rendements sont calculés bruts de frais, hors cas de défaut potentiel qui pourraient intervenir au cours de la vie du produit, et n'incluent ni les frais de gestion, ni les taxes, ni les frais de souscription et de rachat qui restent à la charge du souscripteur. Sextant 2027 ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Les investisseurs s'exposent également à un risque de taux en cas de rachat avant la maturité.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le portefeuille a été lancé en novembre 2022 et investi progressivement dans le courant du mois de janvier 2023 dans la mesure où, comme prévu dans le prospectus, l'équipe de gestion a attendu d'avoir des encours suffisants pour garantir un bon niveau de diversification au portefeuille. Comme prévu au lancement, le compartiment a été majoritairement investi dans la partie du marché high yield bénéficiant de la qualité de crédit la plus élevée (dites « BB »).

En cours d'année, la bonne performance de notre sélection de titres (Loxam, Faurecia, Rolls Royce, Afflelou, Picard ...) a été négativement compensée par la forte baisse de l'obligation senior unsecured Casino 6.625% 2026, coutant environ 248bps à la performance du portefeuille sur l'année. Le groupe Casino s'est en effet placé sous la protection du tribunal de commerce de Paris en ouvrant en juin 2023 une procédure de conciliation et a présenté un plan de restructuration particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée.

Outre la sélection de valeurs, le portefeuille a bénéficié en dernière partie d'année de la bonne performance du marché high yield portée par le resserrement des marges de crédit et la baisse des taux.

Le rebond des marchés obligataires initié en octobre a également bénéficié au compartiment, dans une mesure moindre que les indices de crédit à haut rendement étant donné le biais qualitatif de la sélection de titres.

Le portefeuille compte ainsi désormais 42 lignes pour 40 émetteurs et offre actuellement près de 5% de rendement brut (en prenant en compte la part de cash rémunéré) pour une qualité de crédit moyenne en zone « BB » pour la partie notée du portefeuille.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)  
19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 7,42%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

61,2 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Orano 5.375% 05/15/27, Valeo 5.375% 28/05/27, Ford Credit 4.867% 08/03/27, Faurecia 2.75% 15/02/27, Coty 4.75% 04/15/26

Ventes : IGD 2.125% 11-2024, Easyjet 1.875% 03/03/28, IM Group (Isabel Marant) 8% 03/01/28, LEG Immo CB 0.875% 09/01/25, Nexi CB 1.75% 04/24/27

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT 2027 promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon thermique, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT 2027 est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	effectif_gestion_ann	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	effectif_resp_ann	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	effectif_autre_ann	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT 2027 est un compartiment cherchant à obtenir une performance nette de frais et d'estimation de défaut calculée par la Société de gestion, annualisée, égale au taux Euro Bund allemand à novembre 2027+200bp, soit un rendement, calculé à la date du 6 juin 2022 de 3,37% annualisé. En investissant principalement dans des obligations dont les émetteurs sont des entreprises et des institutions financières publiques ou semi-publiques.

## CHIFFRES CLÉS

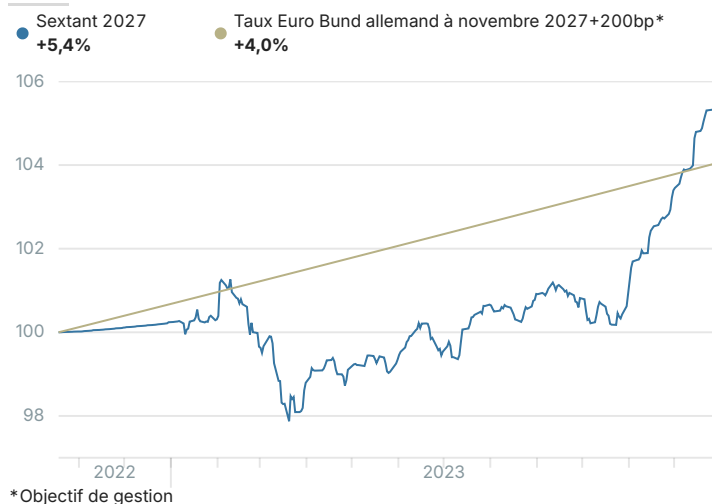
Actif net	34,53M€
VL part	1 053,90€
Nombre de lignes	42
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité Fonds	3,1%	-	2,9%
Ratio de Sharpe	0,6	-	0,6

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+1,9%	+4,5%	+5,9%	+5,1%	+5,1%	-	-	+5,4%	-	-	+4,5%
Objectif	+0,3%	+0,8%	+1,7%	+3,4%	+3,4%	-	-	+4,0%	-	-	+3,4%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Objectif
2023	0,1%	-0,7%	-0,9%	0,3%	0,2%	0,2%	1,1%	0,3%	-0,1%	0,1%	2,4%	1,9%	5,1%	3,4%
2022										0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,7%

## INDICATEURS

	Part obligataire	Total fonds
Rendement brut*	4,9%	4,8%**
Rendement après couv. de change	4,9%	4,8%**
Spreads (point de base)	226	209
Durée résiduelle (années)	3,1	2,8
Sensibilité Taux	2,7	2,5
Sensibilité actions (dont delta)	1,4%	1,3%
Exposition aux devises nette/brute	0,0% / 4,9%	

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

## ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1)

Obligations	92,6%	+2198bps
Souveraines	0%	0bps
Corporate	78,2%	+2405bps
Financières	0%	0bps
Convertibles	14,4%	-207bps
Liquidités	7,4%	-2198bps



**ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1)**  
**SECTEUR (ACTIF INVESTI)**

Communications Diversifiés	10,8%
Composants Automobiles	9,1%
Hôtels, Restaurants	7,8%
Distribution Spécialisée	7,6%
Immobilier	7,0%
Automobiles	5,7%
Services aux Entreprises	5,3%
Biens de Conso. Durables	5,0%
Soins et Autres Services	3,1%
Conglomérats Industriels	3,0%
Divertissement	2,9%
Médias	2,9%
Produits de Soins Personnel	2,8%
Distribution alimentaire	2,8%
Marchés de Capitaux	2,7%
Produits alimentaires	2,7%
Industrie Aérospatiale et Défense	2,6%
Energie	2,6%
Services interactifs	2,5%
Autres < 2,5%	10,9%

**PAYS (ACTIF INVESTI)**

France	51,3%
Espagne	8,2%
Allemagne	7,6%
Pays-Bas	6,1%
Etats-Unis	5,8%
Italie	5,6%
Royaume-Uni	5,3%
Suède	2,7%
Luxembourg	2,6%
Norvège	2,5%
Autres < 2,5%	2,4%

**NOTATION (PART OBLIGATAIRE)**

BBB	9,6% +124bps
BB+	13,9% +172bps
BB	13,7% +578bps
BB-	10,7% +245bps
B+	9,4% -240bps
B	11,5% -251bps
B-	2,6% +256bps
CCC+	2,9% -425bps
Non noté	25,7% -459bps

**RÉPARTITION PAR MATURITÉ (ACTIF INVESTI)**

Maturité	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	> 10 ans	Perpétuelle
Hypothèse de maturité SGP	0%	41,9%	58,1%	0%	0%	0%	0%
Maturité maximale	0%	41,9%	58,1%	0%	0%	0%	0%

**PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)**

Emission	Devise	Secteur	Pays	% de l'actif net
Iliad Hdg 5.125% 10/15/26	EUR	Communications Diversifiés	France	2,9%
Afflelou 4.25% 05/19/26	EUR	Soins et Autres Services Médicaux	France	2,9%
Gestamp 3.25% 04/30/26	EUR	Composants Automobiles	Espagne	2,9%
Orano 5.375% 05/15/27	EUR	Conglomérats Industriels	France	2,8%
Valeo 5.375% 28/05/27	EUR	Composants Automobiles	France	2,8%

**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES**

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part I investisseurs institutionnels
- **Code ISIN** : FR001400BMB0
- **Classification AMF** : FCP "Obligations et autres titres de créance en euro"
- **Objectif de gestion** : Taux Euro Bund allemand à novembre 2027+200bp
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des

marchés

- **Date de lancement** : Fonds : 18/10/2022 Part : 18/10/2022
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J - 1 à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,6% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023

**GLOSSAIRE**

Les ratios du portefeuille sont calculés en fonction des hypothèses de date de remboursement des titres déterminées par les gérants : à maturité, à une date de remboursement à l'initiative de l'émetteur (call), à la prochaine option de vente du porteur (put), à l'occasion d'une éventuelle offre de rachat par l'émetteur (tender). Les hypothèses retenues ne correspondent donc pas toujours au rendement le plus faible. Ces hypothèses seront sélectionnées en fonction du coupon, des taux d'intérêt du marché, de la liquidité ou des conditions et politique de refinancement de l'émetteur ou encore du traitement prudentiel ou par les agences de notation de la souche. Les situations de rendement rendues aberrantes par notamment la proximité de la maturité sont corrigées. Des hypothèses erronées peuvent résulter en des rendements, marges de crédit, sensibilités ou durées résiduelles se révélant inexactes. Le rendement après coût de couverture du risque de change est approximé en utilisant le différentiel du taux monétaire à 3 mois ou du Swap de taux le plus proche de la durée résiduelle estimée entre l'euro et la devise. Le calcul n'inclut pas les coûts liés à la mise en œuvre effective d'une couverture et ne signifie pas que la totalité du risque de change a été couvert. \* Les rendements présentés ne constituent pas une promesse de rendement et sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction des conditions de marché et sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par Amiral Gestion. Ces rendements sont calculés bruts de frais, hors cas de défaut potentiel qui pourraient intervenir au cours de la vie du produit, et n'incluent ni les frais de gestion, ni les taxes, ni les frais de souscription et de rachat qui restent à la charge du souscripteur. Sextant 2027 ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Les investisseurs s'exposent également à un risque de taux en cas de rachat avant la maturité.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le portefeuille a été lancé en novembre 2022 et investi progressivement dans le courant du mois de janvier 2023 dans la mesure où, comme prévu dans le prospectus, l'équipe de gestion a attendu d'avoir des encours suffisants pour garantir un bon niveau de diversification au portefeuille. Comme prévu au lancement, le compartiment a été majoritairement investi dans la partie du marché high yield bénéficiant de la qualité de crédit la plus élevée (dites « BB »).

En cours d'année, la bonne performance de notre sélection de titres (Loxam, Faurecia, Rolls Royce, Afflelou, Picard ...) a été négativement compensée par la forte baisse de l'obligation senior unsecured Casino 6.625% 2026, coutant environ 248bps à la performance du portefeuille sur l'année. Le groupe Casino s'est en effet placé sous la protection du tribunal de commerce de Paris en ouvrant en juin 2023 une procédure de conciliation et a présenté un plan de restructuration particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée.

Outre la sélection de valeurs, le portefeuille a bénéficié en dernière partie d'année de la bonne performance du marché high yield portée par le resserrement des marges de crédit et la baisse des taux.

Le rebond des marchés obligataires initié en octobre a également bénéficié au compartiment, dans une mesure moindre que les indices de crédit à haut rendement étant donné le biais qualitatif de la sélection de titres.

Le portefeuille compte ainsi désormais 42 lignes pour 40 émetteurs et offre actuellement près de 5% de rendement brut (en prenant en compte la part de cash rémunéré) pour une qualité de crédit moyenne en zone « BB » pour la partie notée du portefeuille.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)  
19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 7,42%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

61,2 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Orano 5.375% 05/15/27, Valeo 5.375% 28/05/27, Ford Credit 4.867% 08/03/27, Faurecia 2.75% 15/02/27, Coty 4.75% 04/15/26

Ventes : IGD 2.125% 11-2024, Easyjet 1.875% 03/03/28, IM Group (Isabel Marant) 8% 03/01/28, LEG Immo CB 0.875% 09/01/25, Nexi CB 1.75% 04/24/27

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT 2027 promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon thermique, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT 2027 est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT 2027 est un compartiment cherchant à obtenir une performance nette de frais et d'estimation de défaut calculée par la Société de gestion, annualisée, égale au taux Euro Bund allemand à novembre 2027+200bp, soit un rendement, calculé à la date du 6 juin 2022 de 3,37% annualisé. En investissant principalement dans des obligations dont les émetteurs sont des entreprises et des institutions financières publiques ou semi-publiques.

## CHIFFRES CLÉS

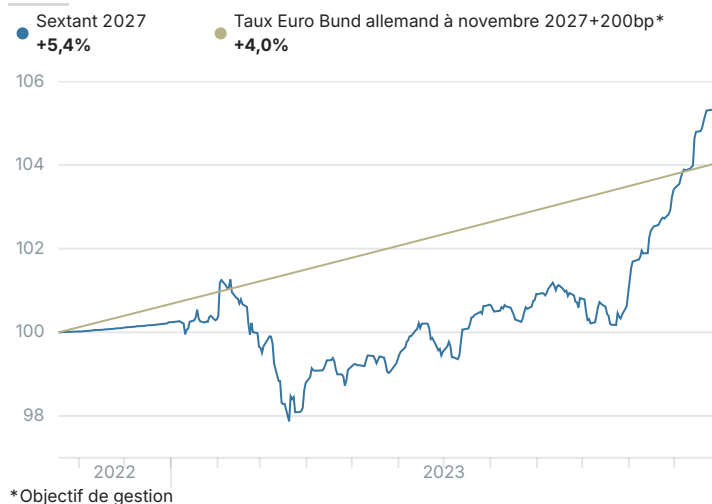
Actif net	34,53M€
VL part	1 053,88€
Nombre de lignes	42
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité Fonds	3,1%	-	2,9%
Ratio de Sharpe	0,6	-	0,6

## PERFORMANCES HISTORIQUES



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+1,9%	+4,5%	+5,9%	+5,1%	+5,1%	-	-	+5,4%	-	-	+4,5%
Objectif	+0,3%	+0,8%	+1,7%	+3,4%	+3,4%	-	-	+4,0%	-	-	+3,4%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Objectif
2023	0,1%	-0,7%	-0,9%	0,3%	0,2%	0,2%	1,1%	0,3%	-0,1%	0,1%	2,4%	1,9%	5,1%	3,4%
2022										0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,7%

## INDICATEURS

	Part obligataire	Total fonds
Rendement brut*	4,9%	4,8%**
Rendement après couv. de change	4,9%	4,8%**
Spreads (point de base)	226	209
Durée résiduelle (années)	3,1	2,8
Sensibilité Taux	2,7	2,5
Sensibilité actions (dont delta)	1,4%	1,3%
Exposition aux devises nette/brute	0,0% / 4,9%	

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

## ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1)

Obligations	92,6%	+2198bps
Souveraines	0%	0bps
Corporate	78,2%	+2405bps
Financières	0%	0bps
Convertibles	14,4%	-207bps
Liquidités	7,4%	-2198bps

**ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1)**  
**SECTEUR (ACTIF INVESTI)**

Communications Diversifiés	10,8%
Composants Automobiles	9,1%
Hôtels, Restaurants	7,8%
Distribution Spécialisée	7,6%
Immobilier	7,0%
Automobiles	5,7%
Services aux Entreprises	5,3%
Biens de Conso. Durables	5,0%
Soins et Autres Services	3,1%
Conglomérats Industriels	3,0%
Divertissement	2,9%
Médias	2,9%
Produits de Soins Personnel	2,8%
Distribution alimentaire	2,8%
Marchés de Capitaux	2,7%
Produits alimentaires	2,7%
Industrie Aérospatiale et Défense	2,6%
Energie	2,6%
Services interactifs	2,5%
Autres < 2,5%	10,9%

**PAYS (ACTIF INVESTI)**

France	51,3%
Espagne	8,2%
Allemagne	7,6%
Pays-Bas	6,1%
Etats-Unis	5,8%
Italie	5,6%
Royaume-Uni	5,3%
Suède	2,7%
Luxembourg	2,6%
Norvège	2,5%
Autres < 2,5%	2,4%

**NOTATION (PART OBLIGATAIRE)**

BBB	9,6% +124bps
BB+	13,9% +172bps
BB	13,7% +578bps
BB-	10,7% +245bps
B+	9,4% -240bps
B	11,5% -251bps
B-	2,6% +256bps
CCC+	2,9% -425bps
Non noté	25,7% -459bps

**RÉPARTITION PAR MATURITÉ (ACTIF INVESTI)**

Maturité	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	> 10 ans	Perpétuelle
Hypothèse de maturité SGP	0%	41,9%	58,1%	0%	0%	0%	0%
Maturité maximale	0%	41,9%	58,1%	0%	0%	0%	0%

**PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)**

Emission	Devise	Secteur	Pays	% de l'actif net
Iliad Hdg 5.125% 10/15/26	EUR	Communications Diversifiés	France	2,9%
Afflelou 4.25% 05/19/26	EUR	Soins et Autres Services Médicaux	France	2,9%
Gestamp 3.25% 04/30/26	EUR	Composants Automobiles	Espagne	2,9%
Orano 5.375% 05/15/27	EUR	Conglomérats Industriels	France	2,8%
Valeo 5.375% 28/05/27	EUR	Composants Automobiles	France	2,8%

**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES**

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part ID investisseurs institutionnels
- **Code ISIN** : FR001400BMA2
- **Classification AMF** : FCP "Obligations et autres titres de créance en euro"
- **Objectif de gestion** : Taux Euro Bund allemand à novembre 2027+200bp
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des

marchés

- **Date de lancement** : Fonds : 18/10/2022 Part : 18/10/2022
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J - 1 à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,6% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023

**GLOSSAIRE**

Les ratios du portefeuille sont calculés en fonction des hypothèses de date de remboursement des titres déterminées par les gérants : à maturité, à une date de remboursement à l'initiative de l'émetteur (call), à la prochaine option de vente du porteur (put), à l'occasion d'une éventuelle offre de rachat par l'émetteur (tender). Les hypothèses retenues ne correspondent donc pas toujours au rendement le plus faible. Ces hypothèses seront sélectionnées en fonction du coupon, des taux d'intérêt du marché, de la liquidité ou des conditions et politique de refinancement de l'émetteur ou encore du traitement prudentiel ou par les agences de notation de la souche. Les situations de rendement rendues aberrantes par notamment la proximité de la maturité sont corrigées. Des hypothèses erronées peuvent résulter en des rendements, marges de crédit, sensibilités ou durées résiduelles se révélant inexactes. Le rendement après coût de couverture du risque de change est approximé en utilisant le différentiel du taux monétaire à 3 mois ou du Swap de taux le plus proche de la durée résiduelle estimée entre l'euro et la devise. Le calcul n'inclut pas les coûts liés à la mise en œuvre effective d'une couverture et ne signifie pas que la totalité du risque de change a été couvert. \* Les rendements présentés ne constituent pas une promesse de rendement et sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction des conditions de marché et sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par Amiral Gestion. Ces rendements sont calculés bruts de frais, hors cas de défaut potentiel qui pourraient intervenir au cours de la vie du produit, et n'incluent ni les frais de gestion, ni les taxes, ni les frais de souscription et de rachat qui restent à la charge du souscripteur. Sextant 2027 ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Les investisseurs s'exposent également à un risque de taux en cas de rachat avant la maturité.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le portefeuille a été lancé en novembre 2022 et investi progressivement dans le courant du mois de janvier 2023 dans la mesure où, comme prévu dans le prospectus, l'équipe de gestion a attendu d'avoir des encours suffisants pour garantir un bon niveau de diversification au portefeuille. Comme prévu au lancement, le compartiment a été majoritairement investi dans la partie du marché high yield bénéficiant de la qualité de crédit la plus élevée (dites « BB »).

En cours d'année, la bonne performance de notre sélection de titres (Loxam, Faurecia, Rolls Royce, Afflelou, Picard ...) a été négativement compensée par la forte baisse de l'obligation senior unsecured Casino 6.625% 2026, coutant environ 248bps à la performance du portefeuille sur l'année. Le groupe Casino s'est en effet placé sous la protection du tribunal de commerce de Paris en ouvrant en juin 2023 une procédure de conciliation et a présenté un plan de restructuration particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée.

Outre la sélection de valeurs, le portefeuille a bénéficié en dernière partie d'année de la bonne performance du marché high yield portée par le resserrement des marges de crédit et la baisse des taux.

Le rebond des marchés obligataires initié en octobre a également bénéficié au compartiment, dans une mesure moindre que les indices de crédit à haut rendement étant donné le biais qualitatif de la sélection de titres.

Le portefeuille compte ainsi désormais 42 lignes pour 40 émetteurs et offre actuellement près de 5% de rendement brut (en prenant en compte la part de cash rémunéré) pour une qualité de crédit moyenne en zone « BB » pour la partie notée du portefeuille.



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)  
19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 7,42%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

61,2 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Orano 5.375% 05/15/27, Valeo 5.375% 28/05/27, Ford Credit 4.867% 08/03/27, Faurecia 2.75% 15/02/27, Coty 4.75% 04/15/26

Ventes : IGD 2.125% 11-2024, Easyjet 1.875% 03/03/28, IM Group (Isabel Marant) 8% 03/01/28, LEG Immo CB 0.875% 09/01/25, Nexi CB 1.75% 04/24/27

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT 2027 promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon thermique, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT 2027 est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

SEXTANT 2027 est un compartiment cherchant à obtenir une performance nette de frais et d'estimation de défaut calculée par la Société de gestion, annualisée, égale au taux Euro Bund allemand à novembre 2027+200bp, soit un rendement, calculé à la date du 6 juin 2022 de 3,37% annualisé. En investissant principalement dans des obligations dont les émetteurs sont des entreprises et des institutions financières publiques ou semi-publiques.

## CHIFFRES CLÉS

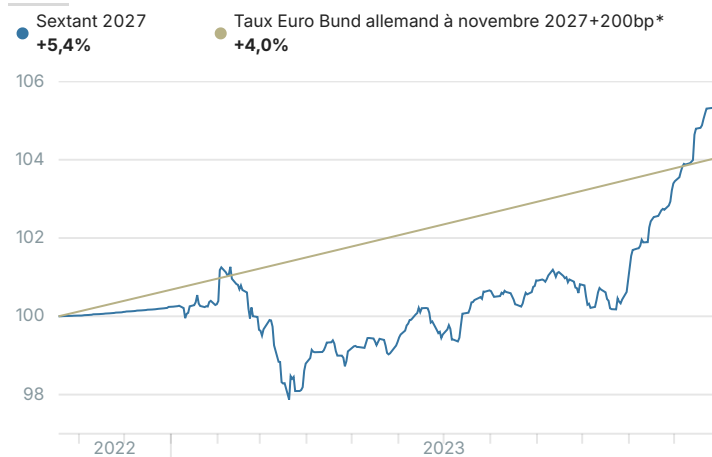
Actif net	34,53M€
VL part	105,38€
Nombre de lignes	42
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité Fonds	3,1%	-	2,9%
Ratio de Sharpe	0,6	-	0,6

## PERFORMANCES HISTORIQUES



\*Objectif de gestion

## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+1,9%	+4,5%	+5,9%	+5,1%	+5,1%	-	-	+5,4%	-	-	+4,5%
Objectif	+0,3%	+0,8%	+1,7%	+3,4%	+3,4%	-	-	+4,0%	-	-	+3,4%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Objectif
2023	0,1%	-0,7%	-0,9%	0,3%	0,2%	0,2%	1,1%	0,3%	-0,1%	0,1%	2,4%	1,9%	5,1%	3,4%
2022										0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,7%

## INDICATEURS

	Part obligataire	Total fonds
Rendement brut*	4,9%	4,8%**
Rendement après couv. de change	4,9%	4,8%**
Spreads (point de base)	226	209
Durée résiduelle (années)	3,1	2,8
Sensibilité Taux	2,7	2,5
Sensibilité actions (dont delta)	1,4%	1,3%
Exposition aux devises nette/brute	0,0% / 4,9%	

\*\*inclus les liquidités et instruments du marché monétaire

## ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1)

Obligations	92,6%	+2198bps
Souveraines	0%	0bps
Corporate	78,2%	+2405bps
Financières	0%	0bps
Convertibles	14,4%	-207bps
Liquidités	7,4%	-2198bps

**ALLOCATION (ÉVOLUTION N / N-1)**  
**SECTEUR (ACTIF INVESTI)**

Communications Diversifiés	10,8%
Composants Automobiles	9,1%
Hôtels, Restaurants	7,8%
Distribution Spécialisée	7,6%
Immobilier	7,0%
Automobiles	5,7%
Services aux Entreprises	5,3%
Biens de Conso. Durables	5,0%
Soins et Autres Services	3,1%
Conglomérats Industriels	3,0%
Divertissement	2,9%
Médias	2,9%
Produits de Soins Personnel	2,8%
Distribution alimentaire	2,8%
Marchés de Capitaux	2,7%
Produits alimentaires	2,7%
Industrie Aérospatiale et Défense	2,6%
Energie	2,6%
Services interactifs	2,5%
Autres < 2,5%	10,9%

**PAYS (ACTIF INVESTI)**

France	51,3%
Espagne	8,2%
Allemagne	7,6%
Pays-Bas	6,1%
Etats-Unis	5,8%
Italie	5,6%
Royaume-Uni	5,3%
Suède	2,7%
Luxembourg	2,6%
Norvège	2,5%
Autres < 2,5%	2,4%

**NOTATION (PART OBLIGATAIRE)**

BBB	9,6% +124bps
BB+	13,9% +172bps
BB	13,7% +578bps
BB-	10,7% +245bps
B+	9,4% -240bps
B	11,5% -251bps
B-	2,6% +256bps
CCC+	2,9% -425bps
Non noté	25,7% -459bps

**RÉPARTITION PAR MATURITÉ (ACTIF INVESTI)**

Maturité	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	> 10 ans	Perpétuelle
Hypothèse de maturité SGP	0%	41,9%	58,1%	0%	0%	0%	0%
Maturité maximale	0%	41,9%	58,1%	0%	0%	0%	0%

**PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)**

Emission	Devise	Secteur	Pays	% de l'actif net
Iliad Hdg 5.125% 10/15/26	EUR	Communications Diversifiés	France	2,9%
Afflelou 4.25% 05/19/26	EUR	Soins et Autres Services Médicaux	France	2,9%
Gestamp 3.25% 04/30/26	EUR	Composants Automobiles	Espagne	2,9%
Orano 5.375% 05/15/27	EUR	Conglomérats Industriels	France	2,8%
Valeo 5.375% 28/05/27	EUR	Composants Automobiles	France	2,8%

**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES**

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part Z
- **Code ISIN** : FR001400BMC8
- **Classification AMF** : FCP "Obligations et autres titres de créance en euro"
- **Objectif de gestion** : Taux Euro Bund allemand à novembre 2027+200bp
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des

marchés

- **Date de lancement** : Fonds : 18/10/2022 Part : 18/10/2022
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J - 1 à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 0% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,05% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023

**GLOSSAIRE**

Les ratios du portefeuille sont calculés en fonction des hypothèses de date de remboursement des titres déterminées par les gérants : à maturité, à une date de remboursement à l'initiative de l'émetteur (call), à la prochaine option de vente du porteur (put), à l'occasion d'une éventuelle offre de rachat par l'émetteur (tender). Les hypothèses retenues ne correspondent donc pas toujours au rendement le plus faible. Ces hypothèses seront sélectionnées en fonction du coupon, des taux d'intérêt du marché, de la liquidité ou des conditions et politique de refinancement de l'émetteur ou encore du traitement prudentiel ou par les agences de notation de la souche. Les situations de rendement rendues aberrantes par notamment la proximité de la maturité sont corrigées. Des hypothèses erronées peuvent résulter en des rendements, marges de crédit, sensibilités ou durées résiduelles se révélant inexactes. Le rendement après coût de couverture du risque de change est approximé en utilisant le différentiel du taux monétaire à 3 mois ou du Swap de taux le plus proche de la durée résiduelle estimée entre l'euro et la devise. Le calcul n'inclut pas les coûts liés à la mise en œuvre effective d'une couverture et ne signifie pas que la totalité du risque de change a été couvert. \* Les rendements présentés ne constituent pas une promesse de rendement et sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction des conditions de marché et sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par Amiral Gestion. Ces rendements sont calculés bruts de frais, hors cas de défaut potentiel qui pourraient intervenir au cours de la vie du produit, et n'incluent ni les frais de gestion, ni les taxes, ni les frais de souscription et de rachat qui restent à la charge du souscripteur. Sextant 2027 ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Les investisseurs s'exposent également à un risque de taux en cas de rachat avant la maturité.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le portefeuille a été lancé en novembre 2022 et investi progressivement dans le courant du mois de janvier 2023 dans la mesure où, comme prévu dans le prospectus, l'équipe de gestion a attendu d'avoir des encours suffisants pour garantir un bon niveau de diversification au portefeuille. Comme prévu au lancement, le compartiment a été majoritairement investi dans la partie du marché high yield bénéficiant de la qualité de crédit la plus élevée (dites « BB »).

En cours d'année, la bonne performance de notre sélection de titres (Loxam, Faurecia, Rolls Royce, Afflelou, Picard ...) a été négativement compensée par la forte baisse de l'obligation senior unsecured Casino 6.625% 2026, coutant environ 248bps à la performance du portefeuille sur l'année. Le groupe Casino s'est en effet placé sous la protection du tribunal de commerce de Paris en ouvrant en juin 2023 une procédure de conciliation et a présenté un plan de restructuration particulièrement défavorable aux porteurs de dette non sécurisée.

Outre la sélection de valeurs, le portefeuille a bénéficié en dernière partie d'année de la bonne performance du marché high yield portée par le resserrement des marges de crédit et la baisse des taux.

Le rebond des marchés obligataires initié en octobre a également bénéficié au compartiment, dans une mesure moindre que les indices de crédit à haut rendement étant donné le biais qualitatif de la sélection de titres.

Le portefeuille compte ainsi désormais 42 lignes pour 40 émetteurs et offre actuellement près de 5% de rendement brut (en prenant en compte la part de cash rémunéré) pour une qualité de crédit moyenne en zone « BB » pour la partie notée du portefeuille.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)  
19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 7,42%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

61,2 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Orano 5.375% 05/15/27, Valeo 5.375% 28/05/27, Ford Credit 4.867% 08/03/27, Faurecia 2.75% 15/02/27, Coty 4.75% 04/15/26

Ventes : IGD 2.125% 11-2024, Easyjet 1.875% 03/03/28, IM Group (Isabel Marant) 8% 03/01/28, LEG Immo CB 0.875% 09/01/25, Nexi CB 1.75% 04/24/27

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 3

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT 2027 promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon thermique, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armes à feu civiles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT 2027 est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€



## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit : SEXTANT 2027**

**Identifiant d'entité juridique : 9695005MQGXERXHAGO65**

**Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? <small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de ___ % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

#### Engagement de suivi d'une Note ESG moyenne du portefeuille

Le compartiment n'est pas adossé à un benchmark durable spécifique, mais promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises. Sextant 2027 intègre dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille.

#### Score ESG externe<sup>2</sup> :

<sup>1</sup> Date du document : Février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2648/sextant\\_2027\\_annexe\\_2\\_precontractuel\\_sfdr\\_8\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2648/sextant_2027_annexe_2_precontractuel_sfdr_8_dec2023_vf.pdf)

<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

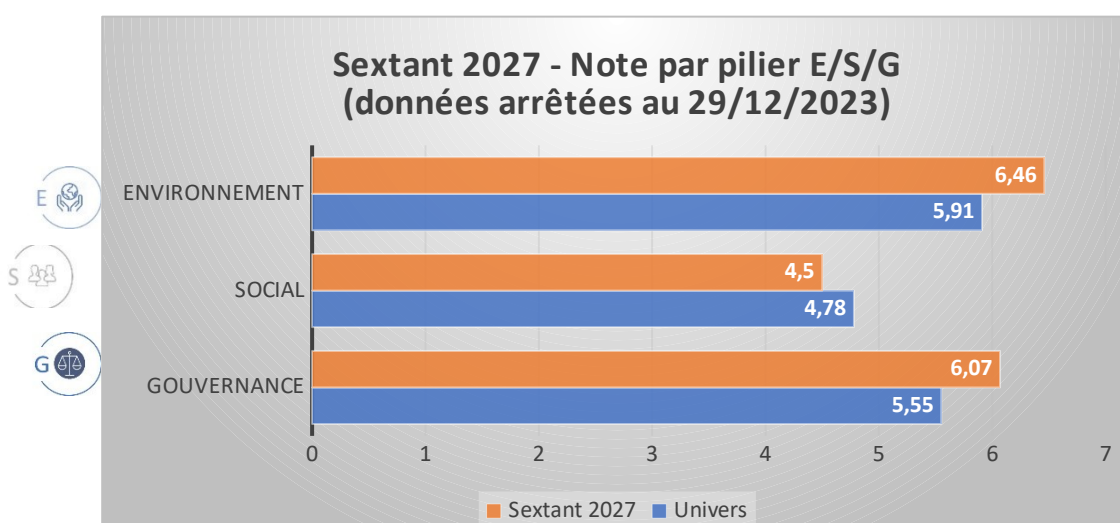
Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

(Source : MSCI ESG Ratings)<sup>3</sup> - Au 29 décembre 2023

Compartiment	Note ESG (/10)	Couverture	Performance relative du compartiment / univers
<b>Sextant 2027</b>	<b>6,46</b>	85%	<b>+16,64%</b>
<b>Univers<sup>4</sup></b>	5,65	51%	

Nous notons une notation ESG de bon niveau du compartiment Sextant 2027 (6,4/10), relativement à son univers.

La notation des 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG est présentée ci-dessous, avec un bon niveau de notation sur les piliers environnementaux et de gouvernance.



**Meilleures notes ESG du compartiment<sup>5</sup>**

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Valeo	10	2,8%
LEG Immobilien	8,6	2,6%
Zalando	8,5	2,2%
easyJet	8,5	1,1%
Orano	8,3	2,8%

<sup>3</sup> En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance

<sup>4</sup> Il est à noter que le compartiment Sextant 2027 a adopté un univers de référence ESG en 2023 afin de suivre la performance relative de son portefeuille sur les indicateurs ESG et PAI sur lesquels il est engagé dans son annexe précontractuelle SFDR accessible sur la page fonds du compartiment ([SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)).

<sup>5</sup> Le rapport périodique de 2022 présentait les principaux contributeurs (positifs et négatifs) de la note ESG du portefeuille. La comparaison avec les meilleures et moins bonnes notes présentées ci-dessous n'est donc pas possible.

**Notes ESG les moins élevées du compartiment**

Au 29/12/2023		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Eircom Finance DAC	1,2	2,2%
Gestamp Automocion	2,1	2,9%
COTY INC.	2,9	2,6%
VNV Global	3,2	2,5%
Loxam	5,1	2,5%

**Indicateur de qualité environnemental / changement climatique**

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant 2027, le compartiment évalue sa qualité environnementale en faveur du climat sur la base de l'indicateur d'Intensité carbone.

La performance du compartiment sur cet indicateur est calculée au 29/12/2023 et restituée ci-dessous.

**ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE**

DATE	INTENSITE CARBONE*				
	SEXTANT 2027				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
Portefeuille	Univers				
<b>29/12/2023</b>	61%	47%	244,6	248,5	<b>-2%</b>

**\*LEGENDE**

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCl4-Tetrachloromethane, C2H3Cl3 – Trichloroethane, CBrF3-Bromotrifluoromethane et le CO2 issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

**Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de Sextant 2027<sup>6</sup>**

Le compartiment produit annuellement un reporting climat et d’empreinte environnementale qui intègre les données de part verte alignée selon le cadre de la Taxonomie Européenne.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du reporting sont restitués dans le tableau ci-dessous :

	Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 <i>Scope 1+2+3</i>	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environne mentale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>7</sup> ) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
<b>SEXTANT 2027</b>	<b>113,53</b> 266,45	<b>&gt; 5°C<sup>8</sup></b>	<b>1,9%</b>	<b>5,86%<sup>9</sup></b>	<b>0%</b>	<b>0,30%</b>	<b>41,08</b>
<i>Couverture</i>	61%	56%	59%	21,14%	-	56%	65%
<b>Univers</b>	<b>199,6</b> 306,9	<b>2°C</b>	<b>3,8%</b>	<b>5,49%<sup>10</sup></b>	<b>0,20%</b>	<b>0,28%</b>	<b>41,9</b>
<i>Couverture</i>	47%	27%	29%	13%	-	26%	35%

\* Source : S&P - Trucost

\*\* Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

**Le compartiment est bien orienté sur son intensité carbone et son empreinte environnementale.** Son alignement en température est en revanche mal orienté du fait de la contribution négative majeure sur deux valeurs investies : Telecom Italia et Valeo<sup>8</sup>. Sur les autres indicateurs, le compartiment se positionne dans la lignée de son univers.

<sup>6</sup> L’intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l’univers à partir des données de l’exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d’empreinte environnementale, les données sont issues de l’exercice 2022.

<sup>7</sup> Il s’agit de la donnée d’Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d’affaires avec comme source les données de recherche de l’agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d’alignement reportées par les entreprises pour l’exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé d’émetteurs crédit européens et internationaux, la majeure partie d’entre eux ne sont pas soumis à l’obligation de reporting en matière de publication de part verte. Aussi, il n’est aujourd’hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s’avérer très partielles à l’échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>8</sup> Le portefeuille est moins bien orienté que son univers sur la mesure d’évaluation de l’alignement température à cause de 2 valeurs investies : Telecom Italia et Valeo SE. En effet, le fournisseur S&P Trucost évalue un non alignement très net de ces sociétés par rapport au scénario de référence retenu et aligné à une hausse de température de 2°C depuis la période préindustrielle. Cette évaluation compare le scénario de référence avec les émissions de gaz à effet de serre, passées et futures, normalisées par la valeur ajoutée des sociétés, ce qui résulte en une forte sous-performance selon ces choix de méthode.

<sup>9</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

<sup>10</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

• **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

Le compartiment Sextant 2027 ayant été lancé le 7 novembre 2022, il n'était pas encore investi dans sa classe d'actifs au 30/12/2022, date d'arrêt du précédent reporting périodique, conformément aux dispositions applicables lors des lancements de fonds. En effet, étant investi dans des OPC monétaires classifiés SFDR 8 et des liquidités à cette date, les champs de reporting à renseigner de l'Annexe 4 des RTS SFDR et figurant dans les pages suivantes étaient alors non applicables.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant 2027 promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne s'est pas engagé à ce jour à présenter une proportion minimale d'investissements durables. Toutefois, même si le compartiment n'est pas engagé à présenter une part d'investissement durable minimale, il peut être investi dans des actions ou obligations émises par des émetteurs corporate qui répondent à nos critères de qualification de l'investissement durable et que nous reportons en ex-post dans le présent reporting périodique.

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>11</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Part d'investissement durable**

<b>Sextant 2027</b>	<i>(Données pondérées au 29/12/2023)</i>
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b>  <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Part d'ID minimale : 0%</div>	<b>40,6%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	40,6%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	0%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments.

<sup>11</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

A ce titre, le compartiment dégage au 29/12/2023 **une part d'investissement durable représentant 40,6% de l'actif net du portefeuille.**

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Sélectivité ESG du compartiment

Après application des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, le taux de sélectivité du compartiment s'élevait à **6,3% au 29/12/2023**.

Il est à noter que le compartiment n'a pas pris d'engagement de pourcentage minimum de réduction de l'univers de départ fondé sur des caractéristiques ESG.

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>12</sup>

Armements  
controversés



Tabac



Energies fossiles non  
conventionnelles



Charbon



Pornographie



13

Au 29 décembre 2023 et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

Il est à noter que le compartiment a également une vigilance particulière sur les investissements dans les secteurs de l'alcool et du jeu. Au 29/12/2023, le compartiment n'a pas d'exposition aux actions ou obligations d'entreprises évoluant dans le secteur des jeux d'argent.

Sur le secteur de l'alcool, une analyse spécifique du positionnement des produits et des pratiques de vente des producteurs et des vendeurs au détail d'alcool a été réalisée en cas d'exposition dépassant 5% du chiffre d'affaires, pour vérifier la bonne gestion des risques sociaux par l'entreprise. Dans ce cadre de l'application de notre politique sectorielle sur cette activité, le compartiment a investi dans l'entreprise Dufry, leader mondial des duty free, dont la part de chiffre d'affaires liée à la vente d'alcool

<sup>12</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>13</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

représente 17%. MSCI attribue un très bon niveau de notation à l'entreprise (« A »), la positionnant dans la moyenne haute de son secteur, avec deux controverses mineures non liées à des pratiques commerciales répréhensibles en lien avec leur activité de vente d'alcool.

#### **Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>14</sup>**

**Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.**

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

#### **Bilan global au 29/12/2023**

Au 29/12/2023, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- o ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

#### **Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant 2027 sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant 2027 exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

#### **Bilan au 29/12/2023**



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- **Aucune entreprise ayant un statut Watchlist**

*Taux de couverture d'analyse : 75%*

<sup>14</sup> Taux de couverture d'analyse : 75%



Description détaillée :

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Le compartiment Sextant 2027 prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>15</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

### **Quels ont été les principaux investissements<sup>16</sup> de ce produit financier ?**

<sup>15</sup> SICAV Sextant – Amiral Gestion

<sup>16</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part

SEXTANT 2027			
Investissements les plus importants au 29-12-2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Iliad Holding	Communication	2,9%	France
Afflelou	Consommation discrétionnaire	2,9%	France
Gestamp Automocion	Biens de consommation discrétionnaires	2,9%	Espagne
ORANO SA	Énergie	2,8%	France
Valeo	Consommation discrétionnaire	2,8%	France
Forvia	Consommation discrétionnaire	2,8%	France
Ford Motor Credit	Leasing et location	2,7%	États-Unis
Ubisoft	Communication	2,7%	France
Mobilux Acquisition	Services financiers	2,7%	France
Banijay	Media	2,7%	France
Coty	Biens de consommation de base	2,6%	US
Accor	Consommation discrétionnaire	2,6%	France
Picard	Consommation discrétionnaire	2,6%	France
Renault	Consommation discrétionnaire	2,5%	France
VNV	Services financiers	2,5%	Suède
Loxam	Industrie	2,5%	France
Nomad Foods	Services financiers	2,5%	Royaume-Uni
Dufry One	Services financiers	2,5%	Pays-Bas
Télécom Italia	Services de communication	2,5%	Italie
<b>TOTAL</b>		<b>50,6%</b>	

**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

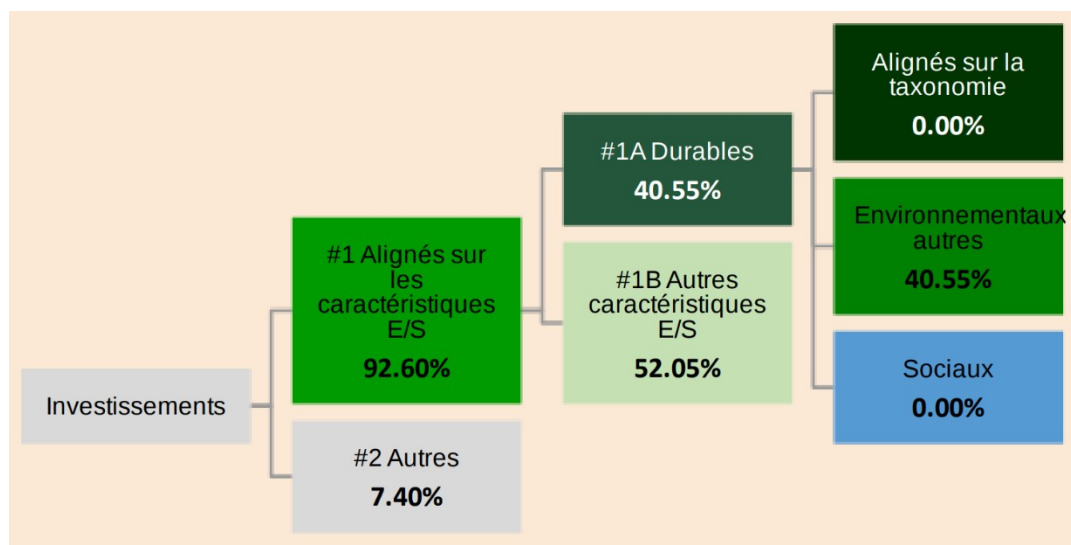
\_\_\_\_\_ importante des capitaux du portefeuille.

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**SEXTANT 2027**

(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le compartiment ne s'est pas engagé à ce jour à présenter une proportion minimale d'investissements durables. Néanmoins plusieurs entreprises sont identifiées comme investissement durable au sens de la définition appliquée par Amiral Gestion rappelée supra.

Les principaux secteurs contributeurs de la **part d'investissements durables du compartiment établie à 40,6%** sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

SEXTANT 2027			
Top des entreprises les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023	Secteur	% d'actifs	Pays
Gestamp Automocion	Consommation discrétionnaire	2,9%	Espagne
Valeo	Consommation discrétionnaire	2,8%	France
Forvia	Consommation discrétionnaire	2,8%	France
Ubisoft	Services de communication	2,7%	France
Accor	Consommation discrétionnaire	2,6%	France
Telecom Italia	Services de communication	2,5%	Italie
Elis	Industrie	2,4%	France
Grand City Properties	Immobilier	2,4%	Luxembourg
Vallourec	Énergie	2,4%	France
Fnac Darty	Consommation discrétionnaire	2,4%	France

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment SEXTANT 2027 n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>17</sup> ?**

Oui :

D  le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

**SEXTANT 2027**

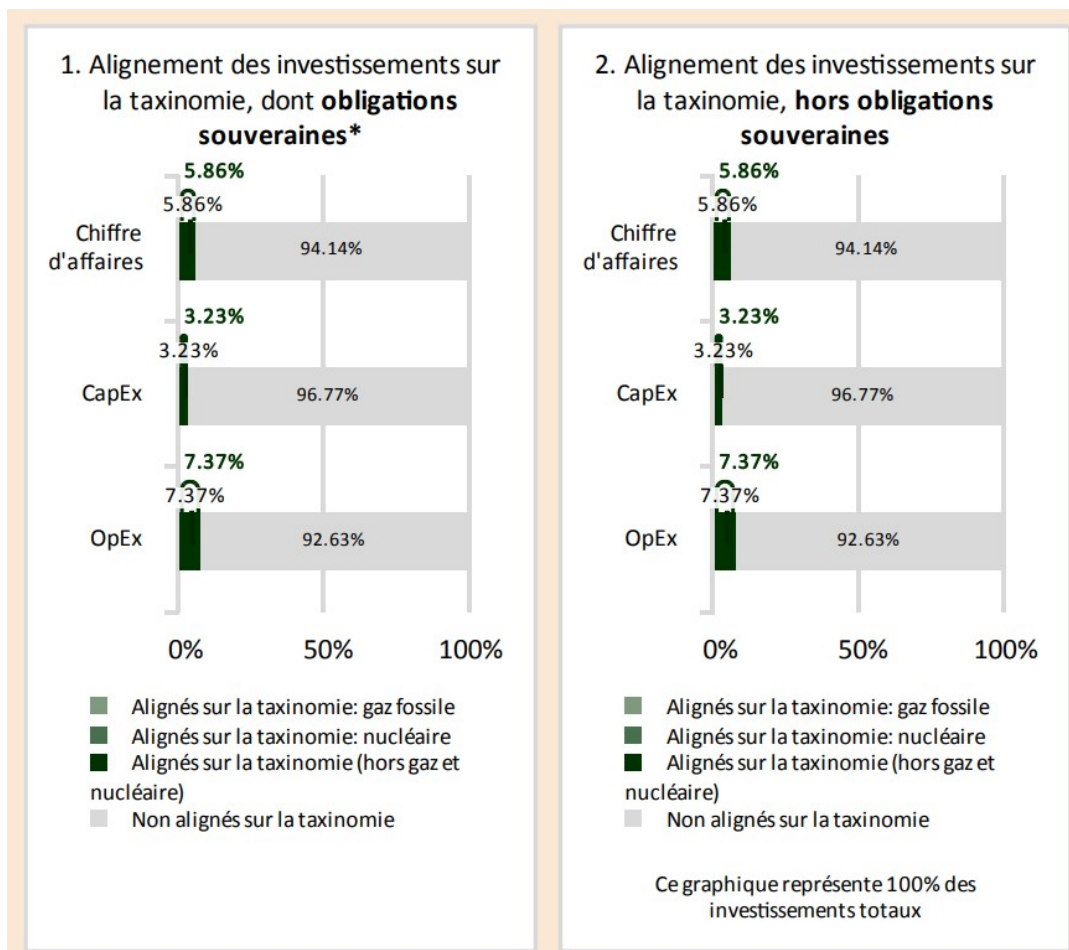
**Part des investissements alignées sur la taxinomie au 29/12/2023**

<sup>17</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



\* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

**PART VERTE**  
**SEXTANT 2027 : 5,9 %**

Sur la base de ces données fondées sur la Part verte liée au chiffre d'affaires, le portefeuille révèle une part verte positive de 5,9%.

Les principaux contributeurs de la taxinomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires est mentionné ci-dessous :

Sextant 2027			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Grand City Properties	Immobilier	24,4%	Contributrice
Nexity	Immobilier	8,6%	Contributrice
EG Immobilien	Immobilier	11,8%	Contributrice

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 5,9% d'investissements du portefeuille alignés à la taxonomie sur la part du chiffre d'affaires, **0,5% correspondent à des activités habilitantes captées par la part du chiffre d'affaires alignés. 0% des investissements correspondent à des activités de transition sur la base du chiffre d'affaires aligné.**

Part des investissements réalisés par types d'activités – SEXTANT 2027				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>18</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2023	Part des CAPEX alignés	2,3%	0,3%	0,7%
	Part des OPEX alignés	5,8%	0%	1,5%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	5,4%	0%	0,5%
	Couverture	21,3% <sup>19</sup>		

• **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

<sup>18</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>19</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

**40,6%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>20</sup>, **le compartiment Sextant 2027 totalise au 29/12/2023 40,6% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on compte notamment Getsamp Automocion (2,9%), Valeo (2,8%), Forvia (2,8%) et Ubisoft (2,7%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan environnemental à ce jour.

### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

**0%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>21</sup>, **le compartiment Sextant 2027 totalise au 29/12/2023 0% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **7,4% de l'actif total** du portefeuille réel au 29/12/2023 et correspondait à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>20</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>21</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d’investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par la pratique de dialogue engagement actionnarial** afin d’inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

**Reporting de dialogue et engagement ESG 2023**

L’Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d’exercice des droits de vote, s’inscrit dans notre approche d’investissement pour tous nos fonds mais également d’impact ESG dans l’incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l’application de notre Politique d’investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l’Investissement Responsable (PRI).

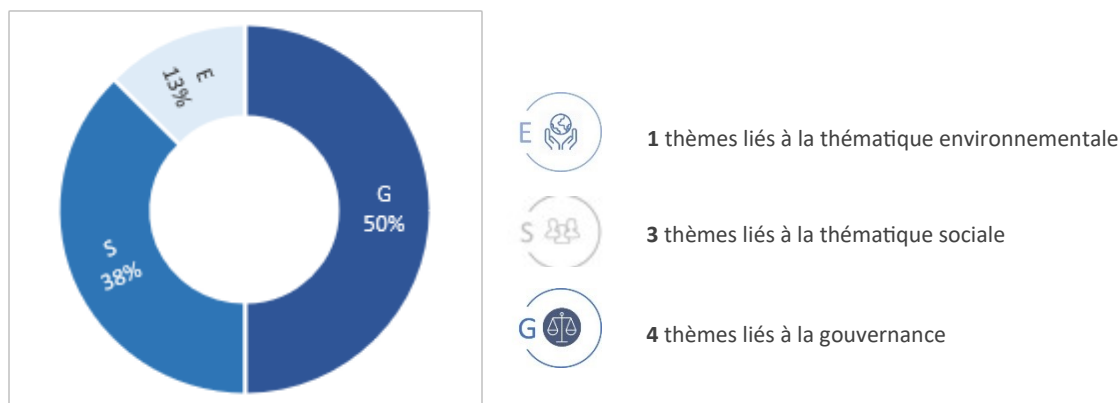
Sur l’année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d’engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d’Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d’investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Synthèse des démarches de dialogue & d’engagement sur l’année 2023 :				
<b>3</b> entreprises	<b>5,5%</b> du portefeuille 29-12-2023	Engagements individuels et collaboratifs	<b>S</b>	Banijay, Ubisoft
			<b>G</b>	Casino, Banijay
			<b>ESG Transparence</b>	Banijay

**Répartition des démarches de dialogue et d’engagement individuelles par thématique :**


Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :





### Illustrations d'actions engagement menées en 2023

Banijay		
Pilier		Gouvernance et transparence ESG
<p>Nous avons eu un entretien avec les IR de l'entreprise Banijay, lors duquel nous avons notifié que le rapport RSE pourrait être plus complet et qu'il nous semblait en dessous des standards. Nous comprenons que l'entreprise a engagé différents travaux internes pour améliorer sa stratégie RSE et qu'à l'avenir les publications seront plus riches.</p> <p>Plusieurs enjeux matériels ont été abordés, tel que le harcèlement dans le cinéma, et la politique et initiatives mises en place pour le prévenir. Nous avons remarqué à l'entreprise notre surprise sur le nombre important d'alertes a été remonté via le dispositif d'alerte interne (whistleblower system). Nous avons demandé davantage d'informations sur ces alertes et comment elles sont gérées. Nous sommes en attente d'un retour de l'entreprise sur ces éléments.</p>		

Casino		
Pilier		Gouvernance
<p>Dans le cadre de la procédure de conciliation ouverte par Casino en juin 2023, nous avons pris part aux discussions avec la société au sein de la classe de créanciers subordonnés que nous avons aidé à constituer et mener. Nous avons ainsi signé en octobre dernier les accords dits de "lock up agreement" permettant de valider en amont notre vote en faveur du plan de restructuration et de reprise par Daniel Kretinsky débouchant ainsi sur l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée.</p>		

### Participation d'Amiral Gestion à la coalition « Tech & Mental Health »

Dans le cadre de la controverse sur la santé mentale de jeunes (cf. partie dédiée dans le rapport), Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM<sup>22</sup>. **L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique dans la prise en compte d'enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux en cherchant à atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie.**

Ces enjeux sont en effet peu abordés par les entreprises, qui ne répondent d'ailleurs pas toujours aux demandes individuelles des investisseurs. L'idée est de démultiplier notre impact à travers cette coalition pour pouvoir concrètement les engager pour les inciter à adopter de bonnes pratiques, parmi lesquelles :

- Définir une politique et mettre en place des mesures pour atténuer les risques d'addiction et les effets néfastes potentiels sur la santé mentale et le bien-être de l'utilisateur final.
- S'engager à assurer la sécurité des enfants en ligne dans les codes de conduite, les politiques en matière de droits humains ou les dispositifs d'évaluation des risques. Par exemple, mettre en place un site dédié qui détaille notamment leur politique de protection de l'enfant.
- Se fixer des objectifs spécifiques et communiquer sur les progrès accomplis.
- Définir des objectifs à court et moyen termes (même s'ils ne sont pas quantitatifs du fait du thème abordé), permettant aux actionnaires de suivre les améliorations et les progrès réalisés par les entreprises dans ce domaine.
- Développer un dispositif signalant les contenus préjudiciables en ligne, coopérer avec les autorités pour dénoncer les abus en ligne, et nouer des partenariats avec des tiers en matière de sécurité en ligne.

<sup>22</sup> [https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_lec\\_8h\\_premium&utm\\_content=20230711&xor=EPR-5010-\[20230711\]](https://www.lesechos.fr/finance-marches/gestion-actifs/les-investisseurs-font-pression-pour-attenuer-les-effets-nocifs-des-technologies-1960914#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_lec_8h_premium&utm_content=20230711&xor=EPR-5010-[20230711])

- Gouvernance, transparence et divulgation dans le cadre du contrôle du contenu de leurs produits.
- Soutenir les initiatives pédagogiques en matière de sécurité en ligne et celles en lien avec la technologie, la santé mentale et le bien-être.

Dans ce contexte, **3 gérants d'Amiral Gestion suivront avec l'équipe ESG les initiatives d'engagement menées en Support investor pour les sociétés META (Lead investor en cours d'arbitrage), UBISOFT (Lead Investor : AXA IM) et ALPHABET (Lead Investor : Boston Common AM).**

**Pour le fonds Sextant 2027, cela concerne son investissement dans l'entreprise Ubisoft. Le groupe d'investisseurs a contacté Ubisoft en tant que géant des jeux vidéo afin de l'engager sur le sujet. Bien que l'entreprise publie quelques informations concernant la santé mentale et reconnaisse les risques de toxicité liés à la surconsommation de jeux vidéo, la coalition juge le contenu insuffisant. Nous avons donc suggéré des initiatives à mettre en place telles que :**

- Une politique visant à réduire les risques d'addiction
- Assurer la sécurité en ligne des enfants avec des objectifs spécifiques et une divulgation transparente des progrès
- Etablir un mécanisme de signalement des contenus nuisibles en ligne (abus, harcèlement)
- Soutenir activement les initiatives éducatives sur la sécurité en ligne et d'autres programmes liés à la technologie et au bien-être.

Nous sommes à ce stade dans l'attente d'une réponse de l'entreprise.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT 2027, LEI : 9695005MQGXERXHAGO65
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT 2027, LEI : 9695005MQGXERXHAGO65 prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1			
		Émissions de GES de niveau 2			
		Émissions de GES de niveau 3			

		Émissions totales de GES	4601087,166		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	240,9726		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	214,47		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0,0994		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	39,7586		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative	Part des investissements effectués dans des	0,1731		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones				
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	28,0558		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	25589,1124		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		entreprises multinationales				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,0951		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0373		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,1332		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des société qui participent à la	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	(mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	fabrication ou à la vente d'armes controversées				
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Non applicable			
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						



Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			

**Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

*[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]*

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes),	1299588,14		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		par million d'euros de chiffre d'affaires				
[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,1452		En cours d'analyse	En cours d'analyse
[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b> [Informations prévues par l'article 7] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b> [Informations prévues par l'article 8] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )						
<b>Références aux normes internationales</b> [Informations prévues par l'article 9] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>						

**Comparaison historique***[Informations prévues par l'article 10]**Non applicable*

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie

Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de</li> </ol>

		la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets

Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les

		conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains

	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)



	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet

Le compartiment SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE est un OPC dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI EMU Small cap, principalement par une sélection d'actions européennes, de petites et moyennes capitalisations (principalement entre 500M€ et 10Mds€), dont au moins 10% du capital ou des droits de vote est détenu directement ou indirectement par des entrepreneurs, dirigeants, et/ou familles.

### CHIFFRES CLÉS

Actif net	2,33M€
VL part	101,73€
Capitalisation moyenne des actions	2,1Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,4Md€
Nombre de lignes	29
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

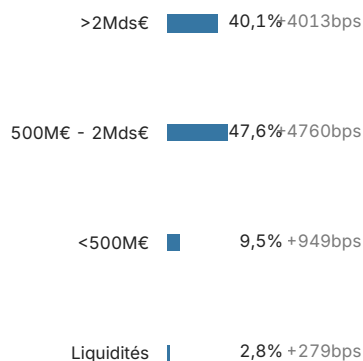
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PERFORMANCES HISTORIQUES

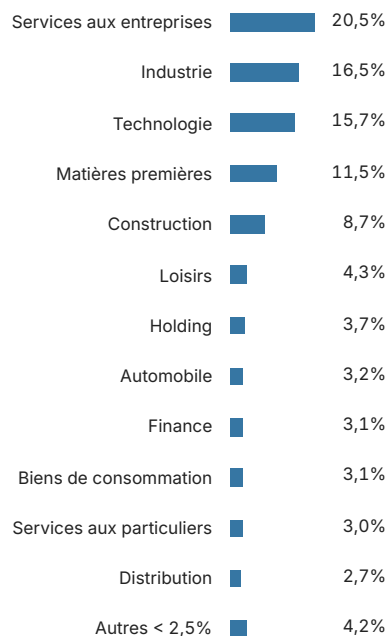
Conformément à l'article 314-13 du RG AMF, les performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

### ALLOCATION FONDS

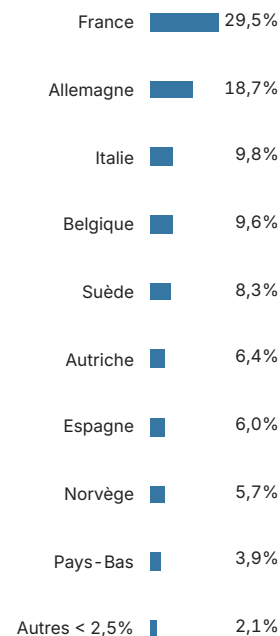
(ÉVOLUTION N / N - 1)



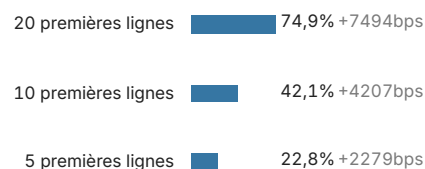
### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Norconsult	Actions	Industrie	Norvège	5,6%
Kloeckner	Actions	Industrie	Allemagne	4,7%
Sto Se & Co. Kgaa	Actions	Construction	Allemagne	4,3%
Trigano	Actions	Loisirs	France	4,1%
Instalco Ab	Actions	Construction	Suède	4,1%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR001400FR08
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions des Pays de l'Union Européenne"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Small Cap
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 30/06/2023 Part : 30/06/2023
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 2% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,9% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive de l'action de SICAV au-delà de son indice de référence par année calendaire

Amiral Gestion au 29/12/2023

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons** : Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français** : Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet** : Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sextant Entrepreneurs Europe a été créé le 30 juin 2023 et consiste à investir principalement dans des sociétés européennes de taille moyenne, et dont les actions sont détenues à hauteur d'au moins 10pc par un groupe de personnes, afin de garantir un alignement d'intérêt supérieur à la moyenne du marché. Nous constatons en effet que la performance boursière de nombre de sociétés pâtit de décisions qui vont contre la création de valeur à long terme : obsession pour la satisfaction des marchés financiers qui ont avant tout une logique de court terme, endettement trop élevé, prise de risque excessive, dilution des actionnaires pour satisfaire des plans stratégiques et des acquisitions dont l'intérêt est parfois loin d'être certain. Le portefeuille est ainsi constitué de participations dont les dirigeants ou un groupe d'actionnaires de référence prennent des décisions tout en étant directement concernés par l'éventuelle création mais aussi destruction de valeur. Ces entreprises ont tendance à prendre des décisions en considérant leurs conséquences de manière symétrique. A l'inverse, un dirigeant rémunéré principalement sous forme de stock options a des incitations qui le poussent à contempler avant tout le scénario favorable, au risque de sous-estimer les dangers de cette stratégie pour les propriétaires du capital.

Le fonds est créé dans un contexte de délaissement généralisé pour les valeurs petites et moyennes. Depuis une certaine forme d'euphorie qui avait culminé en mars 2018, les petites valeurs sous-performent les grandes valeurs dans la plupart des pays développés, et essentiellement sous le fait d'un contexte d'aversion au risque, compte tenu des multiples crises que le monde connaît depuis cette période. Ralentissement économique, COVID, guerre en Ukraine, crise énergétique, poussée de l'inflation et des taux d'intérêt, et plus récemment, nouvelle crise au Moyen-Orient.

Pourtant, les performances opérationnelles des sociétés de taille moyenne ne démeritent pas, si bien que leur sous-performance a surtout entraîné une compression de leurs multiples de valorisation.

Le portefeuille est relativement concentré, puisque concentré sur 29 lignes au 31 décembre. La capitalisation moyenne est de 2,1 milliards d'euros. Le fonds est investi pour environ 30% en France, 19% en Allemagne. L'Italie (9,8%) précède la Belgique (9,6%) précède ensuite la Suède (8,3%) et l'Autriche (6,4%).

Norconsult, acquise en fin d'année lors de son introduction en bourse, est entrée directement à la première ligne du portefeuille. Cette société norvégienne est spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Détenue par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable et bénéficie d'un climat économique relativement serein compte tenu des réserves de son principal client, l'Etat norvégien. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure. Le titre a affiché une performance positive de 28% entre le 9 novembre et la fin d'année.

Kloekner est un distributeur d'acier d'origine allemande, mais qui réalise désormais l'essentiel de son activité aux Etats Unis et en Suisse. Depuis quelques années, la société a vu monter son capital l'entrepreneur allemand Friedhelm Loh qui a instauré de meilleures pratiques de gouvernance et amélioré l'alignement d'intérêt entre la direction et les actionnaires, notamment en exigeant des dirigeants qu'ils achètent des actions avec leur rémunération variable annuelle. Dossier éminemment cyclique, le titre est délaissé (-22% en 2023) malgré un patrimoine d'actifs tangibles significatif sous forme d'immobilier (entrepôts) et de stocks. Le titre s'échange au tiers de ses fonds propres, qui ont beaucoup progressé au cours des trois dernières années à la faveur d'une très forte rentabilité. Le principal actionnaire a acquis 11% du capital en 2023 à un cours très supérieur au cours actuel. La société a annoncé en fin d'année céder la partie la moins rentable de son portefeuille (France, Royaume Uni, Pays-Bas, Belgique) pour se recentrer sur les zones plus dynamiques.

STO est une société allemande qui figure parmi les leaders européens dans le domaine de la fourniture de systèmes d'isolation thermique par l'extérieur (ITE). Cette entreprise familiale fabrique aussi bien des panneaux d'isolation thermique de diverses matières (laines minérales de verre ou de roche, polystyrène) que des enduits de marouflage, des sous-couches, laques, peintures de finition, bardages isolants. Cette panoplie complète de produits confère à cette discrète ETI entrepreneuriale, assez peu connue des investisseurs mais très connue des professionnels du secteur, une part de marché de de près d'1/3 en zone germanophone et de 20-25% en France (ex-aequo avec Saint-Gobain). Environ 2/3 du capital est détenu par la famille Stotmeister. Le léger recul du titre sur l'année (-7%), traduit les inquiétudes du marché sur l'impact de la remontée des taux sur le secteur de la construction / rénovation en Europe. En particulier sur le marché allemand qui représente près de la moitié de l'exposition de STO. Nous attendons également des bénéfices par action en léger recul sur l'année écoulée (-7% en 2023), en raison d'une demande moins dynamique ainsi que des effets transitoires d'inflation de matières premières. A long terme, nous pensons que l'entreprise devrait bénéficier de l'impératif de rénovation du parc immobilier européen pour répondre aux besoins de la transition climatique, la société est ainsi bien positionnée sur un marché en croissance structurelle mais en ralentissement conjoncturel. Le titre s'échange en effet autour de 5x son résultat d'exploitation tout en disposant d'une trésorerie largement excédentaire.

Trigano est une société française et familiale qui opère dans les véhicules de loisirs, principalement les camping cars (leader européen), mais aussi dans les caravanes et les remorques. Ils sont aussi un acteur du marché des mobil-homes avec une volonté de renforcer leur présence (acquisition en cours du n°1 européen, filiale de Beneteau). Enfin, ils ont aussi une petite activité dans l'équipement de jardin. La très grande majorité de leurs résultats est réalisée dans leur activité camping car qui connaît une croissance régulière depuis plus de 20 ans et est liée au vieillissement de la population, mais aussi, à une recherche des plus jeunes d'un mode de loisir hors des grandes infrastructures touristiques, plus proche de la nature et plus économe. Trigano dispose de plus de 25% de parts de marché devant l'allemand Hymer, et est de loin le plus gros acteur industriel dans l'entrée / milieu de gamme, l'allemand étant positionné sur le haut de gamme. Ces dernières années, les perturbations sur la chaîne logistique, notamment dans l'approvisionnement des châssis, ont freiné la croissance explosive du secteur post Covid. D'un point de vue positif, cela a permis de lisser le cycle d'équipement et les effets de base qui en découlent. C'est aussi un produit de consommation discrétionnaire qui pourrait être impacté par la baisse du pouvoir d'achat des ménages à court terme. Nous considérons que ces risques sont largement intégrés dans la valorisation actuelle du titre en bourse à 5x le résultat de l'année en cours. Trigano réalise en pourcentage deux fois plus de marge que son meilleur concurrent et encore plus en euros et dispose d'une trésorerie abondante au bilan qui pourrait lui permettre, si les conditions de marchés venaient à se durcir, de renforcer sa position concurrentielle.

Instalco a été stable en 2023 grâce à un fort rebond sur ses plus bas d'octobre (+43%). Le groupe suédois et son réseau de plombiers, chauffagistes et électriciens est exposé à hauteur de 13% de son chiffre d'affaires à la nouvelle construction résidentielle ce qui a pu créer des inquiétudes. L'essentiel du carnet de commandes du groupe se fait sur des projets tertiaires, industriels ou gouvernementaux comme des hôpitaux ou des écoles, il s'agit d'ailleurs majoritairement de projets de rénovation. Notons également que plus d'un tiers du chiffre d'affaires est réalisé sur des petits projets de services à faible valeur unitaire (maintenance d'un réseau de ventilation, installation de petites pompes à chaleur...). On notera aussi que les derniers résultats trimestriels demeurent très satisfaisants. La société affiche en effet un carnet de commandes à entités comparables stable au troisième trimestre et affiche une croissance organique de 3%. Sa marge opérationnelle ressort à 7,3%, stable par rapport à l'an dernier dans un environnement de marché globalement plus exigeant. La société a poursuivi en 2023 sa politique d'acquisition au coeur de son modèle économique (12 opérations de croissance externe sur des entités de petite taille). Son fondateur, le multi-entrepreneur Per Sjostrand détient 10% du capital.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,79%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

**Estimation des coûts de rotation sur la période :**

7 635,19 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

**Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :**

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

**Principaux mouvements :**

Achats : Norconsult, Gruppo Mutuonline, HelloFresh, Instalco, Marr Spa

Ventes : Kinepolis, Sopra Steria, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, DO & CO

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

**Politique de sélection des intermédiaires :**

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Frais intermédiation:**

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Politique d'engagement actionnarial :**

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

**Catégorie SFDR :**

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

**Catégorie AMF :**

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5 etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

Le compartiment SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE est un OPC dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI EMU Small cap, principalement par une sélection d'actions européennes, de petites et moyennes capitalisations (principalement entre 500M€ et 10Mds€), dont au moins 10% du capital ou des droits de vote est détenu directement ou indirectement par des entrepreneurs, dirigeants, et/ou familles.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	2,33M€
VL part	101,90€
Capitalisation moyenne des actions	2,1Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,4Md€
Nombre de lignes	29
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

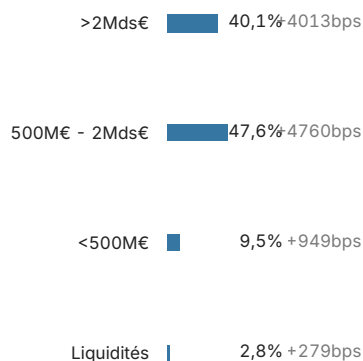
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

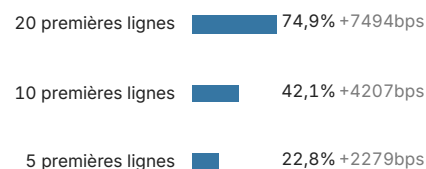
Conformément à l'article 314-13 du RG AMF, les performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

## ALLOCATION FONDS

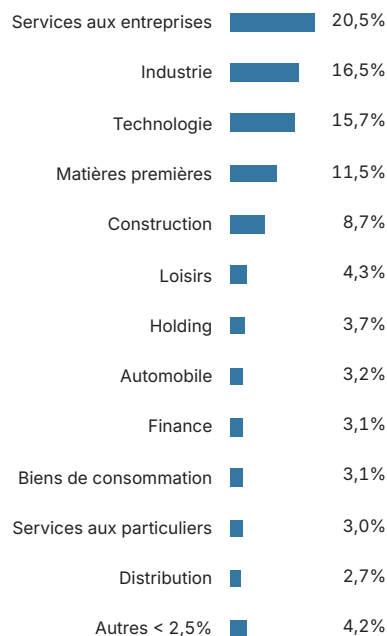
(ÉVOLUTION N / N - 1)



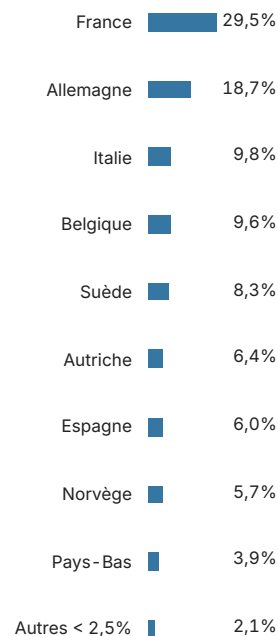
## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Norconsult	Actions	Industrie	Norvège	5,6%
Kloeckner	Actions	Industrie	Allemagne	4,7%
Sto Se & Co. Kgaa	Actions	Construction	Allemagne	4,3%
Trigano	Actions	Loisirs	France	4,1%
Instalco Ab	Actions	Construction	Suède	4,1%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part N
- **Code ISIN** : FR001400FR16
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions des Pays de l'Union Européenne"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Small Cap
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 30/06/2023 Part : 30/06/2023
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,1% TTC maximum
- **Commission de performance** : FR001400FR16\_performance\_fee

Amiral Gestion au 29/12/2023

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons** : Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français** : Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet** : Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)



## COMMENTAIRE DE GESTION

Sextant Entrepreneurs Europe a été créé le 30 juin 2023 et consiste à investir principalement dans des sociétés européennes de taille moyenne, et dont les actions sont détenues à hauteur d'au moins 10pc par un groupe de personnes, afin de garantir un alignement d'intérêt supérieur à la moyenne du marché. Nous constatons en effet que la performance boursière de nombre de sociétés pâtit de décisions qui vont contre la création de valeur à long terme : obsession pour la satisfaction des marchés financiers qui ont avant tout une logique de court terme, endettement trop élevé, prise de risque excessive, dilution des actionnaires pour satisfaire des plans stratégiques et des acquisitions dont l'intérêt est parfois loin d'être certain. Le portefeuille est ainsi constitué de participations dont les dirigeants ou un groupe d'actionnaires de référence prennent des décisions tout en étant directement concernés par l'éventuelle création mais aussi destruction de valeur. Ces entreprises ont tendance à prendre des décisions en considérant leurs conséquences de manière symétrique. A l'inverse, un dirigeant rémunéré principalement sous forme de stock options a des incitations qui le poussent à contempler avant tout le scénario favorable, au risque de sous-estimer les dangers de cette stratégie pour les propriétaires du capital.

Le fonds est créé dans un contexte de délaissement généralisé pour les valeurs petites et moyennes. Depuis une certaine forme d'euphorie qui avait culminé en mars 2018, les petites valeurs sous-performent les grandes valeurs dans la plupart des pays développés, et essentiellement sous le fait d'un contexte d'aversion au risque, compte tenu des multiples crises que le monde connaît depuis cette période. Ralentissement économique, COVID, guerre en Ukraine, crise énergétique, poussée de l'inflation et des taux d'intérêt, et plus récemment, nouvelle crise au Moyen-Orient.

Pourtant, les performances opérationnelles des sociétés de taille moyenne ne démeritent pas, si bien que leur sous-performance a surtout entraîné une compression de leurs multiples de valorisation.

Le portefeuille est relativement concentré, puisque concentré sur 29 lignes au 31 décembre. La capitalisation moyenne est de 2,1 milliards d'euros. Le fonds est investi pour environ 30% en France, 19% en Allemagne. L'Italie (9,8%) précède la Belgique (9,6%) précède ensuite la Suède (8,3%) et l'Autriche (6,4%).

Norconsult, acquise en fin d'année lors de son introduction en bourse, est entrée directement à la première ligne du portefeuille. Cette société norvégienne est spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Détenue par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable et bénéficie d'un climat économique relativement serein compte tenu des réserves de son principal client, l'Etat norvégien. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure. Le titre a affiché une performance positive de 28% entre le 9 novembre et la fin d'année.

Kloekner est un distributeur d'acier d'origine allemande, mais qui réalise désormais l'essentiel de son activité aux Etats Unis et en Suisse. Depuis quelques années, la société a vu monter son capital l'entrepreneur allemand Friedhelm Loh qui a instauré de meilleures pratiques de gouvernance et amélioré l'alignement d'intérêt entre la direction et les actionnaires, notamment en exigeant des dirigeants qu'ils achètent des actions avec leur rémunération variable annuelle. Dossier éminemment cyclique, le titre est délaissé (-22% en 2023) malgré un patrimoine d'actifs tangibles significatif sous forme d'immobilier (entrepôts) et de stocks. Le titre s'échange au tiers de ses fonds propres, qui ont beaucoup progressé au cours des trois dernières années à la faveur d'une très forte rentabilité. Le principal actionnaire a acquis 11% du capital en 2023 à un cours très supérieur au cours actuel. La société a annoncé en fin d'année céder la partie la moins rentable de son portefeuille (France, Royaume Uni, Pays-Bas, Belgique) pour se recentrer sur les zones plus dynamiques.

STO est une société allemande qui figure parmi les leaders européens dans le domaine de la fourniture de systèmes d'isolation thermique par l'extérieur (ITE). Cette entreprise familiale fabrique aussi bien des panneaux d'isolation thermique de diverses matières (laines minérales de verre ou de roche, polystyrène) que des enduits de marouflage, des sous-couches, laques, peintures de finition, bardages isolants. Cette panoplie complète de produits confère à cette discrète ETI entrepreneuriale, assez peu connue des investisseurs mais très connue des professionnels du secteur, une part de marché de de près d'1/3 en zone germanophone et de 20-25% en France (ex-aequo avec Saint-Gobain). Environ 2/3 du capital est détenu par la famille Stotmeister. Le léger recul du titre sur l'année (-7%), traduit les inquiétudes du marché sur l'impact de la remontée des taux sur le secteur de la construction / rénovation en Europe. En particulier sur le marché allemand qui représente près de la moitié de l'exposition de STO. Nous attendons également des bénéfices par action en léger recul sur l'année écoulée (-7% en 2023), en raison d'une demande moins dynamique ainsi que des effets transitoires d'inflation de matières premières. A long terme, nous pensons que l'entreprise devrait bénéficier de l'impératif de rénovation du parc immobilier européen pour répondre aux besoins de la transition climatique, la société est ainsi bien positionnée sur un marché en croissance structurelle mais en ralentissement conjoncturel. Le titre s'échange en effet autour de 5x son résultat d'exploitation tout en disposant d'une trésorerie largement excédentaire.

Trigano est une société française et familiale qui opère dans les véhicules de loisirs, principalement les camping cars (leader européen), mais aussi dans les caravanes et les remorques. Ils sont aussi un acteur du marché des mobil-homes avec une volonté de renforcer leur présence (acquisition en cours du n°1 européen, filiale de Beneteau). Enfin, ils ont aussi une petite activité dans l'équipement de jardin. La très grande majorité de leurs résultats est réalisée dans leur activité camping car qui connaît une croissance régulière depuis plus de 20 ans et est liée au vieillissement de la population, mais aussi, à une recherche des plus jeunes d'un mode de loisir hors des grandes infrastructures touristiques, plus proche de la nature et plus économe. Trigano dispose de plus de 25% de parts de marché devant l'allemand Hymer, et est de loin le plus gros acteur industriel dans l'entrée / milieu de gamme, l'allemand étant positionné sur le haut de gamme. Ces dernières années, les perturbations sur la chaîne logistique, notamment dans l'approvisionnement des châssis, ont freiné la croissance explosive du secteur post Covid. D'un point de vue positif, cela a permis de lisser le cycle d'équipement et les effets de base qui en découlent. C'est aussi un produit de consommation discrétionnaire qui pourrait être impacté par la baisse du pouvoir d'achat des ménages à court terme. Nous considérons que ces risques sont largement intégrés dans la valorisation actuelle du titre en bourse à 5x le résultat de l'année en cours. Trigano réalise en pourcentage deux fois plus de marge que son meilleur concurrent et encore plus en euros et dispose d'une trésorerie abondante au bilan qui pourrait lui permettre, si les conditions de marchés venaient à se durcir, de renforcer sa position concurrentielle.

Instalco a été stable en 2023 grâce à un fort rebond sur ses plus bas d'octobre (+43%). Le groupe suédois et son réseau de plombiers, chauffagistes et électriciens est exposé à hauteur de 13% de son chiffre d'affaires à la nouvelle construction résidentielle ce qui a pu créer des inquiétudes. L'essentiel du carnet de commandes du groupe se fait sur des projets tertiaires, industriels ou gouvernementaux comme des hôpitaux ou des écoles, il s'agit d'ailleurs majoritairement de projets de rénovation. Notons également que plus d'un tiers du chiffre d'affaires est réalisé sur des petits projets de services à faible valeur unitaire (maintenance d'un réseau de ventilation, installation de petites pompes à chaleur...). On notera aussi que les derniers résultats trimestriels demeurent très satisfaisants. La société affiche en effet un carnet de commandes à entités comparables stable au troisième trimestre et affiche une croissance organique de 3%. Sa marge opérationnelle ressort à 7,3%, stable par rapport à l'an dernier dans un environnement de marché globalement plus exigeant. La société a poursuivi en 2023 sa politique d'acquisition au coeur de son modèle économique (12 opérations de croissance externe sur des entités de petite taille). Son fondateur, le multi-entrepreneur Per Sjostrand détient 10% du capital.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,79%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

**Estimation des coûts de rotation sur la période :**

7 635,19 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

**Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :**

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

**Principaux mouvements :**

Achats : Norconsult, Gruppo Mutuonline, HelloFresh, Instalco, Marr Spa

Ventes : Kinepolis, Sopra Steria, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, DO & CO

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

**Politique de sélection des intermédiaires :**

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Frais intermédiation:**

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Politique d'engagement actionnarial :**

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

**Catégorie SFDR :**

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

**Catégorie AMF :**

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5 etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

Le compartiment SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE est un OPC dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI EMU Small cap, principalement par une sélection d'actions européennes, de petites et moyennes capitalisations (principalement entre 500M€ et 10Mds€), dont au moins 10% du capital ou des droits de vote est détenu directement ou indirectement par des entrepreneurs, dirigeants, et/ou familles.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	2,33M€
VL part	1 018,29€
Capitalisation moyenne des actions	2,1Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,4Md€
Nombre de lignes	29
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

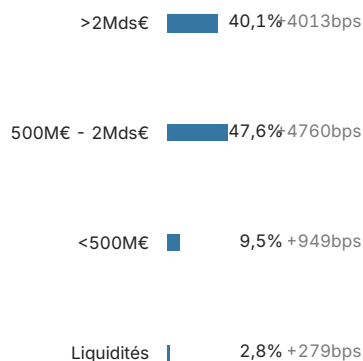
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PERFORMANCES HISTORIQUES

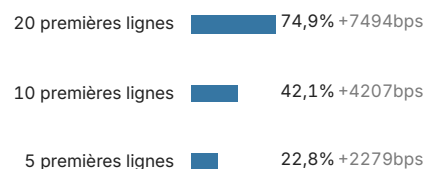
Conformément à l'article 314-13 du RG AMF, les performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

## ALLOCATION FONDS

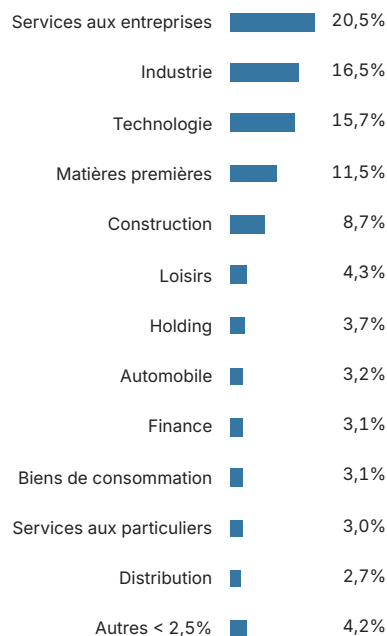
(ÉVOLUTION N / N - 1)



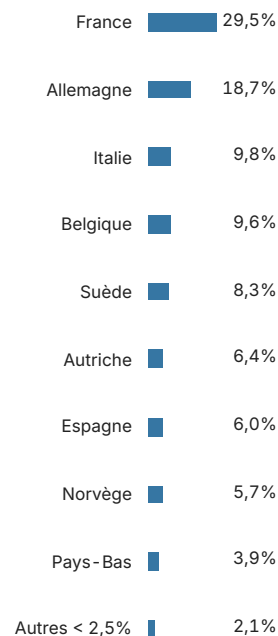
## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Norconsult	Actions	Industrie	Norvège	5,6%
Kloeckner	Actions	Industrie	Allemagne	4,7%
Sto Se & Co. Kgaa	Actions	Construction	Allemagne	4,3%
Trigano	Actions	Loisirs	France	4,1%
Instalco Ab	Actions	Construction	Suède	4,1%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part I investisseurs institutionnels
- **Code ISIN** : FR001400FR24
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions des Pays de l'Union Européenne"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Small Cap
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 30/06/2023 Part : 30/06/2023
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 10% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,9% TTC maximum
- **Commission de performance** : FR001400FR24\_performance\_fee

Amiral Gestion au 29/12/2023

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons** : Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français** : Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet** : Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sextant Entrepreneurs Europe a été créé le 30 juin 2023 et consiste à investir principalement dans des sociétés européennes de taille moyenne, et dont les actions sont détenues à hauteur d'au moins 10pc par un groupe de personnes, afin de garantir un alignement d'intérêt supérieur à la moyenne du marché. Nous constatons en effet que la performance boursière de nombre de sociétés pâtit de décisions qui vont contre la création de valeur à long terme : obsession pour la satisfaction des marchés financiers qui ont avant tout une logique de court terme, endettement trop élevé, prise de risque excessive, dilution des actionnaires pour satisfaire des plans stratégiques et des acquisitions dont l'intérêt est parfois loin d'être certain. Le portefeuille est ainsi constitué de participations dont les dirigeants ou un groupe d'actionnaires de référence prennent des décisions tout en étant directement concernés par l'éventuelle création mais aussi destruction de valeur. Ces entreprises ont tendance à prendre des décisions en considérant leurs conséquences de manière symétrique. A l'inverse, un dirigeant rémunéré principalement sous forme de stock options a des incitations qui le poussent à contempler avant tout le scénario favorable, au risque de sous-estimer les dangers de cette stratégie pour les propriétaires du capital.

Le fonds est créé dans un contexte de délaissement généralisé pour les valeurs petites et moyennes. Depuis une certaine forme d'euphorie qui avait culminé en mars 2018, les petites valeurs sous-performent les grandes valeurs dans la plupart des pays développés, et essentiellement sous le fait d'un contexte d'aversion au risque, compte tenu des multiples crises que le monde connaît depuis cette période. Ralentissement économique, COVID, guerre en Ukraine, crise énergétique, poussée de l'inflation et des taux d'intérêt, et plus récemment, nouvelle crise au Moyen-Orient.

Pourtant, les performances opérationnelles des sociétés de taille moyenne ne démeritent pas, si bien que leur sous-performance a surtout entraîné une compression de leurs multiples de valorisation.

Le portefeuille est relativement concentré, puisque concentré sur 29 lignes au 31 décembre. La capitalisation moyenne est de 2,1 milliards d'euros. Le fonds est investi pour environ 30% en France, 19% en Allemagne. L'Italie (9,8%) précède la Belgique (9,6%) précède ensuite la Suède (8,3%) et l'Autriche (6,4%).

Norconsult, acquise en fin d'année lors de son introduction en bourse, est entrée directement à la première ligne du portefeuille. Cette société norvégienne est spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Détenue par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable et bénéficie d'un climat économique relativement serein compte tenu des réserves de son principal client, l'Etat norvégien. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure. Le titre a affiché une performance positive de 28% entre le 9 novembre et la fin d'année.

Kloekner est un distributeur d'acier d'origine allemande, mais qui réalise désormais l'essentiel de son activité aux Etats Unis et en Suisse. Depuis quelques années, la société a vu monter son capital l'entrepreneur allemand Friedhelm Loh qui a instauré de meilleures pratiques de gouvernance et amélioré l'alignement d'intérêt entre la direction et les actionnaires, notamment en exigeant des dirigeants qu'ils achètent des actions avec leur rémunération variable annuelle. Dossier éminemment cyclique, le titre est délaissé (-22% en 2023) malgré un patrimoine d'actifs tangibles significatif sous forme d'immobilier (entrepôts) et de stocks. Le titre s'échange au tiers de ses fonds propres, qui ont beaucoup progressé au cours des trois dernières années à la faveur d'une très forte rentabilité. Le principal actionnaire a acquis 11% du capital en 2023 à un cours très supérieur au cours actuel. La société a annoncé en fin d'année céder la partie la moins rentable de son portefeuille (France, Royaume Uni, Pays-Bas, Belgique) pour se recentrer sur les zones plus dynamiques.

STO est une société allemande qui figure parmi les leaders européens dans le domaine de la fourniture de systèmes d'isolation thermique par l'extérieur (ITE). Cette entreprise familiale fabrique aussi bien des panneaux d'isolation thermique de diverses matières (laines minérales de verre ou de roche, polystyrène) que des enduits de marouflage, des sous-couches, laques, peintures de finition, bardages isolants. Cette panoplie complète de produits confère à cette discrète ETI entrepreneuriale, assez peu connue des investisseurs mais très connue des professionnels du secteur, une part de marché de de près d'1/3 en zone germanophone et de 20-25% en France (ex-aequo avec Saint-Gobain). Environ 2/3 du capital est détenu par la famille Stotmeister. Le léger recul du titre sur l'année (-7%), traduit les inquiétudes du marché sur l'impact de la remontée des taux sur le secteur de la construction / rénovation en Europe. En particulier sur le marché allemand qui représente près de la moitié de l'exposition de STO. Nous attendons également des bénéfices par action en léger recul sur l'année écoulée (-7% en 2023), en raison d'une demande moins dynamique ainsi que des effets transitoires d'inflation de matières premières. A long terme, nous pensons que l'entreprise devrait bénéficier de l'impératif de rénovation du parc immobilier européen pour répondre aux besoins de la transition climatique, la société est ainsi bien positionnée sur un marché en croissance structurelle mais en ralentissement conjoncturel. Le titre s'échange en effet autour de 5x son résultat d'exploitation tout en disposant d'une trésorerie largement excédentaire.

Trigano est une société française et familiale qui opère dans les véhicules de loisirs, principalement les camping cars (leader européen), mais aussi dans les caravanes et les remorques. Ils sont aussi un acteur du marché des mobil-homes avec une volonté de renforcer leur présence (acquisition en cours du n°1 européen, filiale de Beneteau). Enfin, ils ont aussi une petite activité dans l'équipement de jardin. La très grande majorité de leurs résultats est réalisée dans leur activité camping car qui connaît une croissance régulière depuis plus de 20 ans et est liée au vieillissement de la population, mais aussi, à une recherche des plus jeunes d'un mode de loisir hors des grandes infrastructures touristiques, plus proche de la nature et plus économe. Trigano dispose de plus de 25% de parts de marché devant l'allemand Hymer, et est de loin le plus gros acteur industriel dans l'entrée / milieu de gamme, l'allemand étant positionné sur le haut de gamme. Ces dernières années, les perturbations sur la chaîne logistique, notamment dans l'approvisionnement des châssis, ont freiné la croissance explosive du secteur post Covid. D'un point de vue positif, cela a permis de lisser le cycle d'équipement et les effets de base qui en découlent. C'est aussi un produit de consommation discrétionnaire qui pourrait être impacté par la baisse du pouvoir d'achat des ménages à court terme. Nous considérons que ces risques sont largement intégrés dans la valorisation actuelle du titre en bourse à 5x le résultat de l'année en cours. Trigano réalise en pourcentage deux fois plus de marge que son meilleur concurrent et encore plus en euros et dispose d'une trésorerie abondante au bilan qui pourrait lui permettre, si les conditions de marchés venaient à se durcir, de renforcer sa position concurrentielle.

Instalco a été stable en 2023 grâce à un fort rebond sur ses plus bas d'octobre (+43%). Le groupe suédois et son réseau de plombiers, chauffagistes et électriciens est exposé à hauteur de 13% de son chiffre d'affaires à la nouvelle construction résidentielle ce qui a pu créer des inquiétudes. L'essentiel du carnet de commandes du groupe se fait sur des projets tertiaires, industriels ou gouvernementaux comme des hôpitaux ou des écoles, il s'agit d'ailleurs majoritairement de projets de rénovation. Notons également que plus d'un tiers du chiffre d'affaires est réalisé sur des petits projets de services à faible valeur unitaire (maintenance d'un réseau de ventilation, installation de petites pompes à chaleur...). On notera aussi que les derniers résultats trimestriels demeurent très satisfaisants. La société affiche en effet un carnet de commandes à entités comparables stable au troisième trimestre et affiche une croissance organique de 3%. Sa marge opérationnelle ressort à 7,3%, stable par rapport à l'an dernier dans un environnement de marché globalement plus exigeant. La société a poursuivi en 2023 sa politique d'acquisition au coeur de son modèle économique (12 opérations de croissance externe sur des entités de petite taille). Son fondateur, le multi-entrepreneur Per Sjostrand détient 10% du capital.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,79%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

**Estimation des coûts de rotation sur la période :**

7 635,19 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

**Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :**

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

**Principaux mouvements :**

Achats : Norconsult, Gruppo Mutuonline, HelloFresh, Instalco, Marr Spa

Ventes : Kinepolis, Sopra Steria, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, DO & CO

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

**Politique de sélection des intermédiaires :**

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Frais intermédiation:**

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Politique d'engagement actionnarial :**

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

**Catégorie SFDR :**

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

**Catégorie AMF :**

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5 etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€



Le compartiment SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE est un OPC dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI EMU Small cap, principalement par une sélection d'actions européennes, de petites et moyennes capitalisations (principalement entre 500M€ et 10Mds€), dont au moins 10% du capital ou des droits de vote est détenu directement ou indirectement par des entrepreneurs, dirigeants, et/ou familles.

### CHIFFRES CLÉS

Actif net	2,33M€
VL part	101,80€
Capitalisation moyenne des actions	2,1Mds€
Capitalisation médiane des actions	1,4Md€
Nombre de lignes	29
Profil de risque	<b>1 2 3 4 5 6 7</b>

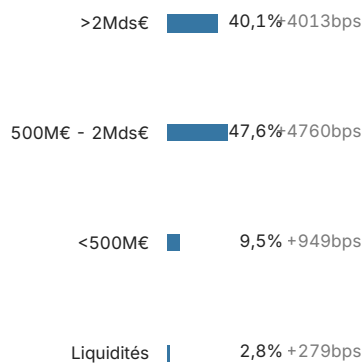
Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PERFORMANCES HISTORIQUES

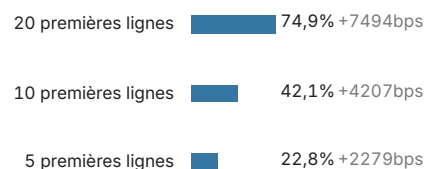
Conformément à l'article 314-13 du RG AMF, les performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

### ALLOCATION FONDS

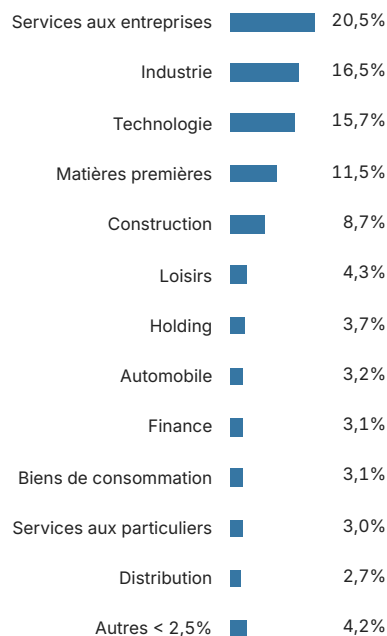
(ÉVOLUTION N / N - 1)



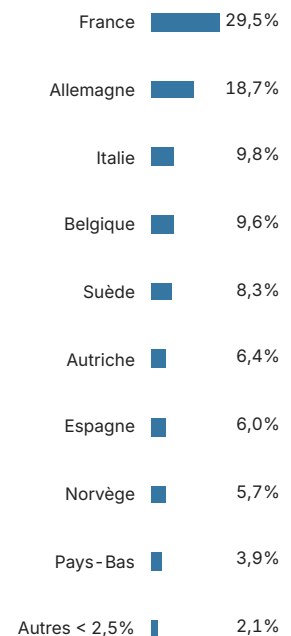
### PAR PRINCIPALES LIGNES



### PAR SECTEUR



### PAR PAYS



### PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Norconsult	Actions	Industrie	Norvège	5,6%
Kloeckner	Actions	Industrie	Allemagne	4,7%
Sto Se & Co. Kgaa	Actions	Construction	Allemagne	4,3%
Trigano	Actions	Loisirs	France	4,1%
Instalco Ab	Actions	Construction	Suède	4,1%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part Z
- **Code ISIN** : FR001400FR32
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions des Pays de l'Union Européenne"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Small Cap
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 30/06/2023 Part : 30/06/2023
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation- Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais de sortie** : 0% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,1% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons** : Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français** : Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. ARM Swiss Representatives SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse est désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet** : Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

## COMMENTAIRE DE GESTION

Sextant Entrepreneurs Europe a été créé le 30 juin 2023 et consiste à investir principalement dans des sociétés européennes de taille moyenne, et dont les actions sont détenues à hauteur d'au moins 10pc par un groupe de personnes, afin de garantir un alignement d'intérêt supérieur à la moyenne du marché. Nous constatons en effet que la performance boursière de nombre de sociétés pâtit de décisions qui vont contre la création de valeur à long terme : obsession pour la satisfaction des marchés financiers qui ont avant tout une logique de court terme, endettement trop élevé, prise de risque excessive, dilution des actionnaires pour satisfaire des plans stratégiques et des acquisitions dont l'intérêt est parfois loin d'être certain. Le portefeuille est ainsi constitué de participations dont les dirigeants ou un groupe d'actionnaires de référence prennent des décisions tout en étant directement concernés par l'éventuelle création mais aussi destruction de valeur. Ces entreprises ont tendance à prendre des décisions en considérant leurs conséquences de manière symétrique. A l'inverse, un dirigeant rémunéré principalement sous forme de stock options a des incitations qui le poussent à contempler avant tout le scénario favorable, au risque de sous-estimer les dangers de cette stratégie pour les propriétaires du capital.

Le fonds est créé dans un contexte de délaissement généralisé pour les valeurs petites et moyennes. Depuis une certaine forme d'euphorie qui avait culminé en mars 2018, les petites valeurs sous-performent les grandes valeurs dans la plupart des pays développés, et essentiellement sous le fait d'un contexte d'aversion au risque, compte tenu des multiples crises que le monde connaît depuis cette période. Ralentissement économique, COVID, guerre en Ukraine, crise énergétique, poussée de l'inflation et des taux d'intérêt, et plus récemment, nouvelle crise au Moyen-Orient.

Pourtant, les performances opérationnelles des sociétés de taille moyenne ne démeritent pas, si bien que leur sous-performance a surtout entraîné une compression de leurs multiples de valorisation.

Le portefeuille est relativement concentré, puisque concentré sur 29 lignes au 31 décembre. La capitalisation moyenne est de 2,1 milliards d'euros. Le fonds est investi pour environ 30% en France, 19% en Allemagne. L'Italie (9,8%) précède la Belgique (9,6%) précède ensuite la Suède (8,3%) et l'Autriche (6,4%).

Norconsult, acquise en fin d'année lors de son introduction en bourse, est entrée directement à la première ligne du portefeuille. Cette société norvégienne est spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Détenue par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable et bénéficie d'un climat économique relativement serein compte tenu des réserves de son principal client, l'Etat norvégien. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure. Le titre a affiché une performance positive de 28% entre le 9 novembre et la fin d'année.

Kloekner est un distributeur d'acier d'origine allemande, mais qui réalise désormais l'essentiel de son activité aux Etats Unis et en Suisse. Depuis quelques années, la société a vu monter son capital l'entrepreneur allemand Friedhelm Loh qui a instauré de meilleures pratiques de gouvernance et amélioré l'alignement d'intérêt entre la direction et les actionnaires, notamment en exigeant des dirigeants qu'ils achètent des actions avec leur rémunération variable annuelle. Dossier éminemment cyclique, le titre est délaissé (-22% en 2023) malgré un patrimoine d'actifs tangibles significatif sous forme d'immobilier (entrepôts) et de stocks. Le titre s'échange au tiers de ses fonds propres, qui ont beaucoup progressé au cours des trois dernières années à la faveur d'une très forte rentabilité. Le principal actionnaire a acquis 11% du capital en 2023 à un cours très supérieur au cours actuel. La société a annoncé en fin d'année céder la partie la moins rentable de son portefeuille (France, Royaume Uni, Pays-Bas, Belgique) pour se recentrer sur les zones plus dynamiques.

STO est une société allemande qui figure parmi les leaders européens dans le domaine de la fourniture de systèmes d'isolation thermique par l'extérieur (ITE). Cette entreprise familiale fabrique aussi bien des panneaux d'isolation thermique de diverses matières (laines minérales de verre ou de roche, polystyrène) que des enduits de marouflage, des sous-couches, laques, peintures de finition, bardages isolants. Cette panoplie complète de produits confère à cette discrète ETI entrepreneuriale, assez peu connue des investisseurs mais très connue des professionnels du secteur, une part de marché de de près d'1/3 en zone germanophone et de 20-25% en France (ex-aequo avec Saint-Gobain). Environ 2/3 du capital est détenu par la famille Stotmeister. Le léger recul du titre sur l'année (-7%), traduit les inquiétudes du marché sur l'impact de la remontée des taux sur le secteur de la construction / rénovation en Europe. En particulier sur le marché allemand qui représente près de la moitié de l'exposition de STO. Nous attendons également des bénéfices par action en léger recul sur l'année écoulée (-7% en 2023), en raison d'une demande moins dynamique ainsi que des effets transitoires d'inflation de matières premières. A long terme, nous pensons que l'entreprise devrait bénéficier de l'impératif de rénovation du parc immobilier européen pour répondre aux besoins de la transition climatique, la société est ainsi bien positionnée sur un marché en croissance structurelle mais en ralentissement conjoncturel. Le titre s'échange en effet autour de 5x son résultat d'exploitation tout en disposant d'une trésorerie largement excédentaire.

Trigano est une société française et familiale qui opère dans les véhicules de loisirs, principalement les camping cars (leader européen), mais aussi dans les caravanes et les remorques. Ils sont aussi un acteur du marché des mobil-homes avec une volonté de renforcer leur présence (acquisition en cours du n°1 européen, filiale de Beneteau). Enfin, ils ont aussi une petite activité dans l'équipement de jardin. La très grande majorité de leurs résultats est réalisée dans leur activité camping car qui connaît une croissance régulière depuis plus de 20 ans et est liée au vieillissement de la population, mais aussi, à une recherche des plus jeunes d'un mode de loisir hors des grandes infrastructures touristiques, plus proche de la nature et plus économe. Trigano dispose de plus de 25% de parts de marché devant l'allemand Hymer, et est de loin le plus gros acteur industriel dans l'entrée / milieu de gamme, l'allemand étant positionné sur le haut de gamme. Ces dernières années, les perturbations sur la chaîne logistique, notamment dans l'approvisionnement des châssis, ont freiné la croissance explosive du secteur post Covid. D'un point de vue positif, cela a permis de lisser le cycle d'équipement et les effets de base qui en découlent. C'est aussi un produit de consommation discrétionnaire qui pourrait être impacté par la baisse du pouvoir d'achat des ménages à court terme. Nous considérons que ces risques sont largement intégrés dans la valorisation actuelle du titre en bourse à 5x le résultat de l'année en cours. Trigano réalise en pourcentage deux fois plus de marge que son meilleur concurrent et encore plus en euros et dispose d'une trésorerie abondante au bilan qui pourrait lui permettre, si les conditions de marchés venaient à se durcir, de renforcer sa position concurrentielle.

Instalco a été stable en 2023 grâce à un fort rebond sur ses plus bas d'octobre (+43%). Le groupe suédois et son réseau de plombiers, chauffagistes et électriciens est exposé à hauteur de 13% de son chiffre d'affaires à la nouvelle construction résidentielle ce qui a pu créer des inquiétudes. L'essentiel du carnet de commandes du groupe se fait sur des projets tertiaires, industriels ou gouvernementaux comme des hôpitaux ou des écoles, il s'agit d'ailleurs majoritairement de projets de rénovation. Notons également que plus d'un tiers du chiffre d'affaires est réalisé sur des petits projets de services à faible valeur unitaire (maintenance d'un réseau de ventilation, installation de petites pompes à chaleur...). On notera aussi que les derniers résultats trimestriels demeurent très satisfaisants. La société affiche en effet un carnet de commandes à entités comparables stable au troisième trimestre et affiche une croissance organique de 3%. Sa marge opérationnelle ressort à 7,3%, stable par rapport à l'an dernier dans un environnement de marché globalement plus exigeant. La société a poursuivi en 2023 sa politique d'acquisition au coeur de son modèle économique (12 opérations de croissance externe sur des entités de petite taille). Son fondateur, le multi-entrepreneur Per Sjostrand détient 10% du capital.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : Modification dans le cadre de la promotion des caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)

29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 2,79%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

**Estimation des coûts de rotation sur la période :**

7 635,19 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

**Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :**

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

**Principaux mouvements :**

Achats : Norconsult, Gruppo Mutuonline, HelloFresh, Instalco, Marr Spa

Ventes : Kinepolis, Sopra Steria, VusionGroup (ex SES Imagotag), Teleperformance, DO & CO

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

**Politique de sélection des intermédiaires :**

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Frais intermédiation:**

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

**Politique d'engagement actionnarial :**

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifions des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

**Catégorie SFDR :**

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

**Catégorie AMF :**

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre de l'analyse fondamentale propre à Amiral Gestion qui comprend ex-ante 10 critères ESG sur les 28 analysés qualitativement dans le cadre de la détermination d'une note Qualité, mais également dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex-post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, armement controversé, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5 etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTÉRIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

ANNEXE V<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit : SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE**

**Identifiant d'entité juridique : 969500HKVRINHZE1DR30**

**Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION**

## Objectif d'investissement durable

**Un investissement durable** désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que cet investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: 90% <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : %	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

\*i.e. 90% du portefeuille en tenant compte des liquidités et dérivés utilisés de manière accessoire, i.e. 100% des investissements en actions

<sup>1</sup> Date de publication du document : Février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe III précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2658/sextant\\_climate\\_transition\\_europe\\_annexe\\_3\\_precontractuel\\_sfr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2658/sextant_climate_transition_europe_annexe_3_precontractuel_sfr_dec2023_vf.pdf)

## Préambule

Le compartiment Sextant Climate Transition Europe place les facteurs extra-financiers, et en particulier l'atténuation du réchauffement climatique, au cœur de sa stratégie d'investissement.

Aussi, le compartiment s'est fixé un double objectif :

- Un objectif extra-financier adossé à l'enjeu climatique :
  - Financer les entreprises de petite et moyenne taille qui portent dans leurs modèles d'affaires les enjeux climatiques ;
  - Accompagner activement les sociétés capables de générer, sur la durée de placement recommandée, une contribution positive mesurable dans la lutte contre le réchauffement climatique.
- Un objectif d'investissements durables représentant 100% de son actif net total<sup>2</sup> sur l'objectif environnemental d'atténuation du réchauffement climatique.

Au travers de ces objectifs clairement définis, le compartiment suit la performance d'un certain nombre d'indicateurs sous-jacents sur lesquels il est engagé à atteindre une performance immédiate ou en dynamique sur 3 ans.

Aussi, le compartiment ayant été lancé le 16 décembre 2022, la performance des indicateurs en dynamique est restituée pour la première fois sur ce reporting périodique en date du 29/12/2023.

La performance de l'ensemble des indicateurs sur lesquels est engagé le compartiment vous est présentée dans l'ensemble des parties du document qui suivent.

## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

### Un engagement de 100% d'investissements durables ayant un objectif environnemental

Le compartiment Sextant Climate Transition Europe a adopté une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissements durables au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engageant à présenter une proportion minimale de 100% d'investissements durables contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>3</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

<sup>2</sup> Hors instruments de trésorerie

<sup>3</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion : <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Part d'investissement durable – Bilan au 29/12/2023

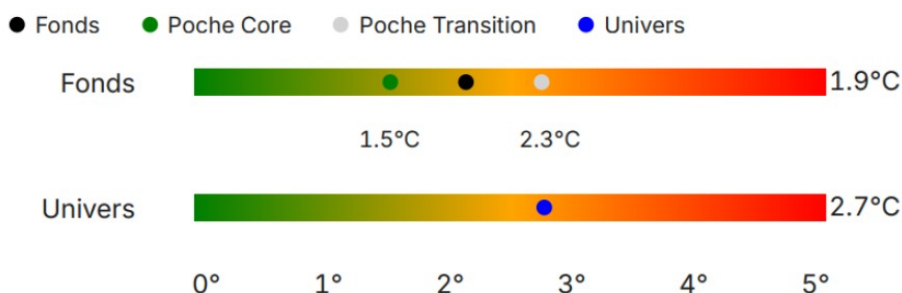
SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE	(Données pondérées au 29/12/2023)	(Données pondérées au 30/12/2022)
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px 0;">Part d'ID minimale : 100%</div>	<b>100%</b> <sup>4</sup>	<b>100%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	100%	100%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos fonds selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité, afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissements durables pour nos fonds.

A ce titre, le compartiment est conforme au 29/12/2023 à son engagement de totaliser une **part d'investissements durables représentant 90 %** de l'actif net du portefeuille<sup>5</sup> sur l'objectif environnemental d'atténuation au changement climatique conformément à sa stratégie d'investissement.

**Alignement avec l'Accord de Paris pour le Climat et Température du compartiment avec un engagement de réduction à horizon 3 ans**

L'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris mesure l'engagement et la performance de l'entreprise analysée par rapport à une trajectoire construite selon des hypothèses sectorielles et débouchant sur un scénario de hausse de la température moyenne de la Terre dans un horizon de temps défini (à horizon 2100 par rapport à la température pré-ère industrielle). Adopté lors de la COP21 à Paris en 2015, l'Accord vise notamment à réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter à 2 °C le réchauffement planétaire par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à 1,5°C. Le calcul a été effectué selon la méthodologie SB2A de l'agence Iceberg datalab.



Taux de couverture : Fonds 100% ; Univers 58.17%.  
Source : Iceberg Data Lab

<sup>4</sup> Hors instruments de trésorerie représentant 0,12% de l'actif net total au 29/12/2023

<sup>5</sup> i.e. 90% du portefeuille en tenant compte des liquidités et dérivés utilisés de manière accessoire, i.e. 100% des investissements en actions



Le compartiment Sextant Climate Transition Europe est engagé à réduire sa température à horizon 3 ans (à l'échelle du portefeuille). Cet objectif sera atteint par la réduction effective de la température des émetteurs en portefeuille les inscrivant ainsi dans une trajectoire s'orientant vers 1,5°C (en dehors d'effets d'arbitrage éventuels).

**L'alignement en température du compartiment s'établit à 1,9°C au 29/12/2023, en diminution sensible par rapport à la température du portefeuille au 30/12/2022 (2,09°C).** On note ainsi **une tendance positive par rapport aux engagements pris par le compartiment** de converger vers un alignement en température avec une trajectoire climatique à minima < 2°C, et s'orienter résolument vers 1,5°C compatible avec les exigences de l'Accord de Paris pour le Climat.

**Les entreprises de la poche Core<sup>6</sup> s'établissent en performance agrégée à une température de 1,5°C** (contre 1,7°C fin 2022), tandis que celles de la poche Transition<sup>5</sup> totalisent 2,3°C de température (agrégation stable par rapport à fin 2022).

2023			
Nom	Température	% de l'actif net	Poche
Greenvolt	0,51°C	7,4%	Core
Assystem	1,02°C	5,6%	Core
Terna Energy	1,2°C	1,5%	Core

**TOP 3 - Températures les plus basses du compartiment**

**BOTTOM 3 - Températures les plus**

2023			
Nom	Température	% de l'actif net	Poche
Plastic Omnium	3,1°C	3,7%	Transition
Nabaltec	2,8°C	4,3%	Transition
Meier Tobler	2,4°C	1,6%	Transition

**Lignes du portefeuille ayant progressé sur leur alignement en température**

Un an après son lancement, et conformément à son engagement pris sur 3 ans, le compartiment a vu les émetteurs présentés dans le tableau ci-dessous progresser sur leur alignement en température sur un an.

Emetteurs	Poche	Poids au 29/12/2023	Température au 29/12/2023	Température au 30/12/2022
Assystem	Core	5,6%	1,02°C	1,38°C
Bekaert NV	Core	3,8%	1,90°C	3,19°C
PSI Software	Transition	3,9%	2,30°C	2,66°C

<sup>6</sup> Le fonds se compose d'une Poche Core regroupant les entreprises leaders de la transition climatique ayant un score d'engagement et de maturité climat supérieur à 50/100 et une trajectoire climatique inférieure à 2°C ; et d'une Poche Transition regroupant les entreprises qui ont un fort potentiel de contribution à la transition écologique et dont le score d'engagement et de maturité climat est à minima supérieur à 20/100 avec une trajectoire climatique comprise entre 2°C et 3°C.

Terna Energy	Core	1,5%	1,17°C	1,47°C
--------------	------	------	--------	--------

### Commentaire du gérant

La vocation de Sextant Climate Transition Europe est de **favoriser et d'accélérer la transition climatique des petites et moyennes entreprises européennes. Cette ambition permet au fonds de se différencier par son positionnement inédit sur les plus petites valeurs de la cote** qui présentent actuellement des niveaux de décote inédit par rapport aux larges. Pour repère, Le MSCI Small Cap se paye 1.1x ses fonds propres contre 1.6x pour son équivalent Large Cap, alors même que les petites valeurs traitent habituellement avec une prime par rapport aux grandes et affichent des dynamiques de croissance de bénéfices par actions supérieures.

L'analyse des flux montre également que **les petites valeurs se retrouvent souvent à l'écart des flux de capitaux destinés à financer la transition** en raison de l'absence de données fiables permettant de mettre en œuvre des méthodologies ISR adaptées. Nous avons souhaité répondre à ce challenge en déployant **une méthodologie propriétaire fondée sur la matérialité et l'accompagnement des convictions du portefeuille. Notre démarche se veut dynamique**, aux antipodes des approches statiques ayant tendance à privilégier les sociétés les plus en lumière de la transition. La stratégie alloue des capitaux aussi bien aux fournisseurs de solutions pour décarboner mais aussi aux activités carbo-intenses en phase d'amélioration (car ce sont celles qui, par essence, peuvent contribuer à réduire le plus nos émissions collectives). Cette diversité de profils, associée à une forte discipline sur les valorisations nous permet d'éviter l'écueil principal des stratégies thématiques consistant à alimenter des phénomènes de bulles sur certains segments de marché.

**Le positionnement sur des acteurs de taille plus modeste nous permet non seulement de mettre en œuvre notre capacité d'influence et d'engagement au service de la transition climatique, mais aussi de capter en amont le potentiel de création de valeur associé à des changements de dynamiques opérationnelles et boursières dans des sociétés qui réussissent cette transition.**

**Pour illustrer ce positionnement, nous pouvons citer l'exemple du transformateur d'Aluminium Granges** dont le cours de bourse a connu une bonne progression durant l'année (+36%). La société transforme des lingots d'aluminium en alliages à haute valeur ajoutée utilisés dans l'industrie CVC (chauffage, ventilation, climatisation), pour le packaging, ainsi que pour les échangeurs de chaleur dans l'automobile. Pour ce profil industriel, il est assez clair compte-tenu du ralentissement économique qui a caractérisé l'année écoulée, que les marchés finaux de Granges ne sont pas dans la meilleure des dynamiques. En effet, nous avons observé des phénomènes de déstockage importants de volumes sur le marché CVC, ainsi qu'un marché auto globalement sous pression. En dépit de ces vents de face, la société a pu améliorer son résultat opérationnel de près de 35% en 2023 malgré une décroissance inévitable de son chiffre d'affaires. **Le principal levier d'amélioration a été l'incorporation d'un taux élevé d'aluminium recyclé (avoisinant désormais les 50%) en remplacement de l'aluminium primaire. Cette initiative a non seulement permis de faire baisser considérablement les coûts matières de la société de manière structurelle, mais va également permettre d'afficher une réduction importante de l'empreinte carbone de l'activité, au regard du très faible impact carbone de l'aluminium recyclé. Cet exemple illustre parfaitement un des objectifs majeurs du fonds qui vise à accompagner des acteurs modestement valorisés dont la performance environnementale se traduit en performance économique.**

Dans le même esprit, nous pourrions également mentionner **la contribution positive à la performance du fonds cette année de la société allemande de prestation de service à l'industrie Bilfinger** dont le cours de bourse s'est apprécié de 30%. Au regard du marasme que traverse actuellement l'industrie allemande, il aurait été naturel de s'attendre à ce que Bilfinger traverse une année compliquée. Et pourtant, **la bonne performance de Bilfinger s'explique en grande partie par la valeur ajoutée apportée par la société sur les sites industriels contraints d'améliorer en permanence leur efficacité énergétique indépendamment du niveau de**

**demande finale. Les impératifs de décarbonation et de sevrage du gaz russe obligent en effet les industriels allemands à des optimisations importantes opérées par des prestataires aux compétences prouvées comme Bilfinger.** C'est d'ailleurs la raison principale qui justifie l'inclusion de cet « **enabler** » de la décarbonation dans un fonds comme Sextant Climate Transition. A nos yeux, la contribution de la société à la décarbonation du tissu industriel est encore mal perçue par le marché en raison de l'historique assez peu flatteur de destruction de valeur. Mais depuis 3-4 ans, les transformations opérées pour repositionner l'activité sur la maintenance et l'ingénierie industrielle commencent à porter leurs fruits. Le taux de marge, en progression constante, devrait rapidement rattraper celui des acteurs best in class comme Spie. Le titre s'échange autour de 5x son résultat d'exploitation au cours actuel

Toujours dans cette logique de matérialité, **nous apprécions particulièrement certaines valeurs ayant un rôle à jouer dans la décarbonation des bâtiments.** Nous pensons qu'il s'agit d'un des secteurs prioritaires à décarboner au regard du très fort potentiel d'abattement des émissions qu'il est possible d'obtenir via la rénovation du parc de bâtiments existants avec des techniques disponibles et maîtrisés. En effet, les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent encore aujourd'hui près de 40% de l'énergie finale ainsi que 36% des émissions de gaz à effet de serre en Europe. 40% des 210 millions de bâtiments en Europe ont été construits avant 1960 et 90% avant 1990. 75% à 90% de ce parc sera encore occupé en 2050. Il est donc nécessaire de rénover près de 110 millions de bâtiments d'ici à 2050. Or le rythme de rénovation actuel à 1% n'est guère suffisant et devrait doubler voire tripler afin de s'aligner sur la trajectoire de neutralité carbone dictée par les accords de Paris.

**Nous sommes actionnaires du fabricant de panneaux d'isolation belge Recticel ainsi que le rénovateur de façades scandinaves Fasadgruppen.** Malgré l'impératif de décarbonation qui devrait en théorie porter la croissance de ces sociétés à long terme, leur performance boursière a été particulièrement décevante en 2023, essentiellement pour des raisons conjoncturelles.

Pour Recticel, elle s'explique essentiellement par des effets d'inflation des matières premières ayant pénalisé la marge, des effets de déstockage chez les partenaires distributeurs et enfin, un prix de cession de l'activité mousses techniques et industrielles plus faible qu'anticipé initialement. Nous restons confiants à long terme sur ce profil désormais du pure player de l'isolation dont la valorisation devrait converger à long terme avec celle des comparables côtés de taille plus significative comme Kingspan ou Rockwool.

En ce qui concerne Fasadgruppen, Malgré des performances opérationnelles correctes, le titre souffre boursièrement de son association au marché immobilier, dont le segment résidentiel a connu un fort repli notamment en Suède. Néanmoins, plus des trois quarts de l'activité du façadier est en réalité réalisée sur la rénovation, une dépense quasiment contrainte pour les propriétaires, prévue longtemps à l'avance, et surtout condition pour la bonne performance énergétique des bâtiments. On s'attend à une croissance organique qui devrait rester légèrement positive sur l'année 2023 et des résultats stables en valeur absolue, malgré une légère compression du taux de marge. A long terme, ces deux dossiers à valorisation raisonnable font partie de nos fortes convictions.

**Dans les achats récents réalisés en fin d'année, le fonds a participé à l'introduction en bourse de Norconsult.** Cette société norvégienne est spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Elle est notamment **la référence en matière de conception de barrages hydroélectriques, mais aussi de bâtiments et infrastructures physiques (énergie, industrie, ponts) où la prise en compte d'enjeux de transition et de durabilité devient de plus en plus importante.** Détenu par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure. Le titre a affiché une performance positive de 28% entre le 9 novembre et la fin d'année.

En fin d'année également, le portefeuille a connu une OPA sur le développeur d'énergies renouvelables portugais Greenvolt de la part de la société de Private Equity KKR. Depuis le lancement du fonds, nous étions assez peu exposés à cette thématique car les valorisations ne nous semblaient pas totalement refléter la perspective de la hausse des taux sur les valeurs de ce secteur très sensible à ce paramètre. Cependant, nous apprécions le profil de Greenvolt en

particulier car ce dernier combine la stabilité des cash flows issus de ses actifs de biomasse ainsi qu'un plan ambitieux de création de valeur à travers l'exécution d'un pipeline de projets renouvelables porté par un CEO qui a fait ses preuves dans l'industrie. Bien que le titre ait progressé de 60% depuis ses plus bas en octobre, le prix proposé de €8,20 par action ne nous paraît pas particulièrement attractif au regard du potentiel de création de valeur futur qui commence à peine à se matérialiser. Nous conservons donc nos titres à ce stade.

**Score d'engagement et de maturité climat des sociétés en portefeuille et engagement de progression**

Le score d'engagement et de maturité climat (/100) est un outil d'évaluation propriétaire développé par Amiral Gestion. Il permet d'évaluer la maturité d'une entreprise en matière de gestion des risques et opportunités climatiques sur les plans de la gouvernance /20%, la transparence et la consistance des engagements pris /40% et, les plans d'actions associés intégrant la contribution des produits et services /40%. Le score permet notamment d'identifier les points de vigilance ainsi que les axes d'amélioration climat qui pourraient faire l'objet d'actions d'engagement auprès des entreprises.

**SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE**  
**SCORE AU 29/12/2023 : 45,9/100 (+2,3%)**  
*SCORE AU 30/12/2022 : 44,78/ 100*

Le compartiment Sextant Climate Transition Europe est engagé à augmenter le « score d'engagement et de maturité climat » pour toutes les Sociétés en portefeuille et tout particulièrement sur la poche « Climate Transition » entre leur entrée et leur sortie du portefeuille.

La progression de ce score atteint +2,28% sur un an sur l'ensemble des poches. La poche transition progresse de 6%.

Poche	Score de maturité climat au 29/12/2023	Score de maturité climat au 30/12/2022	Variation 2023/2022
Core	59,6	59,8	-0,3%
Transition	32,2	29,6	+9%

**TOP 3 - Scores d'engagement et de maturité climat les plus élevés du compartiment**

2023				2022			
Nom	Score (/100)	% de l'actif net	Poche	Nom	Score (/100)	% de l'actif net	Poche
Nexans	95,0	2,1%	Core	Recticel	74,5	6,9%	Transition
Recticel	74,5	5,4%	Transition	Granges	66,5	3,8%	Core
Granges	66,5	3,8%	Core	Aperam	65	4,1%	Core
Cembre	20	4,2%	Transition	<b>BOTTOM 3 - Scores d'engagement et de maturité climat les plus bas du compartiment</b>			
Instalco	20	4,8%	Transition				
Meier Tobler	20	1,6%	Transition				

2022			
Nom	Score (/100)	% de l'actif net	Poche
CEMBRE	20	2,9%	Transition
Meier Tobler	20	3,2%	Transition
Instalco	20	4,5%	Transition

**Lignes du portefeuille ayant progressé sur leur score d'engagement et de maturité climat**

Un an après son lancement, et conformément à son engagement pris sur 3 ans, le compartiment a vu les émetteurs présentés dans le tableau ci-dessous progresser sur leur score d'engagement et de maturité climat sur un an.

Emetteurs	Poche	Date d'entrée dans le portefeuille	Score de maturité climat au 29/12/2023	Score de maturité climat au 30/12/2022	Variation 2023/2022
Aalberts	Transition	16/12/2022	45/100	43/100	+4,6%
Bilfinger	Transition	16/12/2022	31,5/100	22,5/100	+40%

**\* Focus sur une forte conviction contribuant à la bonne performance ESG et climat global du compartiment : GRANGES**

**Granges - Exemple d'une société de la poche Core**

Le compartiment est actionnaire de la société industrielle suédoise Granges dont **le métier consiste à transformer des lingots d'aluminium en alliages à haute valeur ajoutée utilisés dans l'industrie CVC (chauffage, ventilation, climatisation), pour le packaging, ainsi que pour les échangeurs de chaleur dans l'automobile.**

L'essentiel de l'impact carbone des produits vendus par Granges provient des émissions associées à la production du métal acheté. Certes, Granges opère des transformations importantes qui nécessitent de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité afin de conférer les propriétés désirées au produit final. Cependant, dans l'équation totale, ces opérations restent beaucoup moins énergivores que les étapes amont associées à la production d'aluminium primaire : transformation de la bauxite en alumina puis en aluminium. Le scope 3 (essentiellement amont) représente à ce titre 90% de l'empreinte carbone totale de la société.

**Afin de décarboner son activité, Granges dispose de deux leviers :**

- **Se fournir le plus possible en aluminium produit avec de l'électricité bas carbone.** Le procédé de transformation de bauxite en aluminium est assez standard et nécessite un volume important d'énergie exclusivement sous forme d'électricité. C'est d'ailleurs pour cette raison que plus de la majorité des producteurs dans le monde opèrent sur un modèle intégré, produisant leur propre électricité, tandis que les autres acteurs utilisent de l'électricité de réseau et sont donc tributaires de la vitesse de décarbonation de ce dernier. Utiliser directement l'hydroélectricité des grands barrages est souvent la meilleure solution lorsque la géographie le permet. C'est en partie ce conditionnement géographique explique que les deux leaders du secteur hors Chine sont Rusal (Russie) qui bénéficie de l'intégration des grands barrages construits pendant la période soviétique ainsi que Norsk-Hydro (Norvège) qui dispose également de barrages rattachés à son outil industriel, dans un pays où le relief le permet. L'un des leviers les plus évidents pour Granges serait donc de maximiser la part des achats en provenance de fournisseurs bas carbone. Cette année par exemple, la société a monté une JV avec un partenaire chinois qui a permis de sécuriser un approvisionnement d'aluminium primaire bas carbone d'une fonderie locale ayant accès à de l'énergie décarbonée. Cela devrait permettre une réduction de 80% de l'intensité carbone associée à l'aluminium acheté sur cette géographie.
- **Augmenter la part de matière recyclée dans le sourcing.** En effet, une des particularités de l'aluminium est qu'il est presque recyclable à l'infini. D'autant plus que l'intensité énergétique d'un aluminium recyclé est 95% plus basse que le métal primaire. Collecter

de la matière recyclée et la refondre pour la réexploiter constitue donc un levier de décarbonation majeur pour un transformateur comme Granges. Nous avons également longuement discuté de ce sujet avec la société lors de nos échanges courant 2022 après avoir remarqué que la société venait d'atteindre en avance l'objectif de 30% de matière recyclé qu'elle s'était fixée pour 2025. Ces efforts se sont poursuivis sur l'année 2023 car la part d'aluminium recyclé dans le sourcing de la société atteint désormais 42%. En effet, Granges a accéléré ses initiatives, a investi dans des unités de recyclage et a développé des filières de collecte locales ainsi que des initiatives d'économie circulaire afin de récupérer les chutes industrielles d'aluminium. Ces initiatives se sont traduites non seulement par une baisse de l'intensité carbone de la société mais aussi par une importante baisse des coûts de production en particulier sur son périmètre américain. C'est d'ailleurs l'une des raisons principales qui expliquent la bonne tenue des marges de la société cette année ainsi que la bonne progression de son cours de bourse sur l'année venant récompenser cet effort (+36%) alors même que les volumes traités sont en baisse compte-tenu du contexte de ralentissement économique.

**Cet exemple illustre parfaitement un des objectifs majeurs du fonds qui vise à accompagner des acteurs modestement valorisés dont la performance environnementale se traduit en performance économique.**

A noter enfin l'excellent profil ESG de l'entreprise : en effet, Granges est une entreprise exemplaire de son secteur qualifiée de Best-in-class, avec une notation MSCI ESG de 8,2/10 dont une note de Gouvernance de 7,5/10.

Concernant le score d'engagement et de maturité climat interne de 66,5/10 de Granges, nous apprécions particulièrement le profil de "gouvernance climat" pour un dossier de cette taille, avec une forte reconnaissance des enjeux climat dans les critères de décision notamment avec l'intégration de l'empreinte carbone dans les critères de rémunération du top management. Les interlocuteurs avec lesquels nous avons pu échanger (CEO - CFO - Directeur de site - responsable ISR) nous ont démontré un niveau de maîtrise élevé des enjeux CO2. Cela a d'ailleurs une incidence visible sur la qualité des données : notation B au CDP, Bilan carbone intégral - communication détaillée sur les objectifs et les progrès. Le dossier présente un alignement en température de 1.95°C (calculé en bottom-up par l'agence Iceberg Datalab). Ce chiffre semble cohérent avec le rythme de décarbonation observé (-4.5% CAGR 2017-2021) ainsi qu'avec la crédibilité de la démarche.

#### **Part verte minimale du compartiment supérieure ou égale à 5%**

La part verte alignée à la taxonomie européenne mesure le % d'activités économiques d'une entreprise qui contribue de façon substantielle à un objectif environnemental (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, prévention et contrôle de la pollution, économie circulaire, gestion de l'eau et protection de la biodiversité) en étant alignée aux critères techniques définis pour objectif visé, sans causer de préjudice à un des autres objectifs environnementaux (DNSH) tout en respectant des garanties sociales minimales (MSS). Elle est mesurée ci-dessous par le % de chiffre d'affaires. Le fonds Sextant Climate Transition Europe est positionné sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

**La part verte du compartiment s'établissait à 23.89%<sup>7</sup> au 29/12/2023 contre 18.4%<sup>8</sup> pour son univers de référence. Le compartiment dépasse ainsi son objectif de part verte minimale de 5%. Sur toute l'année 2023, le compartiment a été conforme à son engagement de part verte minimale de 5%.**

Plus d'informations sur la part verte du compartiment sont présentées dans les sections infra dédiées à la performance des métriques environnementales suivies par le compartiment et dans une section dédiée à la part verte « *Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE ?* ».

<sup>7</sup> Taux de couverture : 38,9% - Source : Sustainalytics

<sup>8</sup> Taux de couverture : 18,8% - Source : Sustainalytics

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le compartiment applique plusieurs filtres en sélectivité sur l'univers d'investissement initial :

- le premier permettant de déterminer l'univers d'investissement éligible selon une sélectivité des entreprises fondée sur la matérialité de leur activité aux enjeux climatiques, réduisant d'au moins 20 % l'univers d'investissement initial. Par ailleurs, ce critère de filtrage climatique fondé sur les occurrences climat, est complété par un suivi de métriques environnementales conformes avec les recommandations de la TCFD (Taskforce on Climate-related Disclosure).
- le second permettant de déterminer l'univers investissable est fondé sur plusieurs indicateurs de qualité de nature extra-financière.

L'application de ces filtres, totalisant 40% de taux de sélectivité en cumulé, permet de prendre en compte les incidences négatives qui sont discriminantes dans le cadre de l'application du filtre ESG (correspondant à -20% de réduction a minima) pour constituer l'univers investissable. La performance du compartiment sur les indicateurs retenus vous est présentée ci-dessous.

**FILTRE DE MATERIALITE CLIMATIQUE ET SUIVI DE METRIQUES ENVIRONNEMENTALES COMPLEMENTAIRES**

**Filtrage de matérialité climatique**

Le taux d'exclusion fondé sur le filtre de matérialité climatique est un taux quantitatif fixé à 20% : ce taux a atteint **20,7% au 29/12/2023**.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

**Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de Sextant Climate Transition Europe<sup>9</sup>**

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d’empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés en matière environnementale est restituée dans le tableau ci-dessous sur le portefeuille arrêté en date du 29/12/2023 :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environ- nementale EC/R (% CA)****	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>10</sup> ) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé)  Horizon 2030*	Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé)  Horizon 2030 (/100)*
2023	<b>SEXTANT Climate Transition</b>	<b>2 047,3</b>	<b>1,9°C</b>	<b>2,7%</b>	<b>23,87%<sup>11</sup></b>	<b>0 %</b>	<b>0,10%</b>	<b>50,8</b>
	<i>Couverture</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>85%</i>	<i>38,97%</i>	<i>-</i>	<i>81%</i>	<i>90%</i>
	<b>Univers</b>	<b>2 636,9</b>	<b>2,7 °C</b>	<b>3,7 %</b>	<b>18,35 %<sup>12</sup></b>	<b>0,19%</b>	<b>0,58%</b>	<b>41,2</b>
	<i>Couverture</i>	<i>57,9%</i>	<i>58%</i>	<i>70%</i>	<i>18,82%</i>	<i>-</i>	<i>62%</i>	<i>69%</i>
2022	<b>SEXTANT Climate Transition</b>	<b>1 245,54</b>	<b>2,09 °C</b>	<b>3,25%</b>	<b>11,40%</b>	<b>0%</b>	<b>0,77%</b>	<b>39,32</b>
	<i>Couverture</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>85%</i>	<i>65%</i>	<i>-</i>	<i>85%</i>	<i>60%</i>
	<b>Univers</b>	<b>2 602,87</b>	<b>2,4 °C</b>	<b>3,93 %</b>	<b>7,51%</b>	<b>1,85 %</b>	<b>4,26%</b>	<b>26,53</b>
	<i>Couverture</i>	<i>58%</i>	<i>58%</i>	<i>72%</i>	<i>51,61%</i>	<i>-</i>	<i>66%</i>	<i>52%</i>

\* Source : Iceberg Data Lab

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

\*\*\*\*Source : S&P Trucost

<sup>9</sup> L’intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l’univers à partir des données de l’exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d’empreinte environnementale, les données sont issues de l’exercice 2022.

<sup>10</sup> Il s’agit de la donnée d’Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d’affaires avec comme source les données de recherche de l’agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d’alignement reportées par les entreprises pour l’exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées, la majeure partie d’entre elles ne sont pas soumises à l’obligation de reporting sur l’exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l’obligation de publication d’alignement à la taxonomie s’étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l’exercice 2023 jusqu’au 1er janvier 2028 (sur l’exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n’est aujourd’hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s’avérer très partielles à l’échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>11</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>12</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %



**LEGENDE Intensité Carbone**

Source : IDL

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> /M€ de CA.

Scope 1, 2 et 3 (amont et aval).

N.B. : Les émissions directes - similaires aux émissions de "Scope 1", les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) et les émissions indirectes dites "Scope 3" ont été prises en compte dans ce calcul.

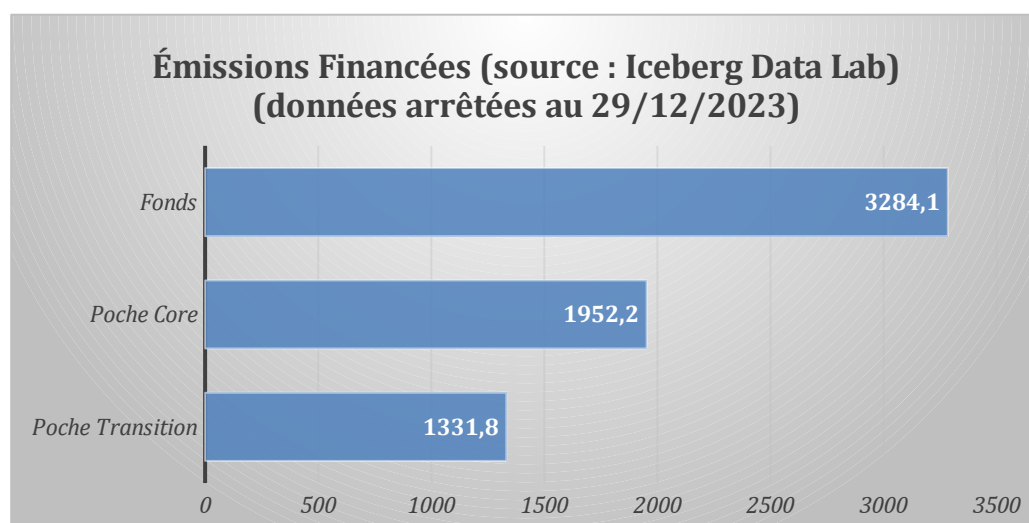
**Le compartiment est bien orienté sur l'ensemble de ses indicateurs climat en relatif de son univers, particulièrement l'alignement en température de 1.9°C en baisse par rapport à il y a un an ou encore sa part verte significative). Seule l'exposition aux risques physiques du portefeuille est en contreperformance par rapport à son l'univers.**

**EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE**

Les émissions reportées au niveau du portefeuille sont les émissions financées. Il s'agit d'une agrégation des émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2 : i.e. achat d'énergie) et scope 3 (amont + aval) des entreprises investies par le portefeuille et pondérées par l'investissement réalisé par le portefeuille (M€ investi). Par ailleurs, sont indiquées les sociétés les plus et les moins émettrices en intensité carbone de leur activité, c'est-à-dire, le ratio entre leurs émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3 – émissions dans la chaîne de valeur amont) et leur chiffre d'affaires annuel généré.

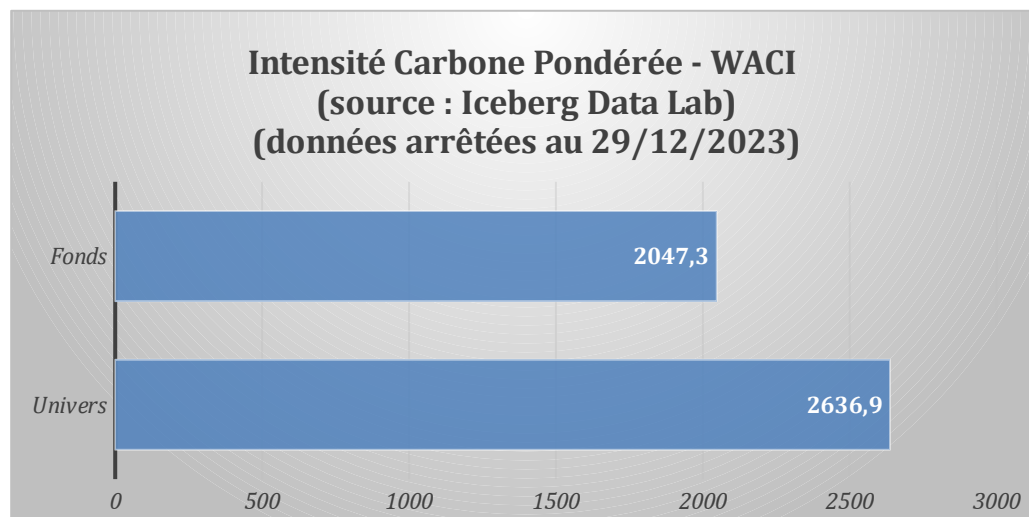
**EMISSIONS FINANCEES**

Les émissions financées sont exprimées en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par M € investi.



### INTENSITE CARBONE PONDEREE (WACI)

L'empreinte carbone du portefeuille regroupe l'intensité carbone des entreprises pondérées par leurs poids en portefeuille (TCO2 eq./M€ pondéré).



### INTENSITE CARBONE

L'intensité carbone est exprimée en tonne de CO2 équivalent par M€ de CA.

#### TOP 3 - Intensités carbone les plus faibles du compartiment

2023				2022			
Nom	Intensité carbone	% de l'actif net	Poche	Nom	Intensité carbone	% de l'actif net	Poche
Instalco	16,22	4,8%	Transition	Instalco	16,22	4,5%	Transition
Fasadgruppen	31,17	5,6%	Transition	Fasadgruppen	31,17	5,8%	Transition
PSI Software	32,8	3,9%	Transition	Recticel	67,86	6,9%	Transition
Solar A/S	35 787,9	1,7%	Core	<b>BOTTOM 3 – Intensités carbone les plus élevées du compartiment</b>			
Bilfinger	9 223,1	4,2%	Transition				
Ariston Holding	7 243,5	2,3%	Transition				

2022			
Nom	Intensité carbone	% de l'actif net	Poche
Ariston Holding	7 252,34	3,9%	Transition
PSI Software	4 013,73	3,9%	Transition
Granges AB	2 583,57	3,8%	Core

## FILTRE EXTRA-FINANCIER ET ESG RÉDUISANT D'AU MOINS 20% L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE

### Sélectivité 20% et DNSH SFDR

Aux côtés de son objectif environnemental central dans sa stratégie d'investissement, le compartiment Sextant Climate Transition Europe promeut des caractéristiques environnementaux, sociaux et de gouvernance convergent avec son objectif d'investissements durables à 100% dont la conformité est renforcée par la mise en application d'éléments constitutifs de son DNSH applicables aux fonds classifiés SFDR 9. Dans le cadre de cet engagement, le fonds intègre une réduction de l'univers de départ d'au moins 20% après application du seuil minimal de notation ESG et des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, ainsi que la prise en considération des principales incidences négatives matérialisées par 16 indicateurs PAI.

Au 29/12/2023, le taux de sélectivité s'établit à 34,90%.

### Conformité à la politique d'exclusion sectorielle<sup>13</sup>



Au 29 décembre 2023, et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.

### Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>15</sup>

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissements durables totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

<sup>13</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>14</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique d'Investissement responsable du site internet d'Amiral Gestion.

<sup>15</sup> Taux de couverture d'analyse : 96,5%

**Note ESG minimale d'éligibilité à l'investissement dans le compartiment et suivi du score ESG moyen du portefeuille par rapport à son univers**

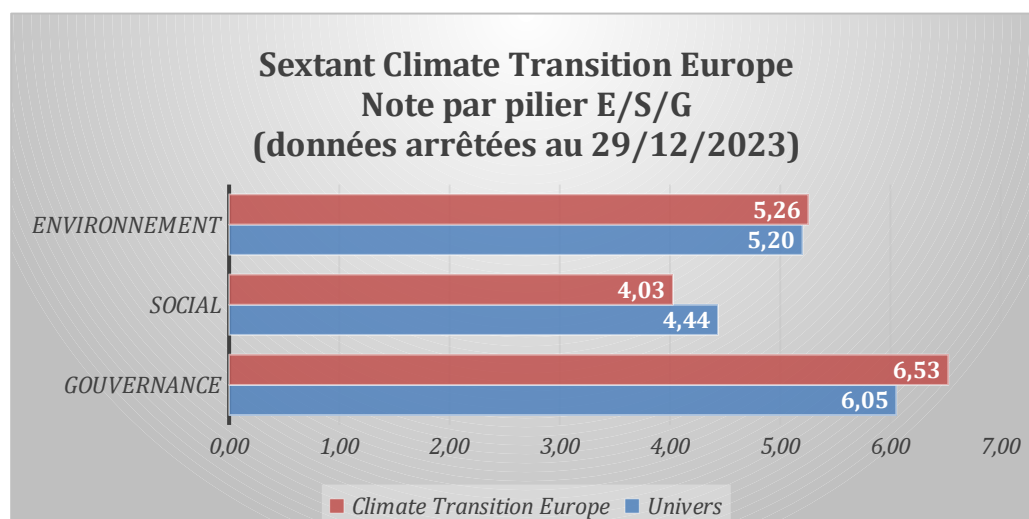
Le compartiment s'engage à respecter une note ESG minimale de 4/10 pour toute entrée ou maintien d'entreprise en portefeuille.

Par ailleurs, un suivi de la performance du compartiment en matière de notation ESG est réalisé en relatif de la performance de l'univers.

**Note de Performance ESG** (source : MSCI ESG Ratings, Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)<sup>16</sup>

		Note ESG (/10)	Couverture <sup>17</sup>	Performance relative du compartiment / univers
2023	Sextant Climate Transition Europe	6,44	93,3%	+10,5%
	Univers	5,83	99,3%	
2022	Sextant Climate Transition Europe	6,10	85%	+6,1%
	Univers	5,75	98.86%	

La performance ESG du compartiment **Sextant Climate Transition Europe** est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+10,5%), ainsi que sur deux des 3 piliers (Environnement et Gouvernance), qui composent la notation, attestant ainsi des bonnes pratiques de gouvernance des entreprises investies. La ventilation des notes pour les trois piliers Environnement - Social - Gouvernance est exposée ci-dessous :



<sup>16</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>17</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 90% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

TOP 3 – Meilleures notes ESG du compartiment

2023				2022			
Nom	Note ESG	% de l'actif net	Poche	Nom	Note ESG	% de l'actif net	Poche
Aperam	8,8	3,8%	Core	Aperam	10	4,6%	Core
Mersen	8,5	5,5%	Core	Recticel	8,4	7,8%	Core
Granges	8,2	4%	Core	Mersen	7,7	6,5%	Core

2023				2022			
Nom	Note ESG	% de l'actif net	Poche	Nom	Note ESG	% de l'actif net	Poche
Aumann	4,12	1,3%	Transition	PSI Software	4,27	4,5%	Transition
PSI Software	4,45	3,9%	Transition	Terna Energy	5,76	3,3%	Core
Derichebourg	4,8	4,9%	Core	Greenvolt	5,9	3,3%	Core

**Bottom 3 – Notes ESG les moins élevées du compartiment**

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement centrée sur un

objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment est aussi soumis de respecter une note de Gouvernance minimale de 5/10** en lien avec la qualification de l'investissement durable sur laquelle le compartiment est engagé à hauteur de 100% de son actif.

**Note de Gouvernance** (source : MSCI ESG Ratings, Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)<sup>18</sup>

		Note G (/10)	Couverture <sup>19</sup>	Performance relative du compartiment / univers
2023	Sextant Climate Transition Europe	6,53	88%	+7,93%
	Univers	6,05	91%	
2022	Sextant Climate Transition Europe	6,15	85%	+ 1,49 %
	Univers	6,06	98.9%	

Ainsi, la performance sur le pilier G du compartiment Sextant Climate Transition Europe bénéficie d'un bon niveau de notation en respectant son engagement de note minimale de 5/10, mais il montre aussi une performance sur cette notation G supérieure à celle de son univers de référence ESG (+8%) démontrant ainsi des bonnes pratiques globales des entreprises composant le portefeuille.

TOP 3 – Meilleures notes G du compartiment

2023				2022			
Nom	Note G	% de l'actif net	Poche	Nom	Note G	% de l'actif net	Poche
Mersen	7,8	5,5%	Core	Fasadgruppen	7,9	6,5%	Transition
Aalberts	7,7	4,7%	Transition	Assystem	7,6	6,7%	Core
Fasadgruppen	7,7	5,6%	Transition	Mersen	7,1	6,5%	Core

BOTTOM 3 – Notes G les moins élevées du compartiment

2023				2022			
Nom	Note G	% de l'actif net	Poche	Nom	Note G	% de l'actif net	Poche
Aumann AG	4,2	1,3%	Transition	Terna Energy	5,5	3,3%	Core
Terna Energy	4,5	1,5%	Core	Gerard Perrier	5,6	3,9%	Core
Sto	5,1	4,5%	Transition	PSI Software	6,0	4,5%	Transition

**Note qualité ESG interne<sup>20</sup> :**

<sup>18</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>19</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 90% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>20</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

(Source : Amiral Gestion)

En complément de sa note de performance ESG externe, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

Note Qualité ESG	(/10)	Couverture	Performance relative année n / n-1
Sextant Climate Transition Europe Ptf au 29-12-23	6,3	96,5%	-9%
Sextant Climate Transition Europe Ptf au 30-12-22	6,9	100%	

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Climate Transition Europe sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Climate Transition Europe exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

**Bilan au 29/12/2023**



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Aucune entreprise du portefeuille n'est sous statut Watchlist

Taux de couverture d'analyse : 96,5%

**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Suivi des indicateurs PAI**

**Le compartiment Sextant Climate Transition Europe prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) sous de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur l'ensemble du portefeuille sont restituées dans le document périodique annuel du compartiment qui intègre le format de reporting dédié au PAI et matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>21</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité

**Quels ont été les principaux investissements<sup>22</sup> de ce produit financier ?**

SEXTANT CLIMATE TRANSITION			
Investissements les plus importants au 29-12-2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
<b>Greenvolt</b>	Services aux collectivités	<b>7,4%</b>	Portugal
<b>Gerard Perrier</b>	Industrie	<b>5,9%</b>	France
<b>Fasadgruppen</b>	Industrie	<b>5,6%</b>	Suède
<b>Assystem</b>	Industrie	<b>5,6%</b>	France
<b>Mersen</b>	Industrie	<b>5,5%</b>	France
<b>Recticel</b>	Industrie	<b>5,4%</b>	Belgique
<b>Derichebourg</b>	Industrie	<b>4,9%</b>	France
<b>Instalco</b>	Industrie	<b>4,8%</b>	Suède
<b>Aalberts</b>	Industrie	<b>4,7%</b>	Pays-Bas
<b>Sto Se &amp; Co</b>	Matériaux	<b>4,5%</b>	Allemagne
<b>TOTAL</b>		<b>54,3%</b>	

**Ventilation par poche**

- **Au 29/12/2023 :**

Poche Core	Poche Transition
------------	------------------

<sup>21</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

<sup>22</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

48%	52%
-----	-----

- Au 30/12/2022 :

Poche Core	Poche Transition
42,2%	57,8%

#### Top 3 Positions

- Au 29/12/2023 :

Poche Core	Thème	Poids
Greenvolt	Service aux collectivités	7,4%
Gerard Perrier	Industrie	5,9%
Assystem	Industrie	5,6%

Poche Transition	Thème	Poids
Fasadgruppen	Industrie	5,6%
Recticel	Industrie	5,4%
Instalco	Industrie	4,8%

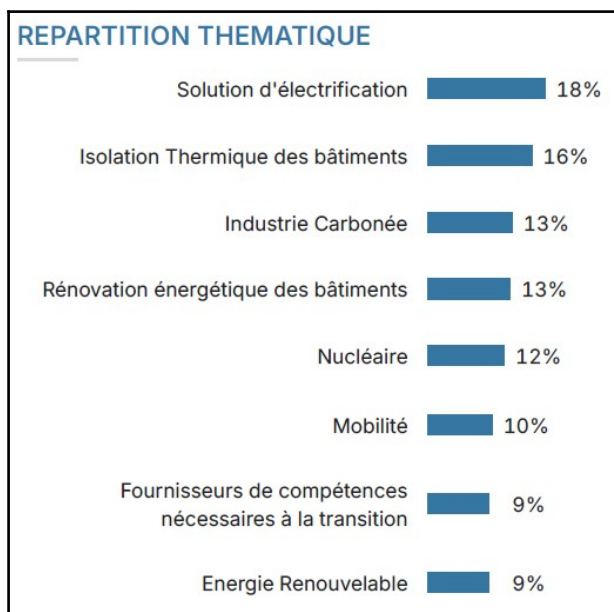
- Au 30/12/2022 :

Poche Core	Thème	Poids
Assystem	Nucléaire	5,9%
Derichebourg	Industrie carbonnée	5,9%
Mersen	Solution d'électrification	5,1%

Poche Transition	Thème	Poids
Sto	Isolation thermique	7,0%
Recticel	Isolation thermique	6,9%
Fasadgruppen	Isolation thermique	5,8%

#### Répartition Thématique



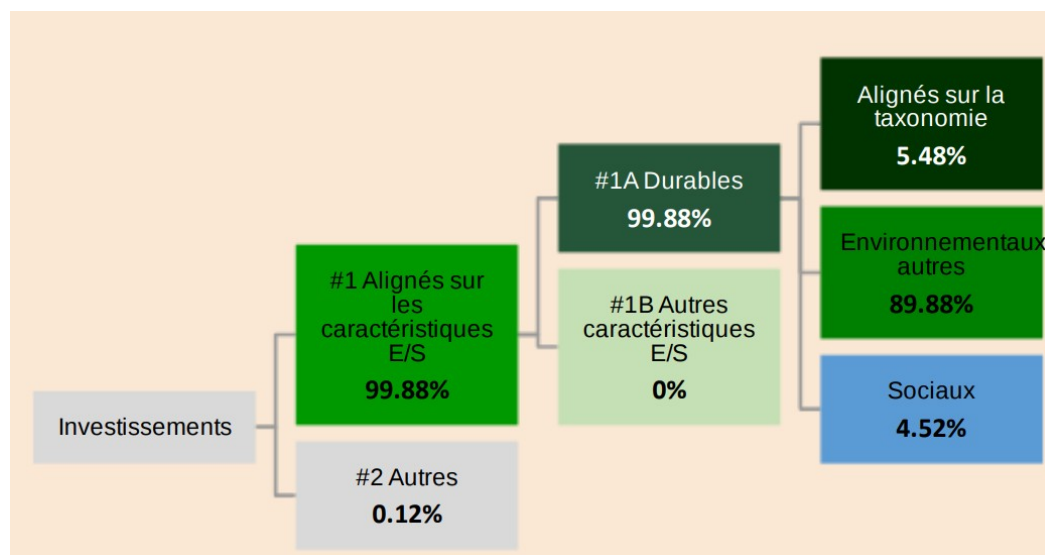


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation d'actif ?**

**SEXTANT Climate Transition Europe**  
(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



*N.B. : Il est à noter que le schéma fait état de l'ensemble des lignes en portefeuilles y, compris les liquidités. Aussi, la part d'investissement s'établit bien à 100% sur les instruments éligibles retenus pour le calcul.*

**La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**La catégorie #2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la **part d'investissements durables du compartiment établie à 100%**<sup>23</sup> sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE			
10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Greenvolt	Utilities	7,4%	Portugal
Gerard Perrier	Industrie	5,9%	France
Fasadgruppen	Industrie	5,6%	Suède
Assystem	Industrie	5,6%	France
Mersen	Industrie	5,5%	France
Recticel	Industrie	5,4%	Belgique
Derichebourg	Industrie	4,9%	France
Instalco	Industrie	4,8%	Suède
Aalberts	Industrie	4,7%	Pays-Bas
Nabaltec	Matériaux	4,3%	Allemagne

<sup>23</sup> Instruments de trésorerie inclus ; retranchée des instruments de trésorerie, la part d'investissements durables atteint 100% de l'actif net.

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Climate Transition Europe est engagé à une part verte minimale représentant 5% de son actif. Cette part verte retenue en 2023 est corrélée à l'objectif d'atténuation du changement climatique du compartiment.

En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>24</sup> ?**

Oui :

D  le gaz fossile                       Dans l'énergie nucléaire

Non

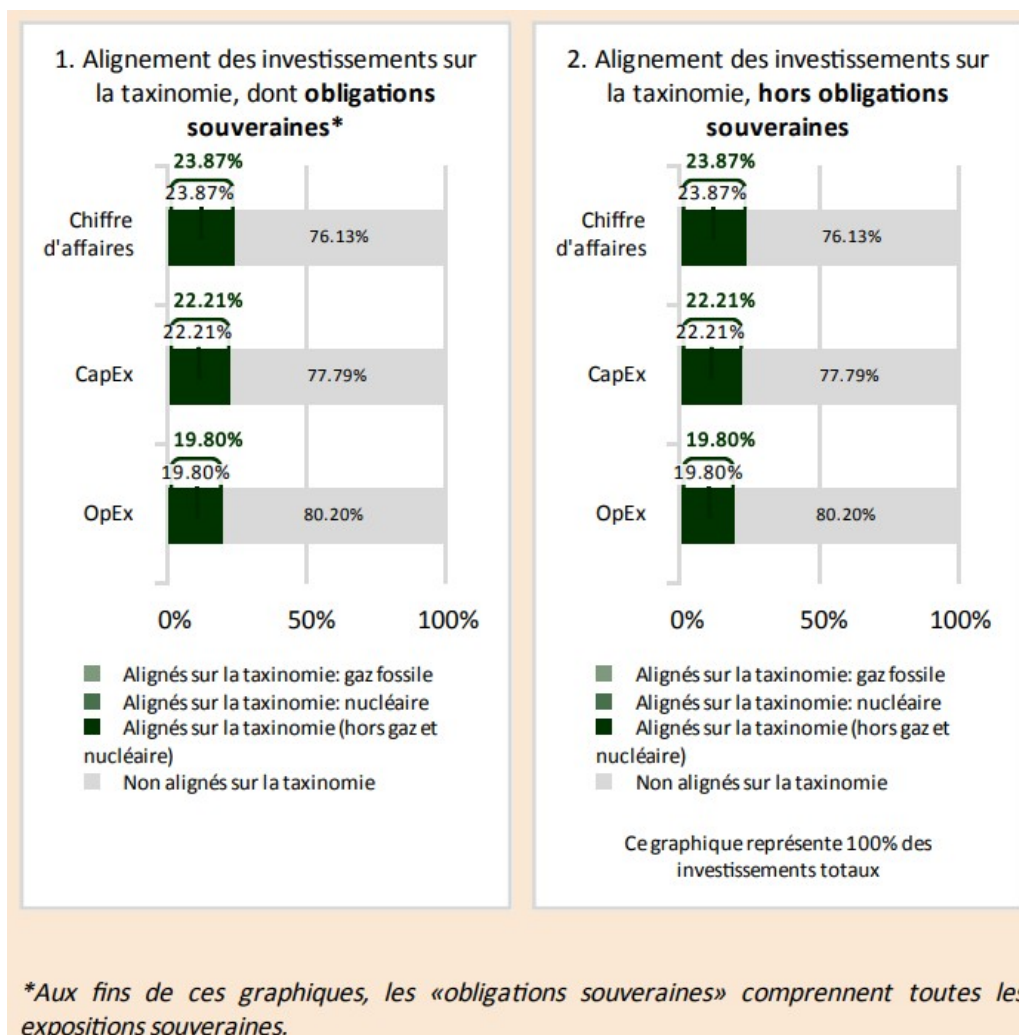
***SEXTANT Climate Transition Europe***  
***Part des investissements alignées sur la taxinomie au 29/12/2023***

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

<sup>24</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

**SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE**  
**PART VERTE : 23,9 %**

Sur la base de ces données fondées sur le Part verte liée au chiffre d'affaires, **le portefeuille révèle une part verte positive significative à hauteur de 23,89%**, en progression depuis l'année dernière : en effet, la Part verte du compartiment au 29/12/2022 atteignait un alignement Taxonomie de 11,4%.

Les principaux contributeurs de la taxinomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Aperam	Matériaux	7,9%	Constitutrice

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur

Ariston Holding	Consommation discrétionnaire	3,9%	Habilitante
Granges	Matériaux	3,4%	Contributrice
Terna Energy	Services aux collectivités	3,1%	Habilitante
Fasadgruppen	Industrie	2,4%	Habilitante

• **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 23,9% d'investissements du portefeuille en part du chiffre d'affaires alignés à la taxonomie, 9,4% correspondent à des activités habilitantes.

Part des investissements réalisés par types d'activités – Sextant Climate Transition Europe				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>25</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2023	Part des CAPEX alignés	4,0%	9,53%	8,67%
	Part des OPEX alignés	4,5%	10,13%	5,17%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	5,1%	9,34%	9,41%
	Couverture	38,9% <sup>26</sup>		
2022	Part des CAPEX alignés	4,3%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	8,0%	0%	3,4%
	Couverture	65 %		

• **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf. tableau ci-dessus.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

**89,9%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>27</sup>, **le compartiment Sextant Climate Transition Europe totalise au 29/12/2023**

<sup>25</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>26</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres de la Taxonomie de l'UE.

**89,88% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Greenvolt (7,4%), Gerard Perrier (5,9%), Fasadgruppen (5,6%), Assystem (5,6%) et Recticel (5,5%).

#### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

**4,5%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>28</sup>, **le compartiment Sextant Climate Transition Europe totalise au 29/12/2023 4,5% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Les entreprises éligibles sont Mersen (5,5%) et Sto (4,5%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

#### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements correspondant à la catégorie « #2 Autres » représentaient **0,1% de l'actif total** du compartiment au 29/12/2023 et correspondait à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

#### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le compartiment ayant un objectif d'investissement durable, il intègre (outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra) **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnarial** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

<sup>27</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>28</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Reporting de vote**

	<b>2023</b>
<b>Nombre d'AG votables</b>	<b>21</b>
Pourcentage d'AG votées	100%
Nombre de résolutions votées	347
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	15%
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	0
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	0
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	19%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	15%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Augmentations de capital : 73%
	Rémunération des dirigeants : 19%
	Nomination des administrateurs : 15%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Aalberts, Aperam, Fasadgruppen, Granges, Instalco, Mersen, Recticel : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	Cembre : 50%, Gerrard Perrier : 72%, Derichebourg : 73%, Bilfinger : 75%, Plastic Omnium : 77%

**Reporting de dialogue et engagement ESG 2023**

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

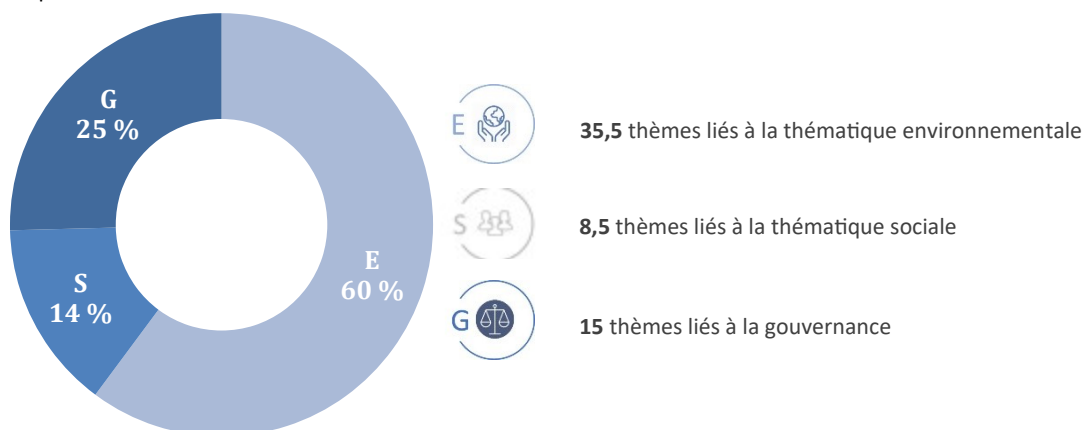
- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 :				
<b>34</b> Entreprises	<b>50,20%</b> du portefeuille 29-12-2023	Engagements individuels et collaboratifs	<b>E</b>	Aalberts, Aumman, Bilfinger, Cembre, Fasadgruppen, Gerard Perrier, Granges, Mersen, Nabaltec, Nexans, PSI Software, Recticel, Sto AG
			<b>S</b>	Aperam, Gerard Perrier, ASSYSTEM SA
			<b>G</b>	Aalberts, Aperam, Assystem, Bekaert, Cembre, Fasadgruppen, Gerard Perrier, Granges, Nabaltec
			<b>ESG-T</b>	Aumann, Ariston, Meier Tobler, PSI Software, Nabaltec

\*ESG-T (Transparence)

#### Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :


Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :




#### Illustrations d'actions engagement menées en 2023


Fasadgruppen
--------------



Pilier		Environnement
<p>Lors de nos échanges avec l'entreprise en 2023, nous avons suggéré différents axes d'amélioration sur le volet environnemental et en particulier climatique : tel que sa participation aux campagnes Disclosure du CDP, ce qui témoignerait d'une très bonne transparence de la part de Fasadgruppen et représenterait un premier pas dans la construction d'un plan de réduction des émissions que l'entreprise pourrait par la suite certifier auprès de l'initiative SBT. Quelques mois plus tard l'entreprise a d'ailleurs publié un communiqué sur son adhésion à l'initiative SBT et travaille sur ses objectifs.</p> <p>Nous avons également échangé sur les offres de l'entreprise et transparence auprès des clients sur l'aspect économies d'énergies des différentes offres, en particulier sur les solutions isolantes SmartFront.</p>		

Aperam		
Pilier		Social
<p>Nous avons engagé la société pour leur faire part de la vigilance que nous portons sur les sujets d'égalité Hommes-Femmes &amp; de représentation des femmes au sein des effectifs cadres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Sur le sujet de représentation des femmes au sein des effectifs cadres, Aperam a engagé une politique afin de progresser sur ce sujet. Les femmes représentent en effet 22,8% des cadres en 2022. Cet indicateur était de 20,2% en 2015. Les initiatives de la société ont contribué à faire progresser ce chiffre. Par ailleurs, la société s'est fixée un objectif de 30% en 2029, ce que nous apprécions.</li> <li>(ii) Nous avons également interrogé la société sur les différences de salaires entre les effectifs masculins et féminins. Le salary gap était de 7,7% selon la société. Mais, la société nous a présenté qu'elle avait pour objectif d'attendre une différence nulle ou la plus proche possible de zero Nous comprenons que là encore la société a engagé un certain nombre d'initiatives en faveur des femmes à l'instar de la promotion interne. Ces initiatives devraient avoir un impact favorable sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes.</li> </ul> <p>Nous avons également interrogé l'entreprise sur ses mécanismes favorisant un meilleur partage de la valeur ajoutée, enjeu sur lequel nous sommes particulièrement sensibles depuis plusieurs années chez Amiral Gestion. Nous encourageons en effet les sociétés que nous accompagnons à la mise en place de dispositifs tels que les plans d'actionnariat salarié. Au-delà de favoriser un meilleur partage de la valeur, ce type de dispositif nous semble aussi être un outil favorable sur le plan de la cohésion sociale.</p> <p>Nous avons sollicité Aperam afin d'avoir plus de transparence sur la part du capital éventuellement détenue à ce stade par les salariés du groupe. Nous avons également interrogé la société afin de savoir si elle avait ou envisageait de mettre en place un tel dispositif d'actionnariat salarié. Nous sommes dans l'attente du retour de la société sur ces sujets-là.</p>		

Bekaert
---------

Pilier	 Gouvernance
<p>L'entreprise Bekaert est une entreprise familiale spécialisée dans la transformation de fil d'acier et dans les technologies de revêtement. Son cœur d'activité consiste à acheter des bobines d'acier pour les transformer en différents produits pour différents marchés finaux.</p> <p>En mai 2023, nous avons contacté l'entreprise pour lui faire part du taux d'indépendance du board que nous jugeons relativement faible en comparaison à d'autres entreprises de la même taille. Nous avons demandé si des changements étaient prévus à court ou moyen terme afin de remédier à ce problème. La famille Bekaert représente une part relativement importante (plus de 30%) dans l'actionnariat de l'entreprise. Nous avons également demandé à l'entreprise de nous rappeler les membres du board appartenant à la famille Bekaert.</p> <p>L'entreprise nous a répondu que parmi les 11 membres du board, 3 étaient indépendants et 6 avaient un lien avec la famille Bekaert. Aucun changement à ce stade n'est envisagé.</p>	

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

La stratégie d'investissement du compartiment n'est pas adossée à un indice de référence « transition climatique » de l'Union Européenne ni à un indice de référence « accord de Paris » de l'Union tel que défini dans le règlement (UE) 2016/2011, le compartiment adoptant une approche d'investissement en faveur de la transition climatique non couverte par un indice correspondant à ce jour.

Pour pallier cette absence d'indice adapté et pertinent pour sa stratégie d'investissement, le compartiment a défini un univers de référence climat cohérent avec la stratégie du compartiment et adossé à un univers éligible exigeant dans sa composition qui été défini pour le compartiment. Cet univers est composé d'environ 2100 entreprises de petites et moyennes capitalisations européennes résultant de l'application d'un filtre climat en double matérialité sur un univers d'investissement initial composé de 2 620 entreprises.

Aussi, la performance du compartiment en relatif de cet univers est décrite dans les parties supra sur les scores ESG et les métriques environnementales suivis ou sur lesquels le compartiment est engagé.

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable, le compartiment n'est pas adossé à un indice spécifique.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable, le compartiment n'est pas adossé à un indice spécifique.

Toutefois, l'univers éligible sélectif retenu après application d'une succession du filtre en double matérialité climatique tient compte par construction des facteurs de durabilité.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

La performance extra-financière du compartiment en relatif de l'univers de référence éligible est décrite dans les parties supra sur les scores ESG et les métriques environnementales suivis ou sur lesquels le compartiment est engagé.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable, le compartiment n'est pas adossé à un indice de marché spécifique.

**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE, LEI : 969500VWCC2ZXC3HZU19
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE, LEI : 969500VWCC2ZXC3HZU19 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1			
		Émissions de GES de niveau 2			
		Émissions de GES de			

		niveau 3				
		Émissions totales de GES	1891339,994		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	400,3058		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	307,78		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	30,4344		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	89,2613		En cours d'analyse	En cours d'analyse

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,1614		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0579		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	115252583,9086		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	l'OCDE pour les entreprises multinationales	principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,0705		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0524		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,3450		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	14. Exposition à des	Part d'investissement	0		En cours	En cours

	armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	dans des société qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées			d'analyse	d'analyse
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Non applicable			



<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			
<b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes),	12498398,94		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		par million d'euros de chiffre d'affaires				
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i>						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,2688		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i>						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b> <i>[Informations prévues par l'article 7]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b> <i>[Informations prévues par l'article 8]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> ) et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )						
<b>Références aux normes internationales</b> <i>[Informations prévues par l'article 9]</i> Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>						
<b>Comparaison historique</b>						

[Informations prévues par l'article 10]

Non applicable

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par

		<p>les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</p> <p>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</p>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<p>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</p> <p>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites</p>

		opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids

	rénovations importantes	total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L’HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d’investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d’accidents	Taux d’accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d’accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d’accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d’investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)

	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type

		d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile



		peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet

Sextant Climate Transition Europe investit dans des entreprises européennes (capitalisation boursière < 7Mds€). L'équipe de gestion vise à financer les entreprises qui portent les enjeux climatiques dans leurs modèles d'affaires et à accompagner activement les sociétés capables de générer une contribution positive dans la lutte contre le réchauffement climatique.

### CHIFFRES CLÉS

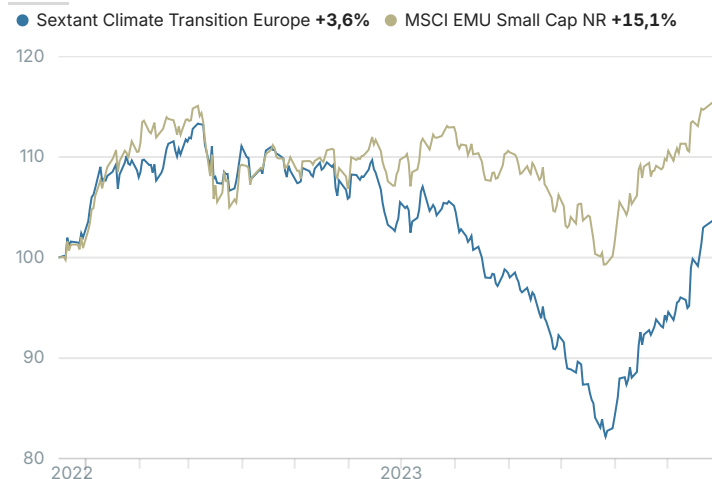
Actif net	40,87M€
VL part	103,58€
Capitalisation moyenne des actions	1,2Mds€
Capitalisation médiane des actions	859,5M€
Nombre de lignes	25
Profil de risque	<b>4</b> 1 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	6,4/10	2328,2
Indice de référence	5,8/10	2705,7

### PERFORMANCES HISTORIQUES



### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+10,4%	+12,3%	-1,8%	+1,6%	+1,6%	-	-	+3,6%	-	-	+3,5%
Indice de référence	+5,0%	+8,3%	+4,9%	+14,0%	+14,0%	-	-	+15,1%	-	-	+14,5%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	5,9%	3,3%	-0,4%	-2,2%	-2,6%	-0,3%	-0,3%	-6,3%	-6,3%	-9,0%	11,7%	10,4%	1,6%	14,0%
2022												2,0%	2,0%	0,9%

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	17,8% (15,6%)	- (-)	17,5% (15,4%)
Ecart de suivi	7,7%	-	7,6%
Ratio d'information	-1,6	-	-1,5
Ratio de Sharpe	-0,1	-	0,0
Max drawdown	-27,47%	-	-27,47%

### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

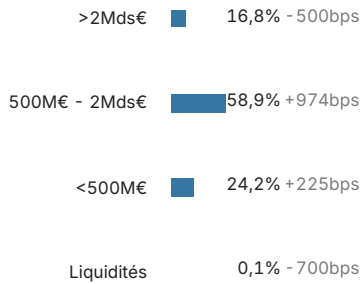
Top 5	Bottom 5
Bekaert Nv	Fasadgruppen -281bps
Granges Ab	Recticel -217bps
Assystem	Ariston -141bps
Aperam	Nabaltec -95bps
Instalco Ab	Plastic Omnium -79bps

\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 93.93% - Taux de couverture Univers de référence : 99.31%

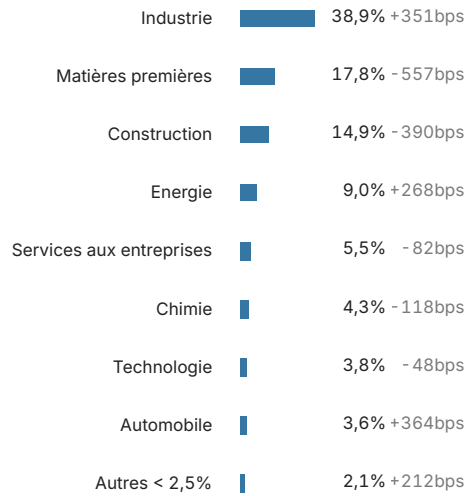
Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et Scope 3 - Source : Iceberg Data Lab / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 58.08%

## ALLOCATION FONDS

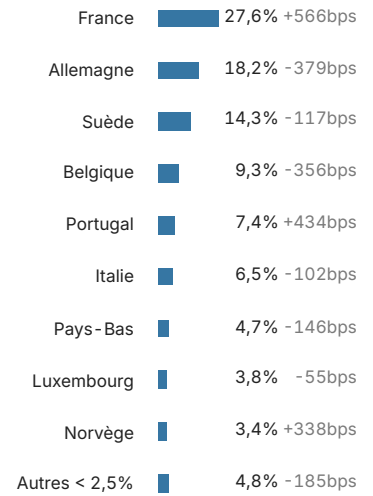
(ÉVOLUTION N / N-1)



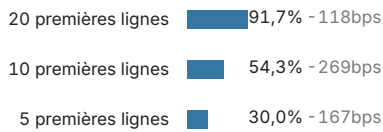
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Greenvolt-energias Reno	Actions	Energie	Portugal	45,8	7,4%
Gerard Perrier Electric	Actions	Industrie	France	52,5	5,9%
Fasadgruppen	Actions	Construction	Suède	55,8	5,7%
Assystem	Actions	Services aux entreprises	France	65,0	5,5%
Mersen	Actions	Industrie	France	75,3	5,5%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part A tous souscripteurs
- **Code ISIN** : FR001400A5A2
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Small Cap NR
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 16/12/2022 Part : 16/12/2022
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 2% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,9% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive de l'action de SICAV au-delà de son indice de référence par année calendaire

Amiral Gestion au 29/12/2023

Le fonds se compose d'une **Poche Core** regroupant les entreprises leaders de la transition climatique ayant un score d'engagement et de maturité climat supérieur à 50/100 et une trajectoire climatique inférieure à 2°C ; et d'une **Poche Transition** regroupant les entreprises qui ont un fort potentiel de contribution à la transition écologique et dont le score d'engagement et de maturité climat est a minima supérieur à 20/100 avec une trajectoire climatique comprise entre 2°C et 3°C

## VENTILATION PAR POCHE

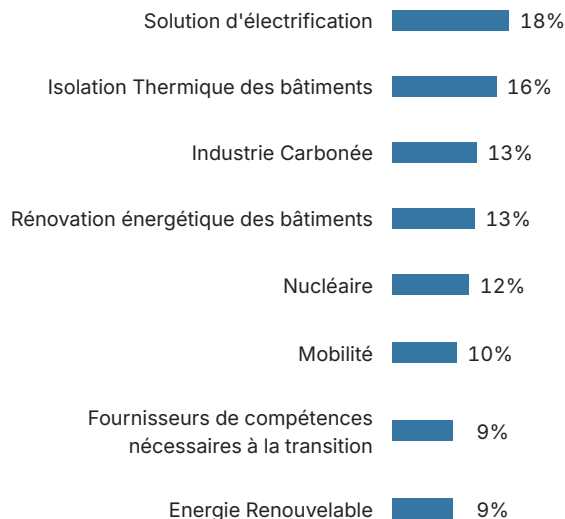
<b>Poche Core</b>	<b>Poche Transition</b>
48%	52%

## TOP 3 POSITIONS

Poche Core	Thème	Poids
Greenvolt - Energias Renovaveis	Energie Renouvelable	7,4%
Gerard Perrier	Nucléaire	5,9%
Assystem	Nucléaire	5,6%

Poche Transition	Thème	Poids
Fasadgruppen	Isolation Thermique des bâtiments	5,6%
Recticel	Isolation Thermique des bâtiments	5,4%
Instalco	Fournisseurs de compétences nécessaires à la transition	4,8%

## REPARTITION THEMATIQUE



## SCORE D'ENGAGEMENT ET DE MATURETE CLIMAT\*

Le score d'engagement et de maturité climat (/100) est un outil d'évaluation propriétaire développé par Amiral Gestion. Il permet d'évaluer la maturité d'une entreprise en matière de gestion des risques et opportunités climatiques sur les plans de la gouvernance /20%, la transparence et la consistance des engagements pris /40% et, les plans d'actions associés intégrant la contribution des produits et services /40%. Le score permet notamment d'identifier les points de vigilance ainsi que les axes d'amélioration climat qui pourraient faire l'objet d'actions d'engagement auprès des entreprises.

Top 3	Poche	Poids	Score
Nexans	Core	2,1%	95/100
Recticel	Transition	5,4%	74,5/100
Granges	Core	4%	66,5/100

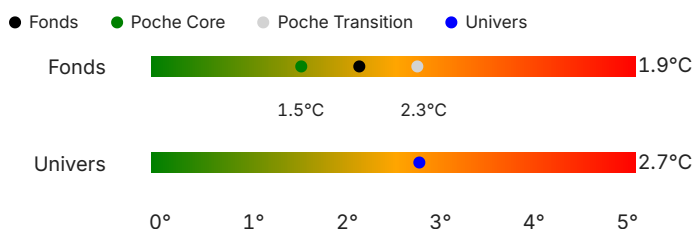
Bottom 3	Poche	Poids	Score
Meier Tobler	Transition	1,6%	20/100
Cembre	Transition	4,2%	20/100
Instalco	Transition	4,8%	20/100

Taux de couverture : Fonds 100%.  
Source : Amiral Gestion

## TEMPERATURE ET ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS POUR LE CLIMAT\*

L'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris mesure l'engagement et la performance de l'entreprise analysée par rapport à une trajectoire construite selon des hypothèses sectorielles et débouchant sur un scénario de hausse de la température moyenne de la Terre dans un horizon de temps défini (à horizon 2100 par rapport à la température pré-ère industrielle). Adopté lors de la COP21 à Paris en 2015, l'Accord vise notamment à réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter à 2 °C le réchauffement planétaire par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à 1,5°C.

Le calcul a été effectué selon la méthodologie SB2A de l'agence Iceberg datalab.



Taux de couverture : Fonds 100% ; Univers 58.17%.  
Source : Iceberg Data Lab

Top 3	Poche	Poids	Température
Greenvolt - Energias Renovaveis	Core	7,4%	0,5
Assystem	Core	5,6%	1,0
Terna Energy	Core	1,5%	1,2

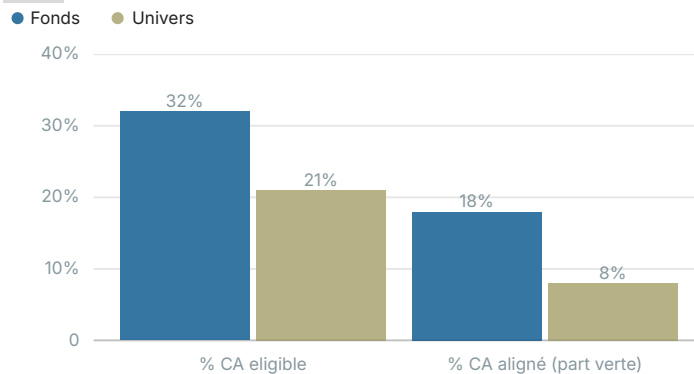
Bottom 3	Poche	Poids	Température
Plastic Omnium	Transition	3,7%	3,1
Nabaltec	Transition	4,3%	2,8
Meier Tobler	Transition	1,6%	2,4

\* Glossaire

## PART VERTE

La part verte alignée à la taxonomie européenne mesure le % d'activités économiques d'une entreprise qui contribue de façon substantielle à un objectif environnemental (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, prévention et contrôle de la pollution, économie circulaire, gestion de l'eau et protection de la biodiversité) en étant alignée aux critères techniques définis pour objectif visé, sans causer de préjudice à un des autres objectifs environnementaux (DNSH) tout en respectant des garanties sociales minimales (MSS). Elle est mesurée ci-dessous par le % de chiffre d'affaires. Le fonds Sextant Climate Transition Europe est positionné sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Taux de couverture : Fonds 87.87% ; Univers 63.51%.  
Source : Sustainalytics / Amiral Gestion



Top 3 alignement	Poche	Poids	Part Verte
Greenvolt - Energias Renovaveis	Core	7,4%	98
Terna Energy	Core	1,5%	66,1
Ariston	Transition	2,3%	66

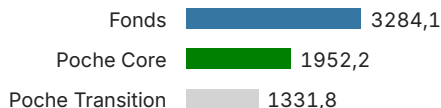
## EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions reportées au niveau du portefeuille sont les **émissions financées**. Il s'agit d'une agrégation des émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2 : i.e. achat d'énergie) et scope 3 (amont + aval) des entreprises investies par le portefeuille et pondérées par l'investissement réalisé par le portefeuille (M€ investi).

Par ailleurs, sont indiquées les sociétés les plus et les moins émettrices en **intensité carbone** de leur activité, c'est-à-dire, le ratio entre leurs émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) et leur chiffre d'affaires annuel généré.

## EMISSIONS FINANCIÉES

Les émissions financées exprimées en tonnes de CO2 équivalent par M € investi



## INTENSITÉ CARBONE PONDÉRÉE (WACI)

L'empreinte carbone du portefeuille regroupe l'intensité carbone des entreprises pondérées par leur poids en portefeuille (TCO2 eq./M€ pondéré)



## INTENSITE CARBONE

L'intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 équivalent par M€ de chiffre d'affaires

Top 3	Poche	Poids	Intensité
Instalco	Transition	4,8%	16,2
Fasadgruppen Group AB	Transition	5,6%	31,2
PSI Software	Transition	3,9%	32,80

Bottom 3	Poche	Poids	Intensité
Solar	Core	1,7%	35787,9
Bilfinger	Transition	4,2%	9223,1
Ariston	Transition	2,3%	7243,5

Taux de couverture : Fonds %.  
Source : Iceberg DataLab

## COMMENTAIRE DE GESTION

La vocation de Sextant Climate Transition Europe est de favoriser et d'accélérer la transition climatique des petites et moyennes entreprises européennes. Cette ambition permet au fonds de se différencier par son positionnement inédit sur les plus petites valeurs de la cote qui présentent actuellement des niveaux de décote inédit par rapport aux larges. Pour repère, Le MSCI Small Cap se paye 1.1x ses fonds propres contre 1.6x pour son équivalent Large Cap, alors même que les petites valeurs traitent habituellement avec une prime par rapport aux grandes et affichent des dynamiques de croissance de bénéfices par actions supérieurs.

L'analyse des flux montre également que les petites valeurs se retrouvent souvent à l'écart des flux de capitaux destinés à financer la transition en raison de l'absence de données fiables permettant de mettre en œuvre des méthodologies ISR adaptées. Nous avons souhaité répondre à ce challenge en déployant une méthodologie propriétaire fondée sur la matérialité et l'accompagnement des convictions du portefeuille. Notre démarche se veut dynamique, aux antipodes des approches statiques ayant tendance à privilégier les sociétés les plus en lumière de la transition. La stratégie alloue des capitaux aussi bien aux fournisseurs de solutions pour décarboner mais aussi aux activités carbo-intenses en phase d'amélioration (car ce sont celles qui, par essence, peuvent contribuer à réduire le plus nos émissions collectives). Cette diversité de profils, associée à une forte discipline sur les valorisations nous permet d'éviter l'écueil principal des stratégies thématiques consistant à alimenter des phénomènes de bulles sur certains segments de marché.

Le positionnement sur des acteurs de taille plus modeste nous permet non seulement de mettre en œuvre notre capacité d'influence et d'engagement au service de la transition climatique, mais aussi de capter en amont le potentiel de création de valeur associé à des changements de dynamiques opérationnelles et boursières dans des sociétés qui réussissent cette transition.

Pour illustrer ce positionnement, nous pouvons citer l'exemple du transformateur d'Aluminium Granges dont le cours de bourse a connu une bonne progression durant l'année (+36%). La société transforme des lingots d'aluminium en alliages à haute valeur ajoutée utilisés dans l'industrie CVC (chauffage, ventilation, climatisation), pour le packaging, ainsi que pour les échangeurs de chaleur dans l'automobile. Pour ce profil industriel, il est assez clair compte-tenu du ralentissement économique qui a caractérisé l'année écoulée, que les marchés finaux de Granges ne sont pas dans la meilleure des dynamiques. En effet, nous avons observé des phénomènes de déstockage importants de volumes sur le marché CVC, ainsi qu'un marché auto globalement sous pression. En dépit de ces vents de face, la société a pu améliorer son résultat opérationnel de près de 35% en 2023 malgré une décroissance inévitable de son chiffre d'affaires. Le principal levier d'amélioration a été l'incorporation d'un taux élevé d'aluminium recyclé (avoisinant désormais les 50%) en remplacement de l'aluminium primaire. Cette initiative a non seulement permis de faire baisser considérablement les coûts matières de la société de manière structurelle, mais va également permettre d'afficher une réduction importante de l'empreinte carbone de l'activité, au regard du très faible impact carbone de l'aluminium recyclé. Cet exemple illustre parfaitement un des objectifs majeurs du fonds qui vise à accompagner des acteurs modestement valorisés dont la performance environnementale se traduit en performance économique.

Dans le même esprit, nous pourrions également mentionner la contribution positive à la performance du fonds cette année de la société allemande de prestation de service à l'industrie Bilfinger dont le cours de bourse s'est apprécié de 30%. Au regard du marasme que traverse actuellement l'industrie allemande, il aurait été naturel de s'attendre à ce que Bilfinger traverse une année compliquée. Et pourtant, la bonne performance de Bilfinger s'explique en grande partie par la valeur ajoutée apportée par la société sur les sites industriels contraints d'améliorer en permanence leur efficacité énergétique indépendamment du niveau de demande finale. Les impératifs de décarbonation et de sevrage du gaz russe obligent en effet les industriels allemands à des optimisations importantes opérées par des prestataires aux compétences prouvées comme Bilfinger. C'est d'ailleurs la raison principale qui justifie l'inclusion de cet « enabler » de la décarbonation dans un fonds comme Sextant Climate Transition. A nos yeux, la contribution de la société à la décarbonation du tissu industriel est encore mal perçue par le marché en raison de l'historique assez peu flatteur de destruction de valeur. Mais depuis 3-4 ans, les transformations opérées pour repositionner l'activité sur la maintenance et l'ingénierie industrielle commencent à porter leurs fruits. Le taux de marge, en progression constante, devrait rapidement rattraper celui des acteurs best in class comme Spie. Le titre s'échange autour de 5x son résultat d'exploitation au cours actuel

Toujours dans cette logique de matérialité, nous apprécions particulièrement certaines valeurs ayant un rôle à jouer dans la décarbonation des bâtiments. Nous pensons qu'il s'agit d'un des secteurs prioritaires à décarboner au regard du très fort potentiel d'abattement des émissions qu'il est possible d'obtenir via la rénovation du parc de bâtiments existants avec des techniques disponibles et maîtrisées. En effet, les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent encore aujourd'hui près de 40% de l'énergie finale ainsi que 36% des émissions de gaz à effet de serre en Europe. 40% des 210 millions de bâtiments en Europe ont été construits avant 1960 et 90% avant 1990. 75% à 90% de ce parc sera encore occupé en 2050. Il est donc nécessaire de rénover près de 110 millions de bâtiments d'ici à 2050. Or le rythme de rénovation actuel à 1% n'est guère suffisant et devrait doubler voire tripler afin de s'aligner sur la trajectoire de neutralité carbone dictée par les accords de Paris.

Nous sommes actionnaires du fabricant de panneaux d'isolation belge Recticel ainsi que le rénovateur de façades scandinaves Fasadgruppen. Malgré l'impératif de décarbonation qui devrait en théorie porter la croissance de ces sociétés à long terme, leur performance boursière a été particulièrement décevante en 2023, essentiellement pour des raisons conjoncturelles.

Pour Recticel, elle s'explique essentiellement par des effets d'inflation des matières premières ayant pénalisé la marge, des effets de déstockage chez les partenaires distributeurs et enfin, un prix de cession de l'activité mousses techniques et industrielles plus faible qu'anticipé initialement. Nous restons confiants à long terme sur ce profil désormais du pure player de l'isolation dont la valorisation devrait converger à long terme avec celle des comparables côtés de taille plus significative comme Kingspan ou Rockwool.

En ce qui concerne Fasadgruppen, Malgré des performances opérationnelles correctes, le titre souffre boursièrement de son association au marché immobilier, dont le segment résidentiel a connu un fort repli notamment en Suède. Néanmoins, plus des trois quarts de l'activité du façadier est en réalité réalisée sur la rénovation, une dépense quasiment contrainte pour les propriétaires, prévue longtemps à l'avance, et surtout condition pour la bonne performance énergétique des bâtiments. On s'attend à une croissance organique qui devrait rester légèrement positive sur l'année 2023 et des résultats stables en valeur absolue, malgré une légère compression du taux de marge. A long terme, ces deux dossiers à valorisation raisonnable font partie de nos fortes convictions.

Dans les achats récents réalisés en fin d'année, le fonds a participé à l'introduction en bourse de Norconsult. Cette société norvégienne est spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Elle est notamment la référence en matière de conception de barrages hydroélectriques, mais aussi de bâtiments et infrastructures physiques (énergie, industrie, ponts) où la prise en compte d'enjeux de transition et de durabilité devient de plus en plus importante. Détenu par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure. Le titre a affiché une performance positive de 28% entre le 9 novembre et la fin d'année.

En fin d'année également, le portefeuille a connu une OPA sur le développeur d'énergies renouvelables portugais Greenvolt de la part de la société de Private Equity KKR. Depuis le lancement du fonds, nous étions assez peu exposés à cette thématique car les valorisations ne nous semblaient pas totalement refléter la perspective de la hausse des taux sur les valeurs de ce secteur très sensible à ce paramètre. Cependant, nous apprécions le profil de Greenvolt en particulier car ce dernier combine la stabilité des cash flows issus de ses actifs de biomasse ainsi qu'un plan ambitieux de création de valeur à travers l'exécution d'un pipeline de projets renouvelables porté par un CEO qui a fait ses preuves dans l'industrie. Bien que le titre ait progressé de 60% depuis ses plus bas en octobre, le prix proposé de €8,20 par action ne nous paraît pas particulièrement attractif au regard du potentiel de création de valeur futur qui commence à peine à se matérialiser. Nous conservons donc nos titres à ce stade.

Le fonds fête sa première année. Il affiche une performance de +1,6% contre une performance de +14,0% pour son indice sur 2023 et de +3,6% depuis sa création le 16 décembre 2022 contre +15,1% pour son indice.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate  
 29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
 29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
 à la création : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
 05/05/2023 : Ajout d'un minimum de souscription pour l'action LA (10M€) accessible pendant 12 mois uniquement aux souscripteurs initiaux  
 05/05/2023 : Correction de fautes de frappe dans le prospectus (éligibilité au PEA, suppression de la mention relative aux dates de clôture)  
 19/02/2023 : Modification de la Part Verte Minimale  
 19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
 19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
 19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
 19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
 19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
 19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DCI :

oui

**Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice :** 0,12%

**Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours :** 13%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

77 554,75 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Fasadgruppen, Greenvolt-Energias Renovaveis, Gérard Perrier, Recticel, Mersen

Ventes : Bekaert, PSI Software, Cembre SpA, Granges, Ariston

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité :** NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifiées des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 9 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment a pour objectif d'investissement durable un objectif environnemental.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE est investi dans des investissements durables au sens de la taxinomie dans une proportion de part verte alignée minimale représentant 5% de son actif. La part verte retenue est corrélée à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Il est à noter que le compartiment n'investit pas dans les obligations souveraines.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTERIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€



## GLOSSAIRE

### MESURE DE L'AUGMENTATION DE LA TEMPERATURE

#### 1.1 CONTEXTE ET APPROCHE GÉNÉRALE

Il est théoriquement impossible d'allouer à une entreprise, une contribution mesurable, positive ou négative, au réchauffement climatique :

- D'une part, le réchauffement climatique, conséquence du changement climatique, est un phénomène observable sur une durée de plusieurs dizaines d'années et qui est la conséquence d'interactions complexes entre les éléments constitutifs du système « Terre » (ex : activités du rayonnement solaire, quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, y compris la vapeur d'eau, puits de carbone...etc)
- D'autre part, l'activité d'une entreprise induit des émissions de gaz à effet de serre, mais le lien avec le réchauffement du climat, au travers d'une augmentation de température moyenne mesurable sur plusieurs dizaines d'années, n'est pas direct. Cela est dû, entre autres choses, à l'inertie du système climatique et la complexité des phénomènes sous-jacents.

Toutefois, il est possible de calculer un indicateur « d'augmentation de température moyenne d'un portefeuille d'investissement » en suivant les grandes étapes successives ci-dessous :

- De quantifier la quantité d'émissions de gaz à effet de serre à long-terme d'une société en fonction de sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- De comparer cette quantité avec une référence de comparaison, par exemple, un budget d'émissions de gaz à effet de serre alloué à chaque secteur d'activités ramené à chaque entreprise constituant un secteur d'activité
- Traduire l'écart entre la quantité d'émissions de chaque entreprise par rapport à sa référence en indicateur de performance. Cet indicateur de performance pouvant être calculé en degré de réchauffement à partir d'une relation entre les budgets d'émissions carbone et la probabilité de réchauffement des températures moyennes à horizon de long terme
- Agréger les performances individuelles au niveau du portefeuille

#### 1.2 MÉTHODOLOGIE SB2A DE ICEBERGDATA LAB

L'indicateur SB2A (Science Based 2°C Alignment), est exprimé en °C de « Température de réchauffement équivalente » et permet d'indiquer dans quelle mesure la trajectoire d'intensité carbone de l'émetteur est alignée avec une référence globale (ex : 2°C), modélisée par la science (et synthétisée par le GIEC et l'AIE), dont on sait approcher les conséquences socio-économiques (risques physiques, en particulier).

Davantage d'informations sur la méthodologie sont disponibles sur demande.

**SCORE D'ENGAGEMENT ET DE MATURETE CLIMAT**

Le score d'engagement et de maturité climat est un outil propriétaire développé par Amiral Gestion. Il est construit de la manière suivante :

Gouvernance Climat	/20	Mesure et engagements climatiques	/40	Plan d'actions Climat	/40
Intégration du climat dans les schémas de rémunération	/10	Bilan carbone intégrant à minima une partie du scope 3	/5	Plans d'actions de l'entreprise avec leviers	/40
				✓ Sur la réduction des émissions scope 1 et 2 de l'entreprise – 10 points	
				✓ Sur la réduction des émissions scope 3 de l'entreprise – 10 points	
				✓ Augmenter la contribution positive des produits et services de l'entreprise – 20 points	
Niveau d'expertise climat et implication du conseil et des dirigeants	/2,5	Analyse de scénario pour mesurer l'exposition aux risques de transition et physiques	/3		
Comité d'évaluation et gestion des risques climatiques	/2,5	Reporting CDP et/ou autre référentiel local équivalent et reconnu	/7		
Say on climate	/5	Objectifs court terme de réduction des émissions de GES	/20		
		✓ Fixation d'objectifs de réduction des émissions – 5 points			
		✓ SBTi « Target set » – 5 points			
		✓ Objectif 1,5°C plutôt que Below 2°C – 5 points			
		✓ Objectif de baisse quantifiée du scope 3 – 5 points			
Objectif long terme de contribution à la neutralité carbone	/5				

Nous inciterons l'ensemble de nos participations à effectuer un reporting ACT, véritable indicateur de la capacité d'une entreprise à réussir sa transition climatique. Dans ce cadre, nous pourrions attribuer un bonus de +5 aux entreprises ayant effectué cette démarche.

## DISCLAIMER ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

L'analyse ESG adoptée par le compartiment repose majoritairement sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les entreprises elles-mêmes. L'analyse ESG du compartiment dépend donc de l'hétérogénéité de la qualité de ces informations et de la quantité des données disponibles. Pour pallier les éventuels vides le compartiment communique avec les entreprises afin d'obtenir les informations nécessaires à travers les questionnaires ESG et climat.

Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Dans ce sens, il existe un risque que l'équipe de gestion évalue de façon incorrecte la performance et l'impact d'un émetteur. Il existe un biais du au parti pris par le gérant dans le choix des critères extra-financiers retenus ainsi que dans leur interprétation. Il peut également y avoir un biais de taille, les petites et moyennes capitalisations ayant un budget limité alloué à leur démarche responsable et de RSE le gérant vise l'amélioration de la disponibilité et la qualité de la donnée du fait de l'engagement.

Conversion des températures :

- La conversion standard de la température est basée sur l'intensité et ne tient donc pas compte de la croissance de la production qui, malgré une amélioration opérationnelle, peut entraîner une augmentation absolue du niveau d'émission.
- La température est basée sur la courbe de décarbonation sectorielle et ne prend donc pas en compte les efforts pour atteindre un alignement en température avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C

Le calcul du prestataire de données ne prend pas en compte au moment de l'analyse l'engagement de la Société de Gestion. Par exemple, si une Société de Gestion investit dans des entreprises en retard mais qu'elle les engage activement et les amène à changer de stratégie, cette action ne sera pas reflétée dans la température de son portefeuille à l'année de calcul n. Nous pensons que ce biais est acceptable, car un "suivi des progrès" ne peut être mis en œuvre sans avoir au préalable une métrique d'empreinte fiable. L'impact de l'engagement de la Société de Gestion, cependant, peut être capturé autrement, tels que l'évolution de la température du portefeuille dans le temps (n+1, n+2...), les rapports d'engagement, les votes par procuration, etc.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce reporting reflètent le sentiment d'Amiral Gestion sur les marchés, leur évolution, compte tenu du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ces analyses s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenue responsable de la qualité ou de l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la disponibilité, qualité et homogénéité parfois aléatoires des informations fournies par les prestataires de données extra-financières et climat, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

Sextant Climate Transition Europe investit dans des entreprises européennes (capitalisation boursière < 7Mds€). L'équipe de gestion vise à financer les entreprises qui portent les enjeux climatiques dans leurs modèles d'affaires et à accompagner activement les sociétés capables de générer une contribution positive dans la lutte contre le réchauffement climatique.

### CHIFFRES CLÉS

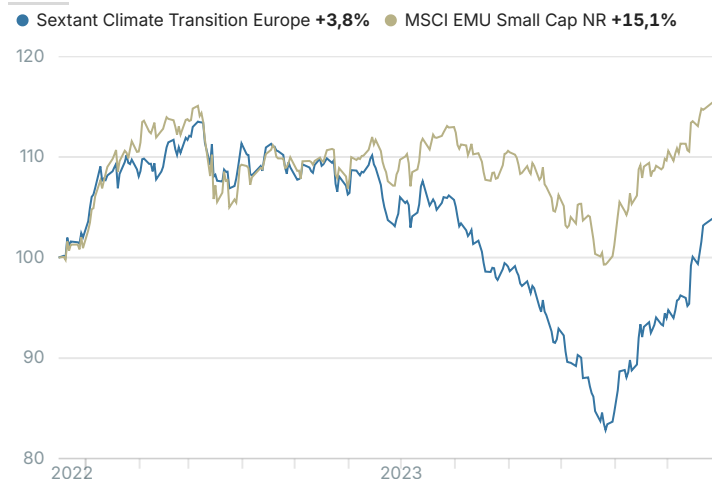
Actif net	40,87M€
VL part	103,79€
Capitalisation moyenne des actions	1,2Mds€
Capitalisation médiane des actions	859,5M€
Nombre de lignes	25
Profil de risque	<b>4</b> 1 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	6,4/10	2328,2
Indice de référence	5,8/10	2705,7

### PERFORMANCES HISTORIQUES



### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+10,4%	+11,7%	-2,1%	+1,8%	+1,8%	-	-	+3,8%	-	-	+3,7%
Indice de référence	+5,0%	+8,3%	+4,9%	+14,0%	+14,0%	-	-	+15,1%	-	-	+14,5%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	6,0%	3,4%	-0,3%	-2,1%	-2,5%	-0,2%	-0,3%	-6,3%	-6,2%	-8,9%	11,0%	10,4%	1,8%	14,0%
2022												2,0%	2,0%	0,9%

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	17,7% (15,6%)	- (-)	17,5% (15,4%)
Ecart de suivi	7,6%	-	7,5%
Ratio d'information	-1,6	-	-1,5
Ratio de Sharpe	-0,1	-	0,0
Max drawdown	-27,02%	-	-27,02%

### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

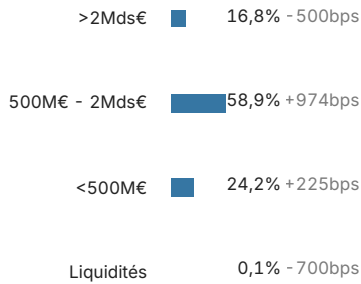
Top 5	Bottom 5
Bekaert Nv	170bps Fasadgruppen -283bps
Granges Ab	163bps Recticel -218bps
Assystem	119bps Ariston -142bps
Aperam	116bps Nabaltec -96bps
Instalco Ab	112bps Plastic Omnium -79bps

\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 93.93% - Taux de couverture Univers de référence : 99.31%

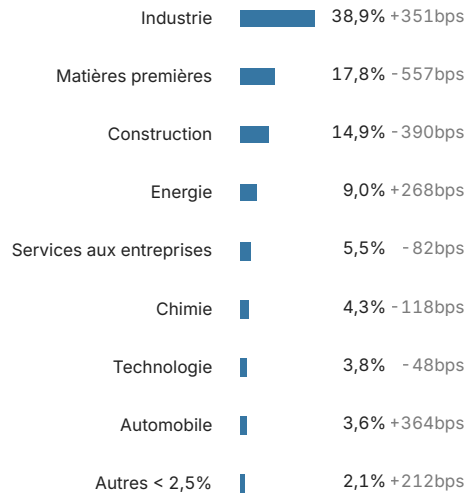
Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et Scope 3 - Source : Iceberg Data Lab / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 58.08%

## ALLOCATION FONDS

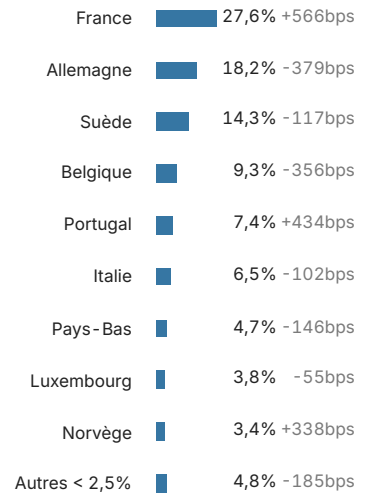
(ÉVOLUTION N / N-1)



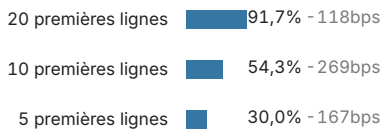
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Greenvolt-energias Reno	Actions	Energie	Portugal	45,8	7,4%
Gerard Perrier Electric	Actions	Industrie	France	52,5	5,9%
Fasadgruppen	Actions	Construction	Suède	55,8	5,7%
Assystem	Actions	Services aux entreprises	France	65,0	5,5%
Mersen	Actions	Industrie	France	75,3	5,5%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part N
- **Code ISIN** : FR001400A5C8
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Small Cap NR
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 16/12/2022 Part : 16/12/2022
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 5% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 1,1% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive de l'action de SICAV au-delà de son indice de référence par année calendaire

Amiral Gestion au 29/12/2023

Le fonds se compose d'une **Poche Core** regroupant les entreprises leaders de la transition climatique ayant un score d'engagement et de maturité climat supérieur à 50/100 et une trajectoire climatique inférieure à 2°C ; et d'une **Poche Transition** regroupant les entreprises qui ont un fort potentiel de contribution à la transition écologique et dont le score d'engagement et de maturité climat est a minima supérieur à 20/100 avec une trajectoire climatique comprise entre 2°C et 3°C

## VENTILATION PAR POCHE

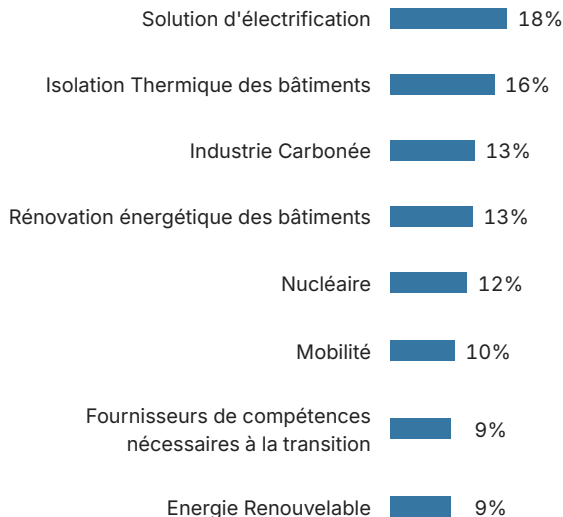
<b>Poche Core</b>	<b>Poche Transition</b>
48%	52%

## TOP 3 POSITIONS

Poche Core	Thème	Poids
Greenvolt - Energias Renovaveis	Energie Renouvelable	7,4%
Gerard Perrier	Nucléaire	5,9%
Assystem	Nucléaire	5,6%

Poche Transition	Thème	Poids
Fasadgruppen	Isolation Thermique des bâtiments	5,6%
Recticel	Isolation Thermique des bâtiments	5,4%
Instalco	Fournisseurs de compétences nécessaires à la transition	4,8%

## REPARTITION THEMATIQUE



## SCORE D'ENGAGEMENT ET DE MATURETE CLIMAT \*

Le score d'engagement et de maturité climat (/100) est un outil d'évaluation propriétaire développé par Amiral Gestion. Il permet d'évaluer la maturité d'une entreprise en matière de gestion des risques et opportunités climatiques sur les plans de la gouvernance /20%, la transparence et la consistance des engagements pris /40% et, les plans d'actions associés intégrant la contribution des produits et services /40%. Le score permet notamment d'identifier les points de vigilance ainsi que les axes d'amélioration climat qui pourraient faire l'objet d'actions d'engagement auprès des entreprises.

Top 3	Poche	Poids	Score
Nexans	Core	2,1%	95/100
Recticel	Transition	5,4%	74,5/100
Granges	Core	4%	66,5/100

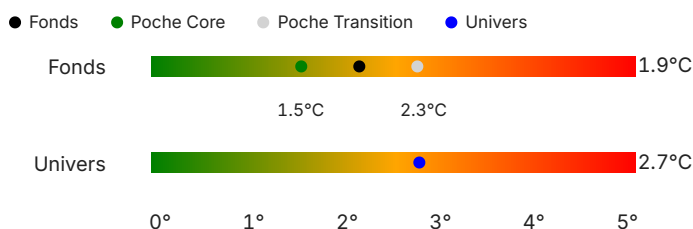
Bottom 3	Poche	Poids	Score
Meier Tobler	Transition	1,6%	20/100
Cembre	Transition	4,2%	20/100
Instalco	Transition	4,8%	20/100

Taux de couverture : Fonds 100%.  
Source : Amiral Gestion

## TEMPERATURE ET ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS POUR LE CLIMAT \*

L'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris mesure l'engagement et la performance de l'entreprise analysée par rapport à une trajectoire construite selon des hypothèses sectorielles et débouchant sur un scénario de hausse de la température moyenne de la Terre dans un horizon de temps défini (à horizon 2100 par rapport à la température pré-ère industrielle). Adopté lors de la COP21 à Paris en 2015, l'Accord vise notamment à réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter à 2 °C le réchauffement planétaire par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à 1,5°C.

Le calcul a été effectué selon la méthodologie SB2A de l'agence Iceberg datalab.



Taux de couverture : Fonds 100% ; Univers 58.17%.  
Source : Iceberg Data Lab

Top 3	Poche	Poids	Température
Greenvolt - Energias Renovaveis	Core	7,4%	0,5
Assystem	Core	5,6%	1,0
Terna Energy	Core	1,5%	1,2

Bottom 3	Poche	Poids	Température
Plastic Omnium	Transition	3,7%	3,1
Nabaltec	Transition	4,3%	2,8
Meier Tobler	Transition	1,6%	2,4

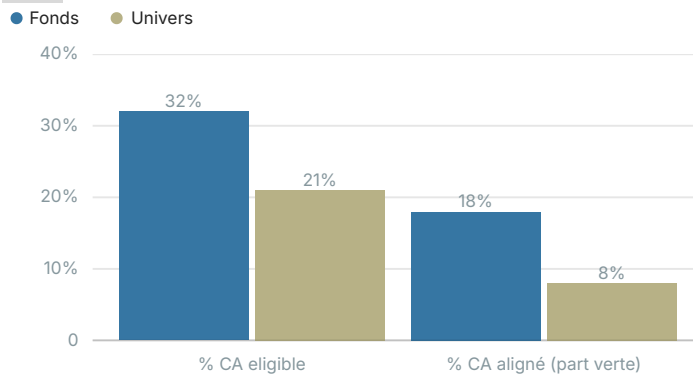
\* Glossaire

## PART VERTE

La part verte alignée à la taxonomie européenne mesure le % d'activités économiques d'une entreprise qui contribue de façon substantielle à un objectif environnemental (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, prévention et contrôle de la pollution, économie circulaire, gestion de l'eau et protection de la biodiversité) en étant alignée aux critères techniques définis pour objectif visé, sans causer de préjudice à un des autres objectifs environnementaux (DNSH) tout en respectant des garanties sociales minimales (MSS). Elle est mesurée ci-dessous par le % de chiffre d'affaires. Le fonds Sextant Climate Transition Europe est positionné sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Taux de couverture : Fonds 87.87% ; Univers 63.51%.

Source : Sustainalytics / Amiral Gestion



Top 3 alignement	Poche	Poids	Part Verte
Greenvolt - Energias Renovaveis	Core	7,4%	98
Terna Energy	Core	1,5%	66,1
Ariston	Transition	2,3%	66

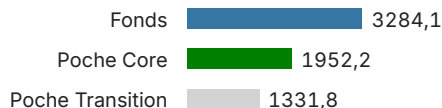
## EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions reportées au niveau du portefeuille sont les **émissions financées**. Il s'agit d'une agrégation des émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2 : i.e. achat d'énergie) et scope 3 (amont + aval) des entreprises investies par le portefeuille et pondérées par l'investissement réalisé par le portefeuille (M€ investi).

Par ailleurs, sont indiquées les sociétés les plus et les moins émettrices en **intensité carbone** de leur activité, c'est-à-dire, le ratio entre leurs émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) et leur chiffre d'affaires annuel généré.

## EMISSIONS FINANCIÉES

Les émissions financées exprimées en tonnes de CO2 équivalent par M € investi



## INTENSITÉ CARBONE PONDÉRÉE (WACI)

L'empreinte carbone du portefeuille regroupe l'intensité carbone des entreprises pondérées par leur poids en portefeuille (TCO2 eq./M€ pondéré)



## INTENSITE CARBONE

L'intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 équivalent par M€ de chiffre d'affaires

Top 3	Poche	Poids	Intensité
Instalco	Transition	4,8%	16,2
Fasadgruppen Group AB	Transition	5,6%	31,2
PSI Software	Transition	3,9%	32,80

Bottom 3	Poche	Poids	Intensité
Solar	Core	1,7%	35787,9
Bilfinger	Transition	4,2%	9223,1
Ariston	Transition	2,3%	7243,5

Taux de couverture : Fonds %.

Source : Iceberg DataLab

## COMMENTAIRE DE GESTION

La vocation de Sextant Climate Transition Europe est de favoriser et d'accélérer la transition climatique des petites et moyennes entreprises européennes. Cette ambition permet au fonds de se différencier par son positionnement inédit sur les plus petites valeurs de la cote qui présentent actuellement des niveaux de décote inédit par rapport aux larges. Pour repère, Le MSCI Small Cap se paye 1.1x ses fonds propres contre 1.6x pour son équivalent Large Cap, alors même que les petites valeurs traitent habituellement avec une prime par rapport aux grandes et affichent des dynamiques de croissance de bénéficiaires par actions supérieures.

L'analyse des flux montre également que les petites valeurs se retrouvent souvent à l'écart des flux de capitaux destinés à financer la transition en raison de l'absence de données fiables permettant de mettre en œuvre des méthodologies ISR adaptées. Nous avons souhaité répondre à ce challenge en déployant une méthodologie propriétaire fondée sur la matérialité et l'accompagnement des convictions du portefeuille. Notre démarche se veut dynamique, aux antipodes des approches statiques ayant tendance à privilégier les sociétés les plus en lumière de la transition. La stratégie alloue des capitaux aussi bien aux fournisseurs de solutions pour décarboner mais aussi aux activités carbo-intenses en phase d'amélioration (car ce sont celles qui, par essence, peuvent contribuer à réduire le plus nos émissions collectives). Cette diversité de profils, associée à une forte discipline sur les valorisations nous permet d'éviter l'écueil principal des stratégies thématiques consistant à alimenter des phénomènes de bulles sur certains segments de marché.

Le positionnement sur des acteurs de taille plus modeste nous permet non seulement de mettre en œuvre notre capacité d'influence et d'engagement au service de la transition climatique, mais aussi de capter en amont le potentiel de création de valeur associé à des changements de dynamiques opérationnelles et boursières dans des sociétés qui réussissent cette transition.

Pour illustrer ce positionnement, nous pouvons citer l'exemple du transformateur d'Aluminium Granges dont le cours de bourse a connu une bonne progression durant l'année (+36%). La société transforme des lingots d'aluminium en alliages à haute valeur ajoutée utilisés dans l'industrie CVC (chauffage, ventilation, climatisation), pour le packaging, ainsi que pour les échangeurs de chaleur dans l'automobile. Pour ce profil industriel, il est assez clair compte-tenu du ralentissement économique qui a caractérisé l'année écoulée, que les marchés finaux de Granges ne sont pas dans la meilleure des dynamiques. En effet, nous avons observé des phénomènes de déstockage importants de volumes sur le marché CVC, ainsi qu'un marché auto globalement sous pression. En dépit de ces vents de face, la société a pu améliorer son résultat opérationnel de près de 35% en 2023 malgré une décroissance inévitable de son chiffre d'affaires. Le principal levier d'amélioration a été l'incorporation d'un taux élevé d'aluminium recyclé (avoisinant désormais les 50%) en remplacement de l'aluminium primaire. Cette initiative a non seulement permis de faire baisser considérablement les coûts matières de la société de manière structurelle, mais va également permettre d'afficher une réduction importante de l'empreinte carbone de l'activité, au regard du très faible impact carbone de l'aluminium recyclé. Cet exemple illustre parfaitement un des objectifs majeurs du fonds qui vise à accompagner des acteurs modestement valorisés dont la performance environnementale se traduit en performance économique.

Dans le même esprit, nous pourrions également mentionner la contribution positive à la performance du fonds cette année de la société allemande de prestation de service à l'industrie Bilfinger dont le cours de bourse s'est apprécié de 30%. Au regard du marasme que traverse actuellement l'industrie allemande, il aurait été naturel de s'attendre à ce que Bilfinger traverse une année compliquée. Et pourtant, la bonne performance de Bilfinger s'explique en grande partie par la valeur ajoutée apportée par la société sur les sites industriels contraints d'améliorer en permanence leur efficacité énergétique indépendamment du niveau de demande finale. Les impératifs de décarbonation et de sévage du gaz russe obligent en effet les industriels allemands à des optimisations importantes opérées par des prestataires aux compétences prouvées comme Bilfinger. C'est d'ailleurs la raison principale qui justifie l'inclusion de cet « enabler » de la décarbonation dans un fonds comme Sextant Climate Transition. A nos yeux, la contribution de la société à la décarbonation du tissu industriel est encore mal perçue par le marché en raison de l'historique assez peu flatteur de destruction de valeur. Mais depuis 3-4 ans, les transformations opérées pour repositionner l'activité sur la maintenance et l'ingénierie industrielle commencent à porter leurs fruits. Le taux de marge, en progression constante, devrait rapidement rattraper celui des acteurs best in class comme Spie. Le titre s'échange autour de 5x son résultat d'exploitation au cours actuel

Toujours dans cette logique de matérialité, nous apprécions particulièrement certaines valeurs ayant un rôle à jouer dans la décarbonation des bâtiments. Nous pensons qu'il s'agit d'un des secteurs prioritaires à décarboner au regard du très fort potentiel d'abattement des émissions qu'il est possible d'obtenir via la rénovation du parc de bâtiments existants avec des techniques disponibles et maîtrisées. En effet, les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent encore aujourd'hui près de 40% de l'énergie finale ainsi que 36% des émissions de gaz à effet de serre en Europe. 40% des 210 millions de bâtiments en Europe ont été construits avant 1960 et 90% avant 1990. 75% à 90% de ce parc sera encore occupé en 2050. Il est donc nécessaire de rénover près de 110 millions de bâtiments d'ici à 2050. Or le rythme de rénovation actuel à 1% n'est guère suffisant et devrait doubler voire tripler afin de s'aligner sur la trajectoire de neutralité carbone dictée par les accords de Paris.

Nous sommes actionnaires du fabricant de panneaux d'isolation belge Recticel ainsi que le rénovateur de façades scandinaves Fasadgruppen. Malgré l'impératif de décarbonation qui devrait en théorie porter la croissance de ces sociétés à long terme, leur performance boursière a été particulièrement décevante en 2023, essentiellement pour des raisons conjoncturelles.

Pour Recticel, elle s'explique essentiellement par des effets d'inflation des matières premières ayant pénalisé la marge, des effets de déstockage chez les partenaires distributeurs et enfin, un prix de cession de l'activité mousses techniques et industrielles plus faible qu'anticipé initialement. Nous restons confiants à long terme sur ce profil désormais du pure player de l'isolation dont la valorisation devrait converger à long terme avec celle des comparables côtés de taille plus significative comme Kingspan ou Rockwool.

En ce qui concerne Fasadgruppen, Malgré des performances opérationnelles correctes, le titre souffre boursièrement de son association au marché immobilier, dont le segment résidentiel a connu un fort repli notamment en Suède. Néanmoins, plus des trois quarts de l'activité du façadier est en réalité réalisée sur la rénovation, une dépense quasiment contrainte pour les propriétaires, prévue longtemps à l'avance, et surtout condition pour la bonne performance énergétique des bâtiments. On s'attend à une croissance organique qui devrait rester légèrement positive sur l'année 2023 et des résultats stables en valeur absolue, malgré une légère compression du taux de marge. A long terme, ces deux dossiers à valorisation raisonnable font partie de nos fortes convictions.

Dans les achats récents réalisés en fin d'année, le fonds a participé à l'introduction en bourse de Norconsult. Cette société norvégienne est spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Elle est notamment la référence en matière de conception de barrages hydroélectriques, mais aussi de bâtiments et infrastructures physiques (énergie, industrie, ponts) où la prise en compte d'enjeux de transition et de durabilité devient de plus en plus importante. Détenu par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure. Le titre a affiché une performance positive de 28% entre le 9 novembre et la fin d'année.

En fin d'année également, le portefeuille a connu une OPA sur le développeur d'énergies renouvelables portugais Greenvolt de la part de la société de Private Equity KKR. Depuis le lancement du fonds, nous étions assez peu exposés à cette thématique car les valorisations ne nous semblaient pas totalement refléter la perspective de la hausse des taux sur les valeurs de ce secteur très sensible à ce paramètre. Cependant, nous apprécions le profil de Greenvolt en particulier car ce dernier combine la stabilité des cash flows issus de ses actifs de biomasse ainsi qu'un plan ambitieux de création de valeur à travers l'exécution d'un pipeline de projets renouvelables porté par un CEO qui a fait ses preuves dans l'industrie. Bien que le titre ait progressé de 60% depuis ses plus bas en octobre, le prix proposé de €8,20 par action ne nous paraît pas particulièrement attractif au regard du potentiel de création de valeur futur qui commence à peine à se matérialiser. Nous conservons donc nos titres à ce stade.

Le fonds fête sa première année. Il affiche une performance de +1,8% contre une performance de +14,0% pour son indice sur 2023 et de +3,8% depuis sa création le 16 décembre 2022 contre +15,1% pour son indice.



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate  
29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion) à la création : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
05/05/2023 : Ajout d'un minimum de souscription pour l'action LA (10M€) accessible pendant 12 mois uniquement aux souscripteurs initiaux  
05/05/2023 : Correction de fautes de frappe dans le prospectus (éligibilité au PEA, suppression de la mention relative aux dates de clôture)  
19/02/2023 : Modification de la Part Verte Minimale  
19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DCI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 0,12%

Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 13%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

77 554,75 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Fasadgruppen, Greenvolt-Energias Renovaveis, Gérard Perrier, Recticel, Mersen

Ventes : Bekaert, PSI Software, Cembre SpA, Granges, Ariston

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifiées des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 9 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment a pour objectif d'investissement durable un objectif environnemental.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE est investi dans des investissements durables au sens de la taxinomie dans une proportion de part verte alignée minimale représentant 5% de son actif. La part verte retenue est corrélée à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Il est à noter que le compartiment n'investit pas dans les obligations souveraines.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTERIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## GLOSSAIRE

### MESURE DE L'AUGMENTATION DE LA TEMPERATURE

#### 1.1 CONTEXTE ET APPROCHE GÉNÉRALE

Il est théoriquement impossible d'allouer à une entreprise, une contribution mesurable, positive ou négative, au réchauffement climatique :

- D'une part, le réchauffement climatique, conséquence du changement climatique, est un phénomène observable sur une durée de plusieurs dizaines d'années et qui est la conséquence d'interactions complexes entre les éléments constitutifs du système « Terre » (ex : activités du rayonnement solaire, quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, y compris la vapeur d'eau, puits de carbone...etc)
- D'autre part, l'activité d'une entreprise induit des émissions de gaz à effet de serre, mais le lien avec le réchauffement du climat, au travers d'une augmentation de température moyenne mesurable sur plusieurs dizaines d'années, n'est pas direct. Cela est dû, entre autres choses, à l'inertie du système climatique et la complexité des phénomènes sous-jacents.

Toutefois, il est possible de calculer un indicateur « d'augmentation de température moyenne d'un portefeuille d'investissement » en suivant les grandes étapes successives ci-dessous :

- De quantifier la quantité d'émissions de gaz à effet de serre à long-terme d'une société en fonction de sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- De comparer cette quantité avec une référence de comparaison, par exemple, un budget d'émissions de gaz à effet de serre alloué à chaque secteur d'activités ramené à chaque entreprise constituant un secteur d'activité
- Traduire l'écart entre la quantité d'émissions de chaque entreprise par rapport à sa référence en indicateur de performance. Cet indicateur de performance pouvant être calculé en degré de réchauffement à partir d'une relation entre les budgets d'émissions carbone et la probabilité de réchauffement des températures moyennes à horizon de long terme
- Agréger les performances individuelles au niveau du portefeuille

#### 1.2 MÉTHODOLOGIE SB2A DE ICEBERGDATA LAB

L'indicateur SB2A (Science Based 2°C Alignment), est exprimé en °C de « Température de réchauffement équivalente » et permet d'indiquer dans quelle mesure la trajectoire d'intensité carbone de l'émetteur est alignée avec une référence globale (ex : 2°C), modélisée par la science (et synthétisée par le GIEC et l'AIE), dont on sait approcher les conséquences socio-économiques (risques physiques, en particulier).

Davantage d'informations sur la méthodologie sont disponibles sur demande.

## SCORE D'ENGAGEMENT ET DE MATURETE CLIMAT

Le score d'engagement et de maturité climat est un outil propriétaire développé par Amiral Gestion. Il est construit de la manière suivante :

Gouvernance Climat	/20	Mesure et engagements climatiques	/40	Plan d'actions Climat	/40
Intégration du climat dans les schémas de rémunération	/10	Bilan carbone intégrant à minima une partie du scope 3	/5	Plans d'actions de l'entreprise avec leviers	/40
				✓ Sur la réduction des émissions scope 1 et 2 de l'entreprise – 10 points	
				✓ Sur la réduction des émissions scope 3 de l'entreprise – 10 points	
				✓ Augmenter la contribution positive des produits et services de l'entreprise – 20 points	
Niveau d'expertise climat et implication du conseil et des dirigeants	/2,5	Analyse de scénario pour mesurer l'exposition aux risques de transition et physiques	/3		
Comité d'évaluation et gestion des risques climatiques	/2,5	Reporting CDP et/ou autre référentiel local équivalent et reconnu	/7		
Say on climate	/5	Objectifs court terme de réduction des émissions de GES	/20		
		✓ Fixation d'objectifs de réduction des émissions – 5 points			
		✓ SBTi « Target set » – 5 points			
		✓ Objectif 1,5°C plutôt que Below 2°C – 5 points			
		✓ Objectif de baisse quantifiée du scope 3 – 5 points			
Objectif long terme de contribution à la neutralité carbone	/5				

Nous inciterons l'ensemble de nos participations à effectuer un reporting ACT, véritable indicateur de la capacité d'une entreprise à réussir sa transition climatique. Dans ce cadre, nous pourrions attribuer un bonus de +5 aux entreprises ayant effectué cette démarche.

## DISCLAIMER ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

L'analyse ESG adoptée par le compartiment repose majoritairement sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les entreprises elles-mêmes. L'analyse ESG du compartiment dépend donc de l'hétérogénéité de la qualité de ces informations et de la quantité des données disponibles. Pour pallier les éventuels vides le compartiment communique avec les entreprises afin d'obtenir les informations nécessaires à travers les questionnaires ESG et climat.

Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Dans ce sens, il existe un risque que l'équipe de gestion évalue de façon incorrecte la performance et l'impact d'un émetteur. Il existe un biais du au parti pris par le gérant dans le choix des critères extra-financiers retenus ainsi que dans leur interprétation. Il peut également y avoir un biais de taille, les petites et moyennes capitalisations ayant un budget limité alloué à leur démarche responsable et de RSE le gérant vise l'amélioration de la disponibilité et la qualité de la donnée du fait de l'engagement.

Conversion des températures :

- La conversion standard de la température est basée sur l'intensité et ne tient donc pas compte de la croissance de la production qui, malgré une amélioration opérationnelle, peut entraîner une augmentation absolue du niveau d'émission.
- La température est basée sur la courbe de décarbonation sectorielle et ne prend donc pas en compte les efforts pour atteindre un alignement en température avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C

Le calcul du prestataire de données ne prend pas en compte au moment de l'analyse l'engagement de la Société de Gestion. Par exemple, si une Société de Gestion investit dans des entreprises en retard mais qu'elle les engage activement et les amène à changer de stratégie, cette action ne sera pas reflétée dans la température de son portefeuille à l'année de calcul n. Nous pensons que ce biais est acceptable, car un "suivi des progrès" ne peut être mis en œuvre sans avoir au préalable une métrique d'empreinte fiable. L'impact de l'engagement de la Société de Gestion, cependant, peut être capturé autrement, tels que l'évolution de la température du portefeuille dans le temps (n+1, n+2...), les rapports d'engagement, les votes par procuration, etc.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce reporting reflètent le sentiment d'Amiral Gestion sur les marchés, leur évolution, compte tenu du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ces analyses s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenue responsable de la qualité ou de l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la disponibilité, qualité et homogénéité parfois aléatoires des informations fournies par les prestataires de données extra-financières et climat, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

Sextant Climate Transition Europe investit dans des entreprises européennes (capitalisation boursière < 7Mds€). L'équipe de gestion vise à financer les entreprises qui portent les enjeux climatiques dans leurs modèles d'affaires et à accompagner activement les sociétés capables de générer une contribution positive dans la lutte contre le réchauffement climatique.

### CHIFFRES CLÉS

Actif net	40,87M€
VL part	1 037,99€
Capitalisation moyenne des actions	1,2M€
Capitalisation médiane des actions	859,5M€
Nombre de lignes	25
Profil de risque	<b>4</b> 1 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	6,4/10	2328,2
Indice de référence	5,8/10	2705,7

### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+10,4%	+11,7%	-2,1%	+1,8%	+1,8%	-	-	+3,8%	-	-	+3,7%
Indice de référence	+5,0%	+8,3%	+4,9%	+14,0%	+14,0%	-	-	+15,1%	-	-	+14,5%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	6,0%	3,4%	-0,3%	-2,1%	-2,5%	-0,2%	-0,3%	-6,3%	-6,2%	-8,9%	11,0%	10,4%	1,8%	14,0%
2022												2,0%	2,0%	0,9%

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	17,7% (15,6%)	- (-)	17,5% (15,4%)
Ecart de suivi	7,6%	-	7,5%
Ratio d'information	-1,6	-	-1,5
Ratio de Sharpe	-0,1	-	0,0
Max drawdown	-27,02%	-	-27,02%

### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5
Bekaert Nv	170bps Fasadgruppen -283bps
Granges Ab	163bps Recticel -218bps
Assystem	119bps Ariston -142bps
Aperam	116bps Nabaltec -96bps
Instalco Ab	112bps Plastic Omnium -79bps

\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 93.93% - Taux de couverture Univers de référence : 99.31%

Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et Scope 3 - Source : Iceberg Data Lab / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 58.08%

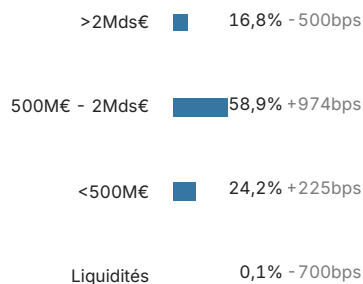
### PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Climate Transition Europe +3,8% ● MSCI EMU Small Cap NR +15,1%

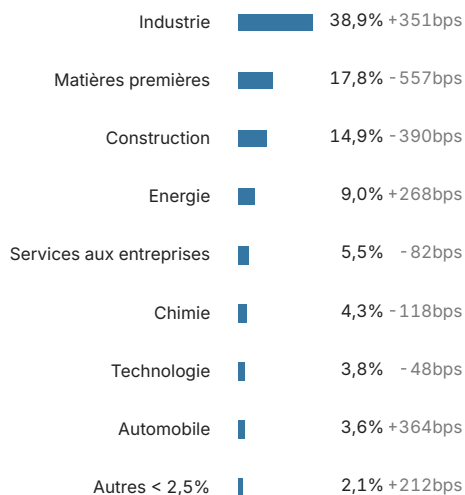


## ALLOCATION FONDS

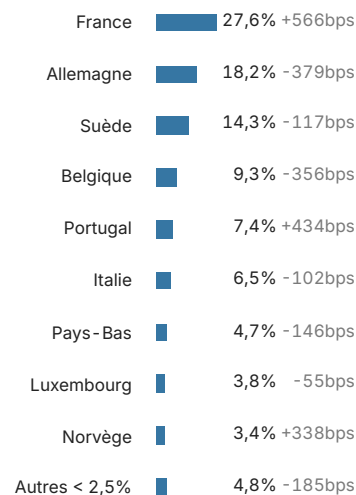
(ÉVOLUTION N / N-1)



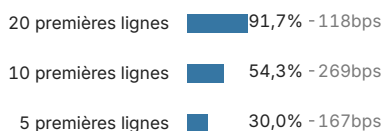
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Greenvolt-energias Reno	Actions	Energie	Portugal	45,8	7,4%
Gerard Perrier Electric	Actions	Industrie	France	52,5	5,9%
Fasadgruppen	Actions	Construction	Suède	55,8	5,7%
Assystem	Actions	Services aux entreprises	France	65,0	5,5%
Mersen	Actions	Industrie	France	75,3	5,5%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- **Forme juridique** : OPCVM, compartiment de SICAV française
- **Catégorie de part** : Part I investisseurs institutionnels
- **Code ISIN** : FR001400A5B0
- **Classification AMF** : OPCVM "Actions internationales"
- **Ind. de référence a posteriori** : MSCI EMU Small Cap NR
- **Périodicité de valorisation** : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- **Date de lancement** : Fonds : 16/12/2022 Part : 16/12/2022
- **Horizon d'investissement** : Supérieure à 5 ans
- **Centralisation - Règlement/Livraison** : J à 11 h / J + 2
- **Agent centralisateur** : CACEIS Bank
- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Frais d'entrée** : 10% TTC maximum
- **Frais de sortie** : 1% TTC maximum
- **Frais de gestion fixes** : 0,9% TTC maximum
- **Commission de performance** : 15% TTC de la performance positive de l'action de SICAV au-delà de son indice de référence par année calendaire

Amiral Gestion au 29/12/2023

Le fonds se compose d'une **Poche Core** regroupant les entreprises leaders de la transition climatique ayant un score d'engagement et de maturité climat supérieur à 50/100 et une trajectoire climatique inférieure à 2°C ; et d'une **Poche Transition** regroupant les entreprises qui ont un fort potentiel de contribution à la transition écologique et dont le score d'engagement et de maturité climat est a minima supérieur à 20/100 avec une trajectoire climatique comprise entre 2°C et 3°C

## VENTILATION PAR POCHE

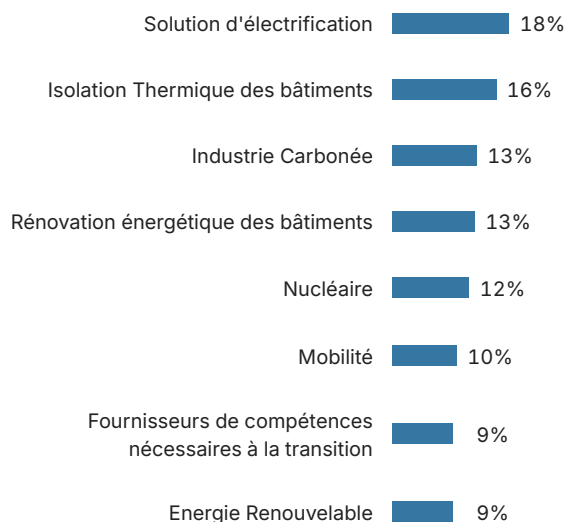
<b>Poche Core</b>	<b>Poche Transition</b>
48%	52%

## TOP 3 POSITIONS

Poche Core	Thème	Poids
Greenvolt - Energias Renovaveis	Energie Renouvelable	7,4%
Gerard Perrier	Nucléaire	5,9%
Assystem	Nucléaire	5,6%

Poche Transition	Thème	Poids
Fasadgruppen	Isolation Thermique des bâtiments	5,6%
Recticel	Isolation Thermique des bâtiments	5,4%
Instalco	Fournisseurs de compétences nécessaires à la transition	4,8%

## REPARTITION THEMATIQUE



## SCORE D'ENGAGEMENT ET DE MATURETE CLIMAT\*

Le score d'engagement et de maturité climat (/100) est un outil d'évaluation propriétaire développé par Amiral Gestion. Il permet d'évaluer la maturité d'une entreprise en matière de gestion des risques et opportunités climatiques sur les plans de la gouvernance /20%, la transparence et la consistance des engagements pris /40% et, les plans d'actions associés intégrant la contribution des produits et services /40%. Le score permet notamment d'identifier les points de vigilance ainsi que les axes d'amélioration climat qui pourraient faire l'objet d'actions d'engagement auprès des entreprises.

Top 3	Poche	Poids	Score
Nexans	Core	2,1%	95/100
Recticel	Transition	5,4%	74,5/100
Granges	Core	4%	66,5/100

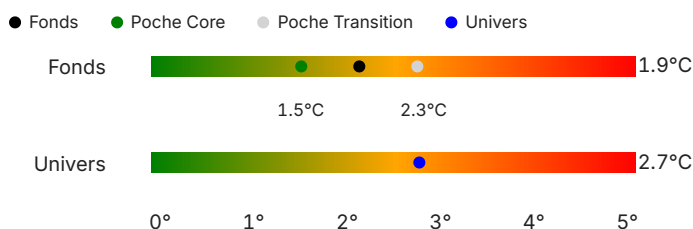
Bottom 3	Poche	Poids	Score
Meier Tobler	Transition	1,6%	20/100
Cembre	Transition	4,2%	20/100
Instalco	Transition	4,8%	20/100

Taux de couverture : Fonds 100%.  
Source : Amiral Gestion

## TEMPERATURE ET ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS POUR LE CLIMAT\*

L'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris mesure l'engagement et la performance de l'entreprise analysée par rapport à une trajectoire construite selon des hypothèses sectorielles et débouchant sur un scénario de hausse de la température moyenne de la Terre dans un horizon de temps défini (à horizon 2100 par rapport à la température pré-ère industrielle). Adopté lors de la COP21 à Paris en 2015, l'Accord vise notamment à réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter à 2 °C le réchauffement planétaire par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à 1,5°C.

Le calcul a été effectué selon la méthodologie SB2A de l'agence Iceberg datalab.



Taux de couverture : Fonds 100% ; Univers 58.17%.  
Source : Iceberg Data Lab

Top 3	Poche	Poids	Température
Greenvolt - Energias Renovaveis	Core	7,4%	0,5
Assystem	Core	5,6%	1,0
Terna Energy	Core	1,5%	1,2

Bottom 3	Poche	Poids	Température
Plastic Omnium	Transition	3,7%	3,1
Nabaltec	Transition	4,3%	2,8
Meier Tobler	Transition	1,6%	2,4

\* Glossaire

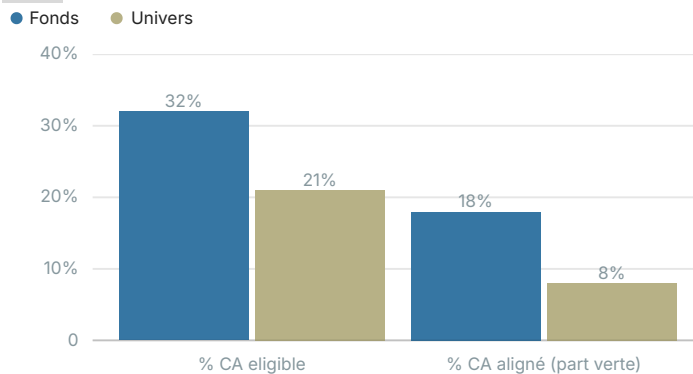


## PART VERTE

La part verte alignée à la taxonomie européenne mesure le % d'activités économiques d'une entreprise qui contribue de façon substantielle à un objectif environnemental (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, prévention et contrôle de la pollution, économie circulaire, gestion de l'eau et protection de la biodiversité) en étant alignée aux critères techniques définis pour objectif visé, sans causer de préjudice à un des autres objectifs environnementaux (DNSH) tout en respectant des garanties sociales minimales (MSS). Elle est mesurée ci-dessous par le % de chiffre d'affaires. Le fonds Sextant Climate Transition Europe est positionné sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Taux de couverture : Fonds 87.87% ; Univers 63.51%.

Source : Sustainalytics / Amiral Gestion



Top 3 alignement	Poche	Poids	Part Verte
Greenvolt - Energias Renovaveis	Core	7,4%	98
Terna Energy	Core	1,5%	66,1
Ariston	Transition	2,3%	66

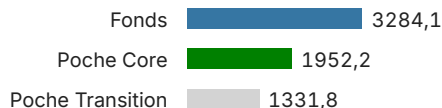
## EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions reportées au niveau du portefeuille sont les **émissions financées**. Il s'agit d'une agrégation des émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2 : i.e. achat d'énergie) et scope 3 (amont + aval) des entreprises investies par le portefeuille et pondérées par l'investissement réalisé par le portefeuille (M€ investi).

Par ailleurs, sont indiquées les sociétés les plus et les moins émettrices en **intensité carbone** de leur activité, c'est-à-dire, le ratio entre leurs émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) et leur chiffre d'affaires annuel généré.

## EMISSIONS FINANCIÉES

Les émissions financées exprimées en tonnes de CO2 équivalent par M € investi



## INTENSITÉ CARBONE PONDÉRÉE (WACI)

L'empreinte carbone du portefeuille regroupe l'intensité carbone des entreprises pondérées par leur poids en portefeuille (TCO2 eq./M€ pondéré)



## INTENSITE CARBONE

L'intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 équivalent par M€ de chiffre d'affaires

Top 3	Poche	Poids	Intensité
Instalco	Transition	4,8%	16,2
Fasadgruppen Group AB	Transition	5,6%	31,2
PSI Software	Transition	3,9%	32,80

Bottom 3	Poche	Poids	Intensité
Solar	Core	1,7%	35787,9
Bilfinger	Transition	4,2%	9223,1
Ariston	Transition	2,3%	7243,5

Taux de couverture : Fonds %.

Source : Iceberg DataLab

## COMMENTAIRE DE GESTION

La vocation de Sextant Climate Transition Europe est de favoriser et d'accélérer la transition climatique des petites et moyennes entreprises européennes. Cette ambition permet au fonds de se différencier par son positionnement inédit sur les plus petites valeurs de la cote qui présentent actuellement des niveaux de décote inédit par rapport aux larges. Pour repère, Le MSCI Small Cap se paye 1.1x ses fonds propres contre 1.6x pour son équivalent Large Cap, alors même que les petites valeurs traitent habituellement avec une prime par rapport aux grandes et affichent des dynamiques de croissance de bénéfices par actions supérieures.

L'analyse des flux montre également que les petites valeurs se retrouvent souvent à l'écart des flux de capitaux destinés à financer la transition en raison de l'absence de données fiables permettant de mettre en œuvre des méthodologies ISR adaptées. Nous avons souhaité répondre à ce challenge en déployant une méthodologie propriétaire fondée sur la matérialité et l'accompagnement des convictions du portefeuille. Notre démarche se veut dynamique, aux antipodes des approches statiques ayant tendance à privilégier les sociétés les plus en lumière de la transition. La stratégie alloue des capitaux aussi bien aux fournisseurs de solutions pour décarboner mais aussi aux activités carbo-intenses en phase d'amélioration (car ce sont celles qui, par essence, peuvent contribuer à réduire le plus nos émissions collectives). Cette diversité de profils, associée à une forte discipline sur les valorisations nous permet d'éviter l'écueil principal des stratégies thématiques consistant à alimenter des phénomènes de bulles sur certains segments de marché.

Le positionnement sur des acteurs de taille plus modeste nous permet non seulement de mettre en œuvre notre capacité d'influence et d'engagement au service de la transition climatique, mais aussi de capter en amont le potentiel de création de valeur associé à des changements de dynamiques opérationnelles et boursières dans des sociétés qui réussissent cette transition.

Pour illustrer ce positionnement, nous pouvons citer l'exemple du transformateur d'Aluminium Granges dont le cours de bourse a connu une bonne progression durant l'année (+36%). La société transforme des lingots d'aluminium en alliages à haute valeur ajoutée utilisés dans l'industrie CVC (chauffage, ventilation, climatisation), pour le packaging, ainsi que pour les échangeurs de chaleur dans l'automobile. Pour ce profil industriel, il est assez clair compte-tenu du ralentissement économique qui a caractérisé l'année écoulée, que les marchés finaux de Granges ne sont pas dans la meilleure des dynamiques. En effet, nous avons observé des phénomènes de déstockage importants de volumes sur le marché CVC, ainsi qu'un marché auto globalement sous pression. En dépit de ces vents de face, la société a pu améliorer son résultat opérationnel de près de 35% en 2023 malgré une décroissance inévitable de son chiffre d'affaires. Le principal levier d'amélioration a été l'incorporation d'un taux élevé d'aluminium recyclé (avoisinant désormais les 50%) en remplacement de l'aluminium primaire. Cette initiative a non seulement permis de faire baisser considérablement les coûts matières de la société de manière structurelle, mais va également permettre d'afficher une réduction importante de l'empreinte carbone de l'activité, au regard du très faible impact carbone de l'aluminium recyclé. Cet exemple illustre parfaitement un des objectifs majeurs du fonds qui vise à accompagner des acteurs modestement valorisés dont la performance environnementale se traduit en performance économique.

Dans le même esprit, nous pourrions également mentionner la contribution positive à la performance du fonds cette année de la société allemande de prestation de service à l'industrie Bilfinger dont le cours de bourse s'est apprécié de 30%. Au regard du marasme que traverse actuellement l'industrie allemande, il aurait été naturel de s'attendre à ce que Bilfinger traverse une année compliquée. Et pourtant, la bonne performance de Bilfinger s'explique en grande partie par la valeur ajoutée apportée par la société sur les sites industriels contraints d'améliorer en permanence leur efficacité énergétique indépendamment du niveau de demande finale. Les impératifs de décarbonation et de sévage du gaz russe obligent en effet les industriels allemands à des optimisations importantes opérées par des prestataires aux compétences prouvées comme Bilfinger. C'est d'ailleurs la raison principale qui justifie l'inclusion de cet « enabler » de la décarbonation dans un fonds comme Sextant Climate Transition. A nos yeux, la contribution de la société à la décarbonation du tissu industriel est encore mal perçue par le marché en raison de l'historique assez peu flatteur de destruction de valeur. Mais depuis 3-4 ans, les transformations opérées pour repositionner l'activité sur la maintenance et l'ingénierie industrielle commencent à porter leurs fruits. Le taux de marge, en progression constante, devrait rapidement rattraper celui des acteurs best in class comme Spie. Le titre s'échange autour de 5x son résultat d'exploitation au cours actuel

Toujours dans cette logique de matérialité, nous apprécions particulièrement certaines valeurs ayant un rôle à jouer dans la décarbonation des bâtiments. Nous pensons qu'il s'agit d'un des secteurs prioritaires à décarboner au regard du très fort potentiel d'abattement des émissions qu'il est possible d'obtenir via la rénovation du parc de bâtiments existants avec des techniques disponibles et maîtrisées. En effet, les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent encore aujourd'hui près de 40% de l'énergie finale ainsi que 36% des émissions de gaz à effet de serre en Europe. 40% des 210 millions de bâtiments en Europe ont été construits avant 1960 et 90% avant 1990. 75% à 90% de ce parc sera encore occupé en 2050. Il est donc nécessaire de rénover près de 110 millions de bâtiments d'ici à 2050. Or le rythme de rénovation actuel à 1% n'est guère suffisant et devrait doubler voire tripler afin de s'aligner sur la trajectoire de neutralité carbone dictée par les accords de Paris.

Nous sommes actionnaires du fabricant de panneaux d'isolation belge Recticel ainsi que le rénovateur de façades scandinaves Fasadgruppen. Malgré l'impératif de décarbonation qui devrait en théorie porter la croissance de ces sociétés à long terme, leur performance boursière a été particulièrement décevante en 2023, essentiellement pour des raisons conjoncturelles.

Pour Recticel, elle s'explique essentiellement par des effets d'inflation des matières premières ayant pénalisé la marge, des effets de déstockage chez les partenaires distributeurs et enfin, un prix de cession de l'activité mousses techniques et industrielles plus faible qu'anticipé initialement. Nous restons confiants à long terme sur ce profil désormais du pure player de l'isolation dont la valorisation devrait converger à long terme avec celle des comparables côtés de taille plus significative comme Kingspan ou Rockwool.

En ce qui concerne Fasadgruppen, Malgré des performances opérationnelles correctes, le titre souffre boursièrement de son association au marché immobilier, dont le segment résidentiel a connu un fort repli notamment en Suède. Néanmoins, plus des trois quarts de l'activité du façadier est en réalité réalisée sur la rénovation, une dépense quasiment contrainte pour les propriétaires, prévue longtemps à l'avance, et surtout condition pour la bonne performance énergétique des bâtiments. On s'attend à une croissance organique qui devrait rester légèrement positive sur l'année 2023 et des résultats stables en valeur absolue, malgré une légère compression du taux de marge. A long terme, ces deux dossiers à valorisation raisonnable font partie de nos fortes convictions.

Dans les achats récents réalisés en fin d'année, le fonds a participé à l'introduction en bourse de Norconsult. Cette société norvégienne est spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Elle est notamment la référence en matière de conception de barrages hydroélectriques, mais aussi de bâtiments et infrastructures physiques (énergie, industrie, ponts) où la prise en compte d'enjeux de transition et de durabilité devient de plus en plus importante. Détenu par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure. Le titre a affiché une performance positive de 28% entre le 9 novembre et la fin d'année.

En fin d'année également, le portefeuille a connu une OPA sur le développeur d'énergies renouvelables portugais Greenvolt de la part de la société de Private Equity KKR. Depuis le lancement du fonds, nous étions assez peu exposés à cette thématique car les valorisations ne nous semblaient pas totalement refléter la perspective de la hausse des taux sur les valeurs de ce secteur très sensible à ce paramètre. Cependant, nous apprécions le profil de Greenvolt en particulier car ce dernier combine la stabilité des cash flows issus de ses actifs de biomasse ainsi qu'un plan ambitieux de création de valeur à travers l'exécution d'un pipeline de projets renouvelables porté par un CEO qui a fait ses preuves dans l'industrie. Bien que le titre ait progressé de 60% depuis ses plus bas en octobre, le prix proposé de €8,20 par action ne nous paraît pas particulièrement attractif au regard du potentiel de création de valeur futur qui commence à peine à se matérialiser. Nous conservons donc nos titres à ce stade.

Le fonds fête sa première année. Il affiche une performance de +1,8% contre une performance de +14,0% pour son indice sur 2023 et de +3,8% depuis sa création le 16 décembre 2022 contre +15,1% pour son indice.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate  
29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion) à la création : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
05/05/2023 : Ajout d'un minimum de souscription pour l'action LA (10M€) accessible pendant 12 mois uniquement aux souscripteurs initiaux  
05/05/2023 : Correction de fautes de frappe dans le prospectus (éligibilité au PEA, suppression de la mention relative aux dates de clôture)  
19/02/2023 : Modification de la Part Verte Minimale  
19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 0,12%

Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 13%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

77 554,75 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Fasadgruppen, Greenvolt-Energias Renovaveis, Gérard Perrier, Recticel, Mersen

Ventes : Bekaert, PSI Software, Cembre SpA, Granges, Ariston

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifiées des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 9 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment a pour objectif d'investissement durable un objectif environnemental.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE est investi dans des investissements durables au sens de la taxinomie dans une proportion de part verte alignée minimale représentant 5% de son actif. La part verte retenue est corrélée à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Il est à noter que le compartiment n'investit pas dans les obligations souveraines.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTERIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## GLOSSAIRE

### MESURE DE L'AUGMENTATION DE LA TEMPERATURE

#### 1.1 CONTEXTE ET APPROCHE GÉNÉRALE

Il est théoriquement impossible d'allouer à une entreprise, une contribution mesurable, positive ou négative, au réchauffement climatique :

- D'une part, le réchauffement climatique, conséquence du changement climatique, est un phénomène observable sur une durée de plusieurs dizaines d'années et qui est la conséquence d'interactions complexes entre les éléments constitutifs du système « Terre » (ex : activités du rayonnement solaire, quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, y compris la vapeur d'eau, puits de carbone...etc)
- D'autre part, l'activité d'une entreprise induit des émissions de gaz à effet de serre, mais le lien avec le réchauffement du climat, au travers d'une augmentation de température moyenne mesurable sur plusieurs dizaines d'années, n'est pas direct. Cela est dû, entre autres choses, à l'inertie du système climatique et la complexité des phénomènes sous-jacents.

Toutefois, il est possible de calculer un indicateur « d'augmentation de température moyenne d'un portefeuille d'investissement » en suivant les grandes étapes successives ci-dessous :

- De quantifier la quantité d'émissions de gaz à effet de serre à long-terme d'une société en fonction de sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- De comparer cette quantité avec une référence de comparaison, par exemple, un budget d'émissions de gaz à effet de serre alloué à chaque secteur d'activités ramené à chaque entreprise constituant un secteur d'activité
- Traduire l'écart entre la quantité d'émissions de chaque entreprise par rapport à sa référence en indicateur de performance. Cet indicateur de performance pouvant être calculé en degré de réchauffement à partir d'une relation entre les budgets d'émissions carbone et la probabilité de réchauffement des températures moyennes à horizon de long terme
- Agréger les performances individuelles au niveau du portefeuille

#### 1.2 MÉTHODOLOGIE SB2A DE ICEBERGDATA LAB

L'indicateur SB2A (Science Based 2°C Alignment), est exprimé en °C de « Température de réchauffement équivalente » et permet d'indiquer dans quelle mesure la trajectoire d'intensité carbone de l'émetteur est alignée avec une référence globale (ex : 2°C), modélisée par la science (et synthétisée par le GIEC et l'AIE), dont on sait approcher les conséquences socio-économiques (risques physiques, en particulier).

Davantage d'informations sur la méthodologie sont disponibles sur demande.

## SCORE D'ENGAGEMENT ET DE MATURETE CLIMAT

Le score d'engagement et de maturité climat est un outil propriétaire développé par Amiral Gestion. Il est construit de la manière suivante :

Gouvernance Climat	/20	Mesure et engagements climatiques	/40	Plan d'actions Climat	/40
Intégration du climat dans les schémas de rémunération	/10	Bilan carbone intégrant à minima une partie du scope 3	/5	Plans d'actions de l'entreprise avec leviers	/40
				✓ Sur la réduction des émissions scope 1 et 2 de l'entreprise – 10 points	
				✓ Sur la réduction des émissions scope 3 de l'entreprise – 10 points	
				✓ Augmenter la contribution positive des produits et services de l'entreprise – 20 points	
Niveau d'expertise climat et implication du conseil et des dirigeants	/2,5	Analyse de scénario pour mesurer l'exposition aux risques de transition et physiques	/3		
Comité d'évaluation et gestion des risques climatiques	/2,5	Reporting CDP et/ou autre référentiel local équivalent et reconnu	/7		
Say on climate	/5	Objectifs court terme de réduction des émissions de GES	/20		
		✓ Fixation d'objectifs de réduction des émissions – 5 points			
		✓ SBTi « Target set » – 5 points			
		✓ Objectif 1,5°C plutôt que Below 2°C – 5 points			
		✓ Objectif de baisse quantifiée du scope 3 – 5 points			
Objectif long terme de contribution à la neutralité carbone	/5				

Nous inciterons l'ensemble de nos participations à effectuer un reporting ACT, véritable indicateur de la capacité d'une entreprise à réussir sa transition climatique. Dans ce cadre, nous pourrions attribuer un bonus de +5 aux entreprises ayant effectué cette démarche.

## DISCLAIMER ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

L'analyse ESG adoptée par le compartiment repose majoritairement sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les entreprises elles-mêmes. L'analyse ESG du compartiment dépend donc de l'hétérogénéité de la qualité de ces informations et de la quantité des données disponibles. Pour pallier les éventuels vides le compartiment communique avec les entreprises afin d'obtenir les informations nécessaires à travers les questionnaires ESG et climat.

Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Dans ce sens, il existe un risque que l'équipe de gestion évalue de façon incorrecte la performance et l'impact d'un émetteur. Il existe un biais du au parti pris par le gérant dans le choix des critères extra-financiers retenus ainsi que dans leur interprétation. Il peut également y avoir un biais de taille, les petites et moyennes capitalisations ayant un budget limité alloué à leur démarche responsable et de RSE le gérant vise l'amélioration de la disponibilité et la qualité de la donnée du fait de l'engagement.

Conversion des températures :

- La conversion standard de la température est basée sur l'intensité et ne tient donc pas compte de la croissance de la production qui, malgré une amélioration opérationnelle, peut entraîner une augmentation absolue du niveau d'émission.
- La température est basée sur la courbe de décarbonation sectorielle et ne prend donc pas en compte les efforts pour atteindre un alignement en température avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C

Le calcul du prestataire de données ne prend pas en compte au moment de l'analyse l'engagement de la Société de Gestion. Par exemple, si une Société de Gestion investit dans des entreprises en retard mais qu'elle les engage activement et les amène à changer de stratégie, cette action ne sera pas reflétée dans la température de son portefeuille à l'année de calcul n. Nous pensons que ce biais est acceptable, car un "suivi des progrès" ne peut être mis en œuvre sans avoir au préalable une métrique d'empreinte fiable. L'impact de l'engagement de la Société de Gestion, cependant, peut être capturé autrement, tels que l'évolution de la température du portefeuille dans le temps (n+1, n+2...), les rapports d'engagement, les votes par procuration, etc.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce reporting reflètent le sentiment d'Amiral Gestion sur les marchés, leur évolution, compte tenu du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ces analyses s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenue responsable de la qualité ou de l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la disponibilité, qualité et homogénéité parfois aléatoires des informations fournies par les prestataires de données extra-financières et climat, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.



# SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE

FR001400HPC8 - Part LA

Rapport Annuel / Décembre 2023

SFDR  
9

Sextant Climate Transition Europe investit dans des entreprises européennes (capitalisation boursière < 7Mds€). L'équipe de gestion vise à financer les entreprises qui portent les enjeux climatiques dans leurs modèles d'affaires et à accompagner activement les sociétés capables de générer une contribution positive dans la lutte contre le réchauffement climatique.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	40,87M€							
VL part	95,58€							
Capitalisation moyenne des actions	1,2Md€							
Capitalisation médiane des actions	859,5M€							
Nombre de lignes	25							
Profil de risque	<table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7		

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	6,4/10	2328,2
Indice de référence	5,8/10	2705,7

## PERFORMANCES HISTORIQUES

Conformément à l'article 314-13 du RG AMF, les performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

## PERFORMANCES

Conformément à l'article 314-13 du RG AMF, les performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

## PERFORMANCES MENSUELLES

Conformément à l'article 314-13 du RG AMF, les performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	-	-	-
Ecart de suivi	-	-	-
Ratio d'information	-	-	-
Ratio de Sharpe	-	-	-
Max drawdown	-	-	-

## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Conformément à l'article 314-13 du RG AMF, les performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.

\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 93.93% - Taux de couverture Univers de référence : 99.31%  
Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et Scope 3 - Source : Iceberg Data Lab / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 58.08%

Amiral Gestion 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - T. +33(0)147207818 - F. +33 (0)140743564 [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

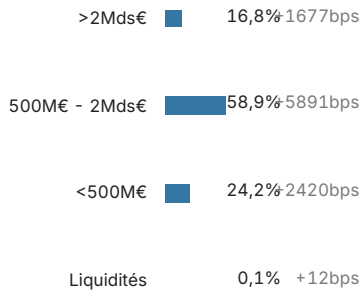
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038 \_ Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490 \_ Société par actions simplifiée au capital de 629 983 euros RCS Paris 445 224 090 TVA : FR 33 445 224 090

**Amiral Gestion**  
ENTREPRENEURS INVESTIS

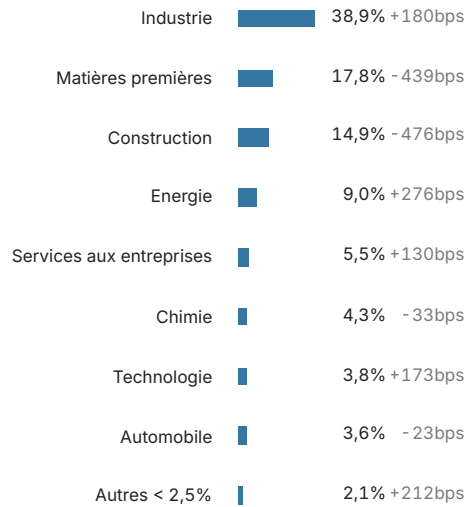


## ALLOCATION FONDS

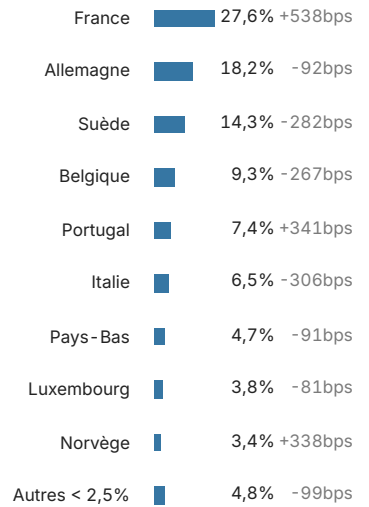
(ÉVOLUTION N / N - 1)



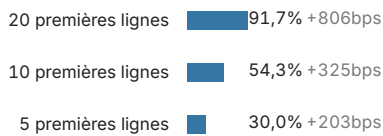
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Greenvolt-energas Reno	Actions	Energie	Portugal	45,8	7,4%
Gerard Perrier Electric	Actions	Industrie	France	52,5	5,9%
Fasadgruppen	Actions	Construction	Suède	55,8	5,7%
Assystem	Actions	Services aux entreprises	France	65,0	5,5%
Mersen	Actions	Industrie	France	75,3	5,5%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part LA
- Code ISIN : FR001400HPC8
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI EMU Small Cap NR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 16/12/2022 Part : 10/05/2023
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation- Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 10% TTC maximum
- Frais de sortie : 1% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,8% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023

Le fonds se compose d'une **Poche Core** regroupant les entreprises leaders de la transition climatique ayant un score d'engagement et de maturité climat supérieur à 50/100 et une trajectoire climatique inférieure à 2°C ; et d'une **Poche Transition** regroupant les entreprises qui ont un fort potentiel de contribution à la transition écologique et dont le score d'engagement et de maturité climat est a minima supérieur à 20/100 avec une trajectoire climatique comprise entre 2°C et 3°C

## VENTILATION PAR POCHE

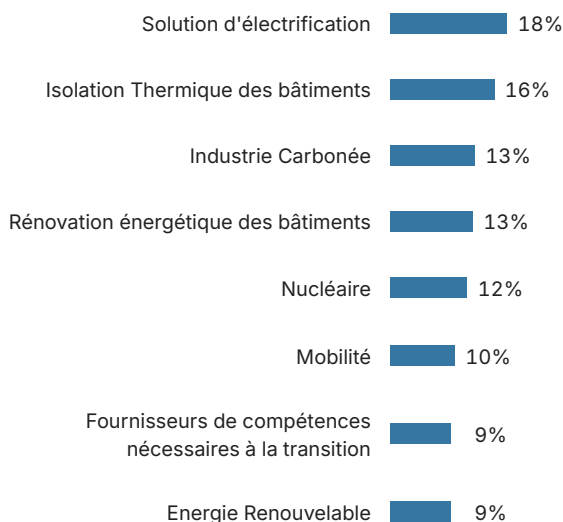
<b>Poche Core</b>	<b>Poche Transition</b>
48%	52%

## TOP 3 POSITIONS

Poche Core	Thème	Poids
Greenvolt - Energias Renovaveis	Energie Renouvelable	7,4%
Gerard Perrier	Nucléaire	5,9%
Assystem	Nucléaire	5,6%

Poche Transition	Thème	Poids
Fasadgruppen	Isolation Thermique des bâtiments	5,6%
Recticel	Isolation Thermique des bâtiments	5,4%
Instalco	Fournisseurs de compétences nécessaires à la transition	4,8%

## REPARTITION THEMATIQUE



## SCORE D'ENGAGEMENT ET DE MATURETE CLIMAT\*

Le score d'engagement et de maturité climat (/100) est un outil d'évaluation propriétaire développé par Amiral Gestion. Il permet d'évaluer la maturité d'une entreprise en matière de gestion des risques et opportunités climatiques sur les plans de la gouvernance /20%, la transparence et la consistance des engagements pris /40% et, les plans d'actions associés intégrant la contribution des produits et services /40%. Le score permet notamment d'identifier les points de vigilance ainsi que les axes d'amélioration climat qui pourraient faire l'objet d'actions d'engagement auprès des entreprises.

Top 3	Poche	Poids	Score
Nexans	Core	2,1%	95/100
Recticel	Transition	5,4%	74,5/100
Granges	Core	4%	66,5/100

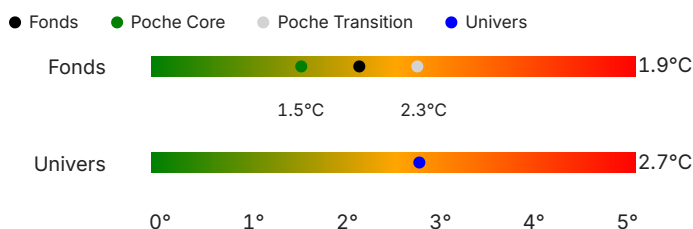
Bottom 3	Poche	Poids	Score
Meier Tobler	Transition	1,6%	20/100
Cembre	Transition	4,2%	20/100
Instalco	Transition	4,8%	20/100

Taux de couverture : Fonds 100%.  
Source : Amiral Gestion

## TEMPERATURE ET ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS POUR LE CLIMAT\*

L'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris mesure l'engagement et la performance de l'entreprise analysée par rapport à une trajectoire construite selon des hypothèses sectorielles et débouchant sur un scénario de hausse de la température moyenne de la Terre dans un horizon de temps défini (à horizon 2100 par rapport à la température pré-ère industrielle). Adopté lors de la COP21 à Paris en 2015, l'Accord vise notamment à réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter à 2 °C le réchauffement planétaire par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à 1,5°C.

Le calcul a été effectué selon la méthodologie SB2A de l'agence Iceberg datalab.



Taux de couverture : Fonds 100% ; Univers 58.17%.  
Source : Iceberg Data Lab

Top 3	Poche	Poids	Température
Greenvolt - Energias Renovaveis	Core	7,4%	0,5
Assystem	Core	5,6%	1,0
Terna Energy	Core	1,5%	1,2

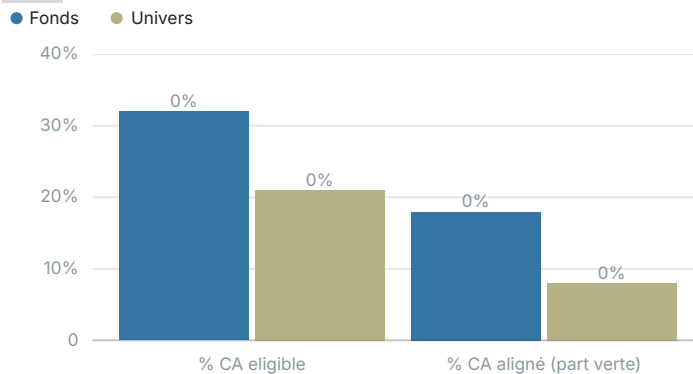
Bottom 3	Poche	Poids	Température
Plastic Omnium	Transition	3,7%	3,1
Nabaltec	Transition	4,3%	2,8
Meier Tobler	Transition	1,6%	2,4

\* Glossaire

## PART VERTE

La part verte alignée à la taxonomie européenne mesure le % d'activités économiques d'une entreprise qui contribue de façon substantielle à un objectif environnemental (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, prévention et contrôle de la pollution, économie circulaire, gestion de l'eau et protection de la biodiversité) en étant alignée aux critères techniques définis pour objectif visé, sans causer de préjudice à un des autres objectifs environnementaux (DNSH) tout en respectant des garanties sociales minimales (MSS). Elle est mesurée ci-dessous par le % de chiffre d'affaires. Le fonds Sextant Climate Transition Europe est positionné sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Taux de couverture : Fonds 87.87% ; Univers 63.51%.  
Source : Sustainalytics / Amiral Gestion



Top 3 alignement	Poche	Poids	Part Verte
Greenvolt - Energias Renovaveis	Core	7,4%	98
Terna Energy	Core	1,5%	66,1
Ariston	Transition	2,3%	66

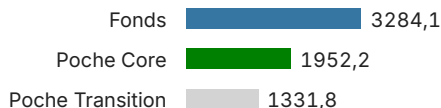
## EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions reportées au niveau du portefeuille sont les **émissions financées**. Il s'agit d'une agrégation des émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2 : i.e. achat d'énergie) et scope 3 (amont + aval) des entreprises investies par le portefeuille et pondérées par l'investissement réalisé par le portefeuille (M€ investi).

Par ailleurs, sont indiquées les sociétés les plus et les moins émettrices en **intensité carbone** de leur activité, c'est-à-dire, le ratio entre leurs émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) et leur chiffre d'affaires annuel généré.

## EMISSIONS FINANCIÉES

Les émissions financées exprimées en tonnes de CO2 équivalent par M € investi



## INTENSITÉ CARBONE PONDÉRÉE (WACI)

L'empreinte carbone du portefeuille regroupe l'intensité carbone des entreprises pondérées par leur poids en portefeuille (TCO2 eq./M€ pondéré)



## INTENSITE CARBONE

L'intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 équivalent par M€ de chiffre d'affaires

Top 3	Poche	Poids	Intensité
Instalco	Transition	4,8%	16,2
Fasadgruppen Group AB	Transition	5,6%	31,2
PSI Software	Transition	3,9%	32,80

Bottom 3	Poche	Poids	Intensité
Solar	Core	1,7%	35787,9
Bilfinger	Transition	4,2%	9223,1
Ariston	Transition	2,3%	7243,5

Taux de couverture : Fonds %.  
Source : Iceberg DataLab

## COMMENTAIRE DE GESTION

La vocation de Sextant Climate Transition Europe est de favoriser et d'accélérer la transition climatique des petites et moyennes entreprises européennes. Cette ambition permet au fonds de se différencier par son positionnement inédit sur les plus petites valeurs de la cote qui présentent actuellement des niveaux de décote inédit par rapport aux larges. Pour repère, le MSCI Small Cap se paye 1.1x ses fonds propres contre 1.6x pour son équivalent Large Cap, alors même que les petites valeurs traitent habituellement avec une prime par rapport aux grandes et affichent des dynamiques de croissance de bénéfices par actions supérieures.

L'analyse des flux montre également que les petites valeurs se retrouvent souvent à l'écart des flux de capitaux destinés à financer la transition en raison de l'absence de données fiables permettant de mettre en œuvre des méthodologies ISR adaptées. Nous avons souhaité répondre à ce challenge en déployant une méthodologie propriétaire fondée sur la matérialité et l'accompagnement des convictions du portefeuille. Notre démarche se veut dynamique, aux antipodes des approches statiques ayant tendance à privilégier les sociétés les plus en lumière de la transition. La stratégie alloue des capitaux aussi bien aux fournisseurs de solutions pour décarboner mais aussi aux activités carbo-intenses en phase d'amélioration (car ce sont celles qui, par essence, peuvent contribuer à réduire le plus nos émissions collectives). Cette diversité de profils, associée à une forte discipline sur les valorisations nous permet d'éviter l'écueil principal des stratégies thématiques consistant à alimenter des phénomènes de bulles sur certains segments de marché.

Le positionnement sur des acteurs de taille plus modeste nous permet non seulement de mettre en œuvre notre capacité d'influence et d'engagement au service de la transition climatique, mais aussi de capter en amont le potentiel de création de valeur associé à des changements de dynamiques opérationnelles et boursières dans des sociétés qui réussissent cette transition.

Pour illustrer ce positionnement, nous pouvons citer l'exemple du transformateur d'Aluminium Granges dont le cours de bourse a connu une bonne progression durant l'année (+36%). La société transforme des lingots d'aluminium en alliages à haute valeur ajoutée utilisés dans l'industrie CVC (chauffage, ventilation, climatisation), pour le packaging, ainsi que pour les échangeurs de chaleur dans l'automobile. Pour ce profil industriel, il est assez clair compte-tenu du ralentissement économique qui a caractérisé l'année écoulée, que les marchés finaux de Granges ne sont pas dans la meilleure des dynamiques. En effet, nous avons observé des phénomènes de déstockage importants de volumes sur le marché CVC, ainsi qu'un marché auto globalement sous pression. En dépit de ces vents de face, la société a pu améliorer son résultat opérationnel de près de 35% en 2023 malgré une décroissance inévitable de son chiffre d'affaires. Le principal levier d'amélioration a été l'incorporation d'un taux élevé d'aluminium recyclé (avoisinant désormais les 50%) en remplacement de l'aluminium primaire. Cette initiative a non seulement permis de faire baisser considérablement les coûts matières de la société de manière structurelle, mais va également permettre d'afficher une réduction importante de l'empreinte carbone de l'activité, au regard du très faible impact carbone de l'aluminium recyclé. Cet exemple illustre parfaitement un des objectifs majeurs du fonds qui vise à accompagner des acteurs modestement valorisés dont la performance environnementale se traduit en performance économique.

Dans le même esprit, nous pourrions également mentionner la contribution positive à la performance du fonds cette année de la société allemande de prestation de service à l'industrie Bilfinger dont le cours de bourse s'est apprécié de 30%. Au regard du marasme que traverse actuellement l'industrie allemande, il aurait été naturel de s'attendre à ce que Bilfinger traverse une année compliquée. Et pourtant, la bonne performance de Bilfinger s'explique en grande partie par la valeur ajoutée apportée par la société sur les sites industriels contraints d'améliorer en permanence leur efficacité énergétique indépendamment du niveau de demande finale. Les impératifs de décarbonation et de sévage du gaz russe obligent en effet les industriels allemands à des optimisations importantes opérées par des prestataires aux compétences prouvées comme Bilfinger. C'est d'ailleurs la raison principale qui justifie l'inclusion de cet « enabler » de la décarbonation dans un fonds comme Sextant Climate Transition. A nos yeux, la contribution de la société à la décarbonation du tissu industriel est encore mal perçue par le marché en raison de l'historique assez peu flatteur de destruction de valeur. Mais depuis 3-4 ans, les transformations opérées pour repositionner l'activité sur la maintenance et l'ingénierie industrielle commencent à porter leurs fruits. Le taux de marge, en progression constante, devrait rapidement rattraper celui des acteurs best in class comme Spie. Le titre s'échange autour de 5x son résultat d'exploitation au cours actuel.

Toujours dans cette logique de matérialité, nous apprécions particulièrement certaines valeurs ayant un rôle à jouer dans la décarbonation des bâtiments. Nous pensons qu'il s'agit d'un des secteurs prioritaires à décarboner au regard du très fort potentiel d'abattement des émissions qu'il est possible d'obtenir via la rénovation du parc de bâtiments existants avec des techniques disponibles et maîtrisées. En effet, les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent encore aujourd'hui près de 40% de l'énergie finale ainsi que 36% des émissions de gaz à effet de serre en Europe. 40% des 210 millions de bâtiments en Europe ont été construits avant 1960 et 90% avant 1990. 75% à 90% de ce parc sera encore occupé en 2050. Il est donc nécessaire de rénover près de 110 millions de bâtiments d'ici à 2050. Or le rythme de rénovation actuel à 1% n'est guère suffisant et devrait doubler voire tripler afin de s'aligner sur la trajectoire de neutralité carbone dictée par les accords de Paris.

Nous sommes actionnaires du fabricant de panneaux d'isolation belge Recticel ainsi que le rénovateur de façades scandinaves Fasadgruppen. Malgré l'impératif de décarbonation qui devrait en théorie porter la croissance de ces sociétés à long terme, leur performance boursière a été particulièrement décevante en 2023, essentiellement pour des raisons conjoncturelles.

Pour Recticel, elle s'explique essentiellement par des effets d'inflation des matières premières ayant pénalisé la marge, des effets de déstockage chez les partenaires distributeurs et enfin, un prix de cession de l'activité mousses techniques et industrielles plus faible qu'anticipé initialement. Nous restons confiants à long terme sur ce profil désormais du pure player de l'isolation dont la valorisation devrait converger à long terme avec celle des comparables côtés de taille plus significative comme Kingspan ou Rockwool.

En ce qui concerne Fasadgruppen, Malgré des performances opérationnelles correctes, le titre souffre boursièrement de son association au marché immobilier, dont le segment résidentiel a connu un fort repli notamment en Suède. Néanmoins, plus des trois quarts de l'activité du façadier est en réalité réalisée sur la rénovation, une dépense quasiment contrainte pour les propriétaires, prévue longtemps à l'avance, et surtout condition pour la bonne performance énergétique des bâtiments. On s'attend à une croissance organique qui devrait rester légèrement positive sur l'année 2023 et des résultats stables en valeur absolue, malgré une légère compression du taux de marge. A long terme, ces deux dossiers à valorisation raisonnable font partie de nos fortes convictions.

Dans les achats récents réalisés en fin d'année, le fonds a participé à l'introduction en bourse de Norconsult. Cette société norvégienne est spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Elle est notamment la référence en matière de conception de barrages hydroélectriques, mais aussi de bâtiments et infrastructures physiques (énergie, industrie, ponts) où la prise en compte d'enjeux de transition et de durabilité devient de plus en plus importante. Détenu par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure. Le titre a affiché une performance positive de 28% entre le 9 novembre et la fin d'année.

En fin d'année également, le portefeuille a connu une OPA sur le développeur d'énergies renouvelables portugais Greenvolt de la part de la société de Private Equity KKR. Depuis le lancement du fonds, nous étions assez peu exposés à cette thématique car les valorisations ne nous semblaient pas totalement refléter la perspective de la hausse des taux sur les valeurs de ce secteur très sensible à ce paramètre. Cependant, nous apprécions le profil de Greenvolt en particulier car ce dernier combine la stabilité des cash flows issus de ses actifs de biomasse ainsi qu'un plan ambitieux de création de valeur à travers l'exécution d'un pipeline de projets renouvelables porté par un CEO qui a fait ses preuves dans l'industrie. Bien que le titre ait progressé de 60% depuis ses plus bas en octobre, le prix proposé de €8,20 par action ne nous paraît pas particulièrement attractif au regard du potentiel de création de valeur futur qui commence à peine à se matérialiser. Nous conservons donc nos titres à ce stade.

Le fonds fête sa première année. Il affiche une performance de - contre une performance de - pour son indice sur 2023 et de -4,3% depuis sa création le 16 décembre 2022 contre +5,4% pour son indice.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate  
29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion) à la création : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
05/05/2023 : Ajout d'un minimum de souscription pour l'action LA (10M€) accessible pendant 12 mois uniquement aux souscripteurs initiaux  
05/05/2023 : Correction de fautes de frappe dans le prospectus (éligibilité au PEA, suppression de la mention relative aux dates de clôture)  
19/02/2023 : Modification de la Part Verte Minimale  
19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DCI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 0,12%

Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 13%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

77 554,75 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Fasadgruppen, Greenvolt-Energias Renovaveis, Gérard Perrier, Recticel, Mersen

Ventes : Bekaert, PSI Software, Cembre SpA, Granges, Ariston

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifiées des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 9 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment a pour objectif d'investissement durable un objectif environnemental.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE est investi dans des investissements durables au sens de la taxinomie dans une proportion de part verte alignée minimale représentant 5% de son actif. La part verte retenue est corrélée à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Il est à noter que le compartiment n'investit pas dans les obligations souveraines.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTERIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€

## GLOSSAIRE

### MESURE DE L'AUGMENTATION DE LA TEMPERATURE

#### 1.1 CONTEXTE ET APPROCHE GÉNÉRALE

Il est théoriquement impossible d'allouer à une entreprise, une contribution mesurable, positive ou négative, au réchauffement climatique :

- D'une part, le réchauffement climatique, conséquence du changement climatique, est un phénomène observable sur une durée de plusieurs dizaines d'années et qui est la conséquence d'interactions complexes entre les éléments constitutifs du système « Terre » (ex : activités du rayonnement solaire, quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, y compris la vapeur d'eau, puits de carbone...etc)
- D'autre part, l'activité d'une entreprise induit des émissions de gaz à effet de serre, mais le lien avec le réchauffement du climat, au travers d'une augmentation de température moyenne mesurable sur plusieurs dizaines d'années, n'est pas direct. Cela est dû, entre autres choses, à l'inertie du système climatique et la complexité des phénomènes sous-jacents.

Toutefois, il est possible de calculer un indicateur « d'augmentation de température moyenne d'un portefeuille d'investissement » en suivant les grandes étapes successives ci-dessous :

- De quantifier la quantité d'émissions de gaz à effet de serre à long-terme d'une société en fonction de sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- De comparer cette quantité avec une référence de comparaison, par exemple, un budget d'émissions de gaz à effet de serre alloué à chaque secteur d'activités ramené à chaque entreprise constituant un secteur d'activité
- Traduire l'écart entre la quantité d'émissions de chaque entreprise par rapport à sa référence en indicateur de performance. Cet indicateur de performance pouvant être calculé en degré de réchauffement à partir d'une relation entre les budgets d'émissions carbone et la probabilité de réchauffement des températures moyennes à horizon de long terme
- Agréger les performances individuelles au niveau du portefeuille

#### 1.2 MÉTHODOLOGIE SB2A DE ICEBERGDATALAB

L'indicateur SB2A (Science Based 2°C Alignment), est exprimé en °C de « Température de réchauffement équivalente » et permet d'indiquer dans quelle mesure la trajectoire d'intensité carbone de l'émetteur est alignée avec une référence globale (ex : 2°C), modélisée par la science (et synthétisée par le GIEC et l'AIE), dont on sait approcher les conséquences socio-économiques (risques physiques, en particulier).

Davantage d'informations sur la méthodologie sont disponibles sur demande.

**SCORE D'ENGAGEMENT ET DE MATURETE CLIMAT**

Le score d'engagement et de maturité climat est un outil propriétaire développé par Amiral Gestion. Il est construit de la manière suivante :

Gouvernance Climat	/20	Mesure et engagements climatiques	/40	Plan d'actions Climat	/40
Intégration du climat dans les schémas de rémunération	/10	Bilan carbone intégrant à minima une partie du scope 3	/5	Plans d'actions de l'entreprise avec leviers	/40
				✓ Sur la réduction des émissions scope 1 et 2 de l'entreprise – 10 points	
				✓ Sur la réduction des émissions scope 3 de l'entreprise – 10 points	
				✓ Augmenter la contribution positive des produits et services de l'entreprise – 20 points	
Niveau d'expertise climat et implication du conseil et des dirigeants	/2,5	Analyse de scénario pour mesurer l'exposition aux risques de transition et physiques	/3		
Comité d'évaluation et gestion des risques climatiques	/2,5	Reporting CDP et/ou autre référentiel local équivalent et reconnu	/7		
Say on climate	/5	Objectifs court terme de réduction des émissions de GES	/20		
		✓ Fixation d'objectifs de réduction des émissions – 5 points			
		✓ SBTi « Target set » – 5 points			
		✓ Objectif 1,5°C plutôt que Below 2°C – 5 points			
		✓ Objectif de baisse quantifiée du scope 3 – 5 points			
Objectif long terme de contribution à la neutralité carbone	/5				

Nous inciterons l'ensemble de nos participations à effectuer un reporting ACT, véritable indicateur de la capacité d'une entreprise à réussir sa transition climatique. Dans ce cadre, nous pourrions attribuer un bonus de +5 aux entreprises ayant effectué cette démarche.



## DISCLAIMER ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

L'analyse ESG adoptée par le compartiment repose majoritairement sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les entreprises elles-mêmes. L'analyse ESG du compartiment dépend donc de l'hétérogénéité de la qualité de ces informations et de la quantité des données disponibles. Pour pallier les éventuels vides le compartiment communique avec les entreprises afin d'obtenir les informations nécessaires à travers les questionnaires ESG et climat.

Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Dans ce sens, il existe un risque que l'équipe de gestion évalue de façon incorrecte la performance et l'impact d'un émetteur. Il existe un biais du au parti pris par le gérant dans le choix des critères extra-financiers retenus ainsi que dans leur interprétation. Il peut également y avoir un biais de taille, les petites et moyennes capitalisations ayant un budget limité alloué à leur démarche responsable et de RSE le gérant vise l'amélioration de la disponibilité et la qualité de la donnée du fait de l'engagement.

Conversion des températures :

- La conversion standard de la température est basée sur l'intensité et ne tient donc pas compte de la croissance de la production qui, malgré une amélioration opérationnelle, peut entraîner une augmentation absolue du niveau d'émission.
- La température est basée sur la courbe de décarbonation sectorielle et ne prend donc pas en compte les efforts pour atteindre un alignement en température avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C

Le calcul du prestataire de données ne prend pas en compte au moment de l'analyse l'engagement de la Société de Gestion. Par exemple, si une Société de Gestion investit dans des entreprises en retard mais qu'elle les engage activement et les amène à changer de stratégie, cette action ne sera pas reflétée dans la température de son portefeuille à l'année de calcul n. Nous pensons que ce biais est acceptable, car un "suivi des progrès" ne peut être mis en œuvre sans avoir au préalable une métrique d'empreinte fiable. L'impact de l'engagement de la Société de Gestion, cependant, peut être capturé autrement, tels que l'évolution de la température du portefeuille dans le temps (n+1, n+2...), les rapports d'engagement, les votes par procuration, etc.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce reporting reflètent le sentiment d'Amiral Gestion sur les marchés, leur évolution, compte tenu du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ces analyses s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenue responsable de la qualité ou de l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la disponibilité, qualité et homogénéité parfois aléatoires des informations fournies par les prestataires de données extra-financières et climat, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

Sextant Climate Transition Europe investit dans des entreprises européennes (capitalisation boursière < 7Mds€). L'équipe de gestion vise à financer les entreprises qui portent les enjeux climatiques dans leurs modèles d'affaires et à accompagner activement les sociétés capables de générer une contribution positive dans la lutte contre le réchauffement climatique.

### CHIFFRES CLÉS

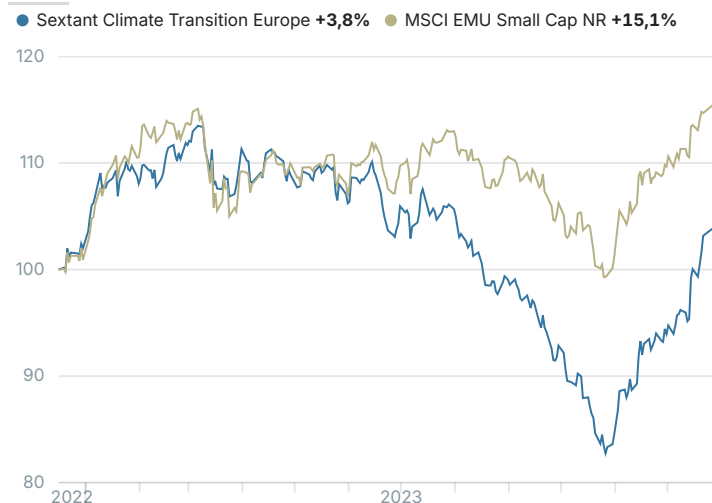
Actif net	40,87M€
VL part	103,77€
Capitalisation moyenne des actions	1,2Md€
Capitalisation médiane des actions	859,5M€
Nombre de lignes	25
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

### PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Intensité carbone (teqCO2/M€ CA)
Fonds	6,4/10	2328,2
Indice de référence	5,8/10	2705,7

### PERFORMANCES HISTORIQUES



### PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+10,4%	+11,7%	-2,1%	+1,7%	+1,7%	-	-	+3,8%	-	-	+3,6%
Indice de référence	+5,0%	+8,3%	+4,9%	+14,0%	+14,0%	-	-	+15,1%	-	-	+14,5%

### PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2023	5,9%	3,3%	-0,3%	-2,1%	-2,5%	-0,3%	-0,3%	-6,3%	-6,2%	-8,9%	11,1%	10,4%	1,7%	14,0%
2022												2,0%	2,0%	0,9%

### INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	17,7% (15,6%)	- (-)	17,5% (15,4%)
Ecart de suivi	7,6%	-	7,5%
Ratio d'information	-1,6	-	-1,5
Ratio de Sharpe	-0,1	-	0,0
Max drawdown	-27,07%	-	-27,07%

### PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

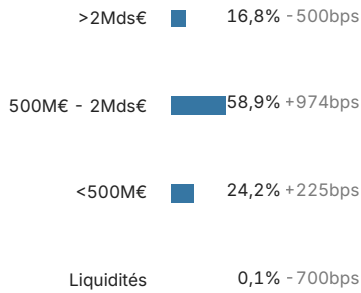
Top 5	Bottom 5	
Bekaert Nv	170bps Fasadgruppen	-283bps
Granges Ab	163bps Recticel	-218bps
Assystem	119bps Ariston	-142bps
Aperam	116bps Nabaltec	-96bps
Instalco Ab	112bps Plastic Omnium	-79bps

\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG, complément Amiral Gestion - Gaïa Ratings - Ethifinance / Taux de couverture fonds : 93.93% - Taux de couverture Univers de référence : 99.31%

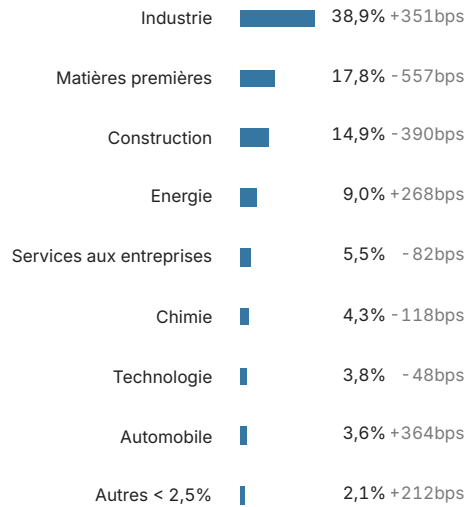
Intensité carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de chiffres d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 et Scope 3 - Source : Iceberg Data Lab / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 58.08%

## ALLOCATION FONDS

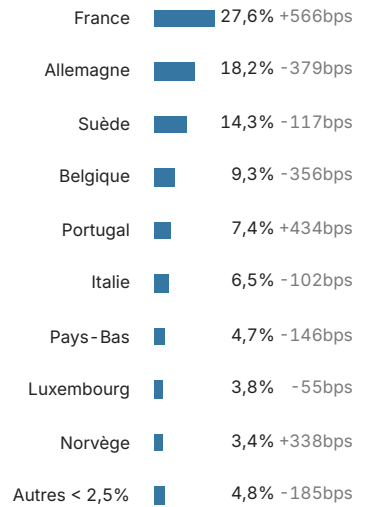
(ÉVOLUTION N / N - 1)



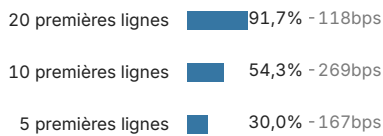
## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	Note ESG	% de l'actif net
Greenvolt-energas Reno	Actions	Energie	Portugal	45,8	7,4%
Gerard Perrier Electric	Actions	Industrie	France	52,5	5,9%
Fasadgruppen	Actions	Construction	Suède	55,8	5,7%
Assystem	Actions	Services aux entreprises	France	65,0	5,5%
Mersen	Actions	Industrie	France	75,3	5,5%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part Z
- Code ISIN : FR001400A5D6
- Classification AMF : OPCVM "Actions internationales"
- Ind. de référence a posteriori : MSCI EMU Small Cap NR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 16/12/2022 Part : 16/12/2022
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation- Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : CACEIS Bank
- Dépositaire : CACEIS Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,1% TTC maximum

Amiral Gestion au 29/12/2023

Le fonds se compose d'une **Poche Core** regroupant les entreprises leaders de la transition climatique ayant un score d'engagement et de maturité climat supérieur à 50/100 et une trajectoire climatique inférieure à 2°C ; et d'une **Poche Transition** regroupant les entreprises qui ont un fort potentiel de contribution à la transition écologique et dont le score d'engagement et de maturité climat est a minima supérieur à 20/100 avec une trajectoire climatique comprise entre 2°C et 3°C

## VENTILATION PAR POCHE

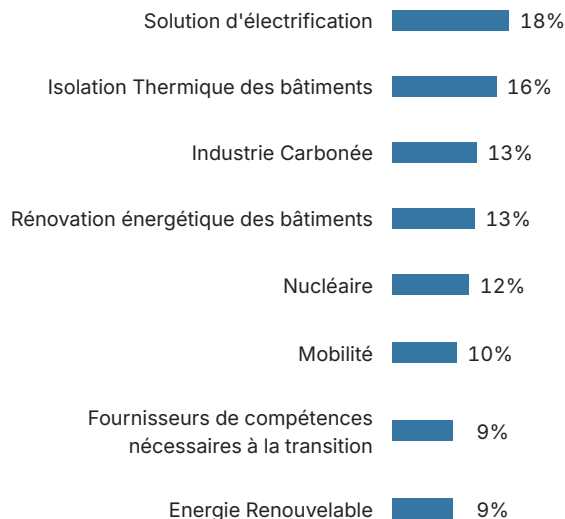
<b>Poche Core</b>	<b>Poche Transition</b>
48%	52%

## TOP 3 POSITIONS

Poche Core	Thème	Poids
Greenvolt - Energias Renovaveis	Energie Renouvelable	7,4%
Gerard Perrier	Nucléaire	5,9%
Assystem	Nucléaire	5,6%

Poche Transition	Thème	Poids
Fasadgruppen	Isolation Thermique des bâtiments	5,6%
Recticel	Isolation Thermique des bâtiments	5,4%
Instalco	Fournisseurs de compétences nécessaires à la transition	4,8%

## REPARTITION THEMATIQUE



## SCORE D'ENGAGEMENT ET DE MATURETE CLIMAT\*

Le score d'engagement et de maturité climat (/100) est un outil d'évaluation propriétaire développé par Amiral Gestion. Il permet d'évaluer la maturité d'une entreprise en matière de gestion des risques et opportunités climatiques sur les plans de la gouvernance /20%, la transparence et la consistance des engagements pris /40% et, les plans d'actions associés intégrant la contribution des produits et services /40%. Le score permet notamment d'identifier les points de vigilance ainsi que les axes d'amélioration climat qui pourraient faire l'objet d'actions d'engagement auprès des entreprises.

Top 3	Poche	Poids	Score
Nexans	Core	2,1%	95/100
Recticel	Transition	5,4%	74,5/100
Granges	Core	4%	66,5/100

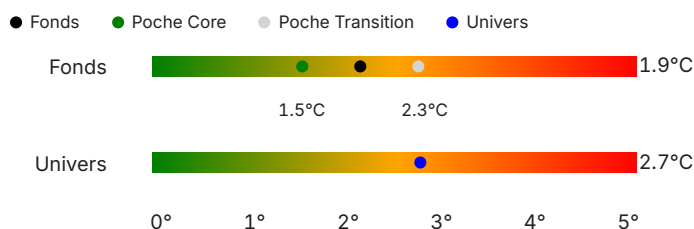
Bottom 3	Poche	Poids	Score
Meier Tobler	Transition	1,6%	20/100
Cembre	Transition	4,2%	20/100
Instalco	Transition	4,8%	20/100

Taux de couverture : Fonds 100%.  
Source : Amiral Gestion

## TEMPERATURE ET ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS POUR LE CLIMAT\*

L'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris mesure l'engagement et la performance de l'entreprise analysée par rapport à une trajectoire construite selon des hypothèses sectorielles et débouchant sur un scénario de hausse de la température moyenne de la Terre dans un horizon de temps défini (à horizon 2100 par rapport à la température pré-ère industrielle). Adopté lors de la COP21 à Paris en 2015, l'Accord vise notamment à réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter à 2 °C le réchauffement planétaire par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à 1,5°C.

Le calcul a été effectué selon la méthodologie SB2A de l'agence Iceberg datalab.



Taux de couverture : Fonds 100% ; Univers 58.17%.  
Source : Iceberg Data Lab

Top 3	Poche	Poids	Température
Greenvolt - Energias Renovaveis	Core	7,4%	0,5
Assystem	Core	5,6%	1,0
Terna Energy	Core	1,5%	1,2

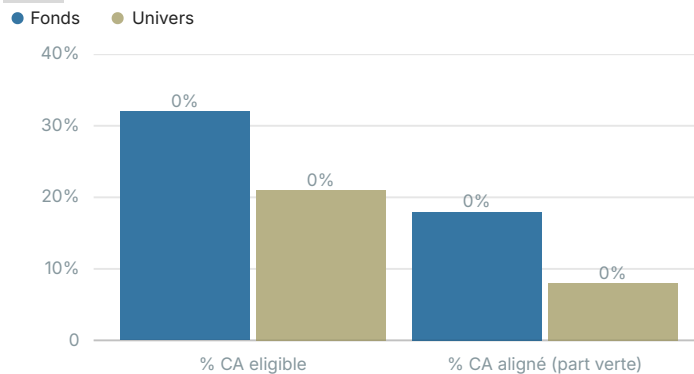
Bottom 3	Poche	Poids	Température
Plastic Omnium	Transition	3,7%	3,1
Nabaltec	Transition	4,3%	2,8
Meier Tobler	Transition	1,6%	2,4

\* Glossaire

## PART VERTE

La part verte alignée à la taxonomie européenne mesure le % d'activités économiques d'une entreprise qui contribue de façon substantielle à un objectif environnemental (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, prévention et contrôle de la pollution, économie circulaire, gestion de l'eau et protection de la biodiversité) en étant alignée aux critères techniques définis pour objectif visé, sans causer de préjudice à un des autres objectifs environnementaux (DNSH) tout en respectant des garanties sociales minimales (MSS). Elle est mesurée ci-dessous par le % de chiffre d'affaires. Le fonds Sextant Climate Transition Europe est positionné sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Taux de couverture : Fonds 87.87% ; Univers 63.51%.  
Source : Sustainalytics / Amiral Gestion



Top 3 alignement	Poche	Poids	Part Verte
Greenvolt - Energias Renovaveis	Core	7,4%	98
Terna Energy	Core	1,5%	66,1
Ariston	Transition	2,3%	66

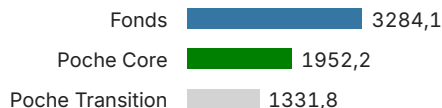
## EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions reportées au niveau du portefeuille sont les **émissions financées**. Il s'agit d'une agrégation des émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2 : i.e. achat d'énergie) et scope 3 (amont + aval) des entreprises investies par le portefeuille et pondérées par l'investissement réalisé par le portefeuille (M€ investi).

Par ailleurs, sont indiquées les sociétés les plus et les moins émettrices en **intensité carbone** de leur activité, c'est-à-dire, le ratio entre leurs émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) et leur chiffre d'affaires annuel généré.

## EMISSIONS FINANCIÉES

Les émissions financées exprimées en tonnes de CO2 équivalent par M € investi



## INTENSITÉ CARBONE PONDÉRÉE (WACI)

L'empreinte carbone du portefeuille regroupe l'intensité carbone des entreprises pondérées par leur poids en portefeuille (TCO2 eq./M€ pondéré)



## INTENSITE CARBONE

L'intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 équivalent par M€ de chiffre d'affaires

Top 3	Poche	Poids	Intensité
Instalco	Transition	4,8%	16,2
Fasadgruppen Group AB	Transition	5,6%	31,2
PSI Software	Transition	3,9%	32,80

Bottom 3	Poche	Poids	Intensité
Solar	Core	1,7%	35787,9
Bilfinger	Transition	4,2%	9223,1
Ariston	Transition	2,3%	7243,5

Taux de couverture : Fonds %.  
Source : Iceberg DataLab

## COMMENTAIRE DE GESTION

La vocation de Sextant Climate Transition Europe est de favoriser et d'accélérer la transition climatique des petites et moyennes entreprises européennes. Cette ambition permet au fonds de se différencier par son positionnement inédit sur les plus petites valeurs de la cote qui présentent actuellement des niveaux de décote inédit par rapport aux larges. Pour repère, Le MSCI Small Cap se paye 1.1x ses fonds propres contre 1.6x pour son équivalent Large Cap, alors même que les petites valeurs traitent habituellement avec une prime par rapport aux grandes et affichent des dynamiques de croissance de bénéfices par actions supérieurs.

L'analyse des flux montre également que les petites valeurs se retrouvent souvent à l'écart des flux de capitaux destinés à financer la transition en raison de l'absence de données fiables permettant de mettre en œuvre des méthodologies ISR adaptées. Nous avons souhaité répondre à ce challenge en déployant une méthodologie propriétaire fondée sur la matérialité et l'accompagnement des convictions du portefeuille. Notre démarche se veut dynamique, aux antipodes des approches statiques ayant tendance à privilégier les sociétés les plus en lumière de la transition. La stratégie alloue des capitaux aussi bien aux fournisseurs de solutions pour décarboner mais aussi aux activités carbo-intenses en phase d'amélioration (car ce sont celles qui, par essence, peuvent contribuer à réduire le plus nos émissions collectives). Cette diversité de profils, associée à une forte discipline sur les valorisations nous permet d'éviter l'écueil principal des stratégies thématiques consistant à alimenter des phénomènes de bulles sur certains segments de marché.

Le positionnement sur des acteurs de taille plus modeste nous permet non seulement de mettre en œuvre notre capacité d'influence et d'engagement au service de la transition climatique, mais aussi de capter en amont le potentiel de création de valeur associé à des changements de dynamiques opérationnelles et boursières dans des sociétés qui réussissent cette transition.

Pour illustrer ce positionnement, nous pouvons citer l'exemple du transformateur d'Aluminium Granges dont le cours de bourse a connu une bonne progression durant l'année (+36%). La société transforme des lingots d'aluminium en alliages à haute valeur ajoutée utilisés dans l'industrie CVC (chauffage, ventilation, climatisation), pour le packaging, ainsi que pour les échangeurs de chaleur dans l'automobile. Pour ce profil industriel, il est assez clair compte-tenu du ralentissement économique qui a caractérisé l'année écoulée, que les marchés finaux de Granges ne sont pas dans la meilleure des dynamiques. En effet, nous avons observé des phénomènes de déstockage importants de volumes sur le marché CVC, ainsi qu'un marché auto globalement sous pression. En dépit de ces vents de face, la société a pu améliorer son résultat opérationnel de près de 35% en 2023 malgré une décroissance inévitable de son chiffre d'affaires. Le principal levier d'amélioration a été l'incorporation d'un taux élevé d'aluminium recyclé (avoisinant désormais les 50%) en remplacement de l'aluminium primaire. Cette initiative a non seulement permis de faire baisser considérablement les coûts matières de la société de manière structurelle, mais va également permettre d'afficher une réduction importante de l'empreinte carbone de l'activité, au regard du très faible impact carbone de l'aluminium recyclé. Cet exemple illustre parfaitement un des objectifs majeurs du fonds qui vise à accompagner des acteurs modestement valorisés dont la performance environnementale se traduit en performance économique.

Dans le même esprit, nous pourrions également mentionner la contribution positive à la performance du fonds cette année de la société allemande de prestation de service à l'industrie Bilfinger dont le cours de bourse s'est apprécié de 30%. Au regard du marasme que traverse actuellement l'industrie allemande, il aurait été naturel de s'attendre à ce que Bilfinger traverse une année compliquée. Et pourtant, la bonne performance de Bilfinger s'explique en grande partie par la valeur ajoutée apportée par la société sur les sites industriels contraints d'améliorer en permanence leur efficacité énergétique indépendamment du niveau de demande finale. Les impératifs de décarbonation et de sévage du gaz russe obligent en effet les industriels allemands à des optimisations importantes opérées par des prestataires aux compétences prouvées comme Bilfinger. C'est d'ailleurs la raison principale qui justifie l'inclusion de cet « enabler » de la décarbonation dans un fonds comme Sextant Climate Transition. A nos yeux, la contribution de la société à la décarbonation du tissu industriel est encore mal perçue par le marché en raison de l'historique assez peu flatteur de destruction de valeur. Mais depuis 3-4 ans, les transformations opérées pour repositionner l'activité sur la maintenance et l'ingénierie industrielle commencent à porter leurs fruits. Le taux de marge, en progression constante, devrait rapidement rattraper celui des acteurs best in class comme Spie. Le titre s'échange autour de 5x son résultat d'exploitation au cours actuel

Toujours dans cette logique de matérialité, nous apprécions particulièrement certaines valeurs ayant un rôle à jouer dans la décarbonation des bâtiments. Nous pensons qu'il s'agit d'un des secteurs prioritaires à décarboner au regard du très fort potentiel d'abattement des émissions qu'il est possible d'obtenir via la rénovation du parc de bâtiments existants avec des techniques disponibles et maîtrisées. En effet, les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent encore aujourd'hui près de 40% de l'énergie finale ainsi que 36% des émissions de gaz à effet de serre en Europe. 40% des 210 millions de bâtiments en Europe ont été construits avant 1960 et 90% avant 1990. 75% à 90% de ce parc sera encore occupé en 2050. Il est donc nécessaire de rénover près de 110 millions de bâtiments d'ici à 2050. Or le rythme de rénovation actuel à 1% n'est guère suffisant et devrait doubler voire tripler afin de s'aligner sur la trajectoire de neutralité carbone dictée par les accords de Paris.

Nous sommes actionnaires du fabricant de panneaux d'isolation belge Recticel ainsi que le rénovateur de façades scandinaves Fasadgruppen. Malgré l'impératif de décarbonation qui devrait en théorie porter la croissance de ces sociétés à long terme, leur performance boursière a été particulièrement décevante en 2023, essentiellement pour des raisons conjoncturelles.

Pour Recticel, elle s'explique essentiellement par des effets d'inflation des matières premières ayant pénalisé la marge, des effets de déstockage chez les partenaires distributeurs et enfin, un prix de cession de l'activité mousses techniques et industrielles plus faible qu'anticipé initialement. Nous restons confiants à long terme sur ce profil désormais du pure player de l'isolation dont la valorisation devrait converger à long terme avec celle des comparables côtés de taille plus significative comme Kingspan ou Rockwool.

En ce qui concerne Fasadgruppen, Malgré des performances opérationnelles correctes, le titre souffre boursièrement de son association au marché immobilier, dont le segment résidentiel a connu un fort repli notamment en Suède. Néanmoins, plus des trois quarts de l'activité du façadier est en réalité réalisée sur la rénovation, une dépense quasiment contrainte pour les propriétaires, prévue longtemps à l'avance, et surtout condition pour la bonne performance énergétique des bâtiments. On s'attend à une croissance organique qui devrait rester légèrement positive sur l'année 2023 et des résultats stables en valeur absolue, malgré une légère compression du taux de marge. A long terme, ces deux dossiers à valorisation raisonnable font partie de nos fortes convictions.

Dans les achats récents réalisés en fin d'année, le fonds a participé à l'introduction en bourse de Norconsult. Cette société norvégienne est spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Elle est notamment la référence en matière de conception de barrages hydroélectriques, mais aussi de bâtiments et infrastructures physiques (énergie, industrie, ponts) où la prise en compte d'enjeux de transition et de durabilité devient de plus en plus importante. Détenu par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure. Le titre a affiché une performance positive de 28% entre le 9 novembre et la fin d'année.

En fin d'année également, le portefeuille a connu une OPA sur le développeur d'énergies renouvelables portugais Greenvolt de la part de la société de Private Equity KKR. Depuis le lancement du fonds, nous étions assez peu exposés à cette thématique car les valorisations ne nous semblaient pas totalement refléter la perspective de la hausse des taux sur les valeurs de ce secteur très sensible à ce paramètre. Cependant, nous apprécions le profil de Greenvolt en particulier car ce dernier combine la stabilité des cash flows issus de ses actifs de biomasse ainsi qu'un plan ambitieux de création de valeur à travers l'exécution d'un pipeline de projets renouvelables porté par un CEO qui a fait ses preuves dans l'industrie. Bien que le titre ait progressé de 60% depuis ses plus bas en octobre, le prix proposé de €8,20 par action ne nous paraît pas particulièrement attractif au regard du potentiel de création de valeur futur qui commence à peine à se matérialiser. Nous conservons donc nos titres à ce stade.

Le fonds fête sa première année. Il affiche une performance de +1,7% contre une performance de +14,0% pour son indice sur 2023 et de +3,8% depuis sa création le 16 décembre 2022 contre +15,1% pour son indice.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

29/12/2023 : mise en place de gate  
29/12/2023 : modification de l'affichage des frais de gestion : frais de fonctionnement et autres services prélevés sur la base d'une évaluation forfaitaire des frais  
29/12/2023 : Suppression des frais de gestion financiers pour l'ensemble des parts Z (réservées aux salariés d'Amiral Gestion et Amiral Gestion)  
à la création : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
05/05/2023 : Ajout d'un minimum de souscription pour l'action LA (10M€) accessible pendant 12 mois uniquement aux souscripteurs initiaux  
05/05/2023 : Correction de fautes de frappe dans le prospectus (éligibilité au PEA, suppression de la mention relative aux dates de clôture)  
19/02/2023 : Modification de la Part Verte Minimale  
19/02/2023 : Mise en conformité avec le règlement du 18/06/2020 sur la taxonomie  
19/02/2023 : intégration de la définition des critères d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR selon Amiral Gestion et intégration du taux d'investissement durable minimum du compartiment  
19/02/2023 : Ajout d'un score ESG externe fourni par MSCI dont le provider est Ethnifinance via la base Gaia  
19/02/2023 : Mise en conformité avec les obligations SFDR sur les principales incidences négatives  
19/02/2023 : Intégration du Comité de surveillance des controverses pour valider les niveaux de gravité ou les politiques d'exclusion normative déterminés par Sustainalytics  
19/02/2023 : Exclusion des énergies fossiles non conventionnelles à l'exception du pétrole et du gaz de schiste nord-américains

### Modification du prospectus et/ou DCI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 0,12%

Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 13%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

77 554,75 €

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Fasadgruppen, Greenvolt-Energias Renovaveis, Gérard Perrier, Recticel, Mersen

Ventes : Bekaert, PSI Software, Cembre SpA, Granges, Ariston

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifiées des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 9 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment a pour objectif d'investissement durable un objectif environnemental.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 1

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE est investi dans des investissements durables au sens de la taxinomie dans une proportion de part verte alignée minimale représentant 5% de son actif. La part verte retenue est corrélée à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Il est à noter que le compartiment n'investit pas dans les obligations souveraines.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours : néant****Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long-terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

**\* CES CHIFFRES EXCLUENT 2 GÉRANTS PRIVÉS BÉNÉFICIAIRES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES ISSUES DE CONTRATS SIGNÉS ANTERIEUREMENT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LEUR RÉMUNÉRATION EST ÉGALEMENT SOUMISE AU PLAFOND DE BONUS PRÉCITÉ ET AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 29/12/2023	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant* et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	722,5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	7	Comprises entre 30K€ et 200K€	150K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	22	Comprises entre 30K€ et 200K€	478,5K€



## GLOSSAIRE

### MESURE DE L'AUGMENTATION DE LA TEMPERATURE

#### 1.1 CONTEXTE ET APPROCHE GÉNÉRALE

Il est théoriquement impossible d'allouer à une entreprise, une contribution mesurable, positive ou négative, au réchauffement climatique :

- D'une part, le réchauffement climatique, conséquence du changement climatique, est un phénomène observable sur une durée de plusieurs dizaines d'années et qui est la conséquence d'interactions complexes entre les éléments constitutifs du système « Terre » (ex : activités du rayonnement solaire, quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, y compris la vapeur d'eau, puits de carbone...etc)
- D'autre part, l'activité d'une entreprise induit des émissions de gaz à effet de serre, mais le lien avec le réchauffement du climat, au travers d'une augmentation de température moyenne mesurable sur plusieurs dizaines d'années, n'est pas direct. Cela est dû, entre autres choses, à l'inertie du système climatique et la complexité des phénomènes sous-jacents.

Toutefois, il est possible de calculer un indicateur « d'augmentation de température moyenne d'un portefeuille d'investissement » en suivant les grandes étapes successives ci-dessous :

- De quantifier la quantité d'émissions de gaz à effet de serre à long-terme d'une société en fonction de sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- De comparer cette quantité avec une référence de comparaison, par exemple, un budget d'émissions de gaz à effet de serre alloué à chaque secteur d'activités ramené à chaque entreprise constituant un secteur d'activité
- Traduire l'écart entre la quantité d'émissions de chaque entreprise par rapport à sa référence en indicateur de performance. Cet indicateur de performance pouvant être calculé en degré de réchauffement à partir d'une relation entre les budgets d'émissions carbone et la probabilité de réchauffement des températures moyennes à horizon de long terme
- Agréger les performances individuelles au niveau du portefeuille

#### 1.2 MÉTHODOLOGIE SB2A DE ICEBERGDATA LAB

L'indicateur SB2A (Science Based 2°C Alignment), est exprimé en °C de « Température de réchauffement équivalente » et permet d'indiquer dans quelle mesure la trajectoire d'intensité carbone de l'émetteur est alignée avec une référence globale (ex : 2°C), modélisée par la science (et synthétisée par le GIEC et l'AIE), dont on sait approcher les conséquences socio-économiques (risques physiques, en particulier).

Davantage d'informations sur la méthodologie sont disponibles sur demande.

## SCORE D'ENGAGEMENT ET DE MATURITE CLIMAT

Le score d'engagement et de maturité climat est un outil propriétaire développé par Amiral Gestion. Il est construit de la manière suivante :

Gouvernance Climat	/20	Mesure et engagements climatiques	/40	Plan d'actions Climat	/40
Intégration du climat dans les schémas de rémunération	/10	Bilan carbone intégrant à minima une partie du scope 3	/5	Plans d'actions de l'entreprise avec leviers	/40
				✓ Sur la réduction des émissions scope 1 et 2 de l'entreprise – 10 points	
				✓ Sur la réduction des émissions scope 3 de l'entreprise – 10 points	
				✓ Augmenter la contribution positive des produits et services de l'entreprise – 20 points	
Niveau d'expertise climat et implication du conseil et des dirigeants	/2,5	Analyse de scénario pour mesurer l'exposition aux risques de transition et physiques	/3		
Comité d'évaluation et gestion des risques climatiques	/2,5	Reporting CDP et/ou autre référentiel local équivalent et reconnu	/7		
Say on climate	/5	Objectifs court terme de réduction des émissions de GES	/20		
		✓ Fixation d'objectifs de réduction des émissions – 5 points			
		✓ SBTi « Target set » – 5 points			
		✓ Objectif 1,5°C plutôt que Below 2°C – 5 points			
		✓ Objectif de baisse quantifiée du scope 3 – 5 points			
Objectif long terme de contribution à la neutralité carbone	/5				

Nous inciterons l'ensemble de nos participations à effectuer un reporting ACT, véritable indicateur de la capacité d'une entreprise à réussir sa transition climatique. Dans ce cadre, nous pourrions attribuer un bonus de +5 aux entreprises ayant effectué cette démarche.

## DISCLAIMER ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

L'analyse ESG adoptée par le compartiment repose majoritairement sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les entreprises elles-mêmes. L'analyse ESG du compartiment dépend donc de l'hétérogénéité de la qualité de ces informations et de la quantité des données disponibles. Pour pallier les éventuels vides le compartiment communique avec les entreprises afin d'obtenir les informations nécessaires à travers les questionnaires ESG et climat.

Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Dans ce sens, il existe un risque que l'équipe de gestion évalue de façon incorrecte la performance et l'impact d'un émetteur. Il existe un biais du au parti pris par le gérant dans le choix des critères extra-financiers retenus ainsi que dans leur interprétation. Il peut également y avoir un biais de taille, les petites et moyennes capitalisations ayant un budget limité alloué à leur démarche responsable et de RSE le gérant vise l'amélioration de la disponibilité et la qualité de la donnée du fait de l'engagement.

Conversion des températures :

- La conversion standard de la température est basée sur l'intensité et ne tient donc pas compte de la croissance de la production qui, malgré une amélioration opérationnelle, peut entraîner une augmentation absolue du niveau d'émission.
- La température est basée sur la courbe de décarbonation sectorielle et ne prend donc pas en compte les efforts pour atteindre un alignement en température avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C

Le calcul du prestataire de données ne prend pas en compte au moment de l'analyse l'engagement de la Société de Gestion. Par exemple, si une Société de Gestion investit dans des entreprises en retard mais qu'elle les engage activement et les amène à changer de stratégie, cette action ne sera pas reflétée dans la température de son portefeuille à l'année de calcul n. Nous pensons que ce biais est acceptable, car un "suivi des progrès" ne peut être mis en œuvre sans avoir au préalable une métrique d'empreinte fiable. L'impact de l'engagement de la Société de Gestion, cependant, peut être capturé autrement, tels que l'évolution de la température du portefeuille dans le temps (n+1, n+2...), les rapports d'engagement, les votes par procuration, etc.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce reporting reflètent le sentiment d'Amiral Gestion sur les marchés, leur évolution, compte tenu du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ces analyses s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenue responsable de la qualité ou de l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la disponibilité, qualité et homogénéité parfois aléatoires des informations fournies par les prestataires de données extra-financières et climat, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

ANNEXE V<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit : SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE**

**Identifiant d'entité juridique : 969500HKVRINHZE1DR30**

**Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION**

## Objectif d'investissement durable

**Un investissement durable** désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que cet investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: 90% <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : %	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

\*i.e. 90% du portefeuille en tenant compte des liquidités et dérivés utilisés de manière accessoire, i.e. 100% des investissements en actions

<sup>1</sup> Date de publication du document : Février 2024 – données arrêtées au 29/12/2023 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe III précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : [https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2658/sextant\\_climate\\_transition\\_europe\\_annexe\\_3\\_precontractuel\\_sfr\\_dec2023\\_vf.pdf](https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2658/sextant_climate_transition_europe_annexe_3_precontractuel_sfr_dec2023_vf.pdf)

## Préambule

Le compartiment Sextant Climate Transition Europe place les facteurs extra-financiers, et en particulier l'atténuation du réchauffement climatique, au cœur de sa stratégie d'investissement.

Aussi, le compartiment s'est fixé un double objectif :

- Un objectif extra-financier adossé à l'enjeu climatique :
  - Financer les entreprises de petite et moyenne taille qui portent dans leurs modèles d'affaires les enjeux climatiques ;
  - Accompagner activement les sociétés capables de générer, sur la durée de placement recommandée, une contribution positive mesurable dans la lutte contre le réchauffement climatique.
- Un objectif d'investissements durables représentant 100% de son actif net total<sup>2</sup> sur l'objectif environnemental d'atténuation du réchauffement climatique.

Au travers de ces objectifs clairement définis, le compartiment suit la performance d'un certain nombre d'indicateurs sous-jacents sur lesquels il est engagé à atteindre une performance immédiate ou en dynamique sur 3 ans.

Aussi, le compartiment ayant été lancé le 16 décembre 2022, la performance des indicateurs en dynamique est restituée pour la première fois sur ce reporting périodique en date du 29/12/2023.

La performance de l'ensemble des indicateurs sur lesquels est engagé le compartiment vous est présentée dans l'ensemble des parties du document qui suivent.

## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

### Un engagement de 100% d'investissements durables ayant un objectif environnemental

Le compartiment Sextant Climate Transition Europe a adopté une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissements durables au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engageant à présenter une proportion minimale de 100% d'investissements durables contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>3</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

<sup>2</sup> Hors instruments de trésorerie

<sup>3</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion : <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Part d'investissement durable – Bilan au 29/12/2023

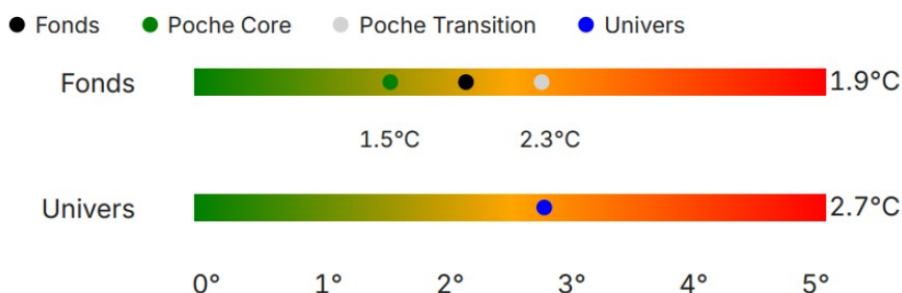
SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE	(Données pondérées au 29/12/2023)	(Données pondérées au 30/12/2022)
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px 0;">Part d'ID minimale : 100%</div>	<b>100%</b> <sup>4</sup>	<b>100%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	100%	100%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos fonds selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité, afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissements durables pour nos fonds.

A ce titre, le compartiment est conforme au 29/12/2023 à son engagement de totaliser une **part d'investissements durables représentant 90 %** de l'actif net du portefeuille<sup>5</sup> sur l'objectif environnemental d'atténuation au changement climatique conformément à sa stratégie d'investissement.

**Alignement avec l'Accord de Paris pour le Climat et Température du compartiment avec un engagement de réduction à horizon 3 ans**

L'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris mesure l'engagement et la performance de l'entreprise analysée par rapport à une trajectoire construite selon des hypothèses sectorielles et débouchant sur un scénario de hausse de la température moyenne de la Terre dans un horizon de temps défini (à horizon 2100 par rapport à la température pré-ère industrielle). Adopté lors de la COP21 à Paris en 2015, l'Accord vise notamment à réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter à 2 °C le réchauffement planétaire par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à 1,5°C. Le calcul a été effectué selon la méthodologie SB2A de l'agence Iceberg datalab.



Taux de couverture : Fonds 100% ; Univers 58.17%.  
Source : Iceberg Data Lab

<sup>4</sup> Hors instruments de trésorerie représentant 0,12% de l'actif net total au 29/12/2023

<sup>5</sup> i.e. 90% du portefeuille en tenant compte des liquidités et dérivés utilisés de manière accessoire, i.e. 100% des investissements en actions

Le compartiment Sextant Climate Transition Europe est engagé à réduire sa température à horizon 3 ans (à l'échelle du portefeuille). Cet objectif sera atteint par la réduction effective de la température des émetteurs en portefeuille les inscrivant ainsi dans une trajectoire s'orientant vers 1,5°C (en dehors d'effets d'arbitrage éventuels).

**L'alignement en température du compartiment s'établit à 1,9°C au 29/12/2023, en diminution sensible par rapport à la température du portefeuille au 30/12/2022 (2,09°C).** On note ainsi **une tendance positive par rapport aux engagements pris par le compartiment** de converger vers un alignement en température avec une trajectoire climatique à minima < 2°C, et s'orienter résolument vers 1,5°C compatible avec les exigences de l'Accord de Paris pour le Climat.

**Les entreprises de la poche Core<sup>6</sup> s'établissent en performance agrégée à une température de 1,5°C (contre 1,7°C fin 2022), tandis que celles de la poche Transition<sup>5</sup> totalisent 2,3°C de température (agrégation stable par rapport à fin 2022).**

2023			
Nom	Température	% de l'actif net	Poche
Greenvolt	0,51°C	7,4%	Core
Assystem	1,02°C	5,6%	Core
Terna Energy	1,2°C	1,5%	Core

**TOP 3 - Températures les plus basses du compartiment**

**BOTTOM 3 - Températures les plus**

2023			
Nom	Température	% de l'actif net	Poche
Plastic Omnium	3,1°C	3,7%	Transition
Nabaltec	2,8°C	4,3%	Transition
Meier Tobler	2,4°C	1,6%	Transition

**Lignes du portefeuille ayant progressé sur leur alignement en température**

Un an après son lancement, et conformément à son engagement pris sur 3 ans, le compartiment a vu les émetteurs présentés dans le tableau ci-dessous progresser sur leur alignement en température sur un an.

Emetteurs	Poche	Poids au 29/12/2023	Température au 29/12/2023	Température au 30/12/2022
Assystem	Core	5,6%	1,02°C	1,38°C
Bekaert NV	Core	3,8%	1,90°C	3,19°C
PSI Software	Transition	3,9%	2,30°C	2,66°C

<sup>6</sup> Le fonds se compose d'une **Poche Core** regroupant les entreprises leaders de la transition climatique ayant un score d'engagement et de maturité climat supérieur à 50/100 et une trajectoire climatique inférieure à 2°C ; et d'une **Poche Transition** regroupant les entreprises qui ont un fort potentiel de contribution à la transition écologique et dont le score d'engagement et de maturité climat est à minima supérieur à 20/100 avec une trajectoire climatique comprise entre 2°C et 3°C.

Terna Energy	Core	1,5%	1,17°C	1,47°C
--------------	------	------	--------	--------

### Commentaire du gérant

La vocation de Sextant Climate Transition Europe est de **favoriser et d'accélérer la transition climatique des petites et moyennes entreprises européennes**. Cette ambition permet au fonds de se différencier par son positionnement inédit sur les plus petites valeurs de la cote qui présentent actuellement des niveaux de décote inédit par rapport aux larges. Pour repère, Le MSCI Small Cap se paye 1.1x ses fonds propres contre 1.6x pour son équivalent Large Cap, alors même que les petites valeurs traitent habituellement avec une prime par rapport aux grandes et affichent des dynamiques de croissance de bénéfices par actions supérieures.

L'analyse des flux montre également que **les petites valeurs se retrouvent souvent à l'écart des flux de capitaux destinés à financer la transition** en raison de l'absence de données fiables permettant de mettre en œuvre des méthodologies ISR adaptées. Nous avons souhaité répondre à ce challenge en déployant **une méthodologie propriétaire fondée sur la matérialité et l'accompagnement des convictions du portefeuille**. Notre démarche se veut dynamique, aux antipodes des approches statiques ayant tendance à privilégier les sociétés les plus en lumière de la transition. La stratégie alloue des capitaux aussi bien aux fournisseurs de solutions pour décarboner mais aussi aux activités carbo-intenses en phase d'amélioration (car ce sont celles qui, par essence, peuvent contribuer à réduire le plus nos émissions collectives). Cette diversité de profils, associée à une forte discipline sur les valorisations nous permet d'éviter l'écueil principal des stratégies thématiques consistant à alimenter des phénomènes de bulles sur certains segments de marché.

**Le positionnement sur des acteurs de taille plus modeste nous permet non seulement de mettre en œuvre notre capacité d'influence et d'engagement au service de la transition climatique, mais aussi de capter en amont le potentiel de création de valeur associé à des changements de dynamiques opérationnelles et boursières dans des sociétés qui réussissent cette transition.**

**Pour illustrer ce positionnement, nous pouvons citer l'exemple du transformateur d'Aluminium Granges** dont le cours de bourse a connu une bonne progression durant l'année (+36%). La société transforme des lingots d'aluminium en alliages à haute valeur ajoutée utilisés dans l'industrie CVC (chauffage, ventilation, climatisation), pour le packaging, ainsi que pour les échangeurs de chaleur dans l'automobile. Pour ce profil industriel, il est assez clair compte-tenu du ralentissement économique qui a caractérisé l'année écoulée, que les marchés finaux de Granges ne sont pas dans la meilleure des dynamiques. En effet, nous avons observé des phénomènes de déstockage importants de volumes sur le marché CVC, ainsi qu'un marché auto globalement sous pression. En dépit de ces vents de face, la société a pu améliorer son résultat opérationnel de près de 35% en 2023 malgré une décroissance inévitable de son chiffre d'affaires. **Le principal levier d'amélioration a été l'incorporation d'un taux élevé d'aluminium recyclé (avoisinant désormais les 50%) en remplacement de l'aluminium primaire**. Cette initiative a non seulement permis de faire baisser considérablement les coûts matières de la société de manière structurelle, mais va également permettre d'afficher une réduction importante de l'empreinte carbone de l'activité, au regard du très faible impact carbone de l'aluminium recyclé. Cet exemple illustre parfaitement un des objectifs majeurs du fonds qui vise à accompagner des acteurs modestement valorisés dont la performance environnementale se traduit en performance économique.

Dans le même esprit, nous pourrions également mentionner **la contribution positive à la performance du fonds cette année de la société allemande de prestation de service à l'industrie Bilfinger** dont le cours de bourse s'est apprécié de 30%. Au regard du marasme que traverse actuellement l'industrie allemande, il aurait été naturel de s'attendre à ce que Bilfinger traverse une année compliquée. Et pourtant, **la bonne performance de Bilfinger s'explique en grande partie par la valeur ajoutée apportée par la société sur les sites industriels contraints d'améliorer en permanence leur efficacité énergétique indépendamment du niveau de**



**demande finale. Les impératifs de décarbonation et de sevrage du gaz russe obligent en effet les industriels allemands à des optimisations importantes opérées par des prestataires aux compétences prouvées comme Bilfinger.** C'est d'ailleurs la raison principale qui justifie l'inclusion de cet « **enabler** » de la décarbonation dans un fonds comme Sextant Climate Transition. A nos yeux, la contribution de la société à la décarbonation du tissu industriel est encore mal perçue par le marché en raison de l'historique assez peu flatteur de destruction de valeur. Mais depuis 3-4 ans, les transformations opérées pour repositionner l'activité sur la maintenance et l'ingénierie industrielle commencent à porter leurs fruits. Le taux de marge, en progression constante, devrait rapidement rattraper celui des acteurs best in class comme Spie. Le titre s'échange autour de 5x son résultat d'exploitation au cours actuel

Toujours dans cette logique de matérialité, **nous apprécions particulièrement certaines valeurs ayant un rôle à jouer dans la décarbonation des bâtiments.** Nous pensons qu'il s'agit d'un des secteurs prioritaires à décarboner au regard du très fort potentiel d'abattement des émissions qu'il est possible d'obtenir via la rénovation du parc de bâtiments existants avec des techniques disponibles et maîtrisés. En effet, les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent encore aujourd'hui près de 40% de l'énergie finale ainsi que 36% des émissions de gaz à effet de serre en Europe. 40% des 210 millions de bâtiments en Europe ont été construits avant 1960 et 90% avant 1990. 75% à 90% de ce parc sera encore occupé en 2050. Il est donc nécessaire de rénover près de 110 millions de bâtiments d'ici à 2050. Or le rythme de rénovation actuel à 1% n'est guère suffisant et devrait doubler voire tripler afin de s'aligner sur la trajectoire de neutralité carbone dictée par les accords de Paris.

**Nous sommes actionnaires du fabricant de panneaux d'isolation belge Recticel ainsi que le rénovateur de façades scandinaves Fasadgruppen.** Malgré l'impératif de décarbonation qui devrait en théorie porter la croissance de ces sociétés à long terme, leur performance boursière a été particulièrement décevante en 2023, essentiellement pour des raisons conjoncturelles.

Pour Recticel, elle s'explique essentiellement par des effets d'inflation des matières premières ayant pénalisé la marge, des effets de déstockage chez les partenaires distributeurs et enfin, un prix de cession de l'activité mousses techniques et industrielles plus faible qu'anticipé initialement. Nous restons confiants à long terme sur ce profil désormais du pure player de l'isolation dont la valorisation devrait converger à long terme avec celle des comparables côtés de taille plus significative comme Kingspan ou Rockwool.

En ce qui concerne Fasadgruppen, Malgré des performances opérationnelles correctes, le titre souffre boursièrement de son association au marché immobilier, dont le segment résidentiel a connu un fort repli notamment en Suède. Néanmoins, plus des trois quarts de l'activité du façadier est en réalité réalisée sur la rénovation, une dépense quasiment contrainte pour les propriétaires, prévue longtemps à l'avance, et surtout condition pour la bonne performance énergétique des bâtiments. On s'attend à une croissance organique qui devrait rester légèrement positive sur l'année 2023 et des résultats stables en valeur absolue, malgré une légère compression du taux de marge. A long terme, ces deux dossiers à valorisation raisonnable font partie de nos fortes convictions.

**Dans les achats récents réalisés en fin d'année, le fonds a participé à l'introduction en bourse de Norconsult.** Cette société norvégienne est spécialisée dans la conception d'infrastructures en Scandinavie. Elle est notamment **la référence en matière de conception de barrages hydroélectriques, mais aussi de bâtiments et infrastructures physiques (énergie, industrie, ponts) où la prise en compte d'enjeux de transition et de durabilité devient de plus en plus importante.** Détenu par ses 6000 salariés (principalement architectes et ingénieurs), le groupe affiche historiquement une rentabilité stable. Le modèle est peu intensif en capital et génère des flux de trésorerie significatifs. Nous connaissons bien le confrère Sweco coté à la bourse de Stockholm, qui affiche une valorisation nettement supérieure. Le titre a affiché une performance positive de 28% entre le 9 novembre et la fin d'année.

En fin d'année également, le portefeuille a connu une OPA sur le développeur d'énergies renouvelables portugais Greenvolt de la part de la société de Private Equity KKR. Depuis le lancement du fonds, nous étions assez peu exposés à cette thématique car les valorisations ne nous semblaient pas totalement refléter la perspective de la hausse des taux sur les valeurs de ce secteur très sensible à ce paramètre. Cependant, nous apprécions le profil de Greenvolt en

particulier car ce dernier combine la stabilité des cash flows issus de ses actifs de biomasse ainsi qu'un plan ambitieux de création de valeur à travers l'exécution d'un pipeline de projets renouvelables porté par un CEO qui a fait ses preuves dans l'industrie. Bien que le titre ait progressé de 60% depuis ses plus bas en octobre, le prix proposé de €8,20 par action ne nous paraît pas particulièrement attractif au regard du potentiel de création de valeur futur qui commence à peine à se matérialiser. Nous conservons donc nos titres à ce stade.

**Score d'engagement et de maturité climat des sociétés en portefeuille et engagement de progression**

Le score d'engagement et de maturité climat (/100) est un outil d'évaluation propriétaire développé par Amiral Gestion. Il permet d'évaluer la maturité d'une entreprise en matière de gestion des risques et opportunités climatiques sur les plans de la gouvernance /20%, la transparence et la consistance des engagements pris /40% et, les plans d'actions associés intégrant la contribution des produits et services /40%. Le score permet notamment d'identifier les points de vigilance ainsi que les axes d'amélioration climat qui pourraient faire l'objet d'actions d'engagement auprès des entreprises.

**SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE**  
**SCORE AU 29/12/2023 : 45,9/100 (+2,3%)**  
*SCORE AU 30/12/2022 : 44,78/ 100*

Le compartiment Sextant Climate Transition Europe est engagé à augmenter le « score d'engagement et de maturité climat » pour toutes les Sociétés en portefeuille et tout particulièrement sur la poche « Climate Transition » entre leur entrée et leur sortie du portefeuille.

La progression de ce score atteint +2,28% sur un an sur l'ensemble des poches. La poche transition progresse de 6%.

Poche	Score de maturité climat au 29/12/2023	Score de maturité climat au 30/12/2022	Variation 2023/2022
Core	59,6	59,8	-0,3%
Transition	32,2	29,6	+9%

**TOP 3 - Scores d'engagement et de maturité climat les plus élevés du compartiment**

2023				2022			
Nom	Score (/100)	% de l'actif net	Poche	Nom	Score (/100)	% de l'actif net	Poche
Nexans	95,0	2,1%	Core	Recticel	74,5	6,9%	Transition
Recticel	74,5	5,4%	Transition	Granges	66,5	3,8%	Core
Granges	66,5	3,8%	Core	Aperam	65	4,1%	Core
Cembre	20	4,2%	Transition	<b>BOTTOM 3 - Scores d'engagement et de maturité climat les plus bas du compartiment</b>			
Instalco	20	4,8%	Transition				
Meier Tobler	20	1,6%	Transition				

2022			
Nom	Score (/100)	% de l'actif net	Poche
CEMBRE	20	2,9%	Transition
Meier Tobler	20	3,2%	Transition
Instalco	20	4,5%	Transition

**Lignes du portefeuille ayant progressé sur leur score d'engagement et de maturité climat**

Un an après son lancement, et conformément à son engagement pris sur 3 ans, le compartiment a vu les émetteurs présentés dans le tableau ci-dessous progresser sur leur score d'engagement et de maturité climat sur un an.

Emetteurs	Poche	Date d'entrée dans le portefeuille	Score de maturité climat au 29/12/2023	Score de maturité climat au 30/12/2022	Variation 2023/2022
Aalberts	Transition	16/12/2022	45/100	43/100	+4,6%
Bilfinger	Transition	16/12/2022	31,5/100	22,5/100	+40%

**\* Focus sur une forte conviction contribuant à la bonne performance ESG et climat global du compartiment : GRANGES**

**Granges - Exemple d'une société de la poche Core**

Le compartiment est actionnaire de la société industrielle suédoise Granges dont **le métier consiste à transformer des lingots d'aluminium en alliages à haute valeur ajoutée utilisés dans l'industrie CVC (chauffage, ventilation, climatisation), pour le packaging, ainsi que pour les échangeurs de chaleur dans l'automobile.**

L'essentiel de l'impact carbone des produits vendus par Granges provient des émissions associées à la production du métal acheté. Certes, Granges opère des transformations importantes qui nécessitent de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité afin de conférer les propriétés désirées au produit final. Cependant, dans l'équation totale, ces opérations restent beaucoup moins énergivores que les étapes amont associées à la production d'aluminium primaire : transformation de la bauxite en alumina puis en aluminium. Le scope 3 (essentiellement amont) représente à ce titre 90% de l'empreinte carbone totale de la société.

**Afin de décarboner son activité, Granges dispose de deux leviers :**

- **Se fournir le plus possible en aluminium produit avec de l'électricité bas carbone.** Le procédé de transformation de bauxite en aluminium est assez standard et nécessite un volume important d'énergie exclusivement sous forme d'électricité. C'est d'ailleurs pour cette raison que plus de la majorité des producteurs dans le monde opèrent sur un modèle intégré, produisant leur propre électricité, tandis que les autres acteurs utilisent de l'électricité de réseau et sont donc tributaires de la vitesse de décarbonation de ce dernier. Utiliser directement l'hydroélectricité des grands barrages est souvent la meilleure solution lorsque la géographie le permet. C'est en partie ce conditionnement géographique explique que les deux leaders du secteur hors Chine sont Rusal (Russie) qui bénéficie de l'intégration des grands barrages construits pendant la période soviétique ainsi que Norsk-Hydro (Norvège) qui dispose également de barrages rattachés à son outil industriel, dans un pays où le relief le permet. L'un des leviers les plus évidents pour Granges serait donc de maximiser la part des achats en provenance de fournisseurs bas carbone. Cette année par exemple, la société a monté une JV avec un partenaire chinois qui a permis de sécuriser un approvisionnement d'aluminium primaire bas carbone d'une fonderie locale ayant accès à de l'énergie décarbonée. Cela devrait permettre une réduction de 80% de l'intensité carbone associée à l'aluminium acheté sur cette géographie.
- **Augmenter la part de matière recyclée dans le sourcing.** En effet, une des particularités de l'aluminium est qu'il est presque recyclable à l'infini. D'autant plus que l'intensité énergétique d'un aluminium recyclé est 95% plus basse que le métal primaire. Collecter

de la matière recyclée et la refondre pour la réexploiter constitue donc un levier de décarbonation majeur pour un transformateur comme Granges. Nous avons également longuement discuté de ce sujet avec la société lors de nos échanges courant 2022 après avoir remarqué que la société venait d'atteindre en avance l'objectif de 30% de matière recyclé qu'elle s'était fixée pour 2025. Ces efforts se sont poursuivis sur l'année 2023 car la part d'aluminium recyclé dans le sourcing de la société atteint désormais 42%. En effet, Granges a accéléré ses initiatives, a investi dans des unités de recyclage et a développé des filières de collecte locales ainsi que des initiatives d'économie circulaire afin de récupérer les chutes industrielles d'aluminium. Ces initiatives se sont traduites non seulement par une baisse de l'intensité carbone de la société mais aussi par une importante baisse des coûts de production en particulier sur son périmètre américain. C'est d'ailleurs l'une des raisons principales qui expliquent la bonne tenue des marges de la société cette année ainsi que la bonne progression de son cours de bourse sur l'année venant récompenser cet effort (+36%) alors même que les volumes traités sont en baisse compte-tenu du contexte de ralentissement économique.

**Cet exemple illustre parfaitement un des objectifs majeurs du fonds qui vise à accompagner des acteurs modestement valorisés dont la performance environnementale se traduit en performance économique.**

A noter enfin l'excellent profil ESG de l'entreprise : en effet, Granges est une entreprise exemplaire de son secteur qualifiée de Best-in-class, avec une notation MSCI ESG de 8,2/10 dont une note de Gouvernance de 7,5/10.

Concernant le score d'engagement et de maturité climat interne de 66,5/10 de Granges, nous apprécions particulièrement le profil de "gouvernance climat" pour un dossier de cette taille, avec une forte reconnaissance des enjeux climat dans les critères de décision notamment avec l'intégration de l'empreinte carbone dans les critères de rémunération du top management. Les interlocuteurs avec lesquels nous avons pu échanger (CEO - CFO - Directeur de site - responsable ISR) nous ont démontré un niveau de maîtrise élevé des enjeux CO2. Cela a d'ailleurs une incidence visible sur la qualité des données : notation B au CDP, Bilan carbone intégral - communication détaillée sur les objectifs et les progrès. Le dossier présente un alignement en température de 1.95°C (calculé en bottom-up par l'agence Iceberg Datalab). Ce chiffre semble cohérent avec le rythme de décarbonation observé (-4.5% CAGR 2017-2021) ainsi qu'avec la crédibilité de la démarche.

#### **Part verte minimale du compartiment supérieure ou égale à 5%**

La part verte alignée à la taxonomie européenne mesure le % d'activités économiques d'une entreprise qui contribue de façon substantielle à un objectif environnemental (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, prévention et contrôle de la pollution, économie circulaire, gestion de l'eau et protection de la biodiversité) en étant alignée aux critères techniques définis pour objectif visé, sans causer de préjudice à un des autres objectifs environnementaux (DNSH) tout en respectant des garanties sociales minimales (MSS). Elle est mesurée ci-dessous par le % de chiffre d'affaires. Le fonds Sextant Climate Transition Europe est positionné sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

**La part verte du compartiment s'établissait à 23.89%<sup>7</sup> au 29/12/2023 contre 18.4%<sup>8</sup> pour son univers de référence. Le compartiment dépasse ainsi son objectif de part verte minimale de 5%. Sur toute l'année 2023, le compartiment a été conforme à son engagement de part verte minimale de 5%.**

Plus d'informations sur la part verte du compartiment sont présentées dans les sections infra dédiées à la performance des métriques environnementales suivies par le compartiment et dans une section dédiée à la part verte « *Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE ?* ».

<sup>7</sup> Taux de couverture : 38,9% - Source : Sustainalytics

<sup>8</sup> Taux de couverture : 18,8% - Source : Sustainalytics

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le compartiment applique plusieurs filtres en sélectivité sur l'univers d'investissement initial :

- le premier permettant de déterminer l'univers d'investissement éligible selon une sélectivité des entreprises fondée sur la matérialité de leur activité aux enjeux climatiques, réduisant d'au moins 20 % l'univers d'investissement initial. Par ailleurs, ce critère de filtrage climatique fondé sur les occurrences climat, est complété par un suivi de métriques environnementales conformes avec les recommandations de la TCFD (Taskforce on Climate-related Disclosure).
- le second permettant de déterminer l'univers investissable est fondé sur plusieurs indicateurs de qualité de nature extra-financière.

L'application de ces filtres, totalisant 40% de taux de sélectivité en cumulé, permet de prendre en compte les incidences négatives qui sont discriminantes dans le cadre de l'application du filtre ESG (correspondant à -20% de réduction a minima) pour constituer l'univers investissable. La performance du compartiment sur les indicateurs retenus vous est présentée ci-dessous.

**FILTRE DE MATERIALITE CLIMATIQUE ET SUIVI DE METRIQUES ENVIRONNEMENTALES COMPLEMENTAIRES**

**Filtrage de matérialité climatique**

Le taux d'exclusion fondé sur le filtre de matérialité climatique est un taux quantitatif fixé à 20% : ce taux a atteint **20,7% au 29/12/2023**.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

**Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de Sextant Climate Transition Europe<sup>9</sup>**

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d’empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés en matière environnementale est restituée dans le tableau ci-dessous sur le portefeuille arrêté en date du 29/12/2023 :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environ- nementale EC/R (% CA)****	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>10</sup> ) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2023	<b>SEXTANT Climate Transition</b>	<b>2 047,3</b>	<b>1,9°C</b>	<b>2,7%</b>	<b>23,87%<sup>11</sup></b>	<b>0 %</b>	<b>0,10%</b>	<b>50,8</b>
	<i>Couverture</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>85%</i>	<i>38,97%</i>	<i>-</i>	<i>81%</i>	<i>90%</i>
	<b>Univers</b>	<b>2 636,9</b>	<b>2,7 °C</b>	<b>3,7 %</b>	<b>18,35 %<sup>12</sup></b>	<b>0,19%</b>	<b>0,58%</b>	<b>41,2</b>
	<i>Couverture</i>	<i>57,9%</i>	<i>58%</i>	<i>70%</i>	<i>18,82%</i>	<i>-</i>	<i>62%</i>	<i>69%</i>
2022	<b>SEXTANT Climate Transition</b>	<b>1 245,54</b>	<b>2,09 °C</b>	<b>3,25%</b>	<b>11,40%</b>	<b>0%</b>	<b>0,77%</b>	<b>39,32</b>
	<i>Couverture</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>85%</i>	<i>65%</i>	<i>-</i>	<i>85%</i>	<i>60%</i>
	<b>Univers</b>	<b>2 602,87</b>	<b>2,4 °C</b>	<b>3,93 %</b>	<b>7,51%</b>	<b>1,85 %</b>	<b>4,26%</b>	<b>26,53</b>
	<i>Couverture</i>	<i>58%</i>	<i>58%</i>	<i>72%</i>	<i>51,61%</i>	<i>-</i>	<i>66%</i>	<i>52%</i>

\* Source : Iceberg Data Lab

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

\*\*\*\*Source : S&P Trucost

<sup>9</sup> L’intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l’univers à partir des données de l’exercice 2021. Pour les autres indicateurs climat et d’empreinte environnementale, les données sont issues de l’exercice 2022.

<sup>10</sup> Il s’agit de la donnée d’Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d’affaires avec comme source les données de recherche de l’agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d’alignement reportées par les entreprises pour l’exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées, la majeure partie d’entre elles ne sont pas soumises à l’obligation de reporting sur l’exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l’obligation de publication d’alignement à la taxonomie s’étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l’exercice 2023 jusqu’au 1er janvier 2028 (sur l’exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n’est aujourd’hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s’avérer très partielles à l’échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>11</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

<sup>12</sup> Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

**LEGENDE Intensité Carbone**

Source : IDL

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids \* ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> /M€ de CA.

Scope 1, 2 et 3 (amont et aval).

N.B. : Les émissions directes - similaires aux émissions de "Scope 1", les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) et les émissions indirectes dites "Scope 3" ont été prises en compte dans ce calcul.

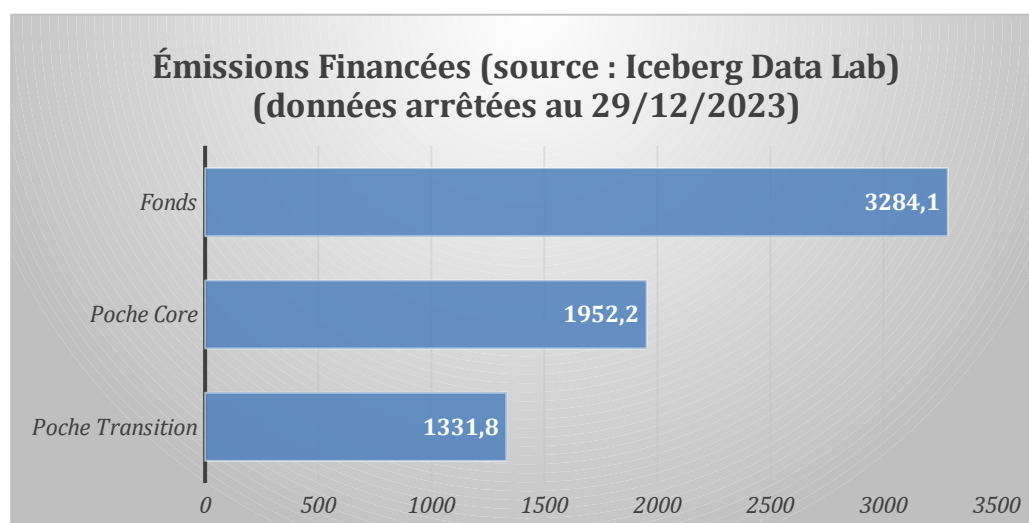
**Le compartiment est bien orienté sur l'ensemble de ses indicateurs climat en relatif de son univers, particulièrement l'alignement en température de 1.9°C en baisse par rapport à il y a un an ou encore sa part verte significative). Seule l'exposition aux risques physiques du portefeuille est en contreperformance par rapport à son l'univers.**

**EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE**

Les émissions reportées au niveau du portefeuille sont les émissions financées. Il s'agit d'une agrégation des émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2 : i.e. achat d'énergie) et scope 3 (amont + aval) des entreprises investies par le portefeuille et pondérées par l'investissement réalisé par le portefeuille (M€ investi). Par ailleurs, sont indiquées les sociétés les plus et les moins émettrices en intensité carbone de leur activité, c'est-à-dire, le ratio entre leurs émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3 – émissions dans la chaîne de valeur amont) et leur chiffre d'affaires annuel généré.

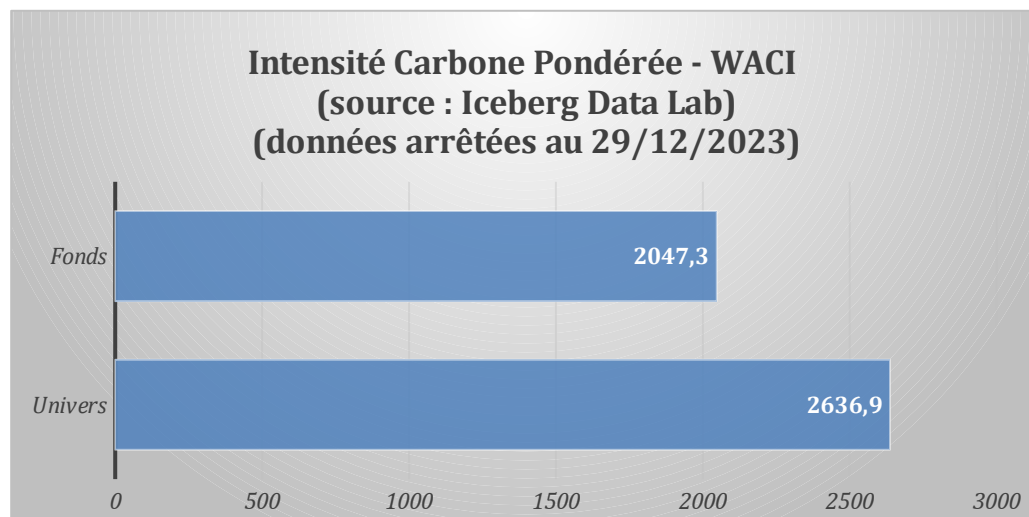
**EMISSIONS FINANCEES**

Les émissions financées sont exprimées en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par M € investi.



### INTENSITE CARBONE PONDEREE (WACI)

L'empreinte carbone du portefeuille regroupe l'intensité carbone des entreprises pondérées par leurs poids en portefeuille (TCO2 eq./M€ pondéré).



### INTENSITE CARBONE

L'intensité carbone est exprimée en tonne de CO2 équivalent par M€ de CA.

#### TOP 3 - Intensités carbone les plus faibles du compartiment

2023				2022			
Nom	Intensité carbone	% de l'actif net	Poche	Nom	Intensité carbone	% de l'actif net	Poche
Instalco	16,22	4,8%	Transition	Instalco	16,22	4,5%	Transition
Fasadgruppen	31,17	5,6%	Transition	Fasadgruppen	31,17	5,8%	Transition
PSI Software	32,8	3,9%	Transition	Recticel	67,86	6,9%	Transition
Solar A/S	35 787,9	1,7%	Core	<b>BOTTOM 3 – Intensités carbone les plus élevées du compartiment</b>			
Bilfinger	9 223,1	4,2%	Transition				
Ariston Holding	7 243,5	2,3%	Transition				

2022			
Nom	Intensité carbone	% de l'actif net	Poche
Ariston Holding	7 252,34	3,9%	Transition
PSI Software	4 013,73	3,9%	Transition
Granges AB	2 583,57	3,8%	Core



## FILTRE EXTRA-FINANCIER ET ESG RÉDUISANT D'AU MOINS 20% L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE

### Sélectivité 20% et DNSH SFDR

Aux côtés de son objectif environnemental central dans sa stratégie d'investissement, le compartiment Sextant Climate Transition Europe promeut des caractéristiques environnementaux, sociaux et de gouvernance convergent avec son objectif d'investissements durables à 100% dont la conformité est renforcée par la mise en application d'éléments constitutifs de son DNSH applicables aux fonds classifiés SFDR 9. Dans le cadre de cet engagement, le fonds intègre une réduction de l'univers de départ d'au moins 20% après application du seuil minimal de notation ESG et des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses, ainsi que la prise en considération des principales incidences négatives matérialisées par 16 indicateurs PAI.

Au 29/12/2023, le taux de sélectivité s'établit à 34,90%.

### Conformité à la politique d'exclusion sectorielle<sup>13</sup>



Au 29 décembre 2023, et sur l'ensemble de l'année 2023, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

### Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>15</sup>

**Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.**

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissements durables totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

<sup>13</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>14</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique d'Investissement responsable du site internet d'Amiral Gestion.

<sup>15</sup> Taux de couverture d'analyse : 96,5%

**Note ESG minimale d'éligibilité à l'investissement dans le compartiment et suivi du score ESG moyen du portefeuille par rapport à son univers**

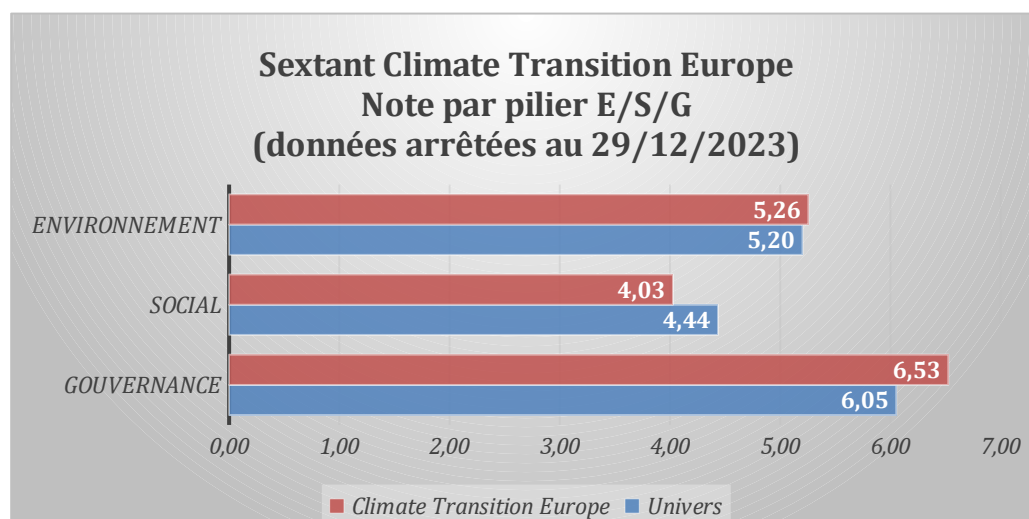
Le compartiment s'engage à respecter une note ESG minimale de 4/10 pour toute entrée ou maintien d'entreprise en portefeuille.

Par ailleurs, un suivi de la performance du compartiment en matière de notation ESG est réalisé en relatif de la performance de l'univers.

**Note de Performance ESG** (source : MSCI ESG Ratings, Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)<sup>16</sup>

		Note ESG (/10)	Couverture <sup>17</sup>	Performance relative du compartiment / univers
2023	Sextant Climate Transition Europe	6,44	93,3%	+10,5%
	Univers	5,83	99,3%	
2022	Sextant Climate Transition Europe	6,10	85%	+6,1%
	Univers	5,75	98.86%	

La performance ESG du compartiment **Sextant Climate Transition Europe** est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+10,5%), ainsi que sur deux des 3 piliers (Environnement et Gouvernance), qui composent la notation, attestant ainsi des bonnes pratiques de gouvernance des entreprises investies. La ventilation des notes pour les trois piliers Environnement - Social - Gouvernance est exposée ci-dessous :



<sup>16</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>17</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 90% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

TOP 3 – Meilleures notes ESG du compartiment

2023				2022			
Nom	Note ESG	% de l'actif net	Poche	Nom	Note ESG	% de l'actif net	Poche
Aperam	8,8	3,8%	Core	Aperam	10	4,6%	Core
Mersen	8,5	5,5%	Core	Recticel	8,4	7,8%	Core
Granges	8,2	4%	Core	Mersen	7,7	6,5%	Core

2023				2022			
Nom	Note ESG	% de l'actif net	Poche	Nom	Note ESG	% de l'actif net	Poche
Aumann	4,12	1,3%	Transition	PSI Software	4,27	4,5%	Transition
PSI Software	4,45	3,9%	Transition	Terna Energy	5,76	3,3%	Core
Derichebourg	4,8	4,9%	Core	Greenvolt	5,9	3,3%	Core

**Bottom 3 – Notes ESG les moins élevées du compartiment**

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement centrée sur un

objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment est aussi soumis de respecter une note de Gouvernance minimale de 5/10** en lien avec la qualification de l'investissement durable sur laquelle le compartiment est engagé à hauteur de 100% de son actif.

**Note de Gouvernance** (source : MSCI ESG Ratings, Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)<sup>18</sup>

		Note G (/10)	Couverture <sup>19</sup>	Performance relative du compartiment / univers
2023	Sextant Climate Transition Europe	6,53	88%	+7,93%
	Univers	6,05	91%	
2022	Sextant Climate Transition Europe	6,15	85%	+ 1,49 %
	Univers	6,06	98.9%	

Ainsi, la performance sur le pilier G du compartiment Sextant Climate Transition Europe bénéficie d'un bon niveau de notation en respectant son engagement de note minimale de 5/10, mais il montre aussi une performance sur cette notation G supérieure à celle de son univers de référence ESG (+8%) démontrant ainsi des bonnes pratiques globales des entreprises composant le portefeuille.

TOP 3 – Meilleures notes G du compartiment

2023				2022			
Nom	Note G	% de l'actif net	Poche	Nom	Note G	% de l'actif net	Poche
Mersen	7,8	5,5%	Core	Fasadgruppen	7,9	6,5%	Transition
Aalberts	7,7	4,7%	Transition	Assystem	7,6	6,7%	Core
Fasadgruppen	7,7	5,6%	Transition	Mersen	7,1	6,5%	Core

BOTTOM 3 – Notes G les moins élevées du compartiment

2023				2022			
Nom	Note G	% de l'actif net	Poche	Nom	Note G	% de l'actif net	Poche
Aumann AG	4,2	1,3%	Transition	Terna Energy	5,5	3,3%	Core
Terna Energy	4,5	1,5%	Core	Gerard Perrier	5,6	3,9%	Core
Sto	5,1	4,5%	Transition	PSI Software	6,0	4,5%	Transition

**Note qualité ESG interne<sup>20</sup> :**

<sup>18</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>19</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 90% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

<sup>20</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

(Source : Amiral Gestion)

En complément de sa note de performance ESG externe, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale.

Note Qualité ESG	(/10)	Couverture	Performance relative année n / n-1
Sextant Climate Transition Europe Ptf au 29-12-23	6,3	96,5%	-9%
Sextant Climate Transition Europe Ptf au 30-12-22	6,9	100%	

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Climate Transition Europe sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Climate Transition Europe exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

**Bilan au 29/12/2023**



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Aucune entreprise du portefeuille n'est sous statut Watchlist

Taux de couverture d'analyse : 96,5%

**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

**Suivi des indicateurs PAI**

**Le compartiment Sextant Climate Transition Europe prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) sous de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur l'ensemble du portefeuille sont restituées dans le document périodique annuel du compartiment qui intègre le format de reporting dédié au PAI et matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>21</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité

**Quels ont été les principaux investissements<sup>22</sup> de ce produit financier ?**

SEXTANT CLIMATE TRANSITION			
Investissements les plus importants au 29-12-2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
<b>Greenvolt</b>	Services aux collectivités	<b>7,4%</b>	Portugal
<b>Gerard Perrier</b>	Industrie	<b>5,9%</b>	France
<b>Fasadgruppen</b>	Industrie	<b>5,6%</b>	Suède
<b>Assystem</b>	Industrie	<b>5,6%</b>	France
<b>Mersen</b>	Industrie	<b>5,5%</b>	France
<b>Recticel</b>	Industrie	<b>5,4%</b>	Belgique
<b>Derichebourg</b>	Industrie	<b>4,9%</b>	France
<b>Instalco</b>	Industrie	<b>4,8%</b>	Suède
<b>Aalberts</b>	Industrie	<b>4,7%</b>	Pays-Bas
<b>Sto Se &amp; Co</b>	Matériaux	<b>4,5%</b>	Allemagne
<b>TOTAL</b>		<b>54,3%</b>	

**Ventilation par poche**

- **Au 29/12/2023 :**

Poche Core	Poche Transition
------------	------------------

<sup>21</sup> [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

<sup>22</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 29/12/2023 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

<b>48%</b>	<b>52%</b>
------------	------------

- **Au 30/12/2022 :**

Poche Core	Poche Transition
<b>42,2%</b>	<b>57,8%</b>

**Top 3 Positions**

- **Au 29/12/2023 :**

Poche Core	Thème	Poids
<b>Greenvolt</b>	Service aux collectivités	<b>7,4%</b>
<b>Gerard Perrier</b>	Industrie	<b>5,9%</b>
<b>Assystem</b>	Industrie	<b>5,6%</b>

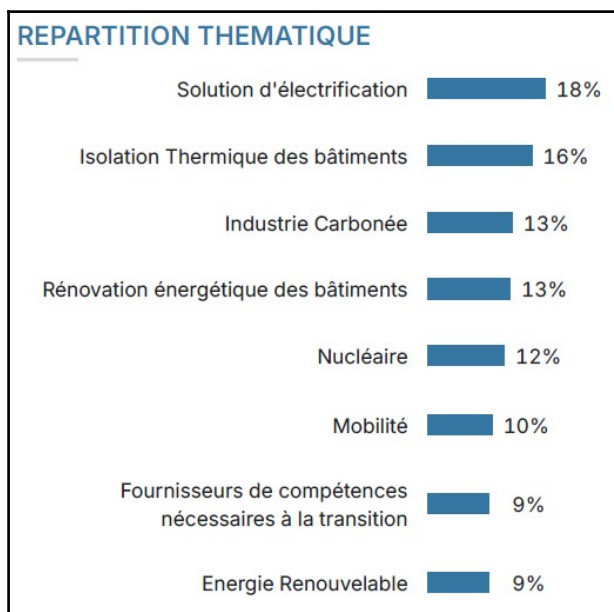
Poche Transition	Thème	Poids
<b>Fasadgruppen</b>	Industrie	<b>5,6%</b>
<b>Recticel</b>	Industrie	<b>5,4%</b>
<b>Instalco</b>	Industrie	<b>4,8%</b>

- **Au 30/12/2022 :**

Poche Core	Thème	Poids
<b>Assystem</b>	Nucléaire	<b>5,9%</b>
<b>Derichebourg</b>	Industrie carbonnée	<b>5,9%</b>
<b>Mersen</b>	Solution d'électrification	<b>5,1%</b>

Poche Transition	Thème	Poids
<b>Sto</b>	Isolation thermique	<b>7,0%</b>
<b>Recticel</b>	Isolation thermique	<b>6,9%</b>
<b>Fasadgruppen</b>	Isolation thermique	<b>5,8%</b>

**Répartition Thématique**

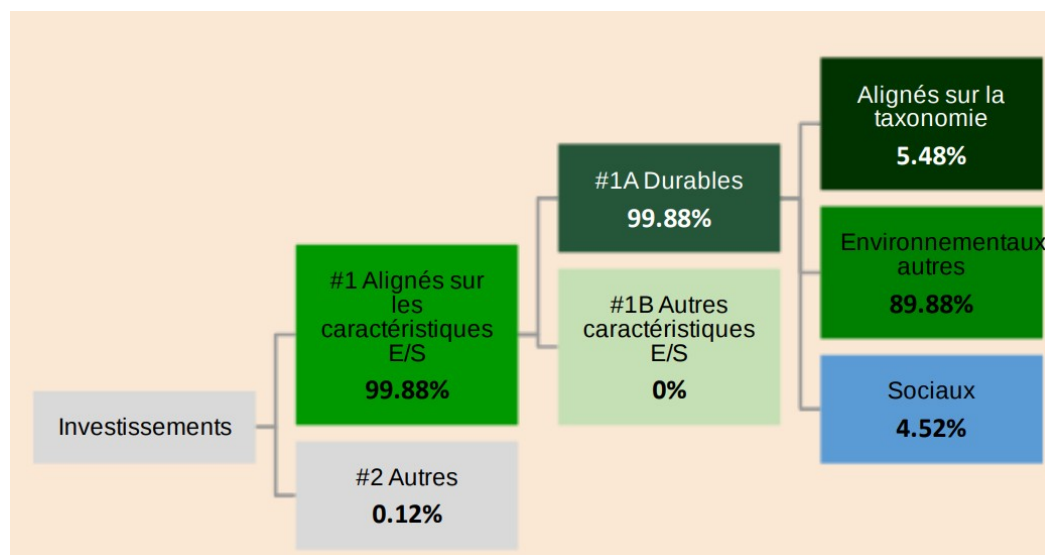


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation d'actif ?**

**SEXTANT Climate Transition Europe**  
(Portefeuille arrêté au 29/12/2023)

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



*N.B. : Il est à noter que le schéma fait état de l'ensemble des lignes en portefeuilles y, compris les liquidités. Aussi, la part d'investissement s'établit bien à 100% sur les instruments éligibles retenus pour le calcul.*

**La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**La catégorie #2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la **part d'investissements durables du compartiment établie à 100%**<sup>23</sup> sont présentés ci-dessous au travers des lignes les plus contributrices.

SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE			
10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 29/12/2023	Secteurs	% d'actifs	Pays
Greenvolt	Utilities	7,4%	Portugal
Gerard Perrier	Industrie	5,9%	France
Fasadgruppen	Industrie	5,6%	Suède
Assystem	Industrie	5,6%	France
Mersen	Industrie	5,5%	France
Recticel	Industrie	5,4%	Belgique
Derichebourg	Industrie	4,9%	France
Instalco	Industrie	4,8%	Suède
Aalberts	Industrie	4,7%	Pays-Bas
Nabaltec	Matériaux	4,3%	Allemagne

<sup>23</sup> Instruments de trésorerie inclus ; retranchée des instruments de trésorerie, la part d'investissements durables atteint 100% de l'actif net.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Climate Transition Europe est engagé à une part verte minimale représentant 5% de son actif. Cette part verte retenue en 2023 est corrélée à l'objectif d'atténuation du changement climatique du compartiment.

En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>24</sup> ?**

Oui :

D  le gaz fossile                       Dans l'énergie nucléaire

Non

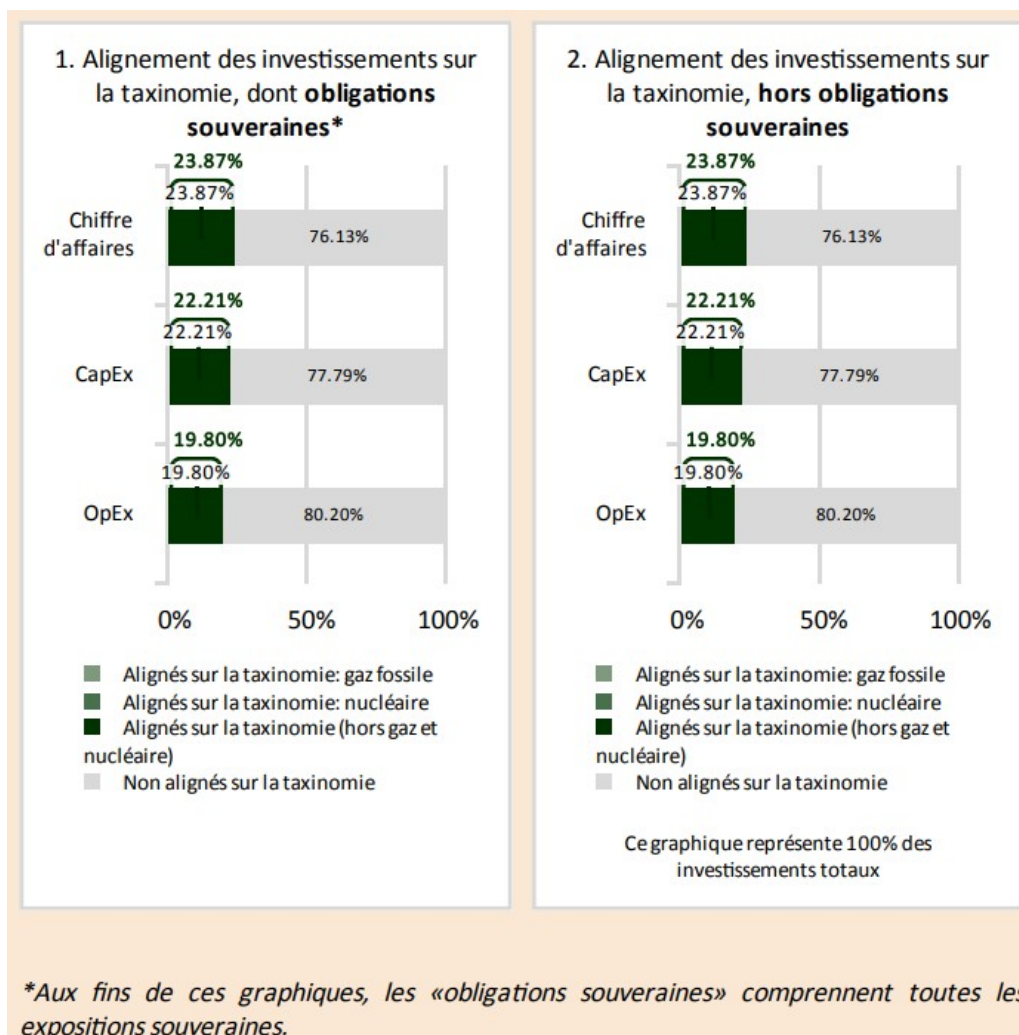
***SEXTANT Climate Transition Europe***  
***Part des investissements alignées sur la taxinomie au 29/12/2023***

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

<sup>24</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

### SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE

PART VERTE : 23,9 %

Sur la base de ces données fondées sur le Part verte liée au chiffre d'affaires, **le portefeuille révèle une part verte positive significative à hauteur de 23,89%**, en progression depuis l'année dernière : en effet, la Part verte du compartiment au 29/12/2022 atteignait un alignement Taxonomie de 11,4%.

Les principaux contributeurs de la taxinomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 29/12/2023	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Aperam	Matériaux	7,9%	Constitutrice

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur

Ariston Holding	Consommation discrétionnaire	3,9%	Habilitante
Granges	Matériaux	3,4%	Contributrice
Terna Energy	Services aux collectivités	3,1%	Habilitante
Fasadgruppen	Industrie	2,4%	Habilitante

• **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 23,9% d'investissements du portefeuille en part du chiffre d'affaires alignés à la taxonomie, 9,4% correspondent à des activités habilitantes.

Part des investissements réalisés par types d'activités – Sextant Climate Transition Europe				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>25</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2023	Part des CAPEX alignés	4,0%	9,53%	8,67%
	Part des OPEX alignés	4,5%	10,13%	5,17%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	5,1%	9,34%	9,41%
	Couverture	38,9% <sup>26</sup>		
2022	Part des CAPEX alignés	4,3%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	8,0%	0%	3,4%
	Couverture	65 %		

• **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf. tableau ci-dessus.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

**89,9%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>27</sup>, **le compartiment Sextant Climate Transition Europe totalise au 29/12/2023**

<sup>25</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

<sup>26</sup> A noter que le taux de couverture baisse en raison des données reportées par les entreprises exclusivement prises en compte dans ce calcul, conformément aux recommandations du régulateur pour le reporting 2023. Dans le reporting 2022, les données estimées par l'agence Sustainalytics étaient retenues, les entreprises ne reportant pas encore leur part verte.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres de la Taxonomie de l'UE.

**89,88% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Greenvolt (7,4%), Gerard Perrier (5,9%), Fasadgruppen (5,6%), Assystem (5,6%) et Recticel (5,5%).

#### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

**4,5%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>28</sup>, **le compartiment Sextant Climate Transition Europe totalise au 29/12/2023 4,5% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Les entreprises éligibles sont Mersen (5,5%) et Sto (4,5%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

#### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements correspondant à la catégorie « #2 Autres » représentaient **0,1% de l'actif total** du compartiment au 29/12/2023 et correspondait à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

#### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le compartiment ayant un objectif d'investissement durable, il intègre (outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra) **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnarial** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2023 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

<sup>27</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2357/doc.pdf>

<sup>28</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Reporting de vote**

	<b>2023</b>
<b>Nombre d'AG votables</b>	<b>21</b>
Pourcentage d'AG votées	100%
Nombre de résolutions votées	347
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	15%
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	0
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	0
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	19%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	15%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Augmentations de capital : 73%
	Rémunération des dirigeants : 19%
	Nomination des administrateurs : 15%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Aalberts, Aperam, Fasadgruppen, Granges, Instalco, Mersen, Recticel : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	Cembre : 50%, Gerrard Perrier : 72%, Derichebourg : 73%, Bilfinger : 75%, Plastic Omnium : 77%

**Reporting de dialogue et engagement ESG 2023**

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2023, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

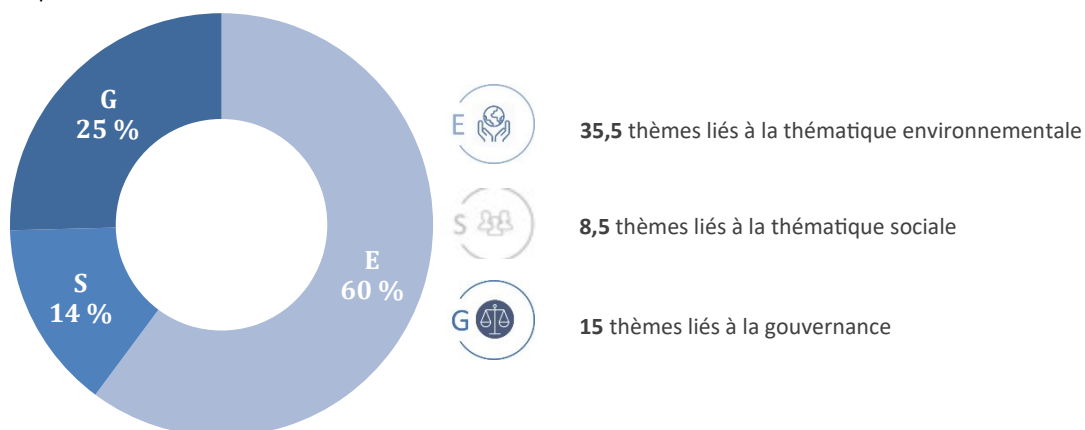
- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2023 :				
<b>34</b> Entreprises	<b>50,20%</b> du portefeuille 29-12-2023	Engagements individuels et collaboratifs	<b>E</b>	Aalberts, Aumman, Bilfinger, Cembre, Fasadgruppen, Gerard Perrier, Granges, Mersen, Nabaltec, Nexans, PSI Software, Recticel, Sto AG
			<b>S</b>	Aperam, Gerard Perrier, ASSYSTEM SA
			<b>G</b>	Aalberts, Aperam, Assystem, Bekaert, Cembre, Fasadgruppen, Gerard Perrier, Granges, Nabaltec
			<b>ESG-T</b>	Aumann, Ariston, Meier Tobler, PSI Software, Nabaltec

\*ESG-T (Transparence)


#### Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :


Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :




#### Illustrations d'actions engagement menées en 2023

Fasadgruppen
--------------

Pilier	 <b>Environnement</b>
<p>Lors de nos échanges avec l'entreprise en 2023, nous avons suggéré différents axes d'amélioration sur le volet environnemental et en particulier climatique : tel que sa participation aux campagnes Disclosure du CDP, ce qui témoignerait d'une très bonne transparence de la part de Fasadgruppen et représenterait un premier pas dans la construction d'un plan de réduction des émissions que l'entreprise pourrait par la suite certifier auprès de l'initiative SBT. Quelques mois plus tard l'entreprise a d'ailleurs publié un communiqué sur son adhésion à l'initiative SBT et travaille sur ses objectifs.</p> <p>Nous avons également échangé sur les offres de l'entreprise et transparence auprès des clients sur l'aspect économies d'énergies des différentes offres, en particulier sur les solutions isolantes SmartFront.</p>	

Aperam	
Pilier	 <b>Social</b>
<p>Nous avons engagé la société pour leur faire part de la vigilance que nous portons sur les sujets d'égalité Hommes-Femmes &amp; de représentation des femmes au sein des effectifs cadres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Sur le sujet de représentation des femmes au sein des effectifs cadres, Aperam a engagé une politique afin de progresser sur ce sujet. Les femmes représentent en effet 22,8% des cadres en 2022. Cet indicateur était de 20,2% en 2015. Les initiatives de la société ont contribué à faire progresser ce chiffre. Par ailleurs, la société s'est fixée un objectif de 30% en 2029, ce que nous apprécions.</li> <li>(ii) Nous avons également interrogé la société sur les différences de salaires entre les effectifs masculins et féminins. Le salary gap était de 7,7% selon la société. Mais, la société nous a présenté qu'elle avait pour objectif d'attendre une différence nulle ou la plus proche possible de zero Nous comprenons que là encore la société a engagé un certain nombre d'initiatives en faveur des femmes à l'instar de la promotion interne. Ces initiatives devraient avoir un impact favorable sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes.</li> </ul> <p>Nous avons également interrogé l'entreprise sur ses mécanismes favorisant un meilleur partage de la valeur ajoutée, enjeu sur lequel nous sommes particulièrement sensibles depuis plusieurs années chez Amiral Gestion. Nous encourageons en effet les sociétés que nous accompagnons à la mise en place de dispositifs tels que les plans d'actionnariat salarié. Au-delà de favoriser un meilleur partage de la valeur, ce type de dispositif nous semble aussi être un outil favorable sur le plan de la cohésion sociale.</p> <p>Nous avons sollicité Aperam afin d'avoir plus de transparence sur la part du capital éventuellement détenue à ce stade par les salariés du groupe. Nous avons également interrogé la société afin de savoir si elle avait ou envisageait de mettre en place un tel dispositif d'actionnariat salarié. Nous sommes dans l'attente du retour de la société sur ces sujets-là.</p>	

<b>Bekaert</b>
----------------

Pilier	 <b>Gouvernance</b>
<p>L'entreprise Bekaert est une entreprise familiale spécialisée dans la transformation de fil d'acier et dans les technologies de revêtement. Son cœur d'activité consiste à acheter des bobines d'acier pour les transformer en différents produits pour différents marchés finaux.</p> <p>En mai 2023, nous avons contacté l'entreprise pour lui faire part du taux d'indépendance du board que nous jugeons relativement faible en comparaison à d'autres entreprises de la même taille. Nous avons demandé si des changements étaient prévus à court ou moyen terme afin de remédier à ce problème. La famille Bekaert représente une part relativement importante (plus de 30%) dans l'actionnariat de l'entreprise. Nous avons également demandé à l'entreprise de nous rappeler les membres du board appartenant à la famille Bekaert.</p> <p>L'entreprise nous a répondu que parmi les 11 membres du board, 3 étaient indépendants et 6 avaient un lien avec la famille Bekaert. Aucun changement à ce stade n'est envisagé.</p>	

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

La stratégie d'investissement du compartiment n'est pas adossée à un indice de référence « transition climatique » de l'Union Européenne ni à un indice de référence « accord de Paris » de l'Union tel que défini dans le règlement (UE) 2016/2011, le compartiment adoptant une approche d'investissement en faveur de la transition climatique non couverte par un indice correspondant à ce jour.

Pour pallier cette absence d'indice adapté et pertinent pour sa stratégie d'investissement, le compartiment a défini un univers de référence climat cohérent avec la stratégie du compartiment et adossé à un univers éligible exigeant dans sa composition qui été défini pour le compartiment. Cet univers est composé d'environ 2100 entreprises de petites et moyennes capitalisations européennes résultant de l'application d'un filtre climat en double matérialité sur un univers d'investissement initial composé de 2 620 entreprises.

Aussi, la performance du compartiment en relatif de cet univers est décrite dans les parties supra sur les scores ESG et les métriques environnementales suivis ou sur lesquels le compartiment est engagé.

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable, le compartiment n'est pas adossé à un indice spécifique.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable, le compartiment n'est pas adossé à un indice spécifique.

Toutefois, l'univers éligible sélectif retenu après application d'une succession du filtre en double matérialité climatique tient compte par construction des facteurs de durabilité.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

La performance extra-financière du compartiment en relatif de l'univers de référence éligible est décrite dans les parties supra sur les scores ESG et les métriques environnementales suivis ou sur lesquels le compartiment est engagé.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable, le compartiment n'est pas adossé à un indice de marché spécifique.



**AVERTISSEMENT – Février 2024**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE, LEI : 969500HKVRINHZE1DR30
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE, LEI : 969500HKVRINHZE1DR30 en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1			
		Émissions de GES de niveau 2			

		Émissions de GES de niveau 3				
		Émissions totales de GES	4527944,971		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	6552,3926		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	440,82		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0,3340		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	623,0324		En cours d'analyse	En cours d'analyse

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,2608		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,3492		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	12576,5867		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	entreprises multinationales	l'intention des entreprises multinationales					
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,0249			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0380			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,3494			En cours d'analyse	En cours d'analyse
	14. Exposition à des armes	Part d'investissement dans des société qui	0			En cours d'analyse	En cours d'analyse

	controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées				
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Non applicable			
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			

**Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

*[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]*

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes),	848159,72		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		par million d'euros de chiffre d'affaires				
[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,1734		En cours d'analyse	En cours d'analyse
[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
[Informations prévues par l'article 7] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b>						
[Informations prévues par l'article 8] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )						
<b>Références aux normes internationales</b>						
[Informations prévues par l'article 9] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>						
<b>Comparaison historique</b>						



[Informations prévues par l'article 10]

Non applicable

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires

		<p>d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</p> <p>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</p>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<p>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</p> <p>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent</p>

		ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour

		des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)

	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité

	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y

		compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<b>Acteur des marchés financiers</b> SICAV SEXTANT, LEI : 969500YULTHRDAWTOP20
<p><b>Résumé</b>                  SICAV SEXTANT, LEI : 969500YULTHRDAWTOP20 prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 29 décembre 2023.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1			
		Émissions de GES de niveau 2			
		Émissions de GES de			



		niveau 3				
		Émissions totales de GES	2007186,086		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	8174,55967		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	239,758562		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	5,21971443		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	106,360073		En cours d'analyse	En cours d'analyse

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,1171145		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1162,73786		En cours d'analyse	En cours d'analyse
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	22420489,1		En cours d'analyse	En cours d'analyse
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des	0		En cours d'analyse	En cours d'analyse

	l'OCDE pour les entreprises multinationales	principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,06367583		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,04396645		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,24470567		En cours d'analyse	En cours d'analyse
	14. Exposition à des	Part d'investissement	0		En cours	En cours

	armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	dans des société qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées			d'analyse	d'analyse
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion de nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Non applicable			

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable			
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable			
<b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes),	3572038,399		En cours d'analyse	En cours d'analyse

		par million d'euros de chiffre d'affaires				
[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0,1676059634		En cours d'analyse	En cours d'analyse
[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b> [Informations prévues par l'article 7] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b> [Informations prévues par l'article 8] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> et au sein de sa Politique d'engagement ( <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a> )						
<b>Références aux normes internationales</b> [Informations prévues par l'article 9] Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>						

**Comparaison historique***[Informations prévues par l'article 10]**Non applicable*

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie

Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection</li> </ol>



		de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières	Part des matières premières (hors matériaux

	pour des constructions neuves et des rénovations importantes	recupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail

		précaire, le travail des enfants et le travail forcé)
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> </ol>
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par

		le travail, par zone géographique ou type d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
	19. Score moyen en matière de liberté	Score mesurant le degré auquel les organisations

	d'expression	politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet



**SEXTANT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**SEXTANT**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A  
COMPARTIMENTS  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMIRAL GESTION  
103 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SEXTANT relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe relatif à la valorisation des « Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé » de l'annexe aux comptes annuels du compartiment SEXTANT BOND PICKING décrivant les méthodes de valorisation de deux lignes d'obligations valorisées à des cours estimés par la société de gestion basés sur des hypothèses de restructuration de la dette de l'émetteur.

Cette note indique que ces lignes représentent 1,05% de l'actif net du fonds et que la somme de l'écart calculé avec les prix relevés sur Bloomberg au 29/12/23 représente de 1 417 183.48 euros, soit 1.39% de l'actif net du fonds.

Cette note précise également qu'il existe une incertitude sur la valorisation de cette ligne. Il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée à brève échéance.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

*Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.*



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.04.05 17:59:59 +0200



# **SICAV SEXTANT**

**Comptes annuels agrégés**  
**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>100 986 672,81</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 602 569 919,28</b>	<b>1 535 498 814,49</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>1 107 453 636,14</b>	<b>996 871 209,46</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 107 453 636,14	996 871 209,46
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>264 713 282,16</b>	<b>350 435 920,62</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	264 713 282,16	350 435 920,62
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>152 159 518,57</b>	<b>76 268 623,74</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	142 240 052,44	76 268 623,74
Titres de créances négociables	132 318 700,03	76 268 623,74
Autres titres de créances	9 921 352,41	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	9 919 466,13	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>75 770 655,05</b>	<b>103 405 773,45</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	74 964 574,20	100 507 243,55
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	806 080,85	2 898 529,90
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>2 472 827,36</b>	<b>8 517 287,22</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 472 827,36	8 517 287,22
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>80 060 785,93</b>	<b>140 255 963,71</b>
Opérations de change à terme de devises	64 373 463,06	120 279 159,71
Autres	15 687 322,87	19 976 804,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>85 647 767,06</b>	<b>36 665 361,41</b>
Liquidités	85 647 767,06	36 665 361,41
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 768 278 472,27</b>	<b>1 813 406 812,42</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 667 947 459,65	1 629 194 309,76
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 605 633,82	33 113 156,34
Résultat de l'exercice (a,b)	16 807 719,55	10 661 690,84
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>1 689 360 813,02</b>	<b>1 672 969 156,94</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>2 472 827,36</b>	<b>8 155 291,45</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 472 827,36	8 155 291,45
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 472 827,36	8 155 291,45
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>75 773 708,83</b>	<b>131 466 365,46</b>
Opérations de change à terme de devises	64 197 413,05	119 655 208,81
Autres	11 576 295,78	11 811 156,65
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>671 123,06</b>	<b>815 998,57</b>
Concours bancaires courants	671 123,06	815 998,57
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 768 278 472,27</b>	<b>1 813 406 812,42</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 0123	0,00	46 264 075,00
SP 500 MINI 0323	0,00	51 009 697,81
SP 500 MINI 0324	52 360 476,17	0,00
E-MIN RUS 200 0323	0,00	28 291 257,91
EURO STOXX 50 0323	0,00	70 022 500,00
EURO STOXX 50 0324	113 575 000,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
GAMESTOP A 01/2023 PUT 5	0,00	13 837,43
GAMESTOP A 01/2023 PUT 10	0,00	91 327,06
VIVENDI 06/2023 CALL 11	0,00	3 342 750,00
VIVENDI 06/2023 CALL 10	0,00	6 373 510,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 911 157,85	125 474,63
Produits sur actions et valeurs assimilées	21 996 732,47	20 547 769,66
Produits sur obligations et valeurs assimilées	21 668 003,16	15 590 317,58
Produits sur titres de créances	5 002 557,02	189 627,38
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	75 903,63	783 862,78
<b>TOTAL (1)</b>	<b>50 654 354,13</b>	<b>37 237 052,03</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	66 075,02	313 316,14
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>66 075,02</b>	<b>313 316,14</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>50 588 279,11</b>	<b>36 923 735,89</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	29 642 199,70	25 995 948,81
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>20 946 079,41</b>	<b>10 927 787,08</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-4 138 359,86	-266 096,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>16 807 719,55</b>	<b>10 661 690,84</b>

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV SICAV SEXTANT est constitué de 12 compartiments :

- SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE
- SEXTANT GRAND LARGE
- SEXTANT QUALITY FOCUS
- SEXTANT ASIE
- SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE
- SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT
- SEXTANT ATOUR DU MONDE
- SEXTANT TECH
- SEXTANT PEA
- SEXTANT 2027
- SEXTANT BOND PICKING
- SEXTANT PME

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (\*)
- Compléments d'information (\*)

(\*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.



# **SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>2 266 394,44</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>2 266 394,44</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 266 394,44
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>52 249,46</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	52 249,46
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>13 837,41</b>
Liquidités	13 837,41
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 332 481,31</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	2 299 380,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	22 813,07
Résultat de l'exercice (a,b)	9 304,26
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>2 331 497,68</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instrument financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
<b>DETTES</b>	<b>983,63</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	983,63
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 332 481,31</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 253,60
Produits sur actions et valeurs assimilées	8 032,63
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>9 286,23</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	0,00
Autres charges financières	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>9 286,23</b>
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	983,63
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>8 302,60</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 001,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>9 304,26</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 6 mois et 1 jours.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	Actions A : 1,90% TTC maximum Actions N : 1,10% TTC maximum Actions I : 0,90% TTC maximum Actions Z : 0,10% TTC maximum*
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Actions A, I, N et Z : 0,1% TTC**
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement (hors frais de courtage) : Perçus par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Variable suivant la place de transaction : De 6€ TTC sur des instruments financiers et produits monétaires émis sur le marché ESES à 90€ TTC pour des instruments émis sur des marchés étrangers non matures.
Commission de surperformance	Actif net	Actions A, N et I : 15% TTC de la performance positive de l'action A, N, I du Compartiment au-delà de son indice de référence (MSCI EMU Small Cap – dividendes réinvestis) par année calendaire Actions Z : néant

\*A compter du 29/12/2023, le fond ne prévoit plus de frais de gestion pour la part « Z ».

\*\* taux forfaitaire comprenant les frais de fonctionnement et autres services suivant :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du Ç du !! de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances (AMF ...) et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman Brothers) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

#### Modalités de calcul de la commission de surperformance (actions A,N, I)

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes : commission de surperformance.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'action A, N ou I du compartiment et le seuil de référence, sur l'exercice.

La performance du compartiment est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si, sur l'exercice, la performance de l'action A, N ou I du compartiment est positive et supérieure à son indice de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du compartiment et le seuil de référence.
- Si, sur l'exercice, la performance de l'action A, N ou I du compartiment est négative ou inférieure à son indice de référence, la part variable sera nulle.



Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le compartiment. Cette méthode revient à comparer l'actif de l'action A, N ou I du compartiment à l'actif d'un compartiment suivant le seuil de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

- si, au cours de l'exercice, la performance de l'action A, N ou I du compartiment, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- dans le cas d'une sous-performance de l'action A, N ou I du compartiment par rapport au seuil de référence ou de performance négative entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance de l'action A, N ou I du compartiment est positive et supérieure au seuil de référence.
- en cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Toute sous-performance du compartiment par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée de la période de rattrapage est fixée à cinq ans. Si au cours de la période de rattrapage une nouvelle sous performance venait à être constatée, celle-ci ouvrirait une nouvelle période de rattrapage de 5 ans à partir de cette constatation au titre de cette sous-performance. Enfin, si la sous performance n'a pas été rattrapée au bout de 5 ans, elle n'est plus prise en compte pour l'exercice de la 6ème année.

Période de référence	Ecart de performance vs indice	Sous performance à compenser l'année	Paiement de la commission	Période de référence	Ecart de performance vs indice	Sous performance à compenser l'année	Paiement de la commission
Année 1	5	0	Oui				
Année 2	0	0	Non	Année 11	2	-4	Non
Année 3	-5	-5	Non	Année 12	0	0*	Non
Année 4	3	-2	Non	Année 13	2	0	Oui
Année 5	2	0	Non	Année 14	-6	-6	Non
Année 6	5	0	Oui	Année 15	2	-4	Non
Année 7	5	0	Oui	Année 16	2	-2	Non
Année 8	-10	-10	Non	Année 17	-4	-6	Non
Année 9	2	-8	Non	Année 18	0	-4**	Non
Année 10	2	-6	Non	Année 19	5	0	Oui

\*La sous performance à compenser en année 12 est remise à 0 et non à -4 compte tenu de l'application de la période de rattrapage de 5 années à compter de l'année 8. \*\* La sous-performance de l'année 18 à reporter sur l'année suivante l'année suivante (Y19) est de 4% (et non de -6%) 4% (et non -6%) compte tenu du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2%) n'est plus pertinente puisque la période de 5 ans s'est de 5 ans (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).

Les performances passées du compartiment sont disponibles sur le site internet d'Amiral Gestion.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices

antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS I	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS N	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	<b>29/12/2023</b>
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 318 702,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-49 460,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	37 846,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 986,33
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Frais de transactions	-5 887,54
Différences de change	16 267,22
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	18 713,89
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	18 713,89
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 302,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 331 497,68</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 837,41	0,59
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 837,41	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 NOK		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	188 363,80	8,08	129 546,09	5,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	52 249,46
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>52 249,46</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	983,63
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>983,63</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>51 265,83</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	2 369,7206	222 952,60
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	2 369,7206	222 952,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 369,7206	
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	1,0000	1 000,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,0000	1 000,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS N</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	1,0000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,0000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	21 054,2200	2 094 649,72
Actions rachetées durant l'exercice	-531,7800	-49 460,86
Solde net des souscriptions/rachats	20 522,4400	2 045 188,86
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	20 522,4400	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	38,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	945,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	0,00
Résultat	9 304,26
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>9 304,26</b>

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS A</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	864,62
<b>Total</b>	<b>864,62</b>

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS I</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	4,31
<b>Total</b>	<b>4,31</b>

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS N</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	0,47
<b>Total</b>	<b>0,47</b>

	<b>29/12/2023</b>
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS Z</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	8 434,86
<b>Total</b>	<b>8 434,86</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	22 813,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>22 813,07</b>

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS A</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	2 432,67
<b>Total</b>	<b>2 432,67</b>

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS I</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	9,93
<b>Total</b>	<b>9,93</b>

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS N</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	1,03
<b>Total</b>	<b>1,03</b>

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS Z</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	20 369,44
<b>Total</b>	<b>20 369,44</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>2 331 497,68</b>
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS A en EUR</b>	
Actif net	241 076,04
Nombre de titres	2 369,7206
Valeur liquidative unitaire	101,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,02
Capitalisation unitaire sur résultat	0,36
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS I en EUR</b>	
Actif net	1 018,29
Nombre de titres	1,0000
Valeur liquidative unitaire	1 018,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9,93
Capitalisation unitaire sur résultat	4,31
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS N en EUR</b>	
Actif net	101,90
Nombre de titres	1,0000
Valeur liquidative unitaire	101,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,03
Capitalisation unitaire sur résultat	0,47
<b>Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS Z en EUR</b>	
Actif net	2 089 301,45
Nombre de titres	20 522,4400
Valeur liquidative unitaire	101,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,99
Capitalisation unitaire sur résultat	0,41

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
HELLOFRESH AG	EUR	4 300	61 533,00	2,64
KLOECKNER & CO SE	EUR	15 900	109 233,00	4,69
KONTRON AG	EUR	3 000	64 500,00	2,77
MBB INDUSTRIES	EUR	900	84 870,00	3,64
SIXT PREF	EUR	1 000	67 100,00	2,88
STO AG VORZ.	EUR	720	100 656,00	4,31
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>487 892,00</b>	<b>20,93</b>
<b>AUTRICHE</b>				
DO CO RESTAURANTS	EUR	600	80 640,00	3,46
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>80 640,00</b>	<b>3,46</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BARCO NV	EUR	4 400	72 820,00	3,12
BEKAERT DIVISION	EUR	1 850	86 062,00	3,69
ECONOCOM GROUP	EUR	23 000	59 110,00	2,54
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>217 992,00</b>	<b>9,35</b>
<b>ESPAGNE</b>				
CIE AUTOMOTIVE SA	EUR	3 000	77 160,00	3,31
VIDRALA S.A.	EUR	630	59 094,00	2,53
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>136 254,00</b>	<b>5,84</b>
<b>FRANCE</b>				
ALTEN	EUR	540	72 684,00	3,11
FRANCOIS FRERES	EUR	1 900	85 310,00	3,66
IPSOS	EUR	900	51 075,00	2,19
LECTRA SA	EUR	2 000	62 500,00	2,68
PLASTIC OMNIUM	EUR	6 000	72 000,00	3,09
SES IMAGOTAG SA	EUR	685	93 023,00	3,99
SOPRA STERIA	EUR	236	46 680,80	2,00
SR TELEPERFORMANCE	EUR	675	89 133,75	3,82
TRIGANO SA	EUR	650	96 395,00	4,14
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>668 801,55</b>	<b>28,68</b>
<b>GRECE</b>				
MOTOR OIL HELLAS CORINTH REFINERIES	EUR	2 000	47 520,00	2,04
<b>TOTAL GRECE</b>			<b>47 520,00</b>	<b>2,04</b>
<b>ITALIE</b>				
FILA FABBRICA ITALI LAPIS ED AFFI SPA	EUR	7 900	69 362,00	2,97
GRUPPO MUTUIONLINE SPA	EUR	2 200	70 180,00	3,01
MARR SPA	EUR	7 100	81 508,00	3,50
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>221 050,00</b>	<b>9,48</b>
<b>NORVEGE</b>				
NORCONSULT AS	NOK	59 562	129 546,09	5,56
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>129 546,09</b>	<b>5,56</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	2 250	88 335,00	3,79
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>88 335,00</b>	<b>3,79</b>



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>SUEDE</b>				
INSTALCO AB	SEK	26 000	95 522,12	4,10
KNOW IT AB	SEK	6 600	92 841,68	3,98
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>188 363,80</b>	<b>8,08</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 266 394,44</b>	<b>97,21</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>2 266 394,44</b>	<b>97,21</b>
Créances			52 249,46	2,24
Dettes			-983,63	-0,04
Comptes financiers			13 837,41	0,59
<b>Actif net</b>			<b>2 331 497,68</b>	<b>100,00</b>

Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS Z	EUR	20 522,4400	101,80
Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS I	EUR	1,0000	1 018,29
Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS A	EUR	2 369,7206	101,73
Action SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE ACTIONS N	EUR	1,0000	101,90

# **SEXTANT QUALITY FOCUS**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>42 496 909,50</b>	<b>19 260 179,60</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>42 496 909,50</b>	<b>19 260 179,60</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	42 496 909,50	19 260 179,60
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>42 246,55</b>	<b>744,45</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	42 246,55	744,45
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>5 118 876,53</b>	<b>207 702,87</b>
Liquidités	5 118 876,53	207 702,87
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>47 658 032,58</b>	<b>19 468 626,92</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	40 228 580,63	18 996 347,93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 279 686,45	-62 421,76
Résultat de l'exercice (a,b)	602 169,36	-566,29
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>47 110 436,44</b>	<b>18 933 359,88</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>25 712,49</b>	<b>1 866,62</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	25 712,49	1 866,62
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>521 883,65</b>	<b>533 400,42</b>
Concours bancaires courants	521 883,65	533 400,42
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>47 658 032,58</b>	<b>19 468 626,92</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	60 198,15	556,07
Produits sur actions et valeurs assimilées	461 324,06	744,45
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>521 522,21</b>	<b>1 300,52</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 935,62	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>4 935,62</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>516 586,59</b>	<b>1 300,52</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	34 771,93	1 866,62
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>481 814,66</b>	<b>-566,10</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	120 354,70	-0,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>602 169,36</b>	<b>-566,29</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400CEL4 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z : Taux de frais maximum de 0.10% TTC, à partir du 29/12/2023, les frais de la part Z sont à NEANT

FR001400CEK6 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS F : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.



FR001400CEJ8 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.  
 FR001400CEI0 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS I : Taux de frais maximum de 0.90% TTC.  
 FR001400CEH2 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS N : Taux de frais maximum de 1.1% TTC.  
 FR001400CEG4 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS A : Taux de frais maximum de 1.80% TTC

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action SEXTANT QUALITY FOCUS A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS F	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS I	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS N	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>18 933 359,88</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	23 553 529,14	20 037 385,12
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 895 260,05	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 199 599,64	3 352,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-533 054,23	-29 693,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-88 338,68	-25 178,09
Différences de change	-420 178,91	-320 802,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 878 964,99	-731 137,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 147 827,37</i>	<i>-731 137,62</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>731 137,62</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	481 814,66	-566,10
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>47 110 436,44</b>	<b>18 933 359,88</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 118 876,53	10,87
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 883,65	1,11
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 118 876,53	10,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	521 883,65	1,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	19 476 226,19	41,34	11 247 540,23	23,87	3 645 904,98	7,74	1 899 178,68	4,03
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	5 249,42	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 228 334,35	4,73	0,00	0,00	0,00	0,00	118 434,37	0,25
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	231 539,96	0,49	239 322,42	0,51	51 021,27	0,11
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	36 997,13
	Coupons et dividendes en espèces	5 249,42
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>42 246,55</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	25 712,49
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>25 712,49</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>16 534,06</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	9 013,640	1 010 473,78
Actions rachetées durant l'exercice	-1 096,594	-125 416,76
Solde net des souscriptions/rachats	7 917,046	885 057,02
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	11 902,046	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	71 000,000	8 770 130,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	71 000,000	8 770 130,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	121 001,000	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	8 675,080	10 070 972,27
Actions rachetées durant l'exercice	-3 601,180	-4 228 673,91
Solde net des souscriptions/rachats	5 073,900	5 842 298,36
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 550,900	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	6 027,579	704 208,32
Actions rachetées durant l'exercice	-1 439,320	-173 988,03
Solde net des souscriptions/rachats	4 588,259	530 220,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	15 076,259	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	26 708,164	2 997 744,77
Actions rachetées durant l'exercice	-3 571,695	-367 181,35
Solde net des souscriptions/rachats	23 136,469	2 630 563,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	134 259,469	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 692,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 276,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 467,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 548,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 786,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant



### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	602 169,36	-566,29
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>602 169,36</b>	<b>-566,29</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	16 210,40	-289,05
<b>Total</b>	<b>16 210,40</b>	<b>-289,05</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	204 965,24	-70,60
<b>Total</b>	<b>204 965,24</b>	<b>-70,60</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	127 905,61	-34,97
<b>Total</b>	<b>127 905,61</b>	<b>-34,97</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	25 537,85	-14,84
<b>Total</b>	<b>25 537,85</b>	<b>-14,84</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	17,54	0,03
<b>Total</b>	<b>17,54</b>	<b>0,03</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	227 532,72	-156,86
<b>Total</b>	<b>227 532,72</b>	<b>-156,86</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 279 686,45	-62 421,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>6 279 686,45</b>	<b>-62 421,76</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	207 853,48	-1 241,04
<b>Total</b>	<b>207 853,48</b>	<b>-1 241,04</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 124 246,03	-15 576,20
<b>Total</b>	<b>2 124 246,03</b>	<b>-15 576,20</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 325 606,51	-7 716,29
<b>Total</b>	<b>1 325 606,51</b>	<b>-7 716,29</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	264 673,05	-3 267,19
<b>Total</b>	<b>264 673,05</b>	<b>-3 267,19</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	175,68	-3,10
<b>Total</b>	<b>175,68</b>	<b>-3,10</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 357 131,70	-34 617,94
<b>Total</b>	<b>2 357 131,70</b>	<b>-34 617,94</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>18 933 359,88</b>	<b>47 110 436,44</b>
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A en EUR</b>		
Actif net	376 253,41	1 561 201,30
Nombre de titres	3 985,000	11 902,046
Valeur liquidative unitaire	94,41	131,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,31	17,46
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07	1,36
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F en EUR</b>		
Actif net	4 724 458,83	15 935 480,64
Nombre de titres	50 001,000	121 001,000
Valeur liquidative unitaire	94,48	131,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,31	17,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	1,69
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I en EUR</b>		
Actif net	2 340 450,11	9 944 316,16
Nombre de titres	2 477,000	7 550,900
Valeur liquidative unitaire	944,87	1 316,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,11	175,55
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	16,93
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N en EUR</b>		
Actif net	990 982,66	1 985 499,53
Nombre de titres	10 488,000	15 076,259
Valeur liquidative unitaire	94,48	131,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,31	17,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	1,69

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI en EUR</b>		
Actif net	944,92	1 317,78
Nombre de titres	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	944,92	1 317,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,10	175,68
Capitalisation unitaire sur résultat	0,03	17,54
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z en EUR</b>		
Actif net	10 500 269,95	17 682 621,03
Nombre de titres	111 123,000	134 259,469
Valeur liquidative unitaire	94,49	131,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,31	17,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	1,69

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
RATIONAL AG	EUR	1 031	721 184,50	1,53
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>721 184,50</b>	<b>1,53</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
DOMINO'S PIZZA ENTERPRISES	AUD	26 564	967 127,16	2,05
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>967 127,16</b>	<b>2,05</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ALPHABET- A	USD	11 319	1 431 359,35	3,04
ARISTA NETWORKS INC	USD	4 291	914 835,84	1,95
COLGATE PALMOLIVE	USD	9 845	710 401,44	1,51
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	15 395	1 062 661,25	2,26
HERSHEY FOODS CORP	USD	11 244	1 897 733,54	4,02
MCCORMICK CO INC	USD	7 567	468 686,14	0,99
Meta Platforms - A	USD	14 124	4 525 714,97	9,60
NVR	USD	186	1 178 729,64	2,50
OTIS WORLDWIDE CORP-WI	USD	5 725	463 690,54	0,98
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	25 005	1 390 084,69	2,96
PEPSICO INC	USD	3 033	466 323,92	0,99
PROCTER & GAMBLE CO	USD	7 010	929 928,39	1,97
SALESFORCE INC	USD	3 304	787 049,80	1,67
STARBUCKS CORP	USD	21 224	1 844 671,38	3,92
THE COCA COLA COMPANY	USD	8 681	463 107,17	0,98
VISA INC CLASS A	USD	1 983	467 364,37	1,00
WATERS CORPORATION	USD	1 590	473 883,76	1,01
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>19 476 226,19</b>	<b>41,35</b>
<b>FINLANDE</b>				
KONE OY B NEW	EUR	44 018	1 987 852,88	4,22
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 987 852,88</b>	<b>4,22</b>
<b>FRANCE</b>				
BUREAU VERITAS SA	EUR	52 470	1 199 988,90	2,55
PERNOD RICARD	EUR	7 163	1 144 289,25	2,43
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 344 278,15</b>	<b>4,98</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ADMIRAL GROUP PLC	GBP	83 193	2 576 770,09	5,46
DIAGEO	GBP	42 455	1 399 243,90	2,97
DOMINO'S PIZZA GROUP PLC	GBP	518 064	2 252 686,11	4,78
GAMES WORKSHOP GROUP	GBP	17 147	1 953 042,41	4,15
INTERTEK GROUP	GBP	24 607	1 205 716,02	2,56
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	29 739	1 860 081,70	3,95
UNILEVER PLC	EUR	26 787	1 174 743,89	2,49
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>12 422 284,12</b>	<b>26,36</b>
<b>SUEDE</b>				
PARADOX INTERACTIVE AB	SEK	46 034	932 051,52	1,98
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>932 051,52</b>	<b>1,98</b>
<b>SUISSE</b>				



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	19 692	2 451 703,78	5,21
NESTLE SA-REG	CHF	11 386	1 194 201,20	2,53
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 645 904,98</b>	<b>7,74</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>42 496 909,50</b>	<b>90,21</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>42 496 909,50</b>	<b>90,21</b>
Créances			42 246,55	0,09
Dettes			-25 712,49	-0,06
Comptes financiers			4 596 992,88	9,76
<b>Actif net</b>			<b>47 110 436,44</b>	<b>100,00</b>

Action SEXTANT QUALITY FOCUS I	EUR	7 550,900	1 316,97
Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI	EUR	1,000	1 317,78
Action SEXTANT QUALITY FOCUS A	EUR	11 902,046	131,17
Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z	EUR	134 259,469	131,70
Action SEXTANT QUALITY FOCUS N	EUR	15 076,259	131,69
Action SEXTANT QUALITY FOCUS F	EUR	121 001,000	131,69

# **SEXTANT ASIE**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>65 304 503,84</b>	<b>59 100 502,39</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>65 304 503,84</b>	<b>58 602 206,27</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	65 304 503,84	58 602 206,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>498 296,12</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	498 296,12
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>66 811,28</b>	<b>1 958 147,70</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	66 811,28	1 958 147,70
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 848 967,71</b>	<b>1 842 341,38</b>
Liquidités	2 848 967,71	1 842 341,38
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>68 220 282,83</b>	<b>62 900 991,47</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	64 279 124,39	64 702 820,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 768 871,57	-4 831 308,78
Résultat de l'exercice (a,b)	154 904,12	842 684,33
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>67 202 900,08</b>	<b>60 714 195,90</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>1 017 382,75</b>	<b>2 186 795,57</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 017 382,75	2 186 795,57
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>68 220 282,83</b>	<b>62 900 991,47</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	39 374,20	3 701,41
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 053 951,41	1 098 609,74
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	75 907,11	52 710,55
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 169 232,72</b>	<b>1 155 021,70</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	304,57	8 173,95
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>304,57</b>	<b>8 173,95</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 168 928,15</b>	<b>1 146 847,75</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 004 220,28	307 237,91
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>164 707,87</b>	<b>839 609,84</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-9 803,75	3 074,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>154 904,12</b>	<b>842 684,33</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions (cf. infra). Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement perçue notamment par le dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs.



- des commissions de mouvement facturées au FCP.
- une part des revenus des opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'information clé de l'investisseur.

Les frais de gestion sont provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	Parts « A » : 2% TTC maximum Parts « N » : 1.20% TTC maximum Parts « I » : 1% TTC maximum Part « F » : 0,5% TTC maximum Parts « Z » : 0,1% TTC maximum*
Frais de gestion externes à la Société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Parts « A », « N », « I », « F », « Z » : 0,1 % TTC maximum (l'excédent éventuel étant pris en charge par la Société de gestion)
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Accessoires
Commissions de mouvement (hors frais de courtage) : Perçus par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Variable suivant la place de transaction : de 6€ TTC sur des instruments financiers et produits monétaires émis sur le marché ESES à 90€ TTC maximum pour des instruments émis sur des marchés étrangers non matures
Commission de surperformance	Actif net	Parts « A », « N », « I » et « F » : 15% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice MSCI AC Asia Index (dividende net réinvesti) dans le respect du « high water mark » décrit ci-dessous Part « Z » : néant

\*A compter du 29/12/2023, le fond ne prévoit plus de frais de gestion pour la part « Z ».

Autres frais facturés à l'OPCVM :

- contributions dues à l'AMF pour la gestion de l'OPC en application du d) du 3° du II de l'article L. 621- 5-3 du Code monétaire et financier

- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;

les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex :

procédure de class action). L'information relative à ces frais est en outre décrite ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

La Société de gestion privilégie les OPCVM/FIA pour lesquels elle a pu négocier une exonération totale des frais non acquis au fonds.

#### Modalités de calcul de la commission de surperformance (« A », « N », « I », « F ») :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et l'Indice de référence, MSCI AC Asia Index, dividendes nets réinvestis sur l'exercice.

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

La commission de surperformance est de 15%TTC maximum pour les parts A, N, I et F de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'Indice de référence à condition que la performance annuelle du FCP soit en conformité avec le principe du high water mark décrit ci-dessous, cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance du FCP est positive et supérieure à l'indice de référence et au principe du High Water Mark (cristallisation annuelle de la commission). A compter de l'exercice ouvert le 12 avril 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans.

#### Principe du High Water Mark :

Aucune commission de surperformance n'est prélevée tant que la performance du fonds n'est pas supérieure à la performance de l'indice de référence depuis le dernier prélèvement de la commission de surperformance ou de remise à zéro, comme précisé ci-après. Lorsque ce niveau est atteint la commission de surperformance est prélevée si la performance du fonds est positive sur l'exercice en cours. Ce niveau devient le nouveau High Water Mark. Si ce niveau n'est pas atteint durant une période d'observation/de référence de 5 ans, le niveau est alors remis à zéro après 5 ans sans prélèvement de commission de surperformance.

La performance du Fonds Commun de Placement est calculée selon le principe suivant :

- si, sur l'exercice, la performance du Fonds Commun de Placement est positive et est supérieure à la performance de l'indice MSCI AC Asia Index et respecte le principe du High Water Mark, une commission de surperformance sera versée à la Société de Gestion et représentera 15% TTC maximum pour les parts A, N, I et F, de la différence entre la performance du Fonds Commun de Placement et l'indice de référence.
- si, sur l'exercice, la performance du Fonds Commun de Placement est positive mais inférieure à celle de l'indice de référence, la part variable sera nulle.
- si, sur l'exercice, la performance du Fonds Commun de Placement est positive et supérieure à celle de l'indice de référence, mais ne respecte pas la condition du High Water Mark, la part variable sera nulle.
- si, sur l'exercice, la performance du Fonds Commun de Placement est négative ou est inférieure à celle de l'indice de référence, la part variable sera nulle.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le fonds. Cette méthode revient à comparer l'actif du fonds SEXTANT ASIE à l'actif d'un autre fonds suivant l'indicateur de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

- Si, au cours de l'exercice, la performance du Fonds est inférieure à la performance de l'Indice sur la même période, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures depuis le dernier versement d'une commission de surperformance.

En cas de rachat de part, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

La première période de calcul de la commission de surperformance prend fin à la clôture de décembre 2022. Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action SEXTANT ASIE A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT ASIE F	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT ASIE I	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT ASIE N	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT ASIE Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>60 714 195,90</b>	<b>56 556 960,81</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	10 462 690,45	14 819 215,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 285 630,62	-7 472 649,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 096 826,42	2 409 722,63
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 899 810,56	-7 930 981,16
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	105 823,32	73 171,93
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-203 761,44	-190 398,94
Différences de change	-4 180 064,22	-1 326 665,81
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 227 922,96	2 936 210,20
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	9 161 881,27	1 933 958,31
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 933 958,31	1 002 251,89
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	164 707,87	839 609,84
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>67 202 900,08</b>	<b>60 714 195,90</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 848 967,71	4,24
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 848 967,71	4,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2 VND		Devise 3 HKD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	31 197 022,80	46,42	7 611 474,87	11,33	5 605 416,33	8,34	20 890 589,84	31,09
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	22 566,93	0,03	2 313,34	0,00	0,00	0,00	36 465,34	0,05
Comptes financiers	0,00	0,00	417 556,06	0,62	0,00	0,00	351 520,46	0,52
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	5 465,67
	Coupons et dividendes en espèces	61 345,61
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>66 811,28</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	129 218,79
	Rachats à payer	7 074,20
	Frais de gestion fixe	373 785,81
	Frais de gestion variable	507 303,95
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 017 382,75</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-950 571,47</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT ASIE A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	16 842,078	1 698 781,14
Actions rachetées durant l'exercice	-12 921,921	-1 338 121,91
Solde net des souscriptions/rachats	3 920,157	360 659,23
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	76 907,981	
<b>Action SEXTANT ASIE F</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	14 604,000	1 561 597,42
Actions rachetées durant l'exercice	-67 818,288	-6 936 982,38
Solde net des souscriptions/rachats	-53 214,288	-5 375 384,96
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	188 274,967	
<b>Action SEXTANT ASIE I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	49 463,937	5 247 059,76
Actions rachetées durant l'exercice	-3 879,124	-402 254,12
Solde net des souscriptions/rachats	45 584,813	4 844 805,64
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	115 263,378	
<b>Action SEXTANT ASIE N</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	7 769,934	801 096,08
Actions rachetées durant l'exercice	-9 339,883	-956 536,76
Solde net des souscriptions/rachats	-1 569,949	-155 440,68
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	55 517,650	
<b>Action SEXTANT ASIE Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	11 346,898	1 154 156,05
Actions rachetées durant l'exercice	-16 123,169	-1 651 735,45
Solde net des souscriptions/rachats	-4 776,271	-497 579,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	173 437,382	



### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action SEXTANT ASIE A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT ASIE F</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT ASIE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT ASIE N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT ASIE Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	<b>29/12/2023</b>
<b>Action SEXTANT ASIE A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	164 708,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,08
Frais de gestion variables provisionnés	80 688,43
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,02
Frais de gestion variables acquis	2 405,99
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT ASIE F</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	121 604,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,58
Frais de gestion variables provisionnés	234 264,03
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,12
Frais de gestion variables acquis	3 819,57
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT ASIE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	104 563,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Frais de gestion variables provisionnés	123 808,92
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,27
Frais de gestion variables acquis	1 824,88
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT ASIE N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	72 657,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,28
Frais de gestion variables provisionnés	58 828,64
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,04
Frais de gestion variables acquis	1 663,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT ASIE Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	33 382,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	154 904,12	842 684,33
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>154 904,12</b>	<b>842 684,33</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT ASIE A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-97 439,48	59 920,85
<b>Total</b>	<b>-97 439,48</b>	<b>59 920,85</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT ASIE F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	13 814,67	315 141,62
<b>Total</b>	<b>13 814,67</b>	<b>315 141,62</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT ASIE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-41 547,42	90 976,94
<b>Total</b>	<b>-41 547,42</b>	<b>90 976,94</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT ASIE N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-27 716,25	74 533,11
<b>Total</b>	<b>-27 716,25</b>	<b>74 533,11</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT ASIE Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	307 792,60	302 111,81
<b>Total</b>	<b>307 792,60</b>	<b>302 111,81</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 768 871,57	-4 831 308,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 768 871,57</b>	<b>-4 831 308,78</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT ASIE A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	344 849,70	-567 494,67
<b>Total</b>	<b>344 849,70</b>	<b>-567 494,67</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT ASIE F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	854 805,85	-1 882 833,05
<b>Total</b>	<b>854 805,85</b>	<b>-1 882 833,05</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT ASIE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	521 840,99	-543 251,51
<b>Total</b>	<b>521 840,99</b>	<b>-543 251,51</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT ASIE N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	251 174,70	-445 097,71
<b>Total</b>	<b>251 174,70</b>	<b>-445 097,71</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT ASIE Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	796 200,33	-1 392 631,84
<b>Total</b>	<b>796 200,33</b>	<b>-1 392 631,84</b>



### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>56 556 960,81</b>	<b>60 714 195,90</b>	<b>67 202 900,08</b>
<b>Action SEXTANT ASIE A en EUR</b>			
Actif net	6 574 376,05	7 114 679,79	8 313 799,97
Nombre de titres	63 318,837	72 987,824	76 907,981
Valeur liquidative unitaire	103,82	97,47	108,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,84	-7,77	4,48
Capitalisation unitaire sur résultat	0,72	0,82	-1,26
<b>Action SEXTANT ASIE F en EUR</b>			
Actif net	28 000 106,78	23 655 344,90	20 717 429,21
Nombre de titres	269 670,397	241 489,255	188 274,967
Valeur liquidative unitaire	103,83	97,95	110,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,84	-7,79	4,54
Capitalisation unitaire sur résultat	0,72	1,30	0,07
<b>Action SEXTANT ASIE I en EUR</b>			
Actif net	5 502 814,53	6 825 190,73	12 629 623,88
Nombre de titres	52 998,452	69 678,565	115 263,378
Valeur liquidative unitaire	103,82	97,95	109,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,84	-7,79	4,52
Capitalisation unitaire sur résultat	0,72	1,30	-0,36
<b>Action SEXTANT ASIE N en EUR</b>			
Actif net	4 686 850,90	5 592 076,41	6 075 457,07
Nombre de titres	45 139,579	57 087,599	55 517,650
Valeur liquidative unitaire	103,83	97,95	109,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,84	-7,79	4,52
Capitalisation unitaire sur résultat	0,72	1,30	-0,49

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action SEXTANT ASIE Z en EUR</b>			
Actif net	11 792 812,55	17 526 904,07	19 466 589,95
Nombre de titres	113 578,094	178 213,653	173 437,382
Valeur liquidative unitaire	103,82	98,34	112,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,84	-7,81	4,59
Capitalisation unitaire sur résultat	0,72	1,69	1,77

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>CANADA</b>				
HUYA INC-ADR	USD	22 000	72 891,87	0,11
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>72 891,87</b>	<b>0,11</b>
<b>CHINE</b>				
CHINA MEIDONG AUTO HOLDINGS	HKD	1 200 000	660 812,10	0,98
KE HOLDINGS INC-CL A	HKD	300 000	1 505 956,00	2,24
NETEASE INC	HKD	128 100	2 088 034,08	3,11
PINDUODUO INC-ADR	USD	18 900	2 503 289,73	3,73
<b>TOTAL CHINE</b>			<b>6 758 091,91</b>	<b>10,06</b>
<b>COREE DU SUD</b>				
DENTIUM CO - REGISTERED	KRW	15 000	1 381 197,22	2,06
RAY CO LTD/KR	KRW	109 000	1 750 676,26	2,60
SK HYNIX INC	KRW	17 500	1 740 554,51	2,59
<b>TOTAL COREE DU SUD</b>			<b>4 872 427,99</b>	<b>7,25</b>
<b>HONG-KONG</b>				
CGN MINING CO LTD	HKD	4 000 000	797 611,80	1,19
<b>TOTAL HONG-KONG</b>			<b>797 611,80</b>	<b>1,19</b>
<b>ILES CAIMANS</b>				
ACTIVATION GROUP HOLDINGS	HKD	4 458 000	553 002,35	0,82
<b>TOTAL ILES CAIMANS</b>			<b>553 002,35</b>	<b>0,82</b>
<b>INDE</b>				
AEGIS LOGISTICS LTD	INR	400 000	1 531 297,44	2,28
CRAFTSMAN AUTOMATION LTD	INR	11 750	691 057,67	1,03
SONATA SOFTWARE LTD	INR	140 000	1 131 230,21	1,69
VRL LOGISTICS LTD	INR	100 000	838 155,81	1,24
<b>TOTAL INDE</b>			<b>4 191 741,13</b>	<b>6,24</b>
<b>INDONESIE</b>				
CARDIG AERO SERVICES TBK PT	IDR	4 294 500	227 244,98	0,34
MAP AKTIF ADIPERKASA PT	IDR	70 000 000	3 374 823,60	5,02
METRODATA ELECTRONIC PT	IDR	48 860 400	1 536 915,48	2,28
<b>TOTAL INDONESIE</b>			<b>5 138 984,06</b>	<b>7,64</b>
<b>JAPON</b>				
ANEST IWATA CORP.	JPY	244 590	1 741 758,99	2,60
AVANT CORP	JPY	234 000	2 136 649,42	3,18
BUSINESS BRAIN SHOWAOTA INC	JPY	293 500	4 112 260,97	6,12
HENNGE KK	JPY	244 000	1 891 101,82	2,82
MARUZEN	JPY	143 200	2 547 068,37	3,79
MONEY PARTNERS GROUP CO. LTD	JPY	570 000	1 061 428,32	1,58
NINTENDO CO LTD	JPY	74 200	3 506 231,00	5,21
NISSAN SHATAI	JPY	234 000	1 383 863,66	2,06
PCA CORP	JPY	197 100	1 423 826,14	2,12
PRESTIGE INTL	JPY	367 000	1 413 953,51	2,10
PRO-SHIP INC	JPY	274 100	2 413 038,81	3,59
SHINNIHONSEIYAKU CO LTD	JPY	63 700	703 944,01	1,05
SHIN PRO MAINT INC	JPY	253 200	2 381 875,97	3,54

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TRUST TECH INC	JPY	207 500	3 129 816,92	4,65
YAPPLI INC	JPY	85 800	551 491,96	0,82
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>30 398 309,87</b>	<b>45,23</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
COMMERCE ONE HOLDINGS INC	JPY	174 700	798 712,93	1,19
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>798 712,93</b>	<b>1,19</b>
<b>PHILIPPINES</b>				
GINEBRA SAN MIGUEL INC	PHP	550 000	1 516 838,32	2,26
PUREGOLD PRICE	PHP	1 763 025	775 304,44	1,15
<b>TOTAL PHILIPPINES</b>			<b>2 292 142,76</b>	<b>3,41</b>
<b>TAIWAN</b>				
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	104 000	1 819 112,30	2,71
<b>TOTAL TAIWAN</b>			<b>1 819 112,30</b>	<b>2,71</b>
<b>VIETNAM</b>				
CORPORATION FOR FINANCING	VND	830 000	2 976 117,93	4,43
MOBILE WORLD SHS	VND	1 180 000	1 884 405,80	2,80
PHUNHUAN JEWELRY JOINT STOCK COMPANY	VND	410 000	1 315 621,51	1,96
VINCOM RETAIL JSC	VND	1 651 000	1 435 329,63	2,14
<b>TOTAL VIETNAM</b>			<b>7 611 474,87</b>	<b>11,33</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>65 304 503,84</b>	<b>97,18</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>65 304 503,84</b>	<b>97,18</b>
<b>Créances</b>			<b>66 811,28</b>	<b>0,09</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 017 382,75</b>	<b>-1,51</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 848 967,71</b>	<b>4,24</b>
<b>Actif net</b>			<b>67 202 900,08</b>	<b>100,00</b>

Action SEXTANT ASIE I	EUR	115 263,378	109,57
Action SEXTANT ASIE N	EUR	55 517,650	109,43
Action SEXTANT ASIE F	EUR	188 274,967	110,03
Action SEXTANT ASIE A	EUR	76 907,981	108,10
Action SEXTANT ASIE Z	EUR	173 437,382	112,23

# **SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>40 822 363,88</b>	<b>4 787 130,80</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>40 822 363,88</b>	<b>4 787 130,80</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	40 822 363,88	4 787 130,80
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>99 713,52</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	99 713,52	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>11 426,76</b>	<b>543 614,48</b>
Liquidités	11 426,76	543 614,48
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>40 933 504,16</b>	<b>5 330 745,28</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	40 301 926,16	5 156 814,56
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-34 027,29	-3 355,81
Résultat de l'exercice (a,b)	604 487,18	551,34
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>40 872 386,05</b>	<b>5 154 010,09</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>61 118,11</b>	<b>176 735,19</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	61 118,11	176 735,19
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>40 933 504,16</b>	<b>5 330 745,28</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	32 539,32	866,54
Produits sur actions et valeurs assimilées	423 044,15	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>455 583,47</b>	<b>866,54</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>455 583,47</b>	<b>866,54</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	26 167,92	311,48
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>429 415,55</b>	<b>555,06</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	175 071,63	-3,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>604 487,18</b>	<b>551,34</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### ***Instruments financiers à terme :***

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

##### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400A5D6 - Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE Z : Taux de frais maximum de Néant  
FR001400A5B0 - Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE I : Taux de frais maximum de 0,90 % TTC

FR001400A5C8 - Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE N : Taux de frais maximum de 1,10 % TTC

FR001400A5A2 - Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE A : Taux de frais maximum de 1,90 % TTC

Les Frais de gestion externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats, contributions AMF\*) : Actions A, I, N et Z : 0,10% TTC maximum sur la base de l'actif net.

### **Modalités de calcul de la commission de surperformance (actions A, N et I)**

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes : commission de surperformance.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance des actions A, N ou I du compartiment et le seuil de référence (MSCI AC Word Index), sur l'exercice.

La performance du compartiment est calculée selon les modalités suivantes :

- si, sur l'exercice, la performance des actions A, N ou I du compartiment est positive et supérieure à son indice de référence (MSCI AC Word Index), la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du compartiment et le seuil de référence (MSCI AC Word Index).
- si, sur l'exercice, la performance des actions A, N ou I du compartiment est négative ou inférieure à son indice de référence, la part variable sera nulle.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectuées sur les actions A, N ou I du compartiment. Cette méthode revient à comparer l'actif des actions A, N ou I du compartiment Sextant Autour du Monde à l'actif d'un compartiment suivant le seuil de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

- si, au cours de l'exercice, la performance des actions A, N ou I du compartiment, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- dans le cas d'une sous-performance des actions A, N ou I du compartiment par rapport au seuil de référence entre deux valeurs liquidatives ou d'une performance négative, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance des actions A, N ou I du compartiment est supérieure au seuil de référence et est positive.
- en cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Toute sous-performance du compartiment par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée de la période de rattrapage est fixée à cinq ans. Si au cours de la période de rattrapage une nouvelle sous performance venait à être constatée, celle-ci ouvrirait une nouvelle période de rattrapage de 5 ans à partir de cette constatation au titre de cette sous-performance. Enfin, si la sous performance n'a pas été rattrapée au bout de 5 ans, elle n'est plus prise en compte pour l'exercice de la 6ème année.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE LA	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE N	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>5 154 010,09</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	41 063 356,85	5 053 878,40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 577 857,29	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	292 871,86	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-240 598,62	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,08	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-72 070,47	-3 321,83
Différences de change	202 877,61	-6 948,87
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 379 619,61	109 847,33
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 269 772,28	109 847,33
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-109 847,33	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	429 415,55	555,06
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>40 872 386,05</b>	<b>5 154 010,09</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 426,76	0,03
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	11 426,76	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.



### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 NOK		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 853 438,60	14,32	1 381 296,43	3,38	692 395,92	1,69	645 442,62	1,58
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	99 713,52
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>99 713,52</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	24 938,10
	Rachats à payer	11 076,86
	Frais de gestion fixe	25 103,15
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>61 118,11</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>38 595,41</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	2 435,312	264 319,96
Actions rachetées durant l'exercice	-106,837	-11 076,86
Solde net des souscriptions/rachats	2 328,475	253 243,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 329,475	
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	9 342,300	10 217 213,30
Actions rachetées durant l'exercice	-3 657,300	-4 077 540,51
Solde net des souscriptions/rachats	5 685,000	6 139 672,79
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 656,000	
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE LA</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	307 800,000	30 002 918,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	307 800,000	30 002 918,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	307 800,000	
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE N</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	4 642,903	499 999,95
Actions rachetées durant l'exercice	-4 642,903	-476 999,65
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	23 000,30
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	171,000	
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	737,210	78 905,64
Actions rachetées durant l'exercice	-125,580	-12 240,27
Solde net des souscriptions/rachats	611,630	66 665,37
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	31 260,630	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE LA</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	214,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 555,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE LA</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15 916,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	207,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 274,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	604 487,18	551,34
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>604 487,18</b>	<b>551,34</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 072,00	0,00
<b>Total</b>	<b>5 072,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	166 929,39	261,48
<b>Total</b>	<b>166 929,39</b>	<b>261,48</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE LA</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	363 982,14	0,00
<b>Total</b>	<b>363 982,14</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	372,96	2,25
<b>Total</b>	<b>372,96</b>	<b>2,25</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	68 130,69	287,61
<b>Total</b>	<b>68 130,69</b>	<b>287,61</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-34 027,29	-3 355,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-34 027,29</b>	<b>-3 355,81</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	259,63	-0,06
<b>Total</b>	<b>259,63</b>	<b>-0,06</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 282,59	-1 308,96
<b>Total</b>	<b>8 282,59</b>	<b>-1 308,96</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE LA</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-46 127,74	0,00
<b>Total</b>	<b>-46 127,74</b>	<b>0,00</b>



	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	18,91	-11,36
<b>Total</b>	<b>18,91</b>	<b>-11,36</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 539,32	-2 035,43
<b>Total</b>	<b>3 539,32</b>	<b>-2 035,43</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>5 154 010,09</b>	<b>40 872 386,05</b>
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE A en EUR</b>		
Actif net	101,99	241 294,56
Nombre de titres	1,000	2 329,475
Valeur liquidative unitaire	101,99	103,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,06	0,11
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	2,17
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE I en EUR</b>		
Actif net	2 010 407,51	7 946 852,74
Nombre de titres	1 971,000	7 656,000
Valeur liquidative unitaire	1 019,99	1 037,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,66	1,08
Capitalisation unitaire sur résultat	0,13	21,80
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE LA en EUR</b>		
Actif net	0,00	29 422 554,16
Nombre de titres	0,00	307 800,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	95,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,14
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	1,18
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE N en EUR</b>		
Actif net	17 441,87	17 749,75
Nombre de titres	171,000	171,000
Valeur liquidative unitaire	101,99	103,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,06	0,11
Capitalisation unitaire sur résultat	0,01	2,18

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE Z en EUR</b>		
Actif net	3 126 058,72	3 243 934,84
Nombre de titres	30 649,000	31 260,630
Valeur liquidative unitaire	101,99	103,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,06	0,11
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	2,17

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AUMANN AG	EUR	27 630	513 365,40	1,25
BILFINGER - I	EUR	49 930	1 738 562,60	4,25
NABALTEC AG	EUR	90 410	1 753 954,00	4,29
PSI AG PRODUKTE	EUR	61 496	1 555 848,80	3,81
STO AG VORZ.	EUR	13 217	1 847 736,60	4,52
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>7 409 467,40</b>	<b>18,12</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BEKAERT DIVISION	EUR	33 716	1 568 468,32	3,84
RECTICEL ORD.	EUR	209 805	2 223 933,00	5,44
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>3 792 401,32</b>	<b>9,28</b>
<b>DANEMARK</b>				
SOLAR AS B	DKK	11 100	692 395,92	1,69
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>692 395,92</b>	<b>1,69</b>
<b>FRANCE</b>				
ASSYTEM BRIME	EUR	45 678	2 261 061,00	5,53
DERICHEBOURG	EUR	394 259	2 002 835,72	4,90
MERSEN	EUR	63 610	2 239 072,00	5,48
NEXANS SA	EUR	10 900	863 825,00	2,12
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	24 113	2 406 477,40	5,89
PLASTIC OMNIUM	EUR	123 767	1 485 204,00	3,63
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>11 258 475,12</b>	<b>27,55</b>
<b>GRECE</b>				
TERNA ENERGY	EUR	39 400	626 460,00	1,54
<b>TOTAL GRECE</b>			<b>626 460,00</b>	<b>1,54</b>
<b>ITALIE</b>				
CEMBRE S.P.A.	EUR	45 885	1 706 922,00	4,18
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 706 922,00</b>	<b>4,18</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
APERAM	EUR	47 438	1 559 761,44	3,81
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 559 761,44</b>	<b>3,81</b>
<b>NORVEGE</b>				
NORCONSULT AS	NOK	635 085	1 381 296,43	3,38
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>1 381 296,43</b>	<b>3,38</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	48 953	1 921 894,78	4,70
ARISTON HOLDING NV	EUR	149 850	938 810,25	2,30
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>2 860 705,03</b>	<b>7,00</b>
<b>PORTUGAL</b>				
GREENVOLT-ENERGIAS RENOVAVEI	EUR	371 100	3 035 598,00	7,43
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>3 035 598,00</b>	<b>7,43</b>
<b>SUEDE</b>				
FASADGRUPPEN GROUP AB	SEK	367 750	2 322 283,85	5,68
GRANGES AB	SEK	154 560	1 610 506,18	3,94
INSTALCO AB	SEK	522 778	1 920 648,57	4,70

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>5 853 438,60</b>	<b>14,32</b>
<b>SUISSE</b>				
MEIER TOBL GRP N	CHF	16 240	645 442,62	1,58
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>645 442,62</b>	<b>1,58</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>40 822 363,88</b>	<b>99,88</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>40 822 363,88</b>	<b>99,88</b>
Créances			99 713,52	0,24
Dettes			-61 118,11	-0,15
Comptes financiers			11 426,76	0,03
<b>Actif net</b>			<b>40 872 386,05</b>	<b>100,00</b>

Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE Z	EUR	31 260,630	103,77
Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE LA	EUR	307 800,000	95,58
Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE N	EUR	171,000	103,79
Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE I	EUR	7 656,000	1 037,99
Action SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE A	EUR	2 329,475	103,58

# **SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>52 746 486,30</b>	<b>57 925 703,58</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>52 746 486,30</b>	<b>57 925 703,58</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	52 746 486,30	57 925 703,58
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>127 752,23</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	127 752,23	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 908 310,23</b>	<b>3 331 885,97</b>
Liquidités	1 908 310,23	3 331 885,97
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>54 782 548,76</b>	<b>61 257 589,55</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	55 631 745,63	61 555 548,61
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 230 397,46	-1 141 200,62
Résultat de l'exercice (a,b)	878 537,32	683 386,24
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>54 279 885,49</b>	<b>61 097 734,23</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>502 663,27</b>	<b>159 855,32</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	502 663,27	159 855,32
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>54 782 548,76</b>	<b>61 257 589,55</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	29 266,81	4 780,04
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 600 730,89	1 223 099,73
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 629 997,70</b>	<b>1 227 879,77</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	362,65	4 112,78
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>362,65</b>	<b>4 112,78</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 629 635,05</b>	<b>1 223 766,99</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	669 573,11	506 088,05
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>960 061,94</b>	<b>717 678,94</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-81 524,62	-34 292,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>878 537,32</b>	<b>683 386,24</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

<b>Frais facturés au FCP</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
------------------------------	-----------------	--------------------

Frais de gestion	Actif net	Parts « A » : 1,9% TTC maximum Parts « L » : 1.6% TTC maximum Parts « N » : 1.10% TTC maximum Parts « I » : 0,9% TTC maximum Part « F » : 0,5% TTC maximum Parts « Z » : 0,1% TTC maximum dont 0,1% TTC seront reversés à la fondation Sextant excepté pour la part « Z »
Frais de gestion externes à la Société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Parts « A », « N », « I », « L », « F », « Z » : 0,1 % TTC maximum (l'excédent éventuel étant pris en charge par la Société de gestion)
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Accessoires
Commissions de mouvement (hors frais de courtage) : Perçus par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Variable suivant la place de transaction : de 6€ TTC sur des instruments financiers et produits monétaires émis sur le marché ESES à 90€ TTC maximum pour des instruments
Commission de surperformance	Actif net	Parts « A », « N », « I », « L », et « F » : 15% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice Cac All Tradable Index (dividende net réinvesti) dans le respect du « high water mark » décrit ci-dessous Part « Z » : néant

Autres frais facturés à l'OPCVM :

- contributions dues à l'AMF pour la gestion de l'OPC en application du d) du 3° du II de l'article L. 621- 5-3 du Code monétaire et financier
  - les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
  - les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action). L'information relative à ces frais est en outre décrite ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.
- La Société de gestion privilégie les OPCVM/FIA pour lesquels elle a pu négocier une exonération totale des frais non acquis au fonds.

#### **Modalités de calcul de la commission de surperformance (« A », « N », « I », « L », « F ») :**

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et l'Indice de référence, le Cac All Tradable Index dividendes nets réinvestis sur l'exercice.

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :  
La commission de surperformance est de 15%TTC maximum pour les parts A, N, I, L, et F de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'Indice de référence à condition que la performance annuelle du FCP correspond le principe du high water mark.

#### **Principe du High Water Mark :**

Les commissions de surperformance suivent le principe du « High Water Mark », aucune commission de surperformance n'est prélevée tant que la performance du fonds n'est pas supérieure à la performance de l'indice de référence depuis le dernier prélèvement de la commission de surperformance. Lorsque ce niveau est atteint la commission de surperformance est prélevée si la performance du fonds est positive sur l'exercice en cours. Ce niveau devient le nouveau High Water Mark.

La performance du Fond Commun de Placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si, sur l'exercice, la performance du Fonds Commun de Placement est positive et est supérieure à la performance de l'indice le Cac All Tradable Index et respecte le principe du High Water Mark, une commission de surperformance sera versée à la Société de Gestion et représentera 15% TTC maximum pour les parts A, N, I, L, et F, de la différence entre la performance du Fonds Commun de Placement et l'indice de référence.
- si, sur l'exercice, la performance du Fonds Commun de Placement est positive mais inférieure à celle de l'indice de référence, la part variable sera nulle.
- si, sur l'exercice, la performance du Fonds Commun de Placement est positive et supérieure à celle de l'indice de référence, mais ne respecte pas la condition du High Water Mark, la part variable sera nulle.
- si, sur l'exercice, la performance du Fonds Commun de Placement est négative ou est inférieure à celle de l'indice de référence, la part variable sera nulle.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le fonds. Cette méthode revient à comparer l'actif du fonds SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT à l'actif d'un autre fonds suivant l'indicateur de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

- Si, au cours de l'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice est positive et est supérieure à l'indice de référence calculée sur la même période, et respecte la condition du High Water Mark, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- Si, au cours de l'exercice, la performance du Fonds est inférieure à la performance de l'Indice sur la même période, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures depuis le dernier versement d'une commission de surperformance.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance du FCP est positive et supérieure à l'indice de référence et au principe du High Water Mark.

En cas de rachat de part, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

La première période de calcul de la commission de surperformance prend fin à la clôture de décembre 2021 à l'exception de la part L qui prend fin à la clôture de décembre 2022.

Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices

antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part F	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part I	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part L	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part N	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>61 097 734,23</b>	<b>70 289 918,41</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 824 319,69	16 178 342,60
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 786 039,41	-11 695 774,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 785 940,74	2 924 000,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 885 185,50	-3 907 434,34
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-147 185,58	-146 329,73
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	430 239,38	-13 262 668,28
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-5 494 434,49	-5 924 673,87
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	5 924 673,87	-7 337 994,41
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	960 061,94	717 678,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>54 279 885,49</b>	<b>61 097 734,23</b>



### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 908 310,23	3,52
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 908 310,23	3,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	127 752,23
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>127 752,23</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	502 291,86
	Frais de gestion variable	371,41
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>502 663,27</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-374 911,04</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	7 470,588	862 127,86
Actions rachetées durant l'exercice	-14 239,635	-1 704 520,51
Solde net des souscriptions/rachats	-6 769,047	-842 392,65
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	65 061,767	
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part F</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	881,996	109 937,81
Actions rachetées durant l'exercice	-31 504,984	-3 824 624,58
Solde net des souscriptions/rachats	-30 622,988	-3 714 686,77
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	118 956,349	
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	11 184,420	852 812,64
Actions rachetées durant l'exercice	-9 132,000	-685 630,56
Solde net des souscriptions/rachats	2 052,420	167 182,08
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	65 328,212	
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part L</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	35 122,579	2 917 248,92
Actions rachetées durant l'exercice	-15 545,708	-1 311 575,12
Solde net des souscriptions/rachats	19 576,871	1 605 673,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	223 177,316	
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part N</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	1 863,161	228 759,48
Actions rachetées durant l'exercice	-18 932,435	-2 348 205,77
Solde net des souscriptions/rachats	-17 069,274	-2 119 446,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	27 683,645	
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	7 041,240	853 432,98
Actions rachetées durant l'exercice	-14 985,055	-1 911 482,87
Solde net des souscriptions/rachats	-7 943,815	-1 058 049,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	47 444,293	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part F</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part L</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	<b>29/12/2023</b>
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	158 943,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,98
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part F</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	98 373,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,58
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	53 176,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,98
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part L</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	294 337,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,68
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	53 087,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 655,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>



### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	878 537,32	683 386,24
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>878 537,32</b>	<b>683 386,24</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	60 707,09	77 496,87
<b>Total</b>	<b>60 707,09</b>	<b>77 496,87</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	318 256,58	266 936,44
<b>Total</b>	<b>318 256,58</b>	<b>266 936,44</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	94 661,86	75 095,24
<b>Total</b>	<b>94 661,86</b>	<b>75 095,24</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	198 319,00	55 747,31
<b>Total</b>	<b>198 319,00</b>	<b>55 747,31</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	53 999,55	80 010,33
<b>Total</b>	<b>53 999,55</b>	<b>80 010,33</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	152 593,24	128 100,05
<b>Total</b>	<b>152 593,24</b>	<b>128 100,05</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 230 397,46	-1 141 200,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-2 230 397,46</b>	<b>-1 141 200,62</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-312 241,90	-160 699,34
<b>Total</b>	<b>-312 241,90</b>	<b>-160 699,34</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-589 368,05	-339 444,44
<b>Total</b>	<b>-589 368,05</b>	<b>-339 444,44</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-214 318,81	-95 428,14
<b>Total</b>	<b>-214 318,81</b>	<b>-95 428,14</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-737 720,51	-314 386,42
<b>Total</b>	<b>-737 720,51</b>	<b>-314 386,42</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-137 612,09	-104 282,77
<b>Total</b>	<b>-137 612,09</b>	<b>-104 282,77</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-239 136,10	-126 959,51
<b>Total</b>	<b>-239 136,10</b>	<b>-126 959,51</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>70 289 918,41</b>	<b>61 097 734,23</b>	<b>54 279 885,49</b>
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part A en EUR</b>			
Actif net	11 735 990,94	8 601 059,56	7 593 561,53
Nombre de titres	79 525,471	71 830,814	65 061,767
Valeur liquidative unitaire	147,57	119,74	116,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,37	-2,23	-4,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,42	1,07	0,93
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part F en EUR</b>			
Actif net	27 952 143,37	18 256 075,06	14 350 460,41
Nombre de titres	186 847,981	149 579,337	118 956,349
Valeur liquidative unitaire	149,59	122,04	120,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,45	-2,26	-4,95
Capitalisation unitaire sur résultat	1,35	1,78	2,67
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part I en EUR</b>			
Actif net	4 970 910,43	5 132 349,06	5 216 620,85
Nombre de titres	50 000,000	63 275,792	65 328,212
Valeur liquidative unitaire	99,41	81,11	79,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,70	-1,50	-3,28
Capitalisation unitaire sur résultat	0,66	1,18	1,44
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part L en EUR</b>			
Actif net	11 518 768,17	16 745 836,69	17 945 523,13
Nombre de titres	113 008,450	203 600,445	223 177,316
Valeur liquidative unitaire	101,92	82,24	80,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,88	-1,54	-3,30
Capitalisation unitaire sur résultat	0,21	0,27	0,88

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part N en EUR</b>			
Actif net	5 030 986,11	5 510 160,37	3 348 958,65
Nombre de titres	33 336,188	44 752,919	27 683,645
Valeur liquidative unitaire	150,91	123,12	120,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,52	-2,33	-4,97
Capitalisation unitaire sur résultat	2,35	1,78	1,95
<b>Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part Z en EUR</b>			
Actif net	9 081 119,39	6 852 253,49	5 824 760,92
Nombre de titres	60 124,214	55 388,108	47 444,293
Valeur liquidative unitaire	151,03	123,71	122,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,53	-2,29	-5,04
Capitalisation unitaire sur résultat	2,35	2,31	3,21

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
AKWEL SA	EUR	139 055	2 247 128,80	4,14
ALTEN	EUR	15 000	2 019 000,00	3,72
ARAMIS GROUP SAS	EUR	208 815	908 345,25	1,68
ASSYTEM BRIME	EUR	46 000	2 277 000,00	4,19
AUBAY	EUR	30 900	1 286 985,00	2,37
AURES TECHNOLOGIES	EUR	68 075	168 145,25	0,31
BELIEVE SAS	EUR	29 872	313 656,00	0,58
BENETEAU	EUR	162 200	2 024 256,00	3,73
CEGEDIM	EUR	106 102	1 894 981,72	3,49
COGELEC SAS	EUR	14 819	107 437,75	0,20
CRCAM DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE CCI	EUR	23 820	1 549 967,40	2,85
DERICHEBOURG	EUR	767 000	3 896 360,00	7,17
EKINOPS	EUR	90 105	528 015,30	0,97
ELIOR GROUP SCA	EUR	130 000	381 160,00	0,70
FOCUS ENTERTAINMENT SA	EUR	29 947	465 975,32	0,85
FONTAINE PAJOT	EUR	9 014	1 032 103,00	1,90
FRANCOIS FRERES	EUR	15 000	673 500,00	1,24
GROUPE CRIT	EUR	36 787	2 891 458,20	5,32
GROUPE FNAC	EUR	25 000	687 500,00	1,27
HEXAOM SA	EUR	39 000	760 500,00	1,40
IPSOS	EUR	10 000	567 500,00	1,04
JACQUET METAL SA	EUR	113 928	2 232 988,80	4,11
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	15 180	777 216,00	1,43
LECTRA SA	EUR	30 800	962 500,00	1,77
MANITOU BF	EUR	12 000	278 400,00	0,51
MERSEN	EUR	65 810	2 316 512,00	4,27
NEURONES	EUR	11 400	498 750,00	0,92
OMER-DECUGIS & CIE SACA	EUR	105 131	434 191,03	0,80
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	11 841	1 181 731,80	2,18
PIERRE & VACANCES	EUR	517 925	803 819,60	1,48
PIERRE ET VACANCES (PIERRE & VACANCES) CW 15-09-27	EUR	129 180	21 831,42	0,04
PLASTIC OMNIUM	EUR	165 000	1 980 000,00	3,65
PLASTIQUES VAL LOIRE	EUR	3 931	14 505,39	0,03
SES IMAGOTAG SA	EUR	22 476	3 052 240,80	5,62
SOCIETE BIC	EUR	12 000	754 200,00	1,39
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	5 960	416 008,00	0,77
SOITEC SA	EUR	3 000	485 400,00	0,90
SOPRA STERIA	EUR	3 000	593 400,00	1,10
SPIE SA	EUR	12 500	353 750,00	0,66
SR TELEPERFORMANCE	EUR	16 900	2 231 645,00	4,12
SYNERGIE	EUR	72 167	2 540 278,40	4,68
TRIGANO SA	EUR	14 400	2 135 520,00	3,93
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	15 000	346 650,00	0,64
VALBIOTIS SAS	EUR	1 928	9 640,00	0,01

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	23 600	822 696,00	1,52
XILAM ANIMATION	EUR	74 433	294 754,68	0,55
XILAM ANIMATION RTS	EUR	74 433	2 314,87	0,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>52 221 918,78</b>	<b>96,21</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
APERAM	EUR	15 954	524 567,52	0,97
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>524 567,52</b>	<b>0,97</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>52 746 486,30</b>	<b>97,18</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>52 746 486,30</b>	<b>97,18</b>
<b>Créances</b>			<b>127 752,23</b>	<b>0,23</b>
<b>Dettes</b>			<b>-502 663,27</b>	<b>-0,93</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 908 310,23</b>	<b>3,52</b>
<b>Actif net</b>			<b>54 279 885,49</b>	<b>100,00</b>

Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part I	EUR	65 328,212	79,85
Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part F	EUR	118 956,349	120,63
Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part A	EUR	65 061,767	116,71
Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part N	EUR	27 683,645	120,97
Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part Z	EUR	47 444,293	122,77
Action SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part L	EUR	223 177,316	80,40



# **SEXTANT AUTOUR DU MONDE**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>61 021 092,46</b>	<b>59 031 291,51</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>61 021 092,46</b>	<b>58 675 224,52</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	61 021 092,46	58 675 224,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>356 066,99</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	356 066,99
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>2 907 094,41</b>	<b>1 331 902,00</b>
Opérations de change à terme de devises	2 560 369,15	738 643,96
Autres	346 725,26	593 258,04
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 140 792,18</b>	<b>1 161 308,03</b>
Liquidités	1 140 792,18	1 161 308,03
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>65 068 979,05</b>	<b>61 524 501,54</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	58 573 092,90	60 079 609,22
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 578 789,42	-663 075,63
Résultat de l'exercice (a,b)	239 432,10	536 096,18
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>62 391 314,42</b>	<b>59 952 629,77</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>344 073,55</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	344 073,55
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	344 073,55
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>2 677 026,40</b>	<b>945 200,07</b>
Opérations de change à terme de devises	2 534 591,60	740 220,19
Autres	142 434,80	204 979,88
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>638,23</b>	<b>282 598,15</b>
Concours bancaires courants	638,23	282 598,15
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>65 068 979,05</b>	<b>61 524 501,54</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 0323	0,00	9 044 272,66
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
GAMESTOP A 01/2023 PUT 5	0,00	13 837,43
GAMESTOP A 01/2023 PUT 10	0,00	91 327,06
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	39 696,39	7 019,77
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 116 900,82	1 602 787,60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	9 222,47
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 156 597,21</b>	<b>1 619 029,84</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 169,96	5 223,29
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>8 169,96</b>	<b>5 223,29</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 148 427,25</b>	<b>1 613 806,55</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	884 812,25	972 539,85
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>263 615,00</b>	<b>641 266,70</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-24 182,90	-105 170,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>239 432,10</b>	<b>536 096,18</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013306420 - Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N : Taux de frais maximum de 1.20%TTC

FR0010373183 - Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z : Taux de frais maximum de 0.10%TTC

FR0011171263 - Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I : Taux de frais maximum de 1.20%TTC

**Modalités de calcul de la commission de surperformance (parts A, N et I)**

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes : commission de surperformance.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et le seuil de référence, sur l'exercice.

La performance du Fonds Commun de Placement est en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si, sur l'exercice, la performance du fonds Commun de Placement est positive et supérieure à son indice de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du fonds Commun de Placement et le seuil de référence.
- si, sur l'exercice, la performance du fonds Commun de Placement est négative ou inférieure à son indice de référence, la part variable sera nulle.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le fonds. Cette méthode revient à comparer l'actif du fonds Sextant Around the World à l'actif d'un fonds suivant le seuil de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

- si, au cours de l'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au seuil de référence entre deux valeurs liquidatives ou d'une performance négative, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance du FCP est supérieure au seuil de référence et est positive.
- en cas de rachat de parts, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Aucun frais de gestion variables a été prélevé au cours de l'exercice 2022.

**Affectation des sommes distribuables**

**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action SEXTANT AROUND THE WORLD A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT AROUND THE WORLD I	Capitalisation	Capitalisation



Action SEXTANT ATOUR DU MONDE N	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT ATOUR DU MONDE Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>59 952 629,77</b>	<b>80 892 794,33</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 468 122,17	6 326 355,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 767 587,00	-17 601 352,95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 230 015,65	8 113 659,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 915 960,07	-8 172 563,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	198 259,90	2 249 171,72
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 580 066,02	-3 140 413,37
Frais de transactions	-219 583,77	-226 475,16
Différences de change	-2 209 268,57	-936 752,83
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 151 800,28	-8 499 330,81
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	9 533 447,45	2 381 647,17
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 381 647,17	-10 880 977,98
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-180 662,92	306 270,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	180 662,92
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-180 662,92	125 607,63
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	263 615,00	641 266,70
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>62 391 314,42</b>	<b>59 952 629,77</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140 792,18	1,83
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	638,23	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 140 792,18	1,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	638,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2 USD		Devise 3 CAD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	17 390 667,12	27,87	10 952 570,78	17,55	10 359 047,78	16,60	12 623 710,87	20,23
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	26 645,29	0,04	995 250,18	1,60	3 155,04	0,01	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	50 654,96	0,08	60 885,15	0,10	622 788,23	1,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	1 534 591,60	2,46	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	992 971,03
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	1 567 398,12
	Ventes à règlement différé	298 131,89
	Souscriptions à recevoir	16 513,89
	Coupons et dividendes en espèces	32 079,48
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>2 907 094,41</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	1 534 591,60
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 000 000,00
	Achats à règlement différé	53 623,04
	Rachats à payer	18 577,37
	Frais de gestion fixe	70 234,39
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 677 026,40</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>230 068,01</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	22 347,562	5 411 484,03
Actions rachetées durant l'exercice	-37 480,464	-9 018 981,43
Solde net des souscriptions/rachats	-15 132,902	-3 607 497,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	160 153,652	
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-94,921	-259 963,37
Solde net des souscriptions/rachats	-94,921	-259 963,37
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	956,209	
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-12 869,073	-3 346 659,61
Solde net des souscriptions/rachats	-12 869,073	-3 346 659,61
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 586,374	
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	202,430	56 638,14
Actions rachetées durant l'exercice	-4 108,500	-1 141 982,59
Solde net des souscriptions/rachats	-3 906,070	-1 085 344,45
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	50 551,211	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	803 319,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	32 408,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	34 321,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 762,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS



### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	239 432,10	536 096,18
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>239 432,10</b>	<b>536 096,18</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-41 838,01	132 980,19
<b>Total</b>	<b>-41 838,01</b>	<b>132 980,19</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	17 747,37	30 647,08
<b>Total</b>	<b>17 747,37</b>	<b>30 647,08</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 659,65	39 349,14
<b>Total</b>	<b>2 659,65</b>	<b>39 349,14</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	260 863,09	333 119,77
<b>Total</b>	<b>260 863,09</b>	<b>333 119,77</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 578 789,42	-663 075,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 578 789,42</b>	<b>-663 075,63</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 454 489,35	-432 947,86
<b>Total</b>	<b>2 454 489,35</b>	<b>-432 947,86</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	164 561,92	-29 257,24
<b>Total</b>	<b>164 561,92</b>	<b>-29 257,24</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	25 475,71	-37 547,04
<b>Total</b>	<b>25 475,71</b>	<b>-37 547,04</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	934 262,44	-163 323,49
<b>Total</b>	<b>934 262,44</b>	<b>-163 323,49</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>117 655 036,93</b>	<b>91 367 267,29</b>	<b>80 892 794,33</b>	<b>59 952 629,77</b>	<b>62 391 314,42</b>
<b>Action SEXTANT AROUND THE WORLD A en EUR</b>					
Actif net	76 929 961,59	55 593 033,57	52 434 252,95	39 366 492,51	42 712 625,52
Nombre de titres	329 466,640	248 733,460	203 222,176	175 286,554	160 153,652
Valeur liquidative unitaire	233,49	223,50	258,01	224,58	266,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,00	-11,87	36,21	-2,46	15,32
Capitalisation unitaire sur résultat	1,26	-0,54	-0,89	0,75	-0,26
<b>Action SEXTANT AROUND THE WORLD I en EUR</b>					
Actif net	21 738 023,64	5 291 176,70	3 524 890,06	2 636 941,08	2 871 447,94
Nombre de titres	8 535,276	2 153,457	1 232,829	1 051,130	956,209
Valeur liquidative unitaire	2 546,84	2 457,06	2 859,18	2 508,67	3 002,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	65,31	-130,08	407,26	-27,83	172,09
Capitalisation unitaire sur résultat	32,62	11,40	11,62	29,15	18,56
<b>Action SEXTANT AROUND THE WORLD N en EUR</b>					
Actif net	5 689 792,08	6 535 157,31	4 684 371,42	3 384 133,36	444 461,99
Nombre de titres	23 944,285	28 501,529	17 556,509	14 455,447	1 586,374
Valeur liquidative unitaire	237,62	229,29	266,81	234,10	280,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,09	-12,13	37,23	-2,59	16,05
Capitalisation unitaire sur résultat	3,06	1,09	1,15	2,72	1,67
<b>Action SEXTANT AROUND THE WORLD Z en EUR</b>					
Actif net	13 297 259,62	23 947 899,71	20 249 279,90	14 565 062,82	16 362 778,97
Nombre de titres	50 624,944	93 454,270	67 162,970	54 457,281	50 551,211
Valeur liquidative unitaire	262,66	256,25	301,49	267,45	323,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,71	-13,49	42,47	-2,99	18,48

Capitalisation unitaire sur résultat	6,00	3,74	4,33	6,11	5,16
--------------------------------------	------	------	------	------	------



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
KONTRON AG	EUR	34 000	731 000,00	1,17
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>731 000,00</b>	<b>1,17</b>
<b>CANADA</b>				
5N PLUS INC	CAD	430 000	1 115 886,31	1,79
ARTEMIS GOLD INC	CAD	110 000	477 275,85	0,77
BADGER DAYLIGHTING LTD	CAD	23 000	642 818,89	1,03
BOMBARDIER INC-B	CAD	18 000	657 544,97	1,05
BRP INC/CA	CAD	12 000	781 161,61	1,25
FRANCO-NEVADA CORP	USD	19 570	1 963 112,03	3,15
GDI INTEGRATED FACILITY SERV	CAD	27 000	678 058,49	1,09
RICHELIEU HARDWARE	CAD	22 500	741 143,76	1,18
RUSSELL METALS INC	CAD	53 300	1 647 740,63	2,64
SLEEP COUNTRY CANADA HOLDING	CAD	51 000	896 684,06	1,44
STELLA-JONES INC	CAD	14 000	741 233,01	1,19
STINGRAY GROUP INC	CAD	260 000	1 081 697,10	1,73
VOXTUR ANALYTICS (VOXTUR ANALYTICS CORP) WR 30-06-28	CAD	2 700 000	67 101,47	0,11
VOXTUR ANALYTICS CORP	CAD	11 000 000	830 701,63	1,33
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>12 322 159,81</b>	<b>19,75</b>
<b>CHINE</b>				
NETEASE INC	HKD	70 000	1 141 002,23	1,83
PINDUODUO INC-ADR	USD	10 000	1 324 491,92	2,12
<b>TOTAL CHINE</b>			<b>2 465 494,15</b>	<b>3,95</b>
<b>COREE DU SUD</b>				
DENTIUM CO - REGISTERED	KRW	5 600	515 646,96	0,83
HYUNDAI EZWEL CO LTD	KRW	200 000	832 232,83	1,33
RAY CO LTD/KR	KRW	68 500	1 100 195,63	1,76
<b>TOTAL COREE DU SUD</b>			<b>2 448 075,42</b>	<b>3,92</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
BEACON ROOFING SUPPLY INC	USD	23 000	1 811 849,91	2,90
GLOBAL INDUSTRIAL COMPANY	USD	78 000	2 742 515,73	4,40
SOMERO ENTERPRISE INC	GBP	220 000	952 051,24	1,53
TOPBUILD CORP	USD	1 560	528 534,47	0,85
UPWORK INC	USD	97 000	1 305 743,90	2,09
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>7 340 695,25</b>	<b>11,77</b>
<b>FRANCE</b>				
AKWEL SA	EUR	48 000	775 680,00	1,24
ALTEN	EUR	6 000	807 600,00	1,29
CRCAM DU LANGUEDOC CCI	EUR	9 941	479 156,20	0,77
CRCAM NORD FRANCE CCI	EUR	19 306	246 499,01	0,39
DERICHEBOURG	EUR	155 000	787 400,00	1,27
GROUPE CRIT	EUR	9 617	755 896,20	1,21
GROUPE GUILLIN	EUR	25 000	772 500,00	1,24
PLASTIC OMNIUM	EUR	50 000	600 000,00	0,97
SES IMAGOTAG SA	EUR	6 300	855 540,00	1,36

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SR TELEPERFORMANCE	EUR	9 400	1 241 270,00	1,99
TRIGANO SA	EUR	5 200	771 160,00	1,24
VIEL ET COMPAGNIE	EUR	102 517	871 394,50	1,39
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 964 095,91</b>	<b>14,36</b>
<b>INDE</b>				
ION EXCHANGE (INDIA) LTD	INR	100 000	611 605,16	0,98
<b>TOTAL INDE</b>			<b>611 605,16</b>	<b>0,98</b>
<b>INDONESIE</b>				
MAP AKTIF ADIPERKASA PT	IDR	50 000 000	2 410 588,29	3,86
<b>TOTAL INDONESIE</b>			<b>2 410 588,29</b>	<b>3,86</b>
<b>IRLANDE</b>				
ALLEGION PLC-W/I	USD	5 000	573 439,55	0,92
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>573 439,55</b>	<b>0,92</b>
<b>JAPON</b>				
ANEST IWATA CORP.	JPY	100 790	717 739,43	1,15
ARAYA INDUSTRIAL CO LTD	JPY	25 000	466 501,92	0,75
AVANT CORP	JPY	244 900	2 236 177,11	3,58
BUSINESS BRAIN SHOWAOTA INC	JPY	290 938	4 076 364,51	6,53
MARUZEN	JPY	62 084	1 104 275,09	1,77
NISSAN SHATAI	JPY	80 000	473 115,78	0,76
PCA CORP	JPY	100 000	722 387,69	1,16
PRESTIGE INTL	JPY	180 000	693 492,19	1,11
PRO-SHIP INC	JPY	143 713	1 265 177,11	2,03
SHIN PRO MAINT INC	JPY	199 900	1 880 477,91	3,01
TRUST TECH INC	JPY	225 000	3 393 777,38	5,44
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>17 029 486,12</b>	<b>27,29</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
COMMERCE ONE HOLDINGS INC	JPY	79 000	361 181,00	0,58
ORION ENGINEERED CARBONS SA	USD	28 000	702 883,27	1,13
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 064 064,27</b>	<b>1,71</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ADMIRAL GROUP PLC	GBP	25 000	774 335,01	1,25
CIRCASSIA PHARMACEUTICA -WI	GBP	1 130 000	873 694,54	1,40
DOMINO'S PIZZA GROUP PLC	GBP	177 000	769 645,14	1,23
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>2 417 674,69</b>	<b>3,88</b>
<b>VIETNAM</b>				
CORPORATION FOR FINANCING	VND	737 018	2 642 713,84	4,24
<b>TOTAL VIETNAM</b>			<b>2 642 713,84</b>	<b>4,24</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>61 021 092,46</b>	<b>97,80</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>61 021 092,46</b>	<b>97,80</b>
<b>Créances</b>			<b>2 907 094,41</b>	<b>4,66</b>
<b>Dettes</b>			<b>-2 677 026,40</b>	<b>-4,29</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 140 153,95</b>	<b>1,83</b>
<b>Actif net</b>			<b>62 391 314,42</b>	<b>100,00</b>

Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE Z	EUR	50 551,211	323,68
Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE I	EUR	956,209	3 002,95
Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE N	EUR	1 586,374	280,17
Action SEXTANT AUTOUR DU MONDE A	EUR	160 153,652	266,69

# **SEXTANT TECH**

**COMPTES ANNUELS**  
**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>46 477 105,04</b>	<b>37 502 554,47</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>43 620 533,35</b>	<b>37 502 554,47</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	43 620 533,35	37 502 554,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>2 856 571,69</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 856 571,69	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>37 207,77</b>	<b>4 339,28</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	37 207,77	4 339,28
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3 095 565,82</b>	<b>2 097 893,55</b>
Liquidités	3 095 565,82	2 097 893,55
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>49 609 878,63</b>	<b>39 604 787,30</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	44 896 265,33	41 560 898,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 577 390,03	-3 162 658,23
Résultat de l'exercice (a,b)	63 874,31	1 183 270,57
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>49 537 529,67</b>	<b>39 581 510,77</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>72 348,96</b>	<b>23 276,53</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	72 348,96	23 276,53
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>49 609 878,63</b>	<b>39 604 787,30</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	29 212,52	1 375,14
Produits sur actions et valeurs assimilées	389 066,82	1 008 099,69
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>418 279,34</b>	<b>1 009 474,83</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 497,87	4 102,91
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 497,87</b>	<b>4 102,91</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>416 781,47</b>	<b>1 005 371,92</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	350 271,55	127 543,39
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>66 509,92</b>	<b>877 828,53</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 635,61	305 442,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>63 874,31</b>	<b>1 183 270,57</b>



# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013306412 - Action SEXTANT TECH N : Taux de frais maximum de 1,10% TTC

FR0011050897 - Action SEXTANT TECH Z : Taux de frais maximum de 0,10% TTC. A compter du 29/12/2023, le fond ne prévoit plus de frais de gestion pour la part « Z ».

FR0011050889 - Action SEXTANT TECH I : Taux de frais maximum de 0.85 % TTC  
FR0011050863 - Action SEXTANT TECH A : Taux de frais maximum de 1,90% TTC  
FR001400BAA7 - Action SEXTANT TECH SI : Taux de frais maximum de 0.70 % TTC.  
FR001400E5S0 - Action SEXTANT TECH F : Taux de frais maximum de 0.70 % TTC.  
FR001400EMP4 - Action SEXTANT TECH L : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.

### **Modalités de calcul de la commission de surperformance (parts A, I, SI et N)**

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance des actions A,I et N du compartiment et l'indice de référence, sur l'exercice.

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :  
La performance du compartiment est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si, sur l'exercice, la performance des actions A, I, SI et N du compartiment est positive et est supérieure à la performance de l'indice DJ STOXX 600 dividendes réinvestis, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du compartiment et l'indice.
- si, sur l'exercice, la performance des actions A, I, SI et N du compartiment est négative ou est inférieure à celle de l'indice, la part variable sera nulle.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net des actions A, I, SI et N sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le compartiment. Cette méthode revient à comparer l'actif des actions A, I, SI et N du compartiment Sextant Tech à l'actif d'un compartiment suivant l'indicateur de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

- si, au cours de l'exercice, la performance des actions A,I et N du compartiment, depuis le début de l'exercice est positive ou est supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- dans le cas d'une sous-performance des actions A,I et N du compartiment par rapport au seuil de référence entre deux valeurs liquidatives ou d'une performance négative, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance des actions A, I, SI et N du compartiment est supérieure au seuil de référence.
- en cas de rachat d'action, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

La commission de surperformance ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance des actions A, I, SI et N du compartiment est positive et supérieure à celle de l'indice de référence.

La première période de calcul de la commission de surperformance prend fin à la clôture de juin 2021

Toute sous-performance du compartiment par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée de la période de rattrapage est fixée à cinq ans. Si au cours de la période de rattrapage une nouvelle sous performance venait à être constatée, celle-ci ouvrirait une nouvelle période de rattrapage de 5 ans à partir de cette constatation au titre de cette sous-performance. Enfin, si la sous performance n'a pas été rattrapée au bout de 5 ans, elle n'est plus prise en compte pour l'exercice de la 6ème année.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action SEXTANT TECH A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT TECH F	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT TECH I	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT TECH L	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT TECH N	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT TECH SI	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT TECH Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>39 581 510,77</b>	<b>19 850 436,89</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 889 844,72	39 983 003,21
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 182 717,37	-12 193 263,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 399 938,58	3 354 854,33
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 336 129,77	-5 522 294,76
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	100 099,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-253 592,00
Frais de transactions	-101 143,06	-193 756,17
Différences de change	-766 243,44	-271 155,83
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 985 959,32	-6 172 807,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 194 129,36	-3 791 829,96
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 791 829,96	-2 380 977,21
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	22 158,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	22 158,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	66 509,92	877 828,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>49 537 529,67</b>	<b>39 581 510,77</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 095 565,82	6,25
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 095 565,82	6,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 HKD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	9 630 253,92	19,44	4 008 609,57	8,09	2 959 974,50	5,98	2 736 117,90	5,52
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 022,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 271,02	0,39
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	32 790,94
	Souscriptions à recevoir	4 416,83
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>37 207,77</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	72 248,94
	Frais de gestion variable	100,02
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>72 348,96</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-35 141,19</b>



### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT TECH A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	4 709,063	778 958,51
Actions rachetées durant l'exercice	-8 682,803	-1 440 077,13
Solde net des souscriptions/rachats	-3 973,740	-661 118,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	26 567,974	
<b>Action SEXTANT TECH F</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 000,000	
<b>Action SEXTANT TECH I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	2,168	195 647,90
Actions rachetées durant l'exercice	-3,133	-279 180,70
Solde net des souscriptions/rachats	-0,965	-83 532,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	53,372	
<b>Action SEXTANT TECH L</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
<b>Action SEXTANT TECH N</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	3 404,379	539 772,68
Actions rachetées durant l'exercice	-382,103	-68 038,63
Solde net des souscriptions/rachats	3 022,276	471 734,05
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	9 375,995	
<b>Action SEXTANT TECH SI</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
<b>Action SEXTANT TECH Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	108,080	375 465,63
Actions rachetées durant l'exercice	-373,930	-1 395 420,91
Solde net des souscriptions/rachats	-265,850	-1 019 955,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 169,800	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action SEXTANT TECH A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT TECH F</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT TECH I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT TECH L</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT TECH N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT TECH SI</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT TECH Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT TECH A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	92 784,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,98
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT TECH F</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	173 647,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT TECH I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	43 689,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT TECH L</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	89,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT TECH N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	18 043,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,18
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT TECH SI</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	88,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Frais de gestion variables provisionnés	100,02
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,87
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT TECH Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	21 829,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	63 874,31	1 183 270,57
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>63 874,31</b>	<b>1 183 270,57</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-46 839,25	197 595,20
<b>Total</b>	<b>-46 839,25</b>	<b>197 595,20</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	29 845,43	-873,82
<b>Total</b>	<b>29 845,43</b>	<b>-873,82</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-771,47	260 060,05
<b>Total</b>	<b>-771,47</b>	<b>260 060,05</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	15,75	-0,43
<b>Total</b>	<b>15,75</b>	<b>-0,43</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-4 277,53	59 333,76
<b>Total</b>	<b>-4 277,53</b>	<b>59 333,76</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-84,40	1,27
<b>Total</b>	<b>-84,40</b>	<b>1,27</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	85 985,78	667 154,54
<b>Total</b>	<b>85 985,78</b>	<b>667 154,54</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 577 390,03	-3 162 658,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>4 577 390,03</b>	<b>-3 162 658,23</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	447 962,55	-680 607,85
<b>Total</b>	<b>447 962,55</b>	<b>-680 607,85</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 282 877,30	-2 801,47
<b>Total</b>	<b>2 282 877,30</b>	<b>-2 801,47</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	481 025,45	-640 881,29
<b>Total</b>	<b>481 025,45</b>	<b>-640 881,29</b>



	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 178,49	-0,14
<b>Total</b>	<b>1 178,49</b>	<b>-0,14</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	164 604,05	-146 219,61
<b>Total</b>	<b>164 604,05</b>	<b>-146 219,61</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 169,76	-203,72
<b>Total</b>	<b>1 169,76</b>	<b>-203,72</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT TECH Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 198 572,43	-1 691 944,15
<b>Total</b>	<b>1 198 572,43</b>	<b>-1 691 944,15</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>23 328 472,57</b>	<b>17 248 957,25</b>	<b>19 850 436,89</b>	<b>39 581 510,77</b>	<b>49 537 529,67</b>
<b>Action SEXTANT TECH A en EUR</b>					
Actif net	10 474 177,42	7 405 451,66	8 809 078,49	4 371 844,04	4 829 034,55
Nombre de titres	67 668,822	51 324,689	43 021,750	30 541,714	26 567,974
Valeur liquidative unitaire	154,78	144,28	204,75	143,14	181,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,60	-19,22	32,90	-22,28	16,86
Capitalisation unitaire sur résultat	1,84	0,14	0,42	6,46	-1,76
<b>Action SEXTANT TECH F en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	19 224 204,61	24 705 046,20
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	2 000,000	2 000,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	9 612,10	12 352,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-1,40	1 141,43
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,43	14,92
<b>Action SEXTANT TECH I en EUR</b>					
Actif net	4 647 245,67	2 619 101,62	3 280 593,34	4 128 215,27	5 203 091,37
Nombre de titres	58,597	35,067	30,644	54,337	53,372
Valeur liquidative unitaire	79 308,59	74 688,49	107 054,99	75 974,29	97 487,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5 939,31	-9 968,65	17 147,63	-11 794,56	9 012,69
Capitalisation unitaire sur résultat	1 762,74	897,12	1 133,40	4 786,05	-14,45
<b>Action SEXTANT TECH L en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	9 922,35	12 751,23
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	9 922,35	12 751,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,14	1 178,49
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,43	15,75

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action SEXTANT TECH N en EUR</b>					
Actif net	160 720,09	145,77	213 937,28	941 868,67	1 779 029,81
Nombre de titres	1 038,216	1,000	1 024,198	6 353,719	9 375,995
Valeur liquidative unitaire	154,80	145,77	208,88	148,23	189,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,58	-19,44	33,66	-23,01	17,55
Capitalisation unitaire sur résultat	3,37	1,76	2,20	9,33	-0,45
<b>Action SEXTANT TECH SI en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	9 898,22	12 615,06
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	9 898,22	12 615,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-203,72	1 169,76
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	1,27	-84,40
<b>Action SEXTANT TECH Z en EUR</b>					
Actif net	8 046 329,39	7 224 258,20	7 546 827,78	10 895 557,61	12 995 961,45
Nombre de titres	2 422,036	2 311,426	1 686,288	3 435,650	3 169,800
Valeur liquidative unitaire	3 322,13	3 125,45	4 475,40	3 171,32	4 099,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-248,82	-415,82	717,08	-492,46	378,12
Capitalisation unitaire sur résultat	70,71	32,32	43,58	194,18	27,12

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
HELLOFRESH AG	EUR	75 000	1 073 250,00	2,17
KONTRON AG	EUR	115 000	2 472 500,00	4,99
PSI AG PRODUKTE	EUR	42 000	1 062 600,00	2,14
WESTWING GROUP AG	EUR	70 000	618 800,00	1,25
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>5 227 150,00</b>	<b>10,55</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BARCO NV	EUR	60 000	993 000,00	2,00
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>993 000,00</b>	<b>2,00</b>
<b>CHINE</b>				
KE HOLDINGS INC-CL A	HKD	200 000	1 003 970,67	2,03
NETEASE INC	HKD	120 000	1 956 003,83	3,95
PINDUODUO INC-ADR	USD	7 000	927 144,34	1,87
<b>TOTAL CHINE</b>			<b>3 887 118,84</b>	<b>7,85</b>
<b>COREE DU SUD</b>				
RAY CO LTD/KR	KRW	20 000	321 225,00	0,65
<b>TOTAL COREE DU SUD</b>			<b>321 225,00</b>	<b>0,65</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	7 500	486 600,00	0,99
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>486 600,00</b>	<b>0,99</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ALPHABET- A	USD	8 000	1 011 650,75	2,05
ARISTA NETWORKS INC	USD	6 500	1 385 791,88	2,79
Meta Platforms - A	USD	8 800	2 819 760,11	5,70
MICROSOFT CORP	USD	1 300	442 540,17	0,89
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	22 000	1 223 029,92	2,46
SALESFORCE INC	USD	3 000	714 633,59	1,45
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>7 597 406,42</b>	<b>15,34</b>
<b>FRANCE</b>				
ALTEN	EUR	15 000	2 019 000,00	4,08
ASSYTEM BRIME	EUR	25 000	1 237 500,00	2,50
BELIEVE SAS	EUR	69 853	733 456,50	1,48
CEGEDIM	EUR	69 913	1 248 646,18	2,52
EKINOPS	EUR	54 023	316 574,78	0,64
LECTRA SA	EUR	65 000	2 031 250,00	4,10
LUMIBIRD SA	EUR	50 000	609 000,00	1,22
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	13 000	1 297 400,00	2,62
SES IMAGOTAG SA	EUR	20 000	2 716 000,00	5,48
SOITEC SA	EUR	5 000	809 000,00	1,64
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	30 000	693 300,00	1,41
WAVESTONE	EUR	36 000	2 113 200,00	4,26
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>15 824 327,46</b>	<b>31,95</b>
<b>ITALIE</b>				
GRUPPO MUTUIONLINE SPA	EUR	55 000	1 754 500,00	3,54
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 754 500,00</b>	<b>3,54</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>JAPON</b>				
AVANT CORP	JPY	160 000	1 460 956,87	2,95
HENNGE KK	JPY	45 000	348 768,78	0,70
NINTENDO CO LTD	JPY	35 000	1 653 882,54	3,34
YAPPLI INC	JPY	35 000	224 967,58	0,46
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>3 688 575,77</b>	<b>7,45</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
COMMERCE ONE HOLDINGS INC	JPY	70 000	320 033,80	0,64
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>320 033,80</b>	<b>0,64</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
FUNDING CIRCLE HOLDINGS-WI	GBP	765 000	353 124,46	0,71
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>353 124,46</b>	<b>0,71</b>
<b>SUEDE</b>				
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	USD	6 500	1 105 703,16	2,23
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>1 105 703,16</b>	<b>2,23</b>
<b>VIETNAM</b>				
CORPORATION FOR FINANCING	VND	575 000	2 061 768,44	4,16
<b>TOTAL VIETNAM</b>			<b>2 061 768,44</b>	<b>4,16</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>43 620 533,35</b>	<b>88,06</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>43 620 533,35</b>	<b>88,06</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
BFT AUREUS ISR IC	EUR	25 840	2 856 571,69	5,76
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 856 571,69</b>	<b>5,76</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>2 856 571,69</b>	<b>5,76</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>2 856 571,69</b>	<b>5,76</b>
Créances			37 207,77	0,08
Dettes			-72 348,96	-0,15
Comptes financiers			3 095 565,82	6,25
<b>Actif net</b>			<b>49 537 529,67</b>	<b>100,00</b>

Action SEXTANT TECH L	EUR	1,000	12 751,23
Action SEXTANT TECH SI	EUR	1,000	12 615,06
Action SEXTANT TECH Z	EUR	3 169,800	4 099,93
Action SEXTANT TECH I	EUR	53,372	97 487,28
Action SEXTANT TECH N	EUR	9 375,995	189,74
Action SEXTANT TECH A	EUR	26 567,974	181,76
Action SEXTANT TECH F	EUR	2 000,000	12 352,52

# **SEXTANT PEA**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>990 665,16</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>137 949 477,65</b>	<b>151 616 158,08</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>137 478 412,81</b>	<b>146 316 568,18</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	137 478 412,81	146 316 568,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>49 222,32</b>	<b>1 917 275,75</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	49 222,32	1 917 275,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>357 546,14</b>	<b>2 261 931,53</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	357 546,14	2 261 931,53
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>64 296,38</b>	<b>1 120 382,62</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	64 296,38	1 120 382,62
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>292 087,66</b>	<b>1 136 656,96</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	292 087,66	1 136 656,96
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>4 790 932,22</b>	<b>3 116 187,70</b>
Liquidités	4 790 932,22	3 116 187,70
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>143 032 497,53</b>	<b>156 859 667,90</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	139 187 111,83	141 106 895,85
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 181 809,43	15 056 295,09
Résultat de l'exercice (a,b)	163 392,26	-352 632,45
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>142 532 313,52</b>	<b>155 810 558,49</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>64 296,38</b>	<b>770 380,29</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	64 296,38	770 380,29
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	64 296,38	770 380,29
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>287 286,45</b>	<b>278 729,12</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	287 286,45	278 729,12
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>148 601,18</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	148 601,18	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>143 032 497,53</b>	<b>156 859 667,90</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 0123	0,00	4 205 825,00
SP 500 MINI 0323	0,00	5 788 334,50
SP 500 MINI 0324	2 181 686,51	0,00
E-MIN RUS 200 0323	0,00	2 903 794,80
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
VIVENDI 06/2023 CALL 11	0,00	3 342 750,00
VIVENDI 06/2023 CALL 10	0,00	6 373 510,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	114 514,26	9 681,65
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 146 583,54	3 132 003,18
Produits sur obligations et valeurs assimilées	326 591,26	95 170,65
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>3 587 689,06</b>	<b>3 236 855,48</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	-3 876,43	1 626,96
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>-3 876,43</b>	<b>1 626,96</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>3 591 565,49</b>	<b>3 235 228,52</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 345 743,75	3 580 021,68
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>245 821,74</b>	<b>-344 793,16</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-82 429,48	-7 839,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>163 392,26</b>	<b>-352 632,45</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010373217 - Action SEXTANT PEA Z : Taux de frais maximum de 0,10 % TTC, à partir du 29/12/2023, les frais de la part Z sont à NEANT

### **Commission de surperformance**

Actions A : 15% TTC de la performance de l'action A du compartiment au-delà de 5% par année calendaire

#### **Modalités de calcul de la commission de surperformance**

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'action A du compartiment commun de placement et le seuil de référence, sur l'exercice.

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :  
La performance du compartiment est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si, sur l'exercice, la performance de l'action A du compartiment est supérieure à 5%, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du compartiment et le seuil de référence.
- si, sur l'exercice, la performance de l'action A du compartiment est inférieure à 5% de référence, la part variable sera nulle.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'action A du compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un compartiment fictif réalisant une performance annualisée de 5% et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment réel »

- si, au cours de l'exercice, la performance de l'action A du compartiment, depuis le début de l'exercice est supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- dans le cas d'une sous-performance de l'action A du compartiment par rapport au seuil de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance de l'action A du compartiment est supérieure au seuil de référence.
- en cas de rachat de part, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

Toute sous-performance du compartiment par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissant est instaurée avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance. Afin de se conformer aux recommandations ci-dessus, il convient de veiller à ce que toute sous-performance soit reportée. Si pendant cette période l'action A du compartiment a surperformé le seuil de référence, la société de gestion peut cristalliser les commissions de surperformance et les prélever.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Action(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Action SEXTANT PEA A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT PEA Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>155 810 558,49</b>	<b>204 616 322,71</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 502 988,14	7 102 286,77
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-32 120 840,18	-27 811 033,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 310 606,68	21 563 462,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 131 394,44	-9 469 897,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	883 848,38	18 959 994,69
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 824 442,57	-15 094 493,19
Frais de transactions	-321 663,43	-595 176,40
Différences de change	257 723,04	257 904,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 278 786,67	-44 787 345,33
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 744 315,25	-2 534 471,42
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 534 471,42	-42 252 873,91
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-359 679,00	1 413 327,24
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-64 296,38	295 382,62
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-295 382,62	1 117 944,62
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	245 821,74	-344 793,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>142 532 313,52</b>	<b>155 810 558,49</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	49 222,32	0,03
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>49 222,32</b>	<b>0,03</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	2 181 686,51	1,53
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>2 181 686,51</b>	<b>1,53</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	37 797,00	0,03	0,00	0,00	11 425,32	0,01	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 790 932,22	3,36
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 601,18	0,10
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	11 425,32	0,01	0,00	0,00	37 797,00	0,03
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 790 932,22	3,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	148 601,18	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 NOK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	8 086 189,08	5,67	5 728 330,92	4,02	3 427 191,97	2,40	1 171 219,98	0,82
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	65 858,87	0,05	152 754,27	0,11
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	128 490,82	0,09	676,23	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 601,18	0,10
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 181 686,51	1,53
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	71 965,76
	Dépôts de garantie en espèces	152 754,27
	Coupons et dividendes en espèces	67 367,63
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>292 087,66</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	48 921,43
	Frais de gestion fixe	238 365,02
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>287 286,45</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>4 801,21</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT PEA A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	8 286,176	9 133 028,44
Actions rachetées durant l'exercice	-28 456,941	-31 033 671,75
Solde net des souscriptions/rachats	-20 170,765	-21 900 643,31
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	123 702,101	
<b>Action SEXTANT PEA Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	637,250	369 959,70
Actions rachetées durant l'exercice	-1 866,970	-1 087 168,43
Solde net des souscriptions/rachats	-1 229,720	-717 208,73
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 631,490	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action SEXTANT PEA A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT PEA Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT PEA A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 342 358,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT PEA Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 385,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	163 392,26	-352 632,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>163 392,26</b>	<b>-352 632,45</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT PEA A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	94 257,45	-420 230,92
<b>Total</b>	<b>94 257,45</b>	<b>-420 230,92</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT PEA Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	69 134,81	67 598,47
<b>Total</b>	<b>69 134,81</b>	<b>67 598,47</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 181 809,43	15 056 295,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 181 809,43</b>	<b>15 056 295,09</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Action SEXTANT PEA A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 109 363,08	14 705 073,49
<b>Total</b>	<b>3 109 363,08</b>	<b>14 705 073,49</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Action SEXTANT PEA Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	72 446,35	351 221,60
<b>Total</b>	<b>72 446,35</b>	<b>351 221,60</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>252 747 672,97</b>	<b>234 058 757,31</b>	<b>204 616 322,71</b>	<b>155 810 558,49</b>	<b>142 532 313,52</b>
<b>Action SEXTANT PEA A en EUR</b>					
Actif net	243 895 235,69	225 443 134,07	200 431 131,61	152 111 847,49	139 232 009,42
Nombre de titres	261 883,444	196 180,883	162 818,807	143 872,866	123 702,101
Valeur liquidative unitaire	931,31	1 149,15	1 231,00	1 057,26	1 125,54
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-35,50	-15,81	149,36	102,20	25,13
Capitalisation unitaire sur résultat	0,39	-1,18	-18,07	-2,92	0,76
<b>Action SEXTANT PEA Z en EUR</b>					
Actif net	8 852 437,28	8 615 623,24	4 185 191,10	3 698 711,00	3 300 304,10
Nombre de titres	19 914,418	15 380,398	6 808,712	6 861,210	5 631,490
Valeur liquidative unitaire	444,52	560,16	614,68	539,07	586,04
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-16,57	-7,52	74,23	51,18	12,86
Capitalisation unitaire sur résultat	8,87	8,29	6,35	9,85	12,27



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
FLATEXDEGIRO AG	EUR	240 000	2 680 800,00	1,88
HELLOFRESH AG	EUR	252 000	3 606 120,00	2,53
KLOECKNER & CO SE	EUR	99 000	680 130,00	0,48
KONTRON AG	EUR	210 082	4 516 763,00	3,17
NORMA GROUP NAMEN	EUR	13 200	211 596,00	0,15
SIXT PREF	EUR	29 000	1 945 900,00	1,37
STO AG VORZ.	EUR	18 000	2 516 400,00	1,76
WESTWING GROUP AG	EUR	402 870	3 561 370,80	2,50
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>19 719 079,80</b>	<b>13,84</b>
<b>AUTRICHE</b>				
DO CO RESTAURANTS	EUR	10 000	1 344 000,00	0,94
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>1 344 000,00</b>	<b>0,94</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BARCO NV	EUR	31 442	520 365,10	0,36
BEKAERT DIVISION	EUR	21 000	976 920,00	0,69
ECONOCOM GROUP	EUR	410 000	1 053 700,00	0,74
RECTICEL ORD.	EUR	35 000	371 000,00	0,26
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>2 921 985,10</b>	<b>2,05</b>
<b>CANADA</b>				
VOXTUR ANALYTICS (VOXTUR ANALYTICS CORP) WR 30-06-28	CAD	3 500 000	86 983,39	0,06
VOXTUR ANALYTICS CORP	CAD	12 643 269	954 798,57	0,67
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>1 041 781,96</b>	<b>0,73</b>
<b>FRANCE</b>				
AKWEL SA	EUR	218 574	3 532 155,84	2,47
ALTEN	EUR	15 830	2 130 718,00	1,49
ARAMIS GROUP SAS	EUR	775 384	3 372 920,40	2,37
AUBAY	EUR	20 250	843 412,50	0,60
AURES TECHNOLOGIES	EUR	83 055	205 145,85	0,14
BELIEVE SAS	EUR	30 000	315 000,00	0,23
BENETEAU	EUR	210 120	2 622 297,60	1,84
BOURSE DIRECT	EUR	1 141 090	6 002 133,40	4,21
CEGEDIM	EUR	193 858	3 462 303,88	2,43
COGELEC SAS	EUR	9 466	68 628,50	0,05
CRCAM ATLANTIQUE VENDEE WR	EUR	4 762	404 055,70	0,29
CRCAM BRIE PIC2-CCI	EUR	14 214	247 892,16	0,17
CRCAM D'ILLE-ET-VILAINE CCI	EUR	6 061	360 629,50	0,26
CRCAM DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE CCI	EUR	1 868	121 550,76	0,08
CRCAM LOIRE HAUTE LOIRE CCI	EUR	8 654	499 335,80	0,35
CRCAM MORBIHAN CCI	EUR	7 098	450 723,00	0,32
CRCAM NORD FRANCE CCI	EUR	85 420	1 090 642,56	0,77
CRCAM NORMANDIE SEINE CCI	EUR	5 561	433 758,00	0,30
CRCAM TOULOUSE 31 CCI	EUR	5 269	345 119,50	0,24
CRCAM TOURAINE POITOU-CCI	EUR	5 089	365 390,20	0,26
DELTA PLUS GROUP	EUR	5 000	387 000,00	0,27

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DERICHEBOURG	EUR	1 168 220	5 934 557,60	4,16
ELIOR GROUP SCA	EUR	90 000	263 880,00	0,19
FOCUS ENTERTAINMENT SA	EUR	25 391	395 083,96	0,28
FONTAINE PAJOT	EUR	4 000	458 000,00	0,32
GROUPE CRIT	EUR	68 113	5 353 681,80	3,76
GROUPE FNAC	EUR	80 000	2 200 000,00	1,54
GROUPE GUILLIN	EUR	134 838	4 166 494,20	2,92
HEXAOM SA	EUR	10 200	198 900,00	0,14
INFOTEL	EUR	13 300	704 900,00	0,50
IPSOS	EUR	14 000	794 500,00	0,56
JACQUET METAL SA	EUR	102 081	2 000 787,60	1,40
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	14 087	721 254,40	0,51
LECTRA SA	EUR	20 000	625 000,00	0,43
LUMIBIRD SA	EUR	29 813	363 122,34	0,26
MERCIALYS	EUR	48 543	482 760,14	0,34
MERSEN	EUR	15 641	550 563,20	0,38
MR BRICOLAGE	EUR	102 213	819 748,26	0,57
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	9 000	898 200,00	0,63
PIERRE & VACANCES	EUR	1 136 733	1 764 209,62	1,23
PLASTIC OMNIUM	EUR	159 298	1 911 576,00	1,34
PLASTIQUES VAL LOIRE	EUR	7 955	29 353,95	0,02
SES IMAGOTAG SA	EUR	72 547	9 851 882,60	6,92
SOPRA STERIA	EUR	2 000	395 600,00	0,27
SR TELEPERFORMANCE	EUR	32 800	4 331 240,00	3,04
SYNERGIE	EUR	127 687	4 494 582,40	3,15
TRIGANO SA	EUR	19 500	2 891 850,00	2,03
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	20 000	462 200,00	0,33
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	10 200	682 584,00	0,48
VIEL ET COMPAGNIE	EUR	944 077	8 024 654,50	5,63
WAVESTONE	EUR	27 200	1 596 640,00	1,12
XILAM ANIMATION	EUR	28 000	110 880,00	0,07
XILAM ANIMATION RTS	EUR	28 000	870,80	0,00
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>90 740 370,52</b>	<b>63,66</b>
<b>GRECE</b>				
MOTOR OIL HELLAS CORINTH REFINERIES	EUR	48 794	1 159 345,44	0,82
<b>TOTAL GRECE</b>			<b>1 159 345,44</b>	<b>0,82</b>
<b>ILES CAIMANS</b>				
CHIGO-TIANDE	HKD	2 900 000	129 438,02	0,09
<b>TOTAL ILES CAIMANS</b>			<b>129 438,02</b>	<b>0,09</b>
<b>ITALIE</b>				
DANIELI C.EPAR.NCV	EUR	30 000	651 000,00	0,46
GRUPPO MUTUIONLINE SPA	EUR	30 000	957 000,00	0,67
SESA	EUR	2 900	356 700,00	0,25
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 964 700,00</b>	<b>1,38</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SAF-HOLLAND - BEARER SHS	EUR	80 000	1 216 000,00	0,86
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 216 000,00</b>	<b>0,86</b>
<b>NORVEGE</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORCONSULT AS	NOK	2 633 741	5 728 330,92	4,02
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>5 728 330,92</b>	<b>4,02</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
CIRCASSIA PHARMACEUTICA -WI	GBP	1 900 000	1 469 043,91	1,03
FUNDING CIRCLE HOLDINGS-WI	GBP	4 242 083	1 958 148,06	1,37
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>3 427 191,97</b>	<b>2,40</b>
<b>RUSSIE</b>				
SBERBANK OF RUSSIA OJSC PREF	RUB	160 000	0,00	0,00
<b>TOTAL RUSSIE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SUEDE</b>				
GREEN LANDSCAPING HOLDING AB	SEK	185 000	1 168 246,13	0,82
KNOW IT AB	SEK	55 000	773 680,66	0,54
MODERN TIMES GROUP-B SHS	SEK	500 000	3 869 301,59	2,71
PREVAS AB-B SHS	SEK	210 000	2 274 960,70	1,60
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>8 086 189,08</b>	<b>5,67</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>137 478 412,81</b>	<b>96,46</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>137 478 412,81</b>	<b>96,46</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
CASINO EUAR05+3.819% PERP EMTN	EUR	12 900 000	37 797,00	0,03
SOLOCAL GROUP E3R+7.0% 15-03-25	EUR	135 854	11 425,32	0,00
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>49 222,32</b>	<b>0,03</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>49 222,32</b>	<b>0,03</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>49 222,32</b>	<b>0,03</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
IVO FD-GLOBAL OPPORT-I EUR A	EUR	2 685,49	357 546,14	0,25
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>357 546,14</b>	<b>0,25</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>357 546,14</b>	<b>0,25</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>357 546,14</b>	<b>0,25</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
SP 500 MINI 0324	USD	-10	-64 296,38	-0,05
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-64 296,38</b>	<b>-0,05</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-64 296,38</b>	<b>-0,05</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-64 296,38</b>	<b>-0,05</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	71 025	64 296,38	0,05
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>64 296,38</b>	<b>0,05</b>
<b>Créances</b>			<b>292 087,66</b>	<b>0,20</b>
<b>Dettes</b>			<b>-287 286,45</b>	<b>-0,20</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>4 642 331,04</b>	<b>3,26</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actif net			142 532 313,52	100,00

Action SEXTANT PEA Z	EUR	5 631,490	586,04	
Action SEXTANT PEA A	EUR	123 702,101	1 125,54	

# **SEXTANT 2027**

**COMPTES ANNUELS**  
**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>31 964 623,80</b>	<b>3 527 269,30</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>31 964 623,80</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	31 964 623,80	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>3 527 269,30</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	3 527 269,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 855 566,41</b>	<b>11 539,98</b>
Opérations de change à terme de devises	1 677 116,80	0,00
Autres	178 449,61	11 539,98
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 517 320,61</b>	<b>874 320,35</b>
Liquidités	2 517 320,61	874 320,35
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>36 337 510,82</b>	<b>4 413 129,63</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	33 641 227,00	4 408 248,82
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-41 210,37	220,79
Résultat de l'exercice (a,b)	925 287,96	945,77
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>34 525 304,59</b>	<b>4 409 415,38</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>1 812 206,23</b>	<b>3 714,25</b>
Opérations de change à terme de devises	1 682 947,56	0,00
Autres	129 258,67	3 714,25
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>36 337 510,82</b>	<b>4 413 129,63</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	60 389,34	848,90
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	727 850,28	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>788 239,62</b>	<b>848,90</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>788 239,62</b>	<b>848,90</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	67 233,22	0,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>721 006,40</b>	<b>848,90</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	204 281,56	96,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>925 287,96</b>	<b>945,77</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400BMC8 - Action SEXTANT 2027 Z : Taux de frais maximum de 0,05 % TTC

FR001400BMA2 - Action SEXTANT 2027 ID : Taux de frais maximum de 0,60 % TTC

FR001400BM80 - Action SEXTANT 2027 AD : Taux de frais maximum de 1,20 % TTC

FR001400BMB0 - Action SEXTANT 2027 I : Taux de frais maximum de 0,60 % TTC  
FR001400BM98 - Action SEXTANT 2027 A : Taux de frais maximum de 1,20 % TTC

## Swing pricing

Afin de ne pas pénaliser les actionnaires demeurant dans le COMPARTIMENT, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du COMPARTIMENT, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du COMPARTIMENT des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le COMPARTIMENT. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du COMPARTIMENT dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du COMPARTIMENT, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie d'actions du COMPARTIMENT.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la Société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au COMPARTIMENT.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachat au sein du COMPARTIMENT, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du Swing Pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2,5% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du COMPARTIMENT peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SEXTANT 2027 A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT 2027 AD	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action SEXTANT 2027 I	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT 2027 ID	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

Action SEXTANT 2027 Z	Capitalisation	Capitalisation
-----------------------	----------------	----------------

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>4 409 415,38</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	35 461 367,09	4 425 812,07
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 003 416,87	-22 852,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	69 298,73	51,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-65 478,31	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	21 284,94	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-81 704,38	0,00
Frais de transactions	-61,20	0,00
Différences de change	45 596,33	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	947 996,48	5 556,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	953 552,51	5 556,03
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-5 556,03	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	721 006,40	848,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>34 525 304,59</b>	<b>4 409 415,38</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 976 650,06	14,41
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	817 889,20	2,37
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	26 170 084,54	75,80
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>31 964 623,80</b>	<b>92,58</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	31 146 734,60	90,21	0,00	0,00	817 889,20	2,37	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 517 320,61	7,29
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	13 393 558,76	38,79	18 571 065,04	53,79	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 517 320,61	7,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.



### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	822 966,16	2,38	862 437,31	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	784 721,02	2,27	898 226,54	2,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	1 677 116,80
	Souscriptions à recevoir	162 449,61
	Coupons et dividendes en espèces	16 000,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 855 566,41</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	1 682 947,56
	Rachats à payer	62 025,45
	Frais de gestion fixe	67 233,22
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 812 206,23</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>43 360,18</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT 2027 A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	126 819,638	12 810 324,33
Actions rachetées durant l'exercice	-8 134,530	-822 993,32
Solde net des souscriptions/rachats	118 685,108	11 987 331,01
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	130 884,221	
<b>Action SEXTANT 2027 AD</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	90 044,321	9 039 984,15
Actions rachetées durant l'exercice	-5 388,312	-546 160,36
Solde net des souscriptions/rachats	84 656,009	8 493 823,79
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	100 410,540	
<b>Action SEXTANT 2027 I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	2 256,780	2 297 249,93
Actions rachetées durant l'exercice	-500,494	-505 487,21
Solde net des souscriptions/rachats	1 756,286	1 791 762,72
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 299,911	
<b>Action SEXTANT 2027 ID</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	3 864,953	3 878 375,27
Actions rachetées durant l'exercice	-2 992,206	-3 126 045,98
Solde net des souscriptions/rachats	872,747	752 329,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 872,768	
<b>Action SEXTANT 2027 Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	74 362,084	7 435 433,41
Actions rachetées durant l'exercice	-19 462,000	-2 002 730,00
Solde net des souscriptions/rachats	54 900,084	5 432 703,41
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	55 500,084	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action SEXTANT 2027 A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT 2027 AD</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT 2027 I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT 2027 ID</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT 2027 Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT 2027 A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	32 626,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT 2027 AD</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	30 223,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT 2027 I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	595,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT 2027 ID</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 491,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT 2027 Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 297,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	925 287,96	945,77
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>925 287,96</b>	<b>945,77</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT 2027 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	353 065,96	260,07
<b>Total</b>	<b>353 065,96</b>	<b>260,07</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT 2027 AD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	270 104,35	0,00
Report à nouveau de l'exercice	804,85	0,00
Capitalisation	0,00	335,99
<b>Total</b>	<b>270 909,20</b>	<b>335,99</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	100 410,540	15 754,531
Distribution unitaire	2,69	0,00
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT 2027 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	71 276,20	118,63
<b>Total</b>	<b>71 276,20</b>	<b>118,63</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT 2027 ID</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	58 037,08	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,61	0,00
Capitalisation	0,00	218,28
<b>Total</b>	<b>58 037,69</b>	<b>218,28</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	1 872,768	1 000,021
Distribution unitaire	30,99	0,00
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT 2027 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	171 998,91	12,80
<b>Total</b>	<b>171 998,91</b>	<b>12,80</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-41 210,37	220,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-41 210,37</b>	<b>220,79</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT 2027 A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-16 395,60	61,95
<b>Total</b>	<b>-16 395,60</b>	<b>61,95</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT 2027 AD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-12 581,47	80,09
<b>Total</b>	<b>-12 581,47</b>	<b>80,09</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT 2027 I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 893,83	25,68
<b>Total</b>	<b>-2 893,83</b>	<b>25,68</b>



	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT 2027 ID</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 356,32	50,00
<b>Total</b>	<b>-2 356,32</b>	<b>50,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT 2027 Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-6 983,15	3,07
<b>Total</b>	<b>-6 983,15</b>	<b>3,07</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>4 409 415,38</b>	<b>34 525 304,59</b>
<b>Action SEXTANT 2027 A en EUR</b>		
Actif net	1 222 695,15	13 737 970,99
Nombre de titres	12 199,113	130 884,221
Valeur liquidative unitaire	100,22	104,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,12
Capitalisation unitaire sur résultat	0,02	2,69
<b>Action SEXTANT 2027 AD en EUR</b>		
Actif net	1 579 235,83	10 540 638,04
Nombre de titres	15 754,531	100 410,540
Valeur liquidative unitaire	100,24	104,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,12
Distribution unitaire sur résultat	0,00	2,69
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,02	0,00
<b>Action SEXTANT 2027 I en EUR</b>		
Actif net	544 931,86	2 423 877,35
Nombre de titres	543,625	2 299,911
Valeur liquidative unitaire	1 002,40	1 053,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,04	-1,25
Capitalisation unitaire sur résultat	0,21	30,99
<b>Action SEXTANT 2027 ID en EUR</b>		
Actif net	1 002 408,46	1 973 678,50
Nombre de titres	1 000,021	1 872,768
Valeur liquidative unitaire	1 002,38	1 053,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,04	-1,25
Distribution unitaire sur résultat	0,00	30,99
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,21	0,00

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action SEXTANT 2027 Z en EUR</b>		
Actif net	60 144,08	5 849 139,71
Nombre de titres	600,000	55 500,084
Valeur liquidative unitaire	100,24	105,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,12
Capitalisation unitaire sur résultat	0,02	3,09

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	600 000	517 838,74	1,50
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 01-09-25	EUR	400 000	390 401,79	1,13
SIXT SE 5.125% 09-10-27 EMTN	EUR	700 000	749 264,14	2,17
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	900 000	770 747,83	2,23
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>2 428 252,50</b>	<b>7,03</b>
<b>BERMUDES</b>				
VNV GLOBAL AB 5.0% 31-01-25	SEK	10 000 000	862 437,31	2,49
<b>TOTAL BERMUDES</b>			<b>862 437,31</b>	<b>2,49</b>
<b>ESPAGNE</b>				
CELLNEX FINANCE 1.0% 15-09-27	EUR	900 000	828 049,92	2,40
GESTAMP AUTOMOCION 3.25% 30-04-26	EUR	1 000 000	991 382,50	2,87
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	800 000	794 544,89	2,30
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>2 613 977,31</b>	<b>7,57</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
COTY 4.75% 15-04-26	EUR	900 000	909 906,00	2,63
FORD MOTOR CREDIT 4.867% 03-08-27	EUR	900 000	944 514,59	2,74
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>1 854 420,59</b>	<b>5,37</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	900 000	892 048,38	2,58
ALAIN AFFLELOU 4.25% 19-05-26	EUR	1 000 000	1 004 954,44	2,91
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	900 000	919 748,50	2,66
BURGER KING FRANCE SAS E3R+4.75% 01-11-26	EUR	800 000	817 889,20	2,37
CASINO 6.625% 15-01-26	EUR	900 000	7 038,00	0,02
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	EUR	800 000	831 268,72	2,41
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	11 600	815 509,00	2,36
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	1 000 000	960 285,00	2,78
ILIAD HOLDING HOLD 5.125% 15-10-26	EUR	1 000 000	1 011 174,17	2,93
LOXAM SAS 4.5% 15-04-27	EUR	900 000	858 915,00	2,49
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	1 000 000	929 398,33	2,69
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	8 000	509 260,00	1,48
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	900 000	973 757,61	2,82
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	900 000	882 146,25	2,56
RENAULT 2.5% 02-06-27 EMTN	EUR	900 000	877 829,21	2,54
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	700 000	678 804,86	1,97
UBISOFT ENTERTAINMENT 0.878% 24-11-27	EUR	1 100 000	936 644,02	2,71
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	900 000	966 009,37	2,80
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	800 000	820 053,33	2,37
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	7 900	710 221,85	2,06
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>16 402 955,24</b>	<b>47,51</b>
<b>IRLANDE</b>				
EIRCOM FINANCE 2.625% 15-02-27	EUR	300 000	283 854,00	0,83
EIRCOM FINANCE 3.5% 15-05-26	EUR	500 000	489 843,33	1,42
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>773 697,33</b>	<b>2,25</b>
<b>ITALIE</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	600 000	560 966,89	1,62
SPACE4 GUALA CLOSURES 3.25% 15-06-28	EUR	400 000	378 012,00	1,10
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.375% 12-10-27	EUR	900 000	848 147,34	2,46
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 787 126,23</b>	<b>5,18</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
GRAND CITY PROPERTIES 1.5% 22-02-27	EUR	900 000	826 803,18	2,40
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>826 803,18</b>	<b>2,40</b>
<b>NORVEGE</b>				
ADEVINTA A 3.0% 15-11-27	EUR	800 000	800 456,00	2,32
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>800 456,00</b>	<b>2,32</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
DUFREY ONE BV 2.0% 15-02-27	EUR	900 000	851 523,00	2,46
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	400 000	380 864,49	1,11
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 1.25% 30-04-26	EUR	800 000	701 703,96	2,03
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 934 091,45</b>	<b>5,60</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
NOMAD FOODS BOND 2.5% 24-06-28	EUR	900 000	857 440,50	2,48
ROLLS ROYCE 5.75% 15-10-27	GBP	700 000	822 966,16	2,38
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>1 680 406,66</b>	<b>4,86</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>31 964 623,80</b>	<b>92,58</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>31 964 623,80</b>	<b>92,58</b>
<b>Créances</b>			<b>1 855 566,41</b>	<b>5,38</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 812 206,23</b>	<b>-5,25</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 517 320,61</b>	<b>7,29</b>
<b>Actif net</b>			<b>34 525 304,59</b>	<b>100,00</b>

Action SEXTANT 2027 Z	EUR	55 500,084	105,38
Action SEXTANT 2027 AD	EUR	100 410,540	104,97
Action SEXTANT 2027 ID	EUR	1 872,768	1 053,88
Action SEXTANT 2027 A	EUR	130 884,221	104,96
Action SEXTANT 2027 I	EUR	2 299,911	1 053,90

# **SEXTANT BOND PICKING**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>9 955 679,22</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>93 477 429,09</b>	<b>190 968 936,38</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>2 810 063,65</b>	<b>8 604 051,99</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 810 063,65	8 604 051,99
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>81 452 168,09</b>	<b>168 750 029,75</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	81 452 168,09	168 750 029,75
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>7 952 655,54</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	7 952 655,54
Titres de créances négociables	0,00	7 952 655,54
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>9 215 197,35</b>	<b>5 662 199,10</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 023 624,26	4 973 335,43
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	191 573,09	688 863,67
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>21 279 704,63</b>	<b>29 399 661,63</b>
Opérations de change à terme de devises	20 690 604,26	29 102 532,87
Autres	589 100,37	297 128,76
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>8 650 816,16</b>	<b>14 080 024,45</b>
Liquidités	8 650 816,16	14 080 024,45
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>123 407 949,88</b>	<b>244 404 301,68</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	103 759 295,10	210 958 643,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 671 591,05	-1 442 327,86
Résultat de l'exercice (a,b)	3 188 503,79	5 825 320,79
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>102 276 207,84</b>	<b>215 341 636,14</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>21 131 742,04</b>	<b>29 062 665,54</b>
Opérations de change à terme de devises	20 756 992,68	28 876 388,88
Autres	374 749,36	186 276,66
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>123 407 949,88</b>	<b>244 404 301,68</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	223 407,49	17 594,49
Produits sur actions et valeurs assimilées	425 169,94	640 789,38
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 754 111,50	7 153 126,86
Produits sur titres de créances	319 829,23	44 331,53
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	-3,48	22 896,03
<b>TOTAL (1)</b>	<b>8 722 514,68</b>	<b>7 878 738,29</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	-8 221,47	34 419,14
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>-8 221,47</b>	<b>34 419,14</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>8 730 736,15</b>	<b>7 844 319,15</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 151 208,48	1 912 167,06
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>6 579 527,67</b>	<b>5 932 152,09</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-3 391 023,88	-106 831,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>3 188 503,79</b>	<b>5 825 320,79</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Par exception, les obligations suivantes sont valorisées à des cours forcés par la société de gestion à 8,41 % de leur valeur nominale :

FR0013237484 SOLOCAL GROUP E3R+0.0% 15-03-25

FR0013527744 SOLOCAL GROUP E3R+7.0% 15-03-25

Cette valorisation correspond à une estimation prudente basée sur des hypothèses de restructuration de la dette de l'émetteur.

Les lignes représentent 1,05% de l'actif net du fonds. La somme de l'écart calculé avec les prix relevés sur Bloomberg au 29/12/23 (19.48 euros et 19.212 euros) représente de 1 417 183.48 euros, soit 1.39% de l'actif net du fonds.

Il existe une incertitude sur la valorisation de cette ligne. Il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée à brève échéance.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

### Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	Actions A : 1,25% TTC maximum Actions N : 0,85% TTC maximum Actions Z : 0,05% TTC maximum*
Frais de gestion externes à la Société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Actions A, N, Z : 0,05% TTC maximum (l'excédent éventuel étant pris en charge par la Société de gestion)
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Accessoires
Commissions de mouvement (hors frais de courtage) : Perçus par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Variable suivant la place de transaction : De 6€ TTC sur des instruments financiers et produits monétaires émis sur le marché ESES à 90€ TTC pour des instruments émis sur des marchés étrangers non matures.
Commission de surperformance	Actif net	Actions A : 15% TTC de la performance du Compartiment au-delà de son indicateur de référence majoré de 300 BP Actions N : 15% TTC de la performance du Compartiment au-delà de son indicateur de référence majoré de 350 BP Actions Z : néant

\*A compter du 29/12/2023, le fond ne prévoit plus de frais de gestion pour la part « Z ».

Seules les contributions dues à l'AMF pour la gestion de l'OPC en application du d) du 3° du II de l'article L. 621- 5-3 du Code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des trois blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action). L'information relative à ces frais est en outre décrite ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

La société de gestion privilégie les OPCVM/FIA pour lesquels elle a pu négocier une exonération totale des frais non acquis au compartiment.

## **Modalités de calcul de la commission de surperformance (actions A et N)**

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du compartiment et son indice de référence, sur l'exercice.

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la Société de gestion selon les modalités suivantes :

- La performance du compartiment est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative : si, sur l'exercice, la performance du compartiment est positive et supérieure à son seuil de référence, c'est-à-dire :
  - l'indice "Euro Constant Maturity Treasury (CMT) cash 3Y" capitalisé + 300 bp pour l'action A
  - l'indice "Euro Constant Maturity Treasury (CMT) cash 3Y" capitalisé + 350 bp pour l'action N

la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du compartiment et le seuil de référence. Le premier calcul des frais de gestion variables sera réalisé pour la période allant de la date de création du compartiment jusqu'au 31 décembre 2018.

- si, sur l'exercice, la performance du compartiment est négative ou inférieure à son seuil de référence, la part variable sera nulle.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le compartiment. Cette méthode revient à comparer l'actif du compartiment Sextant Bond Picking à l'actif d'un compartiment suivant l'indice de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

Si, au cours de l'exercice, la performance du compartiment, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure au seuil de référence calculé sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du compartiment par rapport au seuil de référence entre deux valeurs liquidatives ou d'une performance négative, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance du compartiment est positive et supérieure au seuil de référence.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée immédiatement à la Société de gestion. Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Toute sous-performance du compartiment par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée de la période de rattrapage est fixée à cinq ans. Si au cours de la période de rattrapage une nouvelle sous performance venait à être constatée, celle-ci ouvrirait une nouvelle période de rattrapage de 5 ans à partir de cette constatation au titre de cette sous-performance. Enfin, si la sous performance n'a pas été rattrapée au bout de 5 ans, elle n'est plus prise en compte pour l'exercice de la 6ème année.

## **Swing Pricing**

Afin de ne pas pénaliser les actionnaires demeurant dans le compartiment, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du compartiment, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du compartiment des coûts, qui seraient sinon imputés aux actionnaires présents dans le compartiment. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions du compartiment dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du compartiment, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie d'actions du compartiment.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la Société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachat au sein du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du Swing Pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2,5% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action SEXTANT BOND PICKING A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT BOND PICKING N	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT BOND PICKING Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>215 341 636,14</b>	<b>242 499 443,67</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	50 638 376,79	81 807 662,97
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-162 181 708,20	-86 652 626,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 405 638,66	4 512 939,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 989 619,88	-4 707 018,53
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 116 406,27	2 048 524,76
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 157 280,61	-2 591 670,22
Frais de transactions	-19 618,96	-19 039,70
Différences de change	-122 644,06	-725 503,07
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	665 494,02	-26 763 229,48
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-27 953 785,05	-28 619 279,07
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	28 619 279,07	1 856 049,59
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 579 527,67	5 932 152,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>102 276 207,84</b>	<b>215 341 636,14</b>



### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	2 239 530,63	2,19
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 447 694,73	18,04
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 978 264,79	4,86
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 786 677,94	54,55
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>81 452 168,09</b>	<b>79,64</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	74 297 953,67	72,64	0,00	0,00	7 154 214,42	6,99	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 650 816,16	8,46
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 025 032,80	3,94	1 320 569,12	1,29	39 504 078,11	38,62	26 378 882,60	25,79	10 223 605,46	10,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 650 816,16	8,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 USD		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 587 311,92	2,53	2 592 059,74	2,53	2 351 331,91	2,30	5 447 194,70	5,33
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	191 573,09	0,19	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 796 453,07	1,76	0,00	0,00	0,00	0,00	1 998 683,58	1,95
Comptes financiers	0,05	0,00	0,00	0,00	35 382,62	0,03	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	4 491 354,14	4,39	2 527 562,63	2,47	2 538 803,30	2,48	7 454 549,55	7,29
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	3 795 136,65
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	16 895 467,61
	Souscriptions à recevoir	557 100,37
	Coupons et dividendes en espèces	32 000,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>21 279 704,63</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	17 012 269,62
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	3 744 723,06
	Rachats à payer	210 711,10
	Frais de gestion fixe	164 038,20
	Frais de gestion variable	0,06
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>21 131 742,04</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>147 962,59</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT BOND PICKING A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	222 679,143	23 760 693,77
Actions rachetées durant l'exercice	-715 833,078	-75 527 320,51
Solde net des souscriptions/rachats	-493 153,935	-51 766 626,74
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	686 676,797	
<b>Action SEXTANT BOND PICKING N</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	4 854,479	26 520 615,18
Actions rachetées durant l'exercice	-16 129,161	-86 352 211,95
Solde net des souscriptions/rachats	-11 274,682	-59 831 596,77
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 093,682	
<b>Action SEXTANT BOND PICKING Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	3 217,900	357 067,84
Actions rachetées durant l'exercice	-2 729,397	-302 175,74
Solde net des souscriptions/rachats	488,503	54 892,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	23 553,924	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action SEXTANT BOND PICKING A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT BOND PICKING N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT BOND PICKING Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT BOND PICKING A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 422 232,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,28
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT BOND PICKING N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	726 985,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,88
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT BOND PICKING Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 990,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	3 188 503,79	5 825 320,79
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 188 503,79</b>	<b>5 825 320,79</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT BOND PICKING A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 156 170,74	3 154 603,92
<b>Total</b>	<b>2 156 170,74</b>	<b>3 154 603,92</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT BOND PICKING N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	923 299,46	2 580 316,20
<b>Total</b>	<b>923 299,46</b>	<b>2 580 316,20</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT BOND PICKING Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	109 033,59	90 400,67
<b>Total</b>	<b>109 033,59</b>	<b>90 400,67</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 671 591,05	-1 442 327,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-4 671 591,05</b>	<b>-1 442 327,86</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT BOND PICKING A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 305 238,42	-836 023,74
<b>Total</b>	<b>-3 305 238,42</b>	<b>-836 023,74</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT BOND PICKING N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 247 289,90	-589 214,82
<b>Total</b>	<b>-1 247 289,90</b>	<b>-589 214,82</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT BOND PICKING Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-119 062,73	-17 089,30
<b>Total</b>	<b>-119 062,73</b>	<b>-17 089,30</b>



### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>267 101 457,63</b>	<b>157 221 415,30</b>	<b>242 499 443,67</b>	<b>215 341 636,14</b>	<b>102 276 207,84</b>
<b>Action SEXTANT BOND PICKING A en EUR</b>					
Actif net	132 467 226,24	89 411 370,04	148 807 744,73	124 849 172,67	72 309 863,05
Nombre de titres	1 254 044,062	808 925,269	1 277 480,215	1 179 830,732	686 676,797
Valeur liquidative unitaire	105,63	110,53	116,48	105,81	105,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,72	2,18	1,26	-0,70	-4,81
Capitalisation unitaire sur résultat	2,50	2,30	1,60	2,67	3,14
<b>Action SEXTANT BOND PICKING N en EUR</b>					
Actif net	118 804 016,47	63 643 030,35	91 804 619,20	87 944 126,38	27 345 479,63
Nombre de titres	22 404,302	11 432,581	15 584,132	16 368,364	5 093,682
Valeur liquidative unitaire	5 302,73	5 566,81	5 890,90	5 372,81	5 368,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-34,84	109,93	64,11	-35,99	-244,86
Capitalisation unitaire sur résultat	142,96	132,41	105,31	157,64	181,26
<b>Action SEXTANT BOND PICKING Z en EUR</b>					
Actif net	15 830 214,92	4 167 014,91	1 887 079,74	2 548 337,09	2 620 865,16
Nombre de titres	148 936,402	37 032,695	15 671,960	23 065,421	23 553,924
Valeur liquidative unitaire	106,28	112,52	120,41	110,48	111,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,69	2,20	1,33	-0,74	-5,05
Capitalisation unitaire sur résultat	3,08	3,56	3,49	3,91	4,62

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
CRCAM ALPES PROVENCE CCI	EUR	1 722	121 401,00	0,12
CRCAM ATLANTIQUE VENDEE WR	EUR	2 228	189 045,80	0,19
CRCAM BRIE PIC2-CCI	EUR	33 820	589 820,80	0,58
CRCAM D'ILLE-ET-VILAINE CCI	EUR	1 898	112 931,00	0,11
CRCAM DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE CCI	EUR	389	25 312,23	0,03
CRCAM DU LANGUEDOC CCI	EUR	3 284	158 288,80	0,15
CRCAM LOIRE HAUTE LOIRE CCI	EUR	111	6 404,70	0,00
CRCAM MORBIHAN CCI	EUR	658	41 783,00	0,04
CRCAM NORD FRANCE CCI	EUR	36 218	462 431,42	0,45
CRCAM NORMANDIE SEINE CCI	EUR	5 174	403 572,00	0,40
CRCAM SUD RHONE ALPES CCI	EUR	1 304	153 872,00	0,15
CRCAM TOULOUSE 31 CCI	EUR	8 145	533 497,50	0,52
CRCAM TOURAINE POITOU-CCI	EUR	163	11 703,40	0,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 810 063,65</b>	<b>2,75</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 810 063,65</b>	<b>2,75</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>2 810 063,65</b>	<b>2,75</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
DELIVERY HERO SE 0.25% 23-01-24	EUR	2 500 000	2 492 735,33	2,44
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 01-09-25	EUR	1 300 000	1 268 805,83	1,24
THYSSENKRUPP AG 2.875% 22-02-24	EUR	1 500 000	1 532 297,47	1,50
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	2 600 000	2 414 892,79	2,36
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>7 708 731,42</b>	<b>7,54</b>
<b>BERMUDES</b>				
GP INVESTMENTS LTD	USD	8 680 000	2 592 059,74	2,53
VNV GLOBAL AB 5.0% 31-01-25	SEK	30 000 000	2 587 311,92	2,53
<b>TOTAL BERMUDES</b>			<b>5 179 371,66</b>	<b>5,06</b>
<b>ESPAGNE</b>				
GESTAMP AUTOMOCION 3.25% 30-04-26	EUR	2 000 000	1 982 765,00	1,94
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	1 600 000	1 589 089,78	1,55
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>3 571 854,78</b>	<b>3,49</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
COTY 4.75% 15-04-26	EUR	2 330 000	2 355 645,53	2,30
FORD MOTOR CREDIT 4.867% 03-08-27	EUR	2 500 000	2 623 651,64	2,57
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>4 979 297,17</b>	<b>4,87</b>
<b>FRANCE</b>				
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	3 100 000	3 168 022,61	3,09
BIGBEN INTERACTIVE 1.125% 19-02-26	EUR	3 000 000	1 437 564,54	1,41
BURGER KING FRANCE SAS E3R+4.75% 01-11-26	EUR	1 700 000	1 738 014,55	1,70
CASINO EUAR05+3.819% PERP EMTN	EUR	21 700 000	63 581,00	0,07
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	40 000	2 812 100,00	2,75
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	2 800 000	2 688 798,00	2,63

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ILIAD HOLDING HOLD 5.125% 15-10-26	EUR	3 100 000	3 134 639,92	3,07
LOXAM SAS 5.75% 15-07-27	EUR	3 200 000	3 168 128,00	3,10
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	3 300 000	3 067 014,50	3,00
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	25 998	1 654 967,69	1,62
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	3 250 000	3 185 528,13	3,11
RENAULT SA	EUR	7 550	2 239 530,63	2,19
SOLOCAL GROUP E3R+0.0% 15-03-25	EUR	23 215 208	1 032 453,60	1,01
SOLOCAL GROUP E3R+7.0% 15-03-25	EUR	537 236	45 181,55	0,04
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	11 920	1 320 569,12	1,29
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 610 015,61	1,57
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	2 500 000	2 562 666,67	2,51
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	15 752	1 416 128,43	1,38
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>36 344 904,55</b>	<b>35,54</b>
<b>IRLANDE</b>				
EIRCOM FINANCE 2.625% 15-02-27	EUR	2 000 000	1 892 360,00	1,85
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 892 360,00</b>	<b>1,85</b>
<b>ITALIE</b>				
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	2 100 000	1 963 384,10	1,92
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 963 384,10</b>	<b>1,92</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BK LC LUX FINCO1 SARL 5.25% 30-04-29	EUR	3 200 000	3 229 400,00	3,15
GRAND CITY PROPERTIES 1.5% 22-02-27	EUR	2 500 000	2 296 675,51	2,25
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>5 526 075,51</b>	<b>5,40</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
DUFFRY ONE BV 3.625% 15-04-26	CHF	3 100 000	3 348 160,61	3,28
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 1.25% 30-04-26	EUR	1 900 000	1 666 546,90	1,63
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>5 014 707,51</b>	<b>4,91</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
NOMAD FOODS BOND 2.5% 24-06-28	EUR	2 000 000	1 905 423,33	1,86
ROLLS ROYCE 5.75% 15-10-27	GBP	2 000 000	2 351 331,91	2,30
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	2 793 000	2 915 692,06	2,85
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>7 172 447,30</b>	<b>7,01</b>
<b>SUISSE</b>				
ARYZTA AG L3RCHF+6.045% PERP	CHF	1 945 000	2 099 034,09	2,05
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>2 099 034,09</b>	<b>2,05</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>81 452 168,09</b>	<b>79,64</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>81 452 168,09</b>	<b>79,64</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
BFT AUREUS ISR IC	EUR	67 850	7 500 711,65	7,33
SEXTANT 2027 Z	EUR	14 453	1 522 912,61	1,49
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>9 023 624,26</b>	<b>8,82</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>9 023 624,26</b>	<b>8,82</b>
<b>Autres organismes non européens</b>				
<b>GUERNESEY</b>				
SME CREDIT REALISATION FUND	GBP	158 859	191 573,09	0,19

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL GUERNESEY</b>			<b>191 573,09</b>	<b>0,19</b>
<b>TOTAL Autres organismes non européens</b>			<b>191 573,09</b>	<b>0,19</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>9 215 197,35</b>	<b>9,01</b>
Créances			21 279 704,63	20,80
Dettes			-21 131 742,04	-20,66
Comptes financiers			8 650 816,16	8,46
<b>Actif net</b>			<b>102 276 207,84</b>	<b>100,00</b>

Action SEXTANT BOND PICKING Z	EUR	23 553,924	111,27
Action SEXTANT BOND PICKING A	EUR	686 676,797	105,30
Action SEXTANT BOND PICKING N	EUR	5 093,682	5 368,50

# **SEXTANT PME**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>254 257 066,48</b>	<b>189 452 114,31</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>253 018 260,66</b>	<b>187 184 059,45</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	253 018 260,66	187 184 059,45
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>1 238 805,82</b>	<b>2 268 054,86</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 238 805,82	2 268 054,86
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>429 525,09</b>	<b>1 629 808,13</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	429 525,09	1 629 808,13
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>16 229 838,09</b>	<b>3 383 404,47</b>
Liquidités	16 229 838,09	3 383 404,47
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>270 916 429,66</b>	<b>194 465 326,91</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	267 943 296,38	183 498 157,82
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-415 653,22	9 933 619,52
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 798 494,92	497 705,42
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>265 729 148,24</b>	<b>193 929 482,76</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>5 187 281,42</b>	<b>535 844,15</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 187 281,42	535 844,15
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>270 916 429,66</b>	<b>194 465 326,91</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	217 326,06	9 035,31
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 257 519,92	3 612 080,37
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>5 474 845,98</b>	<b>3 621 115,68</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 050,04	4 622,93
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 050,04</b>	<b>4 622,93</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>5 473 795,94</b>	<b>3 616 492,75</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	7 426 215,57	3 100 008,71
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-1 952 419,63</b>	<b>516 484,04</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	153 924,71	-18 778,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-1 798 494,92</b>	<b>497 705,42</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	Actions A : 2,20% TTC maximum Actions I : 1,00% TTC maximum Actions N : 1,30% TTC maximum Actions Z : 0,1% TTC maximum*
Frais de gestion externes à la Société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats, contribution AMF**)	Actif net	Actions A, I, N et Z : 0,1% TTC maximum
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement (hors frais de courtage) : Perçus par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Variable suivant la place de transaction : De 6€ TTC sur des instruments financiers et produits monétaires émis sur le marché ESES à 90€ TTC pour des instruments émis sur des marchés étrangers non matures.
Commission de surperformance	Actif net	Actions A, N*** et I: 15% TTC de la performance positive de l'action A, N ou I du Compartiment au-delà de son indice de référence par année calendaire Actions Z : néant

\*A compter du 29/12/2023, le fond ne prévoit plus de frais de gestion pour la part « Z ».

\*\* contributions dues à l'AMF pour la gestion de l'OPC en application du d) du 3° du II de l'article L. 621- 5-3 du Code monétaire et financier.

\*\*\*Pour les actions N, l'éventuelle première commission de surperformance sera prélevée au titre de l'exercice 2018.

#### Autres frais facturés à l'OPCVM :

- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action). L'information relative à ces frais est en outre décrite ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

La société de gestion privilégie les OPCVM/FIA pour lesquels elle a pu négocier une exonération totale des frais non acquis au compartiment.

#### **Modalités de calcul de la commission de surperformance (actions A, I et N)**

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes : commission de surperformance.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'action A, N ou I du compartiment et le seuil de référence, sur l'exercice.

La performance du compartiment est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si, sur l'exercice, la performance de l'action A, N ou I du compartiment est positive et supérieure à son indice de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du compartiment et le seuil de référence.
- si, sur l'exercice, la performance de l'action A, N ou I du compartiment est négative ou inférieure à son indice de référence, la part variable sera nulle.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le compartiment. Cette méthode revient à comparer l'actif de l'action A, N ou I du compartiment Sextant PME à l'actif d'un compartiment suivant le seuil de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

- si, au cours de l'exercice, la performance de l'action A, N ou I du compartiment, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- dans le cas d'une sous-performance de l'action A, N ou I du compartiment par rapport au seuil de référence ou de performance négative entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance de l'action A, N ou I du compartiment est positive ou supérieure au seuil de référence.
- en cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

Les frais de gestion variables ne seront pas provisionnés et prélevés pour l'exercice 2012 qui court du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Toute sous-performance du compartiment par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée de la période de rattrapage est fixée à cinq ans. Si au cours de la période de rattrapage une nouvelle sous performance venait à être constatée, celle-ci ouvrirait une nouvelle période de rattrapage de 5 ans à partir de cette constatation au titre de cette sous-performance. Enfin, si la sous performance n'a pas été rattrapée au bout de 5 ans, elle n'est plus prise en compte pour l'exercice de la 6ème année.

#### **Commissions de surperformance (parts A, I et N)**

Les frais de gestion variables sont prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes : commission de surperformance.

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et le seuil de référence, sur l'exercice.

La performance du Fond Commun de Placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si, sur l'exercice, la performance du Fonds Commun de Placement est positive et supérieure à son indice de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC de la différence entre la performance du Fonds Commun de Placement et le seuil de référence.
- si, sur l'exercice, la performance du Fonds Commun de Placement est négative ou inférieure à son indice de référence, la part variable sera nulle.
- si, au cours de l'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
- dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au seuil de référence ou de performance négative entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
- cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance du FCP est positive ou supérieure au seuil de référence.
- en cas de rachat de parts, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

#### **Affectation des sommes distribuables**

**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action SEXTANT PME A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT PME I	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT PME N	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT PME Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>193 929 482,76</b>	<b>218 491 970,19</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	91 253 923,01	58 588 358,69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-36 222 123,84	-49 432 242,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 302 969,00	17 966 799,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 863 100,90	-7 468 780,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-367 035,49	-286 132,79
Différences de change	736 881,37	-2 411 771,81
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	17 910 571,96	-42 035 201,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>11 278 609,45</i>	<i>-6 631 962,51</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>6 631 962,51</i>	<i>-35 403 239,42</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 952 419,63	516 484,04
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>265 729 148,24</b>	<b>193 929 482,76</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 229 838,09	6,11
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	16 229 838,09	6,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 NOK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	49 545 389,76	18,65	7 182 265,19	2,70	4 899 426,59	1,84	232 481,99	0,09
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	25 951,62	0,01	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 062,33	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	356 175,85
	Souscriptions à recevoir	47 397,62
	Coupons et dividendes en espèces	25 951,62
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>429 525,09</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	906 158,31
	Rachats à payer	31 774,34
	Frais de gestion fixe	296 604,98
	Frais de gestion variable	3 952 743,79
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>5 187 281,42</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-4 757 756,33</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT PME A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	101 750,2966	26 693 103,98
Actions rachetées durant l'exercice	-67 908,8349	-17 533 633,56
Solde net des souscriptions/rachats	33 841,4617	9 159 470,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	408 396,6831	
<b>Action SEXTANT PME I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	15 832,3592	57 739 372,92
Actions rachetées durant l'exercice	-2 685,0891	-9 866 382,77
Solde net des souscriptions/rachats	13 147,2701	47 872 990,15
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	35 684,1399	
<b>Action SEXTANT PME N</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	23 467,9568	6 499 172,29
Actions rachetées durant l'exercice	-32 121,2353	-8 732 690,27
Solde net des souscriptions/rachats	-8 653,2785	-2 233 517,98
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	48 864,3129	
<b>Action SEXTANT PME Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	751,7498	322 273,82
Actions rachetées durant l'exercice	-212,5601	-89 417,24
Solde net des souscriptions/rachats	539,1897	232 856,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 128,7325	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action SEXTANT PME A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT PME I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT PME N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT PME Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	<b>29/12/2023</b>
<b>Action SEXTANT PME A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 249 187,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de gestion variables provisionnés	1 630 872,22
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,59
Frais de gestion variables acquis	41 876,38
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT PME I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 013 627,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	1 968 467,38
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,94
Frais de gestion variables acquis	59 318,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT PME N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	207 775,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	228 811,83
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,43
Frais de gestion variables acquis	23 397,43
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT PME Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 881,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 798 494,92	497 705,42
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-1 798 494,92</b>	<b>497 705,42</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT PME A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 430 774,68	-328 273,40
<b>Total</b>	<b>-1 430 774,68</b>	<b>-328 273,40</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT PME I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-356 471,64	693 258,93
<b>Total</b>	<b>-356 471,64</b>	<b>693 258,93</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT PME N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-82 989,02	85 269,77
<b>Total</b>	<b>-82 989,02</b>	<b>85 269,77</b>



	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Action SEXTANT PME Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	71 740,42	47 450,12
<b>Total</b>	<b>71 740,42</b>	<b>47 450,12</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-415 653,22	9 933 619,52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-415 653,22</b>	<b>9 933 619,52</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT PME A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-172 250,10	4 893 113,60
<b>Total</b>	<b>-172 250,10</b>	<b>4 893 113,60</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT PME I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-216 541,14	4 122 010,20
<b>Total</b>	<b>-216 541,14</b>	<b>4 122 010,20</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT PME N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-21 831,44	781 001,78
<b>Total</b>	<b>-21 831,44</b>	<b>781 001,78</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT PME Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 030,54	137 493,94
<b>Total</b>	<b>-5 030,54</b>	<b>137 493,94</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>87 692 687,68</b>	<b>118 902 934,16</b>	<b>218 491 970,19</b>	<b>193 929 482,76</b>	<b>265 729 148,24</b>
<b>Action SEXTANT PME A en EUR</b>					
Actif net	57 922 497,72	78 719 615,17	111 898 328,65	95 160 717,36	110 661 275,34
Nombre de titres	302 697,0650	309 042,4695	371 374,7535	374 555,2214	408 396,6831
Valeur liquidative unitaire	191,35	254,72	301,30	254,06	270,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,98	0,38	32,17	13,06	-0,42
Capitalisation unitaire sur résultat	0,59	-10,08	-3,35	-0,87	-3,50
<b>Action SEXTANT PME I en EUR</b>					
Actif net	23 070 619,42	16 107 490,70	83 801 660,11	80 782 204,52	137 882 741,44
Nombre de titres	8 845,9521	4 588,9260	19 951,0175	22 536,8698	35 684,1399
Valeur liquidative unitaire	2 608,04	3 510,07	4 200,37	3 584,44	3 863,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-26,68	5,70	445,49	182,90	-6,06
Capitalisation unitaire sur résultat	36,99	-109,83	0,26	30,76	-9,98
<b>Action SEXTANT PME N en EUR</b>					
Actif net	1 384 862,30	8 724 804,11	19 759 734,14	15 276 520,66	13 940 799,28
Nombre de titres	7 144,7465	33 346,9216	63 297,8172	57 517,5914	48 864,3129
Valeur liquidative unitaire	193,82	261,63	312,17	265,59	285,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,00	0,44	33,16	13,57	-0,44
Capitalisation unitaire sur résultat	2,19	-7,47	-0,86	1,48	-1,69
<b>Action SEXTANT PME Z en EUR</b>					
Actif net	5 314 708,24	15 351 024,18	3 032 247,29	2 710 040,22	3 244 332,18
Nombre de titres	18 984,9168	38 834,7728	6 348,6043	6 589,5428	7 128,7325
Valeur liquidative unitaire	279,94	395,29	477,62	411,26	455,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,83	1,22	50,39	20,86	-0,70
Capitalisation unitaire sur résultat	6,35	2,35	4,41	7,20	10,06

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AUMANN AG	EUR	217 138	4 034 424,04	1,52
HELLOFRESH AG	EUR	2 200	31 482,00	0,01
HYPOPORT AG	EUR	910	160 888,00	0,06
JOST WERKE AG	EUR	23 790	1 051 518,00	0,39
KONTRON AG	EUR	479 512	10 309 508,00	3,89
MBB INDUSTRIES	EUR	85 154	8 030 022,20	3,02
NOVEM GROUP GMBH	EUR	283 800	2 043 360,00	0,77
PSI AG PRODUKTE	EUR	50 882	1 287 314,60	0,49
STO AG VORZ.	EUR	36 408	5 089 838,40	1,92
WESTWING GROUP AG	EUR	564 239	4 987 872,76	1,87
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>37 026 228,00</b>	<b>13,94</b>
<b>AUTRICHE</b>				
FREQUENTIS AG	EUR	16 429	448 511,70	0,17
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>448 511,70</b>	<b>0,17</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BARCO NV	EUR	128 434	2 125 582,70	0,80
BEKAERT DIVISION	EUR	6 700	311 684,00	0,12
ECONOCOM GROUP	EUR	1 700 145	4 369 372,65	1,64
RECTICEL ORD.	EUR	290 048	3 074 508,80	1,16
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>9 881 148,15</b>	<b>3,72</b>
<b>DANEMARK</b>				
SOLAR AS B	DKK	3 000	187 134,03	0,07
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>187 134,03</b>	<b>0,07</b>
<b>ESPAGNE</b>				
PROMOTORA DE INFORMACIONES SA	EUR	1 426 118	413 574,22	0,15
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>413 574,22</b>	<b>0,15</b>
<b>FINLANDE</b>				
DUELL OYJ-BTA	EUR	25 773 564	845 372,90	0,32
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>845 372,90</b>	<b>0,32</b>
<b>FRANCE</b>				
AKWEL SA	EUR	315 287	5 095 037,92	1,92
ARAMIS GROUP SAS	EUR	216 913	943 571,55	0,35
AUBAY	EUR	170 445	7 099 034,25	2,67
AURES TECHNOLOGIES	EUR	82 089	202 759,83	0,07
BOURSE DIRECT	EUR	1 155 190	6 076 299,40	2,29
CRCAM ATLANTIQUE VENDEE WR	EUR	7 462	633 150,70	0,24
CRCAM BRIE PIC2-CCI	EUR	112 689	1 965 296,16	0,74
CRCAM D'ILLE-ET-VILAINE CCI	EUR	4 295	255 552,50	0,10
CRCAM DU LANGUEDOC CCI	EUR	23 655	1 140 171,00	0,43
CRCAM NORD FRANCE CCI	EUR	114 463	1 461 463,58	0,55
CRCAM TOULOUSE 31 CCI	EUR	15 835	1 037 192,50	0,39
DELTA PLUS GROUP	EUR	47 000	3 637 800,00	1,37
FONTAINE PAJOT	EUR	25 238	2 889 751,00	1,09
FRANCOIS FRERES	EUR	110 000	4 939 000,00	1,86

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GROUPE CRIT	EUR	33 398	2 625 082,80	0,99
GROUPE GUILLIN	EUR	403 082	12 455 233,80	4,68
HEXAOM SA	EUR	200 000	3 900 000,00	1,47
INFOTEL	EUR	69 776	3 698 128,00	1,39
JACQUET METAL SA	EUR	460 132	9 018 587,20	3,39
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	68 600	2 064 860,00	0,78
LECTRA SA	EUR	173 500	5 421 875,00	2,04
MERSEN	EUR	80 192	2 822 758,40	1,07
MR BRICOLAGE	EUR	480 445	3 853 168,90	1,45
OMER-DECUGIS & CIE SACA	EUR	130 981	540 951,53	0,20
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	49 797	4 969 740,60	1,87
PLASTIQUES VAL LOIRE	EUR	18 115	66 844,35	0,02
SES IMAGOTAG SA	EUR	59 013	8 013 965,40	3,02
SQLI SA	EUR	69 026	2 995 728,40	1,13
VALBIOTIS SAS	EUR	16 911	84 555,00	0,03
VIEL ET COMPAGNIE	EUR	752 567	6 396 819,50	2,41
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	26 005	3 354 645,00	1,26
WAVESTONE	EUR	56 796	3 333 925,20	1,25
XILAM ANIMATION	EUR	19 247	76 218,12	0,03
XILAM ANIMATION RTS	EUR	40 000	1 244,00	0,00
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>113 070 411,59</b>	<b>42,55</b>
<b>IRLANDE</b>				
UNIPHAR PLC	EUR	39 000	105 300,00	0,04
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>105 300,00</b>	<b>0,04</b>
<b>ISLE OF MAN</b>				
STRIX GROUP PLC	GBP	2 878 709	2 478 237,74	0,93
<b>TOTAL ISLE OF MAN</b>			<b>2 478 237,74</b>	<b>0,93</b>
<b>ITALIE</b>				
B&C SPEAKERS SPA	EUR	147 078	2 698 881,30	1,01
CEMBRE S.P.A.	EUR	77 000	2 864 400,00	1,08
FILA FABBRICA ITALI LAPIS ED AFFI SPA	EUR	91 000	798 980,00	0,31
GEFRAN	EUR	27 361	238 040,70	0,09
GRUPPO MUTUIONLINE SPA	EUR	116 635	3 720 656,50	1,40
MARR SPA	EUR	437 321	5 020 445,08	1,89
SAES GETTERS	EUR	3 019	102 796,95	0,03
SAFILO AZ POST RAGGRUPPAMENTO	EUR	133 000	121 562,00	0,05
SESA	EUR	1 167	143 541,00	0,05
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>15 709 303,53</b>	<b>5,91</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SAF-HOLLAND - BEARER SHS	EUR	674 640	10 254 528,00	3,86
STABILUS SE	EUR	5 055	311 893,50	0,12
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>10 566 421,50</b>	<b>3,98</b>
<b>NORVEGE</b>				
ATEA ASA	NOK	12 600	145 110,31	0,05
NORCONSULT AS	NOK	3 235 505	7 037 154,88	2,65
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>7 182 265,19</b>	<b>2,70</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
FUGRO NV	EUR	13 231	229 425,54	0,09

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>229 425,54</b>	<b>0,09</b>
<b>PORTUGAL</b>				
GREENVOLT-ENERGIAS RENOVAVEI	EUR	350 000	2 863 000,00	1,08
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>2 863 000,00</b>	<b>1,08</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
CIRCASSIA PHARMACEUTICA -WI	GBP	2 100 000	1 623 680,11	0,61
FUNDING CIRCLE HOLDINGS-WI	GBP	1 727 703	797 508,74	0,30
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>2 421 188,85</b>	<b>0,91</b>
<b>SUEDE</b>				
ADDTECH AB-B SHARES	SEK	47 196	938 620,65	0,35
FASADGRUPPEN GROUP AB	SEK	1 487 633	9 394 170,21	3,53
GRANGES AB	SEK	107 000	1 114 933,75	0,42
GREEN LANDSCAPING HOLDING AB	SEK	847 171	5 349 752,64	2,01
INSTALCO AB	SEK	1 159 455	4 259 753,83	1,61
JETPAK TOP HOLDING AB	SEK	20 925	176 685,38	0,06
KNOW IT AB	SEK	668 864	9 408 857,17	3,54
MODERN TIMES GROUP-B SHS	SEK	510 911	3 953 737,49	1,49
NORDISK BERGTEKNIK AB-B W/I	SEK	2 324 719	3 967 631,80	1,50
PREVAS AB-B SHS	SEK	941 020	10 194 207,23	3,84
STILLFRONT GROUP	SEK	719 944	787 039,61	0,30
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>49 545 389,76</b>	<b>18,65</b>
<b>SUISSE</b>				
FORBO HLDG	CHF	40	45 347,96	0,01
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>45 347,96</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>253 018 260,66</b>	<b>95,22</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>253 018 260,66</b>	<b>95,22</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
BFT AUREUS ISR IC	EUR	11 206	1 238 805,82	0,46
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 238 805,82</b>	<b>0,46</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>1 238 805,82</b>	<b>0,46</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>1 238 805,82</b>	<b>0,46</b>
<b>Créances</b>			<b>429 525,09</b>	<b>0,16</b>
<b>Dettes</b>			<b>-5 187 281,42</b>	<b>-1,95</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>16 229 838,09</b>	<b>6,11</b>
<b>Actif net</b>			<b>265 729 148,24</b>	<b>100,00</b>

Action SEXTANT PME Z	EUR	7 128,7325	455,10
Action SEXTANT PME N	EUR	48 864,3129	285,29
Action SEXTANT PME I	EUR	35 684,1399	3 863,97
Action SEXTANT PME A	EUR	408 396,6831	270,96